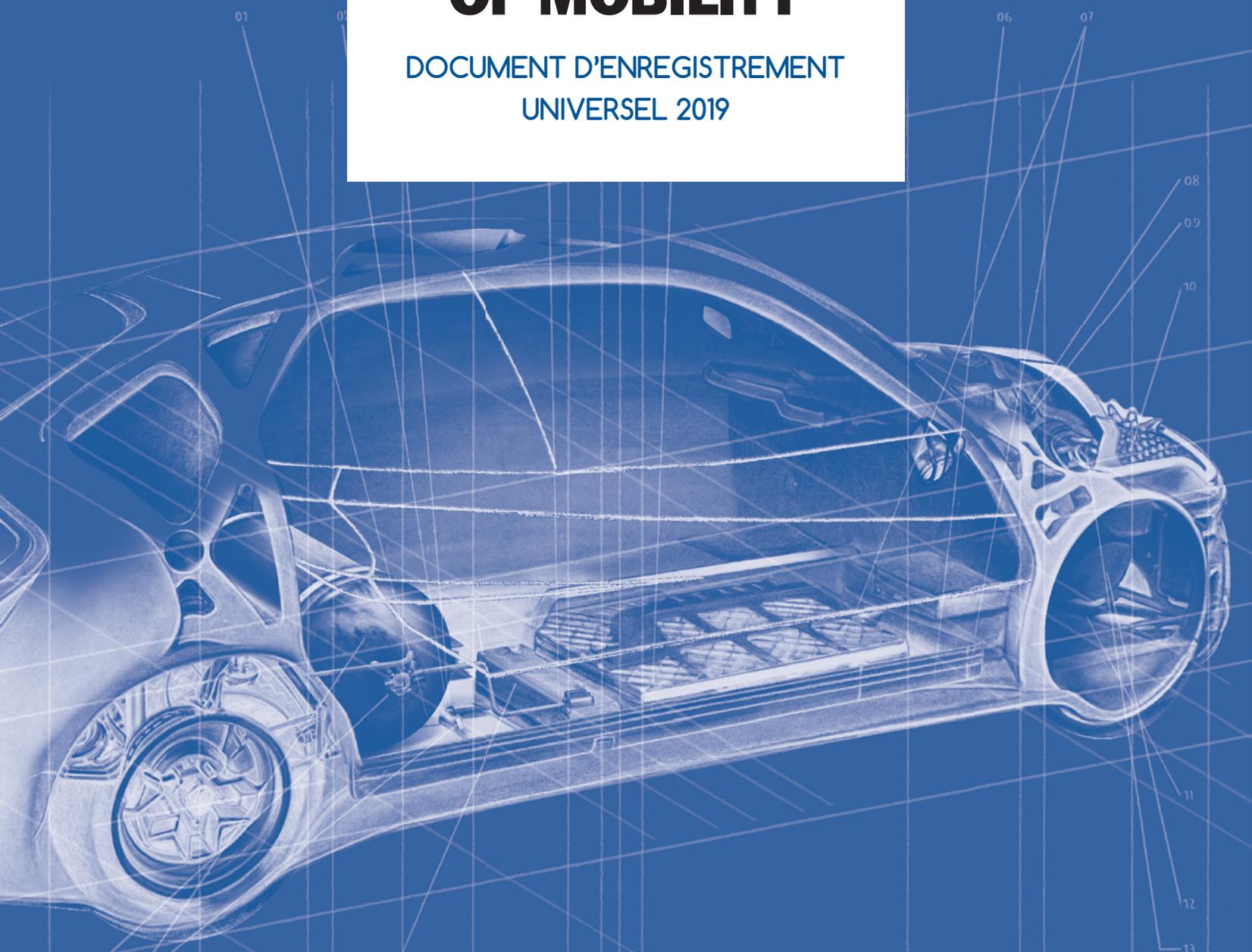




PLASTIC OMNIUM

# LET'S SHAPE THE FUTURE OF MOBILITY

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL 2019



Incluant le rapport intégré, le rapport financier annuel,  
le rapport du gouvernement d'entreprise et la Déclaration de Performance Extra-Financière

# SOMMAIRE

## RAPPORT INTÉGRÉ

3

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DE PLASTIC OMNIUM ET DE SES ACTIVITÉS</b>	<b>27</b>	
1.1	Chiffres clés 2019	28	RFA
1.2	Histoire et évolution du Groupe	30	
1.3	Organigramme	32	
1.4	Faits marquants	33	
1.5	Activités	34	RFA
1.6	Objectifs et stratégie	36	RFA
1.7	Recherche & Développement (R&D)	38	RFA

<b>2</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE</b>	<b>43</b>	RFA
2.1	Principaux facteurs de risques	44	
2.2	Procédures de contrôle interne et gestion des risques	47	
2.3	Risques financiers liés aux effets du changement climatique	51	

<b>3</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>53</b>	RFA
3.1	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	54	

<b>4</b>	<b>DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</b>	<b>113</b>	DPEF
4.1	Activités et perspectives	114	
4.2	Innovants et experts : vers la mobilité propre et connectée	123	
4.3	Engagés et responsables : ACT FOR ALL™	127	
4.4	Méthodologie	150	
4.5	Table de concordance	152	
4.6	Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant	154	RG

<b>5</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS 2019</b>	<b>157</b>	RFA
	<b>PRÉAMBULE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>158</b>	
5.1	Commentaires sur l'exercice et perspectives	160	
5.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2019	166	

<b>6</b>	<b>COMPTES SOCIAUX 2019</b>	<b>251</b>	RFA
6.1	Commentaires sur les comptes sociaux	252	
6.2	Compte de résultat	253	
6.3	Bilan	254	
6.4	Annexe aux comptes sociaux	256	
6.5	Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	269	
6.6	Tableau des filiales et participations	270	
6.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	272	
6.8	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	276	

<b>7</b>	<b>CAPITAL ET ACTIONNARIAT</b>	<b>281</b>	
7.1	Informations concernant le capital	282	
7.2	Informations concernant l'actionnariat	282	
7.3	L'action Plastic Omnium	283	
7.4	Relations avec la communauté financière	285	
7.5	Calendriers financier et actionnaires	286	
7.6	Contacts	286	

<b>8</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>287</b>	
8.1	Ordre du jour	288	
8.2	Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2020	289	
8.3	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 avril 2020	298	
8.4	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital	305	
8.5	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	306	
8.6	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	308	
8.7	Projet de statuts de Compagnie Plastic Omnium SE au 23 avril 2020	309	

<b>9</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>315</b>	
9.1	Informations générales sur la Société	316	
9.2	Liste des informations réglementées publiées au cours des douze derniers mois	319	
9.3	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	320	RFA
	<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>321</b>	
	<b>GLOSSAIRES</b>	<b>327</b>	

Les éléments du Rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 

Les éléments du Rapport de gestion sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 

La Déclaration de Performance Extra-Financière est identifiée dans le sommaire à l'aide du pictogramme 



Équipementier mondial leader sur ses trois métiers,  
Plastic Omnium est présent, avec **131 usines** dans  
**26 pays**, au plus près de ses clients.  
Plastic Omnium développe les solutions pour la voiture  
du futur, propre et connectée.

## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

### 2019

incluant :  
le rapport intégré,  
le rapport financier annuel,  
le rapport sur le gouvernement d'entreprise,  
la Déclaration de Performance Extra-Financière



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 10 mars 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur le marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les rapports d'audit correspondants figurent aux pages 133 à 253 (incluses) du document de référence 2018 déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2019 sous le numéro D.19-0139 ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les rapports d'audit correspondants figurent aux pages 117 à 233 (incluses) du document de référence 2017 déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2018 sous le numéro D.18-0118.



# RAPPORT intégré

<b>MESSAGE DE LAURENT BURELLE</b>	<b>4</b>
<b>ENTRETIEN AVEC LAURENT FAVRE</b>	<b>6</b>
<b>ENTRETIEN CROISÉ ENTRE FÉLICIE BURELLE ET LAURENT FAVRE</b>	<b>8</b>
<b>PURE PLAYER</b>	<b>10</b>
<b>MODÈLE D'AFFAIRES</b>	<b>12</b>
<b>ACTIVITÉ ET STRATÉGIE</b>	<b>14</b>
<b>L'INNOVATION DANS L'ADN DU GROUPE</b>	<b>16</b>
<b>MAÎTRISE DES RISQUES</b>	<b>18</b>
<b>PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE : ACT FOR ALL™</b>	<b>19</b>
<b>UN GROUPE FAMILIAL</b>	<b>22</b>
<b>UN CONSEIL D'ADMINISTRATION RESPONSABLE</b>	<b>23</b>
<b>CHIFFRES CLÉS FINANCIERS 2019</b>	<b>24</b>
<b>PERFORMANCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>25</b>



**LAURENT BURELLE**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉDITO

## Une page s'ouvre, l'histoire continue

Plastic Omnium fait évoluer sa gouvernance, afin de poursuivre sur le long terme sa croissance en saisissant les opportunités liées à la transformation du marché automobile. Un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire du Groupe pour conforter son leadership. Explications avec Laurent Burelle, Président du Groupe.

Depuis sa création en 1946 par Pierre Burelle, Plastic Omnium avait connu seulement trois dirigeants, Pierre, Jean et Laurent Burelle. Cette continuité a été une force : en inscrivant le temps de la décision dans l'horizon du long terme, elle a permis d'anticiper, d'impulser et d'accompagner chacune des grandes phases de développement du Groupe.

L'industrie automobile, sur laquelle Compagnie Plastic Omnium SE a achevé son recentrage, traverse aujourd'hui des bouleversements sans précédent par leur ampleur et leur rapidité.

Pour y faire face, un regard neuf et un horizon de projection élargi sont nécessaires. C'est pourquoi j'ai souhaité confier la direction opérationnelle de Plastic Omnium au tandem complémentaire constitué par Laurent Favre et Félicie Burelle. Ingénieur français, Laurent Favre a passé 23 années chez des équipementiers automobiles outre-Rhin, un atout précieux alors que le Groupe réalise 41 % de son chiffre d'affaires avec des constructeurs automobiles allemands. En charge de la stratégie du Groupe depuis cinq ans, Félicie Burelle a été étroitement associée aux opérations de croissance externes et aux décisions structurantes du Groupe.

Dans un environnement difficile, avec une production automobile mondiale qui a connu sa première baisse depuis 10 ans, il reviendra à ce nouveau tandem de renouer avec l'esprit du pari audacieux qui fut à l'origine de la création de Plastic Omnium. Ils pourront pour cela s'appuyer sur les fondamentaux solides dont dispose le Groupe, qui se traduisent dans son bilan et son niveau de liquidités, ainsi que sur un portefeuille d'innovation axé sur les carrosseries connectées et les technologies de propulsion propre de demain.

Au-delà, le Groupe dont ils prennent les rênes a changé de dimension et de statut au cours des dernières années. En passant de la fourniture de composants automobiles à celle de solutions pour une mobilité décarbonée, Plastic Omnium s'affirme pleinement comme un acteur de la transition énergétique. D'entreprise française à projection internationale, Plastic Omnium s'est aussi transformé en un Groupe véritablement global, au centre de gravité européen – évolution matérialisée cette année par l'adoption du statut de Société Européenne (131 usines et 26 centres de R&D dans 26 pays).

« Si l'évolution de la gouvernance de Plastic Omnium ouvre un nouveau chapitre, celui-ci continue de s'inscrire dans une histoire entamée depuis plus de 70 ans, et à laquelle est associé le nom de la même famille fondatrice. »

Laurent Burelle

Une constante demeure néanmoins : tout au long de son développement, le Groupe s'est attaché à préserver son indépendance. L'enjeu qu'aura à relever Plastic Omnium au cours des prochaines années sera donc de conjuguer, comme il le fait déjà depuis ses débuts, croissance internationale, indépendance financière et stabilité du capital. Il s'agira aussi pour la nouvelle équipe de direction d'intégrer de nouveaux enjeux environnementaux et sociaux pour continuer à faire de Plastic Omnium un acteur responsable au XXI<sup>e</sup> siècle.

Si l'évolution de la gouvernance de Plastic Omnium ouvre un nouveau chapitre, celui-ci continue de s'inscrire dans une histoire entamée depuis plus de 70 ans, et à laquelle est associé le nom de la même famille fondatrice.

Tout d'abord, parce que je ne m'éloigne pas de Compagnie Plastic Omnium SE dont je continuerai à assurer la Présidence. Ensuite, parce que la famille continuera à être représentée dans sa direction opérationnelle. Enfin, parce que Compagnie Plastic Omnium SE reste assurée dans sa stratégie de croissance rentable pour une mobilité durable du soutien de sa holding animatrice et de contrôle, dans laquelle la famille Burelle a renforcé cette année encore son contrôle majoritaire.

Depuis près de 75 ans, notre histoire se caractérise par une gouvernance, une éthique et une façon de mener les affaires emblématiques d'une certaine France industrielle. La nouvelle équipe perpétuera cette culture entrepreneuriale tout en intensifiant la transformation engagée pour faire de Plastic Omnium un acteur de premier plan dans la voiture propre et connectée.

**Laurent Burelle**

Président du Conseil d'Administration

ENTRETIEN

## Écrire la mobilité de demain

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Laurent Favre assure la direction générale du Groupe. Cet ingénieur français, dont la carrière s'est déroulée depuis 20 ans chez des équipementiers automobiles en Allemagne, livre sa vision du marché automobile et parle du rôle joué par Plastic Omnium dans la révolution automobile en cours.



« La force de Plastic Omnium est d'avoir toujours su anticiper les retournements de marché pour prendre les virages stratégiques au bon moment. Avec audace et rigueur. »

Laurent Favre

### Quel regard portez-vous sur Plastic Omnium ?

C'est d'abord une grande fierté de diriger un Groupe figurant parmi les 30 premiers équipementiers automobiles. D'autant que Plastic Omnium n'est pas une entreprise comme les autres. C'est une entreprise familiale et indépendante, riche d'une longue histoire et animée par des valeurs fortes qui font toute la différence. Sa force est d'avoir toujours su anticiper les retournements de marché pour prendre les virages stratégiques au bon moment. Avec audace et rigueur. A l'image de son recentrage payant sur l'industrie automobile. Chaque jour que je passe à rencontrer les équipes, je mesure le haut niveau d'excellence opérationnelle et l'engagement des collaborateurs, que ce soit dans les usines, les centres de R&D ou les bureaux mondiaux.

### Quels sont les enjeux à relever en priorité par Plastic Omnium ?

A court terme, nous devons absorber les turbulences du marché automobile, marqué par un ralentissement en Chine et en Europe, des réglementations environnementales qui contraignent les constructeurs. Dans ce contexte, nous avons des raisons d'être optimistes. D'une part, nous avons démontré en 2019 notre capacité à nous adapter à cet environnement moins dynamique. D'autre part, l'évolution des réglementations environnementales stimulent l'innovation et donc notre croissance demain. A plus long terme, Plastic Omnium se met en ordre de marche pour prendre au bon moment les décisions soutenant les conditions de la croissance. Celle-ci sera portée par la révolution technologique que connaît l'automobile et la persistance d'un fort besoin de mobilité dans certaines régions du monde où le taux d'équipement automobile reste bas.



**LAURENT FAVRE**  
ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Comment Plastic Omnium peut-il accélérer sa croissance ?

Par son implantation mondiale équilibrée et sa maîtrise technologique, le Groupe a les clés pour capter cette croissance qui se profile. Il peut développer ses parts de marché, augmenter le nombre de pièces vendues par véhicule, et mettre encore plus de valeur dans chaque véhicule avec des produits enrichis de nouvelles fonctions. Forts de nos 26 centres de R&D, de nos partenariats avec des entreprises innovantes comme HELLA et Brose, nous sommes bien placés pour accompagner les constructeurs automobiles dans leur mutation technologique.

### En quoi le Groupe rend-il possible la mobilité de demain ?

Leader mondial dans ses trois métiers, Plastic Omnium est clairement au cœur de la transformation de l'industrie automobile. Il est également devenu un acteur de la transition énergétique en rendant la voiture moins énergivore et moins polluante. Le Groupe est moteur de cette transition lorsqu'il opère des choix technologiques forts à l'image de nos investissements dans la pile à combustible et l'hydrogène. Notre force réside aussi dans l'intelligence que nous mettons dans les systèmes de carrosserie extérieurs et les systèmes d'énergie. Cette révolution technologique concerne enfin les modes de production et notre capacité à assembler des modules complexes qui simplifient la vie des constructeurs. Pour toutes ces raisons, nous sommes confiants dans l'avenir.



**FÉLICIE BURELLE**  
ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR  
GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

## VISIONS CROISÉES

# Dessiner les contours du futur Plastic Omnium

Laurent Favre, Directeur Général et Félicie Burelle, Directeur Général Délégué, ont aujourd'hui la direction opérationnelle du Groupe. Un tandem alliant une double compétence : celle d'un ingénieur expert de l'industrie automobile et celle de la responsable de la Stratégie de Plastic Omnium depuis cinq ans. Entre responsabilité sociétale et innovations, ils partagent, ici, leur vision du Groupe.

« **Totalement intégrée à la stratégie du Groupe, ACT FOR ALL™ apporte du sens et de la cohésion. C'est pourquoi nous la porterons à tous les niveaux du Groupe.** »

Félicie Burelle

**Depuis toujours, Plastic Omnium est engagé en matière de sécurité. Fort de cet historique, quelle place accordez-vous à votre démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, ACT FOR ALL™ ?**

**Félicie Burelle :** Par sa taille et la nature de ses activités, Plastic Omnium est intransigeant sur les questions de sécurité. Avec une tolérance zéro. Cette vigilance embrasse aujourd'hui de nouveaux champs pour se prolonger naturellement aux questions d'épanouissement, globalement et localement, de nos collaborateurs, à notre façon de conduire les affaires et de produire dans nos usines. Totalement intégrée à la stratégie du Groupe, ACT FOR ALL™ apporte du sens et de la cohésion. C'est pourquoi nous la porterons à tous les niveaux du Groupe.

**Laurent Favre :** Notre programme RSE ACT FOR ALL™ n'est pas une option, c'est une obligation si nous voulons continuer à faire demain notre métier et à rester un leader. Aujourd'hui, la performance technologique et financière ne suffit plus. Il faut savoir faire preuve de performance environnementale, sociale et éthique. ACT FOR ALL™ traite les sujets stratégiques de l'empreinte carbone de nos métiers, de la diversité, de l'équité et du bien-être de nos collaborateurs. Cette stratégie nous embarque tous pour nous donner cet avantage compétitif qui fera la différence.



« Alors que la voiture intègre des technologies et des fonctions de plus en plus nombreuses dans des espaces restreints, Plastic Omnium est idéalement placé pour gérer cette complexité. »

Laurent Favre

## Comment voyez-vous l'avenir du Groupe d'ici 10 ans ?

**Laurent Favre :** Nous avons la chance de vivre une période enthousiasmante et de participer à la plus grande mutation du secteur automobile depuis un demi-siècle. Les nouvelles technologies et les services créent une nouvelle forme de mobilité et une expérience inédite pour ses utilisateurs. Alors que la voiture intègre des technologies et des fonctions de plus en plus nombreuses dans des espaces restreints, Plastic Omnium est idéalement placé pour gérer cette complexité. Le Groupe intensifie la mutation de ses lignes de produits pour accompagner les constructeurs automobiles vers la voiture durable, modulaire et connectée de demain.

**Félicie Burelle :** Plastic Omnium a tellement changé au cours des 20 dernières années qu'il est difficile de prédire avec précision ce que nous serons à l'horizon 2030. Pure player de l'automobile, le Groupe intégrera toujours plus d'intelligence dans les pièces qu'il fabrique pour rendre la voiture plus propre, plus intuitive et plus sûre. Nous pensons que le passage du tout thermique au tout électrique se fera progressivement. Pour cette raison, nous continuerons à marcher sur deux jambes, l'une pour rendre les moteurs thermiques toujours plus propres quels que soient les carburants utilisés, l'autre pour préparer l'électromobilité, pour laquelle nous investissons dans l'hydrogène. Pour embrasser ce vaste champ de recherche vers une mobilité durable, Plastic Omnium s'ouvrira à toujours plus de partenaires et privilégiera l'open-innovation pour capter le meilleur des nouvelles technologies.

# PURE PLAYER de l'automobile, leader mondial dans chacun de ses trois métiers

Groupe familial français indépendant créé en 1946, Plastic Omnium est un acteur mondial, pure player automobile, opérant 131 usines dans 26 pays et doté de 26 centres de R&D. Plastic Omnium est leader sur ses 3 métiers.

## PLASTIC OMNIUM INDUSTRIES



### INTELLIGENT EXTERIOR SYSTEMS

PARE-CHOC, HAYONS COMMUNICANTS ET INTÉGRATION DE FONCTIONS

Conçoit des systèmes complexes de carrosserie qui améliorent la performance et le design de la voiture tout en y intégrant de plus en plus de fonctions pour un véhicule connecté.

**45 %**  
du chiffre  
d'affaires 2019

**21 800**  
collaborateurs

**26**  
millions  
de pare-chocs  
produits par an

**64**  
usines  
dans 15 pays

### CLEAN ENERGY SYSTEMS

SOLUTIONS DE STOCKAGE ET DE DÉPOLLUTION DES ÉNERGIES POUR TOUTES MOTORISATIONS

Développe des solutions de stockage et de dépollution des énergies pour toutes les motorisations (essence, diesel et véhicules hybrides) et conçoit des réservoirs pour résister aux hautes pressions de l'hydrogène.

**30 %**  
du chiffre  
d'affaires 2019

**7 600**  
collaborateurs

**21**  
millions  
de réservoirs  
produits par an

**40**  
usines  
dans 20 pays

## PLASTIC OMNIUM MODULES



### HBPO

DÉVELOPPEMENT, ASSEMBLAGE ET LOGISTIQUE DES MODULES

Assemble des modules bloc avant pour lesquels les constructeurs ont des demandes croissantes en personnalisation et connectivité et accélère son développement avec l'assemblage de nouveaux modules.

**25 %**  
du chiffre  
d'affaires 2019

**2 600**  
collaborateurs

**6**  
millions  
de modules bloc  
avant assemblés  
par an

**27**  
usines  
dans 11 pays

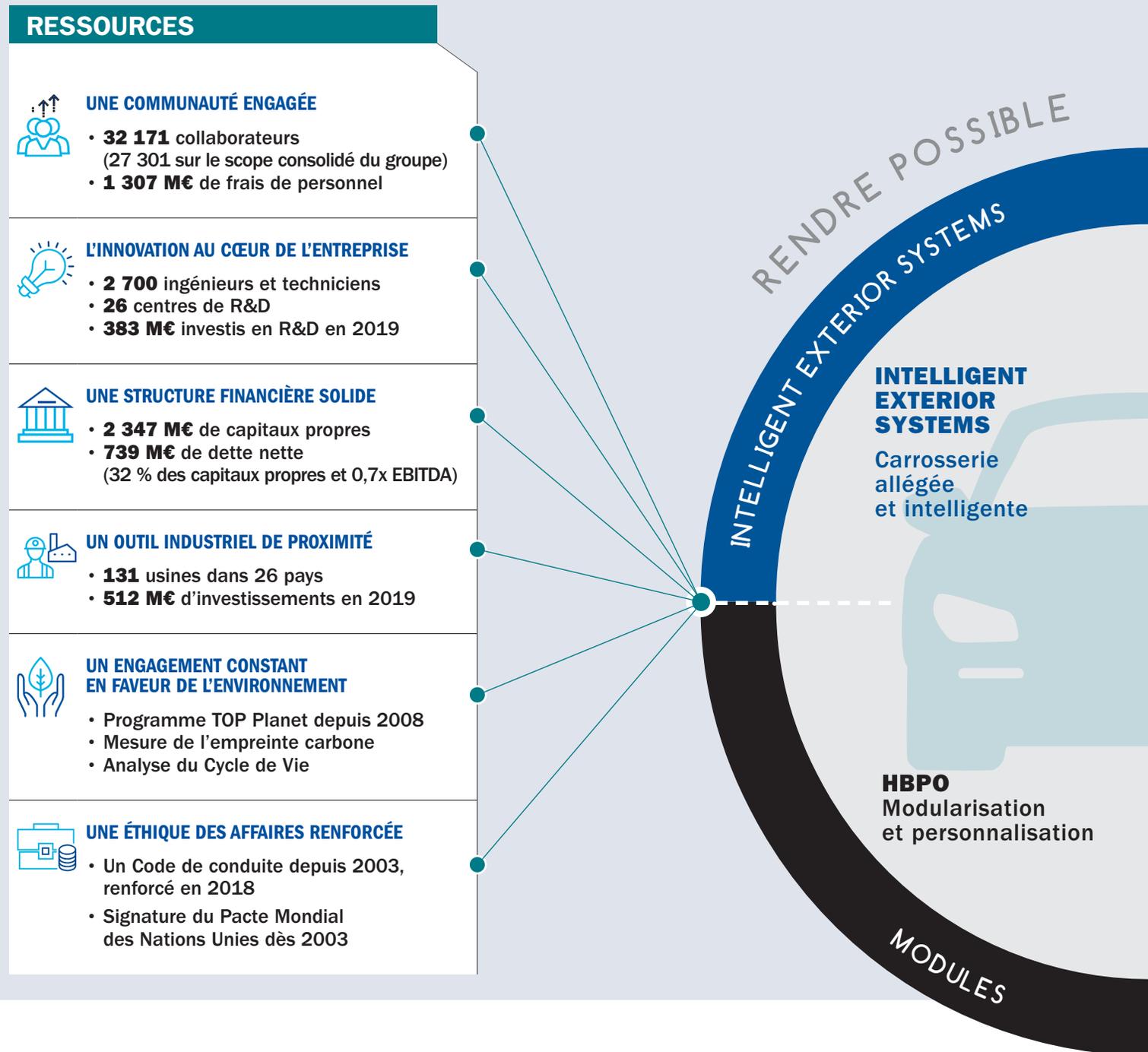


LEVIERS DE CROISSANCE / ATOUTS CONCURRENTIELS	LA VOITURE EST	PARTS DE MARCHÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des matériaux ultra innovants permettant à la fois l'allègement des pièces et une sécurité optimale</li> <li>• Expert des matériaux plastiques aux performances uniques en transparence électromagnétique, permettant l'usage optimal des radars/lidars, nécessaires à l'émergence des véhicules connectés</li> <li>• Capacité d'intégration des systèmes complexes / capteurs et radars électroniques permettant leur bon fonctionnement et leur sécurité</li> <li>• Partenariats stratégiques avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Brose</b>, expert en systèmes mécatroniques pour portes et sièges</li> <li>• <b>HELLA</b>, leader dans le développement et la production de systèmes d'éclairage et de composants électroniques.</li> </ul> </li> </ul>	 <p><b>CONNECTÉE</b></p> <p>les éléments de carrosserie de <b>Plastic Omnium</b> permettront de voir, protéger, communiquer.</p>	<p><b>NUMÉRO 1 MONDIAL</b> <b>16%</b> de parts de marché</p> <p><b>1 VÉHICULE SUR 6</b> produits dans le monde est équipé d'un système de carrosserie intelligent Plastic Omnium</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expert des systèmes à carburant en plastique, plus légers, offrant une sécurité maximale</li> <li>• Réduction des émissions polluantes (SCR, système d'injection d'eau, ...)</li> <li>• Des systèmes intelligents <b>INWIN</b> et <b>Tanktronik®</b> dédiés aux véhicules hybrides rechargeables</li> <li>• Des acquisitions technologiques stratégiques : <b>Swiss Hydrogen</b>, expert dans le management des fluides au sein de la pile à combustible et <b>Optimum CPV</b>, spécialiste des réservoirs à hydrogène</li> <li>• <b>Plastic Omnium New Energies</b>, consacrée au développement des énergies du futur, notamment dans le domaine de la pile à combustible et de la propulsion par l'hydrogène.</li> </ul>	 <p><b>PROPRE</b></p> <p>les solutions <b>Plastic Omnium</b> permettent dès aujourd'hui de diminuer les émissions et ses ingénieurs travaillent aux solutions propres de demain.</p>	<p><b>NUMÉRO 1 MONDIAL</b> <b>22%</b> de parts de marché</p> <p><b>1 VÉHICULE SUR 4</b> produits dans le monde est équipé d'un réservoir Plastic Omnium</p>

LEVIERS DE CROISSANCE / ATOUTS CONCURRENTIELS	LA VOITURE EST	PARTS DE MARCHÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>HBPO</b> opère en juste à temps dans <b>11 pays</b> et <b>27 sites</b></li> <li>• Seul fournisseur dédié à l'ensemble du processus bloc avant, de la conception à la livraison</li> <li>• <b>HBPO</b> étend son périmètre d'activité et confirme son expertise dans l'assemblage de nouveaux modules tels que le cockpit, la console ou encore le convertisseur d'énergie électrique.</li> </ul>	 <p><b>MODULAIRE</b></p> <p>fort de 27 usines dans le monde, <b>Plastic Omnium</b> dispose de l'expertise pour répondre à cette demande.</p>	<p><b>NUMÉRO 1 MONDIAL</b> <b>18%</b> de parts de marché</p> <p><b>1 MODULE BLOC AVANT SUR 5</b> dans le monde assemblé par Plastic Omnium</p>

# MODÈLE D'AFFAIRES Un équipementier automobile leader sur ses métiers au service de la voiture connectée, autonome & décarbonée

Intégrant pleinement les enjeux mondiaux et servant ses ambitions de croissance, le modèle d'affaires de Plastic Omnium crée et partage la valeur sur le long terme pour l'ensemble de ses parties prenantes.





## CRÉATION DE VALEUR

LA MOBILITÉ DURABLE

**CLEAN ENERGY SYSTEMS**  
Mobilité propre

CLEAN ENERGY SYSTEMS



### L'ATTENTION PORTÉE AUX COLLABORATEURS

- Sécurité : TF2 de 1,85 en 2019
- Formation : 22 heures par salarié en 2019
- Egalité et diversité : objectif de 25 % de femmes cadres d'ici 2025



### L'INNOVATION EN ÉCOSYSTÈME

- **105 familles de brevets** déposés en 2019 et un portefeuille de 2 830 brevets
- Un écosystème d'Open Innovation
- **700 M€** de CA sur les produits innovants réduisant les émissions polluantes



### DES RÉSULTATS GARANT DE L'INDÉPENDANCE

- **1 005 M€** EBITDA
- **347 M€** Cash-flow libre
- **108 M€** Dividendes versés aux actionnaires



### UNE EXCELLENCE INDUSTRIELLE RENFORCÉE

- **10 nouveaux clients** en 2019 portant le total à 93 marques
- **100 %** des sites certifiés ISO 9001
- Industrie 4.0 sur tous les sites d'ici 2023



### UN INDUSTRIEL RESPONSABLE

- **91 %** des sites certifiés ISO 14001
- **71 %** des sites certifiés OHSAS 18001/ISO 45001
- Objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> : **-20 %** d'ici 2025 par Kg de matière transformée



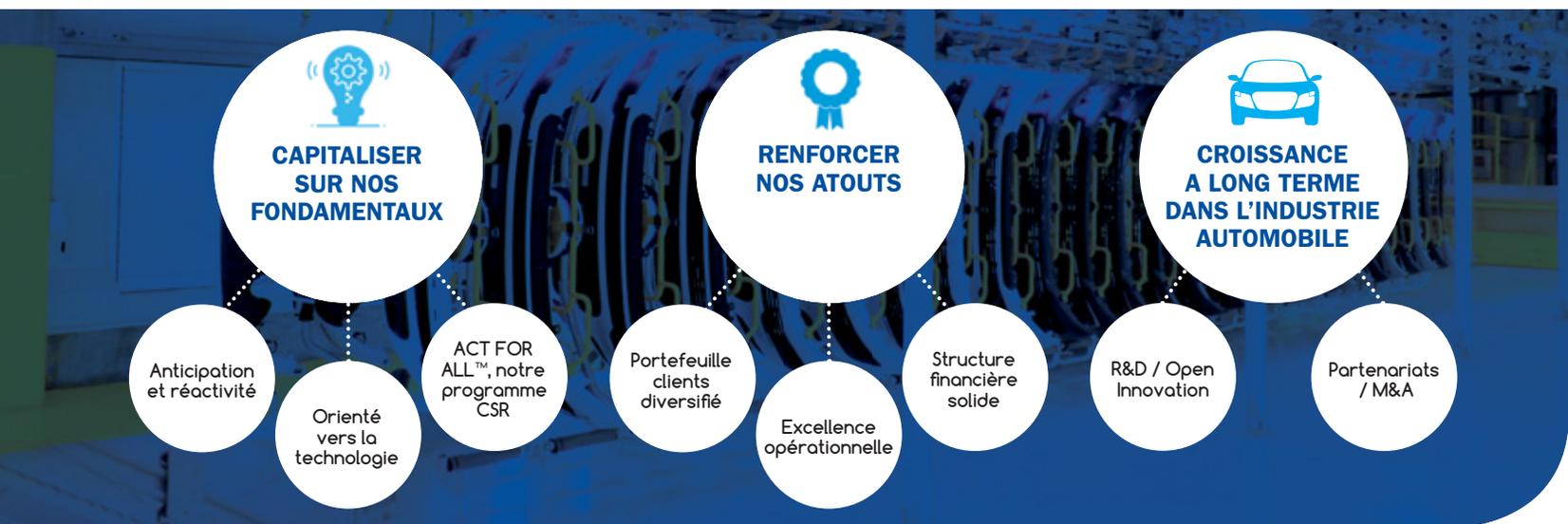
### UN ENTREPRENEUR ENGAGÉ

- Notation RobecoSAM : **8° mondial** des équipementiers automobiles
- Charte fournisseurs RSE
- Engagement des collaborateurs auprès des communautés locales

# ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

## Une entreprise industrielle et innovante engagée à croître sur le long terme

Fort de son excellence industrielle, d'une stratégie d'innovation claire, d'une politique RSE ambitieuse et d'une structure financière solide, Plastic Omnium se positionne comme un acteur majeur de l'industrie automobile prêt à renforcer ses positions, au bénéfice d'une mobilité durable.



### LA STRATÉGIE LONG-TERME d'un groupe industriel et innovant s'appuyant sur des fondamentaux solides

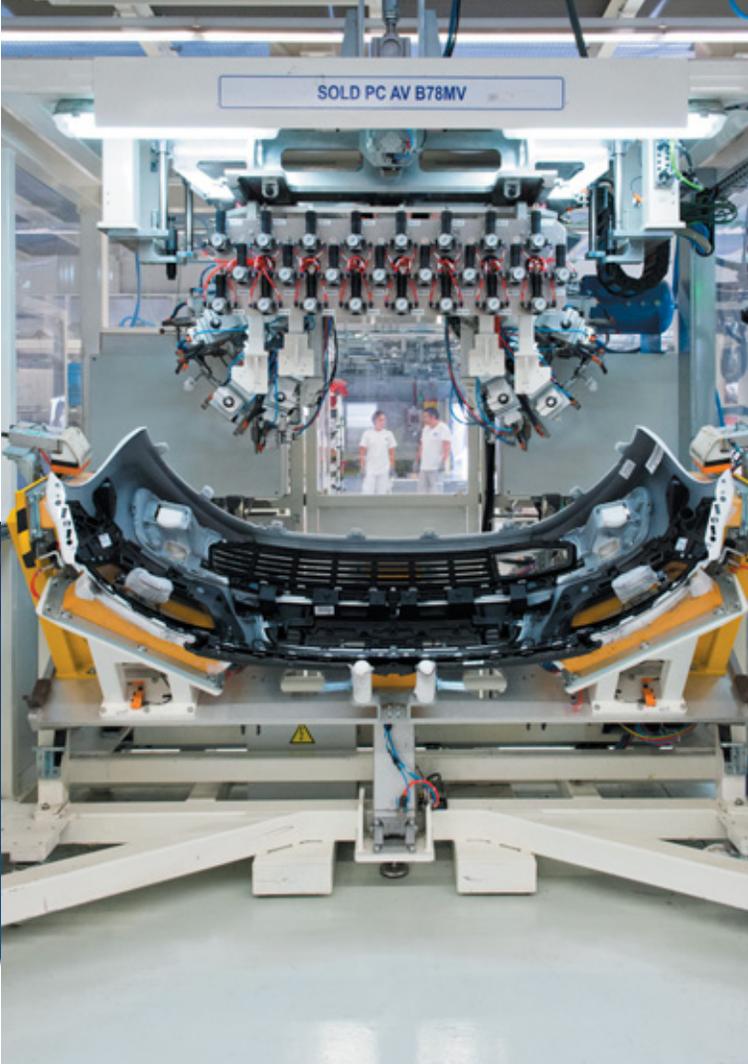
La stratégie de croissance rentable et d'innovation du Groupe est menée tout en continuant de transformer l'entreprise pour répondre aux attentes de ses parties prenantes :

#### Excellence industrielle et industrie 4.0 pour ses clients

Plastic Omnium réaffirme son ambition d'accroître l'efficacité industrielle de ses moyens de production avec le déploiement de l'industrie 4.0 au sein de ses usines. La gestion prédictive des données, l'optimisation des processus et l'automatisation accrue de l'outil industriel permettront de réduire les coûts et les stocks tout en optimisant la chaîne logistique. L'objectif est ainsi de réduire les capitaux employés et d'améliorer la rentabilité opérationnelle.

#### Des solutions innovantes pour une mobilité durable

Plastic Omnium est résolument engagé dans la transformation technologique de l'automobile. La voiture décarbonée et connectée crée de nouvelles opportunités de croissance, en apportant du contenu supplémentaire par véhicule dans chacun des métiers du Groupe.



## Une politique RSE ambitieuse

La politique RSE de Plastic Omnium est un élément essentiel de sa performance et de son excellence. Plastic Omnium a formalisé ses engagements au sein d'un programme mondial intitulé ACT FOR ALL™ (Agir pour tous). Cette politique ambitieuse, porteuse d'objectifs mesurés régulièrement, vise à mobiliser l'ensemble des parties prenantes du Groupe autour de 3 axes : une entreprise responsable, l'attention portée aux collaborateurs et la production durable. Cette politique est régulièrement évaluée par des organismes indépendants, avec notamment la place de 8<sup>ème</sup> équipementier mondial récemment attribuée par RobecoSAM.

**Fort de son excellence industrielle, d'une stratégie d'innovation claire, d'une politique RSE ambitieuse et d'une structure financière solide, le Groupe se positionne comme un acteur majeur de l'industrie automobile prêt à renforcer ses positions au bénéfice d'une mobilité durable.**

## Une innovation et des compétences renforcées

Pour répondre aux enjeux technologiques et environnementaux de la voiture du futur, Plastic Omnium s'appuie sur plus de 2 700 ingénieurs, répartis dans 26 centres de R&D dans le monde, dont 3 nouveaux ouverts en 2019 en France, Belgique et Chine.

Le Groupe s'est également doté de nouvelles compétences pour accroître ses capacités d'innovation au travers de son écosystème d'« Open Innovation ». L'investissement dans les sociétés de capital-risque Aster puis AP Ventures le positionne en leader d'une mobilité propre. Plastic Omnium dispose aussi d'un réseau de start-up, de partenariats avec de grandes universités et d'un Comité d'Analyse Stratégique Automobile composé d'experts extérieurs internationalement reconnus.

# L'INNOVATION dans l'ADN du Groupe



L'innovation, un état d'esprit historique et partagé. Crise du diesel, réglementations environnementales, électrification, connectivité, véhicule autonome : le monde automobile se réinvente. Depuis plus de 70 ans, le « PO Way » fédère les 32 000 collaborateurs de Plastic Omnium,

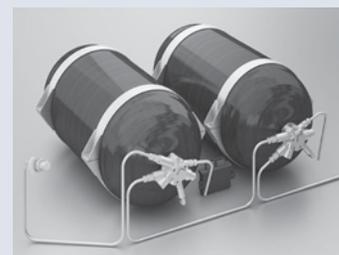
du président à l'opérateur, de l'Europe à la Chine, permettant au Groupe d'innover, de s'adapter aux besoins des plus grands constructeurs mondiaux. Dès 1946, son fondateur Pierre Burelle avait imaginé les 47 pièces d'une automobile qui pourraient être fabriquées en plastique...

Aujourd'hui, la diversité et la complexité des défis incitent Plastic Omnium à mobiliser plus que jamais toutes les idées et initiatives en interne et à élargir en continu les expertises de ses équipes. « Tous innovateurs » est plus qu'un slogan, une réalité partagée.

## Un contrat significatif et la première certification d'un réservoir pressurisé confirment le positionnement de Plastic Omnium dans l'hydrogène

Plastic Omnium a gagné au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 une commande significative pour le développement de réservoirs à hydrogène 350 bars pour équiper des bus, auprès d'un constructeur allemand. Parallèlement à ce succès, Plastic Omnium a obtenu une première

certification pour un réservoir de stockage d'hydrogène à 700 bars destiné à équiper des véhicules particuliers. Ce contrat et cette première certification constituent une étape significative dans le développement du Groupe dans les nouvelles énergies.



# 4.0

## LA NOUVELLE RÉVOLUTION industrielle de Plastic Omnium

L'industrie 4.0 est l'association de technologies arrivant à maturité : la data, la robotisation avancée, la réalité augmentée, l'internet des objets industriels, mais aussi l'intégration verticale (fournisseurs, clients) et horizontale (partenaires), jusqu'au Cloud et à la gestion des données.

Le 4.0 pour Plastic Omnium signifie la mise en œuvre de la production prédictive. L'autre enjeu tient à la gestion du changement de comportement de tous, de l'opérateur au directeur de l'usine.

200 millions d'euros vont être investis d'ici à 2023 pour déployer l'industrie 4.0 au sein de l'outil industriel Plastic Omnium.

## DES PARTENARIATS technologiques prometteurs



En janvier 2019, Plastic Omnium et HELLA ont lancé un projet innovant de co-développement de solutions intégrées, combinant les pièces extérieures de carrosserie et l'éclairage. Des experts en ingénierie et en design de chaque groupe, installés en Allemagne, travaillent conjointement sur le développement de nouveaux concepts intégrant des technologies innovantes dans l'éclairage ainsi que dans les systèmes intelligents de carrosserie, à l'avant et à l'arrière du véhicule.



Plastic Omnium a également signé un partenariat avec l'équipementier allemand Brose, spécialiste dans les systèmes mécatroniques, afin de développer un système de porte offrant de nouvelles fonctionnalités, un style innovant et des facilités d'assemblage.

## 3 NOUVEAUX CENTRES de Recherche & Développement

Le Groupe dispose d'un réseau de 26 centres de R&D répartis au plus près des centres décisionnels des constructeurs automobiles. Ce réseau a été complété par la construction ou l'extension de 3 centres de R&D en France, en Belgique et en Chine :



$\Sigma$ -Sigmatech, le centre international de R&D pour Intelligent Exterior Systems près de Lyon (France).



$\Delta$ -Deltatech, centre de recherche avancée dédié aux nouvelles énergies à Bruxelles (Belgique).



$\omega$ -Omegatech, un centre d'essais et de développement de système d'énergies propres à Wuhan (Chine).

# Co-construire la mobilité durable de demain

Pour répondre à la révolution de la voiture connectée, autonome et décarbonée, Plastic Omnium, leader technologique sur ses marchés, renforce en continu ses capacités d'innovation.

Plastic Omnium travaille en Open Innovation avec un écosystème de start-up, de grandes universités technologiques et d'écoles d'ingénieurs, encadré par un Comité d'Analyse Stratégique Automobile rassemblant experts internes et externes ; des partenariats scientifiques et technologiques sont régulièrement mis sur pied avec les acteurs les plus performants.



**4,5%**

DE CHIFFRE D'AFFAIRES  
EN RECHERCHE  
ET DÉVELOPPEMENT



**2 830**

BREVETS



**2 700**

INGÉNIEURS



**26**

CENTRES DE R&D

# LA MAÎTRISE DES RISQUES

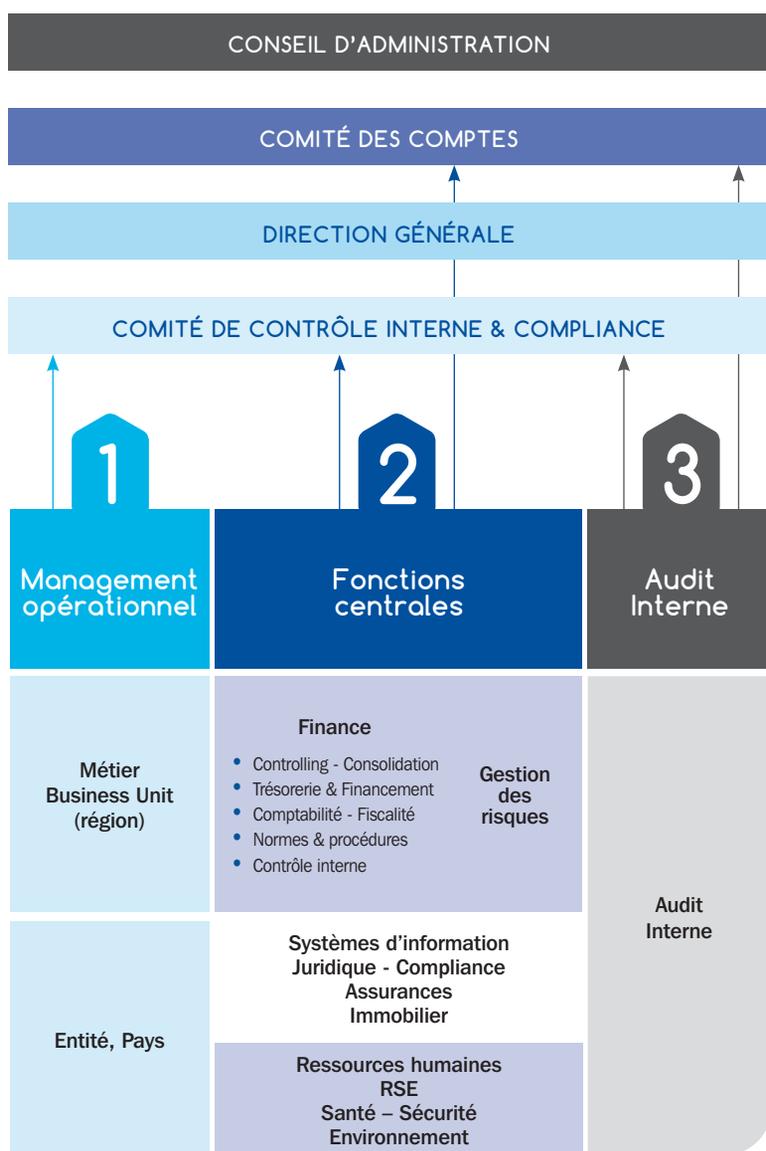
## Un enjeu clé

Groupe mondial acteur d'un marché complexe, Compagnie Plastic Omnium SE est soumise à des risques variés. Son organisation vise à les maîtriser.

### Maîtrise des risques

Compagnie Plastic Omnium SE a mis en place une organisation et une gouvernance qui visent à maîtriser les risques principaux auxquels le Groupe est exposé. Ce dispositif est complété par un programme mondial d'assurances bénéficiant aux filiales contrôlées majoritairement.

#### UNE ORGANISATION EFFICIENTE



### Risques spécifiques identifiés

Compagnie Plastic Omnium SE a procédé à une revue des risques susceptibles d'impacter son activité, sa situation financière ou ses résultats et a mis en œuvre des processus de contrôle afin d'assurer leur maîtrise.

Principaux risques de Compagnie Plastic Omnium SE :

#### RISQUES OPÉRATIONNELS

- RISQUE LIÉ AUX PROGRAMMES AUTOMOBILES
- RISQUE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE
- RISQUE INFORMATIQUE

#### RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

- RISQUE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

#### RISQUES DE CRÉDIT ET/OU DE COUNTERPARTIE

- RISQUE CLIENTS
- RISQUE FOURNISSEURS

#### RISQUES DE MARCHÉ

- RISQUE DE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

#### RISQUES JURIDIQUES

- RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES VENDUS
- RISQUE LIÉ AU DROIT DE LA CONCURRENCE
- RISQUE LIÉ À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

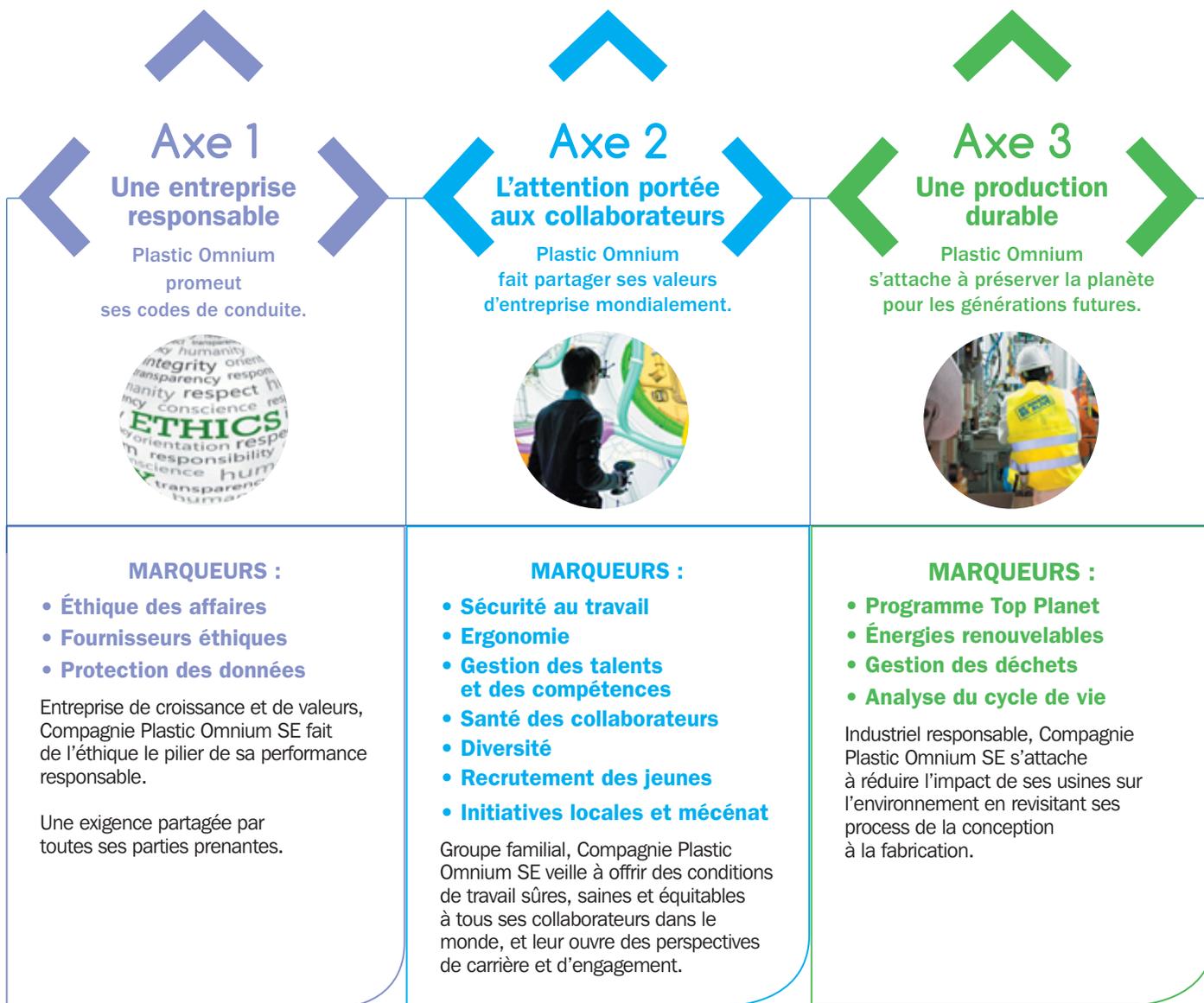


# LE PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE

## Une politique RSE ambitieuse

La politique RSE de Compagnie Plastic Omnium SE est un élément essentiel de sa performance et de son excellence. Le Groupe a formalisé ses engagements au sein d'un programme mondial intitulé ACT FOR ALL™ (Agir pour tous).

Cette politique ambitieuse, porteuse d'objectifs mesurés régulièrement, vise à mobiliser l'ensemble des parties prenantes du Groupe autour de 3 axes : une entreprise responsable, l'attention portée aux collaborateurs et la production durable.





		MARQUEURS	RISQUES ET OPPORTUNITÉS	KPIS
<p><b>Axe 1</b> Une entreprise responsable</p>		Éthique des affaires	Éthique des affaires	Index Sensibilisation à l'éthique
		Éthique fournisseurs	Achats responsables	Index Éthique fournisseurs
		Sécurité des données	Sécurité des données informatiques	Index Compliance IT
<p><b>Axe 2</b> L'attention portée aux collaborateurs</p>		Santé et sécurité au travail	Santé, sécurité et conditions de travail	Taux de fréquence (Tf2) des accidents du travail
		Ergonomie	Santé, sécurité et conditions de travail	Part des postes de travail évalués
		Gestion des talents et des compétences	Gestion des talents et des compétences	Part des postes de dirigeants pourvus en interne
		Engagements locaux ACT FOR ALL™	Relations avec les parties prenantes locales	Part des sites impliquant des employés dans le soutien à des initiatives en faveur des communautés locales
		Programmes de santé publique	Santé, sécurité et conditions de travail	Part des sites menant au moins une campagne annuelle de santé
		Promotion de l'emploi des jeunes	Egalité des chances	Nombre de stagiaires
		Développement des carrières des femmes	Egalité des chances	Part des femmes parmi les Directeurs
<p><b>Axe 3</b> Une production durable</p>		Programme Top Planet	Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre	Score Top Planet
		Energies renouvelables	Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre	Nombre de sites industriels ayant développé des énergies renouvelables sur site
		Gestion des déchets	Gestion des déchets	Part des déchets ultimes
		Éco-conception	Éco-conception et recyclabilité	Nombre d'analyses de cycle de vie (ACV) effectuées pour les innovations

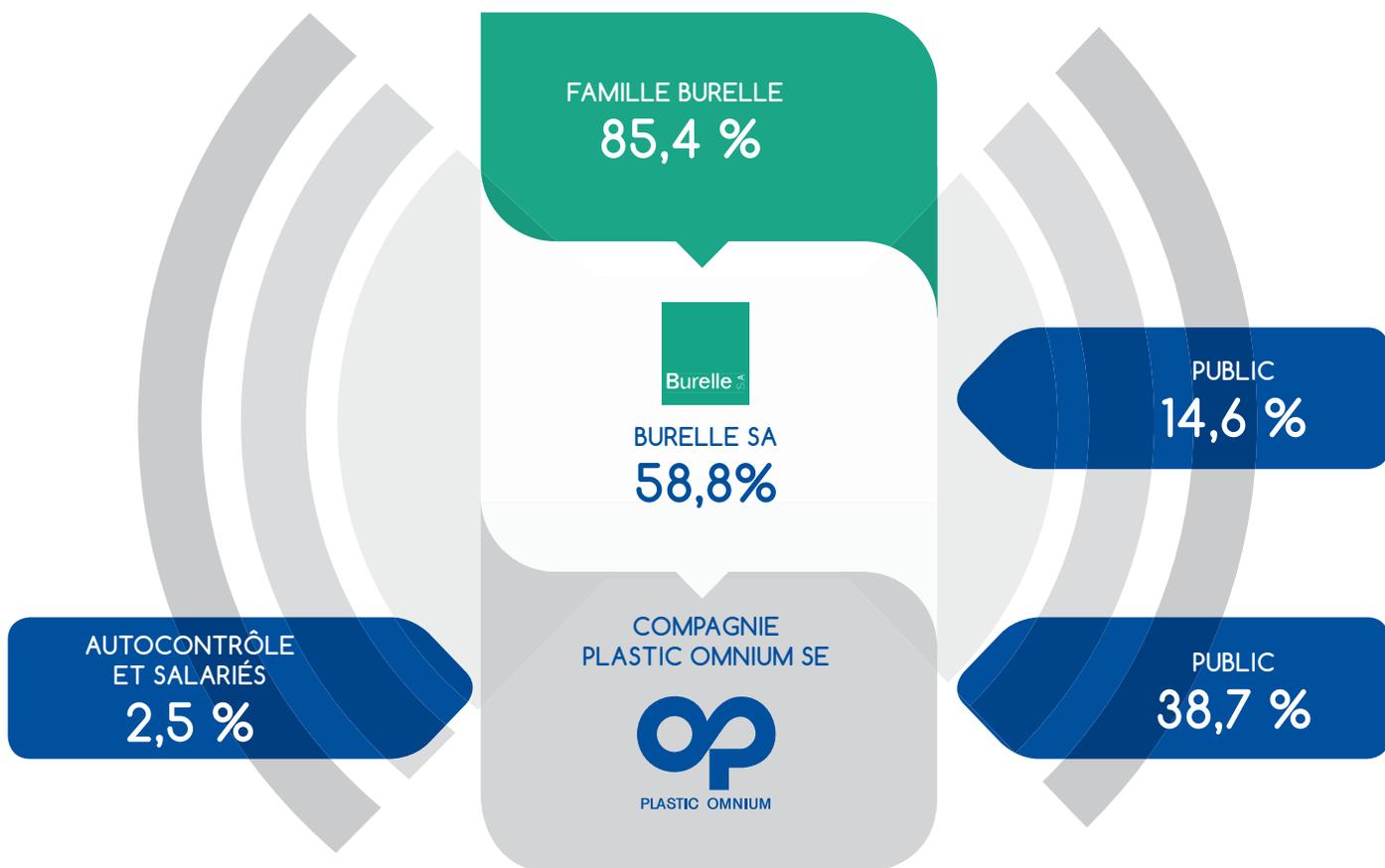
ODD = OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSULTATS 2019	OBJECTIFS 2020	OBJECTIFS 2025	ACTIONS PRINCIPALES 2020
92%*	80%	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître le nombre de salariés formés :</li> <li>Augmenter le nombre de langues de l'e-learning sur le Code de Conduite</li> <li>Déployer le Compliance Day auprès de nouveaux profils</li> </ul>
450 fournisseurs analysés en 2019 Index = 68 %	1250 fournisseurs analysés en 2019/2020 Index = 60 %	>90%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la formation des acheteurs</li> <li>Définir les plans d'action à mettre en place pour les fournisseurs n'atteignant pas les attentes</li> </ul>
Amélioration continue			<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le déploiement des nouvelles technologies de contrôle d'accès et de gestion de la confidentialité des données</li> </ul>
1,85	1,6	0,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le déploiement du programme Top Safety</li> <li>Continuer l'intégration de HBPO dans le programme</li> </ul>
79%*	84%*	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la prise en compte de l'ergonomie en phase projet et renforcer la formation aux outils d'évaluation</li> <li>Développer l'évaluation des postes au sein de HBPO</li> </ul>
70%	75%	75%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer les programmes Starter, Booster, Leading success, Driving success et Leading manufacturing</li> </ul>
58%	60%	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'identification des actions et événements</li> <li>Coordonner les activités au niveau des métiers</li> </ul>
56%	60%	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre l'identification des actions et événements</li> <li>Coordonner les activités au niveau des métiers</li> </ul>
816	870	1 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le reporting des stagiaires et promouvoir l'emploi de stagiaires</li> <li>Renforcer l'attractivité auprès des jeunes femmes pour soutenir la diversité</li> </ul>
12,8%	15%	25%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les parcours professionnels des femmes</li> <li>Accroître les réseaux internes de femmes tels que Women@PO</li> </ul>
49%*	50%*	60%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le partage de bonnes pratiques</li> <li>Poursuivre le déploiement des certifications ISO 50001</li> </ul>
4	8	> 50% des sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des partenariats d'énergies renouvelables</li> <li>Considérer l'achat d'électricité verte avec Garantie d'origine</li> </ul>
14%	/	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le déploiement de la certification ISO 14001 chez HBPO et Plastic Omnium</li> </ul>
4 ACV	2 nouvelles ACV	/	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser deux nouvelles analyses de cycle de vie</li> </ul>

\* Hors HBPO

# UN GROUPE FAMILIAL, indépendant depuis 1946

Détenu majoritairement par les membres de la famille du fondateur, le Groupe bénéficie d'une gouvernance mêlant administrateurs familiaux et indépendants, dont la vision à long terme permet une croissance régulière depuis sa création et une souplesse de décision.



1946

Création de Plasticomnium par Pierre Burelle à Paris



1963

Première usine à Langres

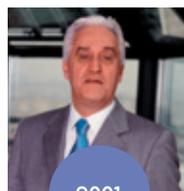
1965

Plasticomnium prend le contrôle de l'UMDP (Union Mutuelle Des Propriétaires lyonnais)  
La cotation en Bourse de Plasticomnium date de cette fusion



1987

Jean Burelle prend la présidence de Plastic Omnium



2001

Laurent Burelle prend la présidence de Plastic Omnium



2019

**Changement de gouvernance au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Laurent Burelle devient Président du Conseil d'Administration  
Laurent Favre est nommé Directeur Général  
Félicie Burelle est nommée Directeur Général Délégué

**32 000 collaborateurs**

131 usines  
26 centres R&D  
26 pays  
93 marques clients

# UN CONSEIL d'administration responsable



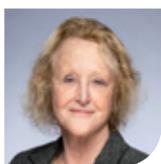
Au 31 décembre 2019, Compagnie Plastic Omnium SE est administré par un Conseil d'Administration composé de **17 membres** : le Président, un Directeur Général, un Directeur Général Délégué et **14 administrateurs**.

## Le Conseil d'Administration

Un collectif équilibré entre représentants de la famille Burelle et administrateurs indépendants.



**FÉLICIE BURELLE**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2017  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE



**ÉLIANE LEMARIÉ**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2009  
REPRÉSENTANTE DE BURELLE SA  
MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS



**JEAN BURELLE**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 1970  
PRÉSIDENT D'HONNEUR DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE



**PAUL HENRY LEMARIÉ**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 1987  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE BURELLE SA



**VINCENT LABRUYÈRE**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2002  
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES COMPTES



**ANNE-MARIE COUDERC**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2010\*  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DU COMITÉ DES NOMINATIONS



**JÉRÔME GALLOT**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006



**PROF DR BERND GOTTSCHALK**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2009\*  
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS



**ANNE ASENSIO**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2011\*  
MEMBRE DU COMITÉ DES COMPTES



**AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2014\*  
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS



**LUCIE MAUREL-AUBERT**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2015\*  
MEMBRE DU COMITÉ DES COMPTES ET DU COMITÉ DES NOMINATIONS



**CÉCILE MOUTET**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2017



**ALEXANDRE MÉRIEUX**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2018\*



**AMANDINE CHAFFOIS**  
ADMINISTRATEUR SALARIÉ DEPUIS 2019



**IRENEUSZ KAROLAK**  
ADMINISTRATEUR SALARIÉ DEPUIS 2019



**LAURENT BURELLE**  
PRÉSIDENT DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BURELLE SA



**LAURENT FAVRE**  
ADMINISTRATEUR DEPUIS 2020  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE



## COMITÉS SPÉCIALISÉS

préparent ses délibérations

## Un comité de direction engagé

Le **COMITÉ DE DIRECTION** assure ses missions dans un esprit de transparence et d'anticipation, avec une grande réactivité de décision. Les réunions mensuelles sont complétées de réunions de direction annuelles organisées dans les grands clusters mondiaux, à la rencontre des managers locaux. Ses **11 MEMBRES** représentent les directions centrales et opérationnelles et s'assurent du déploiement de la stratégie commerciale, industrielle et R&D, des performances financières et de la politique RSE du Groupe dans le monde entier.

\* Administrateur indépendant

# CHIFFRES CLÉS financiers 2019

**9 183 M€**  
CHIFFRE D'AFFAIRES  
ÉCONOMIQUE

**8 494 M€**  
CHIFFRE D'AFFAIRES  
CONSOLIDÉ

**511 M€**  
MARGE OPÉRATIONNELLE

**258 M€**  
RÉSULTAT NET,  
PART DU GROUPE

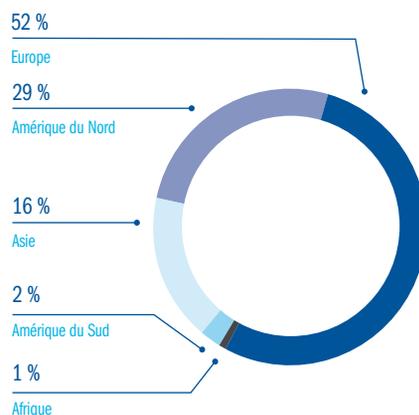
**1 005 M€**  
EBITDA

**739 M€**  
DETTE NETTE

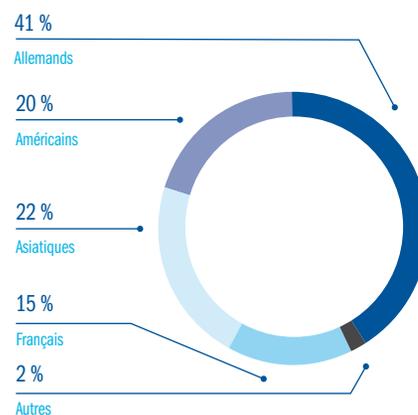
**347 M€**  
CASH-FLOW LIBRE

**0,74 €\***  
DIVIDENDE

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CLIENT



## PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2020

La production automobile mondiale continuera de décroître en 2020. L'ampleur de cette baisse dépendra de l'évolution de l'impact du Covid-19.

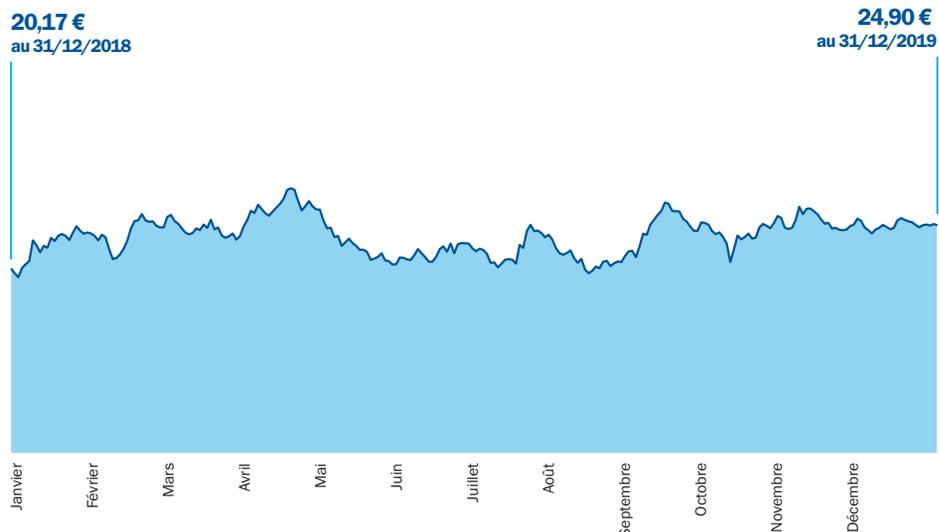
Sur la base des hypothèses de production connues à ce jour et hors effet systémique lié au Covid-19, Plastic Omnium prévoit pour l'année 2020 :

- une surperformance de 5 points de la production automobile mondiale ;
- un résultat opérationnel et un EBITDA en progression en valeur ;

- un cash-flow libre supérieur à 200 millions d'euros avec une capacité d'innovation et de R&D confirmée.

Dans cet environnement de marché, le Groupe bénéficie d'un carnet de commandes solide et renforce ses fondamentaux de gestion, avec une attention particulière portée à la génération de cash-flow libre, une intensification des programmes de réduction de coûts et une ambition réaffirmée en termes d'excellence industrielle.

## COURS DE BOURSE 2019



\* Proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2020

## PERFORMANCES sociales et environnementales 2019



Le 23 octobre 2019, le Groupe a organisé dans la totalité de ses 131 usines sa 6<sup>ème</sup> journée mondiale dédiée à sa responsabilité d'entreprise au cours de laquelle ses 32 000 collaborateurs ont suivi des ateliers de formation et sensibilisation à ce projet d'entreprise fédérateur.



616

INGÉNIEURS ET CADRES RECRUTÉS  
EN 2019 DONT 22 % DE JEUNES  
DIPLOMÉS ET 24 % DE FEMMES

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS  
DU TRAVAIL, AVEC ET SANS ARRÊT - TF2

1,85

En 2019

-31% VS 2018



13,5%

DE FEMMES CADRES DE DIRECTION

17,9%

DE FEMMES MANAGERS

91%

DE SITES CERTIFIÉS  
ISO 14001

71%

DE SITES CERTIFIÉS  
OHSAS 18001 /  
ISO 45001



86%

DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR  
LE GROUPE EN 2019 ONT  
ÉTÉ RECYCLÉS OU VALORISÉS

510 634<sub>H</sub>

DE FORMATION DISPENSÉES EN 2019

22<sub>H</sub>

DE FORMATION PAR SALARIÉ EN 2019

Panneaux photovoltaïques présents  
sur la toiture du centre de développement  
Δ-Deltatech à Bruxelles (Belgique)



# 1

## PRÉSENTATION DE PLASTIC OMNIUM et de ses activités

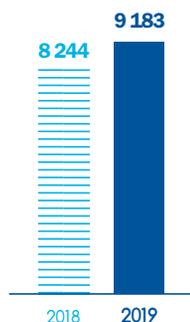
1.1	CHIFFRES CLÉS 2019	RFA	28
1.2	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU GROUPE		30
1.3	ORGANIGRAMME		32
1.4	FAITS MARQUANTS		33
1.5	ACTIVITÉS	RFA	34
1.6	OBJECTIFS ET STRATÉGIE	RFA	36
1.7	RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT (R&D)	RFA	38

## 1.1 CHIFFRES CLÉS 2019

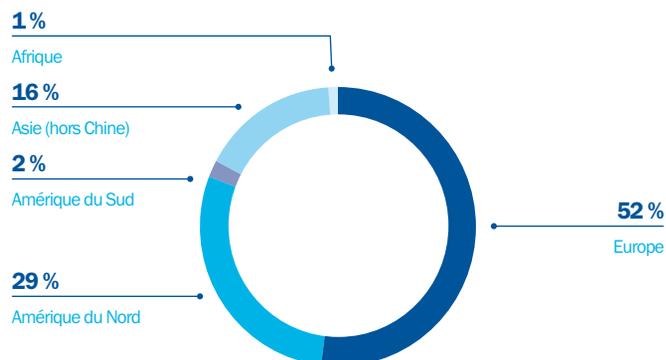
RFA

### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE

En millions d'euros

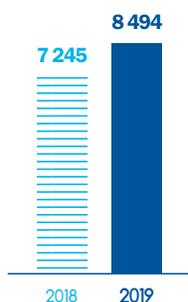


### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



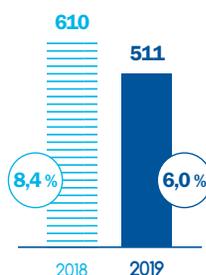
### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

En millions d'euros



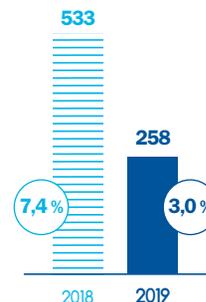
### MARGE OPÉRATIONNELLE

En millions d'euros et en % du CA consolidé



### RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros et en % du CA consolidé



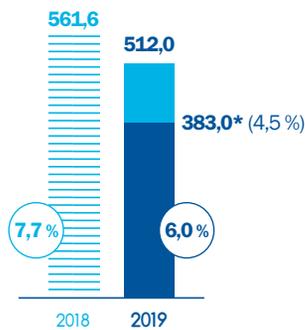
- **Le chiffre d'affaires économique** reflète la réalité opérationnelle et managériale du Groupe. Il correspond au chiffre d'affaires consolidé plus le chiffre d'affaires des coentreprises du Groupe à hauteur de leur pourcentage de détention : BPO (50%) et YFPO (50%) pour Plastic Omnium Industries et SHB Automotive modules (Samlip) (33%) pour Plastic Omnium Modules.

- **Le chiffre d'affaires consolidé** ne comprend pas la quote-part des coentreprises, consolidées par mise en équivalence, en application des normes IFRS 10-11-12.

- **La marge opérationnelle** comprend la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et l'amortissement des actifs incorporels acquis, avant autres produits et charges opérationnels.

### INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET PROJETS

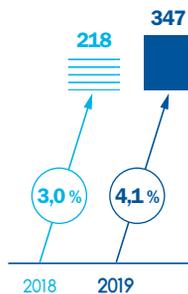
En millions d'euros et en % du CA consolidé



(\*) y compris 128,5 M€ perçus au titre de la cession des actifs immobiliers non-industriels de Compagnie Plastic Omnium SE à la foncière Sofiparc, détenue à 100% par Burelle SA

### CASH-FLOW LIBRE

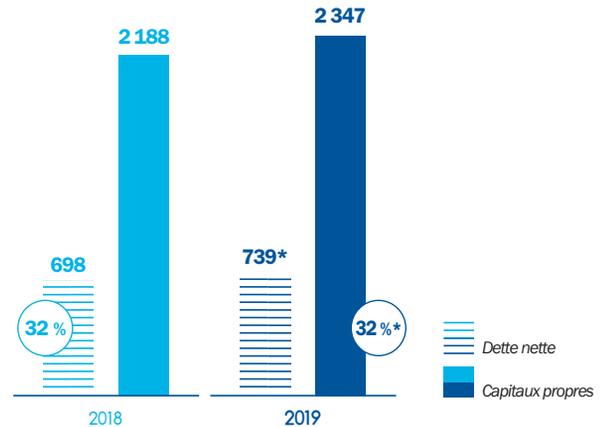
En millions d'euros et en % du CA consolidé



- **Les investissements industriels et projets** correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes de cessions, à la variation nette des avances sur immobilisations / fournisseurs d'immobilisations et aux subventions d'investissements reçues (voir le tableau des flux de trésorerie en 5.2.5, ligne E de la partie II).
- **Le cash-flow libre** correspond à la capacité d'autofinancement diminuée des investissements corporels et incorporels nets des cessions, des impôts et intérêts financiers nets décaissés +/- variation du besoin en fonds de roulement (excédent de trésorerie lié aux opérations), voir le tableau des flux de trésorerie en page 172, ligne "Excédent de trésorerie lié aux opérations".

### DETTE NETTE, CAPITAUX PROPRES

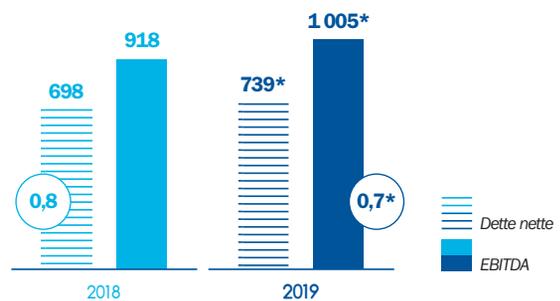
En millions d'euros et dette nette/capitaux propres en %



(\*) après application de la norme IFRS 16 "Contrats de location"

### DETTE NETTE, EBITDA

En millions d'euros et ratio dette nette/EBITDA



(\*) après application de la norme IFRS 16 "Contrats de location"

- **L'endettement financier net** comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts, des titres de créances négociables et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 5.1.1.1 du bilan en page 208).
- **Les capitaux propres** comprennent les subventions d'exploitation.
- **L'EBITDA** correspond à la marge opérationnelle, qui inclut la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises avant dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (voir notes 4.2 et 4.4 des comptes consolidés).



## 1.2 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU GROUPE

Les origines de Compagnie Plastic Omnium SE remontent à **1946** lorsque la société Plasticomnium, créée le 15 avril, s'installe à Paris, rue du Louvre. La Société compte alors trois salariés, et Pierre Burelle en est le Président-Directeur Général. Les premières fabrications étaient destinées à l'automobile (Jaeger) : raccords de tuyauteries, bougies déshydratantes et des pièces diverses en plastique.

Durant ces années, les presses à injecter étaient caractérisées par le poids des pièces produites. En 1949, la Société possède 5 presses, dont la plus importante produisait une pièce de 250 grammes.

### 1952

La Société emménage à Levallois-Perret, rue du Parc (Hauts-de-Seine).

### 1954

La Société s'endette pour acheter une presse capable de mouler une pièce de 1 200 grammes, un défi pour une société de cette taille.

### 1963

Compte tenu du fort développement de l'activité, les fabrications sont installées dans de nouveaux locaux construits à Langres (Haute-Marne).

### 1965

Plasticomnium prend le contrôle de l'UMDP (Union Mutuelle Des Propriétaires lyonnais), société cotée à la Bourse de Lyon. Les deux sociétés fusionnent, et Pierre Burelle devient le Président-Directeur Général du nouvel ensemble. La cotation en Bourse de Plasticomnium date de cette fusion.

L'UMDP est une société spécialisée dans le curage et l'assainissement des fosses septiques, dont Pierre-Émile Burelle, ingénieur civil de l'École des Mines de Paris, avait pris la direction en 1877 alors qu'il était âgé de 29 ans.

Cette société installe, sous l'égide de Pierre-Émile Burelle, un vaste réseau de canalisations au départ de l'usine de la Mouche, à Lyon. Ce réseau répartit les matières d'extraction vers des zones agricoles et maraîchères. Ces 55 km de conduites créent la culture par l'épandage.

Après 1914, avec le développement du tout-à-l'égout, Pierre-Émile Burelle oriente la Société vers la location de seaux à immondices. Il disparaît en 1926. Deux de ses fils participent à la direction de l'UMDP, Jean Burelle, mort au champ d'honneur en 1915, et Charles, qui dirigera la Société jusqu'en 1965. Cette année-là, Pierre Burelle, fils de Jean Burelle et petit-fils de Pierre-Émile Burelle, achète à la Bourse de Lyon la majorité des actions de l'UMDP.

C'est à partir de l'activité « Seaux à immondices » de l'UMDP que Pierre Burelle, Président-Directeur Général de Plasticomnium, va développer une gamme de produits et services, tels que la location, la maintenance et le lavage de conteneurs à ordures. Cette activité devient l'épine dorsale de la Division Environnement.

### 1966

Création du logo actuel par Raymond Loewy, au nouveau graphisme ; Plastic Omnium s'écrit depuis lors en deux mots.

### 1968

Le Groupe achète à l'entreprise Gachot son département de résines fluorées et lance une usine à Langres dédiée à ces produits. Cette activité formera la Division 3P.

### À partir des années 1970

Le Groupe se développe à l'international avec la création d'une filiale par an, dont l'Espagne en 1970, l'Allemagne en 1972, le Royaume-Uni en 1973 et les États-Unis en 1977.

### 1974

La société mère, Compagnie Plastic Omnium, qui contrôle les activités du Groupe, est créée.

En 1974, le Groupe acquiert une presse à injecter de 2 500 tonnes et, en 1982, une de 10 000 tonnes, deux records de puissance à ces dates.

### 1980

Début de l'activité Pare-chocs pour Renault.

### 1986

Plastic Omnium prend le contrôle du groupe Landry et de Techniplaste Industrie, qui donnera naissance à l'activité Systèmes à Carburant. Le portefeuille clients du Groupe se diversifie avec Peugeot et Citroën.

### 1987

Jean Burelle devient Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium ; Pierre Burelle devient Président d'honneur et reste administrateur.

Les années 1990 confirment le développement du Groupe à l'international avec la création de nouvelles filiales et des acquisitions :

- Zarn, aux États-Unis, qui possède 4 usines de conteneurs, en 1991. La société sera revendue en 2001 ;
- Vasam, installée à Madrid et à Vigo, et spécialisée dans les réservoirs à carburant, en 1994 ;
- Reydel, installée en France, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni, spécialisée dans les tableaux de bord et panneaux de porte, en 1996, base de la Division Plastic Omnium Auto Intérieur, qui sera vendue à Visteon en 1999.

Durant les années 2000, le Groupe poursuit sa croissance avec une politique d'acquisitions ou de partenariats ciblés et s'implante en Asie. L'investissement en R&D est également renforcé.

**2000**

Inergy Automotive Systems, n° 1 mondial des systèmes à carburant, est créée avec Solvay dans le cadre d'une joint-venture à 50/50.

**2001**

Laurent Burelle devient Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium.

**2002**

Le centre mondial de Recherche & Développement du Groupe pour les pièces extérieures de carrosserie, Σ-Sigmatech, est inauguré en région lyonnaise.

L'activité Tuyauterie de la Division 3P est cédée.

**2004**

L'activité Plastic Omnium Médical est cédée.

La joint-venture HBPO, leader mondial dans le design, le développement, le montage et la logistique de modules de faces avant complexes pour automobile est constituée avec deux équipementiers allemands, HELLA et Mahle-Behr.

**2006**

Le Groupe prend le contrôle d'Inoplast, qui conçoit et fabrique des pièces et fonctions complètes en matériaux composites et thermoplastiques destinées principalement aux automobiles et camions.

**2007**

Le Groupe réunit 1 000 personnes à La Défense (Paris) pour célébrer son 60<sup>e</sup> anniversaire.

Plastic Omnium s'implante en Chine, dans le cadre d'une joint-venture avec Yanfeng Visteon pour les pièces extérieures de carrosserie.

Le Groupe s'implante également en Inde, dans le cadre d'une joint-venture majoritaire avec Varroc pour les pièces extérieures de carrosserie. Le Groupe en prendra le contrôle à 100 % en 2012.

Le Groupe acquiert Sulo en Allemagne, n° 2 des conteneurs en Europe.

Plastic Omnium acquiert la Compagnie Signature, leader européen de la signalisation routière et du marquage au sol, à la maison mère Burelle SA et association avec Eurovia (Vinci) dans ce même domaine d'activité.

**2008**

La Division Produits Plastiques Performants – 3P est cédée.

**2010**

Le Groupe prend le contrôle d'Inergy Automotive Systems avec l'acquisition de la participation de 50 % de Solvay.

Depuis 2010, le Groupe poursuit sa stratégie d'investissements dans les zones en fort développement, par croissance organique et externe.

**2011**

Les actifs de production de systèmes à carburant de Ford, aux États-Unis, et des usines polonaises du concurrent Plastal dans les pièces extérieures de carrosserie sont rachetés.

**2012**

Deux joint-ventures majoritaires dans les systèmes à carburant, l'une en Chine avec BAIC, l'autre en Russie avec la société DSK sont constituées.

Les activités françaises et allemandes de Signature sont cédées à Eurovia.

**2014**

Le dispositif R&D du Groupe est renforcé avec l'ouverture d'α-Alphatech, centre de R&D mondial de la Division Auto Inergy, à Compiègne en France.

**2016**

En juillet, le Groupe finalise l'acquisition de l'activité Systèmes Extérieurs de Faurecia.

**2017**

Le 6 juin, Plastic Omnium célèbre son 70<sup>e</sup> anniversaire au Grand Palais, à Paris, en présence de plus de 1 500 invités.

**2018**

Le 26 juin, Plastic Omnium se renforce dans HBPO, leader mondial des modules bloc avant de carrosserie avec l'acquisition de la participation de 33,33 % du groupe allemand Mahle (HBPO était jusqu'alors détenue à parité par Plastic Omnium, Hella et Mahle-Behr) portant ainsi la participation de Plastic Omnium dans HBPO à hauteur de 66,67 %.

Le 18 décembre, Plastic Omnium cède sa Division Environnement (Plastic Omnium Environment BV) au consortium Latour Capital/Bpifrance (Banque Publique d'Investissement).

**2019**

En 2019, l'Assemblée Générale du Groupe approuve la transformation de Compagnie Plastic Omnium, société anonyme, en société européenne.

Au cours de l'année, Compagnie Plastic Omnium SE formalise ses engagements RSE au sein d'un programme mondial intitulé ACT FOR ALL™ (Agir pour tous). La politique RSE de Compagnie Plastic Omnium SE est un élément essentiel de sa performance et de son excellence.

Le 24 septembre, Compagnie Plastic Omnium SE annonce l'évolution de sa gouvernance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : Laurent Burelle assure la Présidence du Conseil d'Administration, Laurent Favre rejoint le groupe comme Directeur Général et Félicie Burelle est nommée Directeur Général Délégué.

Le 4 décembre, Compagnie Plastic Omnium SE réalise la cession de ses actifs immobiliers non-industriels à la foncière Sofiparc, détenue à 100 % par Burelle SA, pour un montant de 128,5 millions d'euros.

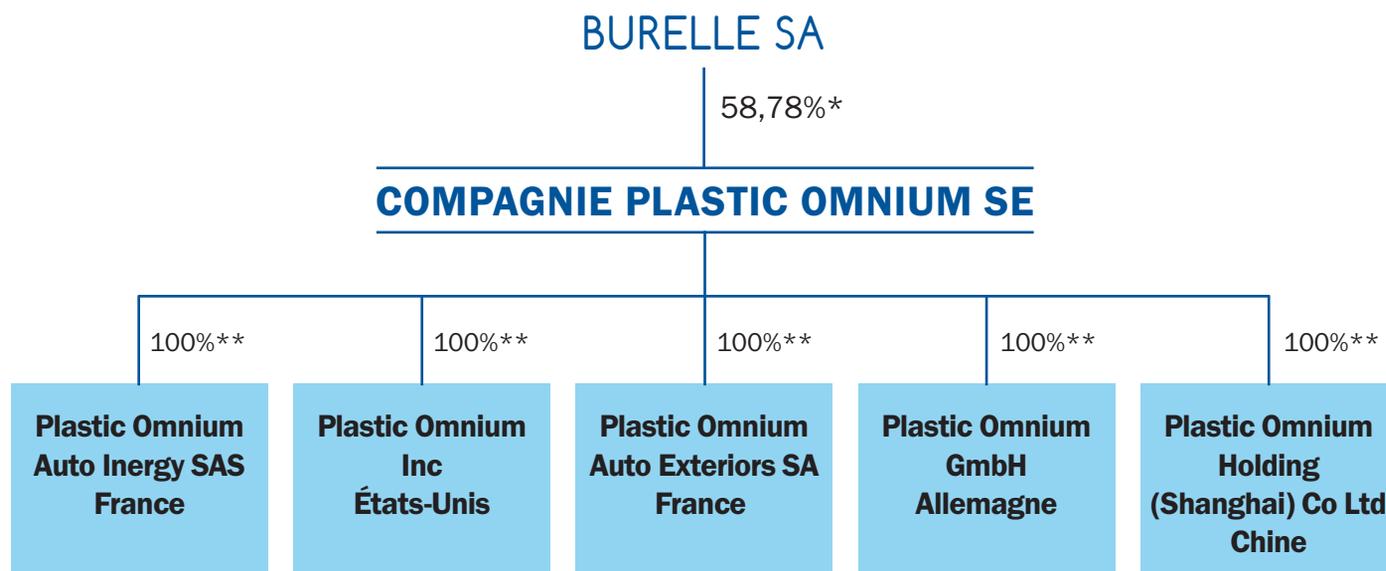
**À fin 2019**

Le Groupe et ses coentreprises emploient près de 32 000 personnes dans 131 usines, 26 centres de R&D et 26 pays dans le monde, pour servir 93 marques automobiles.



## 1.3 ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 (DÉTENTION DIRECTE DE CAPITAL)



\* 72,08% DES DROITS DE VOTE.

\*\* LE % DES DROITS DE VOTE EST ÉGAL AU % DE DÉTENTION.

Le groupe Plastic Omnium est organisé autour des holdings métier ou holdings pays indiquées dans l'organigramme ci-dessus détenant les titres des filiales opérationnelles locales. L'activité de ces entités opérationnelles locales dépend principalement de leur marché local ; elles portent donc les actifs et passifs nécessaires à leur activité mais pas d'actifs stratégiques. Les entités de Compagnie Plastic Omnium SE sont détenues directement ou indirectement à 100 % ou contrôlées par Compagnie Plastic Omnium SE, à l'exception des 3 entités suivantes, contrôlées conjointement avec des partenaires.

HBPO : joint-venture détenue, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, avec le rachat de la part de Mahle-Behr, à 66,67 % par Plastic Omnium Auto Exteriors SA (jusqu'à cette date, la joint-venture était détenue à parts égales par Plastic Omnium Auto Exteriors SA, Hella et Mahle-Behr). HBPO est le leader mondial dans le développement, l'assemblage et la logistique des modules bloc avant. Son chiffre d'affaires consolidé 2019 s'est élevé au total à 2 095,8 millions d'euros. HBPO emploie 2 600 personnes dans ses 27 usines, présentes dans 11 pays.

YFPO : joint-venture détenue à 49,95 % par Plastic Omnium Auto Exteriors SA, la société est le leader chinois des pièces extérieures de carrosserie. Son chiffre d'affaires économique 2019 s'est élevé à 488,5 millions d'euros (quote-part Plastic Omnium). YFPO emploie 4 300 personnes dans son centre de développement et ses 22 usines en Chine.

BPO : joint-venture détenue à 50 % par la Compagnie Plastic Omnium, la société est le leader turc des pièces extérieures de carrosserie. Son chiffre d'affaires économique 2019 s'est élevé à 35,1 millions d'euros (quote-part Plastic Omnium).

Suite à la prise de contrôle, le 1<sup>er</sup> juillet 2018, de HBPO et à la cession de la Division Environnement le 18 décembre 2018, Plastic Omnium s'affirme en tant que *pure player* automobile organisé d'un point de vue opérationnel autour de deux activités : Plastic Omnium Industries et Plastic Omnium Modules (voir section 1.5 « Activités »).

## 1.4 FAITS MARQUANTS

### Partenariat technologique entre Plastic Omnium et HELLA

En janvier 2019, Plastic Omnium et HELLA ont lancé un projet innovant de co-développement de solutions intégrées, combinant les pièces extérieures de carrosserie et l'éclairage. Des experts en ingénierie et en design de chaque groupe, installés en Allemagne, travaillent conjointement sur le développement de nouveaux concepts intégrant des technologies innovantes dans l'éclairage ainsi que dans les systèmes intelligents de carrosserie, à l'avant et à l'arrière du véhicule.

Cette alliance technologique vise à apporter aux constructeurs automobiles des solutions différenciantes en matière de style et de fonctionnalités pour la carrosserie, pouvant également servir à la communication et à la sécurité des voitures autonomes.

Plastic Omnium a par ailleurs conclu en décembre 2018 un projet de co-développement innovant avec l'équipementier allemand Brose, pour développer un système de porte offrant de nouvelles fonctionnalités, un style innovant et des facilités d'assemblage.

### Ouvertures de cinq nouveaux sites de production et d'assemblage

Au cours de l'année 2019, Plastic Omnium a mis en service trois nouvelles usines de production pour son métier Intelligent Exterior Systems : Bhamboli en Inde pour Chevrolet, Hlohovec en Slovaquie pour Jaguar Land Rover et Kenitra au Maroc pour le groupe PSA. Deux nouveaux sites ont également démarré leur métier d'assemblage de modules, l'un au Mexique pour Dodge, l'autre en Allemagne pour Porsche. Ces investissements renforcent le potentiel de croissance du Groupe.

### Lancement de deux nouveaux centres de Recherche & Développement et agrandissement de $\Sigma$ -Sigmatech

Deux nouveaux centres de Recherche & Développement, consacrés aux systèmes à carburant et de dépollution ainsi qu'aux énergies nouvelles, sont entrés en service mi-2019, l'un en Chine à Wuhan, l'autre en Belgique à Bruxelles.

Le centre  $\omega$ -Omegatech a ouvert en Chine le 18 juin. Il accueille plus de 150 ingénieurs et techniciens. Spécialisé en développement, essais, prototypage et tests mécaniques de systèmes à carburant, il conduira aussi des tests et développements pour les réservoirs à haute pression pour l'hydrogène. Le site implanté à Wuhan, ville pilote de la filière hydrogène en Chine, est également un centre de formation d'ingénieurs dans les énergies nouvelles. Avec ce nouveau centre R&D, comptant déjà 57 projets de développement, Plastic Omnium se donne les moyens d'accompagner vers une mobilité propre ses clients implantés en Asie. Ce centre soutiendra notamment la croissance rapide du Groupe en Chine où ses parts de marché dans les systèmes à carburant devraient doubler, pour atteindre 17 % en 2022.

Le centre  $\Delta$ -Deltatech est entré en service le 1<sup>er</sup> juillet 2019 à proximité de l'aéroport de Bruxelles.  $\Delta$ -Deltatech est dédié aux systèmes à carburant et à la réduction des émissions. Il est également le fer de lance de la recherche et du développement des énergies nouvelles, des piles à combustible et du stockage de l'hydrogène. Une centaine d'ingénieurs et techniciens y travaillent.

$\omega$ -Omegatech et  $\Delta$ -Deltatech représentent un investissement global de 100 millions d'euros. Ils confirment l'engagement de Plastic Omnium pour une mobilité propre et décarbonée.

Le centre de R&D international  $\Sigma$ -Sigmatech, construit en 2003 et dédié aux systèmes intelligents de carrosserie, a quant à lui été agrandi de près de 4 000 m<sup>2</sup>, pour développer notamment de nouveaux moyens en mécanique et réalité virtuelle.

### Un contrat significatif et la première certification d'un réservoir pressurisé confirment le positionnement de Plastic Omnium dans l'hydrogène

Plastic Omnium a gagné au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 une commande significative pour le développement de réservoirs à hydrogène 350 bars auprès d'un constructeur allemand.

Parallèlement à ce succès, Plastic Omnium a obtenu une première certification pour un réservoir de stockage d'hydrogène à 700 bars destiné à équiper des véhicules particuliers. La certification obtenue, R134, est une norme internationale qui garantit le respect des spécifications les plus sévères de régulation des réservoirs d'hydrogène à haute pression. D'autres certifications sont en cours pour des réservoirs hydrogène à 350 bars et pour des réservoirs CNG.

Ce contrat et cette première certification illustrent la reconnaissance du savoir-faire technologique de Plastic Omnium développé depuis plus de 4 ans dans le domaine du réservoir plastique composite haute pression.

Ils constituent une étape significative dans le développement du Groupe dans les nouvelles énergies, stratégie récemment renforcée avec l'ouverture des deux centres de R&D,  $\Delta$ -Deltatech à Bruxelles et  $\omega$ -Omegatech à Wuhan, en Chine où une ligne pilote d'enroulement filamenteuse de carbone vient d'être inaugurée. En 2020, Plastic Omnium installera également une ligne de fabrication spécifique de réservoirs à hydrogène sur le site de son usine d'Herentals, en Belgique, qui fabrique actuellement des réservoirs à essence.

Concomitamment, le Groupe a investi dans AP Ventures, fonds de capital-risque basé à Londres et dédié uniquement à l'hydrogène, donnant à Plastic Omnium une ouverture et des options intéressantes pour le futur.

Plastic Omnium, leader mondial des systèmes à carburant et de dépollution, s'affirme ainsi comme un acteur majeur sur le marché de la mobilité propre.

### Renforcement du contrôle de l'actionnaire majoritaire Burelle SA

En 2019, Burelle SA a acquis 400 000 titres de Compagnie Plastic Omnium SE, portant sa participation dans celle-ci de 58,51 % à 58,78 %. Après le renforcement, en mai 2019, du contrôle du groupe familial Burelle sur Burelle SA, le pourcentage d'intérêt du groupe familial Burelle dans Compagnie Plastic Omnium SE s'élève désormais à 50,17 %.

### Transformation de la Compagnie Plastic Omnium (SA) en Société Européenne (SE)

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 13 février 2019 et à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019, la Compagnie Plastic Omnium a changé sa forme sociale de Société Anonyme (SA) en Société Européenne (SE).

Cette transformation permet de mieux refléter la dimension européenne du groupe Plastic Omnium et renforce son image internationale et son attractivité auprès de l'ensemble des parties prenantes. Le Groupe est toujours régi par la législation et la réglementation françaises et coté à la Bourse de Paris. Ce changement de forme sociale n'a pas d'incidence pour les actionnaires et les salariés de la Société, ni sur le siège social.



## Évolution de la gouvernance de Compagnie Plastic Omnium SE

Le Groupe a annoncé en septembre 2019 l'évolution de sa gouvernance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sur proposition de Laurent Burelle, afin de poursuivre sur le long terme la croissance du Groupe en saisissant les opportunités liées à la transformation du marché automobile, le Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE a décidé de mettre en place une nouvelle équipe de direction et de faire évoluer la gouvernance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Laurent Burelle, Président-Directeur Général depuis mai 2001, devient Président du Conseil d'Administration du Groupe. Laurent Favre est nommé Directeur Général et administrateur. Sur proposition de Laurent Favre, Félicie Burelle est nommée Directeur Général Délégué.

## Cession des actifs immobiliers tertiaires pour 128,5 millions d'euros

Compagnie Plastic Omnium SE a finalisé le 4 décembre 2019 la cession de ses actifs immobiliers non-industriels à la foncière Sofiparc, détenue à 100 % par Burelle SA, qui est aussi la holding de contrôle de Compagnie Plastic Omnium SE. Cette cession a été réalisée sur la base de deux valorisations indépendantes pour un montant de 128,5 millions d'euros (hors taxes).

Cette opération s'inscrit dans la rationalisation du portefeuille d'actifs de Plastic Omnium, en valorisant ses actifs tertiaires non-industriels dans une structure foncière dédiée de Burelle SA. Elle contribue au renforcement de la structure financière du Groupe.

## 1.5 ACTIVITÉS

RFA

Compagnie Plastic Omnium SE est un groupe industriel, leader mondial des systèmes de carrosserie intelligents, des systèmes d'énergie propre et des modules pour l'automobile. Le Groupe et ses coentreprises emploient près de 32 000 personnes dans 131 usines, 26 centres de R&D et 26 pays dans le monde, pour servir 93 marques automobiles. C'est un Groupe aux activités mondiales, présent sur les 4 continents (*voir commentaires sur les comptes consolidés page 161 pour la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique*). Les constructeurs allemands représentent 41 % du chiffre d'affaires économique 2019, devant les constructeurs asiatiques (22 %), américains (21 %) et français (15 %).

Suite à la prise de contrôle, le 1<sup>er</sup> juillet 2018, de HBPO, leader mondial des modules bloc avant et à la cession de la Division Environnement le 18 décembre 2018, Plastic Omnium s'affirme en tant que *pure player* automobile organisé autour de deux activités aux *business models* différents :

- **Plastic Omnium Industries**, dédié aux métiers de production de systèmes de carrosserie intelligents (**Intelligent Exterior Systems**) et de systèmes d'énergie propre (**Clean Energy Systems**), avec des investissements significatifs et des cycles longs ;
- **Plastic Omnium Modules**, dédié aux métiers de design et d'assemblage de modules complexes (**HBPO**) avec de faibles capitaux employés.

Dans ses 3 métiers – Intelligent Exterior Systems, Clean Energy Systems et HBPO –, le groupe Plastic Omnium occupe des positions de leader.

Le marché de référence des 3 activités du Groupe est celui de la production automobile mondiale, qui s'est élevé à 86,0 millions de véhicules en 2019, en repli de 5,8 % par rapport aux 91,2 millions de véhicules produits en 2018 (source : IHS février 2020).

Plastic Omnium Industries, représente 75,4 % du chiffre d'affaires économique 2019 – soit 6 919 millions d'euros – et 75,3 % du chiffre d'affaires consolidé 2019 – soit 6 398 millions d'euros – (*voir*

*commentaires sur les comptes consolidés page 160*). Plastic Omnium Industries (y compris ses coentreprises) emploie près de 30 000 personnes dans 104 usines, 25 centres de R&D et 22 pays dans le monde.

Le métier **Intelligent Exterior Systems** est n° 1 mondial d'ensembles complexes de carrosserie <sup>(1)</sup>, fabriqués essentiellement à partir de polypropylène injecté et de matériaux composites. Cette activité conçoit et produit une large gamme de pièces : pare-chocs et systèmes d'absorption d'énergie, hayons, becquets, ailes et bas de caisse. Pour rappel, l'activité Intelligent Exterior Systems s'est renforcée en 2016 avec l'acquisition de l'activité Systèmes Extérieurs de Faurecia. Cette opération a conforté la position du Groupe comme leader sur le marché des ensembles complexes de carrosserie. Le métier Intelligent Exterior Systems a livré plus de 26 millions de pare-chocs peints en 2019, soit une part de marché mondiale de 16 %. Cette part de marché s'élevait à 8 % en 2010. Elle a bénéficié de l'acquisition de l'activité Systèmes Extérieurs de Faurecia en 2016 et progresse organiquement grâce au développement de l'activité notamment en Chine, où Intelligent Exterior Systems a une part de marché de 25 % en 2019. Ses 3 principaux concurrents sont le groupe canadien Magna (7 % de part de marché), le groupe américain Flex-N-Gate (5 %) et le groupe indien Motherson-SMP (4 %) ; 35 % de la production mondiale de pare-chocs est réalisée par les constructeurs eux-mêmes. Intervenant sur un marché de pièces d'aspect et de design, le métier Intelligent Exterior Systems propose des solutions sur mesure et multimatériaux à forte valeur ajoutée, conçues dans une logique croissante d'intégration de fonctions et de sécurité, pour alléger le véhicule et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, fort de son expertise en intégration de fonctions, des performances uniques en transparence électromagnétique des matériaux plastiques, Plastic Omnium accompagne le développement de la voiture intelligente de demain. Ses pièces extérieures intégreront les nombreux radars et autres capteurs, avec toujours plus de design et de protection.

(1) Analyse interne d'après des données IHS.

Le métier **Clean Energy Systems** est n° 1 mondial des systèmes à carburant, produits par soufflage du polyéthylène<sup>(1)</sup>. Produit de sécurité intégré et de dépollution, le système à carburant répond à plusieurs fonctions : remplissage, stockage, jaugeage, ventilation et alimentation moteur. 21 millions de systèmes ont été fabriqués en 2019 par le métier Clean Energy Systems, soit une part de marché mondiale de 22 %. Ses 3 principaux concurrents sont le groupe américain Kautex, filiale de Textron, le groupe chinois YAPP et le groupe anglais TI Automotive, avec respectivement 19 %, 10 % et 10 % de parts de marché. À noter que 17 % du marché mondial est encore constitué par des réservoirs en métal, ce qui représente un potentiel de croissance important par la substitution prévue du métal vers le plastique pour des raisons de sécurité et de poids notamment. La croissance des parts de marché du métier Clean Energy Systems, qui passe de 16 % en 2010 à 22 % en 2019, est en partie liée à cette substitution croissante ; elle s'explique également par les forts investissements industriels réalisés pour s'implanter dans les zones à forte croissance. Le métier Clean Energy Systems développe et commercialise également des nouvelles lignes de produits comme les systèmes SCR de dépollution des véhicules diesel qui permettent de supprimer jusqu'à 95 % des émissions de NOx et jusqu'à 8 % des émissions de CO<sub>2</sub>, et les systèmes à carburant pour véhicules hybrides rechargeables (PHEV).

Par ailleurs, le Groupe a créé, début 2018, « Plastic Omnium New Energies » rattachée au métier Clean Energy Systems et consacrée au développement des énergies du futur, notamment dans le domaine de la pile à combustible et de la propulsion par hydrogène. Après la création de la société  $\Xi$ PO-CellTech en 2016, son développement s'est accéléré suite à l'acquisition de deux sociétés à fort contenu technologique en décembre 2017 : Swiss Hydrogen, entreprise suisse basée à Fribourg, spécialisée dans la conception et la production de solutions de gestion et de contrôle de l'énergie dans les systèmes à piles à combustible (*balance of plant*) et Optimum CPV, entreprise belge basée à Zonhoven, spécialisée dans la conception et la production de réservoirs en composite filamentaire pour le stockage à haute pression de l'hydrogène. L'année 2019 a été marquée par le franchissement de jalons significatifs dans ce domaine : Plastic Omnium a gagné une commande significative pour le développement de réservoirs à hydrogène 350 bars auprès d'un constructeur allemand et a obtenu une première certification pour un réservoir de stockage d'hydrogène à 700 bars destiné à équiper des véhicules particuliers. D'autres certifications sont en cours pour des réservoirs hydrogène à 350 bars et pour des réservoirs CNG (gaz naturel comprimé).

Dans l'activité **Plastic Omnium Modules**, qui représente 24,6 % du chiffre d'affaires économique 2019 – soit 2 264 millions d'euros – et 24,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2019 – soit 2 096 millions d'euros – (*voir commentaires sur les comptes consolidés page 160*), le Groupe est présent actuellement au travers d'un métier, HBPO, dans lequel il occupe une position de leader. Plastic Omnium Modules (y compris ses coentreprises) emploie 2 600 personnes dans 27 usines, 1 centre de R&D et 11 pays dans le monde.

Le métier **HBPO** est n° 1 mondial dans le développement, l'assemblage et la logistique des modules bloc avant<sup>(2)</sup>. Le module bloc avant est un ensemble complexe à l'avant du véhicule. À partir d'une face avant

technique, il intègre la poutre d'absorption de choc, les systèmes d'éclairage et de refroidissement moteur, les volets actifs de calandre ainsi que les radars et capteurs d'aide à la conduite. C'est le domaine de compétence de HBPO, filiale à 66,67 % de Compagnie Plastic Omnium SE. De la conception du design à sa réalisation, jusqu'à la livraison en juste-à-temps, HBPO est le seul fournisseur de modules blocs avant à maîtriser ce process dans son intégralité. L'activité HBPO a livré 6 millions de modules bloc avant en 2019, soit une part de marché mondiale de 18 %. Cette part de marché progresse organiquement grâce au développement de l'activité dans les zones à forte croissance. Ses 4 principaux concurrents sont le groupe sud-coréen Mobis (16 % de part de marché), le groupe chinois JiQiang (8 %), le groupe français Valeo (8 %) et le groupe canadien Magna (7 %) ; 30 % de l'assemblage mondial de modules bloc avant reste réalisé par les constructeurs eux-mêmes. HBPO opère en juste à temps, au plus près des usines de ses clients constructeurs automobiles. L'expertise technologique de HBPO permet à Plastic Omnium d'accélérer son développement dans la carrosserie intelligente et modulaire, qui modifiera profondément le design et l'esthétique des automobiles de demain. L'extension du périmètre d'activité de HBPO avec l'assemblage de nouveaux modules (cockpit, console, convertisseur d'énergie électrique), à la demande de nos clients, témoigne du succès de cette expertise.

Les deux activités de Plastic Omnium, Plastic Omnium Industries et Plastic Omnium Modules, sont implantées sur les 4 continents, produisant ou assemblant à partir d'un réseau de 131 sites industriels de proximité. Les livraisons en juste-à-temps, la grande dimension des pièces produites et leur fragilité pour les pare-chocs peints ton caisse imposent en effet de produire dans un environnement proche du constructeur automobile. Cependant, n'utilisant ni la même technique de production ni la même matière première, les usines sont distinctes pour les trois métiers du Groupe, Intelligent Exterior Systems, Clean Energy Systems et HBPO.

En décembre 2019, le Groupe comptait 131 usines automobiles avec la répartition suivante : Amérique du Nord (21 usines), Asie (46 usines), Europe (55 usines) et Amérique du Sud/Afrique (9 usines).

Dans ses deux activités, Plastic Omnium évolue sur le marché automobile pour lequel le Groupe n'attend pas de rebond dans les 3 ans à venir au niveau mondial. L'évolution du marché automobile s'accompagne par ailleurs de transformations technologiques, sous l'influence de la réglementation, pour des produits plus respectueux de l'environnement.

Sur le court terme, Plastic Omnium pilote avec attention l'évolution du Covid-19 et prend les mesures nécessaires pour protéger ses salariés et l'activité avec ses clients. Le Groupe prend également en compte les risques macro-politiques et macro-économiques, qui se traduisent par des incertitudes et une volatilité accrues, notamment dans le secteur automobile.

En 2020, la production automobile mondiale continuera de décroître et son évolution dépendra de celle de l'impact du Covid-19. Dans cet environnement de marché, le Groupe bénéficie d'un carnet de commandes solide et renforce ses fondamentaux de gestion, avec une attention particulière portée à la génération de cash-flow libre, une intensification des programmes de réduction de coûts et une ambition réaffirmée en termes d'excellence industrielle.

(1) Analyse interne d'après les données IHS.

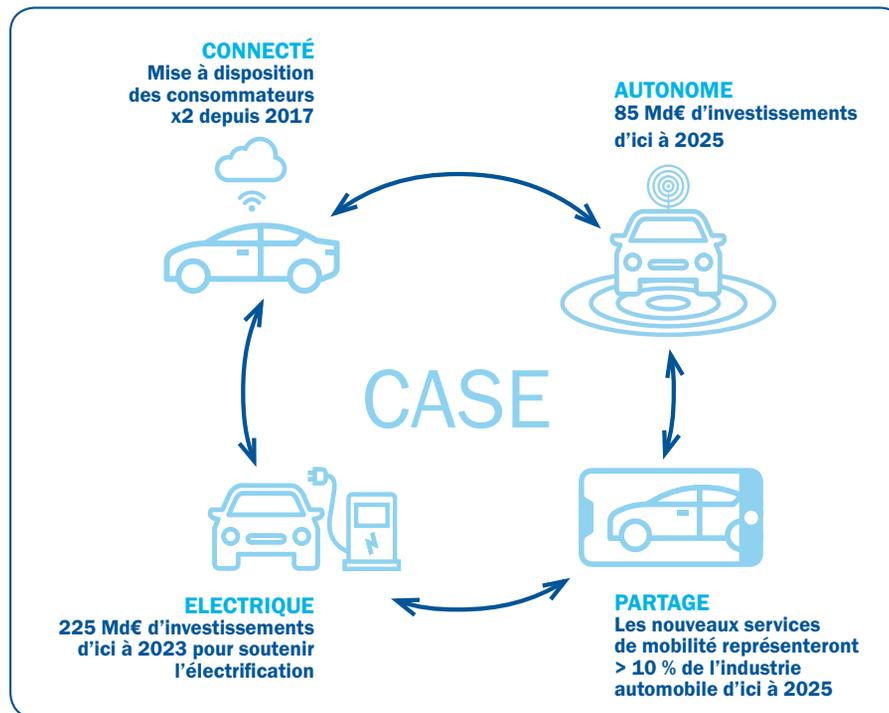
(2) Analyse interne d'après des données IHS.

## 1.6 OBJECTIFS ET STRATÉGIE

RFA

Renforcement de la réglementation mondiale, mise en place de nouvelles normes environnementales, émergence des « villes intelligentes » et nouveaux usages des données au sein des voitures connectées, etc. Que ce soit en matière de sécurité, d'écologie ou d'évolution technologique, les exigences de fabrication des véhicules de demain encouragent l'utilisation plus soutenue de matériaux légers et plus complexes.

Plastic Omnium évolue pour pouvoir répondre aux besoins de l'industrie automobile qui se transforme autour du CASE (*Connected/Autonomous/Shared/Electrified*) et le développement de chacun des métiers du Groupe se fait en fonction des prérogatives du CASE :



## LA STRATÉGIE LONG TERME D'UN GROUPE INDUSTRIEL ET INNOVANT S'APPUYANT SUR DES FONDAMENTAUX SOLIDES

La stratégie de croissance rentable et d'innovation du Groupe est menée tout en continuant de transformer l'entreprise pour répondre aux attentes de ses parties prenantes.

### EXCELLENCE INDUSTRIELLE ET INDUSTRIE 4.0 POUR SES CLIENTS

Plastic Omnium réaffirme son ambition d'accroître l'efficacité industrielle de ses moyens de production avec le déploiement de l'industrie 4.0 au sein de ses usines. La gestion prédictive des données, l'optimisation des process et l'automatisation accrue de l'outil industriel permettront de réduire les coûts et les stocks tout en optimisant la chaîne logistique. L'objectif est ainsi de réduire les capitaux employés et d'améliorer la rentabilité opérationnelle.

### DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Plastic Omnium est résolument engagé dans la transformation technologique de l'automobile. La voiture décarbonée et connectée crée de nouvelles opportunités de croissance, en apportant du contenu supplémentaire par véhicule dans chacun des métiers du Groupe.

#### Intelligent Exterior Systems

Plastic Omnium développe et conçoit pour ses clients des solutions d'allègement et d'optimisation aérodynamique. Celles-ci permettent de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et d'augmenter l'autonomie des véhicules hybrides et électriques en compensant le poids des batteries.

Fort de son expertise d'intégration de fonctions et des performances uniques en transparence électromagnétique des matériaux plastiques, Plastic Omnium se positionne comme l'intégrateur de la connectivité en développant des systèmes complexes comprenant de plus en plus de fonctions intelligentes.

Pour compléter son offre de solutions innovantes, Plastic Omnium a mis en place des partenariats technologiques avec, d'une part, l'équipementier allemand HELLA pour un concept combinant les systèmes extérieurs de carrosserie et l'éclairage et, d'autre part, l'équipementier allemand Brose pour le co-développement d'un système innovant de porte.

#### Clean Energy Systems

Plastic Omnium se positionne comme un acteur de stockage de toute énergie.

Le Groupe estime que, 80 % des véhicules seront équipés d'un moteur thermique (dont 36 % d'hybride) d'ici 2030. Le marché du CNG (gaz naturel comprimé) et de l'hydrogène représentera 7 % des véhicules et celui de l'électrique batterie 13 %.

Le Groupe développe des systèmes de dépollution des moteurs thermiques avec le *water injection* pour les moteurs essence et le SCR (selective catalytic reduction) pour les moteurs diesel. Il dispose également de solutions spécifiques pour les véhicules hybrides rechargeables (PHEV Plug-in Hybrid Electric Vehicle). En parallèle, le Groupe investit significativement pour être un acteur majeur de l'hydrogène. La première commande gagnée récemment par le Groupe pour le développement de réservoirs à hydrogène 350 bars auprès d'un constructeur allemand ainsi que l'obtention de la première certification pour un réservoir de stockage d'hydrogène à 700 bars destiné à équiper des véhicules particuliers illustrent la reconnaissance du savoir-faire technologique de Plastic Omnium développé depuis plus de 4 ans dans le domaine du réservoir plastique composite haute pression. Les réservoirs CNG sont certifiés et la certification des réservoirs hydrogène à 350 bars est en cours.

#### Modules

L'expertise technologique de HBPO permet à Plastic Omnium d'accélérer son développement dans la carrosserie intelligente et modulaire, qui modifiera profondément le design et l'esthétique des automobiles de demain.

L'extension du périmètre d'activité de HBPO avec l'assemblage de nouveaux modules (cockpit, console, convertisseur d'énergie électrique), à la demande de nos clients, témoigne du succès de cette expertise.



## UNE INNOVATION ET DES COMPÉTENCES RENFORCÉES

Pour répondre aux enjeux technologiques et environnementaux de la voiture du futur, Plastic Omnium s'appuie sur plus de 2 700 ingénieurs, répartis dans 26 centres de R&D dans le monde, dont 3 nouveaux ouverts ou agrandis en 2019 en France, Belgique et Chine.

Le Groupe s'est également doté de nouvelles compétences pour accroître ses capacités d'innovation au travers de son écosystème d'*open innovation*. L'investissement dans les sociétés de capital-risque Aster puis AP Ventures le positionne en leader d'une mobilité propre. Plastic Omnium dispose aussi d'un réseau de start-up, de partenariats avec de grandes universités et d'un Comité d'Analyse Stratégique Automobile composé d'experts extérieurs internationalement reconnus.

## UNE POLITIQUE RSE AMBITIEUSE

La politique RSE de Plastic Omnium est un élément essentiel de sa performance et de son excellence. Plastic Omnium a formalisé ses engagements au sein d'un programme mondial intitulé ACT FOR ALL™ (Agir pour tous). Cette politique ambitieuse, porteuse d'objectifs mesurés régulièrement, vise à mobiliser l'ensemble des parties prenantes du Groupe autour de 3 axes : une entreprise responsable, l'attention portée aux collaborateurs et la production durable. Cette politique est régulièrement évaluée par des organismes indépendants, avec notamment la place de 8<sup>e</sup> équipementier mondial récemment attribuée par RobecoSAM.

**Fort de son excellence industrielle, d'une stratégie d'innovation claire, d'une politique RSE ambitieuse et d'une structure financière solide, le Groupe se positionne comme un acteur majeur de l'industrie automobile prêt à renforcer ses positions, au bénéfice d'une mobilité durable.**

# 1.7 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT (R&D)

RFA

Inscrite dans la stratégie du Groupe à long terme, l'innovation participe à la performance et à la reconnaissance de Plastic Omnium comme un des leaders des équipements automobiles.

En 2019, Plastic Omnium a consacré 383 millions d'euros à la R&D, soit 4,5 % de son chiffre d'affaires consolidé.

À travers le monde, c'est un réseau de 26 centres, 2 700 ingénieurs, qui sont dédiés à la recherche de solutions innovantes, permettant de répondre aux normes environnementales les plus strictes. Fruits de cette politique volontariste, le Groupe gère un portefeuille de 2 830 brevets, dont 105 déposés en 2019.

Plastic Omnium se crée ainsi les moyens indispensables pour renforcer sa capacité d'innovation, pour répondre à l'accélération de la transformation technologique vers une voiture connectée, autonome et électrifiée.

Pour la voiture connectée et autonome, Plastic Omnium se positionne comme l'intégrateur de la connectivité en développant ses capacités d'innovation dans les systèmes complexes qui intégreront radars et capteurs. L'expertise technologique de HBPO permettra également à Plastic Omnium d'accélérer son développement dans la carrosserie intelligente et modulaire, qui modifiera profondément le design et l'esthétique des automobiles de demain.

Sur la voiture décarbonée, Plastic Omnium se positionne comme un acteur de stockage de toute énergie et développe des solutions spécifiques pour les véhicules hybrides rechargeables (PHEV) ainsi que pour les véhicules à moteur thermique turbocompressé. En parallèle, le Groupe s'est engagé dans l'électrification pour être un acteur majeur de l'hydrogène et de la pile à combustible.

## DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES RENFORCÉES

### L'ALLÈGEMENT DES VÉHICULES

Pour alléger la masse des véhicules et ainsi réduire leurs niveaux d'émissions de CO<sub>2</sub>, Plastic Omnium développe et produit des pièces et modules de carrosserie en matière plastique. Ses pièces et modules sont en moyenne 30 % plus légers que le métal, tout en étant dotés d'une excellente performance mécanique et d'une capacité de résistance élevée. L'allègement des pièces est également un enjeu majeur pour les véhicules hybrides ou électriques, permettant d'augmenter leur autonomie et de compenser le poids des batteries. En parallèle, l'expertise des ingénieurs de Plastic Omnium offre aux constructeurs des solutions d'optimisation aérodynamique passives et actives, permettant une réduction supplémentaire des émissions de CO<sub>2</sub>. Les technologies développées par Plastic Omnium permettent de générer une économie de 10 g/km de CO<sub>2</sub> ou une extension de 100 km d'autonomie pour les véhicules électriques.

### LA RÉVOLUTION DU MIX ÉNERGÉTIQUE

Plastic Omnium se positionne comme un acteur de stockage de toute énergie : il est le leader en systèmes de stockage de l'énergie, qu'ils soient classiques (essence, diesel) ou hybrides et développe également des solutions pour les énergies alternatives comme le stockage d'hydrogène et les piles à combustible.

Le Groupe estime que, d'ici 2030, 80 % des véhicules seront équipés d'un moteur thermique (dont 36 % d'hybride). Le marché du CNG (gaz naturel comprimé) et de l'hydrogène représentera 7 % des véhicules et celui de l'électrique batterie 13 %.

## UN MONDE DE PLUS EN PLUS CONNECTÉ

Le marché de la voiture connectée ne cesse de croître au bénéfice de 2 segments, en priorité : la sécurité et l'aide à la conduite. La stratégie de développement de Plastic Omnium est en phase avec ces évolutions. Actuellement, un pare-chocs Plastic Omnium intègre jusqu'à 50 composants de haute technologie pour accroître les perceptions humaines, simplifier et sécuriser la conduite. Fort de son expertise en

intégration de fonctions, des performances uniques en transparence électromagnétique des matériaux plastiques, Plastic Omnium accompagne le développement de la voiture intelligente de demain. Ses pièces extérieures intégreront les nombreux radars et autres capteurs, avec toujours plus de design et de protection.

## DES SOLUTIONS POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

Pour répondre aux besoins des constructeurs automobiles, Plastic Omnium a développé un certain nombre de produits innovants :

- un pare-chocs toujours plus intelligent (*smart bumper*) avec :
  - intégration de radars : le pare-chocs intelligent développé par Plastic Omnium intègre des radars, de manière optimale. Les radars sont une partie intégrante du pare-chocs et restituent le meilleur de leurs performances grâce aux matériaux plastiques perméables aux ondes magnétiques,
  - système de détection et absorption des chocs : grâce à une approche d'ingénierie brevetée, le pare-chocs Plastic Omnium propose un module d'absorption des chocs incorporant des fonctions multiples, de l'intégration de systèmes de détection novateurs à l'amélioration de la gestion d'impacts. Il embarque également un système aérodynamique actif (soit une réduction de CO<sub>2</sub> de 2 g/km). Ce nouveau module remplace à lui seul 7 pièces : plus léger, il contribue à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> (- 5 kg, soit une réduction de CO<sub>2</sub> de 0,5 g/km),
  - grille de calandre innovante : Plastic Omnium a développé un procédé de fabrication permettant l'intégration des technologies modernes de radars sur une grille de calandre innovante dotée de 3 fonctions : un aspect chromé compatible avec les radars (ce qui était impossible précédemment), une fonction dégivrage garantissant son fonctionnement par tous les temps et une signature lumineuse intégrée grâce à des fibres optiques flexibles ;
- un hayon plus léger et interactif (*smart tailgate*) : utilisant des matériaux composites haute performance, ce hayon nouvelle génération permet un gain de masse de l'ordre de 30 % par rapport à l'acier. En plus de cet allègement, le hayon Plastic Omnium permet l'intégration de nombreuses fonctions aérodynamiques et interactives.

Le hayon peut afficher des messages pour communiquer avec son environnement. Une zone transparente permet de diffuser de nombreux messages d'information. Celle-ci peut également servir pour un affichage lumineux personnalisé selon le choix du conducteur.

Grâce aux solutions développées, le hayon interagit de trois manières :

- le système de *touch and open* et *touch and stop* fonctionne grâce à une peinture conductrice,
- la détection d'obstacles permet d'éviter les dommages lors de l'ouverture du coffre.

L'aérodynamisme du hayon est amélioré grâce à un spoiler actif et à un déflecteur latéral qui permettent un meilleur passage de l'air le long de la ligne de toit. Le coefficient de traînée est amélioré de 3 à 4 %, soit une réduction de 1 g/km des émissions de CO<sub>2</sub>. En outre, un diffuseur mobile intégré dans le pare-chocs arrière s'étend sous le plancher améliorant le coefficient de traînée de 3 % supplémentaires, réduisant de 1 g/km les émissions de CO<sub>2</sub> ;

- Plastic Omnium et l'équipementier allemand HELLA ont lancé un projet innovant de co-développement de solutions intégrées, combinant les pièces extérieures de carrosserie et l'éclairage. Des experts en ingénierie et en design de chaque groupe, installés en Allemagne, travaillent conjointement sur le développement de nouveaux concepts intégrant des technologies innovantes dans l'éclairage ainsi que dans les systèmes intelligents de carrosserie, à l'avant et à l'arrière du véhicule. Cette alliance technologique vise à apporter aux constructeurs automobiles des solutions différenciantes en matière de style et de fonctionnalités pour la carrosserie, pouvant également servir à la communication et à la sécurité des voitures autonomes ;
- Plastic Omnium et l'équipementier allemand Brose travaillent sur un projet de co-développement innovant : un concept de porte offrant de nouvelles fonctionnalités, un style innovant et des facilités d'assemblage.

Le Groupe accompagne les constructeurs dans leur stratégie de réduction des émissions, dans un contexte de normes environnementales de plus en plus strictes avec :

- les solutions pour les moteurs hybrides : Plastic Omnium propose des solutions spécifiquement adaptées aux véhicules hybrides rechargeables. INWIN est un système à carburant résistant à la montée en pression des vapeurs d'essence lorsque le véhicule roule en mode électrique, grâce à son architecture optimisée. TANKTRONIC® propose une architecture simplifiée et innovante, dotée d'une E-valve innovante pilotée électroniquement. Ce système permet un fonctionnement optimal à faible coût ;
- le diesel propre avec le SCR (réduction catalytique sélective) : la mise en œuvre de la technologie SCR sur les véhicules diesel assure un traitement efficace des rejets d'oxydes d'azote (NOx), conformément aux exigences des réglementations les plus restrictives. Cette technologie consiste en une vaporisation d'AdBlue® au sein de la ligne d'échappement, provoquant, au contact des gaz issus de la combustion du diesel, une réaction chimique qui transforme les oxydes d'azote polluants en azote et vapeur d'eau ;
- le système d'injection d'eau : développée par les équipes Plastic Omnium, cette technologie est adaptée pour les véhicules essence. Initialement conçue pour améliorer la performance du moteur, l'injection d'eau permet de réduire significativement la consommation de carburant et par conséquent les émissions de CO<sub>2</sub> (environ - 15 %).



Enfin, Plastic Omnium élabore un système de stockage d'hydrogène sous pression. Le gaz est stocké dans des bouteilles de type IV (réservoirs en matériaux composites et plastiques) prévues pour résister à de fortes contraintes internes. La bouteille est composée d'un liner en thermoplastique étanche de 5 mm et d'une structure épaisse de fibres de carbone. Elle est conçue pour résister aux efforts mécaniques générés par la pression interne du réservoir. Après plusieurs années de R&D, Plastic Omnium a développé une technologie lui permettant de présenter des réservoirs de 700 bars. Avec 2 réservoirs de 60 litres chacun, le véhicule bénéficie ainsi d'une autonomie de 800 km.

En effet, un des axes d'innovation de Plastic Omnium vise à alimenter les moteurs électriques du véhicule à l'aide d'une pile à combustible qui transforme l'oxygène et l'hydrogène des bouteilles en énergie électrique. Ce système a pour bénéfice de ne rejeter que de l'eau et de la chaleur. Ces systèmes de pile à combustible nouvelle génération, combinés à des réservoirs à hydrogène, sont bien plus légers que les batteries classiques, tout en permettant une autonomie équivalente (800 km) et une recharge rapide (3 minutes). Les piles à combustible, combinées avec les réservoirs à hydrogène, permettront aux véhicules électriques de s'affranchir des problèmes d'autonomie et de temps de charge, ainsi que des conditions climatiques limitant aujourd'hui leur développement.

Accélération sa stratégie d'innovation, le Groupe a créé en janvier 2018, Plastic Omnium New Energies, filiale de Clean Energy Systems, consacrée au développement des énergies du futur, notamment dans le domaine de la pile à combustible et de la propulsion par hydrogène.

Dans ce domaine, le Groupe a réalisé, en décembre 2017, l'acquisition de 2 sociétés à fort contenu technologique :

- Swiss Hydrogen, entreprise suisse basée à Fribourg, spécialisée dans la conception et la production de solutions de gestion et de contrôle de l'énergie dans les systèmes à piles à combustible dédiés à la mobilité (*balance of plant*) ;
- Optimum CPV, entreprise belge basée à Zonhoven, spécialisée dans la conception et la production de réservoirs en composite filamentaire pour le stockage à haute pression de l'hydrogène.

Ces différents mouvements, combinés avec l'entrée du Groupe au Comité de pilotage de l'*Hydrogen Council*, positionnent Plastic Omnium comme un acteur de la propulsion électrique.

Plastic Omnium New Energies, qui a vocation à être renforcée dans les années à venir, compte d'ores-et-déjà plus de 130 ingénieurs et

représente un programme d'investissements total de 200 millions d'euros.

Plastic Omnium a gagné au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 une commande significative pour le développement de réservoirs à hydrogène 350 bars auprès d'un constructeur allemand. Parallèlement à ce succès, Plastic Omnium a obtenu une première certification pour un réservoir de stockage d'hydrogène à 700 bars destiné à équiper des véhicules particuliers. La certification obtenue, R134, est une norme internationale qui garantit le respect des spécifications les plus sévères de régulation des réservoirs d'hydrogène à haute pression. D'autres certifications sont en cours pour des réservoirs hydrogène à 350 bars et pour des réservoirs CNG. Ces développements récents majeurs confirment le positionnement du Groupe comme un acteur majeur sur le marché de la mobilité propre.

Dans le domaine des modules, l'expertise technologique de HBPO permet à Plastic Omnium d'accélérer son développement dans la carrosserie intelligente et modulaire, qui modifiera profondément le design et l'esthétique des automobiles de demain. L'extension du périmètre d'activité de HBPO avec l'assemblage de nouveaux modules (cockpit, console, convertisseur d'énergie électrique), à la demande de nos clients, témoigne du succès de cette expertise.

Élément stratégique d'un véhicule, le module bloc avant tout-en-un est d'une grande complexité technique. Au-delà des organes vitaux qu'il associe – poutre d'absorption de chocs, volets pilotés aérodynamiques, systèmes d'éclairage et de refroidissement, radars et capteurs d'aide à la conduite –, le module bloc avant est un élément clé du design d'un véhicule et de son identité. Sa silhouette contribue à la signature du véhicule tandis que les équipements qui le composent participent directement à sa sécurité et à son bon fonctionnement. Personnalisés à l'extrême – on dénombre jusqu'à 3 000 combinaisons possibles pour un même véhicule –, ces modules se caractérisent par leur grande modularité et leur connectivité. Leur complexité croissante exige une parfaite maîtrise de l'intégralité du processus depuis leur développement, leur logistique en passant par leur conception et leur assemblage. Cette maîtrise de bout en bout, Plastic Omnium est un des rares acteurs à l'avoir depuis l'acquisition de HPBO en 2018, le leader mondial du bloc avant. À l'avenir, la maîtrise du prêt-à-assembler portera sur toutes les parties du véhicule : l'avant comme aujourd'hui, l'intérieur avec les consoles et les cockpits et d'autres modules à l'étude. Autant de domaines où Plastic Omnium répond déjà présent.

## UN ÉCOSYSTÈME PERFORMANT PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX ENJEUX D'INNOVATION DU GROUPE

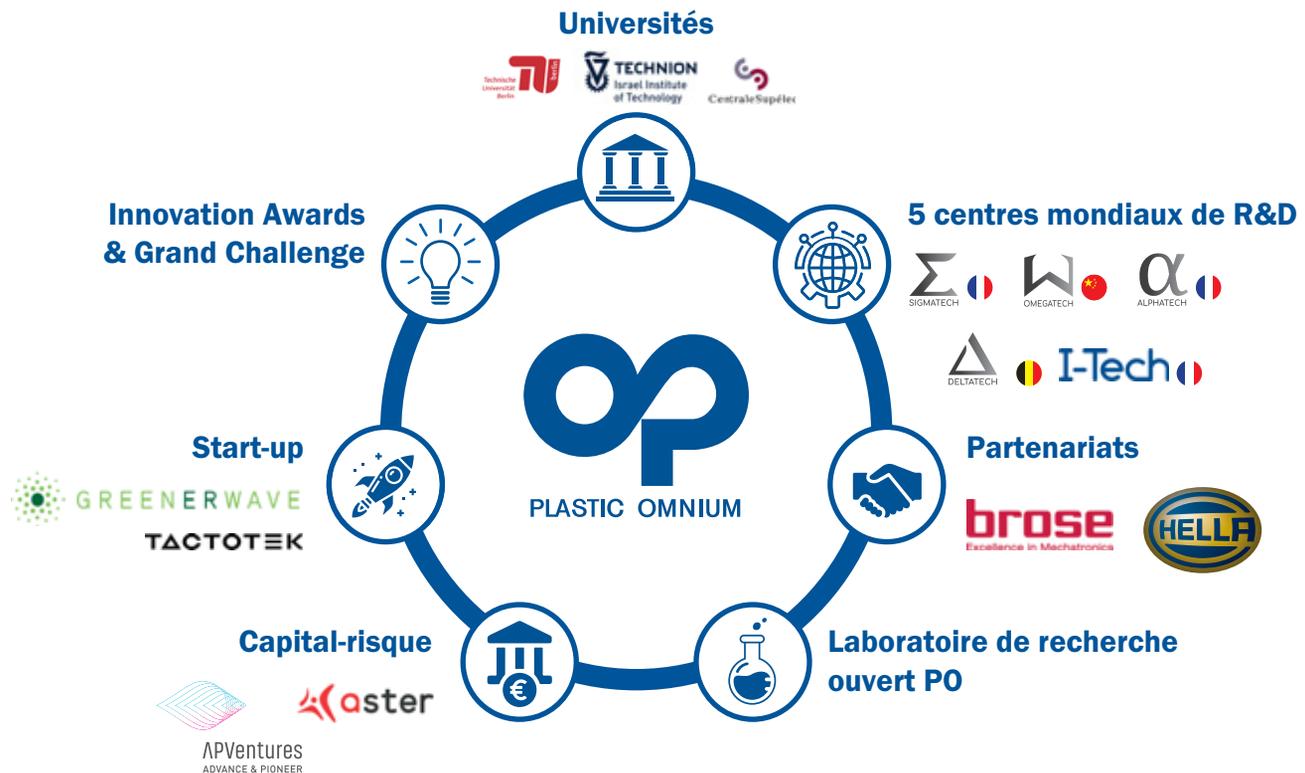
Le Groupe dispose d'un réseau de 26 centres de R&D répartis au plus près des centres décisionnels des constructeurs automobiles. Ce réseau a été complété par la construction ou l'extension de 3 centres de R&D en France, en Belgique et en Chine :

- **Σ-Sigmattech** : ce centre international de R&D pour la carrosserie intelligente s'agrandit pour favoriser la créativité et l'agilité, et se dote de nouveaux moyens de recherche : des lignes pilotes auxquelles s'ajoutent des bureaux d'études et un laboratoire pour explorer la plastronique et la mécatronique, un esprit *Open Lab* pour travailler avec les universités et les start-up partenaires, et des outils collaboratifs pour partager les découvertes à travers le réseau des centres d'ingénierie du monde ;
- **Δ-Deltatech** : le 1<sup>er</sup> juillet, Plastic Omnium a inauguré un centre de recherche avancée dédié aux nouvelles énergies, au nord de Bruxelles. Ce haut lieu de l'innovation a nécessité un investissement de 50 millions d'euros et mobilise aujourd'hui une centaine d'ingénieurs pour faire de Plastic Omnium un acteur clé des systèmes d'énergie propre du futur ;
- **ω-Omegatech** : Wuhan est déjà un hub industriel Plastic Omnium. C'est ici que le Groupe a ouvert sa première usine en Chine en 2008. Dix ans

après, la zone compte 3 usines et emploie 588 personnes. C'est aussi à Wuhan que le Groupe a inauguré le 18 juin 2019 un centre d'essais et de développement de systèmes d'énergie propre pour l'Asie, ω-Omegatech.

Par ailleurs, Plastic Omnium dispose d'un écosystème de start-up, de partenariats avec de grandes universités et d'un Comité d'Analyse Stratégique Automobile composé d'experts extérieurs internationalement reconnus. Plastic Omnium participe aussi aux fonds de capital-risque Aster, spécialisé dans la transition énergétique et les mobilités du futur et AP Ventures, spécialisé dans le domaine de l'hydrogène.

Enfin, le Groupe a récemment mis en œuvre des partenariats scientifiques et technologiques dans la pile à combustible et la plastroni. Un projet de co-développement innovant avec l'équipementier allemand Brose vient aussi d'être annoncé, pour développer un concept de porte offrant de nouvelles fonctionnalités, un style innovant et des facilités d'assemblage. Enfin, le Groupe a signé, en janvier 2019, un partenariat stratégique avec l'équipementier allemand HELLA, sur un concept innovant combinant les systèmes extérieurs de carrosserie et l'éclairage.





# 2

## FACTEURS DE RISQUES et contrôle

RFA

<b>2.1</b>	<b>PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>44</b>
	Risques opérationnels	44
	Risques industriels et environnementaux	45
	Risques de crédit et/ou de contreparties	45
	Risques de marché	46
	Risques juridiques	46
	Assurances et couvertures des risques	47
<b>2.2</b>	<b>PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>47</b>
	Objectifs de la Société en matière de contrôle interne et de gestion des risques	47
	Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	47
	Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la Société	49
	Travaux prévus en 2020	50
<b>2.3</b>	<b>RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>51</b>

## 2.1 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Compagnie Plastic Omnium SE a procédé à une revue et à une évaluation des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation. Conformément à la réglementation, seuls les risques à la fois significatifs et spécifiques à Compagnie Plastic Omnium SE, sont présentés ci-après.

Les risques considérés comme les plus importants, en fonction de leur probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact (après prise en compte des mesures adoptées par Compagnie Plastic Omnium SE pour gérer ces risques) sont identifiés par un astérisque.

### RISQUES OPÉRATIONNELS

#### RISQUE LIÉ AUX PROGRAMMES AUTOMOBILES\*

##### Identification du risque

Chaque programme automobile comporte des aléas qui pourraient dégrader sa rentabilité comparée à celle initialement attendue. Le risque concerne en particulier les programmes qui intègrent des innovations portant sur le produit ou qui mettent en oeuvre de nouveaux procédés industriels. Le risque est accru pour les programmes dont le lancement coïncide avec le démarrage d'une nouvelle usine. Ces aléas peuvent engendrer pour Compagnie Plastic Omnium SE des investissements et/ou dépenses supérieurs à ceux initialement prévus afin d'atteindre les cadences et le niveau de qualité requis par le client.

Par ailleurs, chaque programme automobile est soumis à des aléas de volumes de production dépendant de multiples facteurs, parfois régionaux tels que l'activité économique, la politique industrielle des constructeurs, l'accès des ménages au crédit, le contexte réglementaire, mais aussi de facteurs spécifiques à chaque véhicule tels que l'attractivité de son design.

Enfin, chaque programme automobile est exposé à un risque d'interruption de la demande de la part du constructeur, pour une durée variable. Cette interruption peut résulter d'aléas propres au constructeur (incendie ou catastrophe naturelle impactant son usine, arrêt de l'usine constructeur en raison d'une grève, d'une pandémie, ...). Cette interruption peut aussi résulter d'un aléa de même nature qui impacterait un fournisseur de composant entrant dans la fabrication du véhicule, avec pour conséquence de contraindre le constructeur à arrêter durablement sa chaîne de production par manque de composant.

##### Gestion du risque

Réduisant notablement l'exposition de Compagnie Plastic Omnium SE aux risques spécifiques et géographiques, la politique de diversification de ses activités d'une part, la multiplicité de ses programmes automobiles d'autre part constituent un axe majeur de sa stratégie.

Compagnie Plastic Omnium SE compte 93 marques clientes, soit la quasi-totalité des grands constructeurs mondiaux, sur différents segments de marché et trois grandes familles de produits distinctes. Elle a continué à mutualiser son exposition aux marchés mondiaux de la production automobile par ses activités réparties sur 26 pays et avec le lancement de 243 nouveaux programmes en production en 2019.

En matière d'engagement, tout nouveau projet fait l'objet d'un processus de validation très circonstancié et, pour les projets les plus significatifs,

d'une autorisation de la Direction Générale de Compagnie Plastic Omnium SE. Une fois le projet accepté, un dispositif structuré de suivi opérationnel et financier est mis en place afin d'en contrôler l'évolution.

#### RISQUE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE\*

##### Identification du risque

Compagnie Plastic Omnium SE réalise périodiquement des opérations de croissance externe via des acquisitions qui peuvent atteindre une dimension significative à l'échelle du Groupe.

Ces acquisitions sont décidées sur la base d'hypothèses, notamment, d'objectifs de synergies et de résultats futurs qui pourraient ne pas être atteints dans les délais ou à leur niveau anticipés initialement.

En particulier, Compagnie Plastic Omnium SE pourrait rencontrer des difficultés dans l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, de leurs gammes de produits et de leurs salariés. Elle pourrait également ne pas être en mesure de conserver ou de développer des clients stratégiques des sociétés acquises.

##### Gestion du risque

Compagnie Plastic Omnium SE veille à anticiper la mise en place de ressources dédiées à l'intégration des sociétés acquises et à leur fixer des objectifs précis déclinés en plans d'actions. Une attention particulière est portée à une mise en place rapide des systèmes Plastic Omnium dans les entités acquises, afin de pouvoir piloter efficacement ces plans d'actions et mesurer l'atteinte des objectifs.

#### RISQUE INFORMATIQUE

##### Identification du risque

L'activité quotidienne des fonctions opérationnelles (Recherche & Développement, Production, Achat, Logistique, Commercial) et des fonctions support (Finance, Ressources Humaines, Juridique) de Compagnie Plastic Omnium SE est très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques mis en oeuvre dans ces fonctions. Cette activité pourrait être impactée par l'indisponibilité de systèmes informatiques critiques en raison principalement de panne de systèmes, de défaillance des réseaux de communication, d'endommagement d'infrastructures, de malveillance interne ou externe.

##### Gestion du risque

La Direction des Systèmes d'Information, a mis en oeuvre une démarche de standardisation et de consolidation des systèmes, et mène en permanence des chantiers d'amélioration des moyens de production informatiques et réseaux, des applications de gestion et des services autour du poste de travail. Une attention particulière est portée à l'intégration des nouvelles technologies, à la disponibilité et à l'intégrité des informations de l'entreprise.

La sécurité des systèmes techniques, applicatifs et réseaux est intégrée en amont dans les projets. Elle fait l'objet d'une surveillance permanente et de contrôles réguliers par des audits.

## RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

### RISQUE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

#### Identification des risques

Les sites de Compagnie Plastic Omnium SE sont exposés à des risques tels que les accidents du travail, les maladies professionnelles, les atteintes à l'environnement (pollution), le non-respect ou le renforcement d'exigences réglementaires applicables dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE). De tels événements pourraient engendrer des coûts ou des dépenses d'investissement supplémentaires pour Compagnie Plastic Omnium SE afin d'y remédier, de s'y conformer et entraîner d'éventuelles sanctions.

#### Gestion des risques

En matière de santé, de sécurité et d'environnement, Compagnie Plastic Omnium SE met en œuvre une politique décrite dans la partie « Déclaration de performance extra-financière » du présent document. Déployée à l'échelle mondiale, elle repose sur une vision partagée, un pilotage structuré, un reporting et des démarches de certification.

Cette politique est pilotée par le Comité de Direction de Compagnie Plastic Omnium SE, sur base d'un reporting spécifique mensuel qui fait apparaître la performance individuelle de chaque filiale, dans le cadre d'une démarche active de progrès continu.

Une organisation dédiée, composée sur le terrain d'animateurs hygiène, sécurité et environnement (HSE), est chargée d'en favoriser et coordonner le déploiement. Ce réseau d'experts est animé par la Direction HSE de Compagnie Plastic Omnium SE, relayée par des Managers HSE centraux au niveau de chaque Métier. Mais c'est en définitive aux Directeurs Généraux qu'incombe la responsabilité de la gestion et du suivi des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Des plans d'actions correctives et d'améliorations continues sont mis en œuvre et intégrés dans les démarches de certification ISO 14001 et OHSAS 18001 des sites industriels. Ces plans encouragent la généralisation des bonnes pratiques. Ils intègrent des formations relatives à l'ergonomie, à l'interface « Homme-Machine » et aux outils du programme interne Top Safety, ainsi que la mise en conformité des équipements.

## RISQUES DE CRÉDIT ET/OU DE CONTREPARTIES

### RISQUE CLIENTS\*

#### Identification du risque

De par son activité d'équipementier automobile, Compagnie Plastic Omnium SE compte un nombre limité de clients (93 en 2019) et ne peut exclure qu'un de ses clients se retrouve dans une situation financière difficile qui l'empêche d'honorer certains engagements.

#### Gestion du risque

La répartition équilibrée du chiffre d'affaires par constructeur automobile s'est renforcée au cours des dernières années. Ainsi, en 2019, alors que les 10 premiers clients de Compagnie Plastic Omnium SE représentent 74 % de son chiffre d'affaires, aucun de ces clients ne dépasse le seuil de 10 % du chiffre d'affaires.

En matière de gestion, les métiers du Groupe ont mis en œuvre des processus structurés de surveillance du risque clients et du recouvrement des en-cours. Le délai moyen de règlement est de 47 jours en 2019. Les créances nettes à plus de six mois représentent 12 millions d'euros.

Dans tous ses métiers, des procédures de revue précèdent toute réponse aux appels d'offres, notamment dans un souci d'équilibre de portefeuille d'en-cours clients dont la Direction Générale de Compagnie Plastic Omnium SE fixe le profil cible et sur lequel elle exerce une surveillance permanente.

Au 31 décembre 2019, le risque de non-recouvrement des créances est faible et porte sur un montant peu significatif de créances de plus de douze mois (cf. note 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés page 228).

### RISQUE FOURNISSEURS

#### Identification du risque

La défaillance d'un fournisseur significatif, notamment de composants spécifiques, pour lequel une substitution rapide est rendue difficile compte tenu du travail et des délais que requiert l'homologation d'un nouveau fournisseur, pourrait bloquer des productions de Compagnie Plastic Omnium SE. Cette défaillance pourrait aussi engendrer des investissements ou des coûts supplémentaires ayant une incidence sur la marge opérationnelle de Compagnie Plastic Omnium SE. Les principaux scénarios de défaillance correspondent à la faillite du fournisseur, à la non atteinte par le fournisseur des spécifications qualité requises, ou encore à un incendie, une catastrophe naturelle, une grève ou une pandémie, qui impacterait l'usine du fournisseur avec pour conséquence de le contraindre à interrompre durablement sa production.

#### Gestion du risque

Dans une optique de réduction de ce risque, tout fournisseur de composants spécifiques fait l'objet d'une homologation établie sur des critères opérationnels, financiers et extra-financiers précis.

Pour les fournisseurs homologués, ces critères font ensuite l'objet d'une surveillance régulière par les Directions Achats et Qualité. Les fournisseurs à risque font l'objet d'un suivi particulier avec, chaque fois que nécessaire, la mise en place d'un stock de sécurité dédié.

Enfin, les Directions opérationnelles exercent une vigilance toute particulière dans ce domaine afin d'anticiper et gérer au mieux des situations de défaut d'approvisionnement peu fréquentes, mais au développement éventuellement rapide.

En 2019, Compagnie Plastic Omnium SE n'a pas connu de défaillances majeures de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences significatives pour ses propres activités et celles de ses clients.

## RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché font également l'objet d'une information dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

### RISQUE DE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

#### Identification du risque

L'activité de Compagnie Plastic Omnium SE nécessite l'achat de quantités importantes de matières premières (en particulier matières plastiques et peintures) soumises à des variations de prix qui seraient susceptibles d'impacter sa marge opérationnelle.

#### Gestion du risque

Pour limiter les impacts liés à ces variations de prix, Compagnie Plastic Omnium SE a mis en oeuvre avec la plupart de ses clients des clauses d'indexation des prix de vente ou, à défaut, procède à des renégociations régulières de prix.

## RISQUES JURIDIQUES

Compagnie Plastic Omnium SE dispose d'une Direction des Affaires Juridiques centralisée qui s'appuie, si besoin, sur des conseils locaux et sur un réseau de correspondants dans les principaux pays. Cette Direction accompagne les Directions opérationnelles et fonctionnelles dans toutes leurs opérations courantes ou exceptionnelles, prévient, anticipe, gère les risques juridiques liés aux activités et pilote les litiges.

À la date d'établissement du présent document, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont Compagnie Plastic Omnium SE a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe Plastic Omnium.

### RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES VENDUS\*

#### Identification des risques

Compagnie Plastic Omnium SE est exposée à certains risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. C'est le cas tout particulièrement pour le métier Clean Energy Systems dont la majorité des produits vendus aux constructeurs automobiles entre dans la catégorie des "pièces de sécurité". Compagnie Plastic Omnium SE est également soumise au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages aux tiers.

#### Gestion des risques

En matière de qualité des produits et des processus, les métiers du Groupe ont mis en place, selon des schémas qui prévalent depuis de nombreuses années dans l'industrie automobile des organisations et processus dédiés. Ces organisations et processus visent à prévenir,

identifier et corriger les problèmes qualité dès leur survenance. La robustesse et l'efficacité de ces organisations et processus sont vérifiées par des audits internes annuels et par des audits clients réguliers. Ils font également l'objet d'une procédure de certification ISO/TS 16949 sur l'ensemble des centres de développement et des usines du Groupe.

Ces risques relèvent de la responsabilité civile contractuelle et font l'objet d'une couverture d'assurance spécifique.

### RISQUE LIÉ AU DROIT DE LA CONCURRENCE

#### Identification du risque

Les principaux marchés sur lesquels Plastic Omnium Industries se développe, ne sont accessibles qu'à un nombre limité d'acteurs (régionaux ou mondiaux) en raison des niveaux d'expertises requis ainsi que des investissements nécessaires en recherche, en développement de produits et dans les dispositifs industriels. Ce contexte spécifique de marché, est susceptible d'accroître pour Compagnie Plastic Omnium SE le risque de non-respect par un de ses salariés des réglementations relatives au droit de la concurrence (en particulier, une entente avec un concurrent concernant la fixation des prix de vente, les conditions de vente ou la répartition des marchés) avec pour conséquences des sanctions qui pourraient lui être infligées par les autorités de la concurrence.

#### Gestion des risques

Compagnie Plastic Omnium SE a mis en place en 2010 un Code de conduite relatif au respect des règles du droit de la concurrence, en veillant au moment de son déploiement à la formation de l'ensemble des collaborateurs des fonctions commerciales et achats. Depuis, Compagnie Plastic Omnium SE maintient chaque année son effort de formation dans ce domaine, par des séances de formation présentielle organisées régulièrement dans l'ensemble des zones géographiques où le Groupe opère. Ces formations sont complétées par une invitation annuelle de l'ensemble des collaborateurs des fonctions commerciales et achats à une formation e-learning dédiée à ce Code.

### RISQUE LIÉ À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

#### Identification du risque

Le développement de Compagnie Plastic Omnium SE s'appuie principalement sur sa capacité d'innovation. Dans ce contexte, Compagnie Plastic Omnium SE est exposée à un risque de détournement de savoir-faire, aussi bien en tant que victime que contrevenante, pouvant faire l'objet d'une contestation.

#### Gestion du risque

Dans les domaines de la Recherche et du Développement, Compagnie Plastic Omnium SE a mis en oeuvre une démarche structurée de surveillance et de recherche d'antériorité lui permettant d'assurer la gestion et la protection de ses droits de propriété intellectuelle. Les innovations issues de la Recherche & Développement font l'objet d'une politique étendue de dépôt de brevets. Malgré les mesures mises en place, notamment au travers de sa démarche de recherche d'antériorité, Compagnie Plastic Omnium SE ne peut exclure l'existence de droits de propriété intellectuelle de tiers antérieurs à ses droits et de risques de contestation pouvant en découler.

## ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Compagnie Plastic Omnium SE a mis en place un programme mondial d'assurances bénéficiant à toutes les filiales dont elle détient une participation majoritaire. Ce programme est accompagné de polices locales dans tous les pays où elle est implantée. Il vise à couvrir les risques principaux pouvant affecter ses activités, ses résultats ou son patrimoine, par la mise en place des couvertures suivantes :

- assurance dommages et pertes d'exploitation ;
- assurance responsabilité civile exploitation et produit ;
- assurance responsabilité civile environnement ;
- ainsi que des assurances couvrant des risques spécifiques (transport, voyages, véhicules...).

Les couvertures et les montants de garantie sont appropriés à la nature des risques et tiennent compte des capacités du marché de l'assurance.

## 2.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

2

### OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

#### DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques constituent des domaines relevant de la Direction Générale et nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, selon les missions qui leur sont imparties. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de Compagnie Plastic Omnium SE vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la mise en œuvre efficace et maîtrisée, notamment au regard des risques, des orientations et objectifs fixés par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de Compagnie Plastic Omnium SE, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, au sens le plus étendu, du Groupe ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la mobilisation des collaborateurs de la Société autour de valeurs communes et d'une vision partagée des risques qu'ils contribuent à maîtriser.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques jouent ainsi un rôle important dans la conduite des activités de Compagnie Plastic Omnium SE. Toutefois, ces dispositifs ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés ni ne peuvent prétendre éliminer totalement tous les risques susceptibles de l'affecter.

Compagnie Plastic Omnium SE travaille au développement de son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans une démarche permanente de progrès qui s'appuie en particulier sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

#### PÉRIMÈTRE RETENU

Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne de Compagnie Plastic Omnium SE, société mère du groupe Plastic Omnium. Il décrit en particulier les procédures qui visent à assurer la fiabilité de ses comptes consolidés et de son contrôle sur les entités dont elle détient une participation majoritaire.

En ce qui concerne les participations significatives sur lesquelles elle exerce un contrôle partagé, Compagnie Plastic Omnium SE examine et évalue régulièrement leur fonctionnement et use de toute son influence pour qu'elles se conforment à ses exigences en matière de contrôle interne.

### DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

#### ORGANISATION GÉNÉRALE

Compagnie Plastic Omnium SE est constituée de trois Métiers : Intelligent Exterior Systems, Clean Energy Systems et HBPO.

Sous la supervision et le contrôle de la Direction Générale de Compagnie Plastic Omnium SE, ces trois Métiers sont autonomes dans la mise en place des moyens et ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs financiers dont ils sont responsables, sur la base du budget annuel accepté par la Direction Générale.

#### ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe repose d'une part sur le respect des règles et principes de son Référentiel de contrôle interne. Ce dispositif repose d'autre part sur la mise en œuvre de démarches lui permettant d'améliorer de façon continue la gestion des principaux risques auxquels il pourrait être confronté.

L'organisation du dispositif implique l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Néanmoins, sa structure repose sur 7 fonctions clés que sont :

- la Direction Générale, la Direction des Risques et le Comité de Contrôle Interne et Compliance, qui exercent leur surveillance sur le dispositif ;
- les Directions opérationnelles de chaque Métier, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne, qui constituent trois niveaux de contrôle distincts ;
- le Conseil d'Administration.



## FACTEURS DE RISQUE ET CONTRÔLE

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

La Direction Générale de Compagnie Plastic Omnium SE définit les orientations dont procèdent l'organisation et les fonctionnements du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Elle est assistée dans cette mission du Comité de Direction, instance collégiale de pilotage et de décision. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et Directeur de la Stratégie et du Développement, du Directeur Général Adjoint et Directeur Financier, du Secrétaire Général – Directeur Juridique et Président du Comité de Contrôle Interne et Compliance, du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur de la Communication, du Directeur Scientifique et des Directeurs Généraux des Métiers. Il se réunit une fois par mois pour examiner les activités du Groupe, analyser sa situation et débattre de ses perspectives. Il traite de façon transversale des sujets relatifs aux activités commerciales, à l'organisation, aux investissements, aux affaires sociales et légales, à la sécurité et à l'environnement, à la recherche et au développement, aux opérations de fusion-acquisition et au financement du Groupe. Tous les mois, il analyse les résultats des Métiers et filiales et l'évolution de leur bilan, notamment l'évolution des investissements et des besoins en fonds de roulement, par rapport à la situation de l'année précédente et aux prévisions du budget mensualisé. Il examine aussi les prévisions à trois mois du compte de résultat et du bilan, et oriente de façon proactive la gestion du Groupe. Il valide également les révisions des prévisions de l'année en cours. Chaque année, il analyse les plans stratégiques à cinq ans des Métiers et du Groupe. Ces plans orientent ensuite les travaux du budget définitivement adopté en novembre de chaque année.

### LE RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de Compagnie Plastic Omnium SE repose en premier lieu sur son Référentiel de contrôle interne, qui regroupe l'ensemble des principes et des règles applicables dans les sociétés qu'elle contrôle majoritairement. Le Référentiel est constitué du Code de conduite, des Règles et Procédures du Groupe et du Manuel de procédures comptables et financières.

Le Code de conduite : au-delà des responsabilités économiques qui lui incombent, Compagnie Plastic Omnium SE attache une importance particulière au respect des droits liés à la personne et des règles propices au développement durable. Compagnie Plastic Omnium SE est signataire du Pacte mondial Global Compact qui, avec le Code de conduite de Compagnie Plastic Omnium SE, manifestent l'esprit d'engagement responsable qui l'a toujours animée. Ils exposent les valeurs qui président aux comportements individuels et collectifs que Compagnie Plastic Omnium SE entend promouvoir et qui déterminent les principes fondamentaux sur lesquels s'enracinent les règles et procédures de son contrôle interne. Depuis 2010, Compagnie Plastic Omnium SE s'est dotée d'un Code de conduite spécifique relatif au droit de la concurrence, déployé dans l'ensemble du Groupe dans le cadre d'un programme de conformité.

Le Code de conduite s'applique à Compagnie Plastic Omnium SE ainsi qu'à toute société affiliée dans laquelle elle détient une participation majoritaire. Compagnie Plastic Omnium SE exerce toute son influence et ses droits pour encourager les autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce Code. Il est de la responsabilité des dirigeants, des membres du Comité de Direction, des Directeurs des activités du Groupe et des Directeurs de site de s'assurer que tous les collaborateurs en prennent connaissance et disposent des moyens suffisants pour s'y conformer. En retour, le Code requiert que chaque collaborateur fasse preuve, par son comportement, d'un engagement personnel et continu dans le respect des lois et des règlements en vigueur ainsi que des règles d'éthique qu'il énonce.

Le Corps de Règles et les Procédures Groupe : Compagnie Plastic Omnium SE dispose de Règles qui définissent les rôles et responsabilités de la Direction Générale, des Directions centrales de la Compagnie Plastic Omnium et des Directions opérationnelles de ses activités et filiales dans les domaines suivants :

- Gouvernance et Juridique ;
- Ressources Humaines ;
- Trésorerie (financements et opérations courantes) ;
- Ventes ;
- Achats (exploitation et investissements) ;
- Stocks et Logistique ;
- Projets Automobiles ;
- Comptabilité et Fiscalité ;
- Production et Qualité ;
- Immobilier ;
- Systèmes d'Information ;
- Hygiène Sécurité Environnement.

Les Règles traitent de l'exploitation courante, comme des opérations non courantes de l'entreprise. Elles constituent une référence unique, globale et exhaustive en vue d'assurer le caractère cohérent et suffisant des processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe. Elles sont déclinées, dans un certain nombre de cas, en procédures qui en précisent les modalités d'application.

Le Manuel de procédures comptables et financières : Compagnie Plastic Omnium SE dispose d'un Manuel de procédures comptables et financières, conforme aux normes IFRS. Ces procédures comptables sont applicables dans l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe.

Inscrit dans une démarche d'amélioration permanente du dispositif de contrôle interne, le Référentiel de contrôle interne fait l'objet d'additions et de mises à jour régulières afin de tenir compte, de manière toujours plus adaptée, des usages établis, de l'évolution de l'organisation et de la réglementation.

### GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels Compagnie Plastic Omnium SE est exposée sont présentés au chapitre 2.1 « Principaux facteurs de risques ». Il décrit également les principales démarches ou procédures qui visent à prévenir et maîtriser ces risques de manière adaptée.

Le dispositif de gestion des risques intègre, dans le cadre organisationnel présenté dans ce rapport, un processus d'identification et d'analyse des risques principaux de l'entreprise dont l'objectif est de vérifier, d'une part, la pertinence des démarches mises en œuvre au niveau du Groupe et, d'autre part, d'engager des actions visant à renforcer ou compléter les démarches existantes. Cet exercice, réalisé au niveau du Groupe, est animé par la Direction des Risques en collaboration avec les Directions opérationnelles et les Directions fonctionnelles.

Le dispositif fait l'objet d'une surveillance assurée par la Direction Générale.

### ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Compagnie Plastic Omnium SE cherche à conjuguer responsabilité et indépendance de jugement de trois niveaux d'acteurs opérant un contrôle sur ses opérations et sur ses démarches de maîtrise de risques : les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne.

Les Directions opérationnelles mettent en œuvre les structures et les moyens nécessaires à l'application satisfaisante des principes et des règles de contrôle interne dans leurs activités. Elles suivent en particulier la pertinence des actions correctives mises en œuvre à la suite des missions menées par l'Audit Interne. Elles sont également responsables de l'identification des risques propres à leur activité et du déploiement, dans une juste mesure, des démarches qui visent à en assurer la maîtrise.

Les Directions fonctionnelles centrales, à savoir la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable, la Direction Financière et des Systèmes d'Information, et la Direction Juridique sont investies, dans leurs domaines d'expertise et sous le contrôle de la Direction Générale, des pouvoirs les plus étendus pour établir les règles et procédures de Compagnie Plastic Omnium SE. Elles ont la charge d'animer leurs réseaux fonctionnels et d'en contrôler les activités, et pour objectif de protéger les intérêts du Groupe et de toutes les parties prenantes.

Dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques en particulier, elles sont chargées d'analyser les risques propres à leurs fonctions et d'élaborer les schémas nécessaires à leur bon fonctionnement. Elles produisent et mettent à jour le Référentiel de contrôle interne et les démarches transversales de maîtrise des risques. Ce faisant, elles sont tenues de garantir la pertinence du Référentiel de contrôle interne au regard des normes, réglementations et lois en vigueur, et de mettre en œuvre aux niveaux adéquats les moyens nécessaires à la communication de l'information qu'elles produisent.

Compagnie Plastic Omnium SE dispose d'un département d'Audit Interne centralisé qui, rattaché à la Direction des Risques du Groupe, dépend du Secrétariat Général de Compagnie Plastic Omnium SE. Il rend compte, par ailleurs, périodiquement de ses travaux au Comité de Contrôle Interne et Compliance, organe de surveillance du contrôle interne. Il procède à des évaluations du dispositif général et veille à l'efficacité de sa mise en œuvre.

Le département d'Audit Interne conduit des missions d'audit sur un périmètre comprenant toute filiale de Compagnie Plastic Omnium SE, qu'elle y exerce ou non le contrôle. En conclusion de chacune de ses missions, l'Audit Interne émet des recommandations auxquelles les entités auditées répondent par un plan d'actions approprié faisant l'objet d'un suivi systématique des équipes de direction dans les métiers du Groupe. Le plan annuel des missions est établi en fonction de la fréquence des audits passés et du contexte dans lequel chaque entité opère en matière de contrôle et de risque. Toute nouvelle entité est auditée dans l'année qui suit sa création ou son acquisition. Aucune des missions réalisées en 2019 n'a révélé de défaillance majeure des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Par ailleurs, le département Contrôle interne supervise les campagnes annuelles d'autoévaluation du contrôle interne. L'élaboration du questionnaire s'inspire notamment du guide d'application du cadre de référence de l'AMF. Il constitue un outil efficace tant d'évaluation que de sensibilisation récurrente des organisations locales.

Enfin, l'application des normes internationales relatives à la sécurité, à l'environnement et à la performance de nos démarches d'assurance qualité, ainsi que les diligences de nos compagnies d'assurances et de nos clients donnent lieu à des audits spécialisés récurrents réalisés par des organismes indépendants.

## INFORMATION ET COMMUNICATION

Les Règles et Procédures du contrôle interne sont accessibles aux collaborateurs sur la page d'accueil du portail intranet du Groupe. Au demeurant, le déploiement du contrôle interne repose pour une grande part sur les activités de formalisation, d'animation, de formation et de reporting assurées par les Directions fonctionnelles centrales. Ces activités, dont fait partie l'autoévaluation déjà évoquée, témoignent

auprès des Directions locales de l'importance que la Direction Générale accorde aux processus de contrôle.

Enfin, la diffusion de l'information relative à l'élaboration de l'information financière et comptable fait l'objet de processus spécifiques dont les mécanismes seront décrits plus loin dans ce rapport.

## SURVEILLANCE

La surveillance permanente du dispositif relatif au contrôle interne et à la gestion des risques incombe à la Direction Générale, assistée de la Direction des Risques.

La Direction des Risques exerce une surveillance critique sur le dispositif de contrôle interne au regard de sa mission particulière. Elle rend compte de ses analyses et préconisations à la Direction Générale, ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne et Compliance.

Le Comité de Contrôle Interne et Compliance assure la coordination et la supervision générale du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Le Comité de Contrôle Interne et Compliance est présidé par le Secrétaire Général de Compagnie Plastic Omnium SE. Il compte parmi ses membres le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Général Adjoint et Directeur Financier, le Directeur du Contrôle interne, le Directeur des Risques et de l'Audit Interne, le Directeur de la Compliance, le Manager de l'Audit Interne, les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers des Métiers du Groupe. Ce Comité s'assure de la qualité du dispositif et de son efficacité. Il rend compte de ses avis au Directeur Général, dont il relaie les décisions ou orientations. Sa composition lui donne autorité pour coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs prenant part au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans chacun des pôles ou fonctions de l'entreprise.

Enfin, le Conseil d'Administration examine l'ensemble des grandes hypothèses et orientations de Compagnie Plastic Omnium SE arrêtées par la Direction Générale. Il prend notamment connaissance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et des démarches de gestion des risques, et acquiert une compréhension d'ensemble des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information globale et financière.

## CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE LA SOCIÉTÉ

### PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière du Groupe, la Direction Financière, qui en assure l'homogénéité, est investie des missions suivantes :

- définir les normes comptables et financières du Groupe, conformément aux standards internationaux ;
- définir la politique de production de l'information financière ;
- coordonner les systèmes d'information relatifs à la production des données comptables et financières ;
- contrôler l'information financière des filiales ;
- produire l'information financière relative aux comptes consolidés du Groupe.

L'homogénéité des états financiers du Groupe est garantie par l'adoption de normes comptables et d'un plan de compte communs à toutes les

entités du Groupe. Ces normes et ce plan comptables tiennent compte de la spécificité des différentes activités des filiales du Groupe. Ils sont définis par le département Normes et principes comptables rattaché à la Direction Comptable et Fiscale, qui est seule compétente pour les modifier.

Cette homogénéité est ensuite assurée par une gestion coordonnée des systèmes d'information qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale du Groupe. Les processus de reporting et de consolidation des comptes sont standardisés et unifiés par l'utilisation d'un logiciel unique. Par ailleurs, sur la base d'un progiciel préconisé par le Groupe, les Métiers ont développé des systèmes intégrés de gestion, déployés sur la quasi-totalité de leurs sites industriels, de Recherche & Développement et administratifs, contribuant ainsi à la maîtrise des informations nécessaires à la formation des états financiers.

L'information financière du Groupe est produite à l'occasion des processus structurants que sont :

- le reporting de trésorerie hebdomadaire ;
- le reporting mensuel ;
- la consolidation statutaire biannuelle ;
- le budget annuel.

Toutes les filiales contrôlées par Compagnie Plastic Omnium SE entrent dans le périmètre de ces quatre processus.

## PROCESSUS DE REPORTING FINANCIER ET PROCESSUS DE CONTRÔLE

La fonction comptable dans le groupe Plastic Omnium est décentralisée en filiale. Un premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers est assuré au niveau local, puis au niveau central dans chaque Métier. Enfin, un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction Financière du Groupe.

Le reporting est produit mensuellement. Il est communiqué huit jours ouvrés après la clôture mensuelle à la Direction Générale et analysé en Comité de Direction. Il comprend en particulier un compte de résultat établi par destination avec un détail des coûts de production, de structure et de Recherche & Développement, un tableau complet des flux de trésorerie, une prévision de l'activité sur les trois mois à venir et un tableau de bord relatif à l'environnement et à la sécurité. Ces éléments sont élaborés aux niveaux du Groupe, de ses Métiers et filiales. Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, sur le mois écoulé et en cumul sur l'année, par rapport au réalisé de l'année précédente et au budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations.

Le processus d'élaboration du budget débute chaque année en septembre. Établi par chaque filiale et consolidé au niveau des Métiers du Groupe, il est soumis à la Direction Générale en novembre et validé fin novembre avant d'être présenté au Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE. Il est constitué du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et des flux de capitaux employés par filiale et par Métier pour l'année N+1.

Des états « réestimés » sont produits régulièrement et visent à mettre en œuvre des actions correctives au regard des objectifs fixés lors du budget. Elles permettent également à la Direction Générale de communiquer de manière fiable sur l'évolution de la situation.

Le budget est établi dans la continuité du plan stratégique et financier, approuvé tous les ans par la Direction Générale. Ce dernier présente les comptes de résultat et les bilans prévisionnels des quatre années suivant l'exercice en cours. Il tient compte des stratégies commerciale, innovation, industrielle et financière du Groupe et de ses Métiers.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, Compagnie Plastic Omnium SE assure le financement des besoins moyen terme des filiales que le Groupe contrôle. Plastic Omnium Finance assure le financement des besoins court terme. Par son intermédiaire, dans tous les pays où les règles locales le permettent, le Groupe centralise la gestion de la trésorerie de ses filiales et opère une compensation quotidienne de leurs positions de trésorerie (*cash pooling*). Par ailleurs, leurs dettes et créances mutuelles font l'objet d'une compensation mensuelle par *netting*. Elle gère ainsi leur flux de financement et contrôle au quotidien leur situation de trésorerie.

De manière générale, aucune filiale du Groupe ne peut négocier de financement auprès d'un tiers sans l'accord de la trésorerie centrale Groupe.

Par ailleurs, Plastic Omnium Finance contrôle l'ensemble des opérations de couverture relatives aux risques de change ou de taux.

Un reporting de trésorerie est transmis chaque semaine à la Direction Générale. Il comprend la situation de trésorerie de chaque Métier et du Groupe, ainsi qu'une comparaison de cette situation par rapport à celle constatée lors de l'exercice précédent et à celle prévue au budget de l'année en cours.

Aucun incident notable et significatif, et aucun changement remarquable n'a été relevé en 2019 qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus.

## TRAVAUX PRÉVUS EN 2020

Engagée dans une démarche d'amélioration permanente de son système de contrôle interne, Compagnie Plastic Omnium SE complétera certaines procédures afin d'en renforcer la pertinence, d'une part, et d'en faciliter l'appropriation par les opérationnels, d'autre part. Cette démarche, dans laquelle la Direction des Risques et la Direction du Contrôle Interne sont pleinement impliquées, couvre nos procédures de contrôle interne, nos procédures comptables et financières, et nos démarches de maîtrise des risques.

La Direction de l'Audit Interne mènera 27 missions en 2020 (nombre de missions identique à celui de 2019).

Dans le cadre de l'amélioration du contrôle interne et de la gestion des risques, la Société poursuivra le processus de suivi des recommandations des missions d'Audit Interne.

## 2.3 RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les constructeurs automobiles se sont engagés depuis de nombreuses années dans des plans visant à réduire de manière continue les émissions de gaz à effet de serre pour les nouveaux véhicules mis sur le marché. Cette évolution a été très tôt anticipée par Compagnie Plastic Omnium SE qui en a fait depuis plusieurs années un axe essentiel de sa stratégie en Recherche & Développement. Cette stratégie s'est traduite par de multiples innovations et un savoir-faire éprouvé (allègement du véhicule, amélioration de l'aérodynamisme, systèmes à carburants adaptés aux contraintes des véhicules à propulsion hybride...) qui permettent à Compagnie Plastic Omnium SE d'apporter aux constructeurs des produits et fonctions qui contribuent directement à leurs objectifs de réduction des émissions. Ces produits innovants ont constitué un des axes majeurs de la croissance de l'activité de Compagnie Plastic Omnium SE au cours des derniers exercices et contribué à ses performances financières. Dans ce contexte, Compagnie Plastic Omnium SE considère que les évolutions de ses marchés liées à la stratégie bas carbone de la filière automobile n'engendrent pas de risque financier significatif. Au contraire, fort des succès obtenus au cours des dernières années, Compagnie Plastic Omnium SE est en capacité d'intensifier ses efforts en

innovation dans ces mêmes domaines qui devraient continuer à constituer un des principaux leviers pour atteindre les objectifs de forte croissance annoncés pour les prochaines années.

Pour ce qui concerne ses activités, comme décrit dans le chapitre 4 « Déclaration de performance extra-financière » de ce document, Compagnie Plastic Omnium SE dans le cadre de sa stratégie bas carbone va poursuivre le développement de son programme Top Planet lancé dès 2007 et qui vise principalement à réduire ses consommations d'énergies. Le développement de ce programme doit se traduire, au cours des prochaines années, par une mise en œuvre généralisée de bonnes pratiques dans l'ensemble de ses activités et par des investissements offrant un retour sur investissement rapide compte tenu des économies d'énergie générées. À ce titre, Compagnie Plastic Omnium SE considère ne pas être exposée à des risques financiers significatifs.

Enfin, Compagnie Plastic Omnium SE considère qu'elle n'est pas exposée à des risques financiers significatifs qui résulteraient d'impacts physiques sur ses installations en raison du changement climatique.



# 3

## GOUVERNEMENT d'entreprise

RFA

<b>3.1</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>54</b>
3.1.1	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	54
3.1.2	Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux	80
3.1.3	Informations concernant le capital	104
3.1.4	Informations concernant l'actionnariat	110

## 3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce, le présent chapitre comprend les informations relatives à la composition du Conseil d'Administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, aux limitations apportées par le Conseil d'Administration, aux pouvoirs de la Direction Générale. Ce rapport rappelle les dispositions applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été présenté au Comité des Comptes, au Comité des Nominations et au Comité des Rémunérations pour les parties relevant de leurs domaines d'activité. Il a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 février 2020.

### 3.1.1 COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 3.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 3.1.1.1.1 Équilibre de la composition du Conseil d'Administration

En application des articles 11 et 11 *bis* des statuts de la Société et conformément aux dispositions de l'article L. 225-17 et L. 225-27 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE est composé de 18 membres au plus dont deux administrateurs représentant les salariés du Groupe si le nombre d'administrateurs est égal ou supérieur à huit.

La durée du mandat de chaque administrateur est de trois ans renouvelable. Le mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat et réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration, lors de ses séances des 18 juillet et 24 septembre 2019, a pris acte de la démission de M. Jean-Michel Szczerba de son mandat d'administrateur à compter du 15 juillet 2019 et de son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 24 septembre 2019. Au cours de cette même réunion, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de M. Paul Henry Lemarié de

son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 31 décembre 2019 et a décidé de nommer Mme Félicie Burelle en qualité de Directeur Général Délégué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il a également été décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, M. Laurent Burelle demeurant Président du Conseil d'Administration et, lors de cette même séance, M. Laurent Favre a été coopté administrateur et désigné Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par ailleurs, à l'issue des élections sociales, Mme Amandine Chaffois et M. Ireneusz Karolak ont été désignés en qualité d'administrateurs représentant les salariés pour une durée de trois années.

À la date du présent rapport, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 17 membres dont :

- 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires conformément aux dispositions du Code de commerce dont le Président du Conseil d'Administration (M. Laurent Burelle), le Directeur Général (M. Laurent Favre) et le Directeur Général Délégué (Mme Félicie Burelle) ;
- 2 administrateurs représentant les salariés désignés conformément aux dispositions des articles L. 225-27 et suivants du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration comprend six administrateurs indépendants (voir Section 3.1.1.1.4) ; il en résulte un pourcentage d'administrateurs indépendants de 40 %, étant précisé que conformément au Code AFEP-MEDEF, le nombre d'administrateurs représentant les salariés n'est pas comptabilisé pour établir le pourcentage d'administrateurs indépendants.

##### 3.1.1.1.2 Politique de diversité appliquée au Conseil d'Administration : profils, expérience et expertise des administrateurs en exercice

Le Conseil d'Administration comprend huit femmes administrateurs sur dix-sept. La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 a instauré un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration. Pour l'appréciation de la proportion de femmes et d'hommes au sein des Conseils d'Administration, la loi prévoit que les administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas élus par l'Assemblée Générale ne sont pas pris en compte. Ainsi le Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE comprenant deux administrateurs représentant les salariés, l'appréciation est faite sur une base de quinze administrateurs dont sept sont des femmes, soit 47 % de femmes. Le principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes est également respecté en ce qui concerne les deux administrateurs représentant les salariés.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prénom et nom	Age	Sexe <sup>(1)</sup>	Nationalité	Nombre d'actions Plastic Omnium détenues	Nombre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Administrateur indépendant	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil <sup>(2)</sup>	Participation à des Comités du Conseil <sup>(3)</sup>
Laurent Burelle	70	H	Française	802 000	1		18/06/1981	2021	39	
Laurent Favre <sup>(4)</sup>	48	H	Française	3 870	0		01/01/2020	2021	0	
Félicie Burelle	40	F	Française	900	1		27/04/2017	2020	3	
Paul Henry Lemarié	73	H	Française	315 900	1		26/06/1987	2021	33	
Éliane Lemarié	74	F	Française	235 996	1		26/06/1987	2021	33	CN
Jean Burelle	81	H	Française	416 378	1		01/01/1970	2021	50	
Anne Asensio	57	F	Française	900	1	■	28/04/2011	2020	9	CC
Lucie Maurel Aubert	58	F	Française	910	0	■	15/12/2015	2021	5	CC, CN
Anne-Marie Couderc	70	F	Française	900	1	■	20/07/2010	2021	10	CR (Présidente) CN (Présidente)
Cécile Moutet	46	F	Française	8 160	0		27/04/2017	2020	3	
Amélie Oudéa-Castéra	41	F	Française	900	2	■	01/01/2014	2022	6	CR
Jérôme Gallot	60	H	Française	5 500	1		15/12/2006	2021	14	
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	76	H	Allemande	900	2	■	28/04/2009	2021	11	CR
Vincent Labryère	69	H	Française	10 932	0		16/05/2002	2020	18	CC (Président)
Alexandre Mérieux	46	H	Française	1 000	1	■	26/04/2018	2021	2	
Amandine Chaffois	39	F	Française	10 026	0		04/07/2019	2023	0	
Ireneusz Karolak	60	H	Polonaise	0	0		23/05/2019	2023	0	

(1) Femme (F), Homme (H).

(2) En années échues.

(3) CC : Comité des Comptes.

CR : Comité des Rémunérations.

CN : Comité des Nominations.

(4) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

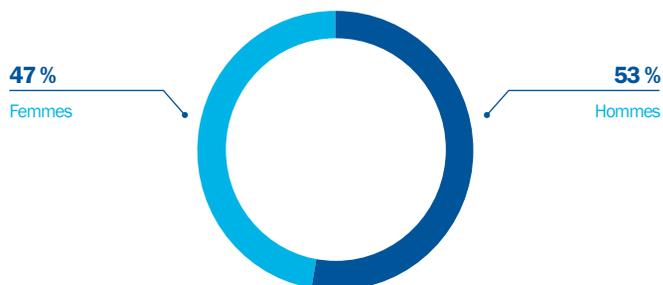
CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS EN 2019

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'Administration	Jean-Michel Szczerba (24/09/2019)	Laurent Favre (au 01/01/2020) Amandine Chaffois (04/07/2019) Ireneusz Karolak (23/05/2019)	Amélie Oudéa-Castéra (25/04/2019)
Comité des Comptes	Jérôme Gallot		
Comité des Nominations	Jérôme Gallot	Lucie Maurel Aubert	

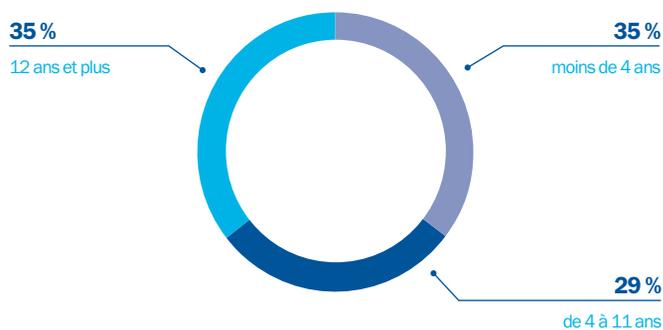
Sous réserve de l'approbation des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 23 avril 2020, le Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE est composé de dix-sept membres. Fort d'un taux d'indépendance de 40 % et d'un taux de

féminisation de 47 %, Compagnie Plastic Omnium SE veille également à la compétence, à l'expertise et à l'expérience internationale des membres de son Conseil.

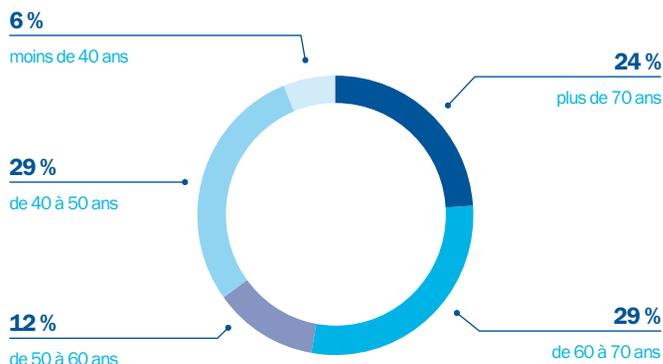
**RÉPARTITION HOMMES/FEMMES**



**ANCIENNETÉ DANS LE MANDAT**



**RÉPARTITION PAR ÂGE**



**UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT**



**QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DES ADMINISTRATEURS EN EXERCICE**

Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la mixité et la diversité en son sein au regard des qualifications et expériences professionnelles, de la nationalité et de l'âge de ses membres.

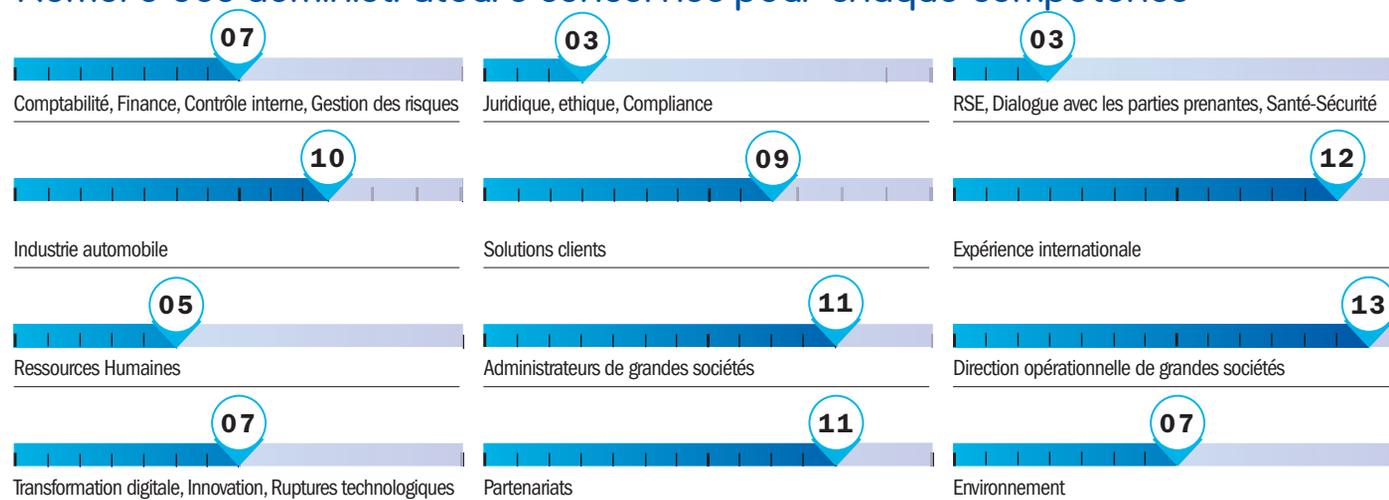
Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires (expertise internationale, financière, industrielle, commerciale, etc.) avec pour certains, une connaissance ancienne et approfondie de Compagnie Plastic Omnium SE et de son environnement. Compagnie Plastic Omnium SE veille à renforcer la diversité et l'expérience internationale de son Conseil d'Administration. La qualité et la diversité des personnalités composant le Conseil garantissent l'équilibre des pouvoirs en son sein.

S'agissant des qualifications et expériences professionnelles des administrateurs, l'objectif du Conseil est de faire en sorte que sa composition soit en adéquation avec les activités de Compagnie Plastic Omnium SE, ses enjeux, ses orientations stratégiques, contribuant ainsi à la qualité des décisions. C'est en application de cet objectif que le Conseil a décidé, lors de sa séance du 24 septembre 2019 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général : M. Laurent Burelle continue son mandat de Président du Conseil d'Administration et M. Laurent Favre a été désigné Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 après avoir été coopté administrateur. La cooptation de M. Laurent Favre en qualité d'administrateur est, par ailleurs, soumise à ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2020. (Voir chapitre 8).

Les compétences et expertise professionnelles des administrateurs de Compagnie Plastic Omnium SE recouvrent les domaines suivants :

**COMPÉTENCES EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE**

## Nombre des administrateurs concernés pour chaque compétence



**DEUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS DEPUIS JUILLET 2019**

Deux administrateurs représentant les salariés sont membres du Conseil d'Administration. Avec un prisme particulier lié à leur connaissance de l'entreprise, ils apportent un éclairage complémentaire et enrichissent la qualité des débats du Conseil.

Mme Amandine Chaffois a été désignée par le Comité de Groupe France. Elle exerce les fonctions de Directeur de l'Innovation pour l'activité Intelligent Exteriors Systems du métier Plastic Omnium Industries, au centre de recherche Σ- Sigmatech situé en France, en région lyonnaise.

M. Ireneusz Karolak a été désigné par le Comité Européen de Concertation. Il exerce les fonctions de Responsable des Achats pour l'activité Clean Energy Systems du métier Plastic Omnium Industries, en Pologne.

Dès leur prise en fonction, ils ont bénéficié d'un programme de formation dispensé par un organisme externe portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration, les droits et obligations des administrateurs et leur responsabilité.

Mme Chaffois et M. Karolak perçoivent une rémunération en qualité de membres du Conseil d'Administration selon les mêmes règles de répartition que les autres administrateurs. Les éléments de leur rémunération en qualité de salariés ne font pas l'objet d'une publication.



## Renseignements concernant les administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

## LAURENT BURELLE

## Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium SE et de Burelle SA



## BIOGRAPHIE

Laurent Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zürich (ETH) et titulaire d'un Master of Sciences, Chemical Engineering, du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Il débuta sa carrière, au sein du groupe Plastic Omnium, comme ingénieur de fabrication, assistant du Directeur de l'usine de Langres.

Il fut nommé en 1977 Directeur Général puis Président-Directeur Général de Plastic Omnium SA à Valencia (Espagne). Il occupa ensuite de 1981 à 1988 les fonctions de Directeur de la Division Environnement-Systèmes Urbains avant de devenir Vice-Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium SE en 1988. Il fut nommé Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium SE en juillet 2001, mandat qu'il détient jusqu'au 31 décembre 2019, date à laquelle a été mise en place la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et Président-Directeur Général de Burelle SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est également, Président de l'AFEP depuis 2017.

Laurent Burelle est par ailleurs administrateur de la Fondation Jacques Chirac.

Il est Commandeur de la Légion d'honneur.

**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Plastic Omnium –  
1, allée Pierre-Burelle  
92300 Levallois-Perret

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
18/06/1981

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
802 000  
(au 31/12/2019)

## Sociétés

## Fonctions et mandats exercés

## SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Burelle SA <sup>(1)/(2)</sup>	Président-Directeur Général
Sofiparc SAS <sup>(2)</sup>	Président et membre du Comité de Surveillance
Burelle Participations SA <sup>(2)</sup>	Administrateur
Plastic Omnium Auto Exteriors SA <sup>(2)</sup>	Président-Directeur Général
Plastic Omnium Auto Inergy SAS <sup>(2)</sup>	Président
Plastic Omnium Modules SAS <sup>(2)</sup>	Président
AFEP (association)	Président
Fondation Jacques Chirac (association)	Administrateur

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd <sup>(2)</sup> (Chine)	Président
Plastic Omnium Inc. <sup>(2)</sup> (États-Unis)	Président
SOGEC 2 SA (Belgique)	Administrateur délégué
Compagnie Financière de la Cascade SRL (Belgique)	Gérant

(1) Société cotée.

(2) Société du groupe Plastic Omnium/Burelle SA.

**PAUL HENRY LEMARIÉ**

Directeur Général Délégué de Compagnie Plastic Omnium SE



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Plastic Omnium –  
1, allée Pierre-Burelle  
92300 Levallois-Perret

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
26/06/1987

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
315 900  
(au 31/12/2019)

**BIOGRAPHIE**

Paul Henry Lemarié est Docteur en physique de l'université de Paris-Orsay et titulaire d'un DEA Gestion Finance de l'université de Paris-Dauphine.

Après une thèse de physique au CEA, puis un début de carrière à la Direction Financière de la banque Paribas en 1973, il est entré dans le groupe d'ingénierie Sofiparc (Sidérurgie, Mines, Offshore) et a rejoint le groupe Plastic Omnium en 1980 en tant que Directeur de la Division 3P – Produits Plastiques Performants. En 1985, il a pris la Direction de la Division Automobile. En 1987, il est nommé Directeur Général Adjoint de Compagnie Plastic Omnium SE, puis Directeur Général en 1988 et il devient Directeur Général Délégué en 2001 jusqu'au 31 décembre 2019. Nommé Directeur Général de Burelle SA en avril 1989, il devient, en 2001 Directeur Général Délégué.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>	
Burelle SA <sup>(1) (2)</sup>	Directeur Général Délégué et administrateur
Burelle Participations SA <sup>(2)</sup>	Directeur Général Délégué et administrateur
Sofiparc SAS <sup>(2)</sup>	Membre du Comité de Surveillance
<b>SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE</b>	
Garamond SA (Belgique)	Administrateur

(1) Société cotée.  
(2) Société du groupe Plastic Omnium/Burelle SA.

**ÉLIANE LEMARIÉ**

Représentant permanent de Burelle SA, administrateur



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Burelle SA –  
1, allée Pierre-Burelle  
92300 Levallois-Perret

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
26/06/1987

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
235 996  
(au 31/12/2019)

**BIOGRAPHIE**

Après une maîtrise d'anglais de l'Université Paris-Sorbonne et un diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Éliane Lemarié a consacré sa carrière professionnelle à l'information et à la communication des entreprises.

Elle débuta sa carrière comme journaliste et secrétaire de rédaction dans différents journaux de presse écrite, dans le cadre de l'Assemblée permanente des Chambres de Commerce et de l'Industrie (APCCI), de 1969 à 1975.

Éliane Lemarié fut ensuite en charge de la création et du développement du département Relations publiques, relations presse et édition de la société SOGEC, de 1976 à 1983.

En 1983, elle créa et développa l'agence IRMA Communication, agence de conseil en communication auprès de sociétés françaises et internationales cotées à Paris, New York, Mumbai, dont elle fut Président-Directeur Général jusqu'en 2010.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>	
Burelle SA <sup>(1) (2)</sup>	Administrateur
Sofiparc SAS <sup>(2)</sup>	Membre du Comité de Surveillance
Union Industrielle	Président du Conseil de Surveillance
<b>SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE</b>	
SOGEC 2 SA (Belgique)	Administrateur-délégué
Garamond (Belgique)	Administrateur

(1) Société cotée.  
(2) Société du groupe Plastic Omnium/Burelle SA.

## JEAN BURELLE

## Président d'honneur de Compagnie Plastic Omnium SE



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

1, rue François-Ier  
75008 Paris

**PREMIÈRE NOMINATION :**

01/01/1970

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

2021

**ACTIONS DÉTENUES :**

416 378  
(au 31/12/2019)

**BIOGRAPHIE**

Jean Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH) et titulaire d'un MBA de Harvard Business School.

Après avoir débuté sa carrière en 1966, chez L'Oréal, il rejoint le groupe Plastic Omnium, en 1967, comme Directeur de département. En 1986, il est nommé Vice-Président-Directeur Général puis, en 1987, Président-Directeur Général, fonction qu'il occupe jusqu'au 30 juin 2001. Jean Burelle est administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE depuis 1970 et Président d'honneur depuis le 1er juillet 2001.

Du 1er juillet 2001 au 31 décembre 2018, Jean Burelle était Président Directeur général de Burelle SA dont il est toujours administrateur. Il est également membre du Conseil de surveillance de Banque Hottinguer SA et de Soparexo SCA.

Jean Burelle était Président du MEDEF International de novembre 2005 à mai 2016, date à laquelle il est devenu Président d'honneur et administrateur. De 1977 à 2009 il était administrateur d'Essilor International et Président du Comité des Mandataires.

Jean Burelle est Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

**Sociétés**

**Fonctions et mandats exercés**

**SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES**

Burelle SA <sup>(1) (2)</sup>	Administrateur
Burelle Participations SA <sup>(2)</sup>	Président-Directeur Général
Sofiparc SAS <sup>(2)</sup>	Membre du Comité de Surveillance
Sycovest 1	Représentant permanent de la société Burelle Participations SA, elle-même administrateur
Soparexo SCA	Membre du Conseil de Surveillance
Banque Hottinguer SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance et du Comité des Rémunérations
MEDEF International	Président d'honneur
Institut des Relations Internationales (IFRI)	Administrateur
Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Paris (AROP)	Administrateur et trésorier adjoint

**SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

SOGEC 2 SA (Belgique)	Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué
Financière Protea SA (Belgique)	Président du Conseil d'Administration et administrateur

(1) Société cotée.  
(2) Société du groupe Plastic Omnium/Burelle SA.

## ANNE ASENSIO

## Vice-Présidente Design de Dassault Systèmes



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

Dassault Systèmes -  
10, rue Marcel-Dassault  
78140 Vélizy-Villacoublay

**PREMIÈRE NOMINATION :**

28/04/2011

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

2020

**ACTIONS DÉTENUES :**

900  
(au 31/12/2019)

**BIOGRAPHIE**

Titulaire d'une maîtrise en design de transport du Center for Creative Studies de Detroit, ainsi que d'un diplôme en design industriel de l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués de Paris, Anne Asensio a débuté sa carrière chez Renault (1987) et a été notamment en charge de la conception des gammes Twingo, Clio et Mégane (Scénic). Anne Asensio a ensuite occupé plusieurs postes à responsabilité chez General Motors, où elle a dirigé le développement de nombreux concept cars.

Elle rejoint Dassault Systèmes en novembre 2007 en qualité de Vice-Présidente Design, chargée du design, de l'innovation et de l'entreprise.

Anne Asensio est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

**Sociétés**

**Fonctions et mandats exercés**

**SOCIÉTÉS ET ORGANISATIONS FRANÇAISES**

Dassault Systèmes <sup>(1)</sup>	Vice-Présidente Design Expérience
Agence de la Promotion de la Création Industrielle	Administrateur - Membre du Conseil d'Administration
Strate École du design	Administrateur
Université de Nîmes	Membre du Conseil Stratégique
Design Île-de-France (Région)	Membre du Conseil

**SOCIÉTÉS ET ORGANISATIONS ÉTRANGÈRES**

Université de Design de Umeå (Suède)	Membre du Conseil Stratégique
World Economic Forum (Suisse)	Membre du Global Advisory Council
World Design Organisation (Canada)	Membre du Conseil

(1) Société cotée.

## FÉLICIE BURELLE

Directeur Général Adjoint – Directeur Général délégué de Compagnie Plastic Omnium SE depuis le 1er janvier 2020



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Plastic Omnium –  
1, allée Pierre-Burelle  
92300 Levallois-Perret

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
27/04/2017

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2020

**ACTIONS DÉTENUES :**  
900  
(au 31/12/2019)

### BIOGRAPHIE

Félicie Burelle est diplômée de l'ESCE et titulaire d'un diplôme en Business-Finance de la South Bank University de Londres ainsi que d'un MBA de l'Instituto de Empresa (IE) Business School de Madrid.

Après avoir débuté sa carrière en 2001 au sein du groupe Plastic Omnium en tant que responsable comptable d'une filiale de la Division Auto Exteriors en Espagne à Madrid, Félicie Burelle intègre, en 2005, le Département Mergers & Acquisitions d'Ernst & Young Transaction Services. En 2010, elle rejoint de nouveau la Compagnie Plastic Omnium et prend la Direction du Plan Stratégique et de la Coordination Commerciale de la Division Auto Exteriors dont elle est également membre du Comité de Direction.

Félicie Burelle est membre du Conseil d'Administration de Burelle SA depuis 2013.

En 2015, elle a été promue Directeur de la Stratégie et du Développement de Compagnie Plastic Omnium SE et est depuis lors membre du Comité de Direction.

Désignée Directrice Générale Adjointe de Compagnie Plastic Omnium SE le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Félicie Burelle devient Directeur Général Délégué le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>	
Burelle SA <sup>(1) (2)</sup>	Administrateur
CIC Lyonnaise de Banque	Administrateur
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>	
Plastic Omnium New Energies SA <sup>(2)</sup> (Belgique)	Administrateur

(1) Société cotée.  
(2) Société du groupe Plastic Omnium/Burelle SA.

## ANNE-MARIE COUDERC

Administrateur de sociétés



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
88, boulevard Arago  
75014 Paris

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
20/07/2010

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
900  
(au 31/12/2019)

### BIOGRAPHIE

Après avoir débuté sa carrière professionnelle en 1973 en tant qu'avocate au barreau de Paris, Anne-Marie Couderc a intégré en 1982 le groupe Hachette en tant qu'adjointe au Secrétaire Général. Elle en devint Directrice Générale adjointe en 1993.

Conseillère de Paris puis adjointe au maire, députée de Paris, elle est nommée en 1995 Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de l'Emploi puis Ministre déléguée auprès du Ministre du Travail et des Affaires sociales, chargée de l'emploi jusqu'en 1997.

Fin 1997, Anne-Marie Couderc est nommée Directrice Générale et membre du Comité éditorial du groupe Hachette Filipacchi Medias et Directrice de plusieurs publications.

Elle devient Secrétaire Générale de Lagardère Active en 2007 et Directrice Générale de Presstalis en août 2010 puis Présidente du Conseil d'Administration jusqu'en juin 2017. Anne-Marie Couderc est depuis mai 2016, Présidente du Conseil d'Administration d'Air France KLM et d'Air France.

Anne-Marie Couderc est Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>	
Air France KLM <sup>(1)</sup>	Présidente du Conseil d'Administration Présidente du Comité des Nominations et Gouvernance Administrateur indépendant
Air France	Présidente de Conseil d'Administration
Transdev	Administrateur et membre du Comité d'Audit
Ramsay – Générale de Santé	Administrateur et Présidente du Comité des Rémunérations et membre du Comité d'Audit
AYMING	Membre du Comité de Surveillance
Fondation Veolia Environnement	Administrateur

(1) Société cotée.

## AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA

## Directeur exécutif e-Commerce, data et transformation digitale de Carrefour



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Carrefour  
93 avenue de Paris  
91889 Massy

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
01/01/2014

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2022

**ACTIONS DÉTENUES :**  
900  
(au 31/12/2019)

## BIOGRAPHIE

Après une carrière de joueuse de tennis professionnelle, Amélie Oudéa-Castéra choisit la voie des études plutôt que celle du sport de haut niveau. Diplômée de l'IEP Paris puis de l'ESSEC tout en obtenant sa maîtrise de Droit, elle intègre l'ENA, dont elle sort en avril 2004 pour devenir Auditrice à la Cour des Comptes puis Conseillère référendaire.

En 2008, Amélie Oudéa-Castéra intègre le groupe AXA auprès du Directeur Financier du Groupe. En 2010, elle devient Directrice de la Planification Stratégique. En 2011, Amélie Oudéa-Castéra est nommée Directrice du Marketing, de la Marque et du Service d'AXA France, puis, en 2012, elle étend ses responsabilités au digital. Elle devient Directrice Générale Adjointe d'AXA Particuliers Professionnels en 2015. En juillet 2016, elle est nommée Directrice du Marketing et du Digital pour l'ensemble du groupe AXA.

Après avoir rejoint le Conseil d'Administration de Carrefour en juin 2018, Amélie Oudéa-Castéra est nommée Directeur Exécutif E-Commerce, Data et Transformation Digitale en novembre 2018.

Amélie Oudéa-Castéra est également Présidente de l'association « Rénovons le sport français » et membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES</b>	
Carrefour <sup>(1)</sup>	Directeur Exécutif E-commerce, Data et Transformation Digitale
Eurazeo <sup>(1)</sup>	Membre du Conseil de Surveillance
Association « Rénovons le sport français »	Présidente

(1) Société cotée.

## LUCIE MAUREL AUBERT

## Vice-Président-Directeur Général de Rothschild Martin Maurel associés



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Rothschild Martin Maurel –  
29, avenue de Messine  
75008 Paris

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
15/12/2015

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
910  
(au 31/12/2019)

## BIOGRAPHIE

Après avoir débuté sa carrière professionnelle en 1985 en tant qu'avocate d'affaires au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel, Lucie Maurel Aubert rejoint, en 2002, la banque familiale Martin Maurel dont elle est administrateur depuis 1999.

Nommée Directeur Général Délégué de la Compagnie Financière Martin Maurel en 2007, puis Vice-Président-Directeur Général Délégué en 2011 et Directeur Général de la Banque Martin Maurel en 2013, elle est Vice-Président de Rothschild Martin Maurel Associés depuis juillet 2017.

Lucie Maurel Aubert est Chevalier de la Légion d'honneur.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>	
Rothschild Martin Maurel Associés	Vice-Présidente
STEF	Administrateur
Fonds de dotation du Grand Paris	Administrateur
Rothschild & Co.	Membre du Conseil de Surveillance
Association Française de Banques	Vice-Présidente
Groupe SNEF	Administrateur
Festival d'Aix	Vice-Présidente

## CÉCILE MOUTET

Administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE



### BIOGRAPHIE

Cécile Moutet est diplômée du Mastère Spécialisé Etudes et décisions marketing de NEOMA Business School (ex-ESC rouen) et de l'Institut Européen des Affaires.

Elle a débuté sa carrière dans le conseil en communication au sein de l'agence IRMA Communication, expérience au cours de laquelle elle a été Directrice de clientèle, fonction qui couvrait la conception de campagnes de relation presse de différents groupes ainsi que la mise en place d'événements de relations publiques.

De 2006 à 2008, Cécile Moutet a travaillé à son compte en Espagne, dans le domaine du conseil en communication.

Entre 2009 et 2010, Cécile Moutet a rejoint l'agence IRMA Communication (devenue Cap & Cime PR en 2010) et coordonné différentes missions de conseil.

**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Plastic Omnium –  
1, allée Pierre-Burelle  
92300 Levallois-Perret

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
27/04/2017

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2020

**ACTIONS DÉTENUES :**  
8 160  
(au 31/12/2019)

Société	Mandat exercé
<b>SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE</b>	
Financière Protea SA (Belgique)	Administrateur

## JÉRÔME GALLOT

Gérant de la société JGC



### BIOGRAPHIE

Jérôme Gallot est lauréat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Ancien élève de l'ENA, il a commencé sa carrière à la Cour des comptes en 1985, puis au Ministère des Finances, dont il a été le Directeur Général en charge de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (1997-2003).

Entré au Comité Exécutif de la Caisse des Dépôts et Consignations, Jérôme Gallot a été chargé des activités de financement des retraites, de prévoyance et de l'international, avant de prendre la Présidence Exécutive de la CDC Entreprises dont le domaine d'activité est le capital investissement de la Caisse. Parallèlement, dès la création du Fonds Stratégique d'Investissement, il en devient membre du Comité Exécutif.

En février 2011, Jérôme Gallot est nommé Directeur Général de Veolia Transdev et devient Conseiller du Président de janvier 2013 à février 2014. Jérôme Gallot est administrateur du groupe NRJ.

Jérôme Gallot est Chevalier de la Légion d'honneur.

**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
46, rue du Ranelagh  
75016 Paris

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
15/12/2006

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
5 500  
(au 31/12/2019)

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>	
JGC	Gérant
SP 3H	Administrateur
Acerde SAS	Membre du Conseil de Surveillance
NRJ Groupe <sup>(1)</sup>	Administrateur
Geocorail	Administrateur
Holding Incubative chimie verte	Administrateur
(1) Société cotée.	

## PROF. DR. BERND GOTTSCHALK

## Fondateur et Président de AutoValue GmbH



## BIOGRAPHIE

Titulaire d'un doctorat d'économie, Prof. Dr. Bernd Gottschalk a étudié l'économie à l'université de Hambourg et de Saarebruck, puis à Stanford/Californie et est titulaire d'un doctorat. Il a débuté sa carrière au sein du groupe Daimler AG dans le domaine de la Finance, devenant ensuite directeur d'usine puis Président Mercedes-Benz do Brasil

Il est ensuite nommé, en 1992, membre du Comité de Direction du groupe Daimler AG, Responsable Monde de la Division Véhicules Utilitaires. En 1997, Prof. Dr. Bernd Gottschalk est nommé Président de la Fédération de l'Industrie Automobile Allemande (VDA) et crée, en 2007, la société de conseil pour l'industrie automobile AutoValue GmbH, qu'il dirige depuis cette date.

**NATIONALITÉ :** Allemande

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
AutoValue GmbH –  
Savignystrasse 34  
60325 Frankfurt-am-Main

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
28/04/2009

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
900  
(au 31/12/2019)

## Sociétés

## Fonctions et mandats exercés

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
Haldex AB <sup>(1)</sup> (Suède)	Administrateur
AutoValue GmbH (Allemagne)	Directeur Associé
Schaeffler AG (Allemagne)	Administrateur
Jost Werke AG <sup>(1)</sup> (Allemagne)	Administrateur, Deputy President
Facton GmbH (Allemagne)	Président du Conseil d'Administration
Serafin Groupe München (Allemagne)	Membre du Beirat

(1) Société cotée.

## VINCENT LABRUYÈRE

## Président du Groupe Labruyère



## BIOGRAPHIE

Ingénieur de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich, Vincent Labruyère débute sa carrière professionnelle en 1976 aux Établissements Bergeaud Mâcon, filiale de Rexnord Inc. USA, fabricant de matériel pour la préparation de matériaux.

En 1981, il prend la direction de l'Imprimerie Perroux, spécialisée dans la fabrication de chèquiers et imprimés bancaires, qu'il diversifie en 1985 en créant sa filiale DCP Technologies, spécialisée dans la fabrication et l'encodage de cartes de crédit.

En 1989, il fonde le groupe SPEOS, spécialisé dans l'édition, le façonnage et l'archivage électronique de documents de gestion, ainsi que la fabrication des moyens de paiement, qu'il cède en 2001 à La Poste belge.

Vincent Labruyère rejoint ensuite le Groupe Labruyère comme Directeur Général puis Président du Directoire puis Président du Conseil de Surveillance, groupe familial actif dans l'exploitation de vignobles en France et aux États-Unis, l'immobilier commercial et le capital développement en France et à l'étranger.

**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Groupe Labruyère  
70, avenue Édouard-Herriot  
71009 Mâcon

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
16/05/2002

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2020

**ACTIONS DÉTENUES :**  
10 932  
(au 31/12/2019)

## Sociétés

## Fonctions et mandats exercés

## SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
Groupe Labruyère SAS	Président
Société Financière du Centre SAS	Président
Société Commerciale de Bioux SAS	Membre du Directoire
Perroux et Fils	Administrateur
SNPI SCA	Membre du Conseil de Surveillance à titre de représentant permanent
Pigé SA	Représentant permanent du Groupe Labruyère, administrateur
SC Domaine Jacques Prieur	Gérant

## ALEXANDRE MÉRIEUX

### Président-Directeur Général de bioMérieux



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
bioMérieux –  
376, chemin de l'Orme  
69280 Marcy l'Étoile

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
26/04/2018

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
1 000  
(au 31/12/2019)

#### BIOGRAPHIE

Alexandre Mérieux est diplômé de l'Université de Lyon-I en biologie et d'HEC Montréal Business School.

De 1999 à 2004, Alexandre Mérieux était en charge du marketing au sein de Silliker Group Corporation aux États-Unis et en Europe puis Directeur Marketing et Directeur de Business Unit.

Président-Directeur Général de bioMérieux depuis décembre 2017, Alexandre Mérieux est également Vice-Président de l'Institut Mérieux et Président de Mérieux Développement. En outre, il préside le Conseil d'Administration de Mérieux NutriSciences.

Il a assumé différentes fonctions opérationnelles au sein de bioMérieux : il était Directeur Général Délégué depuis 2014 après avoir dirigé l'unité Microbiologie Industrielle de 2005 à 2011 puis Directeur de l'unité Microbiologie de 2011 à 2014.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>	
bioMérieux SA <sup>(1)</sup>	Président-Directeur Général et administrateur
Institut Mérieux	Vice-Président, Directeur Général Délégué et administrateur
Finance Senior Mendel SAS	Représentant de Mérieux Participation 2, administrateur
Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux	Administrateur
Fondation Mérieux	Administrateur
Mérieux Développement SAS	Président
Compagnie Mérieux Alliance	Directeur Général
SCI ACCRA	Gérant
<b>SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE</b>	
Mérieux Nutriciences Corporation (USA)	Chairman

(1) Société cotée.

## AMANDINE CHAFFOIS

### Administrateur représentant les salariés



**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Plastic Omnium Auto  
Extérieur  
Parc Industriel  
de la Plaine de l'Ain  
Avenue du Bois des  
Vergnes  
01150 Sainte-Julie

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
04/07/2019

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2023

**ACTIONS DÉTENUES :**  
10 026  
(au 31/12/2019)

#### BIOGRAPHIE

Amandine Chaffois est ingénieure diplômée de l'Institut National des Sciences Appliquées à Lyon et titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées Achats de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon dont elle est sortie major.

Elle a intégré le groupe Plastic Omnium en 2004 dans le cadre de son stage de fin d'études, au sein du Métier Plastic Omnium Industries pour l'activité Intelligent Exterior Systems. Elle a ensuite exercé différentes responsabilités au sein des services Achats en France, au Brésil et aux États-Unis.

Promue Directrice des lancements pour l'Europe en septembre 2018, Amandine Chaffois est, depuis le 1er octobre 2019, Directrice Innovation du métier Intelligent Exterior Systems.

Amandine Chaffois est désignée administrateur salariée de Compagnie Plastic Omnium SE par le Comité de Groupe France le 4 juillet 2019.

## IRENEUSZ KAROLAK

## Administrateur représentant les salariés



**NATIONALITÉ :** Polonaise

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Plastic Omnium Auto Inergy  
Ul. Budowlana, 28 PL  
20 -469 Lublin  
Pologne

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
23/05/2019

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2023

## BIOGRAPHIE

Ireneusz Karolak est diplômé en Philologie Romane de l'Université Marie Curie-Skłodowska de Lublin.

Après un début de carrière dans l'enseignement et la recherche ainsi qu'en tant que traducteur agréé en français et espagnol, il est diplômé d'un Master en Management et Commerce International de l'Ecole Des Hautes Etudes Commerciales de Lille en 1994.

Il intègre le groupe Plastic Omnium, en 1999, où il occupe successivement les fonctions de Contrôleur qualité puis de Responsable qualité. Il est actuellement Responsable des achats du site de Lublin en Pologne au sein de l'Activité Clean Energy Systems.

Ireneusz Karolak est désigné administrateur salarié de Compagnie Plastic Omnium SE par le Comité Européen de Concertation le 23 mai 2019.

## LAURENT FAVRE

Directeur Général et administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**NATIONALITÉ :** Française

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Plastic Omnium  
1, allée Pierre Burelle  
92300 Levallois-Perret

**PREMIÈRE NOMINATION :**  
01/01/2020

**ÉCHÉANCE DU MANDAT :**  
2021

**ACTIONS DÉTENUES :**  
3 870  
(au 15/01/2020)

## BIOGRAPHIE

Ingénieur diplômé de l'ESTACA (École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile), Laurent Favre a effectué sa carrière dans l'automobile, en Allemagne.

Pendant plus de vingt ans, il a occupé différents postes à responsabilités au sein de sociétés allemandes, équipementiers automobiles de premier rang telles que ThyssenKrupp (systèmes de direction), ZF (transmissions et colonnes de direction) et Benteler (pièces de structure) dont il a été Directeur Général de la division Automobile.

Laurent Favre est Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium SE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Sociétés

## Fonctions et mandats exercés

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co. Ltd <sup>(1)</sup> (Chine)	Administrateur depuis le 14 octobre 2019
Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd <sup>(1)</sup> (Chine)	Vice-Président depuis le 25 octobre 2019
Plastic Omnium Inc. <sup>(1)</sup> (États-Unis)	Administrateur depuis le 20 novembre 2019

(1) Société du groupe Plastic Omnium/Burelle SA.

**JEAN-MICHEL SZCZERBA****Co-Directeur Général et Directeur Général Délégué de Compagnie Plastic Omnium SE jusqu'au 24 septembre 2019****NATIONALITÉ :** Française**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
Plastic Omnium –  
1, allée Pierre-Burelle  
92300 Levallois-Perret**BIOGRAPHIE**

Diplômé de l'ESSEC en 1982, Jean-Michel Szczerba débute sa carrière au sein de la Banque Vernes Commerciale de Paris en tant qu'analyste financier. Il rejoint le groupe Plastic Omnium en 1985 où il occupe les fonctions successives de contrôleur financier, Directeur des Services Financiers, et Directeur Financier jusqu'en 2001, puis Directeur Général Adjoint. Jean-Michel Szczerba est nommé Directeur Général Délégué de la Compagnie Plastic Omnium en 2010 et administrateur en 2012, mandats qu'il détient respectivement jusqu'au 24 septembre 2019 et jusqu'au 15 juillet 2019.

Jean-Michel Szczerba est Chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Sociétés	Fonctions et mandats exercés
<b>SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>	
Plastic Omnium Finance SNC <sup>(1)</sup>	Gérant
Plastic Omnium Gestion SNC <sup>(1)</sup>	Gérant
Plastic Omnium Auto Exteriors SA <sup>(1)</sup>	Administrateur
<b>SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>	
Plastic Omnium GmbH <sup>(1)</sup> (Allemagne)	Co-Gérant
Plastic Omnium New Energies SA <sup>(1)</sup> (Belgique)	Administrateur
Plastic Omnium Inergy (Shanghai) Consulting Co. Ltd <sup>(1)</sup> (Chine)	Président
Plastic Omnium Auto Exteriors Sp z.o.o <sup>(1)</sup> (Pologne)	Co-Gérant
Plastic Omnium Auto Sp z.o.o <sup>(1)</sup> (Pologne)	Co-Gérant
Plastic Omnium Automotive Ltd <sup>(1)</sup> (Grande-Bretagne)	Administrateur
DSK Plastic Omnium BV <sup>(1)</sup> (Pays-Bas)	Président et administrateur
B-Plas Plastic Omnium Otomotiv AS (BPO AS) <sup>(1)</sup> (Turquie)	Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur
<b>MANDATS ÉCHUS AU COURS DE L'EXERCICE 2019</b>	
Burelle Participations SA <sup>(1)</sup> (France)	Administrateur jusqu'au 15 juillet 2019
Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems Co. Ltd <sup>(1)</sup> (Chine)	Administrateur jusqu'au 14 octobre 2019
Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd <sup>(1)</sup> (Chine)	Vice-Président jusqu'au 25 octobre 2019
Plastic Omnium Inc. <sup>(1)</sup> (États-Unis)	Administrateur jusqu'au 20 novembre 2019

(1) Société du groupe Plastic Omnium/Burelle SA.

### Composition du Conseil d'Administration au 1er janvier 2020

Administrateurs	Âge	Date de 1 <sup>er</sup> nomination	Indépendance	Comités du Conseil d'Administration		
				Comité des comptes	Comité des Nominations	Comité des Rémunérations
M. Laurent Burelle	70	1981				
M. Laurent Favre	48	2020				
Mme Félicie Burelle	40	2017				
M. Paul Henry Lemarié	73	1987				
Mme Éliane Lemarié	74	2009			•	
M. Jean Burelle	81	1970				
Mme Anne Asensio	57	2011	■	•		
Mme Anne-Marie Couderc	70	2010	■		• (Présidente)	• (Présidente)
Mme Amélie Oudéa-Castéra	41	2014	■			•
Mme Lucie Maurel Aubert	58	2015	■	•	•	
Mme Cécile Moutet	46	2017				
M. Jérôme Gallot	60	2006				
Prof. Dr Bernd Gottschalk	76	2009	■			•
M. Vincent Labruyère	69	2002		• (Président)		
M. Alexandre Mérieux	46	2018	■			
Administrateurs représentant les salariés :						
Mme Amandine Chaffois	39	2019				
M. Ireneusz Karolak	60	2019				



**59 ANS**  
ÂGE MOYEN  
DES ADMINISTRATEURS  
AU 31/12/2019



**6**  
ADMINISTRATEURS  
INDÉPENDANTS



**47%**  
DE FEMMES  
ADMINISTRATEURS

### 3.1.1.1.3 Des administrateurs responsables

Dans le cadre de la loi et des droits et obligations des administrateurs définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE et conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs sont soumis au respect des règles en vigueur en matière de situation de conflits d'intérêts et de déontologie boursière.

#### Gestion des conflits d'intérêts

Le Conseil examine les situations de conflits d'intérêts potentiels et les conventions communiquées en application de l'article 4.2 du Règlement Intérieur.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, le Règlement Intérieur prévoit que chaque administrateur doit informer le Conseil de tout conflit pouvant exister entre ses intérêts et ceux de la Société, informer le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement, impliqué et, dans le cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Sur la base des déclarations établies par chaque administrateur, le Conseil n'a identifié aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de Compagnie Plastic Omnium SE, des administrateurs et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. En particulier, le Conseil d'Administration, sur la base des travaux du Comité des Nominations, a constaté qu'il n'existe aucune relation d'affaires de quelque nature que ce soit, entre le groupe Plastic Omnium et l'un de ses administrateurs pouvant engendrer des conflits d'intérêts.

#### Informations relatives aux mandataires sociaux visées à l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

##### LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE 14.1 DE L'ANNEXE)

Laurent Burelle, Jean Burelle, et Éliane Lemarié sont frères et sœur.

Paul Henry Lemarié est l'époux d'Éliane Lemarié.

Félicie Burelle est la fille de Laurent Burelle.

Cécile Moutet est la fille de Jean Burelle.

##### ABSENCE DE CONDAMNATION OU D'INCRIMINATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE 14.1 DE L'ANNEXE)

Les administrateurs n'ont pas, à la connaissance de la Société, fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée ; aucun d'entre eux n'a participé en tant que dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun des membres du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une interdiction prononcée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe de direction, d'administration ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

##### CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS ENTRE LES DEVOIRS DES MANDATAIRES SOCIAUX, À L'ÉGARD DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE, ET LEURS INTÉRÊTS PRIVÉS ET/OU D'AUTRES DEVOIRS (ARTICLES 14.2 ET 18.3 DE L'ANNEXE)

Le mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE lui permettrait, le cas échéant, de prévenir un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire, notamment par la présence de six administrateurs indépendants en son sein.

### INFORMATION SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLE 16.2 DE L'ANNEXE)

Les mandataires sociaux ne sont pas liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services prévoyant l'octroi d'avantages quelconques.

#### Déontologie boursière

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des règles applicables en matière de prévention des manquements d'initiés, en particulier les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur titres. Il veille à la mise à jour régulière de son Règlement Intérieur et de la Charte de prévention des délits d'initiés.

Sur la base des textes de loi, règlements, recommandations de place, la Charte de prévention des délits d'initié de Compagnie Plastic Omnium SE rappelle qu'une information privilégiée ne doit être transmise et utilisée que dans le cadre strictement prévu par la loi et les règlements.

Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du Groupe ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières, ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un projet ou à une opération financière donnée.

Cette charte incite à la plus grande prudence quand il s'agit, pour le détenteur d'une information privilégiée, de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres Plastic Omnium en Bourse et souligne que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales. Il est particulièrement demandé à tout administrateur qui a le statut d'initié permanent de ne pas effectuer d'opérations sur les titres Plastic Omnium pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose d'informations privilégiées. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration mentionne l'obligation pour tout membre du Conseil d'Administration de respecter les termes de la charte.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 décembre 2019, il a été remis à chaque administrateur le calendrier 2020 des fenêtres négatives en dehors desquelles ils peuvent intervenir sur les actions Plastic Omnium.

Par ailleurs, les administrateurs communiquent à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) chaque transaction réalisée par eux-mêmes ou par leurs proches sur les titres Plastic Omnium. Cette obligation leur est périodiquement rappelée par la Société (cf. paragraphe 3.1.2.10 - Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2019 sur les titres Plastic Omnium par les mandataires sociaux).

### 3.1.1.1.4 Des administrateurs indépendants

L'article 4.6 du Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration doit procéder chaque année à une évaluation de l'indépendance de chaque administrateur au regard des critères du Code AFEP-MEDEF auquel il se réfère. Le processus d'évaluation de l'indépendance des administrateurs a été examiné par le Comité des Nominations lors de sa séance du 11 décembre 2019 puis par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2019.

Ces instances ont examiné au cas par cas la situation de chacun des membres concernés au regard des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Au 31 décembre 2019, outre Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié, dirigeants mandataires sociaux exécutifs, il est précisé que les administrateurs suivants ne peuvent être considérés comme indépendants :

- Éliane Lemarié, représentant permanent de Burelle SA elle-même administrateur, Jean Burelle, Félicie Burelle et Cécile Moutet, administrateurs ayant des liens de parenté avec l'un des dirigeants mandataires sociaux ;
- Vincent Labruyère et Jérôme Gallot, en raison de l'ancienneté de leur qualité d'administrateurs de Compagnie Plastic Omnium SE qui s'élève respectivement à 18 ans et à 14 ans ;

- Amandine Chaffois et Ireneusz Karolak, administrateurs représentant les salariés, conformément aux dispositions des articles L. 225-27 et suivants du Code de commerce.

Au 31 décembre 2019, six administrateurs sont considérés comme indépendants ; il en résulte un pourcentage d'administrateurs indépendants de 40 % conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF recommandant, pour les sociétés cotées contrôlées, un seuil minimum d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants, le nombre d'administrateurs représentant les salariés n'étant pas comptabilisé pour établir le pourcentage d'administrateurs indépendants.

**INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS AU REGARD DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE ÉNONCÉS AU §9 DU CODE AFEP-MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2019**

	Indépendant (I) Non indépendant (NI)	Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	Mandats croisés	Relations d'affaires significatives	Lien familial	Commissaire aux Comptes	Durée du mandat supérieur à 12 ans	Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	Statut de l'actionnaire important
Laurent Burelle	NI	■	■		■		■		■
Paul Henry Lemarié	NI	■			■		■		■
Éliane Lemarié	NI				■		■		
Félicie Burelle	NI	■			■				
Jean Burelle	NI				■		■		
Anne Asensio	I								
Lucie Maurel-Aubert	I								
Anne-Marie Couderc	I								
Cécile Moutet	NI				■				
Amélie Oudéa-Castéra	I								
Jérôme Gallot	NI						■		
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	I								
Vincent Labruyère	NI						■		
Alexandre Mérieux	I								
Amandine Chaffois	NI	■							
Ireneusz Karolak	NI	■							

■ Critère d'indépendance non satisfait.

**Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes**

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

**Critère 2 : Mandats croisés**

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un

dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

**Critère 3 : Relations d'affaires significatives**

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son Groupe ;
- ou, pour lequel la Société ou son Groupe, représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

**Critère 4 : Lien familial**

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

**Critère 5 : Commissaire aux Comptes**

Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

**Critère 6 : Durée du mandat supérieure à douze ans**

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date d'anniversaire des douze ans.

**Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif**

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

**Critère 8 : Statut de l'actionnaire important**

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Au 31 décembre 2019, six membres du Conseil d'Administration sur quinze (hors administrateurs représentant les salariés) sont qualifiés d'indépendants (soit 40 % du Conseil d'Administration) :

- Mme Anne Asensio ;
- Mme Anne-Marie Couderc ;
- Prof. Dr. Bernd Gottschalk ;
- Mme Lucie Maurel-Aubert ;
- M. Alexandre Mérieux ;
- Mme Amélie Oudéa-Castéra.

**3.1.1.1.5 Situation de cumul des mandats des administrateurs au 18 février 2020**

Le nombre de mandats exercés par les administrateurs dans des sociétés extérieures au Groupe, y compris étrangères, a été apprécié, au 18 février 2020, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lequel « un dirigeant mandataire social exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères. Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères ».



	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe <sup>(1)</sup>	Conformité aux critères du Code AFEP-MEDEF
Laurent Burelle	1	■
Laurent Favre	0	■
Félicie Burelle	1	■
Paul Henry Lemarié	1	■
Éliane Lemarié	1	■
Jean Burelle	1	■
Anne Asensio	1	■
Anne-Marie Couderc	1	■
Lucie Maurel-Aubert	0	■
Cécile Moutet	0	■
Amélie Oudéa-Castéra	2	■
Jérôme Gallot	1	■
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	2	■
Vincent Labruyère	0	■
Alexandre Mérieux	1	■
Amandine Chaffois	0	■
Ireneusz Karolak	0	■

(1) Selon les critères du Code AFEP-MEDEF.

### 3.1.1.1.6 Évolution des mandats et fonctions du Conseil d'Administration

#### Évolutions en 2019

##### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MME AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA

L'Assemblée Générale du 25 avril 2019 a renouvelé pour une durée de trois ans, le mandat de Mme Amélie Oudéa-Castéra.

Mme Amélie Oudéa-Castéra est administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE depuis 2014.

##### DÉMISSION DE SES MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE M. JEAN-MICHEL SZCZERBA

Le Conseil d'Administration, au cours de ses réunions du 18 juillet 2019 et du 24 septembre 2019 a acté la démission de M. Jean-Michel Szczerba d'une part de son mandat d'administrateur à compter du 15 juillet 2019, d'autre part de son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 24 septembre 2019. M. Laurent Burelle a remercié M. Jean-Michel Szczerba pour son engagement durable et sa loyauté auprès des trois Présidents-Directeurs Généraux familiaux successifs du Groupe, ainsi que pour sa contribution à faire de Plastic Omnium un équipementier automobile globalisé, leader dans ses trois métiers, et à la croissance rentable.

##### NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Afin d'assurer la représentation des salariés du Groupe au sein du Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE, Mme Amandine Chaffois, Directrice Innovation pour l'activité Intelligent Exterior Systems de l'activité Plastic Omnium Industries a été désignée par le Comité de groupe France, le 4 juillet 2019, et M. Ireneusz Karolak, Responsable des achats de l'usine de Lublin (activité Clean Energy Systems en Pologne), a été désigné par le Comité Européen de Concertation le 23 mai 2019.

Ils ont bénéficié d'un parcours de formation sur le rôle et les responsabilités des administrateurs et ont débuté leur participation aux travaux du Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 décembre 2019.

#### Évolution de la composition du Conseil d'Administration en 2020

##### RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE QUATRE ADMINISTRATEURS : MME FÉLICIE BURELLE, MME ANNE ASENSIO, MME CÉCILE MOUTET ET M. VINCENT LABRUYÈRE

Les mandats de Mme Félicie Burelle, Mme Anne Asensio, Mme Cécile Moutet et M. Vincent Labruyère arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 avril 2020.

Sur recommandation du Comité des Nominations, il est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats d'administrateur de Mme Félicie Burelle, Mme Anne Asensio, Mme Cécile Moutet et M. Vincent Labruyère.

**Mme Félicie Burelle** est administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE depuis avril 2017. Après avoir débuté sa carrière en 2001 au sein du groupe Plastic Omnium en Espagne puis intégré le cabinet Ernst & Young en 2005, Mme Félicie Burelle a rejoint le groupe Plastic Omnium en 2010 où elle a pris en charge différentes responsabilités. Elle a été nommée Directeur Général Délégué le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (voir paragraphe *infra* - Evolution des modalités d'exercice de la Direction Générale).

Mme Félicie Burelle apporte au Conseil sa vision stratégique, son expérience de pilotage d'opérations de partenariats, sa connaissance pluridisciplinaire de l'entreprise ainsi que sa connaissance précise et opérationnelle des affaires et des métiers du Groupe. Son expérience en matière de planification stratégique, et sa vision sur les transformations numériques de l'industrie automobile enrichissent les débats au sein du Conseil. Elle contribue également de manière déterminante à l'implication

du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise ainsi que dans le domaine du développement durable.

Sur les trois années de son mandat d'administrateur, l'assiduité de Mme Félicie Burelle aux réunions du Conseil d'Administration s'établit à 91,66 %.

**Mme Anne Asensio** est administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE depuis avril 2011. Elle est membre du Comité des Comptes depuis février 2013.

Mme Anne Asensio est Vice-Présidente Design, chargée du design, de l'innovation de l'entreprise de Dassault System depuis 2007 après avoir occupé plusieurs postes à responsabilités chez General Motors.

Mme Anne Asensio est un administrateur indépendant, très impliqué dans les travaux du Comité des Comptes, qui apporte au Conseil sa connaissance pluridisciplinaire de l'industrie automobile, son expérience et sa compréhension des enjeux d'innovation et d'apport du numérique à ces derniers, ainsi que sa vision de l'automobile de demain.

Sur les neuf années de son mandat d'administrateur, l'assiduité de Mme Anne Asensio s'établit à 87,80 % pour les réunions du Conseil d'Administration et à 85 % pour le Comité des Comptes dont elle est membre.

**Mme Cécile Moutet** est administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE depuis avril 2017. Elle a débuté sa carrière au sein de l'agence IRMA et s'est spécialisée dans le domaine du conseil en communication jusqu'en 2010.

Mme Cécile Moutet apporte au Conseil son expertise dans le domaine de la Communication, sa connaissance de la gestion de la relation presse, son expérience dans le pilotage de missions de communication et l'organisation d'événements de relations publiques.

Sur les trois années de son mandat d'administrateur, l'assiduité de Mme Cécile Moutet aux réunions du Conseil d'Administration s'établit à 100 %.

**M. Vincent Labruyère** est administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE depuis avril 2002. Il est Président du Comité des Comptes depuis février 2018.

M. Vincent Labruyère est Président du Conseil de Surveillance de la société Labruyère-Eberlé spécialisée dans l'exploitation de vignobles en France et aux États-Unis et au capital développement dans ces deux pays. Il a débuté sa carrière au sein des Établissements Bergeaud Mâcon pour la poursuivre dans le domaine de l'imprimerie de chèquiers et l'encodage de cartes de crédit. Il a ensuite créé le groupe SPEOS spécialisé dans l'édition et l'archivage électronique.

M. Vincent Labruyère apporte au Conseil sa connaissance pluridisciplinaire de l'entreprise, sa connaissance de l'industrie numérique, son sens de l'innovation et sa compétence financière.

Sur les dix-huit années de son mandat d'administrateur, l'assiduité de M. Vincent Labruyère s'établit à 98,70 % pour les réunions du Conseil d'Administration et à 100 % pour le Comité des Comptes qu'il préside.

##### RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR : M. LAURENT FAVRE

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 24 septembre 2019 et suite à la démission de M. Jean-Michel Szczerba, décidé de coopter M. Laurent Favre en qualité d'administrateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur. Il est proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2020 de ratifier la cooptation par le Conseil d'Administration, de M. Laurent Favre en qualité d'administrateur.

M. Laurent Favre a effectué sa carrière dans le secteur de l'industrie automobile, en Allemagne. Pendant plus de vingt ans, il a occupé différents postes à responsabilités au sein de sociétés allemandes, équipementiers automobiles de premier rang.

M. Laurent Favre apporte au Conseil sa parfaite connaissance de l'industrie automobile, son expérience opérationnelle dans des sociétés familiales ainsi qu'en matière de relation clients du secteur de automobile.

### ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de la séance du 24 septembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette dissociation des fonctions a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Depuis cette date, M. Laurent Burelle est demeuré Président du Conseil d'Administration et M. Laurent Favre est Directeur Général.

Cette décision répond à la volonté de poursuivre sur le long terme la croissance du Groupe en saisissant les opportunités liées aux mutations de l'industrie automobile qui est entrée dans une phase de transformation rapide et de grande ampleur.

Sur proposition du Comité des Nominations, Mme Félicie Burelle a été désignée Directeur Général Délégué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Paul Henry Lemarié ayant décidé de quitter sa fonction de Directeur Général Délégué tout en demeurant administrateur de Compagnie Plastic Omnium SE.

En conséquence, à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 avril 2020, sous réserve du vote favorable des résolutions relatives aux renouvellements du mandat des quatre administrateurs ci-dessus référencés et à la ratification de la cooptation de M. Laurent Favre en qualité d'administrateur, le Conseil d'Administration serait composé de dix-sept membres dont le Président du Conseil d'Administration (M. Laurent Burelle), le Directeur Général (M. Laurent Favre), le Directeur Général Délégué (Mme Félicie Burelle) et deux administrateurs représentant les salariés.

#### 3.1.1.1.7 L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration repose principalement sur sa composition cohérente et harmonieuse ainsi que sur les qualités de ses administrateurs. La diversité et la complémentarité des expériences et des expertises des administrateurs (entrepreneariales, internationales, financières, industrielles, digitales, etc.) permettent une compréhension rapide et approfondie des enjeux de développement du Groupe Plastic Omnium.

L'équilibre entre les administrateurs disposant d'une mémoire historique et ceux plus récemment nommés permet de conjuguer une vision nouvelle avec la cohérence nécessaire des décisions sur le long terme.

La Direction Générale communique en toute transparence avec tous les administrateurs et les tient régulièrement informés de l'ensemble des aspects de la marche de Compagnie Plastic Omnium SE et de ses performances.

Le Président du Conseil d'Administration conduit les travaux du Conseil afin d'assurer en toute confiance le développement de l'entreprise. Il dirige et anime les débats, veille au respect du Règlement intérieur et encourage les discussions au sein du Conseil d'Administration. Celui-ci peut se réunir à tout moment en fonction de l'actualité. Le Président du Conseil d'Administration peut également décider d'organiser des réunions hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

La Direction Générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit des limitations de ses pouvoirs pour certaines décisions qui, en raison de leur objet ou de leur montant, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Ainsi, le Conseil d'Administration doit approuver les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier dans des proportions importantes sa structure financière ou son périmètre d'activités.

### 3.1.1.2 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Les attributions du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions légales et réglementaires et de l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Le Conseil veille à ce que les actionnaires reçoivent une information pertinente et pédagogique sur la stratégie, le modèle de développement, la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour la Société ainsi que sur ses perspectives à long terme. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Les administrateurs contrôlent sa gestion économique et financière, ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Dans ce cadre, le Conseil cherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi et les règlements, assure les conditions d'un bon gouvernement d'entreprise.

Les travaux du Conseil d'Administration s'appuient sur son Règlement Intérieur régulièrement mis à jour, lequel a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le Conseil se réfère.

#### Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est défini par l'article 12 des statuts et ses modalités d'organisation figurent à l'article 1<sup>er</sup> du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, conformément au Règlement Intérieur, au moins quatre fois par an. Les réunions du Conseil peuvent être tenues par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des administrateurs et garantissant leur participation effective dans les conditions et selon les modalités prévues au Règlement Intérieur.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il préside les réunions du Conseil, dirige les délibérations et fait observer les dispositions du Règlement Intérieur. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil. Il s'assure que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et accorde à chacun des points inscrits à l'ordre du jour un temps proportionné à l'enjeu qu'il représente pour la Société. Les administrateurs veillent collectivement à respecter un bon équilibre du temps de parole de chacun. Le Président s'attache notamment à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé par le Directeur Général, s'il est lui-même administrateur ou par un Directeur Général Délégué ou, en raison de leur objet ou de leur montant, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil et de ses Comités auxquels il peut assister et soumettre des questions pour avis, et à l'application des principes de bonne gouvernance. Il veille notamment à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président veille à la bonne organisation des Assemblées Générales qu'il préside, répond aux questions des actionnaires et plus généralement, veille aux bonnes relations avec ceux-ci.

Le Président du Conseil d'Administration se coordonne avec le Directeur Général, qui assure, avec le Directeur Général Délégué, la direction et la gestion opérationnelle du Groupe, dans le cadre défini par le Conseil. Celui-ci a notamment confié à son Président des missions spécifiques à exercer, au cours de l'exercice 2020, en accompagnement de la nouvelle équipe de direction composée d'un nouveau Directeur Général et d'un nouveau Directeur Général Délégué. Le Président du Conseil d'Administration est chargé de valider le budget de Compagnie Plastic Omnium SE, après avoir été informé régulièrement par le Directeur Général de l'évolution de son élaboration ; d'approuver le plan stratégique à cinq ans, après avoir été informé régulièrement par le Directeur Général de l'évolution de son élaboration ; d'approuver les cessions et acquisitions d'une valeur supérieure à cinquante millions d'euros ou d'un chiffre d'affaires supérieur à cent millions d'euros ; d'assurer, en lien avec la Direction Générale, la communication financière externe ; les levées ou annulations de crédits et conventions ; les relations avec les Directions Générales des établissements bancaires. Il est consulté en cas de modification de la composition du Comité de Direction.

Le Président du Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements significatifs de la vie du Groupe. Il informe en tant que de besoin les membres du Conseil entre deux séances. Le Président du Conseil d'Administration est seul habilité à s'exprimer au nom du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration participe à l'organisation de l'autoévaluation périodique du Conseil ainsi qu'aux réflexions sur les questions de gouvernance liées au fonctionnement du Conseil.

Une fois par an, le Conseil procède à sa propre évaluation.

Une fois par an également hors la présence du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et des administrateurs liés par un contrat de travail avec une société du Groupe, le Président tient une réunion d'administrateurs pour procéder à l'évaluation des performances du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Le Président informe les membres de la tenue de ces réunions.

Le Secrétaire du Conseil en assure le secrétariat et l'établissement des procès-verbaux de ses séances. Ces fonctions sont assurées par Mme Valérie Bros.

Conformément aux stipulations de l'article 11 des statuts, tout administrateur doit être propriétaire d'au moins 900 actions de la Société, sauf dispense de dispositions législatives ou réglementaires applicables. Cette obligation ne s'applique pas aux administrateurs représentant les salariés (le nombre d'actions détenues personnellement par les administrateurs figure à la section 3.1.1.1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, précise le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que les droits et obligations des administrateurs (connaissance et respect des textes réglementaires, respect de l'intérêt social, obligation de diligence, d'information, de réserve et de secret, responsabilité en matière de déontologie boursière...). Il est régulièrement mis à jour par le Conseil d'Administration afin de tenir compte de l'évolution des lois et règlements, des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise et de son propre mode de fonctionnement. La dernière mise à jour du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration date du 15 décembre 2017. Il est intégralement publié sur le site Internet de Plastic Omnium à l'adresse suivante : [www.plasticomnium.com](http://www.plasticomnium.com).

La Charte de prévention des délits d'initiés rappelle les règles relatives aux opérations sur titres de la Société et aux délits et manquements d'initiés applicables aux administrateurs, mandataires sociaux et tous les salariés.

Les débats et les décisions du Conseil sont facilités par les travaux de ses Comités spécialisés qui lui rendent compte après chacune de leurs réunions. Le détail de l'activité de ces Comités figure à la section 3.1.1.4 ci-dessous.

### 3.1.1.3 L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises. Le taux d'assiduité aux séances du Conseil a été de 100 %. Le taux d'assiduité aux réunions des Comités du Conseil d'Administration a également été de 100 %. Le taux individuel moyen aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités pour l'année 2019 est mentionné, pour chaque administrateur, à la Section 3.1.1.6.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ordre du jour du Conseil d'Administration est établi par le Président du Conseil d'Administration en concertation avec le Directeur Général.

En 2019, le Conseil d'Administration a notamment examiné et délibéré sur les sujets suivants :

Outre le suivi régulier de l'activité du Groupe (marchés, métiers, développement géographique, concurrence, objectifs quantitatifs et qualitatifs), le Conseil d'Administration a poursuivi ses travaux sur la définition de la stratégie de Compagnie Plastic Omnium SE et le suivi de sa mise en œuvre.

Grâce à un dialogue permanent avec la Direction Générale, le Conseil contribue à l'élaboration de la stratégie, tout particulièrement en analysant l'intérêt stratégique des opérations d'acquisition ou de cession, leur incidence sur la structure financière de l'entreprise et sur ses capacités de développement à long terme. Il est systématiquement informé, lors de chaque réunion, de l'activité et des résultats du Groupe, du chiffre d'affaires réalisé par métier et par zone géographique. Il est également informé de l'évolution du marché, des résultats de la concurrence et du positionnement du Groupe en matière de responsabilité sociale et sociétale. Le Conseil est donc totalement investi dans la réalité économique du Groupe. Informé sur les performances et les enjeux propres à chaque métier, le Conseil a une vision claire et indépendante des opportunités de développement du Groupe pour les années à venir.

Le Conseil porte également son attention sur le suivi des acquisitions, leur intégration au sein du Groupe, les synergies développées, la réalisation du business plan et la création de valeur pour le Groupe Plastic Omnium.

Le Conseil porte beaucoup d'attention au suivi des acquisitions faites les années antérieures. Un bilan des opérations réalisées lui est régulièrement présenté : intégration au sein du Groupe, synergies réalisées, complémentarités, création de valeur pour Plastic Omnium.

En 2019, un point d'attention particulier a été porté sur l'usine de Greer aux États-Unis. Le Conseil d'administration a notamment examiné la situation opérationnelle et financière de l'implantation en Caroline du Sud (Etats-Unis) ainsi que leurs conséquences sur les comptes de la société. Un plan d'actions précis en vue d'une amélioration progressive de la situation et de sa stabilisation a ensuite été exposé au Conseil.

La restructuration interne en vue de créer une branche d'activité Plastic Omnium Modules distincte de l'activité Plastic Omnium Industries a également été exposée au Conseil. Cette opération de restructuration, initiée fin 2019 a été finalisée en février 2020.

Enfin, le Conseil a examiné les actions menées en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, notamment la mise en place des

programmes de compliance en matière d'éthique et de prévention des risques de corruption ainsi que celui relatif à la responsabilité sociale et environnementale du Groupe.

### Information du Conseil sur la situation financière, la situation de trésorerie et les engagements de la société

La situation financière et la situation de la trésorerie sont revues au moins deux fois par an en séance du Conseil, au moment de l'arrêté des comptes annuels et de l'examen des comptes semestriels, ou à tout autre moment si nécessaire.

Le Conseil procède également à l'examen annuel des conventions conclues avec des personnes liées, à savoir :

- les conventions courantes conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice,

- et les conventions réglementées conclues et autorisées au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, ou dont l'exécution n'a pas encore eu lieu au moment de l'examen.

Dans le cadre de cet examen, le Conseil revoit la qualification attribuée à chacune de ces conventions et procède, le cas échéant au reclassement ou déclasserement de toute convention avec des parties liées en convention réglementée ou en convention courante, selon le cas, et ce au vue des critères de qualification définis par la loi, la jurisprudence et les organisations professionnelles et utilisés par le Groupe.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à cette évaluation.

### Finance, audit et risques

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels ainsi que les projets de communiqué de presse y afférents, après avoir entendu le compte rendu du Président du Comité des Comptes et les Commissaires aux Comptes. Le Conseil a également arrêté le budget et le plan à moyen terme, analysé la revue des risques du Groupe, arrêté les documents de gestion prévisionnelles ; il a renouvelé les autorisations annuelles consenties au Directeur Général d'émettre des emprunts obligataires et de délivrer des actions, avals et garanties.

### Gouvernance, nominations et rémunérations

Sur la base des travaux du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a veillé à la continuité de la gouvernance du Groupe et à la mise en place d'un plan de succession dans le cadre du remplacement de M. Jean-Michel Szczerba. Le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil a, en tenant compte de la composition du Conseil et de son équilibre en termes d'expérience, décidé de nommer M. Laurent Favre en qualité de Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et Mme Félicie Burelle en qualité de Directeur Général Délégué à la même date.

Le Conseil d'Administration a également examiné la composition du Conseil et plus particulièrement la proposition de renouvellement du

mandat d'administrateur de Mme Amélie Oudéa-Castéra qui a été approuvée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2019.

Le Conseil a également examiné les propositions de renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Félicie Burelle, Mme Anne Asensio, Mme Cécile Moutet et M. Vincent Labruyère qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 avril 2020.

Le Conseil a revu et arrêté les différentes composantes de la rémunération variable de M. Jean-Michel Szczerba, co-Directeur Général et Directeur Général Délégué jusqu'au 24 septembre 2019 au titre de l'exercice 2018 et la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019 sur la base des travaux approfondis et des recommandations du Comité des Rémunérations.

Le Conseil d'Administration a également arrêté le Plan 2019 d'attribution d'actions de performance aux salariés et dirigeants du Groupe (Voir paragraphe 3.1.2.7 ci-après).

Le Conseil d'Administration a examiné les effets de la politique de diversité et de mixité déployée au sein du Groupe, notamment en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes au niveau des instances de direction. Des objectifs à horizon 2025 ont été définis en vue de favoriser l'égalité hommes-femmes.

### 3.1.1.4 L'ACTIVITÉ DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les débats et les décisions du Conseil d'Administration sont facilités par les travaux de ses Comités d'études, qui lui rendent compte après chacune de leurs réunions. Les missions de chaque Comité sont détaillées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Les Comités du Conseil d'Administration ont pour mission d'étudier toutes questions relatives à la Société que le Conseil ou son Président soumet pour avis à leur examen, de préparer les travaux et décisions du Conseil relativement à ces sujets ou projets et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de compte-rendus, propositions, avis, informations ou recommandations. Les Comités accomplissent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Un Comité ne peut traiter de sa propre initiative de questions qui sortiraient du cadre de sa propre mission. Les Comités n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président et après avis du Comité des Nominations, désigne les membres composant les Comités ainsi que leur Président, en tenant compte des compétences et de l'expérience des administrateurs.

Pour l'accomplissement de leurs travaux, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au Conseil d'Administration, les Comités peuvent entendre toute personne responsable au sein du Groupe et/ou solliciter des études techniques sur des sujets relevant de leurs compétences, aux frais de la Société. En cas de recours par les Comités aux services de conseils externes, les Comités doivent veiller à l'objectivité du Conseil concerné.

Trois Comités assistent le Conseil d'Administration : le Comité des Comptes, le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations. Les secrétariats des Comités du Conseil sont assurés par le Secrétariat Général.

## Comité des Comptes

<b>Composition</b>	<p>Composition au 31 décembre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Vincent Labryère (Président)</li> <li>● Lucie Maurel Aubert</li> <li>● Anne Asensio</li> </ul> <p>Le Comité est présidé depuis le 14 février 2018 par M. Vincent Labryère, membre du Comité depuis le 16 mai 2002. Le nombre d'administrateurs indépendants est de deux sur trois et il ne comprend aucun dirigeant mandataire social exécutif. Cette composition est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.</p> <p>Les administrateurs membres du Comité des Comptes ont la qualification et la compétence nécessaires du fait de leur expérience professionnelle et de leur connaissance des procédures comptables et financières du Groupe qui leur sont régulièrement présentées.</p> <p>Le Comité a eu l'occasion de procéder à l'audition des dirigeants en charge des domaines spécifiques dont le Comité examine l'activité, notamment les procédures relatives à la gestion et à la maîtrise des risques.</p> <p>Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité.</p> <p>Le Comité n'a pas jugé nécessaire de recourir à des experts extérieurs.</p> <p>En 2019, le Comité des Comptes s'est réuni trois fois, avec un taux d'assiduité de 100 %.</p>
<b>Principales missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Suivi du processus d'élaboration de l'information financière</li> <li>● Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes</li> <li>● Examen des plans d'audit et du programme d'intervention des Commissaires aux Comptes, des résultats de leurs vérifications</li> <li>● Suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes</li> <li>● Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion de risques</li> <li>● Suivi des principales expositions et sensibilités aux risques du Groupe</li> <li>● Rôle d'alerte du Président du Conseil en cas de détection d'un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate</li> <li>● Examen du programme et des objectifs de la Direction de l'Audit Interne, ainsi que des méthodes et procédures des systèmes de contrôle interne utilisées</li> <li>● Examen du périmètre de consolidation et des raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient pas incluses</li> <li>● Examen des sujets susceptibles d'avoir un impact financier significatif pour le Groupe</li> </ul>
<b>Principales activités en 2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Arrêté des comptes sociaux et consolidés 2018</li> <li>● Examen des comptes semestriels consolidés et sociaux au 30 juin 2019</li> <li>● Examen des rapports des Commissaires aux Comptes</li> <li>● Estimations et prévisions de clôture 2019</li> <li>● Examen du plan d'audit et des résultats des vérifications effectuées, de leurs recommandations ainsi que des suites données dans le cadre du contrôle légal des comptes</li> <li>● Examen des audits effectués par les Commissaires aux Comptes en matière d'informations sociales, environnementales et sociétales</li> <li>● Suivi de l'activité de l'Audit Interne, le Comité ayant estimé que l'Audit Interne a procédé à un examen approfondi des process clés avec des critères exigeants</li> <li>● Étude de la cartographie des risques et des plans d'actions associés, notamment le risque lié aux systèmes d'information et au digital, à la sécurité industrielle</li> <li>● Examen des engagements hors bilan significatifs, des facteurs de risques et cartographie des risques, le Comité ayant estimé que la prise en charge des risques est contrôlée et assurée au niveau opérationnel et au niveau des fonctions centrales</li> <li>● Examen du déploiement du programme de conformité anti-corruption.</li> <li>● Examen de la cartographie des risques de corruption</li> <li>● Examen des actions engagées en matière de mise en conformité au regard de la réglementation RGDP</li> <li>● Examen du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise</li> <li>● Examen des résolutions financières proposées à l'Assemblée Générale du 25 avril 2019</li> <li>● Information sur les risques juridiques et les éventuels contentieux et faits majeurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe Plastic Omnium</li> </ul>

## Comité des Rémunérations

<b>Composition</b>	<p>Composition au 31 décembre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Anne-Marie Couderc (Présidente)</b></li> <li>● <b>Amélie Oudéa-Castéra</b></li> <li>● <b>Bernd Gottschalk</b></li> </ul> <p>Le Comité est présidé depuis le 13 décembre 2013 par Mme Anne-Marie Couderc, administrateur indépendant, membre du Comité depuis la même date.</p> <p>Le nombre d'administrateurs indépendants est de trois, soit 100 %, et le Comité ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif. Cette composition est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.</p> <p>Les administrateurs participent de manière active aux réunions du Comité, en toute liberté de jugement et dans l'intérêt des actionnaires.</p> <p>En 2019, le Comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois, avec un taux d'assiduité de 100 %.</p>
<b>Principales missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Établissement de propositions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, conditions d'attribution</li> <li>● Propositions relatives au régime de retraite et de prévoyance</li> <li>● Fixation du montant global de la rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale et mode de répartition</li> <li>● Détermination de la politique des plans incitatifs à long terme, notamment au travers de plans d'attributions gratuites d'actions</li> </ul>
<b>Principales activités en 2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Examen des éléments de rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et propositions au Conseil</li> <li>● Analyse de la performance 2018 des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et communication au Conseil d'une recommandation relative à la rémunération variable annuelle 2018</li> <li>● Analyse de la performance 2019 des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et communication au Conseil d'une recommandation relative à la rémunération variable annuelle 2019</li> <li>● Analyse et réflexion de la structure de la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux et des objectifs 2020</li> <li>● Préparation des résolutions relatives à la rémunération mandataires sociaux, présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2020</li> <li>● Retraite des dirigeants : examen de la situation de chaque dirigeant mandataire social</li> <li>● Répartition du montant alloué aux administrateurs en rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités, en application des règles prévoyant une part variable prépondérante.</li> </ul>

## Comité des Nominations

<b>Composition</b>	<p>Composition au 31 décembre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Anne-Marie Couderc (Présidente)</b></li> <li>● <b>Éliane Lemarié</b></li> <li>● <b>Lucie Maurel Aubert</b></li> </ul> <p>Le Comité est présidé depuis le 22 juillet 2014 par Mme Anne-Marie Couderc, administrateur indépendant, membre du Comité depuis la même date.</p> <p>Le Comité des Nominations est majoritairement composé d'administrateurs indépendants et ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif. Cette composition est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.</p> <p>Les administrateurs participent de manière active aux réunions du Comité, en toute liberté de jugement et dans l'intérêt des actionnaires.</p> <p>En 2019, le Comité des Nominations s'est réuni deux fois, avec un taux d'assiduité de 100 %.</p>
<b>Principales missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réflexion et recommandations au Conseil quant aux modalités d'exercice de la Direction Générale</li> <li>● Avis sur les propositions du Directeur Général pour la nomination des Directeurs Généraux Délégués</li> <li>● Proposition au Conseil de nouveaux administrateurs</li> <li>● Examen de la qualification d'administrateur indépendant, revue chaque année par le Conseil d'Administration</li> <li>● Vérification de la bonne application du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère</li> <li>● Débat sur les questions relatives à la gouvernance liées au fonctionnement et à l'organisation du Conseil</li> <li>● Préparation des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux notamment en cas de vacance imprévisible</li> </ul>
<b>Principales activités en 2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Examen des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux en vue d'assurer la continuité de la Direction Générale</li> <li>● Recommandation au Conseil sur les modalités d'exercice de la Direction Générale : dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général</li> <li>● Réflexions relatives au processus de la désignation d'un nouveau Directeur Général Délégué de manière à respecter les règles de parité et à assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans ce processus</li> <li>● Proposition consécutive de la nomination de Mme Félicie Burelle en qualité de Directeur Général Délégué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020</li> <li>● Réflexion sur la composition du Conseil : diversité, complémentarité des profils, compétence, équilibre hommes/femmes, cumul des mandats.</li> <li>● Proposition de renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Félicie Burelle, Mme Anne Asensio, Mme Cécile Moutet et M. Vincent Labruyère</li> <li>● Proposition au Conseil concernant la formation des administrateurs salariés</li> <li>● Réflexion sur la composition des Comités du Conseil et propositions</li> <li>● Examen de la situation de chaque administrateur au regard des obligations relatives aux conflits d'intérêts</li> <li>● Examen de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF</li> <li>● Examen du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise</li> <li>● Détermination des modalités de l'évaluation annuelle du Conseil d'Administration</li> </ul>

### 3.1.1.5 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ADMINISTRATEURS

L'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses Comités en 2019 a été menée sous la direction du Comité des Nominations.

Les résultats de cette évaluation ont été présentés au Comité des Nominations le 11 décembre 2019 puis au Conseil d'Administration le 13 décembre 2019 et ses conclusions font ressortir que le Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium SE bénéficie d'une dynamique et d'un fonctionnement efficaces, la forme de gouvernance

récemment décidée par le Conseil d'Administration est adaptée aux besoins du Groupe.

Les principaux sujets de satisfaction en matière de gouvernance concernent :

- la qualité et l'exhaustivité de l'information transmise ;
- l'animation et l'intensité des débats en Conseil ;
- la diversité et la complémentarité de la composition du Conseil avec un fort engagement des administrateurs ;
- la diversité des compétences au sein du Conseil.

### 3.1.1.6 ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN 2019

Administrateurs	Conseil d'Administration	Comité des Comptes	Comité des Rémunérations	Comité des Nominations
M. Laurent Burelle	100 %			
M. Jean-Michel Szczerba <sup>(1)</sup>	100 %			
M. Paul Henry Lemarié	100 %			
Mme Éliane Lemarié	100 %			100 %
M. Jean Burelle	100 %			
Mme Anne Asensio	100 %	100 %		
Mme Félicie Burelle	100 %			
Mme Anne-Marie Couderc	100 %		100 %	100 %
Mme Amélie Oudéa-Castéra	100 %		100 %	
Mme Lucie Maurel Aubert	100 %	100 %		100 %
Mme Cécile Moutet	100 %			
M. Jérôme Gallot	100 %			
Prof. Dr Bernd Gottschalk	100 %		100 %	
M. Vincent Labruyère	100 %	100 %		
M. Alexandre Mérieux	100 %			
Mme Amandine Chaffois <sup>(2)</sup>	100 %			
M. Ireneusz Karolak <sup>(2)</sup>	100 %			
<b>TAUX D'ASSIDUITÉ GLOBAL</b>	<b>100 %</b>			

(1) Jusqu'au 15 juillet 2019.

(2) À partir du 13 décembre 2019.

### 3.1.1.7 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### Le Code AFEP-MEDEF : le Code de référence

Compagnie Plastic Omnium SE poursuit son attachement à l'application des règles en matière de gouvernement d'entreprise en se référant au

Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF consultable sur le site <http://Afepeg.com>.

Le tableau ci-dessous présente les explications de la Société sur les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui ne sont pas appliquées.

#### Recommandations Code AFEP-MEDEF

Échelonnement des mandats des administrateurs de façon à éviter un renouvellement en bloc (article 13.2).

#### Pratiques de Compagnie Plastic Omnium SE et explications

Dix des dix-sept membres du Conseil d'Administration voient leur mandat arriver à échéance en 2021, un membre du Conseil a un mandat qui arrive à échéance en 2022 et six en 2023. La Société a souhaité privilégier un principe de nomination fréquente des administrateurs grâce à une durée statutaire de trois ans. Les mandats seront davantage échelonnés en s'appuyant sur l'échéance de renouvellement de 2021.

Information sur le plafond applicable à la rémunération variable.

La rémunération fixe annuelle de MM. Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié correspond au taux de 120 % du coefficient le plus élevé de la classification de la Convention de la Plasturgie (coefficient 940). MM. Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié ont perçu à ce titre une rémunération de 89 826 euros en 2019. La rémunération variable de MM. Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié a pour base la capacité d'autofinancement de Burelle SA, société mère de Compagnie Plastic Omnium SE. Cette base évoluant en fonction de la performance de Burelle SA, il n'est pas possible d'indiquer un plafond.

Sous-plafond relatif au nombre d'options ou d'attribution gratuite d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale (article 24.3.3)

Cette limitation n'est pas pertinente dans le cadre de Compagnie Plastic Omnium SE, seul M. Jean-Michel Szczerba pouvant bénéficier d'options ou d'attributions gratuites d'actions, MM. Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié y ayant renoncé depuis respectivement 2015 et 2013.

## 3.1.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

### 3.1.2.1 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Chaque mandataire social reçoit une rémunération dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration.

#### 3.1.2.1.1 Règles de répartition au titre de l'exercice 2019

Le montant de la rémunération réparti entre les mandataires sociaux du fait de leur activité au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités comporte une part variable prépondérante en fonction de l'assiduité, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil a retenu, pour l'exercice 2019, la répartition suivante :

- Président : 3 200 euros par séance du Conseil ;
- Administrateurs et administrateurs représentant les salariés : 1 600 euros par séance du Conseil ;

- Président d'un Comité : 2 400 euros par séance du Comité ;
- Membre d'un Comité : 1 600 euros par séance du Comité ;
- solde réparti proportionnellement entre les administrateurs en fonction de la participation effective aux réunions.

#### 3.1.2.1.2 Montants versés au titre de l'exercice 2019

Un montant total de 682 948 euros, dans les limites de l'enveloppe de 690 000 euros votée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2019, a été distribué aux administrateurs au titre de l'exercice 2019, pour un total de cinq réunions du Conseil d'Administration et neuf réunions de ses Comités.

Le taux d'assiduité aux réunions pour 2019 a été de 100% pour le Conseil d'Administration et de 100% pour le Comité des Comptes, pour le Comité des Rémunérations et pour le Comité des Nominations.

**MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE (EN EUROS)**

<b>Administrateurs</b>	<b>Exercice 2019 (5 réunions et 9 réunions des Comités)</b>	<b>Exercice 2018 (4 réunions et 6 réunions des Comités)</b>
M. Laurent Burelle	51 260	46 187
M. Jean-Michel Szczerba	8 652	39 787
M. Paul Henry Lemarié	43 260	39 787
Mme Éliane Lemarié	46 460	41 387
M. Jean Burelle	43 260	39 787
Mme Anne Asensio	48 060	45 387
Mme Félicie Burelle	43 260	39 787
Mme Anne-Marie Couderc	57 660	46 987
Mme Amélie Oudéa-Castéra	49 660	42 987
Mme Lucie Maurel Aubert	42 608	44 587
Mme Cécile Moutet	43 260	39 787
M. Jérôme Gallot	44 860	46 187
Prof. Dr Bernd Gottschalk	49 660	33 040
M. Vincent Labruyère	50 460	46 187
M. Alexandre Mérieux	43 260	29 840
M. Alain Mérieux	-	9 947
Mme Amandine Chaffois <sup>(1)</sup>	8 652	-
M. Ireneusz Karolak <sup>(1)</sup>	8 652	-
<b>TOTAL</b>	<b>682 948</b>	<b>631 658</b>

(1) Mme Amandine Chaffois et M. Ireneusz Karolak, désignés respectivement en juillet et mai 2019, ont participé pour la première fois à la réunion du Conseil d'Administration du 13 décembre 2019 après avoir suivi un parcours de formation dédié.

### 3.1.2.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Le présent rapport établi par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, présente la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Il décrit, en les distinguant, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Elle fait l'objet d'une présentation et de votes contraignants lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires conformément aux articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce.

La politique de rémunération est revue chaque année par le Comité des Rémunérations. Dans ses recommandations au Conseil d'Administration, il veille à proposer une politique de rémunération qui respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence et de mesure et qui prenne en compte les pratiques de groupes internationaux comparables.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est étroitement liée aux performances de l'entreprise afin de favoriser la réalisation des objectifs de court, moyen et long termes. À cet effet, le Comité des Rémunérations propose des critères de performance exigeants, complémentaires et stables.

Le Comité de Rémunérations a proposé au Conseil d'Administration les éléments de rémunération de M. Laurent Favre et de Mme Félicie Burelle au titre de l'exercice 2020, décrits ci-après, définis sur la base d'une comparaison opérée d'une part avec les niveaux de rémunération des Directeurs Généraux et des Directeurs Généraux Délégués des sociétés cotées au SBF 120, d'autre part avec un groupe de pairs comparables comprenant notamment les sociétés Valéo, Faurecia et Michelin, tous trois équipementiers automobiles de rang 1.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs comprend :

- une part fixe ;
- une part variable dont l'objet est de refléter la contribution personnelle du dirigeant au développement du Groupe et à la progression de ses résultats.

Le Conseil d'Administration différencie, par ailleurs, pour l'exercice 2019, les éléments de détermination de la rémunération variable de M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général, et de M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué, membres du groupe familial actionnaire majoritaire, de celle de M. Jean-Michel Szczerba, Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué jusqu'au 24 septembre 2019.

La politique de rémunération applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué est mentionnée au paragraphe 3.1.2.4.

### 3.1.2.2.1 Rémunération fixe

#### Rémunération fixe au titre de l'exercice 2019

M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général, a perçu une rémunération correspondant au taux de 120 % du coefficient le plus élevé de la classification de la Convention de la Plasturgie (coefficient 940).

M. Laurent Burelle a perçu à ce titre de Burelle SA une rémunération de 89 826 euros en 2019, en augmentation de 0,02 % par rapport à 2018.

M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué, a perçu une rémunération correspondant au taux de 120 % du coefficient le plus élevé de la classification de la Convention de la Plasturgie (coefficient 940).

M. Paul Henry Lemarié a perçu à ce titre de Burelle SA une rémunération de 89 826 euros en 2019, en augmentation de 0,02 % par rapport à 2018.

La rémunération fixe annuelle de M. Jean-Michel Szczerba perçue au titre de ses fonctions de Co-Directeur Général et Directeur Général Délégué a été versée jusqu'au 24 septembre 2019. En conséquence le montant versé à M. Jean-Michel Szczerba n'a pas été calculé sur une année entière. Au titre de l'exercice 2019, la rémunération fixe perçue par M. Jean-Michel Szczerba s'élève à 780 984 euros.

Cette rémunération, définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations, a été fixée sur la base d'un examen de la situation d'un échantillon représentatif de sociétés industrielles cotées comparables à Compagnie Plastic Omnium SE.

#### Rémunération fixe au titre de 2020

##### M. LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020

Suite à la décision de dissocier des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juillet 2019, ce même Conseil a acté que M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE conserve certaines responsabilités en soutien de la nouvelle équipe exécutive.

Ainsi, le Président du Conseil d'Administration est chargé de valider le budget de Compagnie Plastic Omnium SE, après avoir été informé régulièrement par le Directeur Général de l'évolution de son élaboration, d'approuver le plan stratégique à cinq ans, après avoir été informé régulièrement par le Directeur Général de l'évolution de son élaboration ; d'approuver les cessions et acquisitions d'une valeur supérieure à cinquante millions d'euros ou d'un chiffre d'affaires supérieur à cent millions d'euros ; d'assurer, en lien avec la Direction Générale, la communication financière externe ; les levées ou annulations de crédits et conventions ; les relations avec les Directions Générales des

établissements bancaires. Il est consulté en cas de modification de la composition du Comité de Direction de Compagnie Plastic Omnium SE.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration du 18 février 2020 a décidé des nouvelles modalités de rémunération du Président du Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE. M. Laurent Burelle percevra une rémunération fixe au titre de l'exercice 2020, à laquelle s'ajouteront les avantages en nature antérieurs et qui seront maintenus à l'identique. M. Laurent Burelle conservera également l'intégralité de ses droits antérieurement acquis. L'exercice 2020 apparaît ainsi comme une période de transition dans un contexte particulier tenant à la situation du marché automobile mondial.

Compte tenu du niveau de responsabilités décrits ci-avant de M. Laurent Burelle, en soutien de la nouvelle équipe opérationnelle composée du nouveau Directeur Général et du nouveau Directeur Général Délégué depuis le 1er janvier 2020, le Conseil d'Administration a décidé de fixer à 1 950 000 euros la rémunération fixe de M. Laurent Burelle au titre de l'année 2020.

A l'issue de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration examinera avec attention la situation du Groupe Plastic Omnium, en particulier la performance des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs. Selon cette évaluation, si la situation et la performance obtenues permettent d'envisager une moindre implication du Président du Conseil d'Administration dans la conduite du Groupe Plastic Omnium, le niveau de rémunération de M. Laurent Burelle sera révisé par le Conseil pour une présidence non exécutive du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

##### M. LAURENT FAVRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020

- Rémunération fixe

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a défini le montant la rémunération fixe annuelle du Directeur Général à 900.000 euros brut.

- Indemnité spécifique au titre de l'année 2020

A titre de stricte compensation de la perte d'éléments variables perçus par M. Laurent Favre dans ses fonctions précédentes, une prime exceptionnelle d'un montant de 400.000 euros bruts lui serait versée en août 2020, sous condition de présence.

- Divers et avantages en nature

Le Directeur Général bénéficie par ailleurs d'avantages en nature usuels (voiture de fonction, bilan médical annuel, prise en charge d'un club de sport, régime de prévoyance décès selon la politique du Groupe).

M. Laurent Favre bénéficie également d'une assistance fiscale, d'une aide à la relocation et au déménagement plafonnée à 40 000 euros ainsi que d'une prise en charge du loyer de sa résidence principale en cas de double loyer pendant une durée maximum de huit mois.

##### MME FÉLICIE BURELLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020

- Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle de Mme Félicie Burelle, Directeur Général Délégué depuis le 1er janvier 2020, a été déterminée, sur proposition du Comité des Rémunérations, par le Conseil d'Administration. Mme Félicie Burelle bénéficiera d'une rémunération fixe annuelle de 500.000 euros brut.

- Divers et avantages en nature

Mme Félicie Burelle, Directeur Général Délégué, bénéficie par ailleurs d'avantages en nature usuels (voiture de fonction, bilan médical annuel, prise en charge d'un club de sport, régime de prévoyance décès selon la politique du Groupe).

### 3.1.2.2.2 Rémunération variable

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Compagnie Plastic Omnium SE était, jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2019, basée sur un dispositif de refacturation de montants définis au niveau du Groupe constitué par la société-mère Burelle SA et ses filiales dont Compagnie Plastic Omnium SE est la principale. Chaque société se prononçait séparément sur ces rémunérations et la convention de refacturation était approuvée par l'ensemble des organes de gouvernance, sous le contrôle de l'Assemblée Générale des actionnaires.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux était définie par rapport à la capacité d'autofinancement consolidée de Burelle SA, reflétant ainsi la dimension fondamentalement entrepreneuriale des dirigeants de la Compagnie Plastic Omnium SE, et ce en liant étroitement leur rémunération à la performance et à la capacité de croissance du Groupe, représentée par la capacité d'autofinancement.

La capacité d'autofinancement du Groupe Burelle SA ainsi définie reflétait largement celle de Compagnie Plastic Omnium SE. A titre d'exemple, de 2016 à 2019, la différence entre la capacité d'autofinancement de Burelle SA et celle de Compagnie Plastic Omnium SE représente un montant très marginal (moins de 1 pour mille) de cette dernière. Il est ainsi exact de considérer que la capacité d'autofinancement de Compagnie Plastic Omnium SE est le principal élément qui impacte la rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux.

Ce dispositif, ancien et stable, permettait ainsi une très bonne comparabilité et une grande transparence. Il avait été proposé par le fondateur de Plastic Omnium, Pierre Burelle, et approuvé par le Conseil d'Administration, en raison de son caractère simple et incitatif à la performance sur la durée. Le pourcentage de facturation aux différentes sociétés a pu évoluer pour refléter précisément l'implication et le temps passé par chaque dirigeant mandataire social pour chaque société concernée.

Au titre de l'exercice 2019, 69% de la rémunération attribuée à M. Laurent Burelle étaient refacturés à Compagnie Plastic Omnium SE, société dans laquelle il exerce les fonctions de Président-Directeur Général, 25% étant refacturés à Burelle SA, société dans laquelle il exerçait les fonctions de Président Directeur Général, soit 94% du total de sa rémunération, 6% étant refacturés aux autres sociétés du Groupe Burelle SA dans lesquels M. Laurent Burelle exerce d'autres fonctions. Au titre de l'exercice 2019, 49% de la rémunération attribuée à M. Paul Henry Lemarié étaient refacturés à Compagnie Plastic Omnium SE où il exerce les fonctions de Directeur Général Délégué, et 49% à Burelle SA, où il est Directeur Général Délégué également.

Ces pourcentages sont fixés en fonction de l'implication et du temps passé de chaque dirigeant dans la société concernée. Ils sont réexaminés régulièrement par les Conseils d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE et de Burelle SA.

Enfin, le calcul de la rémunération en fonction de la capacité d'autofinancement par application d'un pourcentage dégressif par tranches variant de 4% à 0,25%, constitue de facto un plafonnement ou du moins, un très fort ralentisseur à la progression de la rémunération, l'objectif poursuivi étant de limiter la rémunération en période de forte croissance du Groupe.

Malgré son efficacité et sa robustesse, le dispositif de rémunération des dirigeants mandataires sociaux se concevait principalement dans le cadre d'une identité de fonctions des dirigeants mandataires sociaux de Compagnie Plastic Omnium SE et de Burelle SA. Compte tenu de l'évolution de la gouvernance opérée depuis le 1er janvier 2020 au sein de Compagnie Plastic Omnium SE, le dispositif de rémunération devait évoluer. C'est ce qui a été décidé par décision du Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE le 18 février 2020.

### Rémunération variable au titre de l'exercice 2019

#### M. LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération variable de M. Laurent Burelle est basée pour l'exercice 2019 sur le dispositif décrit ci-dessus donc sur la capacité d'autofinancement de Burelle SA, société mère de Compagnie Plastic Omnium SE, après paiement des intérêts et de l'impôt, augmentée de la quote-part de la capacité d'autofinancement des coentreprises, après paiement des impôts et intérêts, et nette des dividendes versés par ces sociétés.

Au titre des prestations de Direction Générale, Burelle SA facture à Compagnie Plastic Omnium SE et ses sociétés contrôlées les rémunérations brutes versées à chaque mandataire social exécutif en fonction de l'estimation du temps passé par chacun d'eux au profit du groupe Plastic Omnium.

Sur la base d'une capacité d'autofinancement audité et certifiée de Burelle SA de 783 094 000 euros au titre de l'exercice 2019, le montant global de l'intéressement net de charges sociales distribuable aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de Burelle SA est de 9 238 619 euros. M. Laurent Burelle perçoit de Burelle SA 55 % de ce montant global, soit 5 081 240 euros dont 69 % sont refacturés à la Compagnie Plastic Omnium SE et ses filiales. Le versement de ce montant est soumis au vote de l'Assemblée Générale Annuelle.

Par ailleurs, M. Laurent Burelle ne perçoit plus de stock-options depuis 2015.

La refacturation à Compagnie Plastic Omnium SE et à ses filiales de la part variable de la rémunération de M. Laurent Burelle et due au titre de l'exercice 2019 est soumise à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2020 des éléments de sa rémunération, dans sa résolution n° 17 figurant au chapitre 8 du présent document.

#### M. PAUL HENRY LEMARIÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

La rémunération variable de M. Paul Henry Lemarié est basée sur la capacité d'autofinancement de Burelle SA, société mère de Compagnie Plastic Omnium SE, après paiement des intérêts et de l'impôt, augmentée de la quote-part de la capacité d'autofinancement des coentreprises, après paiement des impôts et intérêts, et nette des dividendes versés par ces sociétés.

Au titre des prestations de Direction Générale, Burelle SA facture à Compagnie Plastic Omnium SE et ses sociétés contrôlées les rémunérations brutes versées à chaque mandataire social exécutif en fonction de l'estimation du temps passé par chacun d'eux au profit du groupe Plastic Omnium.

Sur la base d'une capacité d'autofinancement audité et certifiée de Burelle SA de 783 094 000 euros au titre de l'exercice 2019, le montant global de l'intéressement net de charges sociales distribuable aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de Burelle SA est de 9 238 619 euros. M. Paul Henry Lemarié perçoit 20 % de Burelle SA de ce montant global, soit 1 847 724 euros dont 49 % sont refacturés à Compagnie Plastic Omnium SE et ses filiales. Le versement de ce montant est soumis au vote de l'Assemblée Générale annuelle.

Par ailleurs, M. Paul Henry Lemarié ne perçoit plus de stock-options depuis 2013.

La refacturation à Compagnie Plastic Omnium SE et à ses filiales de la part variable de la rémunération de M. Paul Henry Lemarié et due au titre de l'exercice 2019 est soumise à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2020 des éléments de sa rémunération, dans sa résolution n° 18 figurant au chapitre 8 du présent document.

### M. JEAN-MICHEL SZCZERBA, CO-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 24 SEPTEMBRE 2019.

- Rémunération variable

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a fixé les modalités de détermination de la rémunération variable de M. Jean-Michel Szczerba au titre de l'exercice 2019.

Sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 18 février 2020 a décidé de ne pas verser de rémunération variable à M. Jean-Michel Szczerba au titre de l'exercice 2019.

- Attribution d'actions de performance

Dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 avril 2018, le Conseil d'Administration du 13 février 2019 a décidé de lui attribuer 15 000 actions de performance.

La juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des Comptes consolidés d'une action de performance du Plan du 2 mai 2019, dont M. Jean-Michel Szczerba fait partie, est de 23 euros.

La juste valeur estimée selon les normes IFRS des 15 000 actions de performance attribuées en 2019 à M. Jean-Michel Szczerba est donc de 345 000 euros.

Ces actions ne seront définitivement acquises, en tout ou en partie, qu'après l'atteinte des conditions de performance décrites ci-dessous et sous condition de présence de manière continue et ininterrompue pendant la période d'acquisition.

#### Conditions de performance

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à la réalisation de deux conditions de performance appréciée au titre de chaque exercice 2019, 2020, 2021 et 2022.

Le nombre d'actions définitivement acquises dépend, pour moitié d'entre elles, de la réalisation de l'objectif de la marge opérationnelle du Groupe ; et pour l'autre moitié de la réalisation de l'objectif du montant du free cash-flow.

La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance à cette attribution est l'année 2019.

#### Principales caractéristiques de l'attribution

Ce Plan a permis l'attribution de 400 000 actions de performance à 255 bénéficiaires, soit 0,27 % du capital social.

L'attribution conditionnelle d'actions de performance dont a bénéficié M. Jean-Michel Szczerba en 2019 représente 3,75% du nombre d'actions de performance attribuées et 0,01% du capital social au 31 décembre 2019.

M. Jean-Michel Szczerba s'est engagé à ne pas recourir à des instruments de couverture du risque.

Pour rappel, il n'a pas été attribué d'options d'achat d'actions ni aucun autre élément d'animation à long terme, à M. Jean-Michel Szczerba en 2019.

Les éléments composant la rémunération de M. Jean-Michel Szczerba dus ou attribués au titre de l'exercice 2019 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 avril 2020, dans sa résolution n° 19 figurant au chapitre 8 du présent document.

### Rémunération variable au titre de 2020

M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration depuis le 1er janvier 2020, ne perçoit pas de rémunération variable en qualité de dirigeant mandataire social non exécutif.

Le Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE, réuni le 13 décembre 2019, a statué, sur recommandation du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, sur les éléments suivants :

#### M. LAURENT FAVRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020

- Rémunération variable

La rémunération variable annuelle est définie de manière à aligner la rétribution du dirigeant mandataire social exécutif avec la performance annuelle du Groupe et à favoriser année après année la mise en oeuvre de sa stratégie. La volonté du Conseil d'Administration est d'inciter le dirigeant mandataire social exécutif autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité année après année.

La rémunération variable annuelle peut atteindre 100% de la rémunération fixe annuelle en cas d'atteinte des objectifs définis au chapitre 3.1.2.4, soit 900.000 euros.

Toutefois, au titre de l'exercice 2020, la rémunération variable de M. Laurent Favre serait garantie à hauteur de 50% du maximum défini ci-dessus.

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable annuelle sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

- Attribution d'actions de performance

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code de commerce et de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2018, le Conseil d'Administration a décidé la mise en oeuvre d'un nouveau Plan d'attribution d'actions de performance.

L'attribution décidée en faveur de M. Laurent Favre, Directeur Général, respecterait les recommandations du Code AFEP-MEDEF de janvier 2020 et en particulier celle relative à la valeur des actions attribuées : la valeur de l'attribution (estimée selon les normes IFRS), représente environ 50% de la rémunération globale du dirigeant mandataire social sans dépasser 60%.

M. Laurent Favre serait également tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des actions qui lui seraient définitivement attribuées gratuitement au terme de la période d'acquisition.

L'attribution d'actions de performance à M. Laurent Favre au titre de l'exercice 2020 serait plafonnée à un nombre d'actions dont la valeur ne devrait pas être supérieure à 400 000 euros.

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à la réalisation de conditions de performance qui serait constatée au terme d'une période d'acquisition de quatre ans à compter de la date d'attribution.

Le nombre d'actions définitivement acquises dépendrait, pour moitié d'entre elles, de la croissance du bénéfice net par action (hors actions d'autocontrôle) ; et pour l'autre moitié de l'évolution du free cash flow cumulé, à périmètre constant.

Le calcul s'effectuerait à partir de la moyenne des quatre exercices pleins de la période d'acquisition. La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance à cette attribution serait l'année 2020.

**MME FÉLICIE BURELLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ  
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020****● Rémunération variable**

La rémunération variable annuelle de Mme Félicie Burelle peut atteindre 100% de sa rémunération fixe annuelle en cas d'atteinte des objectifs définis au chapitre 3.1.2.4, soit 500.000 euros.

Au titre de l'exercice 2020, le bonus maximal sera limité à 50% de la rémunération fixe annuelle brute.

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable annuelle sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

**● Attribution d'actions de performance**

Le Conseil d'Administration a décidé la mise en oeuvre d'un nouveau Plan d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation sollicitée auprès de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 avril 2018.

L'attribution en faveur de Mme Félicie Burelle, Directeur Général délégué, respecterait les recommandations du Code AFEP-MEDEF de janvier 2020 et en particulier celle relative à la valeur des actions attribuées : la valeur

de l'attribution (estimée selon les normes IFRS), représente environ 50% de la rémunération globale du dirigeant mandataire social sans dépasser 60%.

Mme Félicie Burelle serait également tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des actions qui lui seraient définitivement attribuées gratuitement au terme de la période d'acquisition.

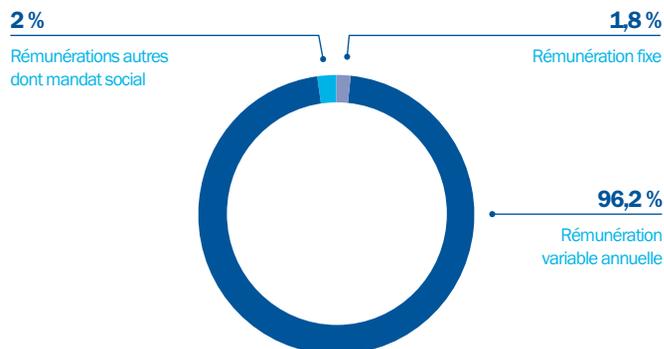
L'attribution d'actions de performance à Mme Félicie Burelle au titre de l'exercice 2020 serait plafonnée à un nombre d'actions dont la valeur ne devrait pas être supérieure à 250 000 euros.

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à la réalisation de conditions de performance qui serait constatée au terme d'une période d'acquisition de quatre ans à compter de la date d'attribution.

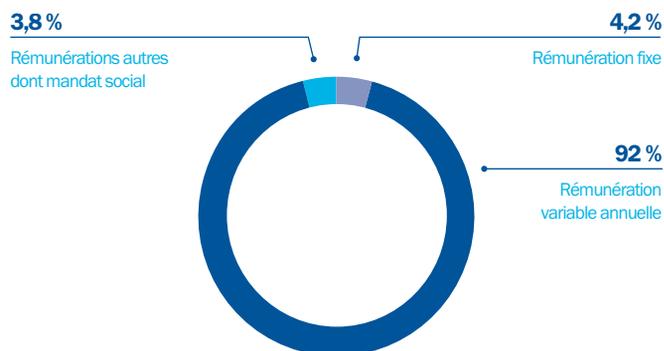
Le nombre d'actions définitivement acquises dépendrait, pour moitié d'entre elles, de la croissance du bénéfice net par action (hors actions d'autocontrôle) ; et pour l'autre moitié de l'évolution du free cash flow cumulé, à périmètre constant.

La première année pleine prise en compte pour l'évaluation des conditions de performance à cette attribution serait l'année 2020.

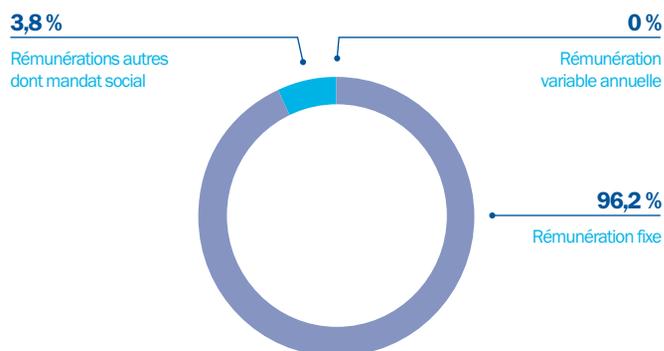
**RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE M. LAURENT BURELLE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**



**RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE M. PAUL HENRY LEMARIÉ VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**



**RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE M. JEAN-MICHEL SZCZERBA VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019**



**3.1.2.2.3 Régime de retraite**

Le Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE a décidé, en 2003, la mise en place d'un plan de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 Code général des impôts). Ce régime relève de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. Sont bénéficiaires de ce régime les dirigeants mandataires sociaux inscrits au régime de sécurité sociale français et qui remplissent les conditions décrites ci-dessous.

Le financement de ce régime est assuré par Burelle SA et les filiales de Compagnie Plastic Omnium SE qui versent des primes à un organisme d'assurance tiers au Groupe avec lequel les Sociétés ont contracté pour lui confier la gestion des retraites, calculer les provisions mathématiques des rentes et assurer leur service. Les charges sociales associées à charge de l'entreprise s'élèvent à 24 %.

Suite au versement effectué par Burelle SA au titre de l'exercice 2019, la quote part annuelle de coûts mise à la charge à ce titre par Burelle SA à Compagnie Plastic Omnium SE et ses sociétés contrôlées a été de 345 600 euros. Au titre de l'exercice 2019, Compagnie Plastic Omnium SE et ses filiales ont versé un montant de 1 077 647 euros à un organisme tiers à titre d'abondement au plan de retraite supplémentaire de M. Jean-Michel Szczerba.

M. Jean-Michel Szczerba, co-Directeur Général et Directeur Général Délégué jusqu'au 24 septembre 2019, a bénéficié, en complément des droits à retraite des régimes obligatoires, des régimes collectifs de retraites supplémentaires à prestations définies (article 39 du Code général des impôts). M. Jean-Michel Szczerba a été nommé Directeur Général Délégué le 16 mars 2010 et son contrat de travail a été automatiquement suspendu lorsqu'il est devenu dirigeant mandataire social et ce jusqu'au 24 septembre 2019.

M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2019, a également bénéficié, en complément des droits à retraite des régimes obligatoires, des régimes collectifs de retraites supplémentaires à prestations définies (article 39 du Code général des impôts).

En complément des droits à retraite des régimes obligatoires, M. Laurent Burelle et, Mme Félicie Burelle, Directeur Général Délégué, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, bénéficient d'un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies.

	Plan Plastic Omnium	Recommandations Code AFEP-MEDEF
Ancienneté requise	7 ans	2 ans au minimum
Ancienneté réelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs :		
M. Laurent Burelle	44 ans	
M. Paul Henry Lemarié	39 ans	
M. Jean-Michel Szczerba	33 ans jusqu'au 24 septembre 2019	
Mme Félicie Burelle	11 ans	
Rémunération de référence	Moyenne de la rémunération annuelle moyenne totale des 5 années précédant la cessation d'activité	Plusieurs années
Montant annuel versé (en % de la rémunération de référence)	1 %	5 % au maximum
Plafonds	10 % de la rémunération de référence, ou 8 fois le plafond de la Sécurité sociale	45 % de la rémunération
Modalités de financement des droits	Externalisé	
Montant estimé de la rente annuelle qui serait versée aux dirigeants mandataires sociaux* :		
M. Laurent Burelle	331 324 €	
M. Paul Henry Lemarié	218 085 €	
M. Jean-Michel Szczerba	146 925 €	
Charges fiscales et sociales associées	Taxes sur les contributions 31.2	

\* Les droits au titre du régime à prestations définies sont « aléatoires » dans la mesure où ils sont subordonnés à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe au moment de la liquidation de sa pension au titre d'un régime légalement obligatoire d'assurance vieillesse.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont les régimes légaux applicables aux cadres en France.

### 3.1.2.2.4 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ, et clause de non-concurrence

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités de non-concurrence
Laurent Burelle <i>Président-Directeur Général</i>	Non	Voir <i>supra</i>	Non	Non
Jean-Michel Szczerba <i>Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué</i> <sup>(1)</sup>	Suspendu	Voir <i>supra</i>	Non	Non
Paul Henry Lemarié <i>Directeur Général Délégué</i> <sup>(2)</sup>	Non	Voir <i>supra</i>	Non	Non
Laurent Favre <i>Directeur Général</i> <sup>(3)</sup>	Suspendu	Non	Non	Non
Félicie Burelle <i>Directeur Général Délégué</i> <sup>(3)</sup>	Suspendu	Voir <i>supra</i>	Non	Non

(1) Jusqu'au 24 septembre 2019.

(2) Jusqu'au 31 décembre 2019.

(3) À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le contrat de travail de M. Jean-Michel Szczerba, suspendu depuis 2010, a été réactivé le 25 septembre 2019. Il ne prévoit pas d'indemnités de non-concurrence ou de départ particulières.

Il est rappelé qu'aucun système de versement de prime d'arrivée ou de départ en faveur des dirigeants mandataires sociaux n'est en vigueur au sein du groupe Plastic Omnium et qu'aucune indemnité n'est due au titre des clauses de non-concurrence.

### 3.1.2.2.5 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social versés ou dus en 2019

Le montant des éléments de rémunération versée ou attribuée par Burelle SA à MM. Laurent Burelle, Président-Directeur Général, et Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué, est refacturé à Compagnie Plastic Omnium SE et ses filiales. Les montants mentionnés dans le tableau ci-dessous constituent les montants globaux versés ou attribués par Burelle SA.

En euros	2019				2018	
	Montants dus au titre de 2019 et soumis au vote	Montants versés en 2019	Montants versés en 2019 au titre du solde de la rémunération variable 2018	Montants versés en 2019 au titre du 1 <sup>er</sup> versement sur la rémunération variable 2019	Montants dus au titre de 2018	Montants versés en 2018
<b>M. Laurent Burelle</b> <i>Président-Directeur Général</i>						
Rémunération fixe	89 826	89 826	-	-	89 806	89 806
Rémunération variable annuelle	5 081 240	4 931 068	2 448 165	2 482 903	4 781 165	4 730 968
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Rémunération au titre du mandat social <sup>(1)</sup>	95 060	95 060	-	-	235 914	235 914
Avantages en nature - voiture de fonction et chauffeur (valorisation comptable)	7 099	7 099	-	-	7 174	7 174
Indemnités de non-concurrence	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 273 225</b>	<b>5 123 053</b>	<b>2 448 165</b>	<b>2 482 903</b>	<b>5 114 059</b>	<b>5 063 862</b>
<b>M. Paul Henry Lemarié</b> <i>Directeur Général Délégué</i>						
Rémunération fixe	89 826	89 826	-	-	89 806	89 806
Rémunération variable annuelle	1 847 724	1 946 825	1 043 951	902 874	2 119 951	2 182 754
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Rémunération au titre du mandat social <sup>(1)</sup>	74 160	74 160	-	-	98 514	98 514
Avantages en nature - voiture de fonction (valorisation comptable)	7 308	7 308	-	-	7 308	7 308
Indemnités de non-concurrence	0	0	-	-	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 019 018</b>	<b>2 118 119</b>	<b>1 043 951</b>	<b>902 874</b>	<b>2 315 579</b>	<b>2 378 382</b>

(1) Les rémunérations au titre du mandat social incluent ceux versés par les filiales de Compagnie Plastic Omnium SE.

Sous réserve de l'approbation des éléments de rémunération de MM. Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié par l'Assemblée Générale 2020 de la société Burelle SA le solde dû au titre de la rémunération 2019 sera versé en juin 2020, déduction faite du montant versé en 2019 au titre du 1<sup>er</sup> acompte versé après approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Burelle SA en date du 29 mai 2019.

En conformité avec les dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, il est rendu compte des rémunérations versées par Burelle SA à MM. Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié, dirigeants mandataires sociaux exécutifs de Compagnie Plastic Omnium SE, au cours de l'exercice 2019 et refacturées à Compagnie Plastic Omnium SE et à ses filiales au titre des prestations de services de Direction Générale dans le tableau ci-dessous :

En euros	Rémunérations brutes versées par Burelle SA en 2019 (y compris jetons de présence)	Quote-part facturée au groupe Plastic Omnium au titre de 2019	Part variable soumise au vote de l'Assemblée Générale
<b>M. Laurent Burelle</b> <i>Président-Directeur Général</i>	5 064 694	3 572 934	5 081 240
<b>M. Paul Henry Lemarié</b> <i>Directeur Général Délégué</i>	2 067 551	952 980	1 847 724

Le montant des éléments de rémunération versé ou attribué par Compagnie Plastic Omnium SE et ses filiales à M. Jean-Michel Szczerba, Co-Directeur Général et Directeur Général Délégué jusqu'au 24 septembre 2019, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2019		2018	
	Montants dus au titre de 2019 et soumis au vote	Montants versés en 2019	Montants dus au titre de 2018	Montants versés en 2018
<i>En euros</i>				
<b>M. Jean-Michel Szczerba</b> <i>Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué</i> <sup>(2)</sup>				
Rémunération fixe	780 984	780 984	1 079 006	1 079 006
Rémunération variable annuelle	0	426 207	426 207	525 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération au titre du mandat social <sup>(1)</sup>	21 462	21 462	113 524	113 524
Avantages en nature - voiture de fonction (valorisation comptable)	9 302	9 302	12 480	12 480
Indemnité de non-concurrence	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>811 748</b>	<b>1 237 955</b>	<b>1 631 217</b>	<b>1 730 010</b>

(1) Le montant indiqué de rémunération de l'activité d'administrateur inclut celle versée par les filiales de Compagnie Plastic Omnium SE.

(2) Jusqu'au 24 septembre 2019.

### Synthèse des éléments de rémunération et des options d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social en 2019

<i>En euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>M. Laurent Burelle</b> <i>Président-Directeur Général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau page précédente)	5 273 225	5 114 059
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	
<b>TOTAL</b>	<b>5 273 225</b>	<b>5 114 059</b>
<b>M. Jean-Michel Szczerba</b> <i>Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessus)	811 748	1 631 217
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	345 000	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 748</b>	<b>1 631 217</b>
<b>M. Paul Henry Lemarié</b> <i>Directeur Général Délégué</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau page précédente)	2 019 018	2 315 579
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 019 018</b>	<b>2 315 579</b>

(1) Jusqu'au 24 septembre 2019.

### 3.1.2.2.6 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux par rapport à la rémunération moyenne et médiane des salariés du Groupe Plastic Omnium en France

En application de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions, à partir de l'année 2015, du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés en France du groupe Plastic Omnium.

Ces ratios doivent être comparés à la performance du groupe. Le Groupe Plastic Omnium a connu, durant cette période 2015-2019, une croissance significative de son chiffre d'affaires de 5 982 millions d'euros en 2015 à 9 182 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 53% sur ces cinq années. Le résultat net consolidé part du Groupe a varié selon les exercices entre 258 millions d'euros et 533 millions d'euros.

La masse salariale prise en compte a progressé de 22% pendant cette même période de comparaison, cette augmentation étant due notamment au recrutement de nouveaux salariés et aux revalorisations salariales. La rémunération moyenne des salariés situés en France et pris en compte pour l'établissement de ce ratio d'équité est passée de 54 174 euros en 2015 à 61 027 euros en 2019, soit une progression de 13%.

#### MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU RATIO

Les ratios ont été calculés sur la base de la méthodologie suivante :

- périmètre des entités juridiques en France hors les sociétés de la Division Environnement cédée en 2018 et hors les sociétés dont l'activité Poids lourds a été cédée en 2017 ;
- éléments de rémunération fixes et variables versés au cours de l'année considérée ;
- stock-options et actions de performance comptabilisées en valeur IFRS à date d'attribution (Plan 2015, 2017, 2019) ;
- ensemble des salariés en France à temps plein en CDD ou CDI, hors alternants, stagiaires, intérimaires, expatriés et salariés à temps partiel du fait de leur faible représentativité ;
- prise en compte du montant total brut de la rémunération versée au cours de l'exercice et reconstituée en équivalent temps plein sur l'année de référence ;
- prise en compte, pour chaque exercice concerné, des salariés présents sur toute l'année ;
- en ce qui concerne la rémunération de MM. Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié, prise en compte de la quote-part refacturée par la société Burelle SA à Compagnie Plastic Omnium SE au titre des prestations de services de Direction Générale (voir section 3.1.2.2.2).

#### ÉVOLUTION DU RATIO D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS SITUÉS EN FRANCE VERSÉE PAR LE GROUPE PLASTIC OMNIUM

	Ratio d'équité	2015	2016	2017	2018	2019
Laurent Burelle Président, Directeur Général	Rémunération individuelle/ Rémunération <b>moyenne</b> des autres salariés	77,9	67,3	67,8	68,7	60,6
	Rémunération individuelle/ Rémunération <b>médiane</b> des autres salariés	104	88	89,2	89,2	81
Paul Henry Lemarié Directeur Général Délégué	Rémunération individuelle/ Rémunération <b>moyenne</b> des autres salariés	23	22,8	22,2	21,8	17,6
	Rémunération individuelle/ Rémunération <b>médiane</b> des autres salariés	30,7	29,8	29,2	28,2	23,6
Jean-Michel Szczerba <sup>(1)</sup> Directeur Général Délégué	Rémunération individuelle/ Rémunération <b>moyenne</b> des autres salariés	37,3	31,5	33,2	30	31,2
	Rémunération individuelle/ Rémunération <b>médiane</b> des autres salariés	49,8	41,2	43,7	38,9	41,8

(1) Fin de mandat au 24 septembre 2019 (rémunération annualisée sur 2019).

#### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU GROUPE PLASTIC OMNIUM ENTRE 2015 ET 2019 (EN MILLIONS D'EUROS)

	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat net part du Groupe	258,4	312,1	425,2	533,3	258,2
Evolution	+15%	+21%	+36%	+25%	-51%
Résultat net part du Groupe hors opérations de cession/acquisition hors Groupe	258,4	334,2	391,4	278,3	258,2
Évolution	+15 %	+29 %	+17 %	-29 %	-7%

### 3.1.2.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

#### 3.1.2.3.1 Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice leur mandat social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

En euros	2019	2018
<b>Mme Eliane Lemarié, Administrateur et membre du Comité des Nominations!</b>		
Rémunération due au titre du mandat social	46 460	41 387
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>46 440</b>	<b>41 387</b>
<b>Mme Félicie Burelle, Administrateur</b>		
Rémunérations due au titre du mandat social	43 260	39 787
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	322 000	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>365 260</b>	<b>39 787</b>
<b>M. Jean Burelle, Président d'Honneur et administrateur</b>		
Rémunérations due au titre du mandat social	43 260	39 787
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>43 260</b>	<b>39 787</b>
<b>Mme Anne Asensio, Administrateur et membre du Comité des Comptes</b>		
Rémunérations due au titre du mandat social	48 060	45 387
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>48 060</b>	<b>45 387</b>
<b>Mme Lucie Maurel-Aubert, Administrateur et membre du Comité des Comptes et du Comité des Nominations</b>		
Rémunérations due au titre du mandat social	42 608	44 587
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42 608</b>	<b>44 587</b>
<b>Mme Anne-Marie Couderc, Administrateur et Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations</b>		
Rémunérations due au titre du mandat social	57 660	46 987
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>57 660</b>	<b>46 987</b>

<i>En euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Mme Cécile Moutet, Administrateur</b>		
Rémunérations due au titre du mandat social	43 260	39 787
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>43 260</b>	<b>39 787</b>
<b>Mme Amélie Oudéa-Castéra, Administrateur et membre du Comité des Rémunérations</b>		
Rémunérations due au titre du mandat social	49 660	42 987
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>49 660</b>	<b>42 987</b>
<b>M. Jérôme Gallot, Administrateur</b>		
Rémunération due au titre du mandat social	44 860	46 187
Rémunération exceptionnelle due au titre d'une mission confiée dans le cadre de son mandat	10 000 <sup>(1)</sup>	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>54 860</b>	<b>46 187</b>
<b>Prof. Dr. Bernd Gottschalk, Administrateur et membre du Comité des Rémunérations</b>		
Rémunération due au titre du mandat social	49 660	33 040
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>49 660</b>	<b>33 040</b>
<b>M. Vincent Labryère, Administrateur et Président du Comité des Comptes</b>		
Rémunération due au titre du mandat social	50 460	46 187
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>50 460</b>	<b>46 187</b>
<b>M. Alexandre Mérieux, Administrateur</b>		
Rémunération due au titre du mandat social	43 260	29 840
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>43 260</b>	<b>29 480</b>
<b>M. Alain Mérieux<sup>(2)</sup>, administrateur</b>		
Rémunération due au titre du mandat social	-	9 947
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>9 947</b>

En euros	2019	2018
<b>Mme Amandine Chaffois<sup>(3)</sup>, Administrateur représentant les salariés</b>		
Rémunération due au titre du mandat social	8 652	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	23 000	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>31 652</b>	
<b>M. Ireneusz Karolak<sup>(4)</sup>, Administrateur représentant les salariés</b>		
Rémunération due au titre du mandat social	8 652	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 652</b>	

(1) Voir paragraphe 3.1.2.3.2.

(2) jusqu'au 26 avril 2019.

(3) à partir du 4 juillet 2019.

(4) à partir du 23 mai 2019.

### 3.1.2.3.2 Rémunération exceptionnelle des mandataires sociaux dues ou attribuées au titre de leur mandat social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au cours de la réunion du 13 février 2019, le Conseil d'administration de Compagnie Plastic Omnium SE a mandaté M. Jérôme Gallot afin qu'il procède en toute indépendance et avec l'assistance d'un conseil expert immobilier et d'un conseil juridique, à une évaluation de la valeur vénale des biens immobiliers sis à Lyon et à Nanterre dans le cadre du projet de cession de ces actifs à Sofiparc. Cette cession immobilière étant intervenue le 4 décembre 2019, le Conseil d'Administration, a fixé le montant de la rémunération exceptionnelle, conformément à l'article L.225-46 du Code de commerce, attribuée à M. Jérôme Gallot à 10 000 euros pour la mission qu'il a menée, de manière indépendante et pour le compte du Conseil, d'évaluation des biens immobiliers ainsi cédés à la société Sofiparc.

Cette convention relative à la rémunération exceptionnelle de M. Jérôme Gallot est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 avril 2020 dans le cadre de l'approbation des conventions réglementées dans sa résolution n° 4 figurant au chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Au cours de l'exercice 2019, aucune autre rémunération exceptionnelle dans le cadre de l'article L.225-46 du Code de commerce n'a été versée ou attribuée à un mandataire social.

### 3.1.2.4 PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE, ATTRIBUABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX MANDATAIRE SOCIAUX NON DIRIGEANTS EN RAISON DE LEUR MANDAT

#### Rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 18 février 2020, arrêté les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration en raison de son mandat au titre de l'exercice 2020.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration comprend une rémunération fixe annuelle. Elle ne comprend aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle.

Le Conseil d'Administration a décidé de définir la rémunération annuelle fixe de M. Laurent Burelle, Président du Conseil d'Administration à 1 950 000 au titre de l'exercice 2020.

Le Président du Conseil, qui est également administrateur, perçoit une rémunération à ce titre (rémunération anciennement dénommée "jetons de présence"). Cette rémunération est fixée par l'Assemblée Générale et répartie selon une règle de répartition définie ci-après.

Par ailleurs, il bénéficiera d'un système de retraite supplémentaire à prestations définies dans les conditions précitées ainsi que de la protection des régimes collectifs de prévoyance et des frais de santé des cadres dirigeants.

Le Président du Conseil bénéficie d'une voiture de fonction et des services d'un chauffeur.

### Rémunération du Directeur Général et du Directeur Général délégué au titre de l'exercice 2020

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 13 décembre 2019, défini les paramètres constituant la politique de rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général délégué.

Les critères de performance quantifiables et qualitatifs précis et exigeants fixés pour la rémunération variable annuelle contribuent à maintenir un lien entre la performance du Groupe et la rémunération du Directeur Général et celle du Directeur Général délégué dans une perspective court, moyen et long terme. Elle a pour objet de refléter la contribution personnelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au développement du Groupe et à la progression de ses résultats. Elle est équilibrée par rapport à la partie fixe et déterminée sous la forme d'un pourcentage de la rémunération fixe. Elle est assortie de critères cohérents avec l'évaluation qui sera faite annuellement de la performance du Directeur Général d'une part, de la performance du Directeur Général délégué d'autre part, avec la stratégie du Groupe.

Elle comprend pour 60 %, des critères financiers directement corrélés avec des indicateurs de performance de l'entreprise :

- l'évolution de la marge opérationnelle par rapport au budget (30 %) ;
- l'atteinte d'un niveau de *free-cash flow* par rapport au budget (30%).

Ces objectifs cibles quantifiables pour 2020 ont été définis par rapport au budget du Groupe tel qu'il a été présenté au Conseil d'Administration du 13 décembre 2019.

Le Conseil d'administration a également arrêté des objectifs qualitatifs suivants, pour 40%, en vue d'assurer le positionnement du Groupe dans le mouvement de transformation technologique que connaît actuellement l'industrie automobile :

- développer des relais de croissance durable : renforcer la croissance organique à partir des offres existantes et au travers du développement de nouvelles compétences et solutions pour les constructeurs automobiles et, par le biais d'opérations de croissance externe, adapter les partenariats en fonction des objectifs définis (15%) ;
- développer la stratégie Digital et Innovation du Groupe : anticiper les évolutions du marché, accélérer la transformation digitale du Groupe, poursuivre l'amélioration des actifs industriels et accélérer le déploiement du 4.0 (15%) ;
- anticiper et gérer des risques : affiner la méthodologie pour anticiper, identifier et traiter les risques pesants ou susceptibles de peser sur les activités du Groupe (5%) ;
- mettre l'accent sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale : veiller à l'évolution des ratings extra-financiers et porter une attention particulière à la santé-sécurité des salariés du Groupe ainsi qu'à l'égalité professionnelle hommes-femmes (5%).

Cette politique, revue annuellement par le Comité des Rémunérations, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra le 23 avril 2020, conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels du Directeur Général et du Directeur Général délégué, au titre de 2020, sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021 et n'interviendra qu'à l'issue du vote favorable de l'Assemblée Générale précitée.

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué, qui sont également administrateurs, perçoivent une rémunération au titre de leur participation au Conseil d'Administration. Cette rémunération est fixée par l'Assemblée Générale et répartie selon une règle de répartition définie ci-après.

Il est rappelé qu'aucun système de versement de prime d'arrivée ou de départ en faveur des dirigeants mandataires sociaux n'est en vigueur au sein de Compagnie Plastic Omnium SE.

Le Directeur Général ainsi que le Directeur Général délégué bénéficient d'une voiture de fonction et des avantages en nature usuels au sein du Groupe et décrits au paragraphe 3.1.2.2.1.

### Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur activité au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe le montant global de l'enveloppe annuelle de la rémunération des mandataires sociaux au titre de leur activité au sein du Conseil et des Comités, à répartir entre chaque mandataire social.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a arrêté les règles de répartition de cette enveloppe annuelle selon un système de distribution individuelle de la rémunération en fonction de la présence des administrateurs aux séances du Conseil d'Administration et à celles des Comités du Conseil, conformément à l'article 21.1 du Code AFEP-MEDEF. Les règles de répartition sont rappelées ci-après.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 avril 2020 de porter le montant global de la rémunération allouée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice de leur mandat social à 790 000 euros, au lieu de 690 000 euros, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour tenir compte de l'accroissement du nombre d'administrateurs.

Le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 18 février 2020 de définir le système de répartition de la rémunération des mandataires sociaux comme suit :

- Président : 4 200 euros par séance du Conseil ;
- Administrateurs et administrateurs représentant les salariés : 2 000 euros par séance du Conseil sous condition de présence physique ; rémunération ramenée à 1 000 euros par séance du Conseil en cas de présence par tout moyen de télétransmission ;
- Président d'un Comité : 3 800 euros par séance du Comité ; rémunération ramenée à 1 900 euros par séance du Conseil en cas de présence par tout moyen de télétransmission ;
- Membre d'un Comité : 3 000 euros par séance du Comité ; rémunération ramenée à 1 500 euros par séance du Conseil en cas de présence par tout moyen de télétransmission ;

Le reliquat disponible étant partagé entre les mandataires sociaux en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

### 3.1.2.5 OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2019 À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Nom et fonctions du mandataire social	Date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Laurent Burelle <i>Président-Directeur Général</i>	Néant	0	0	N/A	N/A
M. Jean-Michel Szczerba <i>Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué</i> <sup>(1)</sup>	Néant	0	0	N/A	N/A
M. Paul Henry Lemarié <i>Directeur Général Délégué</i>	Néant	0	0	N/A	N/A
Mme Éliane Lemarié	Néant	0	0	N/A	N/A
M. Jean Burelle	Néant	0	0	N/A	N/A
Mme Anne Asensio	Néant	0	0	N/A	N/A
Mme Félicie Burelle	Néant	0	0	N/A	N/A
Mme Anne-Marie Couderc	Néant	0	0	N/A	N/A
Mme Amélie Oudéa-Castéra	Néant	0	0	N/A	N/A
Mme Lucie Maurel Aubert	Néant	0	0	N/A	N/A
Mme Cécile Moutet	Néant	0	0	N/A	N/A
M. Jérôme Gallot	Néant	0	0	N/A	N/A
Prof. Dr Bernd Gottschalk	Néant	0	0	N/A	N/A
M. Vincent Labruyère	Néant	0	0	N/A	N/A
M. Alexandre Mérieux	Néant	0	0	N/A	N/A
Mme Amandine Chaffois	Néant	0	0	N/A	N/A
M. Ireneusz Karolak	Néant	0	0	N/A	N/A

(1) Jusqu'au 24 septembre 2019.

### 3.1.2.6 OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2019

	Date des plans	Options d'achat d'actions levées	Prix d'exercice
<b>M. Laurent Burelle</b> <i>Président-Directeur Général</i>	Néant	0	N/A
<b>M. Jean-Michel Szczerba</b> <i>Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué <sup>(1)</sup></i>	Néant	0	N/A
<b>M. Paul Henry Lemarié</b> <i>Directeur Général Délégué</i>	Néant	0	N/A
<b>Mme Éliane Lemarié</b>	Néant	0	N/A
<b>M. Jean Burelle</b>	Néant	0	N/A
<b>Mme Anne Asensio</b>	Néant	0	N/A
<b>Mme Félicie Burelle</b>	Néant	0	N/A
<b>Mme Anne-Marie Couderc</b>	Néant	0	N/A
<b>Mme Amélie Oudéa-Castéra</b>	Néant	0	N/A
<b>Mme Lucie Maurel Aubert</b>	Néant	0	N/A
<b>Mme Cécile Moutet</b>	Néant	0	N/A
<b>M. Jérôme Gallot</b>	Néant	0	N/A
<b>Prof. Dr Bernd Gottschalk</b>	Néant	0	N/A
<b>M. Vincent Labruyère</b>	Néant	0	N/A
<b>M. Alexandre Mérieux</b>	Néant	0	N/A
<b>Mme Amandine Chaffois</b>	Néant	0	N/A
<b>M. Ireneusz Karolak</b>	Néant	0	N/A

(1) Jusqu'au 24 septembre 2019.

### 3.1.2.7 PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

#### 3.1.2.7.1 Autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2018

L'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2018 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a fixé à trente-huit mois la durée de validité de l'autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois.

Le nombre d'actions ainsi attribuées ne pourra représenter plus de 1% du capital social constaté au jour de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018.

Le Conseil d'Administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions et le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun ainsi que les conditions à satisfaire pour que l'attribution devienne définitive, notamment les conditions de performance.

Le Conseil d'Administration peut prévoir des durées de période d'acquisition et, le cas échéant, de conservations supérieures à un an.

#### 3.1.2.7.2 Attributions d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation du 26 avril 2018 (Plan du 2 mai 2019)

Le Conseil d'Administration du 13 février 2019, sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité des Nominations et par le Comité des Rémunérations, a décidé de l'attribution conditionnelle d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2018.

Le capital social le 26 avril 2018 était composé de 150 976 720 actions, ce qui ouvrait la possibilité de distribuer 1 509 767 actions.

Le Conseil d'Administration a utilisé cette autorisation dans sa séance du 13 février 2019 en octroyant 400 000 actions à 255 bénéficiaires.

Le nombre d'actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peut pas représenter plus de 10% du nombre total d'actions attribuées gratuitement au cours d'un exercice.

Il s'agit d'une attribution gratuite d'actions existantes.

L'acquisition des actions est assortie d'une double condition :

- de présence : les actions attribuées ne seront définitivement acquises qu'après une période de quatre ans au terme de laquelle le bénéficiaire doit être salarié ou mandataire social du Groupe (sauf exceptions légales prévues par le règlement du Plan) ;
- de performance :
  - l'acquisition de tout ou partie de 50 % des actions attribuées dépendra de la réalisation de l'objectif de la marge opérationnelle du Groupe des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 ;
  - l'acquisition de tout ou partie de 50 % des actions attribuées dépendra de la réalisation de l'objectif de cash-flow libre du Groupe sur la même période.

Le Comité des Rémunérations est chargé de communiquer au Conseil d'Administration le niveau des indicateurs constaté relatif aux années retenues pour le calcul des conditions de performance. Le Conseil d'Administration constate le moment venu, le niveau de performance atteint dont dépend le nombre d'actions définitivement acquises.

#### 3.1.2.7.3 Actions attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions est le plus élevé

Le nombre total des actions attribuées en 2019 aux dix salariés non-mandataires sociaux ayant reçu le nombre le plus élevé d'actions s'élève à 116 000 actions.

### 3.1.2.7.4 Actions de performance attribuées durant l'exercice 2019 à chaque mandataire social par Compagnie Plastic Omnium SE

Nom et fonctions du dirigeant mandataire social exécutif	Date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées	Valorisation des actions <sup>(1)</sup>	Date d'acquisition	Date de disponibilité
M. Laurent Burelle <i>Président-Directeur Général</i>	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
M. Jean-Michel Szczerba <i>Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué <sup>(2)</sup></i>	2 mai 2019	15 000	345 000	2 mai 2023	2 mai 2023
M. Paul Henry Lemarié <i>Directeur Général Délégué</i>	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
Mme Éliane Lemarié	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
M. Jean Burelle	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
Mme Anne Asensio	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
Mme Félicie Burelle	2 mai 2019	14 000 <sup>(3)</sup>	322 000	2 mai 2023	2 mai 2023
Mme Anne-Marie Couderc	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
Mme Amélie Oudéa-Castéra	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
Mme Lucie Maurel Aubert	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
Mme Cécile Moutet	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
M. Jérôme Gallot	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
Prof. Dr Bernd Gottschalk	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
M. Vincent Labruyère	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
M. Alexandre Mérieux	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A
Mme Amandine Chaffois	2 mai 2019	1 000 <sup>(3)</sup>	23 000	2 mai 2023	2 mai 2023
M. Ireneusz Karolak	2 mai 2019	0	0	N/A	N/A

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

(2) Jusqu'au 24 septembre 2019.

(3) Actions de performance attribuées au titre du contrat de travail

Conditions de performance	2019	2020	2021	2022	Total
Marge opérationnelle	12,50 %	12,50 %	12,50 %	12,50 %	50 %
Cash-flow libre	12,50 %	12,50 %	12,50 %	12,50 %	50 %
Nombre d'actions de performance livré si les conditions sont remplies	25 %	25 %	25 %	25 %	100 %

### 3.1.2.7.5 Actions de performance définitivement acquises au cours de l'exercice 2019 pour chaque mandataire social

Sans objet.

### 3.1.2.8 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS POUVANT ENCORE ÊTRE EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Date des plans	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options non exercées	Date de 1re levée possible	Date d'expiration	Prix de souscription
<b>M. Laurent Burelle</b> Président-Directeur Général					
Plan 06/08/2015	150 000	150 000	07/08/2019	07/08/2022	24,72 €
<b>M. Jean-Michel Szczerba</b> Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué					
Plan 06/08/2015	150 000	150 000	07/08/2019	07/08/2022	24,72 €
Plan 10/03/2017	40 000	40 000	11/03/2021	11/03/2024	32,84 €
<b>M. Paul Henry Lemarié</b> Directeur Général Délégué					
sans objet, M. Paul Henry Lemarié n'ayant aucune option non exercée au 31 décembre 2019					

#### Plans d'option d'achat d'actions

##### Politique de Compagnie Plastic Omnium SE

Compagnie Plastic Omnium SE met en place depuis des années des plans d'animation à long terme en faveur des salariés et de ses dirigeants mandataires sociaux, dans un cadre international.

L'objectif de ces attributions est double :

- motiver et associer les grands contributeurs à l'évolution future des résultats du Groupe ;
- renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance de ses managers en cherchant ainsi à les fidéliser dans la durée.

Le Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE, sur proposition du Comité des Rémunérations, consent exclusivement des options d'achat d'actions (stock-options) aux cadres et aux dirigeants mandataires sociaux que la Société souhaite reconnaître pour leur performance et leur rôle important dans le développement des affaires et

dans les projets présents et à venir du Groupe, quelle que soit leur implantation géographique.

Il est procédé à ces attributions après la publication des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF. Dans tous les cas, la décision d'attribution individuelle est conditionnée à la performance rendue au moment de la mise en place du plan.

Les salariés et mandataires sociaux bénéficiaires partagent, avec les actionnaires, la même confiance dans le développement fort et régulier du Groupe.

Au 31 décembre 2019, 179 collaborateurs dont 49,2 % dans les filiales à l'international bénéficient d'au moins un plan de stock-options.

Le Conseil d'Administration attire l'attention des bénéficiaires d'options sur la réglementation en vigueur relative aux personnes en possession d'informations privilégiées. Ils s'engagent à prendre connaissance du Code de déontologie boursière qui est joint au règlement des plans de stock-options dont ils bénéficient et à en respecter les dispositions.

**Plans d'options d'achat d'actions de Compagnie Plastic Omnium SE en cours**

Au 31 décembre 2019, Compagnie Plastic Omnium SE présentait des plans d'options d'achat d'actions dont les principales données sont les suivantes :

<b>Date d'autorisation par l'Assemblée</b>	<b>28/04/2011</b>	<b>25/04/2013</b>
Date du Conseil d'Administration	06/03/2012	23/07/2013
Nombre total de bénéficiaires	208	184
Nombre total d'actions pouvant être achetées	2 668 500	1 272 000
<i>Dont le nombre pouvant être acheté par les mandataires sociaux :</i>		
Laurent Burelle	360 000	180 000
Jean-Michel Szczerba	240 000	120 000
Paul Henry Lemarié	180 000	60 000
Éliane Lemarié	0	0
Félicie Burelle	15 000	12 000
Jean Burelle	0	0
Anne Asensio	0	0
Lucie Maurel-Aubert	0	0
Anne-Marie Couderc	0	0
Cécile Moutet	0	0
Amélie Oudéa-Castéra	0	0
Jérôme Gallot	0	0
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	0	0
Vincent Labruyère	0	0
Alexandre Mérieux	0	0
Amandine Chaffois	9 000	3 000
Ireneusz Karolak	0	0
Point de départ d'exercice des options	21/03/2016	07/08/2017
Date d'expiration	20/03/2019	06/08/2020
Prix d'achat ( <i>en euros</i> )	7,37	16,17
Nombre d'options exercées au 31/12/2019	2 257 900	975 200
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	410 600	120 000
Nombre d'options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	176 800

<b>Date d'autorisation par l'Assemblée</b>	<b>25/04/2013</b>	<b>28/04/2016</b>
Date du Conseil d'Administration	21/07/2015	22/02/2017
Nombre total de bénéficiaires	172	195
Nombre total d'actions pouvant être achetées	1 253 000	578 500
<i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par les mandataires sociaux</i>	0	0
Laurent Burelle	150 000	0
Jean-Michel Szczerba	150 000	40 000
Paul Henry Lemarié	0	0
Éliane Lemarié	0	0
Félicie Burelle	30 000	20 000
Jean Burelle	0	0
Anne Asensio	0	0
Lucie Maurel-Aubert	0	0
Anne-Marie Couderc	0	0
Cécile Moutet	0	0
Amélie Oudéa-Castéra	0	0
Jérôme Gallot	0	0
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	0	0
Vincent Labruyère	0	0
Alexandre Mérieux	0	0
Amandine Chaffois	3 000	1 500
Ireneusz Karolak	0	0
Point de départ d'exercice des options	07/08/2019	11/03/2021
Date d'expiration	06/08/2022	11/03/2024
Prix d'achat ( <i>en euros</i> )	24,72	32,84
Nombre d'options exercées au 31/12/2019	12 000	0
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques	186 000	93 500
Nombre d'options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	1 055 000	485 000

L'encours des options attribuées par le Conseil d'Administration dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées était de 1 716 800 options au 31 décembre 2019 au prix d'achat moyen de 26,13 euros, soit 1,15% des 148 566 107 actions composant le capital social à cette date.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, l'exercice des options d'achat d'actions consenties en 2015 et en 2017 est soumis à deux conditions de performance cumulatives liées à la surperformance sur la période d'indisponibilité des options :

- du cours de l'action par rapport à l'indice SBF 120 ;
- de la marge opérationnelle de la Société par rapport à celle de ses principaux concurrents.

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs doivent conserver sous la forme nominative, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre

d'actions correspondant à 10 % du solde des actions issues de la levée. Le « solde des actions issues de la levée » s'entend du nombre total d'actions issues de la levée diminué du nombre d'actions dont la cession est nécessaire pour financer l'exercice des options considérées et, le cas échéant, le paiement de tout impôt, immédiat ou différé, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la levée de ces options tels qu'applicables à la date d'exercice des options. Si le nombre d'actions ainsi déterminé, et devant être conservé jusqu'à la cessation de leurs fonctions n'est pas un nombre entier d'actions, celui-ci est arrondi au nombre entier d'actions immédiatement inférieur. Depuis le 1er janvier 2020, M. Paul Henry Lemarié et M. Laurent Burelle ne sont plus dirigeants mandataires sociaux exécutifs de Compagnie Plastic Omnium SE.

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs se sont engagés à ne pas recourir à des opérations de couverture de risque.

**Plans d'attribution d'actions de performance de Compagnie Plastic Omnium SE en cours**

L'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2018 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes de la Société au profit de salariés et/ou mandataires de la Société et/ou des sociétés du Groupe.

Le 13 février 2019, le Conseil d'Administration a décidé de procéder le 2 mai 2019 à une attribution d'actions soumises à des conditions de performance.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

Nombre total de bénéficiaires	255
Nombre d'actions de performance attribué	400 000
<i>Dont le nombre attribué aux mandataires sociaux</i>	
Laurent Burelle	0
Jean-Michel Szczerba	15 000
Paul Henry Lemarié	0
Éliane Lemarié	0
Félicie Burelle	14 000*
Jean Burelle	0
Anne Asensio	0
Lucie Maurel-Aubert	0
Anne-Marie Couderc	0
Cécile Moutet	0
Amélie Oudéa-Castéra	0
Jérôme Gallot	0
Prof. Dr. Bernd Gottschalk	0
Vincent Labruyère	0
Alexandre Mérieux	0
Amandine Chaffois	1 000*
Ireneusz Karolak	0
Data d'attribution	02/05/2019
Date d'acquisition	02/05/2023
Durée	4 ans
Conditions de présence	Oui
Période de conservation des actions	néant

\* Actions de performance attribuées au titre du contrat de travail.

### 3.1.2.9 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI CONSENTIES EST LE PLUS ÉLEVÉ DANS LE PÉRIMÈTRE D'ATTRIBUTION DES OPTIONS, OU LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2019

Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date d'échéance
-	N/A	N/A
	Nombre total d'actions achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options détenues sur Compagnie Plastic Omnium SE, levées par les dix salariés <sup>(1)</sup> dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé		
Plan du 06/03/2012	48 780	25,32
Plan du 07/08/2013	54 500	25,85
Plan du 06/08/2015	12 000	26,86
Plan du 22/02/2017	non exerçables	

(1) Salariés non-mandataires sociaux de Compagnie Plastic Omnium SE compris dans le périmètre d'attribution des options.

### 3.1.2.10 RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2019

(Article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)

	Date de la transaction	Type de la transaction	Instrument financier	Quantité	Prix unitaire (en euros)	Prix de l'opération (en euros)
Laurent Burelle	21/02/2019	Cession	Actions	50 000	25,4063	1 270 315
	22/02/2019	Cession	Actions	110 000	25,3414	2 787 554
	25/02/2019	Cession	Actions	20 000	25,3296	506 592
	28/02/2019	Acquisition	Actions	58 345	24,6432	1 438 391
	01/03/2019	Acquisition	Actions	29 114	25,7745	750 399
	01/03/2019	Acquisition	Actions	19 506	25,8927	505 063
	04/03/2019	Acquisition	Actions	15 239	26,0322	396 704
	05/03/2019	Acquisition	Actions	7 034	25,9531	182 554
	05/03/2019	Acquisition	Actions	5 762	25,9547	149 551
	Personnes liées	-	-	-	-	-
Jean-Michel Szczerba	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
Paul Henry Lemarié	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
Burelle SA	12/03/2019	Acquisition	Action	30 000	24,0988	722 964
	13/03/2019	Acquisition	Action	30 000	24,4020	732 060
	14/03/2019	Acquisition	Action	45 500	24,5539	1 117 202
	15/03/2019	Acquisition	Action	45 000	24,9556	1 123 002
	18/03/2019	Acquisition	Action	37 000	24,7121	914 347,70
	19/03/2019	Acquisition	Action	30 000	25,3514	760 452
	20/03/2019	Acquisition	Action	50 000	24,6749	1 233 745
	21/03/2019	Acquisition	Action	42 000	24,8035	1 041 747
	22/03/2019	Acquisition	Action	50 000	24,0060	1 200 300
	25/03/2019	Acquisition	Action	20 500	23,4625	480 981
	26/03/2019	Acquisition	Action	20 000	23,6514	473 028
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
Félicie Burelle	21/02/2019	Cession	Action	14 100	25,4001	358 141
Personnes liées	21/02/2019	Acquisition	Option d'achat	15 000	7,3800	110 700
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
Jean Burelle	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
Anne Asensio	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
Lucie Maurel-Aubert	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
Anne-Marie Couderc	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-

	Date de la transaction	Type de la transaction	Instrument financier	Quantité	Prix unitaire (en euros)	Prix de l'opération (en euros)
<b>Cécile Moutet</b>	-	-	-	-	-	-
Personnes liées : Olivier Moutet (époux)	02/10/2019	Exercice	Option d'achat	4 500	16,1600	72 720
	02/10/2019	Cession	Action	2 600	24,5286	63 774,36
<b>Amélie Oudéa-Castéra</b>	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
<b>Jérôme Gallot</b>	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
<b>Prof. Dr. Bernd Gottschalk</b>	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
<b>Vincent Labryère</b>	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
<b>Alexandre Mérieux</b>	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
<b>Amandine Chaffois</b>	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-
<b>Ireneusz Karolak</b>	-	-	-	-	-	-
Personnes liées	-	-	-	-	-	-

### 3.1.3 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

#### CAPITAL SOCIAL

Les actions de Compagnie Plastic Omnium SE sont cotées sur Euronext Paris (compartiment A). L'action Plastic Omnium fait partie des indices SBF 120 et CAC Mid 60.

Au 31 décembre 2019, le capital social de Compagnie Plastic Omnium SE s'établit à 8 913 966,42 euros, divisé en 148 566 107 actions entièrement libérées de 0,06 euro de nominal chacune.

#### DROITS DE VOTE

Chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en Assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Aux termes de l'article 16 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié une inscription en compte nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire et/ou

de personnes dont il détient les droits soit par succession *ab intestat*, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est également attaché aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

Il peut également être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au 31 décembre 2019, la Société comptait, après déduction des actions en auto-détention, 146 177 608 actions ayant autant de droits de vote exerçables, dont 90 607 873 actions ayant un droit de vote double.

#### CAPITAL POTENTIEL ET TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucun titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital de Compagnie Plastic Omnium SE.

## AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ RELATIVES AU CAPITAL ET AUX VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE – UTILISATION DES AUTORISATIONS

Les actionnaires de la Société ont consenti au Conseil d'Administration les délégations de compétence et autorisations en matière financière ci-après :

### Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 26 avril 2018

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence
21	Autorisation à l'effet de consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société et/ou des sociétés du Groupe	38 mois – jusqu'au 25 juin 2021	Détention maximum : 1 % du capital imputable sur 1 % de la 18 <sup>e</sup> résolution de l'AGO du 26 avril 2016	Le Conseil d'administration de Compagnie Plastic Omnium SE a décidé, dans sa séance du 13 février 2019, l'attribution de 400 000 actions de performance, soit 0,27% du capital social à 255 bénéficiaires
22	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	26 mois – jusqu'au 26 juin 2020	10 % du capital par période de 24 mois	Entre le 27 avril 2018 et le 31 décembre 2018 Compagnie Plastic Omnium SE a procédé à l'annulation de 2 410 613 actions auto-détenues, représentant 1,62 % de son capital social

**Autorisations et délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019**

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence
6	Autorisation d'opérer sur les actions propres de la Société	18 mois – jusqu'au 24 octobre 2020	Prix maximum d'achat : 60 euros – Détenion maximum : 10 % du capital social – Montant cumulé des acquisitions : 891 396 600 euros	Au 31 décembre 2019 Compagnie Plastic Omnium SE détient 1,608 % de son capital social
13	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société	26 mois – jusqu'au 24 juin 2021	1 million d'euros pour les actions et 750 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
14	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre publique et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois – jusqu'au 24 juin 2021	1 million d'euros pour les actions par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier – 750 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
15	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois – jusqu'au 24 juin 2021	1 million d'euros pour les actions par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier – 750 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
16	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 16 <sup>e</sup> à 18 <sup>e</sup> résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	26 mois – jusqu'au 24 juin 2021	15 % de l'émission initiale dont les montants maximums autorisés sont : 1 million d'euros pour les actions – 750 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
17	Augmentation du capital social réservée aux salariés	26 mois – jusqu'au 24 juin 2021	Détention maximum : 3 % du capital à la date de l'Assemblée Générale (soit un maximum de 4 456 983 actions au 31 décembre 2018)	Néant

### Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 23 avril 2020 relatives au capital et aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence
8	Autorisation d'opérer sur les actions propres de la Société	18 mois – jusqu'au 22 octobre 2021	Prix maximum d'achat : 60 euros – Détention maximum : 10 % du capital social – Montant cumulé des acquisitions : 891 396 600 euros
21	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	26 mois – jusqu'au 22 juin 2022	10 % du capital par période de 24 mois
22	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société	26 mois – jusqu'au 22 juin 2022	4 millions d'euros pour les actions et 1 milliard d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances
23	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre publique et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois – jusqu'au 22 juin 2022	4 millions d'euros pour les actions et 1 500 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances
24	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois – jusqu'au 22 juin 2022	1,7 million d'euros pour les actions par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier – 1 500 millions d'euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances
25	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 22e à 24e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	26 mois – jusqu'au 22 juin 2022	15 % de l'émission initiale
26	Augmentation du capital social réservée aux salariés	26 mois – jusqu'au 22 juin 2022	Détention maximum : 3 % du capital à la date de l'Assemblée Générale (soit un maximum de 4 456 983 actions au 31 décembre 2019)

## ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/réduction de capital		Capital social (en euros)	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale de l'action (en euros)
	Nominal	Prime			
<b>Mars 2016</b> Réduction de capital par annulation de 1 100 000 actions détenues en propre par la Société	66 000	32 579 380	9 148 603	152 476 720	0,06
<b>Août 2017</b> Réduction de capital par annulation de 1 500 000 actions détenues en propre par la Société	90 000	49 819 507	9 058 603	150 976 720	0,06
<b>Juillet 2018</b> Réduction de capital par annulation de 1 110 613 actions détenues en propre par la Société	66 637	39 223 119	8 991 966	149 866 107	0,06
<b>Novembre 2018</b> Réduction de capital par annulation de 1 300 000 actions détenues en propre par la Société	78 000	45 252 090	8 913 966	148 566 107	0,06

### Rachat d'actions propres

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2019 dont :	1,61 %
adossé à des plans existants d'options d'achat d'actions	1,22 %
adossé à des plans existants d'attribution d'actions de performance	0,27 %
adossé au contrat de liquidités	0,08 %
au titre des actions propres en voie d'annulation	0,04 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	1 300 000
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2019	2 388 499
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2019	54 071 657
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2019	59 473 625

### Renseignements concernant les rachats opérés au cours de l'exercice 2019

	Flux bruts cumulés		
	Achats	Ventes	Levées
Nombre de titres	1 507 909	1 219 178	191 162
Cours moyen de la transaction	23,70 €	23,94	-
Prix d'exercice moyen	-	-	13,31
Montants	35 733 934	29 183 597	2 545 146

Les frais de négociation engagés dans le cadre des rachats d'actions propres sont de 55 milliers d'euros sur l'exercice 2019.

L'évolution du nombre d'actions en circulation entre la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice 2019 est la suivante :

	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Mouvements de l'exercice 2019 <sup>(1)</sup>	31 décembre 2019
Nombre d'actions composant le capital social	148 566 107	0	148 566 107
Nombre d'actions propres	2 290 930	97 569	2 388 499
Nombre d'actions en circulation	146 275 177	(97 569)	146 177 608

(1) Cf. Les flux d'achats, de ventes et de levées d'options indiqués au tableau précédent.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019, dans sa sixième résolution, a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	60 euros par action (hors frais d'acquisition)
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019
Montant maximal des acquisitions	891 396 600 euros

Un contrat de liquidité, signé avec Kepler Capital Markets SA, d'un an, renouvelable par tacite reconduction, conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI d'un montant initial de 3 millions d'euros est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le 28 janvier 2019, Plastic Omnium a effectué un apport complémentaire de 3 millions d'euros au contrat de liquidité, portant son enveloppe globale à 6 millions d'euros. Ce contrat a notamment pour objet de réduire la volatilité de l'action Plastic Omnium, et donc le risque perçu par les investisseurs.

#### Renseignements concernant les rachats opérés depuis le 25 avril 2019

Entre le 25 avril 2019 et le 31 janvier 2020, la Société a acquis 1 195 469 actions pour une valeur globale de 27 771 435 euros, soit une valeur unitaire de 23,23 euros, dont 1 139 769 actions au titre du contrat de liquidité et 55 700 actions en dehors de ce contrat. Sur cette même période, la Société a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 1 074 153 actions pour une valeur de cession globale de 25 543 698 euros, soit une valeur unitaire de 23,78 euros.

Entre le 25 avril 2019 et le 31 janvier 2020, la Société n'a pas acquis d'actions en couverture de ses engagements envers les bénéficiaires d'options, d'actions gratuites et de plans d'épargne d'entreprise.

Au 31 janvier 2020, Compagnie Plastic Omnium SE détient 2 437 097 actions propres, soit 1,64 % du capital social, réparties comme suit :

#### Nombre d'actions

162 212	Contrat de liquidité AMAFI
1 819 185	Allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe
55 700	En voie d'annulation
400 000	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions

#### Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2020

Le présent descriptif a pour objet, en application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF, de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat par Compagnie Plastic Omnium SE de ses propres actions, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 23 avril 2020.

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs poursuivis par Compagnie Plastic Omnium SE dans le cadre de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Plastic Omnium par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de l'autorisation soumise au vote dans sa 21<sup>e</sup> résolution à caractère extraordinaire ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux de Compagnie Plastic Omnium SE ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de Compagnie Plastic Omnium SE ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

#### MODALITÉS – PART MAXIMALE DU CAPITAL POUVANT ÊTRE ACQUISE ET MONTANT MAXIMAL PAYABLE PAR COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

Compagnie Plastic Omnium SE dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital, soit, à la date du 31 décembre 2019, 14 856 610 actions de 0,06 euro de valeur nominale chacune.

Compte tenu des 2 388 499 actions propres déjà détenues au 31 décembre 2019, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est en conséquence de 12 468 111. En cas d'annulation ou d'utilisation des actions propres déjà détenues, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir les 12 468 111 actions s'élève à 748 086 660 euros.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 891 396 600 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 60 euros, tel que prévu dans la 8<sup>e</sup> résolution proposée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2020.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

**DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT**

Ce programme de rachat pourra être réalisé pendant une durée de dix-huit mois à compter de l'approbation de la 8<sup>e</sup> résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2020, soit jusqu'au 22 octobre 2021.

**Emprunts obligataires**

Les principales caractéristiques des émissions obligataires et placements privés en circulation au 31 décembre 2019 émises par la Société sont indiquées ci-après :

Émetteur	Devise	Coupon	Date initiale d'émission	Échéance	Montant en cours (en millions d'euros)	Place de cotation
Compagnie Plastic Omnium SE	EUR	2,875 %	21/05/2013	29/05/2020	500	Paris
Compagnie Plastic Omnium SE	EUR	1,478 %	17/06/2016	17/06/2023	300	
Compagnie Plastic Omnium SE	EUR	1,25 %	26/06/2017	26/06/2024	500	Paris
Compagnie Plastic Omnium SE	EUR	1,632 %	21/12/2018	21/12/2025	300	

**3.1.4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT****RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT DE LA COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE**

RÉPARTITION AU 31 DÉCEMBRE 2019 DU CAPITAL SOCIAL DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE COMPOSE DE 148 566 107 ACTIONS

	31 décembre 2019		31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Burelle SA	58,78	72,08	58,51	73,70	57,57	71,91
Actionnariat salarié	0,98	0,98	0,97	0,97	0,98	0,98
Auto-détention	1,61	-	1,54	-	2,19	-
Public	38,63	26,94	38,98	25,33	39,26	27,11
	100	100	100	100	100	100

Au 31 décembre 2019, Burelle SA détenait 58,78 % du capital de Compagnie Plastic Omnium SE. À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède 5 % ou plus du capital social.

En France, au 31 décembre 2019, le Plan Épargne Groupe comprenait 1 193 adhérents, détenant 1 452 471 actions de Compagnie Plastic Omnium SE, soit 0,98 % du capital social, achetées sur le marché boursier.

Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré à la Société.

**ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Néant.

## CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE AVEC UNE FILIALE

En application de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, il est précisé qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice 2019, directement ou indirectement, entre, d'une part, tout mandataire social ou actionnaire disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10% de notre société et, d'autre part, l'une des filiales de Compagnie Plastic Omnium SE, contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ARTICLE 17 DES STATUTS)

### Convocation aux Assemblées

Les Assemblées Générales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'avis de réunion de l'Assemblée Générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement habilité à cet effet par le Conseil d'Administration. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant cette fonction disposant du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne un Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont établis et leurs copies sont délivrées et certifiées dans les conditions prévues par la loi.

### Participation aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 18 des statuts, tout actionnaire peut, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou de télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et en exiger la production pour l'accès à l'Assemblée Générale.



# 4

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE extra-financière

DPEF

	Un engagement général : ACT FOR ALL™	114
<b>4.1</b>	<b>ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES</b>	<b>114</b>
4.1.1	Un marché en mutation	114
4.1.2	Activité et ambitions	DPEF 115
4.1.3	Contribuer aux Objectifs de Développement Durable	119
4.1.4	Le dialogue avec les parties prenantes	DPEF 121
<b>4.2</b>	<b>INNOVANTS ET EXPERTS : VERS LA MOBILITÉ PROPRE ET CONNECTÉE</b>	<b>123</b>
4.2.1	Allègement des véhicules	DPEF 124
4.2.2	Systèmes de propulsion propres	DPEF 124
4.2.3	Connectivité des véhicules	125
4.2.4	Éco-conception	125
4.2.5	Sécurité et qualité	DPEF 126
<b>4.3</b>	<b>ENGAGÉS ET RESPONSABLES : ACT FOR ALL™</b>	<b>127</b>
4.3.1	Le programme ACT FOR ALL™	127
4.3.2	Entrepreneurs responsables	DPEF 130
4.3.3	L'attention portée aux collaborateurs	DPEF 134
4.3.4	Production durable	DPEF 145
<b>4.4</b>	<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>150</b>
	Le périmètre du rapport	150
	Les modes de calcul des indicateurs	151
	Procédures et contrôles externes	151
<b>4.5</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE</b>	<b>152</b>
<b>4.6</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT</b>	<b>RG 154</b>
	Responsabilité de la société	154
	Indépendance et contrôle qualité	154
	Responsabilité de l'un des Commissaires aux comptes	154
	Nature et étendue des travaux	154
	Moyens et ressources	155
	Conclusion	155
	Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes	156

## UN ENGAGEMENT GÉNÉRAL : ACT FOR ALL™



Dans le cadre de ses priorités stratégiques, Plastic Omnium a renforcé sa stratégie en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise : le programme ACT FOR ALL™ regroupe désormais les politiques et actions menées de longue date par Plastic Omnium en matière sociale, environnementale et éthique.

Reposant sur 3 piliers – Entrepreneurs responsables, L'attention portée aux collaborateurs et Production durable – détaillés en marqueurs, le

### 4.1 ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES

#### 4.1.1 UN MARCHÉ EN MUTATION

Le marché automobile mondial est actuellement impacté par deux fortes évolutions : l'une conjoncturelle et l'autre structurelle.

Les trois principaux marchés de la production automobile mondiale (Chine, États-Unis et Europe) sont en baisse, en conséquence des tensions déstabilisant le commerce international. Sur l'ensemble de l'année 2019, le nombre de véhicules produits a ainsi baissé de 5,8 %. Grâce à sa solidité financière et sa stratégie d'anticipation, le Groupe a surperformé le marché de 6,9 points. Cela traduit des gains de part de marché dans l'ensemble de ses métiers, de la montée en cadence de ses nouvelles capacités de production et le succès de son offre de produits innovants.

Cette conjoncture actuelle s'inscrit dans une évolution structurelle de fond, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la stratégie pour maintenir ce niveau d'excellence : les réglementations, les attentes des clients et des utilisateurs de véhicules ainsi que les demandes des investisseurs convergent pour une prise en compte croissante des grandes tendances mondiales, au premier rang desquelles la transition écologique et la qualité de l'air.

#### TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET QUALITÉ DE L'AIR

Le changement climatique est une préoccupation internationale majeure. Les initiatives et engagements se multiplient : Accord de Paris et stratégie carbone des pays, prise en compte dans les investissements des gestionnaires d'actifs et des investisseurs, engagement bas carbone ou carbone neutre des entreprises, réglementations et normes...

La société civile est en attente d'actions concertées entre les entreprises et les gouvernements. Ainsi en France, le Gouvernement a constitué une Convention Citoyenne pour le Climat, composée de 150 Français tirés au sort pour travailler sur les orientations pour le pays. Leurs contributions sur le thème « Déplacement » prévoient des actions à mener par les

programmes met en cohérence ces thématiques dont l'importance a été grandissante au fil des années. La cohérence et la pertinence de ce programme sont assurées par sa gouvernance dédiée et ses sponsors au plus haut niveau de l'entreprise.

L'ambition de Plastic Omnium est de poursuivre l'accompagnement de ses clients constructeurs vers une mobilité propre et connectée, condition indispensable au maintien de leur compétitivité dans un secteur en forte mutation. Le modèle d'affaires de Plastic Omnium est soutenu par une politique forte en matière d'innovation et par sa stratégie de développement durable et responsable, ACT FOR ALL™.

Un changement important dans l'organisation du groupe Plastic Omnium vient marquer la fin de l'année 2019 avec la mise en place d'une nouvelle équipe de direction et l'évolution de la gouvernance. La Présidence et la Direction Générale sont scindées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec une transition dès la fin de 2019. Cette nouvelle gouvernance accompagne la transformation progressive du Groupe dans un marché automobile en profonde mutation.

entreprises, des évolutions des réglementations, des incitations fiscales à développer des solutions innovantes...

Le secteur automobile est identifié comme particulièrement important dans la transition écologique. En effet, le secteur du transport routier de passagers représente environ 45 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> dues au transport soit 11 % des émissions totales liées à la combustion d'énergie. Les constructeurs automobiles annoncent progressivement leur stratégie vers une mobilité moins carbonée et plus propre. Plusieurs technologies sont actuellement développées et formeront ensemble la réponse aux défis environnementaux : véhicules hybrides, électriques, hydrogène... En effet, les 2 axes prioritaires selon l'Agence Internationale de l'Énergie sont l'augmentation des véhicules électriques devant atteindre 50 % de la flotte en 2040 et l'augmentation de l'efficacité énergétique des véhicules thermiques.

Les législations encadrent ces transitions : réglementation et interdiction progressive des véhicules diesel dans les villes et les pays. Des normes encadrent les émissions CO<sub>2</sub> et consommations des véhicules : en Europe, 95 gCO<sub>2</sub>/km en 2021, 81 g en 2025 et 59 g en 2030 ; en Chine, 117 gCO<sub>2</sub>/km dès 2020 ; aux États-Unis, 4,3 litres aux cent kilomètres en 2025 par rapport à 8,1 en 2014.

Les véhicules impactent la qualité de l'air, qui est également un sujet de préoccupation grandissant, notamment dans les zones urbaines. Les réglementations nationales et locales sont de plus en plus nombreuses, notamment concernant les émissions de NOx (oxydes d'azote) et les particules fines : interdiction ou restriction de circulation émises par les États et les villes viennent compléter les normes telles que les normes Euro 6 et bientôt 7 en Europe, Tier 2 aux États-Unis, China 6a puis China 6b en Chine.

Ainsi les prévisions actuelles prévoient que d'ici 2030, 80 % des véhicules seront équipés d'un moteur thermique dont 36 % d'hybride. Les véhicules électriques devraient représenter 13 % des parts de marché. Le gaz naturel et l'hydrogène seraient les carburants pour 7 % des véhicules.

Par ses développements actuels, Plastic Omnium accompagne ses clients avec des solutions pour une mobilité propre, en matière de stockage d'énergie (hybride, SCR pour diesel, hydrogène et pile à combustible...) et de solutions extérieures (allègement des pièces, aérodynamisme...).

## MOBILITÉ PARTAGÉE ET CONNECTÉE

Les modes de consommation évoluent vers moins de propriété individuelle et plus de connectivité, notamment dans le secteur automobile. La Mobilité comme un Service (MaaS – *Mobility-as-a-Service*) se développe et deviendra rapidement un mode de déplacement courant : en 2030, un tiers des kilomètres parcourus pourrait l'être en véhicule partagé. Un des points clés pour développer ce mode de transport est la connectivité : en effet, la localisation des véhicules devra être immédiate et en temps réel et la sécurité des conducteurs et passagers devra être assurée. Ainsi les outils d'aide à la conduite devront être prépondérants pour aider les conducteurs à se déplacer en toute sécurité. Cela nécessite dès aujourd'hui de travailler sur les capteurs, radars et caméras et leur intégration dans la carrosserie.

Les métiers de la plastronique (mêlant plasturgie et électronique), de la mécatronique (à la confluence de la mécanique, de l'électronique et des systèmes connectés) vont prendre une ampleur inédite. En complément du captage de l'information et de connexion aux infrastructures, le traitement des données est une composante primordiale des véhicules connectés : elle nécessitera l'intégration croissante de nouveaux métiers : *data scientist*, ingénieur en intelligence artificielle ou encore spécialiste en cybersécurité.

Ces dernières compétences seront également utilisées dans le développement de l'industrie 4.0, dont les premières usines sont actuellement déployées chez Plastic Omnium.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET BIODIVERSITÉ

Dans le sillage du changement climatique, les sujets environnementaux deviennent une préoccupation majeure et impactent les entreprises invitées à prendre leur part. La prise de conscience des consommateurs influence leur décision d'achat et fait peser sur les entreprises en lien direct avec le grand public de nouvelles exigences : réduction de l'impact environnemental, recyclabilité... Les réglementations accompagnent ces évolutions sociétales, ainsi en Europe, la Directive Européenne n°2000/53/CE du 18 septembre 2000 relative aux véhicules hors d'usage impose depuis 2015 que la réutilisation et la valorisation des véhicules hors d'usage soient de 95 % en poids moyen par véhicule et par an avec un taux de réutilisation et de recyclage d'au moins 85 %. Les constructeurs automobiles associent leurs équipementiers dans leur démarche d'amélioration en leur demandant d'améliorer la recyclabilité et la possible réutilisation des pièces.

Des analyses de cycle de vie permettent de mesurer, tout au long de la vie du produit (depuis l'extraction des matières jusqu'à la fin de vie), son empreinte environnementale sur différents critères : émissions de gaz à effet de serre, oxydation photochimique, acidification, eutrophisation... Ces analyses permettent de mieux comprendre les impacts et ainsi les axes d'amélioration possibles.

Ces grandes tendances viennent influencer les stratégies et les décisions de Plastic Omnium. L'innovation, notamment dans ces domaines, permet au Groupe de poursuivre son développement et de rester leader sur ses marchés.

## 4.1.2 ACTIVITÉ ET AMBITIONS

DPEF

### 4.1.2.1 LES ACTIVITÉS ET LES MARCHÉS



Plastic Omnium est présent sur 3 segments du marché automobile :

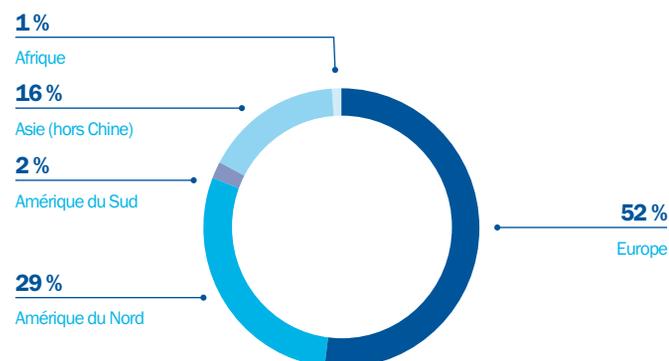
- les systèmes complexes et intelligents de carrosserie en plastique et composites : pare-chocs, pièces de carrosserie et spoilers, modules d'ouvrants arrière (hayons), permettant d'alléger les véhicules, d'en améliorer l'aérodynamisme et ainsi de réduire leurs émissions CO<sub>2</sub> ;
- les systèmes d'énergie propre : des systèmes à carburant en plastique pour les véhicules thermiques et hybrides des systèmes de réduction des émissions NOx pour les voitures diesel et de réduction des émissions CO<sub>2</sub> pour les véhicules essence et des réservoirs en composite filamentaire pour le stockage à haute pression de l'hydrogène ;
- les modules blocs avant intégrant la poutre d'absorption de choc, les systèmes d'éclairage et de refroidissement moteur, les volets actifs de calandre ainsi que les radars et capteurs d'aide à la conduite et des nouveaux modules complexes tels que des cockpits, des consoles ou des convertisseurs d'énergie électrique.

La valeur ajoutée du Groupe repose sur son expertise en solutions sur mesure et multi matériaux, conçues dans une logique croissante d'intégration de fonctions, de sécurité et de réduction des émissions.

La présence internationale du Groupe, avec ses 131 usines réparties dans 26 pays en Europe/Afrique, Amériques du Nord et du Sud et Asie lui confère la réactivité et l'adaptabilité nécessaire pour répondre parfaitement aux besoins de ses clients.

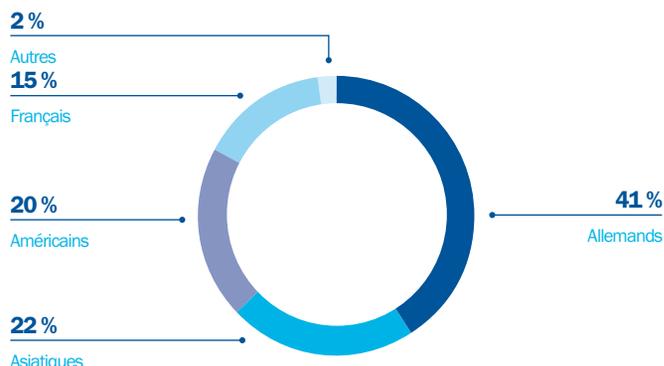
Ses clients, au nombre de 93, sont répartis sur l'ensemble des continents, avec une majorité en Europe, en Amérique et Asie. Ce sont principalement les acteurs traditionnels du secteur automobile ainsi que les acteurs émergents sur le secteur des véhicules électriques ou autonomes.

### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



4

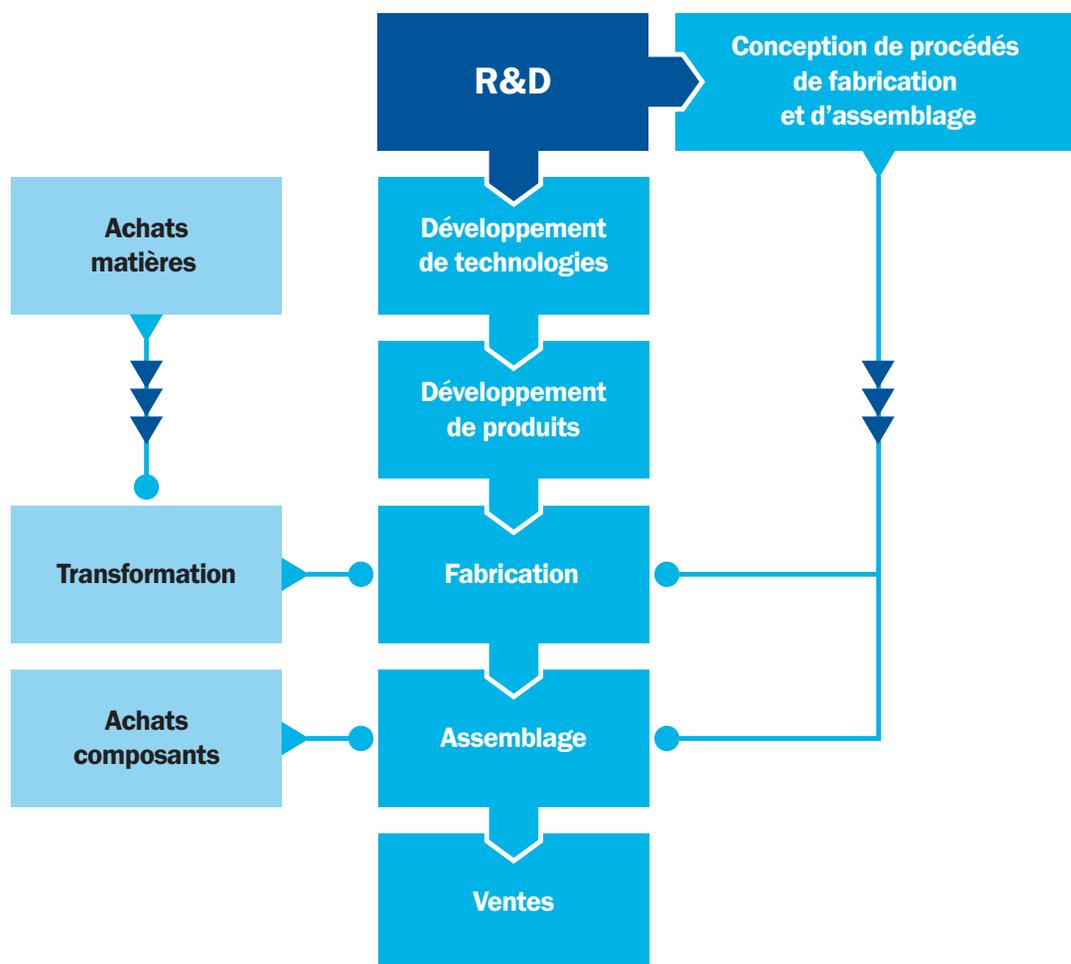
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE PAR CLIENT



Cette présence internationale ainsi que les capacités d'innovation et de développement de Plastic Omnium lui permettent de se maintenir en position de leader sur ses marchés depuis plusieurs années.

Plastic Omnium est numéro un mondial sur ses trois métiers : en 2019, 26 millions de véhicules dans le monde ont été équipés par un système de carrosserie de Intelligent Exterior Systems, portant le Groupe à 16 % de part de marché. 21 millions de systèmes à carburant ont été fabriqués en 2019 par Clean Energy Systems conférant au Groupe 22 % de part de marché. HBPO détient 18 % des parts de marché des développement, assemblage et logistique des modules blocs avant avec 6 millions de pièces en 2019. Les principaux axes de croissance sont d'une part pour Clean Energy Systems le remplacement des réservoirs en métal, représentant toujours 17 % du marché et d'autre part, pour Intelligent Exterior Systems et HBPO, des pare-chocs et blocs avant intégrant intelligemment un nombre croissant de fonctions.

Pour proposer à ses clients les meilleurs produits possibles, Plastic Omnium intègre toute la chaîne depuis la Recherche & Développement jusqu'à la commercialisation des produits finis.



Pour plus d'informations sur les activités, marchés et solutions de Plastic Omnium, se référer au chapitre 1.5 "Activités" de ce document universel d'enregistrement.

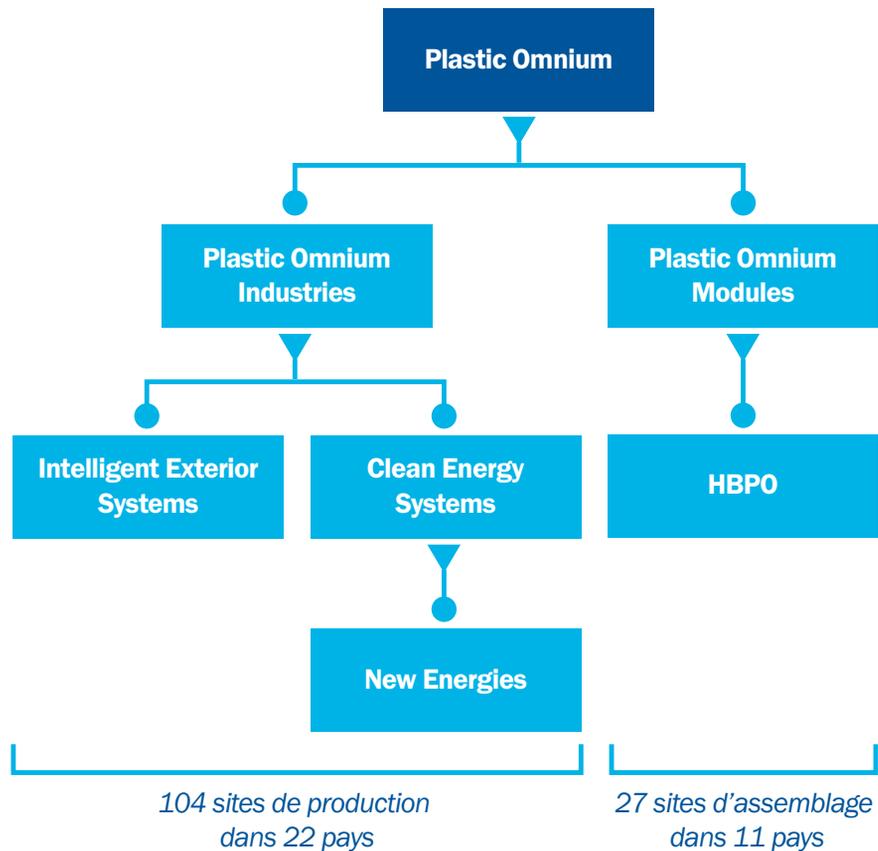
#### 4.1.2.2 L'ORGANISATION

Depuis 2018, le Groupe s'est structuré autour de 2 activités, Plastic Omnium Industries et Plastic Omnium Modules et de 3 métiers, Intelligent Exterior Systems, Clean Energy Systems et HBPO.

Intelligent Exterior Systems est dédié aux solutions complexes et intelligentes de carrosserie. Clean Energy Systems couvre les systèmes de stockage d'énergie (pour véhicules thermiques et hybrides rechargeables) et intègre notamment la filiale New Energies, spécialisée dans le développement des énergies nouvelles telles que la pile à combustible et

la propulsion hydrogène. HBPO regroupe les activités de modularisation du véhicule.

Les activités opérationnelles sont gérées au niveau des filiales locales du Groupe, au plus près des marchés, et sont supportées par la filiale Plastic Omnium Gestion. Au sein de celle-ci, se retrouvent les fonctions supports et stratégiques, centrales, telles que les Directions Finance, Juridique, Risques et conformité, Ressources Humaines, HSE et RSE, Systèmes d'information et Direction Scientifique. Les procédures et les exigences sont ensuite déployées localement, un reporting régulier garantissant l'homogénéité du niveau de qualité souhaité ainsi que le respect de la conformité.



La gestion du Groupe est assurée par un Conseil d'Administration composé de 17 membres dont 6 administrateurs indépendants, 2 administrateurs salariés et 47 % de femmes. 3 Comités aux fonctions spécifiques participent à cette gouvernance : le Comité des Comptes, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations. Le Comité de Direction, réunissant 13 membres en 2019, s'assure du déploiement de la stratégie commerciale, industrielle et R&D, des performances financières et de la politique RSE du Groupe.

Cette gouvernance et cette organisation permettent de diffuser les valeurs de Plastic Omnium au sein de tous les métiers et de toutes les entités, comme socle de la réussite. Le 'PO Way', culture, état d'esprit et manière d'être, propre à l'ensemble des dirigeants et des collaborateurs du Groupe, repose sur 5 piliers, les 5I, symboles de l'esprit entrepreneurial, de l'audace et du niveau d'excellence de Plastic Omnium :

- indépendance : socle de la stratégie, l'indépendance est garantie par le contrôle majoritaire exercé par la holding familiale Burelle SA et assure la liberté d'action ;
- investissement : les programmes d'investissement forts permettent de définir de nouvelles offres et de capter la croissance des marchés en développant la présence dans les pays à fort potentiel et en développant de nouvelles technologies ;
- innovation : inscrite dans l'ADN du Groupe, l'innovation permanente assure le positionnement de leader du Groupe sur ses marchés ;
- internationalisation : être flexible et capable d'accompagner ses clients dans les territoires porteurs de croissance assure la pérennité du Groupe ;
- intégration : vecteur d'intégration, le 'PO Way' est partagé par tous les collaborateurs, sur tous les continents.

#### 4.1.2.3 STRATÉGIE ET PERSPECTIVES



La stratégie de Plastic Omnium repose sur la création de solutions sur mesure pour répondre aux besoins actuels de ses clients tout en investissant dans l'innovation et la recherche pour faire face aux mutations du marché. Le programme d'investissement initié se poursuit avec la construction de nouvelles capacités lorsque cela est nécessaire, l'optimisation du tissu industriel (transition vers l'industrie 4.0 et excellence opérationnelle), le développement de nouveaux programmes et le lancement de nouveaux projets de recherche. En 2019, 6 % du chiffre d'affaires a été investi. 240 nouveaux programmes ont été mis en production.

Le Groupe dispose des capacités de production adaptées aux besoins de ses clients avec 131 usines réparties dans 26 pays.

En parallèle, le déploiement de l'industrie 4.0 se poursuit avec un programme de transition pour l'intégralité du parc industriel d'ici 2023.

L'industrie 4.0 conjugue les dernières technologies disponibles – la data, la robotisation avancée, la réalité augmentée, l'Internet des objets industriels – et embarque tous les acteurs de la chaîne de valeur dans une révolution industrielle vertueuse. La maintenance prédictive réduit les temps d'arrêt, les ruptures de cadence et les sursauts de consommation d'énergie. La data permet d'optimiser la production, de se rapprocher du 0 défaut et réduit d'autant les chutes et les déchets. Dans un secteur automobile très concurrentiel, l'industrie 4.0 améliore la compétitivité : amélioration des coûts, délais et qualité tout en garantissant un développement durable de l'entreprise génératrice d'une montée en compétences générale, gage de l'employabilité des collaborateurs. L'usine 4.0 dont la performance industrielle sera accrue, aura un impact moindre sur l'environnement : maintenance prédictive, automatisation et qualité optimisée réduiront les consommations énergétiques et de matière et réduiront les déchets.

Les projets poursuivis par Plastic Omnium et sa vision de la voiture du futur sont illustrés par le concept car *Living Body*, conçu selon une approche biomimétique. Les caractéristiques de ce véhicule sont :

- une autonomie accrue : les techniques utilisées sont l'allègement des pièces et l'aérodynamisme ainsi que l'utilisation de supercondensateurs stockant l'énergie de freinage ;
- des émissions réduites : les moteurs à hydrogène et pile à combustible ne rejettent pas d'émissions polluantes et de gaz à effet de serre ;
- la connectivité : le véhicule communiquera avec son environnement, notamment grâce à la signature lumineuse intégrée dans sa structure.

À plus court terme, la stratégie du Groupe est de poursuivre l'accompagnement de ses clients à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions polluantes des véhicules : allègement des pièces extérieures et intérieures tout en garantissant la sécurité, aérodynamisme, réservoir pour véhicules thermiques et hybrides rechargeables, solutions de réduction des émissions (SCR pour le diesel, *water injection* pour l'essence). Les fondements de la compétitivité actuelle de Plastic Omnium sont d'une part la rigueur et l'excellence dans la gestion opérationnelle au quotidien, d'autre part la capacité à maîtriser les coûts de développements et la trésorerie.

Les perspectives de Plastic Omnium, selon cette trajectoire sont d'augmenter ses parts de marché sur ses 3 métiers et d'accroître son contenu par véhicule en maintenant sa position de leader et de poursuivre sa surperformance de 5 points par rapport à la production automobile mondiale.

#### 4.1.2.4 MODÈLE D'AFFAIRES ET CRÉATION DE VALEUR

Le modèle d'affaires de Plastic Omnium repose sur l'organisation et les activités décrites précédemment. Les activités et Métiers de Plastic Omnium nécessitent des ressources humaines, intellectuelles, sociales, financières, manufacturières et naturelles et génèrent de la valeur financière mais aussi de la valeur globale et partagée avec les parties prenantes et de l'écosystème du Groupe.

Retrouvez le modèle d'affaires dans le rapport intégré en pages 12 et 13 du Document d'enregistrement universel 2019.

### 4.1.3 CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valeur globale et partagée créée par Plastic Omnium permet au Groupe de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ou ODD. Ce référentiel international reconnu par tous fixe les objectifs mondiaux à horizon 2030 pour créer un avenir durable, viable et équitable. Parmi les 17 objectifs, Plastic Omnium a identifié ceux auxquels le Groupe contribue le plus de par ses activités et au travers de son programme ACT FOR ALL™.



#### ODD 3 – PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Plastic Omnium contribue à cet Objectif en assurant pour ses 23 000 collaborateurs leur sécurité et leur santé au sein de l'entreprise (objectif zéro accident, travail sur l'ergonomie, enquête d'engagement...) et en proposant localement des actions complémentaires : couverture santé, promotion du sport, campagne de vaccinations... Ces piliers font partie des engagements du programme ACT FOR ALL™. Plastic Omnium contribue également à améliorer la santé et le bien-être en proposant des solutions technologiques aux constructeurs permettant de réduire drastiquement les émissions d'oxyde d'azote, reconnues pour dégrader la qualité de l'air et avoir un effet sur la santé. Par ses pièces et modules de carrosserie intelligents et embarquant de plus en plus des capteurs, Plastic Omnium contribue également à améliorer la sécurité routière : le bon comportement de ses produits en cas de choc avec un piéton est un élément de sécurité non négociable pour Plastic Omnium.

Indicateurs clés 2019 : Tf2 (taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt personnel intérimaire inclus) : 1,85 ; part des postes dont l'ergonomie est évaluée : 79 % (hors HBPO)



#### ODD 7 – GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

À travers Clean Energy Systems et sa filiale Plastic Omnium New Energies, le Groupe contribue à développer une énergie propre pour les véhicules. D'une part en améliorant la qualité de l'air pour les énergies traditionnelles essence et diesel et en proposant des solutions pour les véhicules hybrides, d'autre part en investissant fortement sur la recherche pour développer l'hydrogène et en faire une énergie ayant les mêmes caractéristiques que les carburants traditionnels : autonomie, rapidité de recharge et coût. Pour cela, Plastic Omnium a acquis des entreprises – Swiss Hydrogen et Optimum CPV – ou investi dans des sociétés via le fonds de capital-risque Aster dédié à la transition énergétique et aux mobilités du futur. De plus le Groupe a rejoint le Comité Directeur de l'*Hydrogen Council*, réunissant les entreprises de premier plan du secteur de l'énergie, des transports et de l'industrie,

dotées de la vision commune et de l'ambition long terme que l'hydrogène sera une clé essentielle de la transition énergétique, notamment dans les transports.

Indicateurs clés 2019 : première homologation d'un réservoir hydrogène 700 bars pour véhicule particulier et première commande d'un réservoir 350 bars pour un bus



#### ODD 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN-EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Par sa présence mondiale, Plastic Omnium contribue au développement économique des territoires : l'entreprise crée des emplois, en s'assurant par ailleurs de la sécurité, de la santé et du bien-être de ses collaborateurs, salariés ou intérimaires. Le Groupe privilégie les emplois stables en favorisant les contrats longue durée et s'assure que ses prestataires, sous-traitants et fournisseurs respectent les droits des travailleurs via sa politique d'achats responsables, pilier du programme ACT FOR ALL™. Une croissance soutenue et partagée est également le fruit de la forte capacité d'innovation de Plastic Omnium tels que le démontrent l'importance de ses investissements en Recherche & Développement, la quête permanente d'amélioration continue via un concours d'innovation ouvert à tous les salariés et via la mise en place d'une *open innovation* avec l'intégration d'experts externes, les partenariats avec les universités et écoles ou encore avec des PME, des start-up... Par sa politique salariale, Plastic Omnium contribue également à cet objectif. Ainsi en France, en Espagne, en Allemagne, ou encore au Mexique, pour ne citer que ces pays, les salaires pratiqués sont bien supérieurs aux minima légaux locaux.

Indicateur clé 2019 : 5 422 recrutements répartis dans 26 pays



#### ODD 12 – ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Dans toutes les étapes de la vie du produit, Plastic Omnium prend en compte des critères de durabilité : la recherche permet de concevoir des technologies et de développer des produits plus durables et ainsi de proposer des innovations responsables aux clients ; des analyses de cycle de vie sont actuellement menées afin d'être en capacité d'orienter les clients dans leur décision en intégrant la dimension environnementale ; des critères environnementaux sont intégrés dans la sélection des fournisseurs ; la politique Top Planet vise à réduire les consommations d'énergie lors de la fabrication ; le Groupe a un haut niveau d'exigence en matière de gestion des déchets, des rejets et des produits chimiques, homogène quels que soient le site et le pays. Ces axes de travail, achats responsables, éco-conception, production durable font partie intégrante des marqueurs du programme ACT FOR ALL™.

Indicateur clé 2019 : 4 analyses de cycle de vie, 13,7 % de déchets ultimes



## ODD 13 – PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Les produits de Clean Energy Systems sont développés avec un objectif d'améliorer la qualité de l'air mais également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi le système de dépollution HydroPower dédié aux motorisations essence permet, entre autres, de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> jusqu'à 15 %. Plastic Omnium propose également des systèmes de stockage de carburant pour véhicule hybride, en attendant le développement des systèmes à hydrogène. En production, le programme Top Planet visant à rechercher une efficacité énergétique optimale et ainsi, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, est mis en place depuis 2008. En 2018, le Groupe a réalisé une mesure de son empreinte carbone incluant les émissions générées en amont et en aval de ses activités (scope 3) permettant d'identifier les axes d'amélioration, au-delà de l'impact direct de ses activités déjà géré avec Top Planet (scopes 1 et 2). En complément, des analyses de cycle de vie sont réalisées sur 4 produits phares du Groupe afin de comprendre les leviers d'amélioration liés aux produits eux-mêmes (de l'extraction des matières à leur fin de vie). La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion des énergies renouvelables sur les sites sont des marqueurs emblématiques de la stratégie de développement durable ACT FOR ALL™.

Indicateurs clés 2019 : objectif de réduction des émissions liées aux consommations d'énergie (scopes 1 et 2) de 20 % entre 2018 et 2025 par kilogramme de matière transformée ; score Top Planet : 49 % (auto-évaluation des sites par rapport à leur avancement dans le programme environnemental Top Planet) ; 4 sites avec énergie renouvelable.



## ODD 17 – RENFORCER LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Plastic Omnium a instauré un dialogue pérenne avec ses parties prenantes pour contribuer collectivement à l'atteinte des objectifs : pour ses clients, Plastic Omnium développe des solutions technologiques innovantes intégrant des critères de durabilité environnementale, pour ses investisseurs, Plastic Omnium démontre sa capacité à être une entreprise responsable via sa notation en amélioration constante par RobecoSAM et par le développement de réunions dédiées aux investisseurs socialement responsables ; avec ses fournisseurs, Plastic Omnium intègre des critères RSE dans ses achats, via ses contrats, chartes et évaluations. Les nombreux partenariats du Groupe visent à développer des innovations responsables, qui contribuent positivement aux Objectifs précédents.

Indicateur clé 2019 : index fournisseurs éthiques : 68 % pour 450 fournisseurs critiques analysés.

Plastic Omnium contribue de manière moins directe aux Objectifs de Développement Durable 1 – Pas de pauvreté ; 4 – Éducation de qualité ; 5 – Égalité des sexes ; 9 – Industrie, innovation et infrastructures ; 10 – Inégalités réduites. Les marqueurs du programme ACT FOR ALL™ en matière d'égalité hommes/femmes et de promotion de l'emploi des jeunes ainsi que la forte politique de formation et de développement des compétences viennent soutenir ces ODD.

Bien que les activités du Groupe ne soient pas en lien direct avec les ODD 2 – Faim zéro ; 6 – Eau propre et assainissement ; 11 – Villes et communautés durables ; 14 – Vie aquatique ; 15 – Vie terrestre et 16 – Paix, justice et institutions efficaces, Plastic Omnium veille à ne pas avoir d'impacts négatifs sur leur atteinte.

## 4.1.4 LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

DPEF

Dialoguer avec ses parties prenantes est indispensable pour s'assurer d'identifier les besoins et les attentes et de mettre en place les meilleures coopérations. L'Objectif de Développement Durable 17 promeut l'instauration d'un dialogue constructif et de partenariats pour atteindre les Objectifs.

Les typologies de dialogue mises en place ont été identifiées suite à la cartographie des parties prenantes prioritaires du Groupe.

Parties prenantes	Typologie du dialogue
Collaborateurs	Dialogue social, communication interne, espaces collaboratifs, événements, réseau interne, concours innovation, réseaux sociaux et site carrière pour les futurs salariés
Organisations syndicales et instances représentatives locales et européennes	Réunions, concertations, négociations
Conseil d'Administration	Réunions du Conseil
Actionnaires	Assemblée Générale, Journée des actionnaires, lettres aux actionnaires, publications trimestrielles et annuelles, visites de sites, réponse aux agences de notation financière et extra-financière, réunions avec les analystes financiers, réunions avec les investisseurs socialement responsables
Banques	Revue annuelle
Agences de notation extra-financière	Réponses aux questionnaires
Compagnies d'assurance	Visites et notations des sites
Clients	Contrats, revues annuelles, partenariats en R&D, réponses aux questionnaires RSE
Utilisateurs finaux	Salons automobiles
Fournisseurs	Contrats, Charte Fournisseurs, partenariat, visites
Fédérations professionnelles	Participation aux groupes de travail
Organisme de normalisation	Participation aux groupes de travail réfléchissant sur les normes
Cluster de recherche	Participation aux projets
Écoles et universités	Partenariats, participations aux événements, accueil sur site
Administrations spécialisées	Concertation
Organisations porteuses d'initiatives de responsabilité sociétale et de développement durable	Adhésion, participations aux groupes de travail, parrainage et sponsoring

### LE DIALOGUE AVEC LES COLLABORATEURS

DPEF

Le dialogue avec les collaborateurs est un enjeu majeur pour Plastic Omnium. Un dialogue de faible qualité pourrait engendrer un climat social dégradé, favorisant le risque d'interruption du travail et affectant la motivation des salariés. La qualité des produits et la productivité pourraient être affectées et le taux de turnover et d'absentéisme pourraient augmenter, engendrant des coûts pour l'entreprise. Deux canaux de dialogue complémentaires coexistent : la communication interne et le dialogue social formalisé.

Dans une volonté de proximité avec les salariés de nombreux outils de communication et d'échange sont utilisés et ont démontré leur succès.

Les collaborateurs participent à de nombreux événements : le ACT FOR ALL™ day, organisé le 23 octobre 2019 fut dédié au partage des piliers et marqueurs du programme RSE du Groupe. Traditionnellement consacré à la sécurité, cette journée a été l'occasion pour l'ensemble des collaborateurs d'échanger autour des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de l'entreprise. Les 32 000 collaborateurs de Plastic Omnium (joint-ventures incluses) ont été invités à y participer. Moment clé de la journée, la prise de parole de la Direction Générale lors d'un multiplex depuis Σ-Sigmattech devant 500 personnes et en retransmission en direct auprès de 10 000 salariés. Une activité ludique a été proposée sur chaque site pour sensibiliser les collaborateurs aux sujets RSE. Enfin chaque site avait la liberté d'organiser ses propres manifestations et activités autour des thèmes d'ACT FOR ALL™. Localement les sites organisent des moments d'échange avec les familles des collaborateurs :

des visites de site et des journées portes ouvertes avec les enfants ont été proposées à α-Alphatech en France, Détroit aux États-Unis, à Köshing en Allemagne ou encore à San Luis Potosi et Toluca au Mexique.

Le concours interne autour de l'innovation — *Innovation Awards by Plastic Omnium* — a rencontré un fort succès. Il permet à chaque collaborateur de proposer des projets d'innovation et d'être reconnu pour son esprit d'initiative. Le challenge est destiné à stimuler l'innovation et à reconnaître les meilleures initiatives autour de 3 catégories : « Excellence Opérationnelle », « Produits », et « Open Innovation ». 160 projets ont été proposés par 600 collaborateurs issus de 52 sites et 18 pays. 10 projets ont été primés. Devant la participation importante des salariés et la qualité des projets déposés, cette compétition interne est reconduite en 2020 : la phase de soumission des projets a débuté en décembre 2019. Les collaborateurs d'HBPO sont embarqués dans cette nouvelle édition et invités à soumettre leur projet.

Le groupe Plastic Omnium est très attentif à développer une communication interne efficace et inclusive. Ainsi, les salariés ont été informés en amont de l'évolution de la gouvernance. L'information a été communiquée dans leur langue à tous les salariés de manière individuelle dès le mois de septembre et via des articles dans le journal interne Optimum et l'intranet. Plastic Omnium apporte une attention particulière à l'explication de ces changements pour obtenir l'adhésion des salariés. Dès 2019, le nouveau Directeur Général est allé à la rencontre des équipes de management local et des collaborateurs en Chine, Allemagne, Belgique, France, États-Unis...

Différents supports de communication internes complémentaires sont utilisés :

- le journal bi-annuel Optimum est remis dans 8 langues aux 23 000 collaborateurs. Une enquête de satisfaction relative aux sources d'information interne a été menée en 2019 auprès de 1 800 collaborateurs. Elle a démontré l'attachement des collaborateurs à cet outil, lu par 90 % des interrogés et déclaré comme l'une des principales sources d'information ;
- pour les salariés connectés, l'intranet Topnet est la première source d'information selon l'enquête interne. Il permet de relier 14 000 collaborateurs. Plus de 150 actualités ont été diffusées et ont été consultées en moyenne 20 000 fois chaque mois ;
- pour l'ensemble des salariés sur site, le dispositif d'écran vidéo rencontrant un fort succès depuis son lancement, le déploiement continu : une soixantaine de sites sont désormais équipés. Chaque mois de nouvelles informations, disponibles en 8 langues, sont diffusées ;
- un projet d'outil collaboratif est à l'étude et permettra notamment aux équipes d'échanger sur les projets en cours.

Les réunions de management sont les rendez-vous de partage autour de la stratégie d'entreprise, de communication des orientations et des objectifs. Le « Top 100 » réunit annuellement les principaux cadres dirigeants : l'édition 2019 s'est déroulée dans le nouveau site de Δ-Deltatech à Bruxelles en présence du nouveau Directeur Général. Des conférences téléphoniques trimestrielles sont organisées par les Métiers pour informer les managers des résultats, des objectifs et des projets en cours. Une conférence téléphonique a notamment été dédiée au

programme ACT FOR ALL™ en juillet après l'annonce du lancement en avril auprès de tous les collaborateurs.

Le Code de conduite de Plastic Omnium assure aux collaborateurs le respect de leur liberté d'expression et du dialogue social, le droit de constituer des organisations syndicales et d'organiser une représentation du personnel selon les législations en vigueur. Les collaborateurs ou leurs représentants sont informés ou consultés par le Groupe sur les sujets prévus par les réglementations locales.

Au sein du Groupe, le dialogue social est constructif. Le nombre de comités existants démontre la performance de Plastic Omnium sur sa capacité à créer et animer un bon dialogue social. 1,2 comité existe en moyenne par site. En 2019, toutes les négociations ont abouti à des accords, que ce soit concernant la fermeture d'un site ou le redimensionnement d'un outil industriel avec réimplantation sur d'autres sites, ne générant ainsi aucun impact négatif sur la performance économique du Groupe.

Le Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE accueille désormais deux administrateurs salariés : un représentant des salariés de Clean Energy Systems en Pologne a été désigné par consensus par le Comité Européen de Concertation (instance de représentation du personnel au niveau européen) ; une salariée de Intelligent Exterior Systems en France a été élue par le Comité de Groupe France (instance représentative du personnel en France) suite à un appel à candidatures. Ils sont nommés pour 3 ans. Le Comité Européen de Concertation s'est réuni 1 fois en 2019. 267 accords ont été conclus dont 24 concernant la santé et sécurité suite à la concertation avec les instances représentatives du personnel. 60 % des salariés sont couverts par une convention collective et 38 syndicats sont représentés au sein du Groupe.

<i>En nombre/En pourcentage</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Comités existants	164	146	181
dont Comités d'Entreprise	66	58	73
Autres commissions (formation...)	78	64	86
Syndicats représentés	33	33	38
Accords d'entreprise conclus dans l'année	163	199	267
Accords en matière de santé et de sécurité au travail	16	21	24
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	67 %	68 %	60 %

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Montant des œuvres sociales CE versées dans l'année en France	914	807	808

## 4.2 INNOVANTS ET EXPERTS : VERS LA MOBILITÉ PROPRE ET CONNECTÉE

La compétitivité de Plastic Omnium, notamment sur le long terme, découle de sa capacité à anticiper le futur et à innover pour répondre aux besoins de ses parties prenantes externes, parmi lesquelles ses clients et aux attentes de la société civile dont ses collaborateurs et futurs collaborateurs font partie. Une baisse de compétitivité au sein du Groupe se traduirait par un manque d'attractivité auprès des clients et futurs clients. En effet, le secteur automobile est très concurrentiel et la compétitivité est un critère de sélection essentiel. À terme, une baisse de compétitivité pourrait entraîner un impact financier. Les grandes tendances actuelles entraînant un changement profond, une adaptabilité importante est nécessaire pour maintenir le niveau de compétitivité. L'innovation est l'un des piliers de la culture de Compagnie Plastic Omnium SE : l'un des 5 « i » avec l'indépendance, offrant au Groupe une latitude dans les projets et ambitions qu'il souhaite développer.

Les priorités sur lesquelles travaillent le Groupe sont : la soutenabilité environnementale, la voiture autonome/le *car-sharing*, et la performance industrielle. La Direction Scientifique s'entoure d'experts, le CASA ou Comité d'Analyse Stratégique Automobile, pour renforcer l'*open innovation* et les partenariats. Ses membres sont les Directeurs Recherche & Développement des Métiers, les Directeurs des Métiers et trois experts externes issus du monde universitaire et académique :

- le Professeur Mathias Fink, enseignant à l'ESPCI Paris, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Technologie. Le Professeur Fink est un chercheur mondialement reconnu dans la propagation des ondes et l'imagerie ;
- le Professeur émérite, Jay Lee, de l'Université américaine de Cincinnati. Le professeur Jay Lee, « Ohio Eminent Scholar, L.W. Scott Alter Chair Professor », est Directeur fondateur du centre de recherche coopératif université/industrie de la *National Science Foundation* (NSF) ;
- le Professeur Hiroaki Kitano, Président du *Systems Biology Institute* à l'Institut de Science et Technologie d'Okinawa au Japon, est également Président-Directeur Général de Sony Computer Science Laboratories Inc. Le professeur Kitano est l'un des pionniers de l'intelligence artificielle, de la robotique et des *smart energy systems*.

L'innovation s'articule autour de 6 grands axes qui viennent soutenir l'innovation interne au sein des centres de recherche. 2019 a vu l'ouverture attendue de 2 nouveaux centres : Δ-Deltatech pour les nouvelles énergies et notamment l'hydrogène en Belgique et ω-Omegatech en Chine, un centre de tests et développements de systèmes à carburant pour l'Asie avec un focus sur le véhicule à hydrogène. Au total, 26 centres de recherche et développement et plus de 2 700 personnes travaillent pour développer l'innovation. En 2019, 105 familles de brevets viennent enrichir le portefeuille de Plastic Omnium qui se monte désormais à 2 830.

L'intrapreneuriat est encouragé via le concours d'innovation interne lancé dont les premiers trophées, les *Innovation Awards by Plastic Omnium* ont été remis en 2019 : fort de son succès, le challenge a été reconduit pour 2020.



L'open innovation est un autre axe fort de travail de la Direction Scientifique avec la création de partenariats et d'écosystèmes. Les collaborations avec les Universités et centres de recherche se font dans le cadre de projets communs : l'UTC et le CNRS en France, l'IMS aux États-Unis, le VTT en Finlande... Tous les sujets de recherche de Plastic Omnium sont abordés : data science, énergies, mécatronique et plasturgie...

Des partenariats avec des entreprises pour développer des projets communs. Suite au partenariat avec Brose en 2018 pour co-développer un projet innovant de portes pour voiture, Plastic Omnium a contracté un partenariat avec Hella pour intégrer des technologies innovantes dans l'éclairage et les systèmes intelligents de carrosserie avant et arrière.

La participation de Plastic Omnium au sein de l'*Hydrogen Council* se poursuit. Comptant désormais plus de 60 membres, ce Comité a pour objectif d'accélérer les investissements dans le développement et la commercialisation des secteurs de l'hydrogène et des piles à combustible et d'encourager les principales parties prenantes à accroître leur soutien à l'hydrogène dans le cadre du futur bouquet énergétique avec des politiques et des programmes de soutien appropriés. Dans le cadre de ces missions, l'*Hydrogen Council* a obtenu un accord avec la Banque Européenne d'Investissement fin 2019. Celle-ci a annoncé qu'elle fournirait des conseils et un soutien financier stratégique aux entreprises qui se préparent à déployer des projets d'hydrogène à grande échelle, rendant ces solutions plus facilement accessibles aux consommateurs du monde entier.

En 2019, Plastic Omnium a lancé l'Open Research Lab en vue de mener des projets de recherche et de les incuber pour potentiellement les transformer en futurs business. L'open innovation avec le monde de la Tech et des start-ups est une composante importante de l'écosystème de Plastic Omnium en matière d'innovation. Ces start-ups sont approchées soit via des fonds de capital-risk soit directement. Le fonds Aster dédié à la transition énergétique et aux mobilités du futur a permis à Plastic Omnium d'approcher 7 start-ups, travaillant principalement sur les thématiques d'intelligence artificielle. Fin 2019, le Groupe s'est engagé à investir 30 millions de dollars dans APVentures, un fonds tourné vers l'hydrogène donnant une vision et une compréhension plus exhaustive du monde de l'hydrogène : ainsi Plastic Omnium a déjà investi dans une

start-up travaillant sur l'électrolyse. En 2019, le Groupe a directement participé à la levée de fonds de TactoTek, une entreprise spin-off du centre de recherche VTT, leader dans le développement de solutions d'électronique structurelle moulée par injection. Le Groupe a également directement investi dans Greenerwave, une start-up proposant une solution passive pour améliorer de façon performante et éco-responsable la qualité de service des communications sans fil.

#### 4.2.1 ALLÈGEMENT DES VÉHICULES DPEF



Pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> imposés aux constructeurs automobiles, la conception des véhicules doit être optimisée. Par ses produits, Plastic Omnium contribue à 2 axes d'amélioration : l'allègement des véhicules et l'aérodynamisme. Il est nécessaire pour le Groupe d'être en mesure de proposer régulièrement des produits innovants permettant aux constructeurs d'alléger les véhicules et d'en améliorer l'aérodynamisme pour les aider à atteindre leurs objectifs ambitieux. Si les produits de Plastic Omnium ne contribuaient pas à aider les constructeurs dans cette voie, ceux-ci se tourneraient vers d'autres équipementiers et engendreraient ainsi une perte de part de marché et à terme de chiffre d'affaires.

Pour alléger les véhicules, une des voies privilégiées est le remplacement des pièces métal par des pièces plastiques. Le gain de poids engendré impacte favorablement la performance des véhicules. 17 % des réservoirs actuels étant en métal, les prévisions de transition vers les réservoirs en plastique laissent présager une forte contribution de Plastic Omnium dans l'allègement des véhicules.

Les pièces extérieures, pare-chocs et hayons, en matière plastique, contribuent à la réduction des émissions des véhicules par l'allègement des pièces et par le design permettant d'améliorer l'aérodynamisme. Les systèmes de carrosserie intelligents de Plastic Omnium sont protégés par plus de 2 200 brevets.

2,5 gCO<sub>2</sub>e/km sont économisés grâce au pare-chocs *smart bumper*, plus léger de 5 kg. De plus, celui-ci dispose d'un système aérodynamique actif qui optimise le coefficient de traînée et le refroidissement du moteur ou des batteries. Connecté et intelligent, il inclut un système de dégivrage et une signature lumineuse et par son matériau ondo-compatible, il intègre et protège radars et lidars. En 2019, 26 millions de pare-chocs Plastic Omnium ont équipé les véhicules sortis d'usine, soit 1 véhicule sur 6.

Le *smart tailgate*, hayon personnalisable et interactif, est plus léger de 30 % qu'un hayon en métal, offrant un gain de 2,5 gCO<sub>2</sub>e/km. Son design aérodynamique associé à un becquet actif améliore sa résistance à l'air. Également ondo-compatible, il est équipé d'écran LED pour interagir avec les autres véhicules, d'un système d'ouverture tactile et d'un diffuseur arrière.

En associant ces solutions multi-matériaux et intelligentes, le véhicule sera allégé et générera une économie jusqu'à 5 gCO<sub>2</sub>e/km.

Sur ces segments de produits, Plastic Omnium prévoit de poursuivre sa croissance et de maintenir sa position de leader.

#### 4.2.2 SYSTÈMES DE PROPULSION PROPRES DPEF



Les motorisations des véhicules sont particulièrement en évolution afin de tendre vers une mobilité plus propre. 2 aspects principaux sont au cœur des recherches : la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour diminuer la contribution du secteur au changement climatique et la réduction des émissions de NOx (oxydes d'azote) et particules fines, ayant un impact négatif sur la qualité de l'air. La demande des utilisateurs et des constructeurs est croissante. L'ambition de Clean Energy Systems est d'accompagner ses clients dans cette transition : améliorer les motorisations thermiques actuelles et futures et rechercher les solutions alternatives. En effet, si les motorisations thermiques restent prépondérantes d'ici 2025, les réglementations et normes en matière de qualité de l'air d'une part et la transition vers les hybrides, électriques ou gaz d'autre part croissent rapidement. Ne pas se développer sur ces marchés (solutions de dépollution, réservoirs pour motorisation hybride, gaz ou hydrogène) contraindrait Plastic Omnium à n'être présent que sur un marché en stagnation ou régression, réduisant ses parts de marché et son image auprès de ses clients et des utilisateurs de véhicules, en attente forte d'innovations.

Les ventes de diesel continuent à croître, mais les marchés importants tels que la Chine ou l'Inde deviennent de plus en plus réglementés notamment en termes de plafond d'émissions (principalement de NOx). La solution SCR – Réduction Catalytique Sélective – de Plastic Omnium permet de diminuer de manière importante ces émissions par l'adjonction d'AdBlue® dans la ligne d'échappement : les NOx sont à 95 % transformés en azote et vapeur d'eau, avec un effet très bénéfique sur la qualité de l'air. Le Dual SCR, vient compléter l'action du SCR en améliorant son efficacité dès le démarrage et dans toutes les conditions de conduite, notamment en ville. Ces deux technologies complémentaires sont compatibles avec les exigences de la future norme Euro 7, qui entrera en vigueur en 2024.

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont le sujet prioritaire de Plastic Omnium pour les véhicules essence. Les normes Européennes (95 gCO<sub>2</sub>e/km) en 2021) et la norme Euro 7 sont ambitieuses et nécessitent une amélioration des motorisations actuelles. Plastic Omnium a développé une technologie d'injection d'eau HydroPower, permettant de réduire de 15 % les émissions de CO<sub>2</sub>. Les essais avec les constructeurs sont en cours.

Les véhicules hybrides et hybrides rechargeables se développent de plus en plus. Les réservoirs Inwin et Tanktronik®, protégés par 64 brevets, sont la proposition de Plastic Omnium pour aider ses clients à développer ce marché. Les technologies particulières nécessaires à ce type de motorisation ont permis à Plastic Omnium de démontrer son expertise et la pertinence de solutions plastiques. Une deuxième génération de réservoirs pour les réservoirs de véhicules hybrides rechargeables est en cours de développement. La majorité des réservoirs est actuellement en métal, plus lourds et permet au Groupe d'envisager de conquérir des parts de marché. En 2019, 21 millions de véhicules ont été équipés de systèmes de stockage de carburant fabriqués par le Groupe, soit 1 véhicule sur 4.

#### NEW ENERGIES

New Energies poursuit son développement et est toujours l'objet d'importants investissements : un programme de 200 millions d'euros est consacré à l'entité. Les sites de Δ-Deltatech en Belgique et de

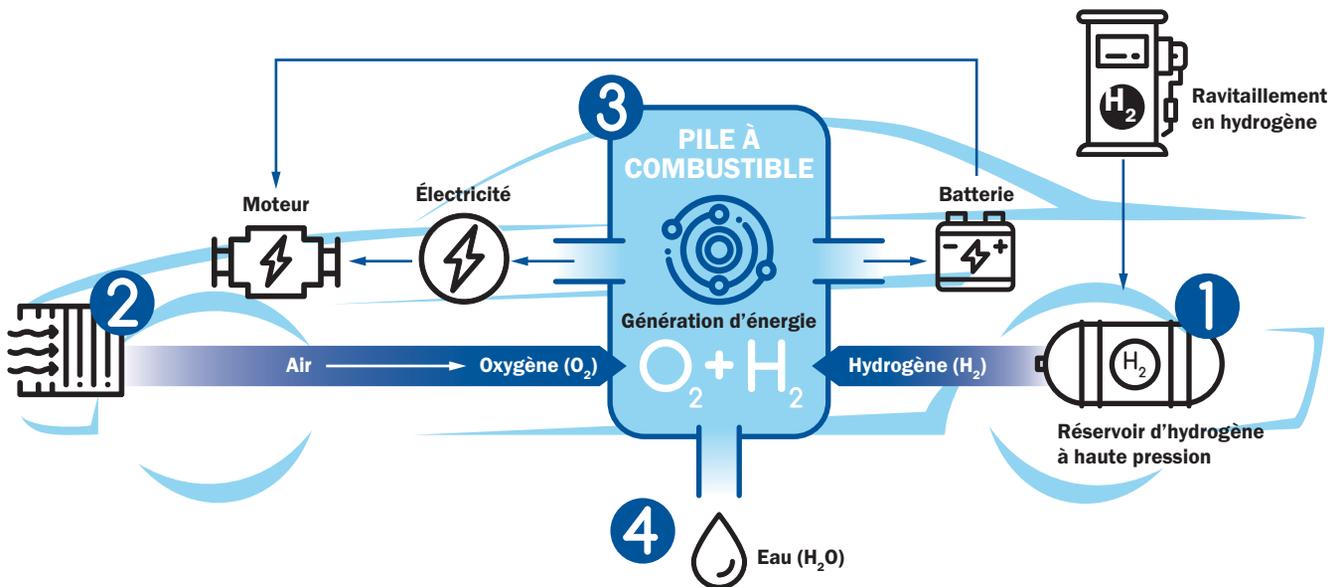
ω-Omegatech en Chine ont ouvert en 2019. Sur le site de Δ-Deltatech, des moyens importants ont été déployés afin de pouvoir réaliser les essais d'homologation sur le site. L'objectif de ces homologations internalisées est d'accélérer la vitesse des essais et ainsi de faire avancer la recherche plus rapidement. Les premières homologations en interne devraient être délivrées en 2020. Le site de ω-Omegatech est un centre de développement de Clean Energy Systems qui possède des capacités spécifiquement dédiées aux nouvelles énergies, une première pour le Groupe.

Faits marquants en 2019 : le premier réservoir à hydrogène 700 bars a été homologué pour un véhicule particulier, ce qui fait de Plastic Omnium un des pionniers dans le domaine du réservoir composite haute pression. La certification obtenue, R134, est une norme internationale qui garantit le respect des spécifications les plus sévères de régulation des réservoirs d'hydrogène à haute pression. D'autres certifications sont en cours pour des réservoirs hydrogène à 350 bars et pour des réservoirs GNC (gaz naturel comprimé). En fin d'année 2019, la première commande a été annoncée : elle concerne le développement de réservoirs à hydrogène 350 bars auprès d'un constructeur allemand pour l'équipement de bus.

En 2020, Plastic Omnium installera également une ligne de fabrication spécifique de réservoirs à hydrogène sur le site de son usine d'Herentals, en Belgique, qui fabrique actuellement des réservoirs à essence.

Optimum CPV, rachetée par Plastic Omnium en 2017, est spécialisée dans l'enroulement de fil carbone. Sa technologie vient compléter l'expertise de Plastic Omnium dans la fabrication des réservoirs haute pression.

Le réservoir à hydrogène est un des composants nécessaires pour que le véhicule à hydrogène voit le jour. En complément, Plastic Omnium travaille sur deux autres composants : la pile à combustible et la gestion des flux. La pile à combustible permet de transformer l'hydrogène en électricité utilisable par le moteur. Le site Δ-Deltatech travaille sur le développement d'une pile à combustible contenant très peu de métaux précieux. Swiss Hydrogen, entreprise suisse rachetée en 2017, est spécialisée dans l'intégration des piles à combustible dans les véhicules. Son expertise a notamment permis d'équiper le bateau *Race for Water*, sponsorisé par Plastic Omnium. L'ingénierie d'intégration dans les véhicules de la pile à combustible permet d'optimiser et de gérer les flux d'énergie entrants et sortants du système de pile à combustible.



### 4.2.3 CONNECTIVITÉ DES VÉHICULES

Les grandes tendances influençant le marché automobile actuellement sont particulièrement importantes pour HBPO. En effet, la connectivité, l'autonomie, la mobilité partagée et l'électrification des véhicules vont impacter les modules blocs avant : les constructeurs demandent d'intégrer de plus en plus de composants telles que caméras, radars... complexifiant la création de ces modules ainsi que leur assemblage. De nouveaux systèmes modulaires doivent être proposés aux clients, intégrant des critères tels que design sur-mesure, aérodynamisme, influence sur les émissions de gaz à effet de serre... Une expertise accrue est nécessaire ainsi qu'un renforcement des relations avec les clients. Le périmètre d'activité de HBPO s'accroît également avec l'assemblage de nouveaux types de modules à la demande des clients, tels que cockpit, console ou encore convertisseur d'énergie électrique.

### 4.2.4 ÉCO-CONCEPTION



En Europe, les réglementations ont fixé un objectif de réutilisation et de valorisation des véhicules : 95 % du poids du véhicule doit être retraité. Les constructeurs automobiles attendent donc de leurs fournisseurs des solutions pour atteindre ces objectifs ambitieux. En tant qu'équipementier leader sur ses marchés, Plastic Omnium est particulièrement attentif à répondre aux attentes et exigences de ses clients. La matière plastique est un matériau important dans l'atteinte de ces objectifs par ses propriétés : il peut en effet être particulièrement bien recyclé.

Le Groupe a renforcé sa démarche d'éco-conception : la volonté affichée est d'identifier les impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie du produit et de comprendre les leviers pour les réduire. Ces analyses de cycle de vie éclaireront les décisions prises en interne et les orientations à proposer aux clients. 5 critères d'étude ont été définis comme pertinents pour les produits de Plastic Omnium :

- le changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>) ;
- l'oxydation photochimique (ozone) ;
- l'acidification (émissions de SO<sub>2</sub>) ;
- l'eutrophisation (quantité de sulfates dans l'eau) ;
- l'épuisement des ressources naturelles (ressources minérales et ressources d'origine fossile).

En 2018-2019, 4 analyses de cycle de vie (ACV) ont été effectuées, 3 concernant les solutions extérieures et 1 sur les réservoirs.

La première ACV a pour objet de mesurer l'impact d'un nouveau design de pare-chocs : sur une même plateforme dont la durée de vie dépasse 20 ans, la forme et la finition de la pièce de carrosserie peut évoluer tous les 2 ou 3 ans. L'ACV compare l'impact environnemental de deux types de finitions, qui est la composante la plus différenciante en termes d'impact : chromage plastique ou marquage à chaud.

La deuxième ACV objective, pour un hayon, la différence entre un insert en thermodur avec une peau en thermoplastique (technologie utilisée par Plastic Omnium) et son équivalent en acier ou aluminium. Le poids de la pièce est un des critères déterminants pour identifier les écarts d'impact.

La troisième ACV vise à comparer les impacts d'un pare-chocs classique et d'un pare-chocs nouvelle génération ondo-compatible, intégrant des caméras, radars ou lidars. Outre l'amélioration de l'impact environnemental des pare-chocs connectés (excepté sur la consommation de matières minérales du fait des composants électroniques), ceux-ci ont un impact direct sur la sécurité routière en aidant à la conduite et en réduisant ainsi les accidents fatals.

Clean Energy Systems a développé une quatrième ACV dont le modèle a été validé en fin d'année 2019. Le modèle permet de calculer les impacts environnementaux d'un réservoir en faisant varier des paramètres : la quantité de matière, la consommation énergétique à la fabrication, le type de transport... Une quinzaine de paramètres entre en ligne de compte pour identifier le schéma le moins impactant sur l'environnement. Ce modèle a été développé avec l'aide de partenaires extérieurs. L'approche est reconnue comme robuste et scientifique tout en étant utilisable par des non-spécialistes.

Ces premières ACV ont permis au Groupe de développer les compétences nécessaires en interne et d'identifier les besoins. Les résultats des différentes ACV démontrent que la réalisation des ACV doit être intégrée plus en amont dans le cycle de vie des produits : dès la conception, afin de disposer des informations pouvant éclairer les décisions lors des choix technologiques et de développement.

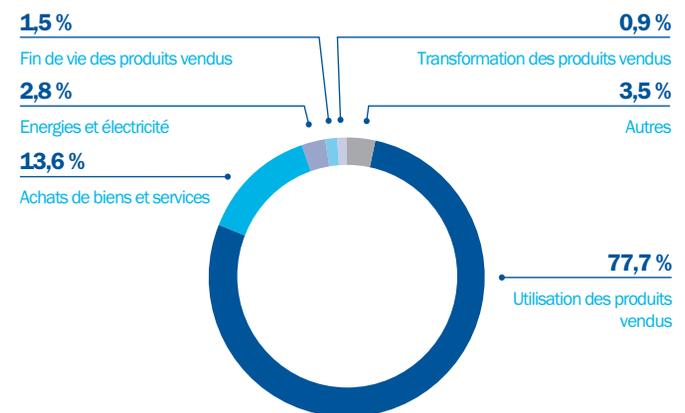
Ainsi, deux nouvelles ACV devraient être réalisées en 2020.

En parallèle des ACV internes, le Groupe participe à des études extérieures : en France, une agence gouvernementale a lancé en 2019 une ACV complète sur le véhicule hydrogène. Plastic Omnium a fourni les informations nécessaires sur le système de stockage hydrogène notamment sur la matière (origine, quantité...), la production...

Les différentes études pointent la problématique de la fin de vie, et notamment des matériaux composites. La recherche est en cours et repose sur l'animation de l'écosystème de start-up : faisabilité technique et viabilité économique sont à l'étude.

En 2018, le Groupe a réalisé la mesure complète de son empreinte carbone. Cette vision exhaustive des sources d'émission montre l'impact majeur de l'utilisation des produits vendus, les autres postes importants étant les achats de biens et de services, la consommation d'énergies sur site, la transformation et la fin de vie des produits. Par sa politique d'innovation et notamment la création des analyses de cycle de vie, Plastic Omnium travaille à la réduction des impacts liés à l'utilisation des produits vendus. Le programme Top Planet, présenté dans le chapitre 4.3.4 « Production durable », vise à réduire les émissions générées par les autres postes. Une mise à jour de cette empreinte carbone sera réalisée en 2020 pour intégrer HBPO.

#### EMPREINTE CARBONE (2018)



#### 4.2.5 SÉCURITÉ ET QUALITÉ

**DPEF**

Les produits de Plastic Omnium doivent respecter des normes de sécurité importantes. En effet, un réservoir d'énergie, que ce soit un carburant fossile ou de l'hydrogène, est considéré comme une pièce de sécurité, soumise à des exigences très strictes. Les pièces de carrosserie telles que les pare-chocs doivent minimiser autant que possible la dangerosité pour les personnes en cas de choc. Les pièces extérieures embarquent de plus en plus des composants électroniques tels que caméras, capteurs, ou encore radars assistant le conducteur : correction de trajectoire, freinage automatique... améliorant la sécurité routière.

Si le Groupe rencontrait un problème de qualité important, celui-ci s'exposerait à un nécessaire rappel de produits pouvant avoir un impact financier immédiat important ainsi qu'une dégradation de son image. En cas de problème grave impliquant la sécurité des personnes (mauvaise réponse d'un pare-chocs lors d'un choc piéton ou explosion d'un réservoir), l'image du Groupe s'en trouverait durablement détériorée, la confiance des constructeurs serait rompue, impactant les futures ventes et le chiffre d'affaires. La qualité des pièces est donc gage de la sécurité et les exigences en la matière sont extrêmement élevées. Assurer une qualité irréprochable est donc un enjeu clé pour le Groupe qui s'obtient par une attention particulière dès la conception du produit jusqu'à sa fabrication et sa vie en utilisation. L'ensemble des sites est certifié selon la norme ISO 9001 ou la norme IATF 16949, déclinaison récente de la norme ISO 9001 spécifique aux métiers de l'automobile. Cette certification doit être mise en place dans les plus brefs délais opérationnels après l'ouverture ou l'acquisition des sites industriels. En plus des certifications par un tiers indépendant, les procédures et la bonne application des normes sont auditées en interne par les équipes qualité. Les équipes d'audit internes remontent leurs observations sur ce sujet lorsque des déviations sont identifiées lors des visites sur site.

Le Code de conduite de Plastic Omnium rappelle que la sécurité et la qualité des produits sont une priorité pour le Groupe et que l'ensemble de ses collaborateurs, quelle que soit leur fonction, est impliqué pour atteindre le fort niveau d'exigence interne. Les règles de conduite prévoient d'assurer la conformité des produits ainsi que le respect de normes d'hygiène, sécurité et qualité à chaque étape, de la conception jusqu'à la distribution ainsi qu'une vigilance et réactivité importantes dans les détections des écarts.

La qualité est gérée par les Directions des Métiers : chacune a défini sa propre politique, son organisation et son déploiement par les Directions des régions, des pays et du réseau qualité. Plusieurs départements assurent la qualité tout au long de la vie du produit : les départements qualité production, qualité projet, qualité système et qualité fournisseurs. En 2019, les deux Métiers historiques ont renforcé leur organisation.

Le système de management prévoit une amélioration continue par la mise à jour permanente des « incontournables de la conception ». Dès les phases exploratoires de recherche, des critères qualité sont pris en compte afin de s'assurer du respect des exigences normatives liées aux produits. C'est ainsi la stratégie adoptée au sein de New Energies : les process ont été revus pour mieux s'inscrire dans les phases de développement spécifiques à ces projets. En effet, les réservoirs à hydrogène subissent des contraintes plus fortes que les réservoirs à carburant et imposent donc une revue des critères qualité et des tests à effectuer en vue de l'homologation. Dans le nouveau centre Δ-Deltatech, des lignes de test sont en cours d'installation pour pouvoir à court terme délivrer les homologations. Les lignes seront certifiées par un Organisme Tiers Indépendant comme conformes à la délivrance de ces homologations.

Ces lignes à Δ-Deltatech viennent compléter les lignes de tests physiques existantes à Σ-Sigmatech, pour Intelligent Exterior Systems, et à α-Alphatech pour Clean Energy Systems. En Chine, le centre de ω-Omegatech permet également de tester les produits.

Lors du développement de produits, Plastic Omnium peut appliquer également des critères qualité plus exigeants que ceux demandés par les clients afin de respecter les standards internes alignés sur les standards les plus stricts au monde. Un système de veille est mis en place afin d'avoir connaissance en permanence des évolutions des réglementations.

L'exigence de Plastic Omnium en termes de qualité continue lorsque les produits sortent des usines : tout au long de la durée de vie du produit, les services qualité sont à l'écoute des problématiques que les clients peuvent rencontrer, que ce soit dans leur chaîne de montage ou une fois le produit chez l'utilisateur. Le constructeur et Plastic Omnium travaillent de concert pour identifier la source du défaut afin de corriger immédiatement celui-ci et pour alimenter le référentiel des « incontournables de la conception » afin de prévenir toute réapparition future.

Enfin, la qualité des pièces dépend de la qualité des matériaux, composants et services fournis. C'est pourquoi, le référencement des fournisseurs intègre la robustesse du système de management de la qualité : une certification ISO 9001 ou IATF 16949 est demandée, suivie d'un audit sur site. Enfin, tout au long du partenariat, les matières et composants sont régulièrement contrôlés.

Preuve de la robustesse du système de management de la qualité mis en place par Plastic Omnium, le taux de non-qualités détectées en interne est très bas et stable et 3 usines spécialisées dans les systèmes de dépollution ont été distinguées par Toyota : Sorocaba (Brésil), Buenos Aires (Argentine) et Guangzhou (Chine) ont reçu le Trophée Qualité et Logistique en 2019.

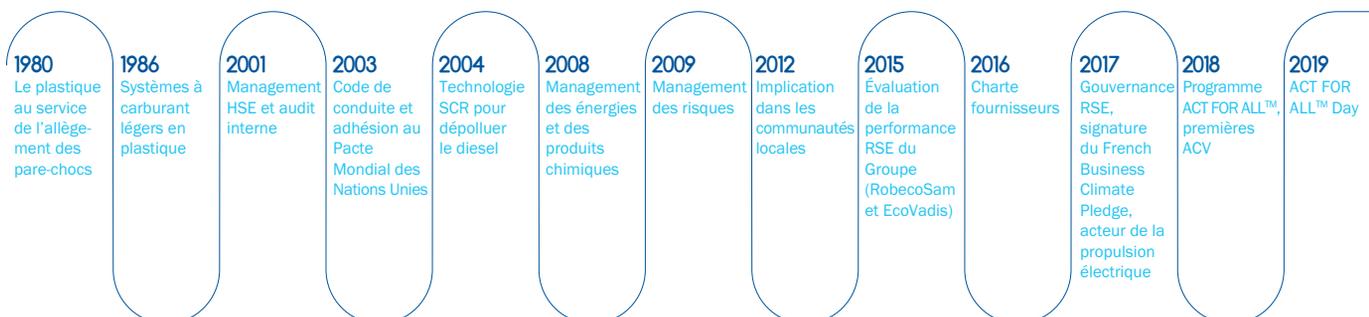
Les sujets prioritaires d'innovation de Plastic Omnium – allègement des véhicules, systèmes de propulsion propre – montrent la volonté de Plastic Omnium de contribuer à un développement durable.



## 4.3 ENGAGÉS ET RESPONSABLES : ACT FOR ALL™

### 4.3.1 LE PROGRAMME ACT FOR ALL™

Créé en 2018, le programme ACT FOR ALL™ consolide les fondements de l'engagement responsable porté par le groupe Plastic Omnium depuis de nombreuses années.



## LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Depuis 2003 et son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, Plastic Omnium s'engage publiquement et volontairement à soutenir des initiatives sociétales. Par son engagement au sein du Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe soutient et promeut dix principes éthiques en matière de respect des Droits de l'Homme et des normes internationales du travail, de la préservation de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

En 2017, Plastic Omnium a été co-signataire du *French Business Climate Pledge*, dont l'ambition est d'accélérer la transition énergétique en réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre.

En 2018, Compagnie Plastic Omnium SE devient le sponsor officiel de *Race for Water* un navire qui promeut la transition énergétique et s'engage pour préserver les océans de la pollution par le plastique. Le navire est propulsé par une combinaison d'énergies renouvelables : solaire, éolien et hydrogène, le système hydrogène étant fourni par Swiss Hydrogen, filiale du groupe Plastic Omnium, l'hydrogène étant fabriqué *in situ* avec de l'eau de mer.

En novembre 2019, le Groupe s'est publiquement engagé pour ses activités en France pour l'inclusion des personnes handicapées. Ce manifeste comprend 10 engagements opérationnels portant sur les priorités suivantes : développer et pérenniser le lien entre les écoles et les entreprises, permettre aux jeunes, par les stages et l'apprentissage, de préciser leur projet professionnel, sensibiliser les collaborateurs au handicap, développer une culture managériale de la diversité, s'engager sur des achats responsables et créer des passerelles avec les ESAT et les entreprises adaptées.

En décembre 2019, Plastic Omnium a rejoint l'initiative portée par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) en faveur de l'économie circulaire. L'engagement du Groupe est d'augmenter le taux d'utilisation de matières plastiques recyclées dans ses produits fabriqués pour un de ses clients dont l'objectif est de 50 % à horizon 2030 et de réaliser une analyse de cycle de vie sur les systèmes à carburant en 2020.

Ces initiatives montrent la volonté de Plastic Omnium d'agir de manière responsable au sein de son écosystème tout en tenant compte des problématiques sociétales dans son activité et son organisation.

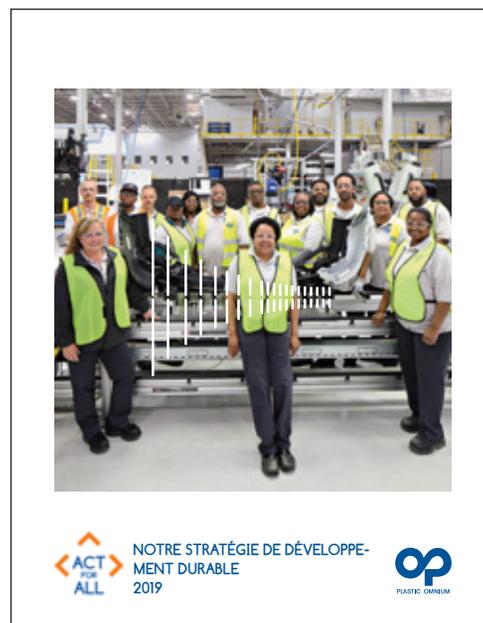
## UNE PERFORMANCE RECONNUE

Les notations extra-financières auxquelles Plastic Omnium répond depuis plusieurs années montrent une amélioration constante du Groupe sur sa performance extra-financière. EcoVadis, acteur de la notation des fournisseurs pour des chaînes d'approvisionnement responsables a décerné le niveau Gold avec une note de 72/100, en progression d'un point par rapport à 2017. Plastic Omnium se place ainsi dans le top 1 % des entreprises les mieux évaluées tous secteurs confondus. L'agence de notation extra-financière RobecoSam a évalué le score de Plastic Omnium à 67/100, soit 4 points de plus qu'en 2018.



**ROBECOSAM**  
 We are Sustainability Investing.

En 2019, le Groupe a rédigé un rapport dédié à sa stratégie de développement durable, ACT FOR ALL™, ses axes de travail emblématiques, ses résultats et ses objectifs à moyen terme.



## LA STRATÉGIE RSE DE PLASTIC OMNIUM

DPEF

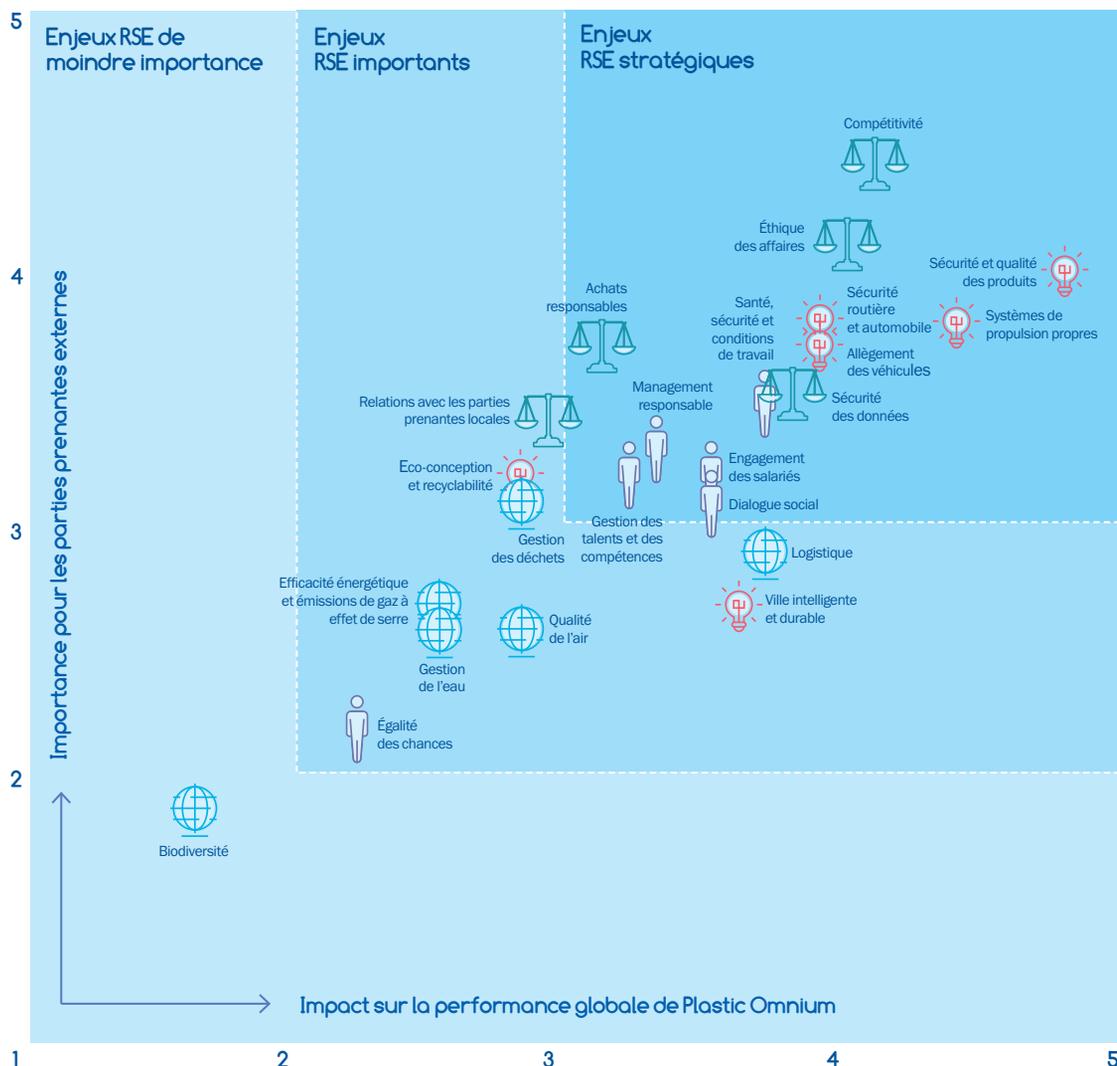
Le programme ACT FOR ALL™ est la réponse de Compagnie Plastic Omnium SE à ses enjeux importants en matière sociale, sociétale et environnementale. Ces enjeux reposent à la fois sur les risques issus de l'analyse de matérialité et des risques réalisée en 2017 et sur les opportunités identifiées au regard de la culture du Groupe et de sa volonté d'agir de manière responsable.

L'analyse de matérialité et des risques a permis, en interrogeant les parties prenantes internes et externes de l'entreprise, d'identifier et de prioriser les sujets considérés comme particulièrement stratégiques pour Plastic Omnium. Les parties prenantes internes ont noté pour chaque enjeu les risques pour l'entreprise en matière financière, continuité du business, réputation et image, et réglementaire. Ces enjeux ont

également été soumis à une sélection de 18 parties prenantes externes prioritaires, choisies suite à une cartographie des liens entre elles et l'entreprise. Ces parties prenantes ont été interrogées sur l'impact que pourraient avoir ces enjeux sur leur organisation.

Les principaux risques identifiés et présentés dans cette Déclaration Extra-Financière sont les enjeux RSE stratégiques issus de la matrice de matérialité et des risques. Les enjeux environnementaux (notamment Gestion des déchets et Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre) ne font pas partie des risques identifiés comme principaux mais, par leur importance grandissante, sont considérés par le Groupe comme des risques devant être pris en compte.

La description des risques est proposée tout au long de ce chapitre 4, en introduction de chaque partie.



4



## LES PILIERS ET MARQUEURS DE PLASTIC OMNIUM

Le programme ACT FOR ALL™ formalise les engagements du Groupe en matière de RSE, en prenant en compte les résultats de l'analyse de matérialité et des risques, intégrant les attentes des parties prenantes ainsi que les valeurs du Groupe et ses ambitions. 3 piliers, assortis de marqueurs emblématiques, composent la stratégie de développement durable du groupe Plastic Omnium.

Retrouvez les piliers et marqueurs dans le rapport intégré en pages 20 et 21 du Document d'enregistrement universel 2019.

Une gouvernance dédiée supporte le programme. La Direction Générale est en charge de la politique et chaque pilier est soutenu, piloté et déployé par des sponsors membres du Comité de Direction. Le Comité ACT FOR ALL™ s'est réuni trois fois en 2019 avec la Direction Générale, les Sponsors, la Direction HSE et RSE et les Directions responsables des piliers. 10 marqueurs ont été choisis pour mesurer les progrès sur les

piliers. Ces marqueurs sont emblématiques de la stratégie RSE. Ils sont suivis en Comité ACT FOR ALL™ par les sponsors qui examinent régulièrement leur pertinence et le niveau d'exigence associé. Ces indicateurs sont assortis d'objectifs à 2025 avec des objectifs annuels intermédiaires.

Afin de présenter et de lancer la démarche dans l'ensemble de l'entreprise, la Direction Générale a annoncé le programme par vidéo en avril et une journée dédiée, le ACT FOR ALL™ day, a été organisée le 23 octobre 2019.

Lors de la réunion du « Top 100 », les ACT FOR ALL™ Awards ont été remis. Ils viennent renforcer les précédents HSE Awards avec l'intégration des autres piliers du programme ACT FOR ALL™ : entrepreneurs responsables avec le prix de la conformité réglementaire et le Prix de l'initiative sociale. Les sites ayant la meilleure progression ou la meilleure initiative se voient récompensés et mis à l'honneur.

### Prix de la conformité

	Prix Top Planet
Amiens, France – Intelligent Exterior Systems	Langres, France – Intelligent Exterior Systems
Lublin, Pologne – Clean Energy Systems	Sorocaba, Brésil – Clean Energy Systems
Pyeongteak, Corée du Sud – HBPO	Puebla, Mexique – HBPO

### Prix de la sécurité

	Prix de l'initiative sociale
Ningbo, Chine – YFPO	Gliwice et Tulipan, Pologne – Intelligent Exterior Systems
Ranipet, Inde – Clean Energy Systems	Manesar, Inde, – Clean Energy Systems
Mnichovo Hradiste, République Tchèque – HBPO	Windsor, Canada – HBPO

## 4.3.2 ENTREPRENEURS RESPONSABLES

DPEF

### 4.3.2.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES

DPEF

L'éthique est le fondement d'un agissement responsable. Depuis la formalisation du Code de conduite en 2003, le Groupe s'est progressivement structuré et organisé pour se comporter de manière éthique et homogène partout où il est présent. En effet, une entreprise de la taille du groupe Plastic Omnium, connaissant une importante croissance (interne et externe) et une présence internationale encourt des risques de fraude, de corruption, de conflit d'intérêts, de délits d'initiés ou encore de pratiques anti-concurrentielles. Un non-respect par un salarié des réglementations en vigueur pourrait exposer Compagnie Plastic Omnium SE à des sanctions financières infligées par les autorités.

L'engagement pris en 2003 d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies oblige publiquement le Groupe à démontrer tous les ans ses progrès concernant les 10 principes qui portent sur le respect des Droits de l'Homme et des normes internationales de travail, la préservation de l'environnement et la lutte contre la fraude.

Le Code éthique rappelle les règles de conduite non négociables que le Groupe s'impose en matière de respect des Droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de la santé/sécurité, de la diversité, de l'environnement et de lutte contre les discriminations, la fraude, la

corruption et le trafic d'influence. Il rappelle également les engagements demandés à ses salariés : protéger les actifs et l'image de Plastic Omnium, garantir la qualité et la sécurité des produits, et respecter les réglementations et règles éthiques. Le Code de conduite a été mis à jour en 2018 pour satisfaire aux exigences de la loi française n° 2016-1691 en date du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin 2). Il est disponible en 22 langues et délivré à l'ensemble des collaborateurs. HBPO dispose de son propre Code de conduite régissant les mêmes thématiques.

La loi Sapin 2 impose aux entreprises la mise en place de 8 dispositifs dont le Code éthique est le socle.

La formation à l'éthique fait partie des dispositifs nécessaires au respect de l'éthique dans l'entreprise. Depuis plusieurs années, le Groupe a mis en place un e-learning présentant le Code de conduite. Une évaluation finale permet de s'assurer de la bonne compréhension des règles par le participant. Disponible en 4 langues fin 2019, la traduction dans d'autres langues est prévue dès 2020. L'ensemble des nouveaux arrivants est invité à participer et notamment, l'ensemble des collaborateurs de HBPO a suivi l'e-learning dans les trois premiers mois de leur intégration. En complément de l'e-learning, une campagne de formation présentielle, les *Compliance Day*, est déployée depuis 2018 et se terminera en 2020. Ce programme a permis de couvrir toutes les entités du groupe Plastic Omnium à travers le monde (excepté HBPO). Destinées aux collaborateurs les plus exposés (Comité de Direction, Finance, Ressources Humaines, Qualité, Commerciaux, Acheteurs...), ces journées sont dispensées en langue locale et abordent certains sujets de la compliance

(anti-corruption, conflit d'intérêt, concurrence) et des règles d'or du contrôle interne.

Un nouvel indicateur interne de performance, l'Index Sensibilisation à l'éthique, a été défini en 2019 comme marqueur du programme ACT FOR ALL™, permettant de suivre les performances du Groupe sur ce sujet. Cet index combine la part des collaborateurs ayant atteint un score supérieur à 80 % à la formation en ligne au Code de conduite du Groupe durant l'année, ainsi que le part des salariés ayant participé au *Compliance Day* parmi les salariés ciblés sur l'année. En 2019, il a atteint 92,3 % hors HBPO.

Les autres dispositifs demandés par la loi Sapin 2 sont :

- la cartographie des risques de corruption. L'exercice a été mené en 2018 pour Clean Energy Systems et Intelligent Exterior Systems et sera mis à jour en 2020. La cartographie pour HBPO a été réalisée en 2019 ;
- les procédures d'évaluation des tiers : lors du référencement d'un fournisseur, en complément des analyses financières, le groupe Plastic Omnium pratique des contrôles réputationnels et des évaluations de la performance en matière sociale, environnementale et sociétale. Il est notamment demandé au tiers d'adhérer à la Charte Fournisseurs et de se soumettre à des évaluations et audits ;
- les procédures de contrôle comptable interne ou externe : visant à empêcher que les livres masquent des faits de corruption, ces procédures sont régulièrement auditées par l'Audit Interne au niveau des filiales, des sites ou des fonctions administratives ;
- le mécanisme d'alerte interne : les signalements émanant d'employés relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code de conduite sont recueillis par e-mail (corporatesecretary.ethicsalert@plasticomnium.com) ou courrier (Compagnie Plastic Omnium, Alerte Éthique, 1 allée Pierre-Burelle, 92300 Levallois-Perret). Les alertes sont traitées de manière anonyme. Le dispositif est présenté dans le Code de conduite, en 22 langues, sur l'intranet et le site Internet du Groupe ;
- le régime disciplinaire : le Code de conduite a la même portée juridique qu'un Règlement Intérieur lorsque la législation le permet afin d'appliquer la politique de tolérance zéro instaurée par l'instance dirigeante. Tout manquement aux règles du Code de conduite peut exposer les collaborateurs à des sanctions disciplinaires. Lorsque la législation l'autorise, une mention au Code de conduite a également été rajoutée dans les contrats de travail, renforçant sa dimension juridique ;
- le dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre : la Direction de l'Audit réalise annuellement un programme d'audits, auprès des entités et des sites afin de s'assurer du respect des procédures et de l'efficacité des dispositifs de prévention, de détection et de correction des actes répréhensibles.

En 2019, l'organisation a évolué pour s'adapter à la croissance de l'entreprise : le Comité de Contrôle Interne est devenu le Comité de Contrôle Interne et Compliance. Il s'est tenu pour la première fois en 2019. Il est composé des Directions Ressources Humaines, Finance, Compliance, Risques et Audit Interne, Direction Juridique, Direction des Métiers... En complément, un réseau de correspondants compliance a été mis en place.

Le groupe Plastic Omnium s'assure d'être en règle avec toutes les réglementations en vigueur, notamment en matière de lutte contre l'évasion fiscale. Une Direction Fiscale, travaillant en étroite collaboration avec les Directions Comptables, Juridiques et Financières, s'assure que les différentes filiales et Métiers remplissent leurs obligations fiscales locales. Le suivi et la maîtrise des impôts courants et différés de l'ensemble des filiales contrôlées sont assurés par un reporting fiscal régulier.

### 4.3.2.2 DEVOIR DE VIGILANCE ET FOURNISSEURS ÉTHIQUES

DPEF

De par sa taille, sa présence internationale et sa structure complexe, le Groupe doit faire preuve de vigilance quant aux risques que font porter ses filiales, fournisseurs, sous-traitants et prestataires aux Droits de l'Homme, aux libertés fondamentales à l'environnement et à la santé et sécurité, conformément à la loi française n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Un manquement d'un fournisseur en matière de droits de l'homme, libertés fondamentales, santé, sécurité ou environnement pourrait engendrer une défaillance au sein de l'entreprise (accident ou pollution grave, dénonciation par une ONG, grève...) et impacter Plastic Omnium : il pourrait se trouver en incapacité de livrer ou livrer des produits de moindre qualité et ainsi mettre Plastic Omnium en difficulté opérationnelle pour fabriquer ou assembler ses produits. Cette défaillance pourrait engendrer des investissements ou des coûts supplémentaires pour le Groupe et pourrait également conférer à Plastic Omnium une image de donneur d'ordre non responsable, entamant la confiance des marchés financiers et des clients.

Les fonctions Ressources Humaines et HSE/RSE sont centralisées et développent des politiques, des procédures, des pratiques et un reporting applicables à toutes les entités. La Direction Management du Risque et de l'Audit Interne contrôle le bon déploiement des politiques.

Les Directions Achats des Métiers se coordonnent pour mettre en place des politiques et des outils communs, s'assurant ainsi d'un déploiement homogène des pratiques d'achats responsables.

#### 4.3.2.2.1 Cartographie des risques

Les risques sont identifiés au niveau du Groupe et au niveau des entités locales. Ces outils de cartographie sont complémentaires et apportent les niveaux de granularité nécessaires pour piloter au mieux les risques.

Au niveau Groupe, la cartographie des facteurs de risques est revue annuellement et permet d'identifier les risques supportés par l'entreprise tels que les catastrophes naturelles, les défaillances fournisseurs ou l'obsolescence d'un modèle de véhicules ou les risques internes (orientation des innovations, santé/sécurité ou encore fraude et corruption). En 2019, la cartographie a été revue afin d'intégrer les risques liés à l'activité de HBPO.

Une analyse de matérialité et de risques réalisée en 2017 a permis, par l'interrogation de parties prenantes internes, d'identifier les risques sociaux, sociétaux et environnementaux pesant sur l'entreprise. Les enjeux ont été analysés sous l'angle du risque financier, de continuité du business, d'image et de réputation ainsi que de risques réglementaires. En complément, ces risques ont été soumis à des parties prenantes externes afin d'identifier les risques que leur fait porter le groupe Plastic Omnium du fait de son management de ces sujets.

Les deux analyses ont été croisées et ont permis de conforter la cohérence des deux analyses. Les facteurs de risque sont présentés en chapitre 2.1 « Facteurs de risques et contrôle / Principaux facteurs de risques ».

Les risques liés aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales sont intégrés dans le référentiel d'Audit Interne : les diligences d'audit portent en particulier sur le temps de travail des employés et sur la vérification du non recours à des enfants.

En complément de ces analyses macroscopiques réalisées à l'échelle du Groupe, des analyses de risques sont réalisées au niveau des entités ou sur des thématiques spécifiques. Ainsi une analyse des risques en matière de corruption a été réalisée au niveau du Groupe ainsi qu'une analyse des risques en termes de cybersécurité et sécurité des données. L'enquête de climat social réalisée ponctuellement apporte également les points d'attention au niveau Groupe et local, en matière de conditions de

travail, de risques psychosociaux et de santé et sécurité. En matière de risque lié au changement climatique, le Groupe a mesuré son empreinte carbone totale et procède à des analyses de cycle de vie, permettant d'identifier au sein de ses activités, celles les plus exposées en cas de changement de réglementations, de pressions des clients ou encore d'impacts financiers liés à la taxation carbone par exemple.

Les certifications ISO 14001 et ISO 45001 (ou OHSAS 18001) demandent en première étape de cartographier les risques. Tous les sites déjà certifiés ou en cours de certification réalisent ces analyses annuellement. Les risques sont identifiés et cotés et des actions sont mises en œuvre localement pour prévenir, maintenir ou corriger les atteintes potentielles. Les risques concernent l'ensemble des sujets environnementaux (consommations de matières premières, rejets et pollutions, produits chimiques, déchets, atteinte à la biodiversité...) et des sujets santé/sécurité (accidents, maladies professionnelles, risques psychosociaux...). En matière de santé et sécurité, les postes sont évalués afin de s'assurer de leur ergonomie et de réduire ainsi les risques d'accident et de maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques. Les visites Top Safety sont également l'occasion de faire remonter les situations à risque afin d'opérer une action de prévention, réduction ou correction rapidement.

Les risques liés aux fournisseurs, prestataires et sous-traitants dépendent de la catégorie de fournisseurs. Les fournisseurs ont été classés en prenant en compte leur criticité et le niveau de relations entretenues avec le Groupe. Un fournisseur est classé critique lorsqu'il fournit des produits stratégiques (achats BOM<sup>(1)</sup> et matières premières) ou si, pour les achats de prestations et d'investissements (machines, équipements...), il présente un risque potentiel (nouveau fournisseur, interdépendance, situation monopolistique, écart identifié lors des audits, importance de l'investissement, non-respect de critères RSE...).

Pour accéder au statut de fournisseur référencé, les nouveaux entrants font l'objet d'un audit d'évaluation : la conformité du fournisseur sur les sujets qualité et sa robustesse financière sont analysées ainsi que sa performance sur certaines thématiques RSE : respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, de la santé/sécurité et de l'environnement. Le respect des réglementations et des normes internationales est le minimum requis.

Pour les fournisseurs référencés, un dispositif comprenant 3 outils a été mis en place en 2019, fondé sur les résultats des dispositifs précédemment instaurés : une base de données intégrant les informations financières complétées de données RSE, la Charte Fournisseurs et une évaluation RSE par un tiers extérieur, EcoVadis. Le Groupe a mis en place un nouvel indicateur, choisi comme marqueur du programme ACT FOR ALL™ : l'Index Éthique Fournisseurs. Il permet de suivre le degré global d'avancement de déploiement des 3 outils auprès de la sélection de 450 fournisseurs critiques et ainsi de connaître la part des fournisseurs couverts par des mécanismes d'évaluation ou d'atténuation de risques.

Les intermédiaires sont également considérés comme potentiellement à risque : en effet, ces prestataires agissent pour le compte de Plastic Omnium dans certains domaines particuliers pouvant être exposés : marketing et ventes, négociations de contrats et obtention de licences, permis ou autres autorisations par exemple. Ces intermédiaires sont ainsi classés parmi les fournisseurs critiques.

#### 4.3.2.2.2 Procédures d'évaluation

De nombreuses politiques et procédures encadrent les actions du Groupe et des filiales. Le Code éthique est le premier instrument régissant les actions de l'entreprise et des collaborateurs. Il présente les engagements pris en matière de respect des Droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de la santé/sécurité et de l'environnement. Il rappelle le

devoir de suivre strictement les normes internationales du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) en matière de travail des enfants, travail forcé, lutte contre les discriminations, harcèlement moral et sexuel ainsi que libertés d'association et d'expression. L'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et l'obligation de communiquer annuellement sur ses 10 principes viennent conforter ces engagements internationaux.

Des politiques et procédures viennent compléter les règles sur des thématiques spécifiques : Code de conformité au droit de la concurrence, programme ACT FOR ALL™, politique santé/sécurité Top Safety, politique Top Planet, Charte d'utilisation des moyens de communication et des outils informatiques et les « Fondamentaux et Règles d'Or du contrôle interne ». Ces politiques sont définies au niveau des Directions du Groupe et déployées dans tous les métiers et tous les sites par les Directions dans les métiers et les réseaux de correspondants internes. Des sensibilisations et des formations sont déployées auprès des publics cibles et de l'ensemble des collaborateurs afin de s'assurer de la bonne compréhension et application des règles et politiques. L'outil *MyLearningPlace* disponible pour tous les collaborateurs connectés propose des modules d'e-learning sur l'éthique et la compliance, sur la sensibilisation HSE et l'ergonomie. Des formats en présentiel et en *blended learning* sont proposés pour les autres thématiques.

Un outil de reporting dédié au contrôle de gestion sociale et au suivi des indicateurs environnementaux permet de suivre de manière mensuelle ou trimestrielle ou annuelle selon les sujets les évolutions des données et de repérer les écarts et les éventuelles dérives. Les principaux résultats sont présentés en Comité de Direction lors de Comités dédiés à la HSE trois fois par an et lors des Comités ACT FOR ALL™. Ils permettent de fixer les grandes orientations et les objectifs, de définir les politiques et d'analyser le déploiement et les écarts. Les principaux résultats sont également présentés deux fois par an au Comité de Concertation Européen.

La Direction de l'Audit Interne planifie annuellement un programme pour auditer les entités et les sites. En plus de ces audits planifiés, des audits peuvent être réalisés de manière inopinée à la demande des Directions locales par exemple. Ces audits intègrent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les sites sont audités tous les 3 ans en moyenne ou plus régulièrement en cas d'écarts par rapport aux exigences du Groupe. En 2019, 28 missions d'audit ont été menées, certaines étant transverses et couvrant plusieurs sites. Les Directions des Métiers et des fonctions supports reçoivent un compte rendu mensuel des audits, des résultats et des plans d'action à mettre en œuvre. Le Comité des Comptes est informé annuellement des résultats.

Concernant les piliers du programme ACT FOR ALL™, des *Awards* sont décernés aux sites démontrant la meilleure implication et les meilleurs résultats, notamment concernant la santé/sécurité et la préservation de l'environnement. Ces *Awards* sont décernés suite à des auto-évaluations réalisées par les sites et contrôlées par les Directions pour s'assurer de la véracité des déclarations.

Les certifications ISO 14001, ISO 45001 (ou OHSAS 18001) et ISO 50001 des sites apportent un contrôle complémentaire par des tiers extérieurs. Ces certifications permettent d'évaluer le niveau de conformité des sites par rapport aux normes en ligne avec les exigences internes.

450 fournisseurs classés critiques des 3 Métiers ont été intégrés en priorité dans le dispositif d'évaluation complet. Premier outil du dispositif : la Charte Fournisseurs. Déployée depuis 2016, l'ensemble des fournisseurs référencés depuis ont signé la charte ou confirmé leurs engagements sur les thématiques identiques dans leur propre charte : plusieurs grands textes fondateurs sont mentionnés et doivent être respectés :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et ses deux pactes complémentaires (le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques) ;

(1) BOM (Bill Of Materials) : matière première ou sous-produits élaborés entrant dans la composition d'un produit.

- les Conventions Fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ainsi que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les principes directeurs de l'OCDE.

Le travail des enfants, le travail forcé, le travail illégal et les discriminations sont proscrits. L'égalité des rémunérations, la liberté syndicale, la protection du droit social, le droit à un environnement de travail sûr et sain doivent être garantis. Les réglementations locales concernant le salaire minimal et les avantages, le temps de travail maximal, et les mesures prises pour protéger l'environnement doivent impérativement être respectées. La Charte Fournisseurs demande également aux fournisseurs de s'engager à maîtriser leurs impacts sociaux et environnementaux, optimiser et tracer l'utilisation de ressources et substituer autant que possible les substances chimiques toxiques. En outre, le fournisseur s'engage à faire respecter ces règles à ses propres fournisseurs, prestataires et sous-traitants.

À fin 2019 et depuis son lancement en 2016, plus de 7 000 fournisseurs ont signé la charte, dont 88 % des fournisseurs critiques.

Deuxième outil du dispositif ; une base de données compliance. Cet outil, reconnu dans le secteur automobile, comporte les données de nombreux fournisseurs en matière financière mais également RSE. Plastic Omnium travaille avec le prestataire pour s'assurer que l'ensemble de ses fournisseurs sont présents dans la base de données et que les informations disponibles sont en conformité avec la réglementation et les exigences du Groupe. À fin 2019, 78 % des fournisseurs critiques sont dans la base de données.

Dernier outil de l'évaluation des fournisseurs : l'évaluation EcoVadis. En 2017, 2018 et début 2019, les fournisseurs recevaient un questionnaire d'auto-évaluation (plus de 150 ont répondu). Pour des questions d'organisation interne et de robustesse des réponses, il a été décidé en 2019 de passer par un tiers extérieur permettant de déployer plus largement le dispositif. En 2019, 90 % des fournisseurs critiques ont déjà été évalués.

Le nouvel indicateur de performance, l'Index Éthique Fournisseurs, marqueur du programme ACT FOR ALL™, combine de manière pondérée, le taux de déploiement de ces 3 outils. En 2019, il est de 68 %.

Des audits sur site sont réalisés. L'audit d'évaluation réalisé lors du référencement d'un nouveau fournisseur prend en compte des critères RSE. Ainsi 421 évaluations sécurité Top Safety ont été réalisées chez des fournisseurs pour s'assurer du respect des exigences de Plastic Omnium en matière de santé/sécurité.

#### 4.3.2.2.3 Actions de prévention ou d'atténuation des atteintes

L'ensemble des politiques et procédures définies par les Directions déployées par le Groupe vise à prévenir, réduire et corriger les impacts. Les parties variables des rémunérations des managers reposent sur l'atteinte de 5 objectifs. Depuis 2018, un des cinq objectifs est impérativement en lien avec les sujets RSE. Les formations et actions de sensibilisation permettent de garantir que les salariés concernés sont parfaitement informés des conduites à tenir et des règles à respecter et à faire respecter. L'ensemble des actions sont décrites dans les chapitres de cette Déclaration de Performance Extra-Financière. Les réseaux locaux des Directions RH et HSE/RSE et les correspondants locaux s'assurent du bon déploiement des outils et des plans d'actions.

Le Code de conduite, les « Fondamentaux et Règles d'Or du contrôle interne » et la Charte d'utilisation des moyens de communication et des outils informatiques ont des portées juridiques. En cas de manquement, des sanctions peuvent être appliquées.

Outre la Charte Fournisseurs, Plastic Omnium déploie des Conditions Générales de Fourniture dans ses contrats avec ses fournisseurs,

sous-traitants et prestataires de service. Celles-ci contiennent des clauses contractuelles portant sur les sujets sociaux et environnementaux. Entre autres, Plastic Omnium se réserve le droit de demander à certains de ses contractants d'être certifiés selon les normes ISO 14001 et/ou ISO 45001 (ou OHSAS 18001). L'évaluation EcoVadis des fournisseurs critiques donne les informations nécessaires au Groupe pour prendre, si nécessaire, des mesures et demander des plans d'action à ses fournisseurs les moins performants. De plus, en cas d'écart majeur identifié lors des audits sur site, le Groupe peut envisager de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir son intégrité et sa pérennité.

Deux sujets sont particulièrement encadrés par le Groupe :

- les minerais du conflit : très peu de produits contiennent des minerais susceptibles d'alimenter des conflits (or, tungstène, étain et tantalite et leurs dérivés), cependant, Plastic Omnium a défini une politique pour s'assurer que son approvisionnement est éthique et ne provient pas de sources supportant le trafic d'êtres humains, l'esclavage, le travail forcé, le travail des enfants, les crimes de guerre...
- les produits chimiques : les produits entrant dans le cadre du règlement européen REACH doivent être enregistrés. Plastic Omnium travaille avec un prestataire extérieur pour s'assurer que les produits répondent à la réglementation et que les fiches de données de sécurité (informant par exemple sur les risques et précisant les précautions d'emploi) sont à jour. Les listes des produits concernés par REACH évoluant régulièrement, le travail implique d'anticiper la réglementation.

#### 4.3.2.2.4 Mécanisme d'alerte

En 2018, le système d'alerte existant a été renforcé et ouvert aux tiers extérieurs. Une procédure d'utilisation existe dans les 22 langues principales du Groupe et est disponible dans l'intranet. Les modalités de saisie du système ont été présentées aux Instances Représentatives du Personnel compétentes. Les alertes peuvent concerner des nombreux sujets dont les risques d'atteinte aux Droits de l'Homme et libertés fondamentales, les risques éthiques, les risques en matière de santé/sécurité/environnement, qu'ils soient en interne ou en lien avec les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de Compagnie Plastic Omnium SE.

Le mécanisme doit être activé si la ligne directe de management ne peut intervenir. Deux canaux sont à disposition des salariés : une adresse e-mail (corporatesecretary.ethicsalert@plasticomnium.com) et une adresse postale (Compagnie Plastic Omnium, Alerte Éthique, 1 allée Pierre-Burelle, 92300 Levallois-Perret). Ces informations sont disponibles sur l'intranet, dans le Code de conduite et sur le site Internet, étant, par là même accessibles aux personnes extérieures au Groupe.

Les informations sont anonymes et adressées en exclusivité au Secrétaire Général du Groupe.

En 2019, les alertes ont été traitées et ont donné lieu à des remédiations lorsque cela a été nécessaire. Ainsi le mécanisme a prouvé son fonctionnement.

#### 4.3.2.2.5 Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Les outils de reporting mis en place au sein de toutes les filiales, HBPO inclus, permettent de suivre les données sociales et environnementales de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Les écarts sont pilotés et les principaux résultats sont remontés aux Directions et au Comité de Direction. Les données sont présentées tout au long de cette Déclaration de Performance Extra-Financière : organisation du travail, heures supplémentaires, rémunération, incidents de discrimination, égalité des chances, santé et sécurité ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, les consommations de matières

premières, les déchets et les incidents environnementaux. Des objectifs ont été fixés sur les principaux indicateurs clés de performance du programme ACT FOR ALL™ à horizon 2025 avec des objectifs intermédiaires annuels.

Concernant les fournisseurs, la méthodologie d'évaluation a été revue en 2019 en intégrant le nouvel outil EcoVadis et les plans d'action pour les fournisseurs en dessous des attentes sont en cours de définition.

#### 4.3.2.3 SÉCURITÉ DES DONNÉES

DPEF

La digitalisation des métiers et des activités engendre un accroissement de la numérisation des processus et du volume de données gérées par l'entreprise. Cette transformation vers l'industrie 4.0 doit être accompagnée par une sécurisation de plus en plus importante des systèmes d'information et des données afin de protéger Plastic Omnium de toutes attaques informatiques.

La cartographie des risques cyber révisée en 2018 et régulièrement mise à jour démontre une constante évolution dans la typologie des risques : attaques informatiques afin de voler des informations sensibles et stratégiques, usurpation d'identités numériques, fraude (via e-mail de phishing) ou sabotage ayant un impact opérationnel. Les modes opératoires évoluent et se sophistiquent, nécessitant une adaptation continue et une veille régulière.

L'organisation de la Direction Cyber Défense s'est renforcée avec la nomination d'un correspondant sécurité dans chaque secteur d'activité du Groupe. En 2019, le *Security Operating Center* (SOC ou centre de surveillance de la sécurité informatique) est devenu pleinement opérationnel. Il permet, en temps réel, de détecter et de traiter les comportements à risque ainsi que les attaques pouvant compromettre les Systèmes d'information du Groupe et les données qui y sont stockées.

De nouvelles technologies sont en permanence en cours de déploiement. En 2019, la sécurité a été renforcée par l'activation d'un antivirus *Next Generation* en complément de l'antivirus traditionnel. Des investissements ont également été réalisés pour mieux contrôler les

connexions au réseau du Groupe et sécuriser les documents et leur transfert selon leur niveau de confidentialité, le déploiement de ces deux projets est planifié en 2020.

Plastic Omnium poursuit ses adhésions au CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français) et au CESIN (Club des Experts de la Sécurité de l'Information et du Numérique) : ces clubs réunissent les grandes entreprises françaises dont les constructeurs automobiles et permettent de mutualiser les informations : dernières attaques subies, échange de bonnes pratiques, nouvelles technologies... L'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) est également une source d'information essentielle pour découvrir les nouvelles menaces et s'en prémunir.

Plastic Omnium participe également au CIGREF (Club Informatique des Groupes et Entreprises Français) qui accompagne ses membres en organisant, animant et synthétisant leurs réflexions collectives sur les enjeux numériques et notamment sur ceux de cybersécurité.

La protection des données personnelles, soumise en Europe au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), fait l'objet d'une attention particulière. Suite à la mise en conformité en 2018 (registres de traitement, Délégués à la Protection des Données, procédures internes...), la formation des collaborateurs continue via un e-learning. 1 651 collaborateurs européens y ont participé en 2019. HBPO a par ailleurs réalisé un contrôle interne de tous ses sites, grâce à un questionnaire d'auto-évaluation revu par le DPO.

La Charte d'utilisation des moyens de communication et des outils informatiques a été validée et déployée dans l'ensemble du Groupe, elle est disponible sur l'intranet. HBPO possède sa propre charte, au contenu équivalent.

Un indicateur clé de performance est suivi en interne. Composé d'une dizaine d'indicateurs opérationnels suivis mensuellement, cet Index Compliance IT est calculé au niveau des sites ainsi qu'à des strates supérieures : pays, région et Métiers. Le score minimal attendu dépendra de la criticité du site.

#### 4.3.3 L'ATTENTION PORTÉE AUX COLLABORATEURS

DPEF

##### AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE

DPEF

De nombreux changements ont eu lieu en 2019 : annonce de l'évolution de la gouvernance, intégration de HBPO dans les procédures, rigueur budgétaire pour faire face à un marché de l'automobile en décroissance... Le management s'est recentré autour des fondamentaux de l'entreprise, en privilégiant les actions locales et les actions des Métiers plutôt que les actions du Groupe. Une gestion non responsable des salariés (violation des droits des travailleurs et des normes internationales du travail, mauvaises conditions de travail, mauvaise anticipation des besoins en compétences...), pourrait entraîner des infractions aux réglementations en vigueur, des conflits sociaux ou un mauvais climat social. L'engagement des salariés, la capacité du Groupe à livrer ses clients et l'image de

l'entreprise s'en trouveraient dégradés. Le respect des réglementations en vigueur, un bon dialogue social et une attention particulière portée aux conditions de travail et à la motivation des salariés sont les fondements d'un management responsable.

Le lancement du programme ACT FOR ALL™ a été l'occasion de renforcer la cohésion et la culture de l'entreprise, notamment lors du ACT FOR ALL™ day.

Après l'intégration en 2018 des salariés de HBPO au sein des effectifs par type de contrat de travail, l'évolution observée en 2019 provient principalement du démarrage de la production sur le site de Greer, influençant également le nombre de salariés travaillant en équipe.

#### EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRATS DE TRAVAIL

	2017		2018 <sup>(1)</sup>		2019	
Contrats à durée indéterminée	19 195	75 %	20 745	77 %	21 913	80%
Contrats à durée déterminée	1 932	8 %	2 067	8 %	1 266	5%
Effectifs inscrits	21 127	-	22 812	-	23 179	
Intérimaires	4 376	17 %	4 112	15 %	4 122	15%
<b>EFFECTIF TOTAL (INSCRITS + INTÉRIMAIRES)</b>	<b>25 503</b>	<b>-</b>	<b>26 924</b>	<b>-</b>	<b>27 301</b>	<b>-</b>

(1) HBPO inclus.

#### EFFECTIF INSCRIT PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (CSP)

	2017		2018 <sup>(1)</sup>		2019	
Ouvriers	11 324	54 %	11 350	55 %	13 086	56%
Employés, techniciens et agents de maîtrise	5 086	24 %	4 496	22 %	4 897	21%
Cadres	4 717	22 %	4 778	23 %	5 196	22%

(1) Hors HBPO.

#### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR TYPE DE CONTRATS DE TRAVAIL

	CDI	CDD	Total inscrits	Intérimaires	Total
France	2 889	8	2 897	517	3 414
Europe de l'Ouest (hors France)	6 672	728	7 400	1 385	8 785
Europe de l'Est	3 422	395	3 817	507	4 324
Amérique du Nord	5 453	-	5 453	790	6 243
Amérique du Sud et Afrique	1 380	101	1 481	84	1 565
Asie	2 097	34	2 131	839	2 970
<b>TOTAL</b>	<b>21 913</b>	<b>1 266</b>	<b>23 179</b>	<b>4 122</b>	<b>27 301</b>

L'organisation du travail respecte les normes internationales du travail, les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et les législations en vigueur. Une part importante des salariés travaille en équipe en raison de l'activité industrielle du Groupe. Le recours aux

heures supplémentaires est privilégié sur l'emploi de travailleurs intérimaires afin de pallier les pics d'activité, inhérents à ce type d'industrie.

#### NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS TRAVAILLANT EN ÉQUIPE

	2017	2018	2019
Salariés travaillant en équipe	12 411	12 416	14 911
dont salariés travaillant la nuit seulement	1 203	1 072	1 425
dont salariés travaillant le week-end seulement	118	98	131
Salariés à temps partiel	344	301	437

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES

	2017	2018	2019
Temps de travail hebdomadaire	De 35 h à 48 h	De 35 h à 48 h	De 35 h à 48 h
Heures supplémentaires (équivalent temps plein)	1 074	1 045	1 297

## LA FIDÉLISATION ET L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS

DPEF

Avoir des salariés fidèles à leur entreprise et engagés dans leurs métiers est primordial pour Plastic Omnium, du fait de ses racines familiales et de sa culture d'entreprise. En effet, des salariés non motivés ni engagés dans leur entreprise resteront moins longtemps, seront moins productifs et pourraient générer un travail de qualité moindre. En conséquence, le Groupe devrait faire face à des coûts en augmentation pour recruter plus, faire face à plus de non-qualités et pourrait à terme voir son image d'excellence opérationnelle dégradée. Le management repose sur deux

valeurs fortes : la proximité et la reconnaissance. La motivation passe par différents facteurs.

La politique de rémunération au sein du Groupe est fondée sur la justesse et l'équité, avec des critères objectifs, ne laissant pas la place aux discriminations, quelles qu'elles soient. Bien que faibles, ainsi que le démontre la bonne note des entités françaises à l'Index de l'Égalité Femmes/Hommes (entre 85 et 89 sur 100 selon les entités), les écarts salariaux sont analysés et des plans d'action sont mis en place pour les réduire progressivement. Globalement, les rémunérations moyennes pratiquées sont supérieures aux minima légaux.

## LES FRAIS DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2017	2018	2019
Salaires et traitements	(820 074)	(778 468)	(835 462)
Charges sociales	(219 808)	(201 177)	(248 762)
Participation des salariés	(18 115)	(15 782)	(19 213)
Coût des engagements retraites et obligations similaires	(2 840)	(7 497)	(5 626)
Rémunération sur base d'actions	(3 327)	(2 528)	(2 492)
Autres charges de personnel	(36 011)	(47 575)	(47 356)
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL HORS FRAIS DE PERSONNEL DES INTÉRIMAIRES</b>	<b>(1 100 175)</b>	<b>(1 053 027)</b>	<b>(1 158 911)</b>
Coût du personnel des intérimaires	(142 677)	(129 868)	(147 890)
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL DONT INTÉRIMAIRES</b>	<b>(1 242 852)</b>	<b>(1 182 895)</b>	<b>(1 306 801)</b>

Plastic Omnium propose localement des avantages complémentaires tels que politiques collectives d'intéressement, couverture maladie ou encore Plan Épargne Groupe. Au 31 décembre 2019, le Plan Épargne Groupe mis en place en France compte 1 193 adhérents, détenant 1 452 471 actions de Compagnie Plastic Omnium SE, soit 0,98 % du capital social, achetées sur le marché boursier (se référer au chapitre 3.1.4 « Informations concernant l'actionariat »).

Un environnement de travail agréable est un atout pour fidéliser les salariés. Que ce soit dans les bureaux ou les usines, Plastic Omnium attache de l'importance à créer des espaces de travail ergonomiques, modernes et favorisant une bonne qualité de vie au travail. L'ergonomie des postes fait partie des sujets particulièrement étudiés avec des outils de cotation.

L'organisation du Groupe est basée sur une délégation des responsabilités au management de proximité impliquant une forte autonomie, créant ainsi un environnement de travail motivant. Cette délégation de responsabilité implique la création d'une culture managériale cohérente sur l'ensemble des sites et le déploiement du 'PO Way'. Pour garantir un management éthique et bienveillant, les managers sont régulièrement sensibilisés et formés. Selon leur profil, les managers et futurs managers sont invités à participer aux programmes « Starter », « Booster », « Leading Success », « Leading Manufacturing » et « Driving Success ».

Au sein de Intelligent Exterior Systems des journées de travail ont été organisées avec les managers pour étudier l'importance de la rétention des talents et les outils et environnements à mettre en place pour atteindre un fort engagement. Une enquête anonyme menée auprès des collaborateurs arrivés depuis 6 mois a permis d'identifier les points de satisfaction et les axes d'amélioration lors de l'intégration des nouveaux arrivants, qui est un moment clé dans l'engagement des salariés.

Globalement, le développement des compétences et la possibilité d'évoluer font partie des atouts du Groupe pour engager ses salariés. Les collaborateurs sont interrogés annuellement lors de leurs entretiens d'évaluation sur les parcours de formation, les carrières et les postes qu'ils envisagent dans leur parcours professionnel. Les cadres bénéficient d'entretiens réguliers donnant l'occasion aux collaborateurs d'exprimer leur satisfaction quant à leur parcours dans l'entreprise et leurs souhaits d'évolution de carrière. Les opportunités de développement sont abordées : évolution de poste, promotion interne, programme de développement.

Clean Energy Systems a mis en place une enquête de satisfaction anonyme pour obtenir un retour des salariés sur le déroulement de leur entretien annuel. Environ la moitié des cadres et ingénieurs ont répondu et ont permis de souligner la cohérence grandissante entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise.

Un levier clé utilisé par Plastic Omnium pour impliquer ses salariés est la reconnaissance et la possibilité de participer à la construction de

l'entreprise : les sites avec les meilleures performances sur les piliers d'ACT FOR ALL™ sont reconnus lors du « Top 100 » et les *Innovation Awards by Plastic Omnium* sont la reconnaissance de la capacité des équipes à proposer des projets innovants et à faire preuve d'intrapreneuriat, compétence particulièrement recherchée par le Groupe.

Enfin, des initiatives locales sont prises pour développer une bonne qualité de vie au travail et ainsi fidéliser les salariés : des filiales ou des sites ont mis en place des accords pour développer le télétravail. Des cafétérias ou des conciergeries ont vu le jour, des espaces collaboratifs ont également été créés.

Le nouveau site de Δ-Deltatech a mis en place les Deltatalk : des conférences très inspirantes permettant aux salariés de prendre du recul sur leurs métiers et missions. La première session à l'automne a abordé le sujet de la stimulation et de l'*open innovation* au cours de 4 présentations.

Deux sites de Clean Energy Systems ont concouru à des palmarès d'entreprises où il est agréable de travailler et ont reçu de très bons

scores : le site de Troy aux États-Unis a participé à la compétition *Best and Brightest of Metro Detroit* qui est locale à la région et a été élu comme une des meilleures où travailler parmi 6 000 entreprises participantes. Le site de Puebla au Mexique a obtenu la reconnaissance *Best Place to Work* du pays ainsi que *Great Place to Work* pour les *millennials*.

Les informations obtenues et les actions menées suite à l'enquête d'engagement menée en 2016 ayant porté leurs fruits, une nouvelle enquête sera réalisée prochainement afin de mesurer l'évolution du Groupe et les nouvelles attentes des collaborateurs pour maximiser leur engagement.

Du fait de l'intégration de HBPO et de l'augmentation des exigences du groupe Plastic Omnium dans un contexte économique tendu, le taux de turnover des cadres s'élève à 14,6% en 2019. Cet indicateur clé de performance est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

#### TURNOVER DES CADRES

	2017	2018	2019
Taux de turnover des cadres	13,5 %	11,5 %	14,6 %

#### NOMBRE DE DÉPARTS DANS L'ANNÉE

	2017	2018	2019
Licenciements économiques	443	138	525
Licenciements pour autres motifs	794	746	1 730
Autres départs	1 987	1 804	2 065
<b>TOTAL</b>	<b>3 224</b>	<b>2 688</b>	<b>4 320</b>

L'absentéisme est également un indicateur clé pour mesurer l'engagement des salariés. Au sein du Groupe, l'absentéisme est stable et reste faible.

#### TAUX D'ABSENTÉISME PAR MOTIF

	2017	2018	2019
Taux d'absentéisme pour accidents du travail	0,07 %	0,04 %	0,02 %
Taux d'absentéisme pour autres motifs	2,73 %	2,78 %	2,71 %
<b>TAUX D'ABSENTÉISME TOTAL</b>	<b>2,80 %</b>	<b>2,82 %</b>	<b>2,73 %</b>

**4.3.3.1 SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

DPEF



La sécurité des salariés est prioritaire au sein de Plastic Omnium depuis de nombreuses années. Une mauvaise gestion de la sécurité pourrait entraîner des accidents, des maladies professionnelles ou des manquements aux réglementations en vigueur. Les exigences réglementaires applicables se renforcent régulièrement accroissant les risques de non-conformité. De tels événements pourraient engendrer des coûts ou des dépenses d'investissement supplémentaires pour le Groupe afin d'y remédier, de s'y conformer ou au titre d'éventuelles sanctions. L'efficacité de la politique « Top Safety » mise en œuvre pour réduire ces risques se démontre année après année avec une progression constante des indicateurs clés de performance.

**TAUX DE FRÉQUENCE ET TAUX DE GRAVITÉ (PERSONNEL INTÉRIMAIRE INCLUS)**

	2017	2018	2019
Tf1 <sup>(1)</sup> : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt En nombre d'accidents par million d'heures travaillées	1,98	1,40	1,22
Tf2 <sup>(2)</sup> : Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt En nombre d'accidents par million d'heures travaillées	2,87	2,12	1,85
Tg <sup>(3)</sup> : Taux de gravité des accidents du travail En nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées	0,06	0,05	0,02

(1) Tf1 = Nombre d'accidents du travail avec arrêt, personnel intérimaire inclus × 1 000 000/nombre d'heures travaillées.

(2) Tf2 = Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt, personnel intérimaire inclus × 1 000 000/nombre d'heures travaillées.

(3) Tg = Nombre de jours perdus pour accidents du travail avec arrêt × 1 000/nombre d'heures travaillées.

**TAUX DE FRÉQUENCE ET TAUX DE GRAVITÉ (HORS PERSONNEL INTÉRIMAIRE)**

	2017	2018	2019
Tf1 : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt En nombre d'accidents par million d'heures travaillées	1,86	1,35	1,17
Tf2 : Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt En nombre d'accidents par million d'heures travaillées	2,72	2,12	1,84
Tg : Taux de gravité des accidents du travail En nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées	0,07	0,05	0,03

**INDICATEURS SÉCURITÉ (PERSONNEL INTÉRIMAIRE INCLUS)**

	2017	2018	2019
Nombre de premiers soins	2 146	1 664	1 678
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	45	33	33
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	99	65	64
Nombre de jours perdus pour accidents du travail avec arrêt	2 944	2 092	1 282

Le Groupe s'est fixé comme ambition de n'avoir aucun accident sérieux et comme objectif d'atteindre un Tf2 avec personnel intérimaire de 1,6 en 2020.

La politique du Groupe repose sur 8 piliers :

- déployer la certification ISO 45001 (en remplacement de l'OHSAS 18001) sur tous les sites ;
- intégrer un objectif RSE dont la sécurité dans les objectifs des managers dans le cadre de leur entretien annuel d'évaluation ;
- s'assurer de la mise en œuvre de la Procédure IMH (Interface Homme-Machine) ;
- dispenser à l'ensemble des managers la formation sécurité Groupe Top Safety ;
- mettre en œuvre les 5 piliers du plan HSE : leadership, reconnaissance, conception, politique d'excellence et amélioration des conditions de travail ;
- maîtriser les risques significatifs par la mise en place des actions appropriées ;
- suivre les Plans d'amélioration sécurité de chaque Métiers ;
- faire un suivi systématique des recommandations proposées par les assureurs.

L'organisation, éprouvée de longue date, prévoit d'intégrer la sécurité à tous les niveaux de l'entreprise : la Direction HSE et RSE Groupe donne les orientations aux Directions HSE Métiers qui redescendent les objectifs et donnent les ressources pour obtenir les résultats escomptés. Le programme Top Safety comporte l'ensemble des actions à mener pour assurer la sécurité, au nombre de 75. Celles-ci sont regroupées en 5 piliers : machines et matériels, salariés et managers, sites et projets, référentiels et pilotage, et conditions de travail. Ces piliers couvrent notamment les systèmes de management, les comportements, les conditions de travail, incluant le risque chimique et les nuisances sonores, et la sûreté des équipements et des sites. Les sites répondent annuellement à une auto-évaluation sur l'avancement de ces 75 actions à mettre en œuvre. En 2019, ces actions sont estimées complètes à 79 %.

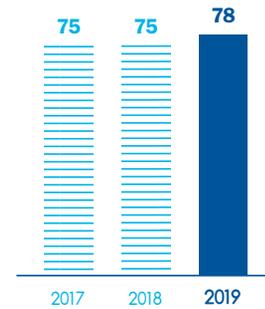
Un Comité HSE se tient deux fois par an avec le Comité de Direction, en complément des Comités ACT FOR ALL™ pour s'assurer de l'atteinte des objectifs et du bon déploiement de la politique. HBPO est progressivement intégré dans le programme avec la création en 2019 d'une Direction HSE pour le Métier, la sécurité étant auparavant de la responsabilité des pays.

« 6 non négociables » ont été instaurés par le Groupe : ils portent sur la circulation des piétons, le port des équipements de protection individuelle, les chariots automoteurs, les charges suspendues, les opérations d'arrêt et de mise en marche ainsi que le travail en hauteur. La tolérance zéro est appliquée lorsqu'un écart est observé sur un de ces thèmes.

Pour atteindre des résultats à la hauteur de ses exigences, le Groupe met en œuvre de nombreux moyens. Le système de management de la sécurité doit être certifié sur l'ensemble des sites en activité. Le nombre de sites certifiés ISO 45001 ou OHSAS 18001 est de 78. 4 sites ont été nouvellement certifiés en 2019, 1 site certifié a fermé. Les sites de HBPO n'avaient jusqu'alors pas mis en place la certification de leur système de management. Suite à l'intégration dans le Groupe, 2 sites ont été identifiés pour être des pilotes dans ce processus. Le déploiement de la certification à tous les sites sera ensuite progressif jusqu'en 2021.

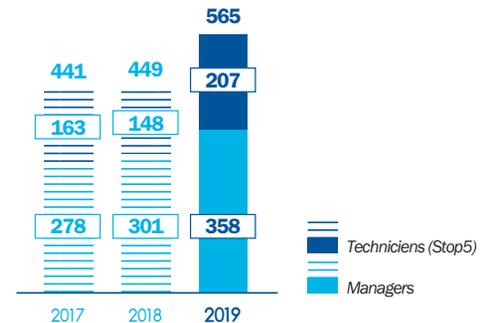
Les risques en matière de santé et sécurité sont identifiés par chaque site dans le cadre de leur certification : les causes d'accidents et de troubles musculo-squelettiques sont recensées et traitées.

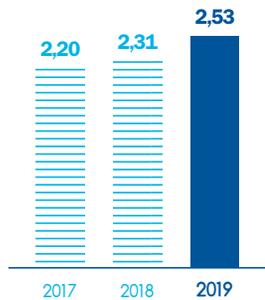
**NOMBRE DE SITES CERTIFIÉS ISO 45001/OHSAS 18001**



La formation est au cœur du dispositif : l'ensemble des salariés est sensibilisé au sujet de la sécurité et des formations spécifiques sont dispensées aux managers et aux techniciens. Les programmes de formation ont été revus en 2018 afin d'évoluer en même temps que l'ancrage de la culture sécurité au sein des équipes. L'attendu du programme de formation « Stop 5 » spécialement conçu pour les techniciens est de rendre les collaborateurs indépendants dans l'intégration de la sécurité dans toutes leurs actions et décisions sans y être incités. Les managers sont formés à réaliser des visites Top Safety : ils sont ainsi à même de détecter toute situation présentant un risque, de la faire remonter pour la faire corriger sans délai.

**NOMBRE DE MANAGERS ET TECHNICIENS FORMÉS À TOP SAFETY**



**NOMBRE DE VISITES TOP SAFETY PAR EMPLOYÉ PAR AN**


Les auditeurs internes sont également en capacité d'identifier et de remonter les écarts lors de leurs visites de sites et de leurs audits, assurant un niveau complémentaire de contrôle. En complément, les assureurs ont visité 64 sites en 2019, garantissant l'application des standards Plastic Omnium en matière de prévention et de protection incendie.

Clean Energy Systems et Intelligent Exterior Systems utilisent des produits chimiques dans leurs procédés. Le risque lié à leur utilisation est pris en compte et géré à l'aide d'un partenaire extérieur. La base de données des produits utilisés est constamment mise à jour en identifiant particulièrement les produits pouvant être CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) ou contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC, *Substances of Very High Concern*). La base de données contient près de 2 000 produits dont 74 % sont contrôlés pour le risque chimique qu'ils engendrent. La politique du Groupe est de substituer ces produits pouvant avoir un impact sur la santé dès que les solutions techniques existent, sans attendre l'évolution des réglementations et les interdictions de commercialisation.

**4.3.3.2 ERGONOMIE**
**DPEF**

L'ergonomie des postes de travail est un facteur essentiel pour réduire les accidents et préserver la santé des collaborateurs. Les troubles musculo-squelettiques font partie des maladies professionnelles les plus répandues pour les activités industrielles de Plastic Omnium. Le Groupe a fait le choix de faire de l'ergonomie une des priorités de son programme ACT FOR ALL™.

Clean Energy Systems et Intelligent Exterior Systems ont des ergonomes en charge d'évaluer les postes et d'identifier les améliorations à apporter lorsque cela est nécessaire. Chacun des Métiers a un outil de cotation de la pénibilité qui permet de noter les postes. L'objectif est d'avoir coté 100 % des postes d'ici 2025.

Au sein de Clean Energy Systems, la salle de réalité virtuelle AlphaVision permet d'intégrer dès la phase de conception des lignes de production et des postes le critère d'ergonomie. 100 % des futurs moyens (machines, lignes...) sont étudiés. La notation va de 1 à 7, 4 étant un niveau parfaitement acceptable, 7 étant un niveau élevé de pénibilité. Les résultats sont remontés aux fabricants des machines afin d'identifier les axes d'amélioration lorsque la cotation dépasse 4. Le fournisseur pourra modifier sa machine avant même sa fabrication et atteindre ainsi *a minima* le niveau d'ergonomie cible pour le Groupe. En moyenne, les postes gagnent 1,5 point après être passés par la réalité virtuelle. L'objectif de Clean Energy Systems est de développer une ligne pilote en ergonomie, regroupant toutes les nouvelles technologies disponibles. L'opérateur ne devra plus porter de charges lourdes telles que les réservoirs. Pour cela, l'ergonome travaille sur des solutions de type robot collaboratif, exosquelettes... et a pour mission d'identifier les bons équipements et appareils à mettre en place. Une veille active auprès de l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité), des fournisseurs d'équipements de protection lui permet de trouver des solutions.

Intelligent Exterior Systems utilise également un outil de cotation des postes, qui identifie les contraintes. Les postes sont classés en 3 couleurs : vert, orange et rouge. Les coordinateurs ergonomie présents sur chaque site sont en charge de la cotation, en relation avec les collaborateurs. Ceux-ci sont invités à participer à la démarche en remontant leur propre expérience et en soumettant des suggestions d'amélioration. Une veille active est également réalisée par l'ergonome.

Au total, le nombre de postes a augmenté de 6 %, le nombre de postes évalués a suivi la même progression. 81 % des postes ont ainsi eu une cotation.

2 modules d'e-learning dédiés à l'ergonomie sont mis en place depuis 2018. Le premier est axé sur les bases de l'ergonomie, l'autre est consacré à la conception. Ces deux modules sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs ayant accès à la plateforme d'e-learning du Groupe *MyLearningPlace*. Plus de 1 800 salariés ont été invités à suivre ces e-learning en 2019. 89 % les ont effectivement suivis. Ainsi, depuis le lancement en 2018, plus de 3 300 salariés se sont formés à l'ergonomie.

	2017	2018	2019
Part des postes évalués	Non disponible	82 %	79 %
Nombre de maladies professionnelles déclarées	12	14	19
Nombre de maladies professionnelles reconnues	9	10	8

### 4.3.3.3 SANTÉ DES COLLABORATEURS

La santé des collaborateurs est une préoccupation importante pour le Groupe. Au-delà des actions que mène l'entreprise pour gérer l'impact potentiel de ses activités sur la santé, les sites sont incités par le Groupe à développer des actions de santé publique en local. Les sujets pouvant être abordés sont laissés à l'appréciation des sites selon leur problématique locale : les initiatives peuvent être des campagnes de vaccination contre la grippe, de sensibilisation à la sécurité routière, à l'importance d'une bonne hygiène de vie (alimentation, sommeil...) ou encore concerner la lutte contre les addictions.

En 2019, 56 % des sites ont mené au moins une campagne de santé publique. Les actions menées par plusieurs sites sont les campagnes de dépistage (diabète, cancer, VIH), les campagnes de vaccination ainsi que des échanges avec des experts pour apporter des conseils en matière de nutrition et d'hygiène de vie.

	2017	2018	2019
Nombre d'incidents de discrimination	1	0	0
Nombre de mesures prises suite aux incidents de discrimination	0	0	0

Les 3 entités françaises ont calculé leur Index de l'Égalité Femmes/Hommes<sup>(1)</sup> obligatoire en France depuis début 2019. Les résultats sont compris entre 85 et 90, démontrant une bonne prise en compte de la thématique par Plastic Omnium. Les axes d'amélioration identifiés viennent confirmer l'orientation principale prise par le Groupe depuis plusieurs années : la promotion des femmes aux postes de direction. Cette politique est soutenue par un objectif d'avoir 25 % des postes de direction occupés par des femmes en 2025. 3 axes ont été fixés pour atteindre cet objectif :

- une meilleure identification des femmes pouvant prétendre aux postes de direction vacants afin de les intégrer aux processus de recrutement ;
- une sensibilisation accrue à l'importance et aux bénéfices d'une Direction plus mixte ;
- le soutien de l'ensemble des femmes à travers des plans de développement individuels afin d'identifier, dès leur entrée dans l'entreprise, les femmes à haut potentiel et de définir les parcours de développement adaptés.

En 2019, des salariés volontaires en France ont lancé WoMen@PO, un réseau interne pour promouvoir et faciliter la mixité dans l'entreprise. En quelques mois, ce réseau a fédéré plus de 150 salariés - femmes et hommes, autour de deux types d'actions :

- la communication : 2 conférences ont été réalisées à I-Tech et α-Alphatech sur l'importance des réseaux et sur les parcours professionnels des femmes ;

	2017		2018		2019	
Nombre de femmes au 31 décembre	4 981	23,6 %	5 028	24,4 %	5 956	25,7 %
Part des femmes dans le Groupe						
Nombre de femmes cadres au 31 décembre	986	20,9 %	1 022	21,4 %	1 100	21,2 %
Part des femmes dans la population cadre						
Nombre de femmes aux postes de direction au 31 décembre	39	11,5 %	37	12,1 %	48	12,8 %
Part des femmes aux postes de direction						
Nombre de femmes cadres recrutées dans l'année	185	24,8 %	195	23,9 %	156	25,3 %
Part des femmes dans les recrutements de cadres						

(1) Index de l'Égalité femmes-hommes : la loi française n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel oblige les entreprises à supprimer les écarts de salaires non justifiés entre femmes et hommes, la première étape étant de mesurer ces écarts avec l'Index de l'Égalité femmes-hommes, dont la méthodologie est imposée.

### 4.3.3.4 ÉGALITÉ DES CHANCES

DPEF

#### Égalité femmes/hommes

Conscient de la richesse et de l'ouverture d'esprit qu'apporte la diversité au sein de l'entreprise, le Groupe a défini 2 axes prioritaires : l'égalité hommes/femmes et les jeunes.

Son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et ses engagements dans son Code de conduite sont le socle de sa politique diversité. La lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient, est affirmée au plus haut niveau et suivi annuellement au moyen de l'outil de reporting des données extra-financières.

- le *mentoring* : 5 sessions de *mentoring* collectifs ont été animées à Σ-Sigmatech, Levallois et α-Alphatech sur le thème de l'importance du réseau dans la carrière et des stéréotypes de genre.

350 participants ont assisté aux différents événements en 2019.

Aux États-Unis, des femmes sont invitées à participer à des événements inter-entreprises et à des clubs pour évoquer le sujet. Un second réseau œuvrant pour la mixité, construit sur le modèle de WoMen@PO, est en cours de création en Asie.

En complément des séances de *mentoring* collectif, le *mentoring* individuel de femmes à potentiel par des femmes top manager pour les accompagner dans leur développement individuel.

La journée *Women's day* a été reconduite en 2019 en présence de représentants du management, de la fonction RH, des adhérents au réseau interne WoMen@PO et des marraines de l'association Elles Bougent. Une journée similaire a également été tenue en Afrique du Sud : le *Women's day Pretoria*.

Une attention particulière sera apportée à la présence des femmes dans les programmes de développement destinés aux potentiels et hauts potentiels tels que Starter ou Booster.

Les partenariats avec les associations sont un levier intéressant pour sensibiliser au-delà de l'entreprise : les marraines Plastic Omnium de l'association « Elles Bougent » poursuivent la promotion des métiers techniques et d'ingénieurs auprès des jeunes femmes afin de les attirer davantage vers des carrières scientifiques.



### Travailleurs en situation de handicap

DPEF

Le 13 novembre 2019, Plastic Omnium s'est mobilisé aux côtés d'une centaine d'entreprises françaises pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique. Par la signature de ce manifeste, l'entreprise prend 10 engagements opérationnels concernant la découverte de métiers par les élèves handicapés, le recrutement, l'adaptation des postes, la sensibilisation des collaborateurs, la lutte contre les discriminations et stéréotypes et le renforcement des partenariats avec les parties prenantes du sujet.

Cette démarche d'engagement public prolonge les actions déjà menées en interne en France, notamment au travers de la Mission Handicap. La Mission Handicap poursuit son programme autour de la sensibilisation, du recrutement, de l'intégration et du maintien dans l'emploi des salariés handicapés et du renforcement de la collaboration avec le secteur protégé et adapté.

La formation des acteurs clés (référénts handicaps, Comité de Direction, managers, collaborateurs des Ressources Humaines, acheteurs...) a continué en 2019 et se poursuivra également en 2020.

Le *Duoday* est un événement proposé par le gouvernement français et que 9 sites ont volontairement organisé : lors de la Semaine Européenne

pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), 16 salariés volontaires ont formé des duos avec des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi. Ces moments sont l'occasion d'inclure les personnes en situation de handicap dans le monde de l'entreprise et de poursuivre la sensibilisation en interne. 2 personnes en situation de handicap accueillies lors de ces *Duoday* se sont vu proposer des missions par la suite.

D'autres événements sont également organisés avec l'aide d'associations telles que l'ARPEJH pour promouvoir les métiers auprès des jeunes en situation de handicap : des stages d'observation ou des forums d'orientation métier.

En 2019, la communication s'est intensifiée visant à lever les préjugés et à partager la démarche en interne comme en externe. La parole a été donnée à la Mission Handicap dans des outils de communication internes (Optimum, journaux des sites, intranet) et externes (LinkedIn, articles de presse, lettre aux actionnaires). Des actions de communication sur site ont également été proposées lors de la SEEPH : campagne d'affichage pour lever les incompréhensions possibles, animation de jeux, intervention d'assistantes sociales...

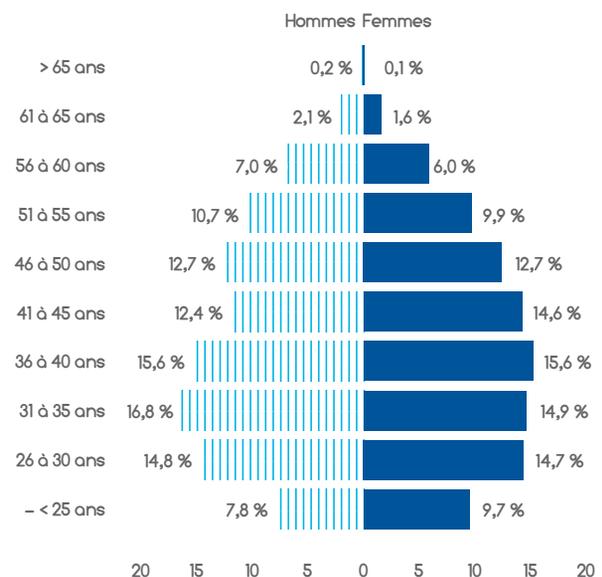
	2017	2018	2019
Nombre de travailleurs handicapés	390	353	377
Postes de travail modifiés pour les travailleurs handicapés	17	39	49
Nombre de travailleurs handicapés recrutés dans l'année	27	39	29

Les achats réalisés auprès du secteur protégé et adapté sont également un canal intéressant pour poursuivre les actions en externe avec une visibilité en interne. Plastic Omnium dépense chaque année plus de 2 millions d'euros auprès d'une trentaine de fournisseurs. Ces achats sont, pour certains, au cœur du métier de Plastic Omnium avec par exemple la fourniture de câbles souples qui sont intégrés dans les pare-chocs.

#### 4.3.3.5 FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES

Pour construire sereinement l'avenir du Groupe, Plastic Omnium travaille depuis plusieurs années à renforcer son attractivité auprès des jeunes. L'enjeu est double : inciter les jeunes générations et notamment les femmes à embrasser des études et des carrières scientifiques et faire découvrir les métiers et les valeurs de Plastic Omnium pour attirer les talents en sortie d'études.

#### RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE



Plastic Omnium participe localement à de nombreux événements à destination des jeunes. La SIA (Société des Ingénieurs de l'Automobile) a organisé son deuxième forum – MonJob@FuturAuto – sur la zone Mondial.Tech du Mondial de l'Auto de Paris pour convaincre les élèves ingénieurs que l'industrie automobile est riche d'opportunités de métiers et de carrières. Sponsor de l'évènement, Plastic Omnium a, pour la seconde année, présenté les différents métiers techniques existant au sein du Groupe. En septembre à Lyon et en octobre à Paris, Plastic Omnium a été présent à des salons automobiles. Plus de 300 étudiants ont participé à chacun de ces événements.

Les partenariats avec des écoles cibles se poursuivent : en Pologne avec Lublin University of Technology, en Slovaquie avec la STU-Slovak University of Technology, en Roumanie avec l'Université de Pitesti, en Inde avec la formation Cadcamguru Solutions Pvt. Ltd, en Angleterre avec la Burton and South Derbyshire College, aux États-Unis avec l'Université de Kettering dans le Michigan, ou encore en France avec l'UTC et l'École Centrale Lyon. Le Groupe a également renouvelé son engagement en tant que partenaire du Raid sportif CentraleSupélec, qui lui permet de développer des liens privilégiés entre les étudiants et les collaborateurs : 6 jeunes centraliens ont été accueillis en stage au sein des équipes Plastic Omnium en 2019. Le Groupe parraine également la formation

« Chef de projet Plastronique » auprès de la Fondation pour l'Université de Lyon.

D'autres actions sont menées : sponsoring d'un challenge innovation, participation à des forums dédiés à l'insertion de jeunes en situation de handicap et enfin promotion des métiers aux enfants dès le plus jeune âge, et notamment des jeunes filles.

L'accueil des jeunes en fin d'étude est une source intéressante de recrutements : VIE, stages, apprentissages sont des contrats privilégiés par Plastic Omnium. La notoriété de Plastic Omnium est accrue auprès des jeunes diplômés et une part croissante de jeunes est embauchée suite à ces contrats.

Aux États-Unis, le programme Co-Op permet d'accueillir tous les 3 mois et pour une période de 3 mois les étudiants de différentes Universités américaines réputées. Une vingtaine de ces étudiants intègrent ce programme chaque année et permettent à Plastic Omnium de se créer un vivier de talents tout en renforçant sa notoriété et son attractivité auprès des jeunes diplômés talentueux.

En 2019, les profils juniors ont représenté 23 % des recrutements de cadres.

	2017 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(1)</sup>	2019
Nombre de stagiaires/VIE/apprentis en cours à fin 2019	775	746	816

### 4.3.3.6 INITIATIVES LOCALES ET MÉCÉNAT

Le groupe Plastic Omnium est présent dans 26 pays au travers de ses 131 sites. Employant plus de 27 000 personnes, l'impact économique et social local est important. Le dialogue avec les parties prenantes locales est donc primordial pour que les sites soient bien acceptés dans leur territoire. Cette acceptation passe notamment par une prise de responsabilité envers les communautés. Les sites ont toujours eu la liberté de mener des actions de philanthropie ou de mécénat en local et de nombreux sites ont mené à bien ce type de projets en impliquant leurs salariés. Le Groupe a choisi d'intégrer les initiatives locales dans les marqueurs d'ACT FOR ALL™ comme symbole de cette volonté de s'ancrer durablement dans les territoires et de démontrer sa responsabilité vis-à-vis des communautés. En 2019, 58 % des sites inclus dans le périmètre de reporting déclarent avoir mené au moins une action locale.

En Inde, le site de Ranipet de Clean Energy Systems a créé un partenariat avec l'ONG *Hand in Hand* pour contribuer à transformer une école qui éduque les enfants défavorisés : il s'agit de rénover l'école et de l'aider à s'équiper avec des outils informatiques pour inciter les parents issus de la campagne environnante à envoyer leurs enfants à l'école plutôt qu'à travailler dans les champs. Les salariés participent à la rénovation, certains d'entre eux envoyant leurs enfants dans l'école. Le partenariat avec Magic Bus se poursuit en Inde pour promouvoir l'émancipation et l'éducation des femmes ainsi que l'égalité hommes/femmes.

Le site français de Pfastatt a construit un partenariat avec une entreprise d'intérim : celle-ci recrute des personnes éloignées de l'emploi et le site les forme et les emploie. Cela permet de donner une seconde chance à ces personnes en difficulté.

Au niveau du Groupe, des actions de mécénat sont également menées. Compagnie Plastic Omnium SE soutient des initiatives visant à faire rayonner la culture française. Originaire de la région lyonnaise, Plastic Omnium soutient sa gastronomie emblématique, en étant mécène de la Cité Internationale de la Gastronomie. Ce premier centre culturel entièrement dédié à la gastronomie a ouvert à Lyon en octobre 2019 : 4 000 m<sup>2</sup> sont organisés en « Parcours du goût » pour mettre en valeur les

savoir-faire, l'identité et l'excellence de la cuisine française. Le Groupe a accompagné ce projet depuis son commencement.

### 4.3.3.7 GESTION DES TALENTS ET DES COMPÉTENCES

DPEF

L'innovation et l'excellence opérationnelle constituent les fondements du succès du Groupe. Ces atouts sont intimement liés aux compétences et savoir-faire des équipes. La gestion des talents et des compétences est donc clé pour maintenir ce niveau élevé d'expertise. Attirer les talents est la première étape. De nouvelles compétences apparaissant au fur et à mesure de l'évolution des marchés et des technologies, la recherche de nouveaux profils devient en enjeu : mécatronique, plastronique, électrochimie, ingénierie logicielle, fabrication numérique ou encore analyse de données sont nécessaires pour développer la connectivité, l'électrification des véhicules et l'automatisation des procédés.

Une gestion inadaptée des talents et des compétences pourrait entraîner une absence d'expertises nécessaires au maintien d'un haut niveau d'innovation et donc à terme de la compétitivité dans l'entreprise. Les développements seraient moins en adéquation avec les exigences des réglementations et des clients et ne permettraient plus au Groupe de gagner de nouveaux marchés. De plus, les talents mal employés ou non promus pourraient perdre en engagement et quitter plus facilement l'entreprise.

Pour développer son attractivité, le Groupe poursuit sa politique de marque employeur. Les réseaux sociaux et le site carrières continuent à être une source majeure de recrutements. Avec 726 offres d'emploi et de stages publiées dans l'année, le site carrières a enregistré une augmentation du trafic de 30 % par rapport à 2018, avec plus de 15 000 visiteurs uniques chaque mois. Le nombre d'abonnés sur LinkedIn se rapproche de 100 000, en hausse de 34 % par rapport à l'année précédente. Près de 1 700 candidatures sont reçues tous les mois, en hausse de 25 % par rapport à 2018, démontrant le succès de la politique d'attractivité développée par le Groupe.

(1) Hors VIE en 2017.



**NOMBRE DE SALARIÉS RECRUTÉS DANS L'ANNÉE**

	2017	2018	2019
Recrutements cadre	746	816	616
Recrutements non-cadre	4 048	4 135	4 806
<b>TOTAL</b>	<b>4 794</b>	<b>4 951</b>	<b>5 422</b>

**NOMBRE DE CADRES RECRUTÉS DANS L'ANNÉE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE**

	2017	2018	2019
France	181	165	91
Europe de l'Ouest (hors France)	143	150	149
Europe de l'Est	70	103	62
Amérique du Nord	166	152	137
Amérique du Sud et Afrique	42	42	34
Asie	144	204	143
<b>TOTAL</b>	<b>746</b>	<b>816</b>	<b>616</b>

Les parcours professionnels des collaborateurs sont étudiés lors des *people review* qui ont lieu annuellement. Le Groupe souhaite par cet outil identifier les potentiels au niveau Groupe ou au niveau local, les besoins de développement des compétences pour transformer les futurs talents en managers de demain et les carrières prévisionnelles. Ces projets sont construits avec les collaborateurs lors de leurs entretiens annuels d'évaluation : formation, évolution de postes, promotions internes, mobilités entre Métiers, mobilités géographiques... les souhaits des salariés sont reçus lors de ces échanges. 5 000 cadres bénéficient de ce processus formalisé d'entretien annuel, selon un format défini par le Groupe.

Clean Energy Systems a complètement refondu le système d'expertise en 2019 : les compétences nécessaires à la poursuite de la réussite de l'entreprise ont été revues. Un groupe de travail composé de profils opérationnels et fonctionnels a abouti à la définition de nouveaux postes, intégrant des expertises spécifiques. Des postes de Directeurs en

mécatronique ou en soufflage par exemple ont été créés et seront prochainement pourvus, soit en interne suite à des évolutions professionnelles soit en externe. Ces nouveaux postes seront répartis dans les différentes zones géographiques.

La mobilité et les promotions internes sont particulièrement soutenues par le groupe Plastic Omnium qui y voit une source très intéressante de richesse et de diversité. L'outil informatique OPteam de gestion des Ressources Humaines, accessible à tous les salariés connectés, présente les parcours de formation, les mobilités et les ouvertures de poste en interne : l'ensemble de ces collaborateurs est incité à postuler aux postes en adéquation avec leur parcours professionnel dessiné en amont.

Le Groupe s'est doté de l'objectif de pourvoir 75 % des postes de top managers en interne et de favoriser la mobilité géographique. En 2019, le taux de mobilité a atteint 12,6 % et la mobilité internationale a profité à 71 salariés.

**TAUX DE MOBILITÉ DES CADRES**

	2017	2018	2019
France	9,3 %	10,9 %	12,3 %
Europe de l'Ouest (hors France)	12,5 %	8,3 %	11,3 %
Europe de l'Est	11 %	12,8 %	9,9 %
Amérique du Nord	13,3 %	12,2 %	15,0 %
Amérique du Sud et Afrique	13,4 %	13,0 %	19,0 %
Asie	11,8 %	5,4 %	15,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>11,6 %</b>	<b>9,9 %</b>	<b>13,1 %</b>

Les formations sont indispensables pour accompagner les salariés à évoluer en interne et à développer leur employabilité. Aux 4 programmes existants à destination des talents et futurs talents, un nouveau programme a été lancé en 2019 « Leading Success ». Ce programme est à destination des Directeurs en vue de développer leur savoir-être et

compétences pour devenir les top managers de demain. En 2019, 27 directeurs en ont bénéficié.

Le programme « Starter » sur 12 à 18 mois est destiné aux jeunes talents qui sont les futurs leaders de l'entreprise. 61 collaborateurs suivent ce parcours.

« Driving Success » contribue à créer une culture commune de management. Les managers sont invités à participer à ce programme pour développer leur aptitude en communication, leadership et management d'équipes. 87 managers ont assisté à ce programme en 2019.

Le parcours de formation « Booster » propose aux jeunes dirigeants et futurs dirigeants d'approfondir leur connaissance pour mettre en œuvre une stratégie, fixer des orientations aux équipes et engager et motiver les collaborateurs. 23 salariés ont bénéficié de ce programme au cours de l'année.

« Leading Manufacturing » est spécifiquement tourné vers les Directeurs d'usine actuels et futurs.

90,8 % des salariés ont bénéficié d'au moins une formation en 2019, en présentiel, en e-learning ou en *blended learning*. En moyenne chaque salarié s'est vu dispensé 22 heures de formation dont les principales thématiques sont les langues, la santé/sécurité/environnement, les logiciels, le management, l'amélioration continue, l'expertise et les techniques métiers.

	2017	2018	2019
Commissions de formation	36	31	39
Nombre de stagiaires	122 601	127 468	169 849
Nombre de stages/salarié/an	5,8	6,2	7,3
<b>TOTAL DES HEURES DE FORMATION</b>	<b>531 130</b>	<b>498 576</b>	<b>510 634</b>
Heures de formation par an et par salarié	25,1	24,2	22,0
<b>TOTAL DES FACTURES DES ORGANISMES DE FORMATION (EN MILLIERS D'EUROS)</b>	<b>5 262</b>	<b>4 813</b>	<b>5 208</b>

Toutes les heures de formation, indépendamment de leur durée, sont prises en compte dans la comptabilisation du nombre de stagiaires.

### 4.3.4 PRODUCTION DURABLE

DPEF

#### 4.3.4.1 PROGRAMME TOP PLANET



Les impacts sur l'environnement se font de plus en plus pressants au niveau mondial. Les réglementations croissantes en matière de gestion environnementale et de lutte contre le changement climatique pourraient engendrer des investissements ou des coûts supplémentaires pour le Groupe afin d'y remédier, de s'y conformer ou au titre d'éventuelles sanctions. De plus, une mauvaise gestion environnementale pourrait

générer une augmentation des impacts (déchets, émissions de gaz à effet de serre, pollution...) entraînant une détérioration de l'image du Groupe, les parties prenantes étant de plus en plus sensibles à ces thématiques. Être un acteur responsable implique pour Plastic Omnium de réduire son empreinte environnementale en agissant sur 4 piliers principaux : le management de l'environnement et de l'énergie, les évolutions des indicateurs clés, le respect de la réglementation et le respect de la planète et la mise en place d'initiatives de prévention. La politique Top Planet, existant depuis plus de 10 ans, décrit l'ensemble des actions à mener concernant les consommations d'énergie, d'eau, la gestion des pollutions et des déchets principalement. Un réseau d'animateurs HSE est en charge de faire vivre cette politique : application des procédures, des plans d'actions, suivi des indicateurs et reporting aux Directions HSE des Métiers et Groupe.

Cette politique impose pour l'ensemble des sites la certification du système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001. 20 sites de HBPO sont également certifiés.

#### NOMBRE DE SITES CERTIFIÉS ISO 14001

	2017	2018	2019
Sites certifiés ISO 14001	85	76	99

En 2019, 99 sites sont certifiés soit 91 % des sites. En 2019, un site certifié a fermé, 24 nouveaux sites sont certifiés.

Un des premiers axes de la politique est la sensibilisation et la formation des collaborateurs, selon leur profil. En 2019, 18 414 heures de sensibilisation ont été délivrées à 33 892 salariés. 19 778 collaborateurs ont été formés au cours de 18 634 heures. Les principaux thèmes abordés sont la gestion des risques environnementaux, la gestion des rejets et des intrants, et les conséquences d'un non-respect des exigences réglementaires.

#### La gestion des matières premières et des déchets

Les deux Métiers principaux de Plastic Omnium reposent sur la transformation du plastique en pièces pour l'automobile. Selon la pièce à fabriquer et les propriétés techniques et esthétiques désirées, différents types de plastiques sont utilisés : polyéthylène, polypropylène, ABS, ou ASA ainsi que des matériaux composites.



**CONSOMMATION ANNUELLE DE MATIÈRES PREMIÈRES EN TONNES**

	2017	2018	2019
Plastiques vierges	354 089	349 262	338 117
Composites vierges	15 660	16 623	16 488
Plastiques recyclés	51 072	11 086	15 051
Plastiques biosourcés	260	0	0
<b>TOTAL PLASTIQUES</b>	<b>421 081</b>	<b>376 971</b>	<b>369 656</b>

Lors de la fabrication, les rebuts internes sont réintégrés dans le processus de fabrication, réduisant les déchets générés en cours de production. L'efficacité des procédés est constamment améliorée afin d'optimiser les rendements.

L'eau est également une matière première importante, consommée principalement pour refroidir les circuits. La consommation est principalement en boucle fermée, limitant grandement la quantité utilisée. Les éventuels rejets d'eaux usées sont liés aux eaux sanitaires et aux eaux utilisées dans les procédés de peinture. Celles-ci sont retraitées et les boues de peinture rentrent dans les circuits de gestion de déchets en respect des réglementations.

**CONSOMMATIONS D'EAU**

	2017	2018	2019
Consommation annuelle (en m <sup>3</sup> )	1 206 658	1 127 760	1 259 683
Consommation (en l/kg de matière transformée)	2,644	2,760	3,136

Lorsque cela est techniquement possible, les peintures solvantées sont remplacées par des peintures aqueuses. Les solvants contenus dans les peintures émettent des COV (composés organiques volatiles) pouvant avoir un effet délétère sur la santé (ils peuvent être classés CMR –

cancérogène, mutagène et reprotoxique) et participant indirectement au dérèglement climatique. Afin de réduire les COV, les postes de peinture sont équipés d'incinérateurs en fin de chaînes de production.

**CONSOMMATIONS DE PEINTURES ET SOLVANTS EN TONNES**

	2017	2018	2019
Peintures <sup>(1)</sup>	6 772	6 504	7 146
Solvants <sup>(2)</sup>	12 096	11 169	8 827
<b>TOTAL</b>	<b>18 868</b>	<b>17 673</b>	<b>15 973</b>

<sup>(1)</sup> Matière sèche contenue dans la peinture, hors solvant.

<sup>(2)</sup> Solvants utilisés purs et solvants contenus dans les peintures.

**ÉMISSIONS DE COV**

	2017	2018	2019
COV	1 779	1 689	1 771

Les déchets de production (pièces plastiques non réinjectables en production, déchets d'emballage...) suivent une filière de traitement appropriée :

- les déchets recyclés comprenant la réutilisation (avec un usage identique à celui pour lequel la pièce ou le produit a été initialement conçu, sans traitement intermédiaire), le recyclage ou la régénération matière (redonnant au matériau ses propriétés premières, par traitement ou adjonction d'additifs, lui permettant d'être réintroduit dans le cycle de production) ;

- les déchets valorisés comprenant la réutilisation (avec un usage différent de celui pour lequel la pièce ou le produit a été initialement conçu, avec éventuellement traitement intermédiaire) et la valorisation par incinération avec récupération d'énergie ;
- les déchets ultimes regroupant les déchets non valorisés, incinérés sans récupération d'énergie ou mis en décharge.

## DÉCHETS GÉNÉRÉS ANNUELLEMENT PAR TYPE DE DÉCHETS EN TONNES

	2017	2018	2019
Pièces plastiques <sup>(1)</sup>	42 419	40 151	37 731
Déchets industriels banals	16 168	14 197	16 884
Métaux	7 705	8 931	11 913
Cartons	7 986	7 544	9 554
Bois	5 814	5 517	6 941
Emballages plastiques	1 136	1 653	1 693
Verre	7	1	10
Solvants	4 157	4 461	4 197
Boues de peinture	5 850	5 867	5 882
Huiles	1 626	1 947	2 349
Autres déchets <sup>(2)</sup>	6 726	8 660	6 872
<b>TOTAL DÉCHETS</b>	<b>99 595</b>	<b>98 930</b>	<b>104 025</b>

(1) Pièces plastiques : intègrent également les déchets de matériaux composites.

(2) Autres déchets : eaux de lavage et de maintenance, déchets industriels spéciaux divers.

Lorsque cela est possible et afin de favoriser l'économie circulaire, les sites revendent leurs déchets en vue de réduire au maximum les déchets non valorisés. La revente de ces déchets a généré 9,7 millions d'euros

compensant le coût de gestion qui s'élève à 7,5 millions démontrant la pertinence de l'économie circulaire.

## DÉCHETS GÉNÉRÉS ANNUELLEMENT PAR TYPE DE TRAITEMENT EN TONNES ET EN %

	2017		2018		2019	
Recyclage	71 060	71 %	71 713	72 %	75 098	72 %
Valorisation	17 631	18 %	15 837	16 %	14 644	14 %
Incineration ou mise en décharge	10 904	11 %	11 380	12 %	14 283	14 %
<b>TOTAL DÉCHETS</b>	<b>99 595</b>		<b>98 930</b>		<b>104 025</b>	

### La préservation de la biodiversité

Par la signature en 2018 de l'initiative Act4Nature, le Groupe a pris 10 engagements pour préserver la biodiversité, communs à toutes les entreprises signataires et des engagements individuels complémentaires. Cette initiative demande aux entreprises d'aider à protéger la biodiversité qui est principalement affectée par 5 facteurs : le changement d'affectation des sols, le changement climatique, les espèces envahissantes, la surexploitation et la pollution.

Plastic Omnium s'engage à participer à la réduction des pressions sur la biodiversité dans son champ d'activité. La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et des polluants atmosphériques liées au transport automobile sont un des axes de développement des produits. L'empreinte environnementale

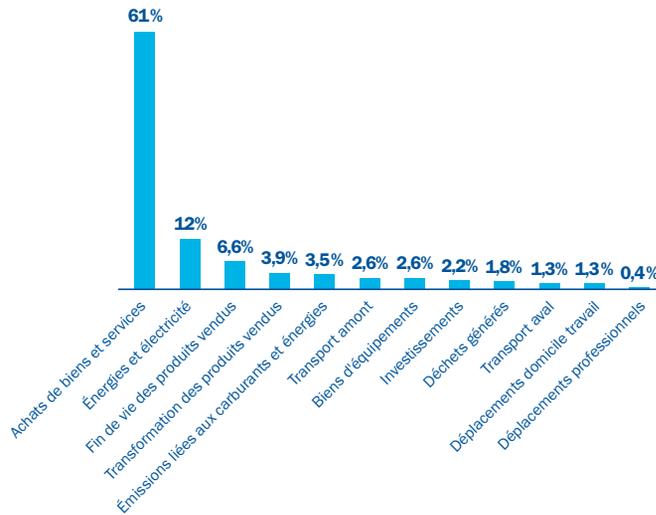
des sites est diminuée avec la politique Top Planet : des incinérateurs de COV concourent à la qualité de l'air, la certification ISO 14001 assure une bonne gestion des risques de rejets dans l'eau et dans les sols et des risques liés aux produits chimiques. Les sites occupent plus de 4,8 millions de m<sup>2</sup> dont 19,3 % sont perméables, laissant ainsi les eaux de pluie pénétrer dans le sol. Les déchets sont recyclés ou valorisés à 86 % permettant de lutter contre la pollution plastique.

Les initiatives locales en faveur de la biodiversité sont encouragées. Plusieurs sites (Barcelone, Edison Road, Lublin ou encore Kitakyushu) ont organisé des opérations de ramassage des déchets dans des forêts ou des espaces verts avoisinant les sites. En collaboration avec une fondation locale, le site de Ramos a financé et participé à la plantation de 100 arbres dans une zone protégée qui avait été ravagée par un incendie.

### 4.3.4.2 ÉNERGIES RENOUVELABLES

La gestion des énergies est une priorité de Plastic Omnium : réduire les consommations engendre des baisses d'émissions de gaz à effet de serre.

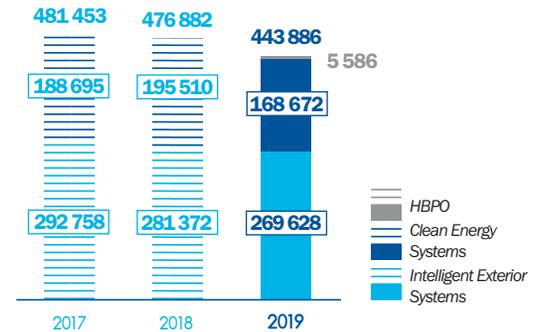
Les principales sources d'émissions, hors utilisation des produits, sont l'achat de biens et services, les énergies et électricité consommées et la transformation et fin de vie des produits. Ces émissions représentent environ 3 960 000 tonnes de CO<sub>2</sub> (hors utilisation des produits vendus).



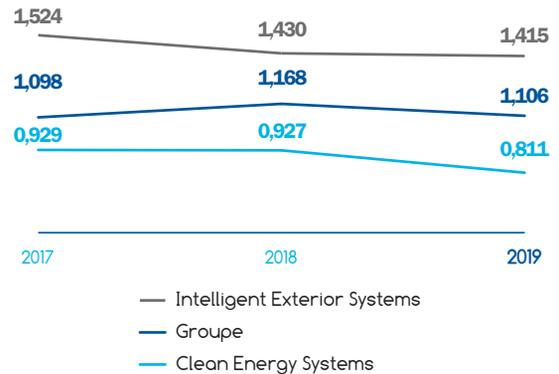
Les émissions totales du Groupe générées par la consommation d'énergie et d'électricité s'élèvent à 444 164 tCO<sub>2</sub>e (y compris le siège de Levallois-Perret) en baisse de 7 % par rapport à 2018. Les deux métiers Clean Energy Systems et Intelligent Exterior Systems voient leurs émissions liées à la consommation d'énergie réduites en moyenne de 8 % par rapport à 2018. Le Groupe mesure les émissions scopes 1 et 2 (liées aux consommations d'énergie et d'électricité) par kilogramme de matière transformée afin de mesurer l'amélioration de l'efficacité des procédés, indépendamment du volume d'activité. Les matières entrant dans la fabrication des produits sont les plastiques, les peintures et les métaux.

Plastic Omnium s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire ses émissions de 20 % de CO<sub>2</sub>e par kilogramme de matière transformée en 2025 par rapport à 2018.

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE TOTALES ET PAR MÉTIER EN TCO<sub>2</sub>E



### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN KGCO<sub>2</sub>E PAR KG DE MATIÈRE TRANSFORMÉE



Les émissions de gaz à effet de serre par kilogramme de matière transformée est en baisse au global et au sein des deux Métiers transformant de la matière plastique (Clean Energy Systems et Intelligent Exterior Systems).

Les 3 leviers choisis par le Groupe pour atteindre cet objectif sont :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique des usines ;
- la production d'énergies renouvelables sur les sites ;
- l'achat d'énergie verte.

L'amélioration de l'efficacité énergétique commence par un système de management robuste. La Direction HSE et RSE demande aux sites européens certifiés ISO 14001 et ISO 45001 (ou OHSAS 18001) et soumis à l'obligation d'audit énergétique de déployer la certification ISO 50001. Les usines européennes de HBPO sont également certifiées.

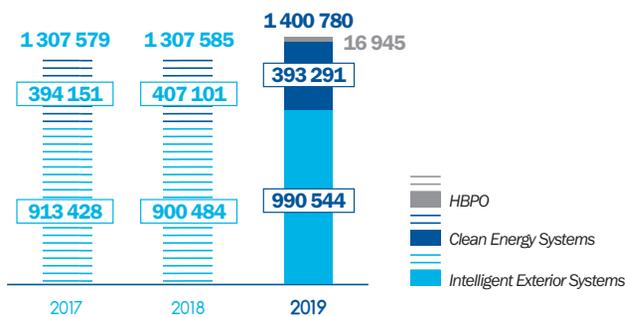
## NOMBRE DE SITES CERTIFIÉS ISO 50001

	2017	2018	2019
Sites certifiés ISO 50001	24	23	34

Les principales énergies consommées sont l'électricité et le gaz naturel. En 2019, la consommation totale a augmenté notamment du fait de l'intégration de HBPO et du lancement de production de trois nouvelles usines au sein de Intelligent Exterior Systems.

La consommation d'énergie est surveillée depuis longtemps et de nombreux gains ont été réalisés. Des kits de mesure permettent de vérifier les consommations des machines et d'identifier les potentielles sources d'économie. De plus, des fiches de bonnes pratiques techniques sont déployées sur l'ensemble des sites.

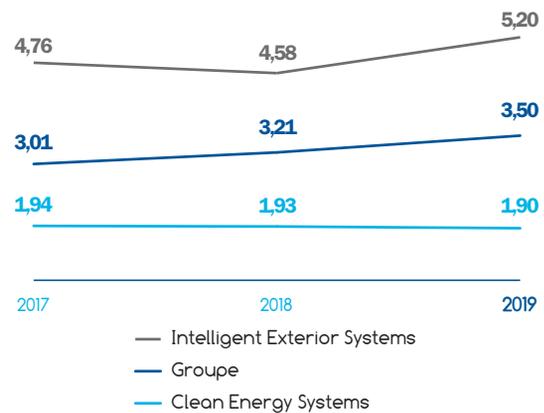
## CONSOMMATION D'ÉNERGIE TOTALES ET PAR MÉTIER EN MWH



Le travail de réduction étant bien avancé, le levier suivant pour diminuer les émissions liées aux énergies est de recourir à des énergies moins émettrices. Plusieurs projets sont menés par le Groupe : la contractualisation d'électricité d'origine renouvelable et de contrat d'achat d'électricité (PPA - *Power purchasing Agreement*) sont actuellement à l'étude.

Des projets sont menés pour installer des sources d'énergie renouvelables sur les sites. Certains sites, acquis récemment, ont des systèmes de cogénération. Le site de Δ-Deltatech, récemment inauguré, est le premier site construit disposant de panneaux solaires.

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN KWH PAR KG DE MATIÈRE TRANSFORMÉE



Recouvrant 2 600 m<sup>2</sup> de toits, ils permettent au site de réduire son achat d'électricité. D'autres sites ont développé les énergies renouvelables en 2019 : le site Herentals de Clean Energy Systems a développé un parc de panneaux solaires réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 10 % selon une première estimation. Au sein de Intelligent Exterior Systems, le site de Langres a développé un éclairage du parking par des LED alimentées par les énergies renouvelables et le site de Warrington a installé des panneaux solaires. Au total en 2019, 4 sites ont mis en place des installations. D'autres projets sont à l'étude pour 2020.

## 4.4 MÉTHODOLOGIE

Cette déclaration de performance extra-financière présente la démarche du groupe Plastic Omnium en matière de responsabilité sociétale, sociale et environnementale ainsi que les informations extra-financières répondant aux exigences des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 à R. 225-105-3 du Code de commerce. Le dernier sous-chapitre propose une table de correspondance avec les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies auquel Plastic Omnium adhère depuis 2003, ainsi qu'avec les indicateurs du référentiel international GRI Standards et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Plastic Omnium SE, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, est une entreprise ayant des activités industrielles et des usines.

Les indicateurs RSE sont collectés séparément par la Direction HSE et RSE et par la Direction des Ressources Humaines auprès de chacun des sites intégrés dans le périmètre de reporting, et font l'objet de contrôles de cohérence lors de leur consolidation en central.

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal du groupe Plastic Omnium se base sur :

- les dispositions réglementaires liées aux articles R. 225-105-1 à R. 225-105-3 du Code de commerce français ;
- les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- le programme ACT FOR ALL™ ;
- la politique HSE intégrée à la stratégie et au management de l'entreprise.

Les informations devant être publiées conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre sont présentées dans cette déclaration de performance extra-financière.

Concernant les thématiques demandées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce français, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, ont été jugées comme non pertinentes pour le groupe Plastic Omnium. En effet, les activités de l'entreprise ne sont pas en lien avec la production, la commercialisation ou la distribution de produits alimentaires. Les sites proposant une restauration collective à ses employés sous-traitent ce service à un prestataire spécialisé en charge de s'assurer du respect de la législation en la matière. Les Conditions de fourniture du Groupe imposent le respect de la réglementation en vigueur, permettant à Plastic Omnium de s'assurer du respect de cette réglementation par ses prestataires. Ces thématiques sont donc exclues du présent chapitre.

## LE PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Compagnie Plastic Omnium SE. Ainsi, pour l'exercice 2019, le reporting social, environnemental et sociétal couvre la totalité du chiffre d'affaires IFRS 2019 de Compagnie Plastic Omnium SE.

Les consommations d'eau et d'énergies des magasins avancés fournisseurs (MAF) gérés par Intelligent Exterior Systems et Clean Energy Systems sont également prises en compte, de même que les émissions de CO<sub>2</sub> qui en découlent.

Le Groupe compte 11 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et 1 installation soumise à enregistrement. Ces ICPE sont intégrées dans le périmètre HSE du Groupe.

**1.1** Les effectifs au 31 décembre 2019 par nature de contrats et intérimaires sont étendus à l'ensemble des entités juridiques qui sont dans le périmètre de consolidation des comptes de gestion.

**1.2** De même pour les effectifs inscrits répartis hommes/femmes, par catégorie ouvriers/employés/cadres, ainsi que par tranche d'âges, et les intérimaires sont étendus à l'ensemble des entités juridiques qui sont dans le périmètre de consolidation.

**1.3** Les indicateurs R&D (nombre de sites, nombre de salariés en R&D) sont calculés sur le périmètre Groupe (IFRS et Joint venture).

### Variations de périmètre :

Pour le reporting social, les indicateurs sont reportés dès la création ou l'intégration du site. En 2019, de nouveaux sites ouverts ou acquis ont été intégrés au reporting Ressources Humaines (les données HSE ne seront comptabilisées qu'à partir du début de la production) : pour Clean Energy Systems et New Energies, le site de Kuala Lumpur. Les entités de HBPO ont été intégrées dans le périmètre IFRS du reporting suite à la prise de contrôle au 1<sup>er</sup> juillet 2019. En 2019, les effectifs totaux, les indicateurs sociaux et HSE sont comptabilisés avec HBPO. En 2018, les effectifs totaux sont comptabilisés avec HBPO, en revanche, la répartition des effectifs et les indicateurs sociaux et HSE sont calculés hors HBPO. En 2019, les indicateurs en lien avec les formations en e-learning (code de conduite et RGPD) n'incluent pas HBPO.

Les acquisitions et créations de sites sont prises en compte dans le périmètre des données HSE dès la date d'entrée en activité (démarrage de production).

Concernant le reporting HSE, le site Kenitra de Intelligent Exterior Systems, l'ensemble des usines de HBPO et le siège de Lippstadt ont été intégrés en 2019 (reportés dès 2018 au reporting RH).

Les sites cédés ou fermés en cours d'année sont exclus du périmètre : le site Pune de Intelligent Exterior Systems (suite à son transfert à Bhamboli en 2019).

## LES MODES DE CALCUL DES INDICATEURS

Les indicateurs sont arrêtés au 31 décembre 2019, à l'exception des indicateurs suivants :

**2.1** les indicateurs arrêtés au 30 novembre 2019 et extrapolés au 31 décembre sur la base du ratio effectif décembre/effectif novembre : répartition hommes/femmes, répartition Ouvriers/Employés, salariés travaillant en équipe ou à temps partiel, nombre de personnes handicapées ;

**2.2** les indicateurs arrêtés au 30 novembre 2019 et proratisés au 31 décembre sur la base du ratio de 12/11 : les heures de formation interne et externe, les factures des organismes de formation, le nombre de stagiaires, le nombre de salariés formés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ensemble des données environnementales (excepté les nombres de sites certifiés ISO 14001 et ISO 50001, arrêté au 31 décembre) ;

**2.3** les indicateurs arrêtés au 30 novembre 2019 et considérés comme valables pour l'année entière : temps de travail hebdomadaire, pourcentage de salariés couverts par une convention collective, pourcentage de salariés formés dans l'année, postes de travail modifiés pour les personnes handicapées, les informations économiques et financières : parts de marché, prévision de croissance, investissements...

**2.4** les indicateurs arrêtés au 31 octobre 2019 et considérés comme valables pour l'année entière : nombre d'incidents de discrimination, nombre de mesures prises suite aux incidents de discrimination, Comités, autres commissions, syndicats représentés, accords d'entreprise, accords en matière de santé et de sécurité au travail.

L'ensemble des indicateurs sont calculés sur le périmètre IFRS et donnés sur 2 ou 3 années pour permettre la comparabilité. Les indicateurs HSE des thématiques consommations d'eau, de matière, de peinture, de solvants, de gaz, de propane, les déchets, les émissions de COV, les émissions de CO<sub>2</sub> et les ratios corrélés ont été corrigés pour 2018 suite à une détection *a posteriori* d'erreurs peu conséquentes, concernant 17 sites.

## PROCÉDURES ET CONTRÔLES EXTERNES

Un protocole de reporting spécifique aux Directions HSE et Ressources Humaines a été élaboré et précise dans un seul et même document la procédure de collecte et de validation ainsi que les définitions des indicateurs identifiés. Ce protocole est adressé à l'ensemble des contributeurs et validateurs des données extra-financières. Ces données sont collectées dans le logiciel de reporting extra-financier du Groupe.

Pour l'exercice 2019, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par un Organisme Tiers Indépendant, Mazars. Dans ce cadre, des audits de sites ont été menés, sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux, sur 11 sites représentatifs des activités du groupe Plastic Omnium afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting.

Les sites audités en 2019 sont : pour Clean Energy Systems Lozorno, Ramos et Adrian ; pour Intelligent Exterior Systems Warrington, Essen, Bratislava, Puebla, San Luis Potosi, Reinsdorf, Gliwice, Redondela.

La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique qui figure à la fin de ce chapitre.

Le glossaire des indicateurs est disponible sur demande auprès des Directions Ressources Humaines et HSE/RSE du Groupe.

## 4.5 TABLE DE CONCORDANCE

Thématiques	Risques principaux	Chapitres	Pages	Indicateurs clés de performance	Principes du Pacte Mondial des Nations Unies	Indicateurs GRI
Les solutions pour une mobilité propre et connectée	Sécurité et qualité des produits Sécurité routière et automobile	4.2.5 « Sécurité et qualité des produits »	126-127	Nombre de centres R&D : 26 2 700 salariés en centres R&D 105 familles de brevets déposées		GRI 416-1
	Systèmes de propulsion propres	4.2.2 « Systèmes de propulsion propres »	124-125	Nombre de centres R&D : 26 2 700 salariés en centres R&D 105 familles de brevets déposées	8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	GRI 305-5
	Allègement des véhicules	4.2.1 « Allègement des véhicules »	124	Nombre de centres R&D : 26 2 700 salariés en centres R&D 105 familles de brevets déposées	8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	GRI 305-5
Des entrepreneurs responsables	Compétitivité	4.1.2.3 « Stratégie et perspectives » 4.2 « Innovants et experts : vers la mobilité propre et connectée »	118, 123-124	Part du chiffre d'affaires dédiée aux investissements : 6 %		
	Éthique des affaires	4.3.2.1 « Éthique des affaires »	130-131	Index sensibilisation à l'éthique : 92,3 %	10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	GRI 102-16 GRI 102-17 GRI 205-1 GRI 205-2 GRI 205-3
	Devoir de vigilance et achats responsables	4.3.2.2 « Devoir de vigilance et fournisseurs éthiques »	131-134	Index éthique fournisseurs : 68 %	Principes 1 à 9	GRI 102-16 GRI 102-17 GRI 308-1 GRI 308-2 GRI 406-1 GRI 407-1 GRI 408-1 GRI 409-1 GRI 412-1 GRI 412-2 GRI 414-1 GRI 414-2
	Sécurité des données informatiques	4.3.2.3 « Sécurité des données »	134	Index compliance éthique Nombre de personnes formées à la RGDP : 1 651		

Thématiques	Risques principaux	Chapitres	Pages	Indicateurs clés de performance	Principes du Pacte Mondial des Nations Unies	Indicateurs GRI
L'attention portée aux collaborateurs	Management responsable	4.3.3 « L'attention portée aux collaborateurs »	134-136	Taux de turnover des cadres : 14,6 % Taux d'absentéisme : 2,73 %	2. Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme 4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire 5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants	GRI 102-7 GRI 102-8 GRI 102-35 GRI 102-36 GRI 401-2
	Santé, sécurité et conditions de travail	4.3.3.1 « Sécurité au travail »	138-140	Taux de fréquence - tf2 (accident du travail avec et sans arrêt personnel intérimaire inclus) : 1,85		GRI 403-2 GRI 403-3
	Engagement des salariés	4.3.3 « L'attention portée aux collaborateurs »	136-137	Taux de turnover des cadres : 14,6 % Taux d'absentéisme : 2,73 %		
	Dialogue social	4.1.4 « Dialogue social »	121-122	Nombre de comités existants : 181 Nombre moyen de comités par site : 1,2	3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective	GRI 102-41
	Gestion des talents et des compétences	4.3.3.7 « Gestion des talents et des compétences »	143-145	Heures de formation par an et par salarié : 22,0 heures Part des postes de dirigeants pourvus en interne : 70 %		GRI 202-2 GRI 404-1 GRI 404-2 GRI 404-3

Thématiques	Risques d'importance croissante	Chapitres	Pages	Indicateurs clés de performance	Principes du Pacte Mondial des Nations Unies	Indicateurs GRI
Une production durable	Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre  Gestion des déchets	4.3.4.1 « Programme Top Planet » 4.3.4.2 « Énergies renouvelables »	145-148	Consommation d'énergie par kg de matière transformée : 3,5 kWh Poids des déchets ultimes : 14 %	7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement 8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	GRI 102-27 GRI 302-1 GRI 302-3 GRI 302-5 GRI 305-1 GRI 305-2 GRI 302-3 GRI 305-4 GRI 305-5 GRI 306-2 GRI 306-4

Thématiques	Opportunités	Chapitres	Pages	Indicateurs clés de performance	Principes du Pacte Mondial des Nations Unies	Indicateurs GRI
Des entrepreneurs responsables	Implication auprès des parties prenantes locales	4.3.3.6 « Initiatives locales et mécénat »	143	Part des sites ayant mené des initiatives locales : 58 %		
L'attention portée aux collaborateurs	Égalité des chances	4.3.3.4 « Égalité des chances » 4.3.3.5 « Favoriser l'insertion des jeunes »	141-143	Part des femmes aux postes de direction : 12,8 %	6. Les entreprises sont invitées à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	GRI 405-1 GRI 406-1
Une production durable	Gestion de l'eau Qualité de l'air Protection de la biodiversité	4.3.4 « Production durable »	145-147	Score Top Planet : 49 %	7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement 8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	GRI 303-1 GRI 303-3 GRI 305-6 GRI 305-7 GRI 304-3
	Éco-conception et recyclabilité	4.2.4 Eco-conception	125-126	4 analyses de cycle de vie réalisées	9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	GRI 301-1 GRI 301-2 GRI 305-5 GRI 416-1



## 4.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

RG

### EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

---

Aux actionnaires,

En notre qualité commissaire aux comptes de la société PLASTIC OMNIUM, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion sur une base volontaire, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

---

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

---

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### RESPONSABILITÉ DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la société, des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

---

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000<sup>(1)</sup> :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (Management responsable, Santé, sécurité et conditions de travail, Engagement des salariés, Gestion des talents et des compétences, Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Annexe 1) et couvrent entre 19 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## MOYENS ET RESSOURCES

---

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes et se sont déroulés entre septembre 2019 et février 2020 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, HSE, Qualité, Risque et contrôle interne du Groupe.

## CONCLUSION

---

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

*Fait à Paris-La Défense, le 18 février 2020*

L'un des commissaires aux comptes,

MAZARS SA

Juliette DECOUX  
Associée

Edwige REY  
Associée RSE & Développement Durable

## ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

### INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS) RELATIVES AUX PRINCIPAUX RISQUES

- Qualité et sécurité des produits ;
- Éthique des affaires ;
- Achats responsables ;
- Sécurité des données informatiques ;
- Management responsable ;
- Santé, sécurité et condition de travail ;
- Engagement des salariés ;
- Dialogue social ;
- Efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre ;
- Gestion des déchets.

### INDICATEURS QUANTITATIFS INCLUANT LES INDICATEURS CLÉ DE PERFORMANCE

Thématiques	Indicateur clés de performance	Entités auditées
Solutions pour une mobilité propre et connectée	Nombre de centres R&D au regard du nombre de personnes qui y travaillent	Direction Innovation Divisions IES et CES et Direction RH Groupe
	Nombre de famille de brevets par an	Direction Scientifique et Direction Juridique Groupe
Entrepreneurs responsables	Index sensibilisation à l'éthique	Direction Juridique Groupe
	Index éthique fournisseurs	Division IES
	Nombre de personnes formées à la RGPD	Direction Protection des données Groupe
Attention portée aux collaborateurs	Effectif total et répartition par genre, âge et statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IES Warrington – audit sur site</li> <li>• IES San Luis Potosi – audit sur site</li> <li>• IES Puebla – audit sur site</li> <li>• IES Essen – audit sur site</li> <li>• IES Bratislava – audit sur site</li> </ul>
	Taux de turnover des cadres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CES Lozorno – audit sur site</li> <li>• CES Ramos – audit sur site</li> <li>• CES Adrian – audit sur site</li> </ul>
	Taux d'absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IES Redondela – audit à distance</li> <li>• IES Reinsdorf – audit à distance</li> <li>• IES Gliwice – audit à distance</li> </ul>
	Taux de fréquence personnel intérimaire inclus (TF1 et TF2)	
	Nombre de visites Top Safety par employé par an	
	Nombre d'heures de formation par an et par salarié	
	Nombre moyen de comités par site	Direction RH Groupe
Production durable	Consommation d'électricité et de gaz/kg de matières transformées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IES Warrington – audit sur site</li> <li>• IES San Luis Potosi – audit sur site</li> <li>• IES Puebla – audit sur site</li> <li>• IES Essen – audit sur site</li> <li>• IES Bratislava – audit sur site (hors gaz)</li> <li>• CES Lozorno – audit sur site (hors gaz)</li> <li>• CES Ramos – audit sur site (hors gaz)</li> <li>• CES Adrian – audit sur site (hors gaz)</li> <li>• IES Redondela – audit à distance (hors électricité, gaz, déchets et GES)</li> <li>• IES Reinsdorf – audit à distance (hors électricité)</li> <li>• IES Gliwice – audit à distance (hors gaz et déchets)</li> </ul>
	Part des déchets ultimes	
	Rejet d'émission de gaz à effet de serre par kg de matière transformée	

# 5

## COMPTES CONSOLIDÉS 2019

RFA

	<b>PRÉAMBULE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>158</b>
	Indicateurs financiers	158
<b>5.1</b>	<b>COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE ET PERSPECTIVES</b>	<b>160</b>
5.1.1	Commentaires sur les comptes consolidés	160
5.1.2	Investissements 2020-2022	162
5.1.3	Perspectives et événements postérieurs à la clôture	163
<b>5.2</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>166</b>
5.2.1	Bilan	166
5.2.2	Compte de résultat	168
5.2.3	État du résultat global	169
5.2.4	Variation des capitaux propres	170
5.2.5	Tableau de flux de trésorerie	172
5.2.6	Annexes aux comptes consolidés	174
5.2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	245

## PRÉAMBULE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INDICATEURS FINANCIERS

Dans le cadre de sa communication financière le Groupe utilise des indicateurs financiers établis sur la base d'agrégats issus des comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Comme indiqué dans la note 3.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2019 relative à l'information sectorielle, le Groupe utilise pour son management opérationnel la notion de « chiffre d'affaires

économique », qui correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et de ses coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention : Yanfeng Plastic Omnium leader chinois des pièces extérieures de carrosserie, SHB Automotive modules, société coréenne leader des modules de bloc avant (Samlip) et BPO, acteur majeur du marché turc des équipements extérieurs.

Réconciliation du chiffre d'affaires économique avec le chiffre d'affaires consolidé :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>9 182 632</b>	<b>8 243 934</b>
Dont Chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention	689 082	999 298
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>8 493 550</b>	<b>7 244 636</b>



COMMENTAIRES  
SUR L'EXERCICE  
et perspectives

## 5.1 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

### 5.1.1 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

#### CHIFFRE D'AFFAIRES EN FORTE CROISSANCE

<b>Par métier</b> <i>En millions d'euros</i>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation à périmètre et change constants</b>
Plastic Omnium Industries	6 834	6 919	+ 1,2 %	- 0,1 %
Plastic Omnium Modules	1 410	2 264	+ 60,5 %	+ 5,0 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>8 244</b>	<b>9 183</b>	<b>+ 11,4 %</b>	<b>+ 1,1 %</b>
Coentreprises	999	689	- 31,0 %	- 2,5 %
Plastic Omnium Industries	6 288	6 398	+ 1,7 %	+ 0,4 %
Plastic Omnium Modules	957	2 096	+ 119,0 %	+ 4,5 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>7 245</b>	<b>8 494</b>	<b>+ 17,2 %</b>	<b>+ 1,4 %</b>

Sur l'année 2019, le chiffre d'affaires économique de la Compagnie Plastic Omnium, s'établit à 9 183 millions d'euros, en progression de + 11,4 % par rapport à l'année 2018.

La croissance est de + 1,1 % à périmètre et change constants. Le chiffre d'affaires économique du Groupe intègre 119 millions d'euros d'effets positifs de change et 701 millions d'euros d'effets nets positifs de périmètre, principalement en raison de la consolidation par intégration globale de HBPO à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour Plastic Omnium Modules.

Le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie Plastic Omnium s'établit à 8 494 millions d'euros au 31 décembre 2019, en progression de + 17,2 % et de + 1,4 % à périmètre et change constants. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe intègre 119 millions d'euros d'effets positifs de change et 1 015 millions d'euros d'effets nets positifs de périmètre, principalement en raison de la consolidation par intégration globale de HBPO au 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour Plastic Omnium Modules.

#### FORTE SURPERFORMANCE PAR RAPPORT A LA PRODUCTION AUTOMOBILE MONDIALE

La production automobile mondiale a baissé de 5,2 millions de véhicules (- 5,8 %), passant de 91,2 millions de véhicules en 2018 à 86,0 millions

de véhicules en 2019. Toutes les grandes régions automobiles ont été touchées : l'Asie (- 3,2 millions de véhicules) et plus particulièrement la Chine (- 2,3 millions de véhicules), l'Europe (- 1 million de véhicules) et plus particulièrement l'Allemagne (- 0,5 million de véhicules) et l'Amérique du Nord (- 0,7 million de véhicules).

Dans ce contexte de marché difficile, Plastic Omnium surperforme la production automobile dans toutes les régions, avec une forte surperformance en Chine (+ 12,3 points) et en Amérique du Nord (+ 10,2 points). Globalement, le Groupe affiche un chiffre d'affaires économique en croissance de + 1,1 % à périmètre et change constants et surperforme donc de 6,9 points la production automobile mondiale en baisse de 5,8 %.

Les deux activités du Groupe contribuent à cette forte surperformance :

- Plastic Omnium Industries, stable sur l'année, réalise une surperformance de 5,7 points ;
- Plastic Omnium Modules, en croissance de + 5,0 % à périmètre et change constants sur l'année, réalise une surperformance de 10,8 points.

<b>Par zone géographique</b> <i>En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires économique</i>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation à périmètre et change constants</b>	<b>Surperformance/production automobile</b>
Europe/Afrique	4 487 54,4 %	4 897 53,3 %	+ 9,1 %	- 1,0 %	+ 4,3 pts
Amérique du Nord	2 149 26,1 %	2 630 28,6 %	+ 22,4 %	+ 6,0 %	+ 10,2 pts
Asie	1 415 17,2 %	1 481 16,1 %	+ 4,7 %	- 1,1 %	+ 5,8 pts
Amérique du Sud	193 2,3 %	175 1,9 %	- 9,5 %	+ 10,9 %	+ 14,8 pts
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>8 244</b>	<b>9 183</b>	<b>+ 11,4 %</b>	<b>+ 1,1 %</b>	<b>+ 6,9 PTS</b>
Coentreprises	999	689	- 31,0 %	- 2,5 %	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>7 245</b>	<b>8 494</b>	<b>+ 17,2 %</b>	<b>+ 1,4 %</b>	<b>+ 7,2 PTS</b>

L'activité en Europe, qui représente 53 % du chiffre d'affaires économique total, est en hausse de + 9,1 %. Elle bénéficie de l'intégration globale de HBPO au 1<sup>er</sup> juillet 2018, activité à 60 % européenne. À périmètre et changes constants, l'activité est en légère décroissance (- 1,0 %) et surperforme de 4,1 points une production automobile en baisse de - 5,1 %. Elle continue d'être impactée en Allemagne (16 % du chiffre d'affaires du Groupe) et au Royaume-Uni (5 % du chiffre d'affaires) où la production est en baisse respectivement de - 8,6 % et de - 13,8 % sur l'année. Cette baisse est partiellement compensée par la poursuite de la progression du chiffre d'affaires SCR (dépollution des véhicules diesel, + 12,2 %) et par une forte activité en France (+ 11,5 %) et en Europe de l'Est (+ 10,8 %).

L'activité en Amérique du Nord est en forte croissance de + 6,0 % à périmètre et changes constants sur l'année, dans une production automobile en retrait de - 4,2 %, soit une surperformance de 10,2 points. Plastic Omnium bénéficie, en dépit des difficultés opérationnelles rencontrées en Caroline du Sud, de la montée en cadence des nouvelles usines américaines et mexicaines récemment mises en service ainsi que de sa forte exposition sur les modèles SUV/Light Trucks qui représentent 80 % de son activité.

L'activité en Asie est en baisse de - 1,1 % à périmètre et change constants sur l'année dans une production automobile en retrait de - 6,7 %, soit une surperformance de 5,6 points. En Chine, qui représente un chiffre d'affaires économique de 857 millions d'euros, soit 9 % du chiffre d'affaires total, l'activité est en hausse (+ 3,4 % à change et périmètre constants) alors que la production automobile a chuté de - 8,9 %. Cette forte surperformance de 12,3 points s'explique par des gains de parts de marché, par la montée en puissance continue de son outil industriel installé et par le développement de l'activité HBPO avec un premier site construit en 2017 et 3 sites additionnels prévus d'ici à 2021.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de 93 marques clientes. Par client, le groupe Volkswagen représentait, en 2019, 25,1 % du chiffre d'affaires économique et reste le premier client du Groupe devant le groupe PSA Peugeot Citroën (10,3 %) et le groupe General Motors (9,7 %).

En 2019, les constructeurs allemands restent les premiers contributeurs au chiffre d'affaires économique du Groupe avec 41 % de l'activité, devant les constructeurs asiatiques à 22 %, les constructeurs américains à 20 % et les constructeurs français à 15 %.

## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL IMPACTÉ PAR LES DIFFICULTÉS OPÉRATIONNELLES DE GREER

La marge brute consolidée s'établit à 1 039 millions d'euros, contre 1 060 millions d'euros en 2018. Elle représente 12,2 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 14,6 % en 2018.

Les frais de Recherche & Développement, en valeur brute, s'élèvent à 383 millions d'euros et représentent 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 418 millions d'euros et 5,8 % en 2018). En valeur nette, soit après activation et refacturation aux clients, ils s'élèvent à 253 millions d'euros (3,0 % du chiffre d'affaires consolidé), contre 204 millions d'euros en 2018 (2,8 % du chiffre d'affaires consolidé).

Les frais commerciaux ressortent à 37 millions d'euros, soit 0,4 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 37 millions d'euros (0,5 % du chiffre d'affaires consolidé) en 2018.

Les frais administratifs passent de 242 millions d'euros en 2018 à 248 millions d'euros en 2019, et représentent 2,9 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 3,3 % en 2018.

L'amortissement des actifs incorporels acquis (actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises) représente une charge de 27 millions d'euros en 2019, contre une charge de 18 millions d'euros en 2018. Cette évolution s'explique par la prise en compte, en année pleine, de l'amortissement sur sept ans des contrats clients comptabilisés lors de la prise de contrôle, en juillet 2018, de HBPO.

La quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises s'élève à 36 millions d'euros en 2019, contre 52 millions d'euros en 2018. Cette évolution s'explique par la consolidation de HBPO selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et par la baisse des résultats de la coentreprise chinoise YFPO.

Le résultat opérationnel, après amortissement des actifs incorporels acquis et après quote-part des entreprises associées et coentreprises, s'élève à 511 millions d'euros en 2019 (6,0 % du chiffre d'affaires consolidé), contre 610 millions d'euros en 2018 (8,4 % du chiffre d'affaires consolidé).

Le résultat opérationnel de Plastic Omnium Industries sur l'année 2019 s'élève à 460 millions d'euros, soit 7,2 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 578 millions d'euros en 2018, soit 9,2 % du chiffre d'affaires consolidé. La rentabilité de Plastic Omnium Industries a été impactée d'une part, par la hausse significative des amortissements et d'autre part, par les difficultés opérationnelles rencontrées dans la montée en cadence de l'usine nord-américaine de Greer (Caroline du Sud). Un plan d'actions

détaillé, visant à réduire les pertes de 45 millions d'euros en 2020 avant de revenir à l'équilibre opérationnel en 2021, a été mis en place.

En 2019, le résultat opérationnel de Plastic Omnium Modules s'élève à 50 millions d'euros, soit 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 32 millions d'euros et 3,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2018 (pour

rappel, l'intégration globale de HBPO est intervenue à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018). Le résultat opérationnel de Plastic Omnium Modules comprend un impact négatif de 17,5 millions d'euros relatifs à l'amortissement sur 7 ans des contrats clients comptabilisés dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de HBPO.

Chiffre d'affaires consolidé et marge opérationnelle par métier <i>En millions d'euros</i>	2018			2019		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	% du CA	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	% du CA
Plastic Omnium Industries	6 288	578	9,2 %	6 398	460	7,2 %
Plastic Omnium Modules	957	32	3,4 %	2 096	50	2,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 245</b>	<b>610</b>	<b>8,4 %</b>	<b>8 494</b>	<b>511</b>	<b>6,0 %</b>

Pour faire face à la détérioration de la production automobile mondiale, Plastic Omnium a renforcé tout au long de l'année 2019 ses plans de réduction de coûts, pour un montant total de 100 millions d'euros, dont 50 millions d'économies sur les frais indirects de production et les frais de structure.

## RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : 258 MILLIONS D'EUROS

En 2019, Plastic Omnium a enregistré pour - 67 millions d'euros de charges non courants nettes (contre +114 millions d'euros de produits nets en 2018). Ils intégraient en 2018 un impact positif de 255 millions d'euros dus à la revalorisation de la participation historique de 33,33 % dans HBPO dans le cadre de la prise de contrôle de la coentreprise. En 2019, ils comprennent essentiellement des charges de restructuration pour faire face à la baisse de la production automobile mondiale.

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2019 à - 78 millions d'euros contre - 70 millions d'euros au 31 décembre 2018. Il représente 0,9 % du chiffre d'affaires consolidé.

En 2019, le montant d'impôts sur le résultat s'élève à - 90 millions d'euros, soit un taux effectif de 27,3 %, contre - 113 millions d'euros en 2018 (taux effectif de 18,8 %).

Le résultat net s'établit en 2019 à 276 millions d'euros (soit 3,2 % du chiffre d'affaires consolidé), contre 543 millions d'euros en 2018 (7,5 % du chiffre d'affaires consolidé). Il intégrait en 2018 un impact positif de 255 millions d'euros dus à la revalorisation de la participation historique de 33,33 % dans HBPO dans le cadre de la prise de contrôle de la coentreprise.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 258 millions d'euros (soit 3,0 % du chiffre d'affaires consolidé), contre 533 millions d'euros en 2018 (soit 7,4 % du chiffre d'affaires consolidé).

Le résultat net part du Groupe par action s'élève à 1,77 euro, contre 3,63 euros en 2018.

## INVESTISSEMENTS POUR SOUTENIR LA CROISSANCE FUTURE ET FORTE GÉNÉRATION DE TRÉSORERIE

En 2019, le Groupe a investi 512 millions d'euros, soit 6,0 % de son chiffre d'affaires consolidé (contre 562 millions d'euros, soit 7,8 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2018).

Ces investissements comprennent notamment :

- 4 usines pour l'activité Intelligent Exterior Systems aux États-Unis, en Slovaquie, en Inde et au Maroc et 2 sites d'assemblage pour l'activité HBPO en Allemagne et au Mexique ;

- 3 centres de R&D, dont deux pour l'activité Clean Energy Systems (Belgique et Chine) et l'extension et la digitalisation de Σ-Sigmatech pour Intelligent Exterior Systems, ouverts en juin 2019.

Après un programme d'investissements industriels soutenus au cours des dernières années, le Groupe dispose aujourd'hui d'une capacité installée disponible pour assurer sa croissance future. De ce fait, les investissements représentent un maximum de 6 % de son chiffre d'affaires pour la période 2019-2022, tout en poursuivant un programme de R&D soutenu.

Ce programme d'investissements est largement financé par un EBITDA record qui s'élève à 1 005 millions d'euros en 2019 (soit 11,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 918 millions d'euros et 12,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2018). La hausse de l'EBITDA intègre l'augmentation significative des amortissements générés d'une part, par les lancements de nouvelles usines et les démarrages de nombreux programmes pour soutenir la croissance du Groupe, et d'autre part, par le passage à IFRS 16 et l'intégration globale de HBPO.

Par ailleurs, le Groupe a cédé en décembre 2019, ses actifs immobiliers non-industriels à la foncière Sofiparc, détenue à 100 % par l'actionnaire de contrôle de Plastic Omnium, Burelle SA. Cette cession a été réalisée, sur la base de deux valorisations indépendantes, pour un montant de 128,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dégage ainsi un cash-flow libre record de 347 millions d'euros, soit 4,1 % de son chiffre d'affaires consolidé (contre 218 millions d'euros, soit 3,0 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2018).

## STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE

L'endettement net s'élève à 739 millions d'euros au 31 décembre 2019, en hausse de 42 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Il intègre un impact net de 228 millions d'euros de passage à IFRS 16 en 2019.

En 2019, le Groupe a distribué 124 millions d'euros de dividendes.

L'endettement net du Groupe, après application de la norme IFRS 16 en 2019, représente 32 % des capitaux propres et 0,7 fois l'EBITDA.

Le Groupe dispose au 31 décembre 2019 de 1,2 milliard d'euros de lignes de crédit non tirées et d'un milliard d'euros de trésorerie disponible.

## 5.1.2 INVESTISSEMENTS 2020-2022

Dans un contexte de marché volatil, Plastic Omnium renforce ses principes fondamentaux de gestion avec entre autres une attention particulière portée à la génération de cash-flow libre. Ainsi, sur la période 2020-2022, Plastic Omnium prévoit d'investir un maximum de 6 % de son

chiffre d'affaires consolidé (contre 7 à 8 % de son chiffre d'affaires consolidé sur la période 2016-2018 et 6 % déjà en 2019). Ces investissements sont destinés aux nouvelles capacités, à l'optimisation continue du tissu industriel (industrie 4.0 et excellence opérationnelle), au développement de nouveaux programmes et aux lancements de nouveaux projets de recherche.

### 5.1.3 PERSPECTIVES ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2019 n'est intervenu depuis la date de la clôture.

#### Situation du Groupe en Chine

Le Groupe est présent en Chine au travers de 29 sites industriels et 2 centres de R&D, où il emploie 5 469 collaborateurs. Le chiffre d'affaires économique en Chine s'est élevé à 857 millions d'euros en 2019 (9% du chiffre d'affaires économique total) pour un chiffre d'affaires consolidé de 370 millions d'euros (4% du chiffre d'affaires consolidé total). Dans la province de Hubei (Wuhan), le Groupe emploie 588 collaborateurs répartis dans 3 usines et un centre de R&D.

Plastic Omnium pilote avec attention l'évolution du Covid-19 et prend les mesures nécessaires pour protéger ses salariés et l'activité avec ses clients. L'évolution de la situation est pilotée quotidiennement site par site.

A la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel :

- 26 sites industriels sur 29 ont repris une activité avec un taux d'utilisation de l'ordre de 20 à 30% en moyenne. Les 3 autres sites

industriels (dont deux sont situés dans la province de Hubei) réouvriront dès que les autorités locales auront donné leur accord ;

- Le taux de présence des collaborateurs de chaque site se situe entre 90 et 100 % ;
- Le Groupe a mis en place les mesures visant à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement ;
- Le centre de R&D d'Anting (Intelligent Exterior Systems) a réouvert mi-février. Le centre de R&D de Wuhan (Clean Energy Systems) réouvrira dès que les autorités locales auront donné leur accord.

#### Perspectives financières

La production automobile mondiale continuera de décroître en 2020. Son évolution dépendra de celle de l'impact du Covid-19.

Sur la base des hypothèses de production connues à ce jour et hors effet systémique lié au Covid-19, Plastic Omnium prévoit pour l'année 2020 :

- une surperformance de 5 points par rapport à la production automobile mondiale ;
- un résultat opérationnel et un EBITDA en progression en valeur ;
- un cash-flow libre supérieur à 200 millions d'euros avec une capacité d'innovation et de R&D confirmée.

Les perspectives financières pour la période 2021-2022 s'inscrivent dans le plan stratégique 2019-2022 présenté lors de l'Investor day du Groupe le 7 janvier 2020 et sont identiques pour chaque année à ceux présentés ci-dessus pour l'année 2020.

Dans cet environnement de marché, le Groupe bénéficie d'un carnet de commandes solide et renforce ses fondamentaux de gestion, avec une attention particulière portée à la génération de cash-flow libre, une intensification des programmes de réduction de coûts et une ambition réaffirmée en termes d'excellence opérationnelle.





COMPTES  
CONSOLIDÉS  
au 31 décembre 2019

## 5.2 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

## 5.2.1 BILAN

## Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Goodwill	5.1.1	1 017 830	1 015 730
Autres immobilisations incorporelles	5.1.2	724 745	728 150
Immobilisations corporelles	5.1.3	1 958 919	1 653 028
Immeubles de placement	5.1.4	30	93 263
Titres mis en équivalence et non consolidés	5.1.5	195 129	193 212
Actifs financiers non courants <sup>(1)</sup>	5.1.6	70 958	65 775
Impôts différés actifs	5.1.10	106 108	101 691
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>4 073 719</b>	<b>3 850 849</b>
Stocks	5.1.7	735 846	737 109
Créances de financement clients <sup>(1)</sup>	5.1.8	13 100	22 504
Créances clients et comptes rattachés	5.1.9.2	818 799	815 300
Autres créances	5.1.9.3	328 757	370 612
Autres actifs financiers et créances financières <sup>(1)</sup>	5.1.8	55 127	63 942
Instruments financiers de couverture <sup>(1)</sup>	5.2.7	5 027	1 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	5.1.11	1 142 953	916 336
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>3 099 609</b>	<b>2 927 701</b>
<b>ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS</b>		<b>750</b>	<b>846</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 174 078</b>	<b>6 779 396</b>

(1) Agrégats constitutifs de la dette financière nette. Elle s'élève à 739,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 697,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 (voir la note 5.2.6.5).

## Capitaux propres et passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital	5.2.1.1	8 914	8 914
Actions propres		(54 071)	(49 850)
Primes d'émission, de fusion, d'apport		17 389	17 389
Réserves consolidées		2 014 390	1 576 112
Résultat de la période		258 197	533 296
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>2 244 819</b>	<b>2 085 861</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		98 774	96 138
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 343 593</b>	<b>2 181 999</b>
Emprunts et dettes financières <sup>(1)</sup>	5.2.6.5	1 334 713	1 635 811
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	5.2.5	107 670	105 184
Provisions	5.2.4	29 970	35 592
Subventions		3 769	6 323
Impôts différés passifs	5.1.10	54 859	80 718
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>1 530 981</b>	<b>1 863 628</b>
Découverts bancaires <sup>(1)</sup>	5.1.11.2	9 875	4 684
Emprunts et dettes financières <sup>(1)</sup>	5.2.6.5	678 731	123 215
Autres dettes financières <sup>(1)</sup>	5.2.6.5	31	31
Instruments financiers de couverture <sup>(1)</sup>	5.2.7	3 268	4 330
Provisions	5.2.4	70 362	55 120
Subventions		4 207	3 994
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.8.1	1 518 204	1 614 989
Autres dettes d'exploitation	5.2.8.2	1 014 826	927 406
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>3 299 504</b>	<b>2 733 769</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>7 174 078</b>	<b>6 779 396</b>

(1) Agrégats constitutifs de la dette financière nette. Elle s'élève à 739,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 697,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 (voir la note 5.2.6.5).

**5.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2019	%	2018	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>		<b>8 493 550</b>	<b>100,0 %</b>	<b>7 244 636</b>	<b>100,0 %</b>
Coût des biens et services vendus	4.2	(7 454 127)	- 87,8 %	(6 184 457)	- 85,4 %
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>1 039 423</b>	<b>12,2 %</b>	<b>1 060 179</b>	<b>14,6 %</b>
Frais de Recherche & Développement nets	4.1 - 4.2	(253 249)	- 3,0 %	(204 319)	- 2,8 %
Frais commerciaux	4.2	(37 280)	- 0,4 %	(37 433)	- 0,5 %
Frais administratifs	4.2	(247 506)	- 2,9 %	(241 761)	- 3,3 %
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES</b>		<b>501 388</b>	<b>5,9 %</b>	<b>576 666</b>	<b>8,0 %</b>
Amortissement des actifs incorporels acquis	4.4	(27 210)	- 0,3 %	(18 454)	- 0,3 %
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	4.5	36 454	0,4 %	51 888	0,7 %
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE</b>		<b>510 632</b>	<b>6,0 %</b>	<b>610 100</b>	<b>8,4 %</b>
Autres produits opérationnels	4.6	167 694	2,0 %	279 872	3,9 %
Autres charges opérationnelles	4.6	(234 731)	- 2,8 %	(165 490)	- 2,3 %
Charges nettes de financement	4.7	(79 363)	- 0,9 %	(69 116)	- 1,0 %
Autres produits et charges financiers	4.7	1 598	0,0 %	(1 088)	- 0,0 %
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES</b>		<b>365 830</b>	<b>4,3 %</b>	<b>654 278</b>	<b>9,0 %</b>
Impôt sur le résultat	4.8	(89 860)	- 1,1 %	(112 996)	- 1,6 %
<b>RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>275 970</b>	<b>3,2 %</b>	<b>541 283</b>	<b>7,5 %</b>
Résultat net après impôt des activités abandonnées		-	-	1 494	0,0 %
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>275 970</b>	<b>3,2 %</b>	<b>542 777</b>	<b>7,5 %</b>
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	4.9	17 773	0,2 %	9 481	0,1 %
<b>RÉSULTAT NET – PART REVENANT AU GROUPE</b>		<b>258 197</b>	<b>3,0 %</b>	<b>533 296</b>	<b>7,4 %</b>
<b>Résultat net par action – Part revenant au Groupe</b>	<b>4.10</b>				
● De base ( <i>en euros</i> ) <sup>(1)</sup>		1,77		3,63	
● Dilué ( <i>en euros</i> ) <sup>(2)</sup>		1,76		3,61	

(1) Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen d'actions détenues en autocontrôle.

(2) Le résultat net par action dilué tient compte du nombre moyen des titres d'autocontrôle imputés sur les capitaux propres et des titres qui pourraient être émis au titre de l'exercice des plans d'options d'achat.

## 5.2.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Total	Montants bruts	Impôts	Total	Montants bruts	Impôts
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE – PART DU GROUPE <sup>(1)</sup></b>	<b>258 197</b>	<b>341 297</b>	<b>(83 100)</b>	<b>533 296</b>	<b>643 220</b>	<b>(109 924)</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>6 480</b>	<b>6 242</b>	<b>238</b>	<b>(10 971)</b>	<b>(11 836)</b>	<b>865</b>
<b>Éléments recyclés sur la période</b>	302	315	(13)	5 739	5 979	(240)
Mouvement de la réserve de conversion – recyclé en résultat	-	-	-	5 154	5 154	-
Instruments dérivés qualifiés de couverture – Instruments de taux recyclés en résultat	302	315	(13)	585	825	(240)
<b>Éléments recyclables ultérieurement</b>	<b>6 178</b>	<b>5 927</b>	<b>251</b>	<b>(16 710)</b>	<b>(17 815)</b>	<b>1 105</b>
Mouvement de la réserve de conversion de la période	7 004	7 004	-	(12 089)	(12 089)	-
Instruments dérivés qualifiés de couverture	(826)	(1 077)	251	(4 621)	(5 726)	1 105
Gains/pertes de la période – Instruments de taux	-	-	-	(1 815)	(1 815)	-
Gains/pertes de la période – Instruments de change	(826)	(1 077)	251	(2 806)	(3 911)	1 105
<b>Éléments ultérieurement non recyclables en résultat</b>	<b>7 087</b>	<b>7 087</b>	<b>-</b>	<b>10 925</b>	<b>11 979</b>	<b>(1 054)</b>
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	(12 194)	(12 194)	-	1 707	2 761	(1 054)
Variation d'ajustement à la juste valeur des Placements long terme – Actions et fonds	10 290	10 290	-	366	366	-
Réévaluation des actifs et passifs liée à l'hyperinflation en Argentine	8 991	8 991	-	8 852	8 852	-
<i>Résultat des activités poursuivies comptabilisé directement en capitaux propres</i>	<i>13 567</i>	<i>13 329</i>	<i>238</i>	<i>(46)</i>	<i>143</i>	<i>(189)</i>
Résultat global – Part Groupe <sup>(2)</sup>	271 764	354 626	(82 862)	533 250	643 363	(110 113)
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>	<b>17 773</b>	<b>24 534</b>	<b>(6 761)</b>	<b>9 481</b>	<b>12 553</b>	<b>(3 072)</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>1 865</b>	<b>1 865</b>	<b>-</b>	<b>(1 125)</b>	<b>(1 125)</b>	<b>-</b>
<b>Éléments recyclables ultérieurement</b>	<b>1 865</b>	<b>1 865</b>	<b>-</b>	<b>(1 125)</b>	<b>(1 125)</b>	<b>-</b>
Mouvement de la réserve de conversion de la période	1 865	1 865	-	(1 125)	(1 125)	-
<b>Éléments ultérieurement non recyclables en résultat</b>	<b>(83)</b>	<b>(83)</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	(83)	(83)	-	(14)	(14)	-
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>1 782</i>	<i>1 782</i>	<i>-</i>	<i>(1 139)</i>	<i>(1 139)</i>	<i>-</i>
Résultat global – Participations ne donnant pas le contrôle	19 556	26 317	(6 761)	8 342	11 414	(3 072)
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>291 320</b>	<b>380 943</b>	<b>(89 623)</b>	<b>541 592</b>	<b>654 777</b>	<b>(113 185)</b>

(1) Le résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la maison mère s'élève à 154 247 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 316 884 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

(2) Le résultat net global de la période attribuable aux propriétaires de la maison mère s'élève à 162 349 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 316 857 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## 5.2.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros En milliers d'unités pour le nombre d'actions	Nombre d'actions	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves <sup>(1)</sup>	Écarts de conversion	Résultat Groupe	Capitaux propres			
							Capital	Part du Groupe	Partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	150 977	9 059	17 389	(61 764)	1 366 568 <sup>(1)</sup>	(28 809)	425 177	1 727 620	26 614	1 754 234
1 <sup>re</sup> application IFRS 15					(4 818)			(4 818)	30	(4 788)
1 <sup>re</sup> application IFRS 9					(1 939)			(1 939)		(1 939)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	150 977	9 059	17 389	(61 764)	1 359 811 <sup>(1)</sup>	(28 809)	425 177	1 720 863	26 644	1 747 507
Affectation du Résultat de décembre 2017	-	-	-	-	425 177	(425 177)	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2018	-	-	-	-	-	-	533 296	533 296	9 481	542 777
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres	-	-	-	-	12 596	(12 688)	-	(92)	(1 139)	(1 231)
<i>Mouvement de la réserve de conversion</i>	-	-	-	-	5 707	(12 688)	-	(6 981)	(1 125)	(8 106)
<i>Écarts actuariels reconnus en capitaux propres</i>	-	-	-	-	1 707	-	-	1 707	(14)	1 693
<i>Instruments dérivés qualifiés de couverture – taux</i>	-	-	-	-	(1 230)	-	-	(1 230)	-	(1 230)
<i>Instruments dérivés qualifiés de couverture – change</i>	-	-	-	-	(2 806)	-	-	(2 806)	-	(2 806)
<i>Variation d'ajustement à la juste valeur des Placements long terme – Actions et fonds</i>	-	-	-	-	366	-	-	366	-	366
<i>Réévaluation des actifs et passifs liée à l'hyperinflation en Argentine</i>	-	-	-	-	8 852	-	-	8 852	-	8 852
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	-	-	-	-	437 773	(12 688)	108 119	533 204	8 342	541 546
Opérations sur actions propres	-	-	-	(70 715)	-	-	-	(70 715)	-	(70 715)
Diminution de capital par annulation d'actions propres <sup>(1)</sup>	(2 411)	(145)	-	82 629	(82 629)	-	-	(145)	-	(145)
Variation de périmètre et des réserves <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	62 884	62 884
Dividendes distribués par la Compagnie Plastic Omnium	-	-	-	-	(98 822)	-	-	(98 822)	-	(98 822)
Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 733)	(1 733)
Impact des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	-	-	-	-	2 528	-	-	2 528	-	2 528
Impôt différé sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	-	-	-	-	(1 052)	-	-	(1 052)	-	(1 052)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	148 566	8 914	17 389	(49 850)	1 617 609 <sup>(1)</sup>	(41 497)	533 296	2 085 861	96 138	2 181 999
1 <sup>re</sup> application IFRS 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 <sup>re</sup> application IFRIC 23	-	-	-	-	(2 500)	-	-	(2 500)	-	(2 500)

En milliers d'euros En milliers d'unités pour le nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves <sup>(1)</sup>	Écarts de conversion	Résultat Groupe	Capitaux propres		
								Part du Groupe	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019</b>	<b>148 566</b>	<b>8 914</b>	<b>17 389</b>	<b>(49 850)</b>	<b>1 615 109</b>	<b>(41 497)</b>	<b>533 296</b>	<b>2 083 361</b>	<b>96 138</b>	<b>2 179 499</b>
Affectation du Résultat de décembre 2018	-	-	-	-	533 296	-	(533 296)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2019	-	-	-	-	-	-	258 197	258 197	17 773	275 970
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres	-	-	-	-	2 455	11 112	-	13 567	1 782	15 349
<i>Mouvement de la réserve de conversion</i>	-	-	-	-	(4 108)	11 112	-	7 004	1 865	8 869
<i>Écarts actuariels reconnus en capitaux propres</i>	-	-	-	-	(12 194)	-	-	(12 194)	(83)	(12 277)
<i>Instruments dérivés qualifiés de couverture – taux</i>	-	-	-	-	302	-	-	302	-	302
<i>Instruments dérivés qualifiés de couverture – change</i>	-	-	-	-	(826)	-	-	(826)	-	(826)
<i>Variation d'ajustement à la juste valeur des Placements long terme – Actions et fonds</i>	-	-	-	-	10 290	-	-	10 290	-	10 290
<i>Réévaluation des actifs et passifs liée à l'hyperinflation en Argentine</i>	-	-	-	-	8 991	-	-	8 991	-	8 991
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>535 751</b>	<b>11 112</b>	<b>(275 099)</b>	<b>271 764</b>	<b>19 556</b>	<b>291 320</b>
Opérations sur actions propres	-	-	-	(4 221)	215	-	-	(4 006)	-	(4 006)
Dividendes distribués par la Compagnie Plastic Omnium	-	-	-	-	(108 169)	-	-	(108 169)	-	(108 169)
Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	(16 920)	(16 920)
Impact des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	-	-	-	-	2 492	-	-	2 492	-	2 492
Impôt différé sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	-	-	-	-	(622)	-	-	(622)	-	(622)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>148 566</b>	<b>8 914</b>	<b>17 389</b>	<b>(54 071)</b>	<b>2 044 775 <sup>(1)</sup></b>	<b>(30 385)</b>	<b>258 197</b>	<b>2 244 819</b>	<b>98 774</b>	<b>2 343 593</b>

(1) Voir la note 5.2.1.2 pour le détail de la rubrique « Autres réserves ».

(2) Voir la note 5.2.1.3 pour le détail de la rubrique « Variation de périmètre et des réserves ».

(3) Le dividende par action distribué au 31 décembre 2019 par la société Compagnie Plastic Omnium sur le résultat de l'exercice 2018 est de 0,74 euro contre 0,67 euro au 31 décembre 2018 sur le résultat de l'exercice 2017 (voir la note 5.2.2 sur les dividendes votés et distribués).

**5.2.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>I – Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat net	3.1.1	275 970	542 777
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises		31 567	40 973
Éléments sans incidences sur la trésorerie		602 553	212 959
<i>Résultat net des activités arrêtées, cédées, destinées à être cédées</i>		-	(1 494)
<i>Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises</i>	4.5	(36 454)	(51 888)
<i>Charges relatives aux plans de stock-options</i>	4.3 - 5.2.3	2 492	2 528
<i>Autres éliminations <sup>(1)</sup></i>		6 581	(259 331)
<i>Dépréciations et amortissements des immobilisations corporelles</i>		297 498	202 740
<i>Dépréciations et amortissements des immobilisations incorporelles</i>		200 431	163 353
<i>Variation des provisions</i>		(7 238)	(22 075)
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>	4.6	(17 924)	1 210
<i>Subventions d'exploitation au compte de résultat</i>		(991)	(1 407)
<i>Charge d'impôt exigible et des impôts différés</i>	4.8.1	89 860	112 995
<i>Charge d'intérêts financiers</i>		68 298	66 328
<b>Capacité d'autofinancement (A)</b>		<b>910 090</b>	<b>796 709</b>
Variation des stocks et en-cours nets		7 937	(23 074)
Variation des créances clients et comptes rattachés nets		36 513	180 442
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(99 549)	(8 097)
Variation des autres actifs nets et passifs d'exploitation		38 381	(17 177)
<b>Variation des éléments du besoin en fonds de roulement (B)</b>		<b>(16 718)</b>	<b>132 094</b>
<b>Impôts décaissés (C)</b>		<b>(95 849)</b>	<b>(82 765)</b>
Intérêts payés		(74 166)	(71 053)
Intérêts perçus		6 230	4 641
<b>Intérêts financiers nets décaissés (D)</b>		<b>(67 936)</b>	<b>(66 412)</b>
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A + B + C + D)</b>		<b>729 586</b>	<b>779 626</b>
<b>II – Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.1.3	(333 697)	(434 327)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1.3	(199 798)	(208 452)
Cessions d'immobilisations corporelles		134 397	4 842
Cessions d'immobilisations incorporelles		6 644	996
Variation nette des avances sur immobilisations – Fournisseurs d'immobilisations		10 839	74 131
Subventions d'investissement reçues		(1 415)	1 172
<b>Flux d'investissements d'exploitation (E)</b>		<b>(383 031)</b>	<b>(561 639)</b>
<b>EXCÉDENT DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS (A+ B + C + D + E)</b>		<b>346 555</b>	<b>217 988</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Acquisitions des titres de participations des sociétés intégrées, prises de contrôle, prises de participations dans les entreprises associées et coentreprises et investissements liés <sup>(2)</sup>		23	(369 543)
Acquisitions de titres non consolidés		(320)	(3 000)
Acquisitions de Placements long terme – Actions et fonds		(26 307)	(1 000)
Cessions des titres de participations des sociétés intégrées <sup>(3)</sup>		-	200 166
Cessions de Placements long terme – Actions et fonds		8 485	-
Impact des variations de périmètre – Trésorerie apportée par les entrantes		-	26 847
<b>Flux d'investissements des opérations financières (F)</b>		<b>(18 119)</b>	<b>(146 530)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (E + F)</b>		<b>(401 150)</b>	<b>(708 169)</b>
<b>III – Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>			
Augmentations/Diminutions du capital social et des primes		-	(145)
Vente/achat d'actions propres		(4 006)	(70 715)
Dividendes versés par Compagnie Plastic Omnium à Burelle SA		(64 619)	(58 238)
Dividendes versés aux autres actionnaires <sup>(4)</sup>		(58 917)	(42 317)
Augmentation des dettes financières		267 939	385 283
Remboursement des dettes financières		(247 049)	(306 390)
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (G)</b>		<b>(106 652)</b>	<b>(92 522)</b>
Activités destinées à être cédées (et activités abandonnées) (H) <sup>(5)</sup>		-	15 059
Incidence des variations des cours de change (I)		(358)	(7 228)
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE (A + B + C + D + E + F + G + H + I)</b>		<b>221 426</b>	<b>(13 232)</b>
Trésorerie de début de période	5.1.11.2 - 5.2.6.5	911 652	924 884
<b>TRÉSORERIE DE FIN DE PÉRIODE</b>	<b>5.1.11.2 - 5.2.6.5</b>	<b>1 133 078</b>	<b>911 652</b>

(1) En décembre 2018, cette rubrique comprenait la réévaluation de 255 000 milliers d'euros de la quote-part de 33,33 % de HBPO sur la base de sa juste valeur comptabilisée dans le cadre de la prise de contrôle par Compagnie Plastic Omnium.

(2) En décembre 2018, il s'agissait de la participation de 33,33 % de Mahle-Behr dans HBPO acquise par le Groupe pour un montant de 369 762 milliers d'euros.

(3) Cette rubrique comprenait fin 2018, la cession de la Division Environnement.

(4) En 2019, dividende versé aux autres actionnaires à hauteur de 43 549 milliers d'euros (contre 40 584 milliers d'euros en 2018) par la Compagnie Plastic Omnium, portant le montant total du dividende ainsi versé par la Compagnie Plastic Omnium à 108 169 milliers d'euros (contre 98 822 milliers d'euros en 2018). Se référer à la note 5.2.2 « Dividendes votés et distribués par la Compagnie Plastic Omnium ».

(5) Les montants dans cette rubrique en 2018 correspondaient aux résultats du pôle Environnement.

## 5.2.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 du groupe Plastic Omnium ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 février 2020. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 avril 2020.

### PRÉSENTATION DU GROUPE

La société Compagnie Plastic Omnium, créée en 1946, est régie par le droit français. Les statuts fixent sa durée de vie jusqu'au 24 avril 2112. Elle est immatriculée au registre du commerce de Lyon sous le numéro 955 512 611 et le siège social se trouve au 19, boulevard Jules Carteret, 69 007 Lyon.

Les termes « Compagnie Plastic Omnium », « le Groupe » ou « le groupe Plastic Omnium » renvoient à l'ensemble regroupant la société Compagnie Plastic Omnium et ses filiales consolidées.

Le groupe Plastic Omnium est un des leaders mondiaux dans la transformation de matières plastiques à destination du marché de l'automobile des pièces de carrosserie, les systèmes de stockage et d'alimentation en carburant (Pôle « Industries »), et les modules bloc avant (Pôle « Modules »).

Après avoir cédé en 2018 la Division Environnement qui représentait un secteur d'activité distinct, le Groupe organise ses activités autour de deux secteurs opérationnels :

- **Industries :**
  - **Intelligent Exterior Systems**, dédiée aux systèmes complexes et intelligents de carrosserie,
  - **Clean Energy Systems**, dédiée aux systèmes de stockage d'énergie et de réduction des émissions polluantes ;
- **Modules :** activités de conception, de développement et d'assemblage de modules.

Les actions du groupe Plastic Omnium se négocient à la Bourse de Paris depuis 1965. Le Groupe est coté sur le marché Eurolist compartiment A depuis le 17 janvier 2013, et fait partie des indices SBF 120 et CAC Mid 60. L'actionnaire principal est Burelle SA, qui détient le Groupe à hauteur de 58,78 % (59,74 % hors actions d'autocontrôle) au 31 décembre 2019.

L'unité de mesure dans les notes annexes aux comptes consolidés est le millier d'euros, sauf précision contraire.

### NOTE 1 RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 1.1 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2018 à l'exception de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » et de la norme IFRS 16 « Contrats de location » que le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ils sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et disponibles sur le site Internet de la Commission européenne.

Le référentiel IFRS comprend les *International Accounting Standards* (IAS) et les *International Financial Reporting Standards* (IFRS) ainsi que les

*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC). Ces principes comptables ne diffèrent pas significativement des normes et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2019, telles que publiées par l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2019.

#### Normes, interprétations et amendements d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Cette norme, publiée début 2016 par l'IASB avec une date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été endossée par l'Union européenne le 31 octobre 2017.

Le Groupe a choisi d'appliquer pour la transition IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la méthode rétrospective simplifiée : les comptes consolidés 2018 ne sont pas retraités et le nouveau traitement comptable est appliqué aux contrats de location en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme au titre des contrats d'une durée initiale inférieure ou égale à douze mois et des biens de faible valeur unitaire à neuf, que le Groupe a défini comme étant inférieure ou égale à 5 000 euros, ont été utilisées.

Les principaux changements induits par la norme IFRS 16 sont les suivants :

- comptabilisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, en immobilisations corporelles, de droits d'utilisation d'actifs au titre de contrats de location remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16 ;
- comptabilisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'une dette financière au titre de l'obligation de paiement des loyers durant la durée de ces contrats ;
- comptabilisation d'une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et d'une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers qui se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers ;
- au tableau des flux de trésorerie, les paiements au titre du remboursement de la dette affectent les flux de financement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle norme, le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 en appréciant, à la date d'entrée dudit contrat, si ce dernier porte sur un actif spécifique, si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et à la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Le Groupe s'est doté d'un outil permettant de réaliser pour chaque contrat remplissant les critères de capitalisation IFRS 16 une évaluation des droits d'utilisation et de la dette financière liée conforme à IFRS 16. La durée de location retenue correspond à la durée du contrat, avec prise en compte d'une option de renouvellement ou de résiliation lorsque son exercice est raisonnablement certain. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait l'entité preneuse, au commencement du contrat de location, pour financer l'acquisition du bien loué. Ce taux est obtenu par l'addition du taux des obligations d'État de durées similaires aux biens loués et du *spread* de crédit de l'entité. Le taux d'intérêt moyen pondéré retenu lors de la première application est d'environ 3,9 %.

Le montant comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'actif au titre des droits d'utilisation et en dette financière s'élève à 230,3 millions d'euros. Il concerne à hauteur de 85,8 % des locations immobilières de sites industriels, de stockage et de locaux administratifs ; le solde correspond essentiellement à des équipements industriels et des véhicules (voir les notes 2.1.1 dans les « Opérations de la Période » et 5.1.3 « Immobilisations corporelles – Droits d'utilisation des actifs loués »). Les droits d'utilisation relatifs aux actifs loués au 1<sup>er</sup> janvier 2019 contribuent à hauteur de 11,6 % aux immobilisations corporelles nettes de Groupe.

Le Groupe applique également depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » qui impose de tenir compte des incertitudes sur le traitement acceptable d'une position au regard du droit fiscal dans le cadre de la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. La comptabilisation de cette incertitude se fonde sur le caractère probable que celle-ci soit remise en cause par l'administration fiscale, en tenant compte d'un « risque de détection » de 100 %. L'application d'IFRIC 23 n'a pas eu d'incidence significative sur les principes qui étaient appliqués jusqu'alors en matière d'évaluation des provisions pour risques fiscaux (voir la « Variation des capitaux propres » et la note 5.2.8.2 « Autres dettes d'exploitation »).

## 1.2 Périmètre de consolidation

### 1.2.1 Principes de consolidation

Les sociétés pour lesquelles le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote ou dès lors que les accords de gouvernance permettent au Groupe d'avoir le pouvoir sur les sociétés, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en substance sont consolidées selon cette même méthode.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, qualifiées de « coentreprises » dans la mesure où le Groupe n'a pas d'activités conjointes, ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote dans une société), qualifiées de « Participations dans les entreprises associées » sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe examine principalement les éléments et critères suivants afin d'apprécier l'existence d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable sur une entité :

- la gouvernance : représentation du Groupe aux organes de gouvernance, règles de majorité, droits de veto ;
- la détermination des droits substantiels ou protectifs accordés aux actionnaires, en relation notamment avec les activités pertinentes de l'entité à savoir celles qui ont un impact significatif sur le rendement variable de l'entité ;
- les conséquences d'une clause de résolution de conflits ;
- le droit/l'exposition du Groupe aux rendements variables de l'entité.

### 1.2.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêts qui n'est pas détenue par le Groupe. Elles sont présentées de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être, soit évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire avec une quote-part de *goodwill*), soit pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis. Ce choix peut se faire transaction par transaction.

Des modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'emportent pas modification du contrôle sont comptabilisées comme

des transactions portant sur des capitaux propres. Ainsi, lors d'une augmentation (ou diminution) du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité contrôlée, sans modification du contrôle, l'écart entre le coût d'acquisition (ou prix de cession) et la valeur comptable de la quote-part d'actif net acquis (ou cédé) est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les modifications qui entraînent une prise de contrôle ont les conséquences suivantes :

- une cession théorique de la participation historiquement détenue, avec comptabilisation d'un résultat de cession à la date de prise de contrôle ;
- la comptabilisation du regroupement d'entreprises en application de la norme IFRS 3R « Regroupement d'entreprises ».

### 1.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation des comptes du groupe Plastic Omnium est l'euro. Les comptes des sociétés étrangères sont établis en monnaie fonctionnelle c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère ; généralement la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale sauf pour quelques filiales étrangères telles que les filiales mexicaines essentiellement qui effectuent la majorité de leurs transactions dans une autre devise. Ces comptes sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe, selon les principes suivants :

- conversion des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, au taux de clôture ;
- conversion des postes du compte de résultat au taux moyen de la période ;
- prise en compte de l'écart de conversion en réserves dans les capitaux propres consolidés.

Les *goodwill* dégagés à l'occasion de regroupements avec des sociétés étrangères sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont convertis par la suite, dans la monnaie de présentation du Groupe, au cours de clôture, l'écart de conversion étant constaté en capitaux propres.

En cas de cession totale d'une société étrangère, les différences de conversion s'y rapportant, comptabilisées en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

### 1.2.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent de la somme du prix payé au vendeur et, le cas échéant, de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise par rapport au solde net des actifs acquis et des passifs repris identifiables est comptabilisé en *goodwill*.

Lorsque la prise de contrôle est réalisée par achats successifs, il convient d'ajouter également au prix payé la juste valeur, à la date d'acquisition, de la participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise. La participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise est ainsi réévaluée à la juste valeur par résultat.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les ajustements de juste valeur des actifs acquis et des passifs repris ou assumés sont comptabilisés en contrepartie d'ajustements de *goodwill* sur la base d'informations obtenues pendant la période d'allocation, c'est-à-dire au maximum dans les douze mois suivant l'acquisition. Les variations de valeur intervenant au-delà sont comptabilisées en résultat, y compris au titre des actifs et passifs d'impôts différés, si elles sont liées à de nouveaux éléments intervenus depuis la prise de contrôle. Si elles

résultent de nouvelles informations relatives à des faits existant en date d'acquisition et collectées au cours des 12 mois suivant cette date, elles ont pour contrepartie l'écart d'acquisition.

### 1.3 Éléments opérationnels

#### 1.3.1 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la base des secteurs identifiés dans le reporting interne du Groupe et communiqués à la Direction pour décider de l'allocation des ressources et analyser la performance.

Du fait de la prise de contrôle de HBPO et de la cession des activités Environnement en 2018, le Groupe est géré selon deux secteurs opérationnels : « Industries » et « Modules ».

#### 1.3.2 Chiffre d'affaires/« Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

#### VENTES DE PIÈCES

Les accords signés avec les clients dans le cadre du développement et de la fourniture de pièces ne remplissent pas les critères d'un contrat au sens d'IFRS 15 ; en général, seules les commandes fermes reçues des clients sont analysées comme un contrat matérialisant une obligation de performance.

Le chiffre d'affaires de pièces est comptabilisé lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, habituellement à la livraison des biens, et évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

#### PRESTATIONS DE SERVICES ET RÉALISATION D'OUTILLAGES SPÉCIFIQUES

La phase projet correspond à la période pendant laquelle le Groupe travaille sur le développement de la pièce à produire, sur la conception et la fabrication des outillages spécifiques qui seront utilisés lors de la production ainsi que sur l'organisation des processus de production à venir et la logistique. Elle commence à la nomination du Groupe sur le véhicule et le produit concernés et s'achève lorsque le volume normal de production est atteint.

Le traitement comptable appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 repose sur l'identification par le Groupe dans la plupart des cas de deux obligations de performance, distinctes de la production de pièces, au titre de l'activité Design et la fourniture de certains outillages spécifiques dont le contrôle est transféré aux clients.

Les coûts liés à ces deux obligations de performance sont comptabilisés en stocks pendant la phase projet puis en charges lorsque leur contrôle est transféré au client, c'est-à-dire au démarrage de la vie série.

Les produits liés aux paiements y compris ceux explicitement inclus dans le prix pièce et la marge négative ou positive relatifs à ces obligations de performance sont reconnus au démarrage de la vie série. Les paiements reçus avant le démarrage de la vie série sont comptabilisés en avances clients.

#### 1.3.3 Marge opérationnelle

Le Groupe présente dans le compte de résultat une marge opérationnelle avant prise en compte des amortissements d'actifs incorporels liés aux acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises et de la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises et une marge opérationnelle après prise en compte de ces éléments.

Le premier agrégat correspond au chiffre d'affaires diminué des coûts directs de vente, des frais de Recherche et de Développement, des frais

commerciaux et administratifs. Les « Frais de Recherche & Développement nets » intègrent les crédits d'impôts liés à l'effort de recherche des filiales du Groupe (voir les notes 4.1 « Détail des frais de Recherche & Développement » et 4.2 « coûts des biens et services vendus, frais de développement, commerciaux et administratifs »).

Le deuxième agrégat intègre la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises présentée sur une ligne distincte et les impacts liés à l'amortissement des contrats clients acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises présentés également sur une ligne distincte du compte de résultat.

La marge opérationnelle après prise en compte des amortissements d'actifs incorporels liés aux acquisitions et de la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises, ainsi appelée « marge opérationnelle » dans les comptes de résultat présentés, est le principal indicateur de performance utilisé par le Groupe.

La marge opérationnelle ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels (voir note 1.3.4).

#### 1.3.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent, pour l'essentiel :

- les résultats de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les provisions pour dépréciations des actifs incorporels et corporels, y compris les dépréciations éventuelles des *goodwill* ;
- les écarts de change provenant de taux de devises différents entre ceux retenus pour la comptabilisation de créances et dettes d'exploitation et ceux constatés lors du règlement de ces créances et dettes ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leurs fréquences, leurs natures ou leurs montants, à l'instar des profits et pertes réalisés dans le cadre d'opérations de variations de périmètre, des coûts de pré-démarrage de nouvelles usines de grande taille, des coûts de restructuration et de ceux relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs.

#### 1.3.5 Comptabilisation des opérations exprimées en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées initialement en monnaie fonctionnelle, au cours en vigueur à la date de transaction. À l'arrêté des comptes, les actifs et passifs monétaires sont revalorisés aux taux en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires valorisés à coût historique, en vigueur à la date de transaction (*goodwill*, actifs corporels, stock par exemple.) Les actifs et passifs non monétaires à la juste valeur sont valorisés aux taux en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Pour les éléments monétaires, les écarts de change provenant de changements de taux sont inscrits au compte de résultat, en autres produits et charges opérationnels, lorsqu'ils sont relatifs à des opérations d'exploitation, en résultat financier lorsqu'ils sont relatifs à des opérations financières.

#### 1.3.6 Stocks et en-cours

##### 1.3.6.1 STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

À la clôture de l'exercice, ces stocks sont dépréciés lorsque le prix de vente estimé des produits finis auxquels ils sont dédiés dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés résiduels de commercialisation, de production et de transformation, ne permet pas de recouvrer leur coût.

### 1.3.6.2 STOCKS DE PRODUITS FINIS ET INTERMÉDIAIRES

Les stocks de produits finis et intermédiaires sont valorisés sur la base des coûts de production standard, révisés annuellement. Le prix de revient comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les coûts ainsi obtenus ne comportent ni frais généraux administratifs ou informatiques non liés à la production, ni frais de Recherche & Développement, ni frais commerciaux. La sous-activité n'est pas non plus incorporée dans la valorisation des stocks.

### 1.3.6.3 STOCKS PROJETS – OUTILLAGE ET DÉVELOPPEMENT

Ces stocks correspondent aux coûts engagés par le Groupe afin de satisfaire une obligation de performance dans le cadre des projets automobiles.

Le coût des stocks est comparé à la clôture à la valeur nette de réalisation. S'il excède la valeur nette de réalisation, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation.

### 1.3.7 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur enregistrement. La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance, dès lors que la vente a été réalisée avec des conditions normales de délai de paiement. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les pertes de crédit attendues et des risques avérés de non-recouvrement des créances. Le montant des dépréciations est déterminé de façon statistique en application d'IFRS 9 pour le risque de crédit et contrepartie par contrepartie, sur une base individuelle pour le risque de non-recouvrement.

Les créances de financement correspondent, pour l'essentiel aux ventes de développements et outillages pour lesquelles le Groupe a signé un accord permettant aux clients un paiement étalé (exemple : prix pièces « rondelle » garantie contractuellement par les clients). Ces créances ont des délais de paiements initiaux à plus d'un an et peuvent porter intérêts dans le cadre d'un financement d'actifs convenu avec les clients. Le produit relatif à ces créances est comptabilisé en chiffre d'affaires. Ces créances de financement sont déduites de l'endettement financier du Groupe dans le cadre du calcul de l'endettement financier net du Groupe.

Les créances cédées à des tiers et donc décomptabilisées du bilan, répondent aux critères suivants :

- les droits attachés aux créances sont transférés à des tiers ;
- la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés sont transférés à des tiers.

Les risques pris en compte sont les suivants :

- le risque de crédit,
- les aléas relatifs aux retards de paiement tant sur la durée que sur les montants,
- le transfert du risque de taux, totalement assumé par l'acquéreur des créances.

### 1.3.8 Subventions

Les subventions reçues sont inscrites au passif du bilan ; elles correspondent à des subventions accordées dans le cadre d'investissements pour de nouveaux sites ou matériels de production ou de programmes de Recherche et de Développement.

Les subventions sont reprises en résultat au niveau de la marge brute, au fur et à mesure de l'amortissement des biens acquis au moyen de ces subventions ou des charges de recherche associées.

## 1.4 Charges et avantages du personnel

### 1.4.1 Paiement sur base d'actions

Les plans d'option d'achat ou de souscription d'actions accordés aux salariés sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits par le Conseil d'Administration, en utilisant le modèle mathématique « Black & Scholes ».

Cette valeur est enregistrée en « charges de personnel » linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves.

Lors de l'exercice des options, le montant de trésorerie perçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

### 1.4.2 Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme accordés au personnel concernent les salariés du Groupe en activité. Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

#### 1.4.2.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles, les cotisations assises sur les salaires de l'exercice qui sont versées aux organismes nationaux en charge des régimes de retraites et de prévoyance, selon les lois et usages en vigueur dans chaque pays. Le Groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires ou des prestations futures, aucun passif actuariel n'est comptabilisé au titre de ces régimes à cotisations définies.

#### 1.4.2.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies concernent principalement les avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux indemnités de départ à la retraite des salariés français, auxquelles se rajoutent :

- les autres engagements de retraites et compléments de retraite, principalement aux États-Unis et en France ;
- les régimes de couverture des frais médicaux aux États-Unis.

Les régimes à prestations définies font l'objet de provisions pour avantages du personnel calculées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces évaluations intègrent notamment des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite fixées selon les termes de la législation et en particulier pour les salariés français, suivant une hypothèse de départ volontaire à taux plein ;
- de mortalité ;
- de probabilité de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- d'estimations d'évolution de salaires jusqu'à l'âge de la retraite ;
- de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque les régimes à prestations définies sont couverts par des fonds, les engagements au titre de ces régimes sont réduits de la valeur de marché en date de clôture des fonds associés. L'évaluation intègre des hypothèses de rentabilité à long terme des actifs investis calculés sur la base du taux d'actualisation utilisé pour valoriser les engagements sociaux.

Les variations de provisions correspondant aux régimes à prestations définies sont enregistrées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, au compte de résultat, en « charges opérationnelles », à l'exception :

- de l'effet de la désactualisation des engagements présenté en résultat financier ;
- des écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi présentés en capitaux propres.

Le Groupe a opté en 2019 pour un régime de « cotisations définies » pour sa filiale américaine Plastic Omnium Auto Inergy LLC qui était sous un régime de « prestations définies » (voir les notes 4.6 « Autres produits et charges opérationnels », 5.2.4 « Provisions » et 5.2.5.1 « Hypothèses actuarielles »).

#### 1.4.2.3 AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme correspondent, pour l'essentiel, aux médailles du travail des salariés français.

Les écarts actuariels relatifs aux « Autres avantages à long terme » (en particulier les médailles du travail) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

### 1.5 Autres provisions

#### 1.5.1 Provisions pour adaptation des effectifs

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce aux personnels concernés ou à leurs représentants, créant une attente fondée que le Groupe mettra en œuvre ce plan.

#### 1.5.2 Provisions pour contrats déficitaires

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe des obligations à l'égard de tiers entraînant une sortie probable de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue pour le Groupe. Les pertes identifiées sur contrats déficitaires, c'est-à-dire sur les contrats dont les coûts inévitables liés aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus, font l'objet de provisions. Ces provisions sont inscrites en passif courant ou en non courant en fonction du caractère court ou moyen-long terme.

### 1.6 Actif immobilisé

#### 1.6.1 Goodwill

Les *goodwill* sont évalués annuellement, à leur coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives de pertes de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur des *goodwill* sont irréversibles.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

#### 1.6.2 Immobilisations incorporelles

##### 1.6.2.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les coûts de développement encourus lors de la phase projet et liés à l'exécution du contrat conclu avec le client ne répondant pas à une obligation de performance sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ces coûts internes et externes sont relatifs aux travaux sur l'organisation des processus achats, logistiques et industriels en vue de produire les pièces qui seront commandées par les clients.

Ces coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours pendant la phase développement et amortis linéairement sur la durée estimée de la production série, c'est-à-dire en général trois ans pour les

pièces d'aspect, cinq ans pour les systèmes à carburant et l'activité Modules.

La charge d'amortissement des heures de développement est comptabilisée en frais de Recherche & Développement.

Ces immobilisations font l'objet de tests de dépréciation annuels puis lors d'indice de perte de valeur à compter de leur mise en service.

Les produits reçus des clients liés au titre de ces coûts sont comptabilisés en chiffre d'affaires à compter du démarrage de la vie série sur la durée de la production. Les paiements reçus avant le démarrage de la vie série sont comptabilisés en avances clients.

Le traitement comptable des coûts répondant à une obligation de performance est décrit dans la note 1.3.2 « Chiffre d'affaires/Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Par ailleurs, en application d'IFRS 15, seuls les coûts d'obtention de contrats qui n'auraient pas existé en l'absence de contrat sont portés à l'actif et amortis sur la durée prévue de la production ; les coûts encourus avant la nomination du Groupe, que le contrat soit obtenu ou non, sont comptabilisés en charges de période.

#### 1.6.2.2 AUTRES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les autres frais de Recherche et de Développement constituent des charges de l'exercice.

#### 1.6.2.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et pertes de valeur constatés. Elles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation prévues.

Il s'agit essentiellement des contrats clients acquis « Ford-Milan », « activités Extérieurs de Faurecia » et « HBPO » en 2018.

#### 1.6.3 Immobilisations corporelles

##### 1.6.3.1 ACTIFS EN PLEINE PROPRIÉTÉ

###### VALEURS BRUTES

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production lorsqu'elles sont créées par l'entreprise pour elle-même (ou sous-traitées) ou à leur juste valeur pour celles acquises à titre gratuit.

Les immobilisations corporelles peuvent être des outillages spécifiques développés par le Groupe dans le cadre de contrats de production signés avec les clients sans transfert de contrôle aux clients et pour lesquels le cas échéant le Groupe percevra une rémunération intégrée dans le prix pièce. Dans ce cas, cette rémunération est comptabilisée en chiffre d'affaires sur la durée de la vie série.

Dans la mesure où des immobilisations ont fait l'objet de cessions ou d'apports à l'intérieur du Groupe, les plus-values ou moins-values constatées sont éliminées dans les comptes consolidés.

À une date ultérieure, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements basé sur leur durée de vie et du cumul des pertes de valeur.

Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations afin de restaurer ou de maintenir les avantages économiques futurs que l'entreprise peut attendre en termes de niveau de performance estimé à la date d'origine de l'actif, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la dépense reviennent au Groupe du fait par exemple d'une augmentation de la performance ou de l'efficacité de l'actif concerné.

Constructions	20 et 40 ans
Agencements immobiliers	10 ans
Presses et machines de transformation	7 à 10 ans
Machines d'usinage, de finition et autres équipements industriels	3 à 10 ans

Le Groupe applique l'approche par composants sur ses ensembles immobiliers et sur ses ensembles fonctionnels significatifs.

### 1.6.3.2 ACTIFS LOUÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe comptabilise en immobilisations corporelles les droits d'utilisation d'actifs corporels loués remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16. Ces actifs sont amortis sur la durée du contrat y compris les périodes de renouvellement si le renouvellement est probable ou sur la durée d'utilité de l'actif dans l'hypothèse d'un exercice probable d'une option d'achat.

### 1.6.4 Perte de valeur sur actifs immobilisés

#### 1.6.4.1 PERTE DE VALEUR SUR GOODWILL

Les *goodwill* du groupe Plastic Omnium ne sont pas amortis, et font l'objet d'un « test de dépréciation » au minimum une fois l'an, en fin d'exercice, mais également lors de l'arrêt des comptes semestriels dans le cas d'indices de perte de valeur.

Les tests de perte de valeur sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, que sont :

- « Industries » ;
- « Modules ».

La valeur nette comptable de l'ensemble des actifs (y compris les *goodwill*), constituant chaque unité génératrice de trésorerie, est comparée à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire au maximum entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité déterminée selon la méthode des cash-flows actualisés.

Ces données prévisionnelles sont issues des plans à moyen terme du Groupe, établis pour la période des quatre années à venir, révisés le cas échéant pour tenir compte des conditions de marché les plus récentes. Au-delà de cet horizon, est calculée une valeur terminale correspondant à la capitalisation des données de la dernière année du plan auxquelles est appliqué un taux de croissance à long terme reflétant des perspectives d'évolution du marché. Ces données prévisionnelles sont actualisées.

Les hypothèses pour la détermination des taux d'actualisation prennent en compte :

- une prime de risque sectorielle ;
- un *spread* de financement sectoriel pour l'évaluation du coût de la dette ;
- les taux retenus par des sociétés comparables dans chacun des secteurs.

Des tests de sensibilité avec une hausse du taux d'actualisation de 0,5 % ou une baisse de 0,5 % du taux de croissance à long terme ou une baisse de 0,5 % du taux de marge opérationnelle sont systématiquement effectués.

#### 1.6.4.2 PERTE DE VALEUR SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AMORTISSABLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet de tests de dépréciation à compter de leur mise en service dans le cadre de pertes récurrentes de l'entité, décisions d'arrêt de commercialisation de production, fermetures de site. Les immobilisations incorporelles en cours font également l'objet de test de valeur une fois par an en fin d'exercice.

### 1.6.5 Immeubles de placement

Les éléments dans la rubrique « immeubles de placement » à l'actif du bilan du Groupe, n'entrent pas dans le cadre de l'activité ordinaire. Ces actifs, qui appartiennent au Groupe, correspondent à des ensembles immobiliers :

- non occupés au moment de la clôture des comptes et dont l'utilisation est indéterminée ;
- ou détenus pour valoriser le capital du Groupe à long terme et faisant l'objet de location(s) simple(s).

Concernant les biens immobiliers dont l'utilisation pourrait être actuellement indéterminée, le Groupe peut, le cas échéant, décider d'utiliser tout ou partie de ces actifs (cette partie serait reclassée en exploitation) ou de les louer dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de location simple.

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur à la clôture, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les terrains sur lesquels ces immeubles sont bâtis suivent le même traitement comptable. Une expertise est réalisée par un évaluateur externe à intervalles réguliers dans le cadre des clôtures annuelles. Entre deux évaluations, le Groupe s'assure que le marché de l'immobilier n'a pas connu d'évolution significative. La juste valeur arrêtée par l'expert est déterminée par référence directe à des prix observables sur un marché actif (niveau 2 de juste valeur).

Les surfaces issues des ensembles immobiliers précédemment classés en immeubles de placement et qui sont reclassées en exploitation car le Groupe décide de les garder pour son propre usage, sont comptabilisées sur la base de leur valeur dans les comptes au moment du transfert.

Lorsque des ensembles immobiliers passent de la catégorie « Immobilisations corporelles » à la catégorie « Immeubles de placement » tout écart à cette date entre la valeur dans les comptes et la juste valeur est comptabilisé comme une réévaluation.

### 1.7 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Sont classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés » au bilan, à partir du moment où les actifs ou groupes d'actifs sont disponibles pour la vente dans leur état actuel et que la vente est hautement probable, les éléments suivants :

- un actif non-courant détenu en vue de sa vente ;
- un groupe d'actifs détenus en vue de leur vente et non en vue d'une utilisation continue ;
- des activités ou sociétés acquises dans la perspective d'une cession ultérieure.

Les passifs relatifs à ces actifs, groupe d'actifs, activités et sociétés destinés à être cédés sont également présentés au passif du bilan sur une ligne distincte dénommée « Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés ».

Les actifs (ou groupes d'actifs) classés dans cette catégorie ne font plus l'objet d'amortissement. Ils sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable et du prix de cession, diminué des frais relatifs à la vente. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées en « Autres charges opérationnelles » du Groupe.

Au bilan, les données relatives aux « Actifs et activités destinés à être cédés » pris distinctement dans les états financiers ne donnent pas lieu au retraitement des années antérieures en termes de présentation.

Au compte de résultat, les résultats (résultat de la période et résultat de cession) des activités ou branches d'activités et sociétés qui remplissent la définition d'une activité abandonnée, sont isolés sur la ligne « Résultat après impôt des activités abandonnées » sur chacun des exercices présentés.

## 1.8 Éléments financiers

### 1.8.1 Actifs financiers (hors instruments dérivés)

#### 1.8.1.1 ACTIONS ET FONDS

Ces placements correspondent à des actions de sociétés cotées ainsi qu'à des parts souscrites dans des fonds et sociétés de capital-risque. À la date d'acquisition, ils sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuable à leur acquisition.

En application de la norme IFRS 9 :

- les variations de juste valeur des titres de sociétés cotées sont comptabilisées selon la méthode alternative prévue par IFRS 9 en « Autres éléments du résultat global en capitaux propres » (OCI) » sans recyclage en résultat ;
- les variations de juste valeur des fonds sont comptabilisées en résultat.

#### 1.8.1.2 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers comprennent les prêts, les dépôts et cautionnements versés. Ils sont évalués au coût amorti. Toute indication objective de perte de valeur (différence négative entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de ces actifs) donne lieu à une dépréciation au compte de résultat. Cette dépréciation est reprise par résultat dans le cas d'un retournement favorable.

Les autres actifs financiers comprennent également des valeurs mobilières de placement ne remplissant pas les critères permettant un classement en équivalent de trésorerie. Ils sont évalués à leur juste valeur, à la date de clôture, et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

### 1.8.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie réalisables à court terme, très liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque et en caisse, des dépôts à court terme et des soldes créditeurs bancaires, à l'exception de ceux autorisés pour couvrir les besoins de trésorerie court ou moyen terme de l'exploitation courante. Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements réalisables à court terme et soumis à un risque de variation de valeur négligeable dans le cadre de l'utilisation temporaire des excédents de trésorerie (SICAV monétaires, titres de créances négociables, etc.). La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

### 1.8.3 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et les dettes financières sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Les emprunts en devises étrangères contractés par une filiale auprès du Groupe et dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible sont considérés comme faisant partie de l'investissement net du groupe Plastic Omnium dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion correspondants sont comptabilisés en capitaux propres.

### 1.8.4 Dérivés et comptabilité de couverture

Pour gérer son risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments dérivés négociables de gré à gré. Ces instruments financiers de couverture sont valorisés et comptabilisés au bilan, à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments qualifiés en « couverture de flux de trésorerie » sont comptabilisées en « Autres Éléments du Résultat Global » (capitaux propres) pour les parties efficaces et en résultat financier pour les parties non efficaces.

Les variations de valeur des dérivés non documentés en couverture sont comptabilisées en résultat.

La norme IFRS 9 appliquée par le Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne modifie ni la comptabilisation des différents types de couverture utilisés par le groupe Plastic Omnium, ni le traitement du déport/report, ni le caractère optionnel de la comptabilité de couverture. Elle assouplit les critères d'éligibilité des instruments de couverture et des éléments couverts et le respect des critères d'efficacité. Sur ces bases, et au regard de la politique de couverture des risques de taux et change, les impacts pour le Groupe sont très limités (voir la note 5.2.7.1 sur les « Instruments de couverture de taux d'intérêt »).

## 1.9 Impôts sur le résultat

En France, la société Compagnie Plastic Omnium a maintenu son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Espagne et aux États-Unis.

Le groupe Plastic Omnium comptabilise sans actualisation les impôts différés relatifs aux différences temporaires existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté (ou le taux quasi adopté) à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires.

Les crédits d'impôt et les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables et les différences temporaires ne sont reconnus que lorsque leur probabilité d'utilisation sous un délai relativement court est avérée.

## 1.10 Capitaux propres et résultat par action

### 1.10.1 Actions propres

Les actions auto-détenues par le groupe Plastic Omnium, quelle que soit leur affectation, sont inscrites dès leur acquisition en diminution des capitaux propres.

Les prix de cession de ces titres sont comptabilisés directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

### 1.10.2 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net par action dilué tient compte du nombre moyen des titres d'autocontrôle imputés sur les capitaux propres et des titres qui pourraient être émis au titre de l'exercice des plans d'options d'achat.

## 1.11 Estimations et jugements

Pour préparer ses états financiers, le groupe Plastic Omnium a recours à des estimations et des hypothèses pour évaluer certains de ses éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et d'engagements. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement par la Direction Générale. Les montants figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourront intégrer des changements d'estimations ou d'hypothèses en considération des retours d'expérience passée et de l'évolution des conditions économiques.

De façon générale, les estimations et hypothèses retenues au cours de l'exercice ont été élaborées à partir des informations disponibles au moment de la clôture des comptes. Ces estimations sont susceptibles d'être revues en fonction de l'évolution des hypothèses de base. Ces hypothèses concernent notamment :

### Les impôts différés

La reconnaissance des actifs d'impôts différés résulte de la probabilité d'utilisation future évaluée sur la base des estimations de bénéfices futurs. Ceci conduit le Groupe à faire des estimations régulières des résultats fiscaux futurs notamment dans le cadre des plans à moyen terme établis au sein du Groupe. Ces estimations, le cas échéant, prennent en compte le caractère exceptionnel ou non de certaines pertes, charges, etc.

### Les provisions

#### LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

Dans le cadre des régimes à prestations définies, pour les évaluations actuarielles, le Groupe, avec l'aide d'actuaire indépendants, retient des hypothèses (voir les notes 1.4.2 et 5.2.5 « Provisions pour engagement de retraite et autres avantages du personnel ») sur :

- les taux d'actualisation des plans de retraite et des autres avantages à long terme ;
- les taux d'accroissement des coûts médicaux pour les États-Unis ;
- les taux de rotation des effectifs et d'augmentation des salaires.

#### LES AUTRES PROVISIONS

Les estimations portent également sur les provisions, notamment celles relatives à l'adaptation des effectifs, aux litiges, aux garanties clients, aux risques juridiques et fiscaux pour lesquels dans certains cas, la Direction Juridique peut être amenée à faire appel à des avocats spécialisés.

## Les tests de perte de valeur sur les actifs

Des tests de perte de valeur sont réalisés en particulier sur les *goodwill* et les frais de développement relatifs aux projets automobiles comptabilisés en immobilisations incorporelles. Dans le cadre de ces tests, pour la détermination de la valeur recouvrable, interviennent à la fois les notions de juste valeur nette des coûts de cession et de valeur d'utilité obtenues par la méthode des cash-flows actualisés. Ces tests reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie opérationnels et de taux d'actualisation. Les hypothèses pouvant avoir un impact significatif sur les comptes portent notamment sur les taux d'actualisation et les taux de croissance.

### Autres éléments aléatoires

Compte tenu de l'actualité économique internationale, à ce jour, les deux principaux aléas susceptibles d'impacter les hypothèses sont le « Brexit » et « l'épidémie de pneumonie virale apparue en Chine ».

### Détermination du droit d'usage et de la dette de loyer des contrats de location

Le taux d'actualisation est une hypothèse clé dans la détermination des impacts comptables liés à l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location. Il est en effet utilisé pour calculer la dette de loyer pour chaque bien loué (voir note 1.1).

## NOTE 2 OPÉRATIONS DE LA PÉRIODE

### 2.1 Application des nouvelles normes IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

#### 2.1.1 1<sup>re</sup> Application de IFRS 16 « Contrats de location », IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » et impacts dans les comptes

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location » et l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat ». Voir les notes 1 « Référentiel appliqué, règles et méthodes comptables » et 5.1.3 « Immobilisations corporelles – Droits d'utilisation des actifs loués ».

Les impacts dans les Comptes du Groupe sont indiqués ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2018	IFRS 16	IFRIC 23	1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>ACTIF</b>					
Goodwill		1 015 730	-	-	1 015 730
Immobilisations incorporelles		728 150			728 150
Immobilisations corporelles	5.1.3	1 653 028	230 257	-	1 883 285
Immeubles de placement		93 263	-	-	93 263
Titres mis en équivalence et non consolidés		193 212	-	-	193 212
Autres actifs financiers non courants		65 775	-	-	65 775
Impôts différés actifs		101 691	-	-	101 691
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>3 850 849</b>	<b>230 257</b>	<b>-</b>	<b>4 081 106</b>
Stocks		737 109	-	-	737 109
Créances de financement clients		22 504	-	-	22 504
Créances clients et comptes rattachés		815 300	-	-	815 300
Autres créances		370 612	-	-	370 612
Autres actifs financiers et créances financières		63 942	-	-	63 942
Instruments financiers de couverture		1 898			1 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie		916 336	-	-	916 336
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>2 927 701</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 927 701</b>
Actifs destinés à être cédés		846	-	-	846
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 779 396</b>	<b>230 257</b>	<b>-</b>	<b>7 009 653</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>					
Capital		8 914	-	-	8 914
Actions propres		(49 850)	-	-	(49 850)
Primes d'émission, de fusion, d'apport		17 389	-	-	17 389
Réserves consolidées		1 576 112	-	(2 500)	1 573 612
Résultat de la période		533 296	-	-	533 296
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>2 085 861</b>	<b>-</b>	<b>(2 500)</b>	<b>2 083 361</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		96 138	-	-	96 138
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 181 999</b>	<b>-</b>	<b>(2 500)</b>	<b>2 179 499</b>
Emprunts et dettes financières	5.2.6.5	1 635 811	180 274	-	1 816 085
Provisions pour engagements de retraites et assimilés		105 184	-	-	105 184
Provisions		35 592	-	-	35 592
Subventions		6 323	-	-	6 323
Impôts différés passifs		80 718	-	-	80 718
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>1 863 628</b>	<b>180 274</b>	<b>-</b>	<b>2 043 902</b>
Découverts bancaires		4 684	-	-	4 684
Emprunts et dettes financières	5.2.6.5	123 215	49 983	-	173 198
Autres dettes financières		31	-	-	31
Instruments financiers de couverture		4 330	-	-	4 330
Provisions		55 120	-	-	55 120
Subventions		3 994	-	-	3 994
Fournisseurs et comptes rattachés		1 614 989	-	-	1 614 989
Autres dettes d'exploitation (Produits constatés d'avance)	5.2.8.2	927 406	-	2 500	929 906
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>2 733 769</b>	<b>49 983</b>	<b>2 500</b>	<b>2 786 252</b>
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés			-	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>6 779 396</b>	<b>230 257</b>	<b>-</b>	<b>7 009 653</b>

Le montant des contrats de location simple preneurs dans les « Engagements hors bilan » (note 7.2.2) des comptes consolidés au 31 décembre 2018 s'élevait à 229 826 milliers d'euros. La différence avec le montant de 230 257 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'explique par des modalités différentes de détermination des montants (hypothèses de renouvellement, impact de l'actualisation) et les contrats non retraités IFRS 16 (contrats d'une durée inférieure ou égale à douze mois et ceux avec d'une valeur à neuf inférieure à 5 000 euros).

Au titre de l'exercice 2019, la charge d'amortissement liée aux contrats de location est de - 54,0 millions d'euros (voir la note 5.1.3) et la charge financière d'intérêt de la dette de location de - 8,8 millions d'euros (voir la note 4.7).

## 2.2 Suivi en 2019 des opérations de variation de périmètre de 2018

### 2.2.1 Suivi en 2019 de la prise de contrôle de HBPO

La prise de contrôle de HBPO a été comptabilisée en 2018 selon IFRS 3R « Regroupements d'entreprises ». Le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> juillet 2018 a été finalisé sur l'exercice 2019 sans ajustement par rapport au 31 décembre 2018.

Sur ces bases, au 31 décembre 2019, le goodwill s'élève à 524 795 milliers d'euros.

Si la prise de contrôle de HBPO avait eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les agrégats ci-après du Groupe au 31 décembre 2018 auraient été les suivants :

- chiffre d'affaires : 8 260 millions d'euros ;
- marge opérationnelle : 628 millions d'euros ;
- résultat des activités poursuivies avant impôt et après quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises : 670 millions d'euros. Ce montant comprend la réévaluation de 255 millions d'euros de la quote-part de 33,33 % de HBPO détenue avant l'acquisition sur la base de sa juste valeur.

## 2.3 Cession par Compagnie Plastic Omnium à Sofiparc SAS d'ensembles immobiliers

### 2.3.1 Cession de l'immeuble de placement situé à Lyon Gerland

La Compagnie Plastic Omnium a cédé le 4 décembre 2019 à Sofiparc SAS l'immeuble de placement situé à Lyon Gerland (voir note 5.1.4 « Immeubles de placement ») dont il avait la propriété, pour un montant de 113,0 millions d'euros.

Le prix de cession déterminé sur la base d'expertises indépendantes a généré un résultat de 19,0 millions d'euros, comptabilisé au 31 décembre 2019 en « Autres produits et charges opérationnels » - note 4.6. Voir également dans le chapitre 7.3 « Transactions avec les parties liées », la note 7.3.2 « Transactions avec les sociétés Sofiparc SAS, Burelle SA et Burelle Participations SA ».

### 2.3.2 Cession de l'immeuble d'exploitation de Nanterre dans les Hauts de Seine

La Compagnie Plastic Omnium et Plastic Omnium Gestion SNC, ont cédé le 4 décembre 2019 à Sofiparc SAS l'ensemble immobilier situé à Nanterre dans les Hauts de Seine dont elles étaient propriétaires. Cet ensemble immobilier destiné à l'usage du Groupe, était comptabilisé en immeuble d'exploitation (voir note 5.1.3 « Immobilisations corporelles »).

Le prix de cession déterminé sur la base d'expertises indépendantes s'élève à 16,0 millions d'euros et a généré un résultat de cession de

0,9 million d'euros comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels » - note 4.6. Voir également dans le chapitre 7.3 « Transactions avec les parties liées », la note 7.3.2 « Transactions avec les sociétés Sofiparc SAS, Burelle SA et Burelle Participations SA ».

## 2.4 Prise de participation en 2019

### 2.4.1 Investissement de Compagnie Plastic Omnium dans le fonds AP Ventures

La Compagnie Plastic Omnium a rejoint en tant que co-sponsor et membre du Comité d'Investissement Consultatif, le fonds AP Ventures, société de capital-risque basée à Londres, spécialiste de l'hydrogène et de la pile à combustible. Parmi les autres sponsors, on compte le fonds Mirai Creation (dont les investisseurs fondateurs sont Toyota et Sumitomo Mitsui Banking Corporation (SMBC)), Mitsubishi Corporation, Anglo American Platinum et le fonds d'investissement sud-africain PIC.

Compagnie Plastic Omnium s'est engagée à hauteur de 30 millions de dollars sur la durée de vie du fonds.

## 2.5 Changement en 2019 du statut juridique de la Compagnie Plastic Omnium

Le statut juridique de la Compagnie Plastic Omnium a changé. De société anonyme, la Compagnie Plastic Omnium est devenue société européenne suite à la décision de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019.

## 2.6 Évolution sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 de l'actionariat de la Compagnie Plastic Omnium

### 2.6.1 Renforcement de la participation de Burelle SA dans le capital de la Compagnie Plastic Omnium

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, la société Burelle SA a acquis 400 000 titres de la Compagnie Plastic Omnium, portant ainsi sa participation dans le capital social de la Compagnie avant annulation des titres d'autocontrôle de 58,51 % à 58,78 %.

## 2.7 Évolution de l'économie internationale et impacts sur les comptes du Groupe

### 2.7.1 « Brexit » ou « British exit » : sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et impact sur le Groupe

Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne (UE) le 31 janvier 2020 suite au référendum du 23 juin 2016. Il apparaît que le processus permettant de fixer réellement les contours du nouvel accord serait long.

Dans ce contexte, le Groupe maintient une vigilance accrue sur ses deux filiales anglaises, « Plastic Omnium Automotive Ltd » et « HBPO UK Ltd », dont l'activité est principalement domestique. Les tests d'impairment réalisés sur les actifs long-terme de ces sociétés sur la base d'une baisse hypothétique du chiffre d'affaires de 10 % permettent de conclure à l'absence de dépréciation d'actifs.

Les fluctuations de la livre sterling ainsi que l'activité réalisée au Royaume-Uni sont présentées ci-après.

Évolution de la livre sterling sur les trois dernières années :

- 31 décembre 2017 : 1 euro s'échange contre 0,887 livre sterling ;
- 31 décembre 2018 : 1 euro s'échange contre 0,895 livre sterling ;
- 31 décembre 2019 : 1 euro s'échange contre 0,851 livre sterling.

Les chiffres d'affaires et résultats cumulés de ces deux sociétés les trois derniers exercices :

	2017	2018	2019
En pourcentage du CA du Groupe	6,16 %	6,11 %	5,46 %
En pourcentage de la MOP du Groupe	1,22 %	3,31 %	5,28 %
En pourcentage du résultat net du Groupe	1,03 %	3,11 %	7,68 %

### 2.7.2 Suivi de l'hyperinflation en Argentine et les impacts sur les comptes du Groupe

La crise financière profonde que traverse l'Argentine depuis 2018 marquée par une importante inflation, se poursuit sur 2019.

L'inflation a atteint + 53,8 % au 31 décembre 2019 (Institut national des statistiques - Indec) contre + 47,6 % au 31 décembre 2018 avec les mêmes caractéristiques :

- forte érosion des cours des obligations de l'Argentine sur le marché secondaire ;
- envolée des taux d'intérêt à long terme entraînant une forte dépréciation de la devise du pays, le peso argentin.

Au 31 décembre 2019, le taux de change euro/peso tombe à 1 euro pour 67,2 pesos argentins contre 1 euro pour 43,1 pesos argentins au 31 décembre 2018 (+ 55,9 % sur l'année).

Conformément à la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » et dans le prolongement des dispositions déjà prises par le Groupe en 2018 pour les trois entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin :

- les ajustements liés à l'inflation sur l'ensemble des actifs et passifs non monétaires déjà comptabilisés au 31 décembre 2018 ont été mis à jour des derniers indices de prix, reflétant l'unité de mesure en vigueur à la clôture ;
- le compte de résultat de 2019 prend en compte les impacts de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, les actifs des trois filiales « Plastic Omnium Auto Inergy Argentina SA » (de « Clean Energy Systems »), « Plastic Omnium Argentina » et Plastic Omnium Automotive Argentina (de « Intelligent Exterior Systems ») ont été révisés. Les impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat sont ci-après :

	2019
Impact sur le chiffre d'affaires du Groupe	+ 9 593,9 K€
Impact sur la marge opérationnelle du Groupe	- 331,2 K€
Impact sur le résultat financier du Groupe	- 2 983,9 K€
Impact sur le résultat non courant du Groupe	+ 275,6 K€
Impact sur la charge d'impôt du Groupe	- 978,8 K€
Impact sur le résultat net du Groupe	- 4 019,2 K€

Une nouvelle loi adoptée fin 2019 par le nouveau régime (le 10 décembre 2019) a instauré une série de mesures économiques et fiscales d'urgence pour tenter de sortir l'Argentine de la crise. À fin janvier 2020, la parité euro/peso repasse à 1 euro pour 66,9 pesos argentins.

## NOTE 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

### 3.1 Informations par secteurs opérationnels

Le Groupe utilise pour son management opérationnel la notion de « chiffre d'affaires économique » qui correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et de ses coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention : Yanfeng Plastic Omnium leader chinois des pièces extérieures de carrosserie, SHB Automotive modules, société coréenne leader des modules de bloc avant (Samlip) et BPO, acteur majeur du marché turc des équipements extérieurs.

Le Groupe organise ses activités Automobiles autour de deux secteurs opérationnels (voir la note sur la « Présentation du Groupe ») : « Industries » et « Modules ».

Les colonnes des tableaux ci-dessous indiquent les montants de chaque secteur. La colonne « Éléments non affectés » regroupe les éliminations inter-secteurs, ainsi que les montants non affectés par secteur (notamment l'activité des holdings) permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe. Les résultats financiers, les impôts et la quote-part de résultat des entreprises associées sont suivis au niveau du Groupe et ne sont pas alloués aux secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées sur la base de leur valeur de marché.

#### 3.1.1 Compte de résultat par secteurs opérationnels

	2019			
	Industries	Modules	Éléments non affectés <sup>(2)</sup>	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Chiffre d'affaires économique <sup>(1)</sup></b>	<b>6 918 963</b>	<b>2 263 669</b>	-	<b>9 182 632</b>
<i>Dont Chiffre d'affaires des coentreprises consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	521 211	167 871	-	689 082
<b>Ventes externes au Groupe</b>	<b>6 397 752</b>	<b>2 095 798</b>	-	<b>8 493 550</b>
Ventes entre secteurs d'activité	(30 037)	30 037	-	-
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>6 367 715</b>	<b>2 125 835</b>	-	<b>8 493 550</b>
% du chiffre d'affaires du secteur – Total	75,0 %	25,0 %		100,0 %
<b>Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis et avant quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises</b>	<b>435 288</b>	<b>66 100</b>	-	<b>501 388</b>
% du chiffre d'affaires du secteur	6,8 %	3,1 %		5,9 %
Amortissements des actifs incorporels acquis	(9 663)	(17 547)	-	(27 210)
Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises	34 566	1 888	-	36 454
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>460 191</b>	<b>50 441</b>	-	<b>510 632</b>
% du chiffre d'affaires du secteur	7,2 %	2,4 %		6,0 %
Autres produits opérationnels	165 865	1 829	-	167 694
Autres charges opérationnelles	(232 305)	(2 427)	-	(234 731)
% du chiffre d'affaires du secteur	- 1,0 %	-		- 0,8 %
Charges nettes de financement				(79 363)
Autres produits et charges financiers				1 598
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES</b>				<b>365 830</b>
Impôt sur le résultat				(89 860)
Résultat net après impôt des activités poursuivies				275 970
Résultat net après impôt des activités abandonnées				-
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>275 970</b>

(1) Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires du Groupe et de ses coentreprises consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention.

(2) La colonne « Éléments non affectés » regroupe les éliminations intra-groupe ainsi que les éléments non affectés par secteur (activités des holdings notamment et activités de la Division Environnement cédée en décembre 2018) afin de réconcilier les informations sectorielles avec les comptes consolidés.

En milliers d'euros	2018			
	Industries	Modules	Éléments non affectés <sup>(2)</sup>	Total
<b>Chiffre d'affaires économique <sup>(1)</sup></b>	<b>6 833 613</b>	<b>1 410 321</b>	-	<b>8 243 934</b>
<i>Dont Chiffre d'affaires des coentreprises consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	545 840	453 458	-	999 298
<b>Ventes externes au Groupe</b>	<b>6 287 808</b>	<b>956 863</b>	(35)	<b>7 244 636</b>
Ventes entre secteurs d'activité	(35)	-	35	-
Chiffre d'affaires consolidé	6 287 773	956 863	-	7 244 636
% du chiffre d'affaires du secteur - Total	86,8 %	13,2 %	-	100,0 %
<b>Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis et avant quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises</b>	<b>545 376</b>	<b>31 290</b>	-	<b>576 666</b>
% du chiffre d'affaires du secteur	8,7 %	-	-	8,0 %
Amortissements des actifs incorporels acquis	(9 681)	(8 773)	-	(18 454)
Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises <sup>(3)</sup>	41 925	9 964	-	51 889
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>577 619</b>	<b>32 481</b>	-	<b>610 100</b>
% du chiffre d'affaires du secteur	9,2 %	-	-	8,4 %
Autres produits opérationnels	281 394	(1 522)	-	279 872
Autres charges opérationnelles	(166 050)	560	-	(165 490)
% du chiffre d'affaires du secteur	1,8 %	-	-	1,7 %
Charges nettes de financement				(69 116)
Autres produits et charges financiers				(1 088)
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES</b>				<b>654 278</b>
Impôt sur le résultat				(112 996)
<b>Résultat net après impôt des activités poursuivies</b>				<b>541 283</b>
Résultat net après impôt des activités abandonnées				1 494
<b>RÉSULTAT NET</b>				<b>542 777</b>

- (1) Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires du Groupe et de ses coentreprises consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention.
- (2) La colonne « Éléments non affectés » regroupe les éliminations intra-groupe ainsi que les éléments non affectés par secteur (activités des holdings notamment et activités de la Division Environnement cédée en décembre 2018) afin de réconcilier les informations sectorielles avec les comptes consolidés.
- (3) Au 30 juin 2018, la contribution de HBPO correspondait à 33,33 % du résultat de HBPO c'est-à-dire avant prise de contrôle en juillet 2018.

### 3.1.2 Agrégats du bilan par secteurs opérationnels

En milliers d'euros En valeurs nettes	31 décembre 2019			
	Industries	Modules	Éléments non affectés	Total
Goodwill	493 035	524 795	-	1 017 830
Immobilisations incorporelles	550 467	168 357	5 921	724 745
Immobilisations corporelles	1 792 295	133 857	32 767	1 958 919
Immeubles de placement	-	-	30	30
Stocks	674 341	61 505	-	735 846
Créances clients et comptes rattachés	682 714	132 230	3 855	818 799
Autres créances	239 765	31 565	57 417	328 747
Créances de financement clients (C) <sup>(1)</sup>	13 100	-	-	13 100
Comptes courants et autres actifs financiers (D)	(1 101 226)	3 103	1 167 906	69 783
Placements long terme - Actions et fonds - FMEA 2 (F)	142	-	56 160	56 302
Instruments financiers de couverture (E)	-	-	5 027	5 027
Trésorerie nette (A) <sup>(2)</sup>	124 545	64 711	943 822	1 133 078
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>3 469 178</b>	<b>1 120 123</b>	<b>2 272 905</b>	<b>6 862 205</b>
Emprunts et dettes financières (B)	334 313	50 018	1 632 412	2 016 742
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>334 313</b>	<b>50 018</b>	<b>1 632 412</b>	<b>2 016 742</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET SECTORIEL = (B - A - C - D - E - F) <sup>(3)</sup></b>	<b>1 297 752</b>	<b>(17 796)</b>	<b>(540 503)</b>	<b>739 453</b>

En milliers d'euros	31 décembre 2018			
	Industries	Modules	Éléments non affectés	Total
Goodwill	490 935	524 795	-	1 015 730
Immobilisations incorporelles	545 196	176 870	6 084	728 150
Immobilisations corporelles	1 548 607	74 881	29 540	1 653 028
Immeubles de placement	-	-	93 263	93 263
Stocks	685 168	51 941	-	737 109
Créances clients et comptes rattachés	659 608	141 347	14 345	815 300
Autres créances	275 176	30 948	64 488	370 612
Créances de financement clients (C) <sup>(1)</sup>	24 267	-	-	24 267
Comptes courants et autres actifs financiers (D)	(1 015 045)	3 444	1 111 372	99 771
Placements long terme - Actions et fonds - FMEA 2 (F)	135	-	28 048	28 183
Instruments financiers de couverture (E)	-	-	1 898	1 898
Trésorerie nette (A) <sup>(2)</sup>	124 407	65 105	722 140	911 652
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>3 338 454</b>	<b>1 069 331</b>	<b>2 071 178</b>	<b>6 478 963</b>
Emprunts et dettes financières (B)	146 303	4 425	1 612 659	1 763 387
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>146 303</b>	<b>4 425</b>	<b>1 612 659</b>	<b>1 763 387</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET SECTORIEL = (B - A - C - D - E - F) <sup>(3)</sup></b>	<b>1 012 539</b>	<b>(64 124)</b>	<b>(250 799)</b>	<b>697 616</b>

(1) Au 31 décembre 2019, les « Créances de financement clients » s'élèvent à 13 100 milliers d'euros contre 22 504 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (augmentés de 1 763 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

(2) Il s'agit de la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie. Voir également la note 5.1.11.2 « Trésorerie nette de fin de période ».

(3) Voir les notes 5.2.6.1 sur « la notion d'endettement financier dans le Groupe » et 5.2.6.5 sur « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

## 3.1.3 Autres informations par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2019			
	Industries	Modules	Éléments Non Affectés	Total
Investissements incorporels	175 231	22 381	2 186	199 798
Investissements corporels dont immeubles de placement	304 311	26 452	2 934	333 697

En milliers d'euros	2018			
	Industries	Modules	Éléments Non Affectés	Total
Investissements incorporels	193 428	11 084	3 940	208 452
Investissements corporels dont immeubles de placement	413 978	17 560	2 789	434 327

## 3.1.4 Chiffre d'affaires – Informations par zones géographiques et par pays de commercialisation

Les informations données dans les tableaux suivants, correspondent aux chiffres d'affaires réalisés par les filiales dans les zones géographiques de commercialisation ou les pays de commercialisation tels qu'indiqués ci-après :

## 3.1.4.1 INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES DE COMMERCIALISATION

En milliers d'euros	2019	
	Montants	%
France	725 146	7,9 %
Amérique du Nord	2 629 725	28,6 %
Europe hors France	4 073 847	44,4 %
Amérique du Sud	174 798	1,9 %
Afrique	98 210	1,1 %
Asie	1 480 906	16,1 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>9 182 632</b>	<b>100 %</b>
<i>Dont chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	689 082	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>8 493 550</b>	

En milliers d'euros	2018	
	Montants	%
France	650 513	7,9 %
Amérique du Nord	2 148 874	26,1 %
Europe hors France	3 753 041	45,5 %
Amérique du Sud	193 168	2,3 %
Afrique	83 627	1,0 %
Asie	1 414 711	17,2 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>8 243 934</b>	<b>100 %</b>
<i>Dont chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	999 298	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>7 244 636</b>	

### 3.1.4.2 INFORMATIONS POUR LES DIX PREMIERS PAYS CONTRIBUTEURS

<i>En milliers d'euros</i>	2019	
	Montants	%
Allemagne	1 447 331	15,8 %
États-Unis	1 274 576	13,9 %
Mexique	1 220 653	13,3 %
Chine	857 265	9,3 %
France	725 146	7,9 %
Espagne	679 964	7,4 %
Slovaquie	512 123	5,6 %
Royaume-Uni	503 920	5,5 %
Corée	297 004	3,2 %
Hongrie	294 877	3,2 %
Autres	1 369 773	14,9 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>9 182 632</b>	<b>100 %</b>
<i>Dont chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	689 082	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>8 493 550</b>	

<i>En milliers d'euros</i>	2018	
	Montants	%
Allemagne	1 438 895	17,5 %
États-Unis	1 204 342	14,6 %
Mexique	828 612	10,1 %
Chine	793 531	9,6 %
Espagne	675 348	8,2 %
France	650 513	7,9 %
Royaume-Uni	526 503	6,4 %
Slovaquie	401 077	4,9 %
Corée	289 963	3,5 %
République Tchèque	180 053	2,2 %
Autres	1 255 097	15,2 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>8 243 934</b>	<b>100 %</b>
<i>Dont chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	999 298	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>7 244 636</b>	

## 3.1.4.3 INFORMATIONS PAR CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES

Constructeurs Automobile <i>En milliers d'euros</i>	2019	
	Montants	
	Montants	% par rapport à l'automobile
Volkswagen-Porsche	2 306 112	25,1 %
PSA Peugeot Citroën	948 606	10,3 %
General Motors	883 677	9,6 %
Daimler	864 560	9,4 %
BMW	768 805	8,4 %
<b>TOTAL PRINCIPAUX CONSTRUCTEURS</b>	<b>5 771 760</b>	<b>62,9 %</b>
Autres constructeurs automobiles	3 410 873	37,1 %
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>9 182 632</b>	<b>100,0 %</b>
<i>Dont chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	689 082	
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>8 493 550</b>	

Constructeurs Automobile <i>En milliers d'euros</i>	2018	
	Montants	
	Montants	% par rapport à l'automobile
Volkswagen-Porsche	2 025 392	24,6 %
PSA Peugeot Citroën	946 716	11,5 %
General Motors	929 886	11,3 %
Ford	697 110	8,5 %
Renault/Nissan/Mitsubishi	592 924	7,2 %
<b>TOTAL PRINCIPAUX CONSTRUCTEURS</b>	<b>5 192 028</b>	<b>63,0 %</b>
Autres constructeurs automobiles	3 051 906	37,0 %
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE</b>	<b>8 243 934</b>	<b>100 %</b>
<i>Dont chiffre d'affaires des coentreprises à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	999 298	
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>7 244 636</b>	

### 3.2 Actifs non-courants par pays

En milliers d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Asie	Amérique du Sud	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>31 décembre 2019</b>							
Goodwill	213 274	714 923	80 054	-	9 579	-	1 017 830
<i>dont impact écart de conversion</i>	-	-	1 509	-	592	-	2 100
Immobilisations incorporelles	98 533	363 543	161 538	84 150	8 200	8 781	724 745
Immobilisations corporelles	206 624	825 882	576 751	273 786	33 902	41 974	1 958 919
<i>dont investissements corporels de l'exercice</i>	23 007	144 416	67 370	71 442	1 437	26 025	333 697
Immeubles de placement	30	-	-	-	-	-	30
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NON COURANT</b>	<b>518 461</b>	<b>1 904 348</b>	<b>818 343</b>	<b>357 936</b>	<b>51 681</b>	<b>50 755</b>	<b>3 701 524</b>

(1) La rubrique « Autres » couvre l'Afrique du Sud et le Maroc.

En milliers d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Asie	Amérique du Sud	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>31 décembre 2018</b>							
Goodwill	213 273	714 923	78 546	-	8 988	-	1 015 730
<i>dont impact écart de conversion</i>	-	-	3 552	-	1 525	-	5 077
Immobilisations incorporelles	93 232	391 430	166 299	65 692	7 293	4 204	728 150
Immobilisations corporelles	182 782	651 407	553 987	217 472	33 065	14 315	1 653 028
<i>dont investissements corporels de l'exercice</i>	29 411	187 208	149 367	54 053	5 356	8 932	434 327
Immeubles de placement	93 263	-	-	-	-	-	93 263
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NON COURANT</b>	<b>582 550</b>	<b>1 757 760</b>	<b>798 832</b>	<b>283 164</b>	<b>49 346</b>	<b>18 519</b>	<b>3 490 171</b>

(1) La rubrique « Autres » couvre l'Afrique du Sud et le Maroc.

## NOTE 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1 Détail des frais de Recherche et de Développement

Le pourcentage des frais de Recherche et de Développement est exprimé par rapport au montant du chiffre d'affaires.

En milliers d'euros	2019	%	2018	%
Frais de Recherche et de Développement après frais cédés	(293 132)	- 3,5 %	(305 042)	- 4,2 %
Frais de développement immobilisés	187 314	2,2 %	193 346	2,7 %
Amortissements des frais de développement immobilisés	(160 764)	- 1,9 %	(107 112)	- 1,5 %
Crédit d'impôt recherche	11 650	0,1 %	13 696	0,2 %
Autres (dont subventions reçues)	1 683	0,0 %	792	0,0 %
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT NETS</b>	<b>(253 249)</b>	<b>- 3,0 %</b>	<b>(204 319)</b>	<b>- 2,8 %</b>

**4.2 Coûts des biens et des services vendus, frais de développement, commerciaux et administratifs**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Inclus dans le coût des biens et services vendus</b>		
Coûts des consommations (achats-variations de stocks) <sup>(1)</sup>	(5 923 749)	(4 895 917)
Sous-traitance directe de production	(14 892)	(11 515)
Énergie et fluides	(108 254)	(96 865)
Salaires, charges et avantages du personnel	(757 126)	(669 484)
Autres coûts de production	(387 977)	(363 853)
Amortissements	(266 890)	(174 544)
Provisions	4 760	27 721
<b>TOTAL</b>	<b>(7 454 127)</b>	<b>(6 184 457)</b>
<b>Inclus dans les frais de recherche et développement</b>		
Salaires, charges et avantages du personnel	(222 276)	(208 303)
Amortissements et provisions	(178 945)	(117 802)
Autres	147 972	121 786
<b>TOTAL</b>	<b>(253 249)</b>	<b>(204 319)</b>
<b>Inclus dans les frais commerciaux</b>		
Salaires, charges et avantages du personnel	(25 713)	(27 034)
Amortissements et provisions	(699)	(638)
Autres	(10 869)	(9 761)
<b>TOTAL</b>	<b>(37 280)</b>	<b>(37 433)</b>
<b>Inclus dans les frais administratifs</b>		
Salaires, charges et avantages du personnel	(153 797)	(142 958)
Autres frais administratifs	(73 723)	(86 642)
Amortissements	(19 896)	(12 018)
Provisions	(90)	(143)
<b>TOTAL</b>	<b>(247 506)</b>	<b>(241 761)</b>

(1) Dont dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur stocks d'un montant de :

- - 8 223 milliers d'euros en 2019 ;
- - 4 708 milliers d'euros en 2018.

### 4.3 Frais de personnel

En milliers d'euros	2019	2018
Salaires et traitements	(835 462)	(778 468)
Charges sociales <sup>(1)</sup>	(248 762)	(201 177)
Participation des salariés	(19 213)	(15 782)
Rémunération sur base d'actions	(2 492)	(2 528)
Coûts des engagements de retraites et obligations similaires <sup>(2)</sup>	(5 626)	(7 497)
Autres charges de personnel	(47 356)	(47 575)
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL HORS FRAIS DES INTÉRIMAIRES</b>	<b>(1 158 911)</b>	<b>(1 053 027)</b>
Coût du personnel intérimaire	(147 890)	(129 868)
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>(1 306 801)</b>	<b>(1 182 895)</b>

(1) Cette rubrique intègre les cotisations sociales sur les nouveaux plans de souscription d'actions et/ou d'attribution d'actions gratuites pour un montant de :

- - 184 milliers d'euros en 2019 (dont - 7 milliers d'euros pour les dirigeants mandataires sociaux) ;
- Néant en 2018 (car pas de nouveau plan).

(2) Voir la note 5.2.5.5 « Provisions pour engagements de retraite : variations des positions nettes des avantages au bilan » qui comprend une charge opérationnelle de - 5 626 milliers d'euros et un produit non-courant (en « Autres produits et charges opérationnels ») de + 14 160 milliers d'euros.

### 4.4 Amortissement des actifs incorporels acquis

Cette rubrique correspond essentiellement :

- à l'amortissement sur neuf ans des contrats clients reconnus en 2011 sur les activités de « réservoirs de Ford » aux États-Unis ;

- à l'amortissement sur six ans des contrats clients comptabilisés lors de la prise de contrôle, en juillet 2016, de l'activité « Systèmes Extérieurs du groupe Faurecia » ;

- et à l'amortissement sur sept ans des contrats clients et sur quinze ans de la marque comptabilisés lors de la prise de contrôle, en juillet 2018, de HBPO.

En milliers d'euros	2019	2018
Amortissement des marques	(547)	(448)
Amortissements des contrats clients	(26 663)	(18 006)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS</b>	<b>(27 210)</b>	<b>(18 454)</b>

### 4.5 Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées Chengdu Faway Yanfeng Plastic Omnium et Dongfeng Plastic Omnium Automotive Exterior sont incluses dans les ensembles de coentreprises YFPO.

La quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises se décompose comme suit :

En milliers d'euros	% d'intérêt 2019	% d'intérêt 2018	2019	2018
HBPO GmbH et ses filiales <sup>(1)</sup>	-	33,33 %	-	8 341
HBPO – SHB Automotive Modules (Samlip)	33,34 %	33,34 %	1 805	1 518
HICOM HBPO Sdn Bhd	26,66 %	26,66 %	82	105
JV Yanfeng Plastic Omnium et ses filiales – coentreprise	49,95 %	49,95 %	28 370	39 363
BPO AS – coentreprise	49,98 %	49,98 %	6 320	7 769
Plastic Recycling – coentreprise <sup>(2)</sup>	-	50,00 %	-	18
ΞPO-CellTech	23,00 %	23,00 %	(123)	(5 226)
<b>TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES</b>			<b>36 454</b>	<b>51 888</b>

(1) La présentation de la participation dans HBPO à hauteur de 33,33 % en 2018 correspond à celle du Groupe avant l'acquisition complémentaire des 33,33 % auprès du groupe allemand Mahle-Behr en 2018.

(2) Le Groupe a cédé sa participation dans la société « Plastic Recycling » en février 2018. La quote-part de résultat 2018 correspond au résultat dans les comptes du Groupe au moment de la cession.

**4.6 Autres produits et charges opérationnels**

En milliers d'euros	2019	2018
Coûts de pré-démarrage de nouvelles usines <sup>(1)</sup>	(13 490)	(20 217)
Coûts des réorganisations <sup>(2)</sup>	(48 372)	(28 182)
Dépréciation d'actifs non courants <sup>(3)</sup>	(5 455)	(41 071)
Dépréciation des titres et des créances financières (net) <sup>(4)</sup>	2 326	(9 139)
Provisions pour charges et litiges <sup>(5)</sup>	(14 052)	(8 125)
Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation <sup>(6)</sup>	(11 480)	(13 958)
Entrée de périmètre HBPO	-	255 000
Autres effets de périmètre	-	182
Hyperinflation Argentine <sup>(7)</sup>	276	(4 575)
Plan de pensions : changement de régime <sup>(8)</sup>	14 160	-
Résultats sur cessions d'immobilisations <sup>(9)</sup>	17 924	(1 660)
Autres <sup>(10)</sup>	(8 875)	(13 874)
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>(67 037)</b>	<b>114 382</b>
<b>dont total produits</b>	<b>167 694</b>	<b>279 872</b>
<b>dont total charges</b>	<b>(234 731)</b>	<b>(165 490)</b>

**Au 31 décembre 2019****(1) Coûts de pré-démarrage de nouvelles usines :**

L'intégralité des coûts de l'exercice concerne des usines de la Division Intelligent Exterior Systems, principalement les usines de Greer aux États-Unis, Hlohovec en Slovaquie et Kenitra au Maroc.

**(2) Coûts des réorganisations :**

Les coûts des réorganisations correspondent principalement aux restructurations significatives dans :

- la Division Intelligent Exterior Systems : poursuite de la réorganisation en Allemagne et restructuration aux États-Unis ;
- la Division Clean Energy Systems : restructuration en France et en Allemagne.

**(3) Dépréciations d'actifs non courants :**

Les dépréciations des actifs non courants portent principalement sur des actifs de production et des projets de la Division Intelligent Exterior Systems en Allemagne et en Pologne.

**(4) Dépréciation des titres et des créances financières (net) :**

Cette rubrique comprend principalement, le produit perçu au titre de la créance financière sur la cession de l'activité « Produits Plastiques Performants - 3P » (cédée en 2008).

**(5) Provisions pour charges et litiges :**

Cette rubrique comprend principalement des provisions pour des litiges qualité avec plusieurs constructeurs automobiles.

**(6) Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation :**

La quasi-totalité des pertes de change est réalisée par le secteur « Industries » principalement en lien avec l'évolution du dollar et du peso argentin.

**(7) Hyperinflation Argentine :**

En 2018, 1<sup>re</sup> année de reconnaissance de l'hyperinflation dans les comptes du Groupe, l'intégralité de l'impact a été comptabilisée dans les « Autres produits et charges opérationnels ». Se référer à la note 2.7.2 dans les « Opérations de la période » pour le détail des impacts de l'exercice 2019.

**(8) Plan de pensions de retraite :**

Cette rubrique comprend (voir les notes 5.2.5.2 et 5.2.5.5 sur les engagements de retraite) :

- pour 13 533 milliers d'euros, l'impact du changement du plan de pensions de retraite de prestations définies à cotisations définies de la filiale américaine Plastic Omnium Auto Inergy LLC rattachée au pôle « Industries » ;
- et pour 627 milliers d'euros, l'impact de la cristallisation sur l'exercice, des droits du régime complémentaire des Dirigeants en France (loi Pacte).

**(9) La rubrique « Résultat sur cessions d'immobilisations » :**

Cette rubrique comprend principalement la cession à Sofiparc SAS (Burelle) de l'immeuble de placement de Lyon Gerland et l'immeuble d'exploitation de Nanterre (voir les notes 2.3.1 et 2.3.2 dans les « Opérations de la période »).

**(10) La rubrique « Autres » :**

Montants non significatifs pris individuellement.

**Au 31 décembre 2018**

Se référer aux comptes consolidés du 31 décembre 2018 pour le détail des opérations de l'exercice précédent.

## 4.7 Résultat financier

En milliers d'euros	2019	2018
Charges de financement	(63 607)	(61 451)
Charges financières sur les engagements de retraite <sup>(1)</sup>	(2 295)	(2 311)
Charges financières liées à la dette sur contrats de location <sup>(2)</sup>	(8 773)	(476)
Commissions de financement	(4 688)	(4 878)
<b>CHARGES NETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>(79 363)</b>	<b>(69 116)</b>
Résultat de change sur opérations de financement	(3 177)	1 709
Résultat sur instruments de couverture de taux d'intérêt et de change <sup>(3)</sup>	4 471	(1 976)
Autres <sup>(4)</sup>	304	(821)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>1 598</b>	<b>(1 088)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(77 765)</b>	<b>(70 204)</b>

(1) Voir les notes 5.2.5.5 sur les « Variations des positions nettes des avantages au bilan ».

(2) Voir les notes 2.1.1 « 1<sup>re</sup> Application de IFRS 16 « Contrat de location » et impacts dans les comptes », 5.1.3 « Immobilisations corporelles » et 5.2.6.5 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

(3) Voir les notes 5.2.7.1.2 sur les « Impacts des couvertures de taux sur le Compte de résultat » et 5.2.7.2.2 sur les « Impacts des couvertures de change non dénouées sur le résultat et sur les capitaux propres ».

(4) En 2019, cette rubrique comprend une reprise de dépréciation des OPCVM pour un montant de 625 milliers d'euros contre une dépréciation de - 822 milliers d'euros en 2018. Voir la note 5.2.6.3 « Prêts, titres de créances négociables et autres actifs financiers ».

## 4.8 Impôt sur le résultat

### 4.8.1 Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2019	2018
<b>IMPÔT EXIGIBLE SUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>(117 763)</b>	<b>(92 446)</b>
Charges (ou produits) d'impôt exigible	(118 101)	(87 209)
Charges (ou produits) relatifs aux éléments non courants	338	(5 237)
<b>IMPÔT DIFFÉRÉ SUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>27 903</b>	<b>(20 550)</b>
Charges (ou produits) résultant de la naissance et du renversement des différences temporaires	27 130	(18 179)
Charges (ou produits) résultant d'une variation des taux d'impôts ou d'un assujettissement à des impôts nouveaux	773	(2 371)
<b>CHARGE D'IMPÔT SUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>(89 860)</b>	<b>(112 996)</b>

#### 4.8.2 Analyse de la charge d'impôt – Preuve d'impôt

L'analyse de la charge d'impôt fait ressortir les éléments suivants :

En milliers d'euros	2019		2018	
	Montants	% <sup>(1)</sup>	Montants	% <sup>(1)</sup>
<b>Résultat des activités poursuivies du Groupe avant impôt et avant quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises (A)</b>	<b>329 376</b>		<b>602 391</b>	
Taux d'impôt applicable en France (B)		34,43 %		34,43 %
<b>CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE (C) = (A) * (-B)</b>	<b>(113 404)</b>		<b>(207 403)</b>	
<b>Écart entre charge d'impôt théorique et charge d'impôt courant et différé hors impôt assis sur un résultat intermédiaire net des activités poursuivies (D)</b>	<b>23 544</b>	<b>7,1 %</b>	<b>94 407</b>	<b>15,7 %</b>
Crédits d'impôts	51 145	15,5 %	33 582	5,6 %
Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	(11 730)	- 3,6 %	74 562	12,4 %
Variation des impôts différés non reconnus	(27 324)	- 8,3 %	(33 900)	- 5,6 %
Effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'impôt	773	0,2 %	(2 371)	- 0,4 %
Incidence des taux d'impôt plus ou moins élevés dans d'autres pays	21 377	6,5 %	29 043	4,8 %
Contribution sur la Valeur Ajoutée	(6 700)	- 2,0 %	(6 401)	- 1,1 %
Autres impacts	(3 997)	- 1,2 %	(108)	- 0,02 %
<b>CHARGE D'IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ TOTALE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (E) = (C) + (D)</b>	<b>(89 860)</b>		<b>(112 996)</b>	
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (E)/(A)</b>		<b>27,3 %</b>		<b>18,8 %</b>

(1) Pourcentage exprimé par rapport au résultat des activités poursuivies avant impôt et avant quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises (C)

Le « taux d'impôt effectif » du Groupe est de 27,3 % en 2019 contre 18,8 % en 2018.

En 2019, l'impôt comptabilisé est une charge de 90 millions d'euros pour un impôt théorique de 113 millions d'euros, sur la base d'un taux d'impôt de 34,43 %.

En 2018, l'impôt comptabilisé est une charge de 113 millions d'euros pour un impôt théorique de 207 millions d'euros, sur la base d'un taux d'impôt de 34,43 %.

L'écart entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'explique principalement :

- pour 51 millions d'euros par des réductions spécifiques d'impôts ou de crédits d'impôts principalement en Amérique du Nord, en Asie et en France (34 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;
- pour 21 millions d'euros par l'incidence de taux d'impôts plus favorables, principalement en Asie (Chine, Thaïlande), aux États-Unis et

en Europe (hors France et Belgique) (29 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;

- pour - 27 millions d'euros par l'effet des déficits ou autres actifs générés dans l'année mais non reconnus, nets de ceux antérieurement non activés mais utilisés ou reconnus dans l'année (- 34 millions d'euros au 31 décembre 2018) ;
- pour - 12 millions d'euros par des différences permanentes entre résultats comptables et résultats imposables (75 millions au 31 décembre 2018 provenant essentiellement de la revalorisation des titres HBPO) ;
- pour - 7 millions d'euros par la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (- 6 millions d'impôts au 31 décembre 2018) ;
- Et pour 1 million d'euros par des conséquences de changement de taux d'imposition. En 2018, l'impact lié à la variation de taux était de - 2 millions d'euros expliqués par l'effet sur les passifs d'impôts différés du Groupe.

#### 4.9 Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle

Le résultat net des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la part des intérêts minoritaires dans le résultat des sociétés contrôlées par le Groupe et consolidées par intégration globale. Il se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018
HBPO GmbH et ses filiales	10 265	4 845
Beijing Plastic Omnium Inergy Auto Inergy Co. Ltd	3 636	1 007
Plastic Omnium Auto Inergy Manufacturing India Pvt Ltd	718	920
DSK Plastic Omnium Inergy	3 201	2 776
DSK Plastic Omnium BV	(47)	(67)
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>	<b>17 773</b>	<b>9 481</b>

#### 4.10 Résultat net par action et Résultat net dilué par action

<b>Résultat net – Part revenant au Groupe</b>	2019	2018
Résultat net par action de base, <i>en euros</i>	1,77	3,63
Résultat net par action dilué, <i>en euros</i>	1,76	3,61
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>		
Résultat net par action de base des activités abandonnées, <i>en euros</i>	-	0,01
Résultat net par action dilué des activités abandonnées, <i>en euros</i>	-	0,01
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		
Résultat net par action de base des activités poursuivies, <i>en euros</i>	1,77	3,62
Résultat net par action dilué des activités poursuivies, <i>en euros</i>	1,76	3,60
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en fin de période</b>	<b>148 566 107</b>	<b>150 297 547</b>
• Actions propres	(2 400 104)	(3 267 977)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution</b>	<b>146 166 003</b>	<b>147 029 570</b>
• Effet des instruments dilutifs (options d'achat d'actions)	122 180	540 227
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution</b>	<b>146 288 183</b>	<b>147 569 797</b>
<b>Cours moyen pondéré de l'action Plastic Omnium sur la période</b>		
• Cours moyen pondéré de l'action	23,78	34,57

**NOTE 5 NOTES RELATIVES AU BILAN****5.1 Bilan actif****5.1.1 Goodwill**

Pour l'exercice 2019, les hypothèses pour les tests de perte de valeur (voir la note 1.6.1) réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie (secteurs d'activités) que sont « Industries » et « Modules » sont :

- un taux de croissance de 1,5 % à l'infini ;
- et un taux d'actualisation de 9,0 % après impôt sur les sociétés.

Ces hypothèses sont identiques à celles retenues pour l'exercice 2018.

Les tests effectués ne conduisent pas à comptabiliser de dépréciations des *goodwill* du Groupe au 31 décembre 2019. Une hausse du taux d'actualisation de 0,5 % ou une baisse de 0,5 % du taux de croissance à long terme ou une baisse de 0,5 % du taux de marge opérationnelle n'aurait pas d'impact sur les résultats des tests.

Concernant l'UGT « Industries », seules des hypothèses non raisonnables pourraient remettre en cause les résultats des tests. Par hypothèses non raisonnables, il faut comprendre un taux de croissance à long terme négatif conjugué à un taux d'actualisation majoré de plus de deux points. Pour l'UGT « Modules », un taux de croissance à long terme négatif pourrait remettre en cause les résultats du test.

**Goodwill**

En milliers d'euros

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>GOODWILL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>584 685</b>	-	<b>584 685</b>
Sortie du <i>goodwill</i> de la Division Environnement	(98 525)	-	(98 525)
Ajustement du <i>Goodwill</i> sur l'acquisition des sociétés rattachées au pôle « Clean Energy Systems » du secteur Industries	(303)	-	(303)
<i>Goodwill</i> sur l'acquisition de HBPO	524 795	-	524 795
Écarts de conversion	5 078	-	5 078
<b>GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>1 015 730</b>	-	<b>1 015 730</b>
Écarts de conversion	2 100	-	2 100
<b>GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>1 017 830</b>	-	<b>1 017 830</b>

**5.1.2 Autres immobilisations incorporelles**

En milliers d'euros

	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
<b>VALEUR NETTE PUBLIÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>14 078</b>	<b>20 203</b>	<b>555 347</b>	<b>138 518</b>	<b>2</b>	<b>728 150</b>
Développements capitalisés	-	-	187 314	-	-	187 314
Augmentations	200	7 624	4 660	-	-	12 484
Cessions nettes	(273)	(8)	(7 667)	-	-	(7 948)
Autres Reclassements	2 497	5 791	(7 820)	-	-	468
Dotations aux amortissements de l'exercice	(4 098)	(12 313)	(160 764)	(26 662)	-	(203 837)
Dépréciations et reprises	-	-	3 406	-	-	3 406
Écarts de conversion	62	3	4 555	90	-	4 710
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>12 466</b>	<b>21 300</b>	<b>579 031</b>	<b>111 946</b>	<b>2</b>	<b>724 745</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Brevets et marques</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Actifs de développement</b>	<b>Contrats Clients</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>VALEUR NETTE AJUSTÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>26 478</b>	<b>21 998</b>	<b>431 273</b>	<b>37 294</b>	<b>493</b>	<b>517 536</b>
Développements capitalisés	-	-	193 346	-	-	193 346
Augmentations	691	5 939	8 476	-	-	15 106
Cessions nettes	(6 477)	(46)	(2 702)	-	-	(9 225)
Entrées de périmètre <sup>(1)</sup>	8 200	4 726	48 617	119 000	-	180 543
Variations de périmètre (sortie) <sup>(2)</sup>	(8 552)	(1 116)	(1 203)	-	(521)	(11 392)
Autres reclassements	2 234	634	(2 918)	-	-	(50)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(4 269)	(11 978)	(107 111)	(18 007)	30	(141 335)
Dépréciations et reprises	(4 258)	-	(17 760)	-	-	(22 018)
Écarts de conversion	31	46	5 329	231	-	5 637
<b>VALEUR NETTE PUBLIÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>14 078</b>	<b>20 203</b>	<b>555 347</b>	<b>138 518</b>	<b>2</b>	<b>728 150</b>

(1) Prise de contrôle de HBPO – Voir la note 2.3.1 dans les « Opérations de la période ».

(2) Cession de la Division Environnement – Voir la note 2.6.1 dans les « Opérations de la période ».

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Brevets et marques</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Actifs de développement</b>	<b>Contrats Clients</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>						
Coût	45 102	145 698	1 126 897	293 303	2	1 611 002
Amortissements cumulés	(26 766)	(125 495)	(551 806)	(154 785)	-	(858 852)
Pertes de valeur	(4 258)	-	(19 743)	-	-	(24 001)
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>14 078</b>	<b>20 203</b>	<b>555 347</b>	<b>138 518</b>	<b>2</b>	<b>728 150</b>
<b>DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>						
Coût	47 609	158 020	1 205 499	293 809	2	1 704 939
Amortissements cumulés	(30 885)	(136 720)	(610 011)	(181 863)	-	(959 479)
Pertes de valeur	(4 258)	-	(16 457)	-	-	(20 715)
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>12 466</b>	<b>21 300</b>	<b>579 031</b>	<b>111 946</b>	<b>2</b>	<b>724 745</b>

**5.1.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles correspondent aux actifs corporels détenus en propre mais également, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux droits d'utilisation liés aux contrats de location d'actifs corporels suite à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Inst. tech. mat. &amp; out.</b>	<b>Immob. corporelles en cours</b>	<b>Autres Immob. corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018 : IMMOBILISATIONS EN PLEINE PROPRIÉTÉ</b>	<b>105 517</b>	<b>473 079</b>	<b>581 347</b>	<b>326 915</b>	<b>166 170</b>	<b>1 653 028</b>
Reclassements des contrats de location financement (1 <sup>re</sup> application IFRS 16) <sup>(1)</sup>	(354)	(860)	(11 294)	-	-	(12 508)
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 : IMMOBILISATIONS EN PLEINE PROPRIÉTÉ</b>	<b>105 163</b>	<b>472 219</b>	<b>570 053</b>	<b>326 915</b>	<b>166 170</b>	<b>1 640 520</b>
Augmentations	1 285	69 711	74 906	109 634	78 161	333 697
Cessions <sup>(2)</sup>	(3 498)	(11 782)	(2 947)	-	(5 715)	(23 942)
Variations de périmètres	-	-	6	-	-	6
Autres reclassements	(1 246)	62 501	123 752	(259 936)	85 155	10 226
Dépréciations et reprises	(264)	101	(3 128)	-	(853)	(4 144)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(1 608)	(31 569)	(129 754)	-	(76 422)	(239 353)
Écarts de conversion	1 426	4 969	5 128	2 966	704	15 193
<b>IMMOBILISATIONS EN PLEINE PROPRIÉTÉ : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (A)</b>	<b>101 258</b>	<b>566 150</b>	<b>638 016</b>	<b>179 579</b>	<b>247 200</b>	<b>1 732 204</b>
<b>DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS</b>						
1 <sup>re</sup> application de IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	852	196 682	14 162	-	18 561	230 257
Reclassement des contrats de location financement (1 <sup>re</sup> application IFRS 16) <sup>(1)</sup>	354	860	11 294	-	-	12 508
Augmentations	1 298	40 394	6 043	-	4 638	52 373
Diminutions	(86)	(10 231)	(202)	-	(333)	(10 852)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(495)	(36 882)	(8 658)	-	(7 966)	(54 001)
Autres reclassements	-	(4 970)	-	-	-	(4 970)
Écarts de conversion	(6)	1 070	265	-	72	1 401
<b>DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019 : (B)</b>	<b>1 917</b>	<b>186 923</b>	<b>22 904</b>	<b>-</b>	<b>14 972</b>	<b>226 715</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (C) = (A) + (B)</b>	<b>103 175</b>	<b>753 073</b>	<b>660 920</b>	<b>179 579</b>	<b>262 172</b>	<b>1 958 919</b>

(1) Correspond aux contrats de location financement capitalisés dans les comptes au 31 décembre 2018 en application de IAS 17 « Contrat de location » et conformément à IFRS 16, reclassés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en « Droits d'utilisation des actifs loués ».

(2) Voir la note 2.3.2 sur la cession par le Groupe à Sofiparc SAS de l'immeuble d'exploitation de Nanterre dans les Hauts-de-Seine.

Information sur les loyers qui résultent des contrats de location et de service non capitalisés :

La charge de loyers au titre des contrats de location non capitalisés s'élève à - 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Inst. tech. mat. &amp; out.</b>	<b>Immob. corporelles en cours</b>	<b>Autres Immob. corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>89 086</b>	<b>415 478</b>	<b>509 421</b>	<b>236 811</b>	<b>159 669</b>	<b>1 410 465</b>
Augmentations	17 157	25 001	73 705	276 535	41 929	434 327
Cessions	(5 702)	(7 488)	(491)	-	(749)	(14 430)
Entrées de périmètre <sup>(3)</sup>	-	7 185	26 437	11 794	18 498	63 914
Variations de périmètre (sorties) <sup>(4)</sup>	(2 217)	(5 394)	(24 283)	(4 532)	(16 712)	(53 138)
Impact entrée en vigueur de IFRS 15	-	-	(131)	-	(128)	(259)
Autres reclassements <sup>(5)</sup>	8 211	61 660	91 873	(196 843)	34 943	(156)
Ajustement à la juste valeur <sup>(6)</sup>	98	446	2 380	-	43	2 967
Dépréciations et reprises	-	571	(3 454)	-	(12 238)	(15 121)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(1 377)	(28 002)	(98 899)	-	(59 341)	(187 619)
Écarts de conversion	261	3 622	4 789	3 150	256	12 078
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>105 517</b>	<b>473 079</b>	<b>581 347</b>	<b>326 915</b>	<b>166 170</b>	<b>1 653 028</b>

(3) Voir la note 2.3.1 dans les « Opérations de la période » relative à la prise de contrôle de HBPO (comptes consolidés du 31 décembre 2018).

(4) Voir la note 2.6.1 dans les « Opérations de la période » relative à la cession de la Division Environnement (comptes consolidés du 31 décembre 2018).

(5) Les autres reclassements proviennent de la réévaluation des immobilisations corporelles par les capitaux propres suite à l'hyperinflation sur le Peso argentin pour 1 693 milliers d'euros (voir note 2.10.1 dans les « Opérations de la période ») et d'un reclassement en dépréciation d'immobilisations corporelles de la provision pour restructuration en Allemagne dans le pôle Industries pour un montant de - 1 800 milliers d'euros (comptes consolidés du 31 décembre 2018).

(6) Les ajustements à la juste valeur d'un montant de 2 967 milliers d'euros sont liés aux effets de l'hyperinflation sur les actifs immobilisés des trois filiales argentines comptabilisés en contrepartie du résultat.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Inst. tech. mat. &amp; out.</b>	<b>Immob. corporelles en cours</b>	<b>Autres immob. corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019</b>						
Valeur brute	114 750	765 623	1 734 675	326 931	527 557	3 469 536
Amortissements	(9 226)	(280 910)	(1 146 467)	-	(348 905)	(1 785 508)
Pertes de valeur	(7)	(11 634)	(6 861)	(16)	(12 482)	(31 000)
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019</b>	<b>105 517</b>	<b>473 079</b>	<b>581 347</b>	<b>326 915</b>	<b>166 170</b>	<b>1 653 028</b>
<b>DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>						
Valeur brute	114 846	1 106 388	1 920 713	179 596	689 128	4 010 671
Amortissements	(11 405)	(341 945)	(1 249 816)	-	(413 567)	(2 016 733)
Pertes de valeur	(266)	(11 370)	(9 977)	(17)	(13 389)	(35 019)
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>103 175</b>	<b>753 073</b>	<b>660 920</b>	<b>179 579</b>	<b>262 172</b>	<b>1 958 919</b>

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Inst. tech. mat. & out.	Immob. corporelles en cours	Autres immob. corporelles	Total
<b>DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>						
Valeur brute	99 375	693 128	1 662 871	236 812	510 247	3 202 433
Amortissements	(10 283)	(264 142)	(1 151 594)	-	(349 497)	(1 775 515)
Pertes de valeur	(7)	(13 508)	(1 856)	-	(1 082)	(16 453)
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>89 086</b>	<b>415 478</b>	<b>509 421</b>	<b>236 812</b>	<b>159 669</b>	<b>1 410 465</b>
<b>DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>						
Valeur brute (hors reclassements IFRS 5)	114 750	765 623	1 734 675	326 931	527 557	3 469 536
Amortissements (hors reclassements IFRS 5)	(9 226)	(280 910)	(1 146 467)	-	(348 905)	(1 785 508)
Pertes de valeur (hors reclassements IFRS 5)	(7)	(11 634)	(6 861)	(16)	(12 482)	(31 000)
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>105 517</b>	<b>473 079</b>	<b>581 347</b>	<b>326 915</b>	<b>166 170</b>	<b>1 653 028</b>

« Inst. tech. mat. & out. » : installations techniques, matériels et outillages.

« Immob. » : immobilisations.

#### 5.1.4 Immeubles de placement

Le 4 décembre 2019, le Groupe a cédé l'ensemble immobilier de Lyon Gerland à Sofiparc SAS (filiale du groupe Burelle SA). Voir la note 2.3.1 dans les « Opérations de la période ».

L'opération a donné lieu à la comptabilisation d'une plus-value de 19,0 millions d'euros. Voir la note 4.6 « Autres produits et charges opérationnels ».

À la clôture annuelle des comptes, le Groupe ne détient plus en immeuble de placement qu'un terrain nu situé dans la région de Lyon.

En milliers d'euros	Terrain	Immeuble	Total
Immeuble de placement	12 700	80 589	93 289
Cession à Sofiparc SAS (Burelle)	(12 670)	(80 589)	(93 259)
<b>JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>30</b>

En milliers d'euros	Terrain	Immeuble	Total
Immeuble de placement	12 700	80 563	93 263
<b>JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>12 700</b>	<b>80 563</b>	<b>93 263</b>

Les produits et charges liés aux immeubles de placement s'établissent comme suit :

En milliers d'euros	2019	2018
Produits locatifs des Immeubles de placement	6 907	6 899
Charges directes de fonctionnement des Immeubles de placement	(1 311)	(1 423)

#### 5.1.5 Titres non consolidés et titres de participations mis en équivalence

##### TITRES NON CONSOLIDÉS

Les titres non consolidés concernent :

- des sociétés coquilles vides, des sociétés dormantes non significatives ;

- et les titres dont la faible participation ne permet pas au Groupe d'exercer au moins une influence notable (Tactotek OY).

Dans le cadre de la 1<sup>re</sup> application d'IFRS 9 « Instruments financiers », le Groupe a opté pour la comptabilisation en résultat des variations de valeur des titres de sociétés non consolidés.

## TITRES DE PARTICIPATIONS MIS EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les entreprises associées et coentreprises correspondent respectivement aux participations du Groupe dans les sociétés suivantes :

En milliers d'euros	% d'intérêt 2019	% d'intérêt 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
HBPO – SHB Automotive Modules (Samlip) <sup>(1)</sup>	33,34 %	33,34 %	16 346	16 141
HICOM HBPO Sdn Bhd <sup>(1)</sup>	26,66 %	26,66 %	559	466
JV Yanfeng Plastic Omnium et ses filiales – coentreprise <sup>(2)</sup>	49,95 %	49,95 %	164 683	159 850
BPO AS – coentreprise	49,98 %	49,98 %	13 342	14 221
ΞPO-CellTech	23,00 %	23,00 %	-	2 319
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES</b>			<b>194 930</b>	<b>192 997</b>
Investissements en actions « Tactotek OY » <sup>(3)</sup>			-	-
Autres titres non consolidés			199	225
<b>TOTAL DES TITRES NON CONSOLIDÉS</b>			<b>199</b>	<b>225</b>
<b>TOTAL DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET DES TITRES NON CONSOLIDÉS</b>			<b>195 129</b>	<b>193 222</b>

(1) Il s'agit des deux coentreprises de HBPO.

(2) Le sous-palier Yanfeng Plastic Omnium compte trois nouvelles entités en 2019 : « Ningde », « Daqing » (activité non encore démarrée) et « Yangkang Rugao » suite à une opération de croissance externe.

(3) La participation 2018 dans la société finlandaise « Tactotek OY » était dépréciée en fin d'exercice 2018. Une participation complémentaire de 321 milliers d'euros a été prise sur 2019. Elle est également dépréciée au 31 décembre 2019.

Les participations dans ces entités intègrent des *goodwill* par secteur et pour les montants suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Goodwill des entreprises associées et coentreprises – secteur Industries <sup>(1)</sup>	21 414	13 625
<b>TOTAL DES GOODWILL DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES</b>	<b>21 414</b>	<b>13 625</b>

(1) La variation de la période correspond :

\* au goodwill sur l'acquisition en 2019 par Yanfeng Plastic Omnium de « Yankang Rugao » ;

\* et à la dépréciation du goodwill ΞPO-CellTech.

Compte tenu de la contribution individuelle inférieure à 10 % des coentreprises et entreprises associées aux principaux agrégats économiques du Groupe, le bilan synthétique et les agrégats du compte de résultat présentés ci-après agrègent :

- la coentreprise YFPO et ses filiales après élimination des opérations internes ;
- les entreprises associées Samlip et Hicom de HBPO ;
- et la coentreprise BPO.

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non-courants	424 981	252 090
Actifs courants	1 030 412	952 428
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 455 393</b>	<b>1 204 517</b>
Capitaux propres	289 925	275 727
Passifs non-courants	109 145	8 400
Passifs courants	1 056 323	920 390
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1 455 393</b>	<b>1 204 517</b>
Chiffre d'affaires	1 541 006	1 399 610

### 5.1.6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers comptabilisés sous cette rubrique correspondent aux placements long terme en actions et fonds ainsi qu'à d'autres actifs tels que les dépôts et cautionnements regroupés selon les distinctions ci-après :

#### 5.1.6.1 PLACEMENTS LONG TERME EN ACTIONS ET FONDS

- des placements dans des titres de sociétés cotées, des fonds ou équivalents et à des placements dans des titres de sociétés cotées notamment les fonds investis dans la société de capital-risque « Aster » ;

- les sommes investies par le Groupe dans les fonds « FMEA 2 » dans le cadre du soutien des sous-traitants de la filière Automobile et des sociétés coquilles vides.

Dans le cadre de l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », le Groupe a opté pour la comptabilisation en éléments non recyclables du résultat des variations de valeur des placements en actions cotées et en résultat de celles des placements dans les fonds d'investissement, tels que « Aster », « Tactotek OY » et « FMEA ».

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Montants souscrits	Montants non appelés	Net	Montants souscrits	Montants non appelés	Net
Investissements financiers dans les « FMEA 2 » <sup>(1)(3)</sup>	-	-	2 330	-	-	829
Placements financiers de titres Cotés <sup>(1)</sup>	-	-	50 530	-	-	25 719
Investissement dans la société de capital-risque « Aster » <sup>(2)</sup>	20 000	(16 700)	3 300	20 000	(18 500)	1 500
Autres	-	-	142	-	-	135
<b>PLACEMENTS LONG TERME EN ACTIONS ET FONDS</b>			<b>56 302</b>			<b>28 183</b>

(1) Les investissements financiers dans les « FMEA 2 » et les placements financiers de titres cotés sont inclus dans les créances financières classées en non courant de la note 5.2.6.5 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

(2) Versement de 1,8 million d'euros sur l'exercice 2019.

(3) Versement de 1,7 million de dollars sur l'exercice 2019 à « AP Ventures », un fonds de capital-risque dédié à l'hydrogène. Voir la note 2.4.1 dans les « Opérations de la période ».

#### 5.1.6.2 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Prêts	1 807	1 979
Dépôts et cautionnements	12 849	33 846
Autres créances	-	4
<b>AUTRES ACTIFS ET CRÉANCES FINANCIÈRES EN NON COURANT (VOIR LA NOTE 5.2.6.5)</b>	<b>14 656</b>	<b>35 829</b>
Créances de financement sur contrats Automobile (voir la note 6.4.1)	-	1 763
<b>CRÉANCES DE FINANCEMENT EN NON COURANT (VOIR LA NOTE 5.2.6.5)</b>	<b>-</b>	<b>1 763</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 656</b>	<b>37 592</b>

Les « Dépôts et cautionnements » concernent essentiellement des dépôts liés aux locations de bureaux et aux programmes de cessions de créances.

### 5.1.7 Stocks et en-cours

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
<b>Matières premières et approvisionnements</b>		
Au coût (brut)	213 190	190 377
À la valeur nette de réalisation	197 729	180 667
<b>Moules, outillages et études</b>		
Au coût (brut)	381 744	431 360
À la valeur nette de réalisation	375 797	426 623
<b>Autres en-cours de production</b>		
Au coût (brut)	-	-
À la valeur nette de réalisation	-	-
<b>Stocks de maintenance</b>		
Au coût (brut)	72 142	63 432
À la valeur nette de réalisation	59 655	54 934
<b>Marchandises</b>		
Au coût (brut)	2 008	1 754
À la valeur nette de réalisation	1 664	1 361
<b>Produits semi-finis</b>		
Au coût (brut)	62 765	43 311
À la valeur nette de réalisation	59 637	40 746
<b>Produits finis</b>		
Au coût (brut)	45 282	35 656
À la valeur nette de réalisation	41 364	32 778
<b>TOTAL EN VALEUR NETTE</b>	<b>735 846</b>	<b>737 109</b>

### 5.1.8 Créances financières classées en courant

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2019</b>		<b>31 décembre 2018</b>	
	<b>Valeurs non actualisées</b>	<b>Valeurs au bilan</b>	<b>Valeurs non actualisées</b>	<b>Valeurs au bilan</b>
<b>CRÉANCES DE FINANCEMENT EN COURANT (VOIR NOTE 5.2.6.5)</b>	<b>13 100</b>	<b>13 100</b>	<b>22 504</b>	<b>22 504</b>
<i>dont créances de financement clients</i>	13 100	13 100	22 504	22 504
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET CRÉANCES FINANCIÈRES EN COURANT (VOIR NOTE 5.2.6.5)</b>	<b>55 127</b>	<b>55 127</b>	<b>63 942</b>	<b>63 942</b>
<i>dont « titres de créances négociables »</i>	5 000	5 000	14 003	14 003
<i>dont « OPCVM » <sup>(1)</sup></i>	49 809	49 809	49 185	49 185
<i>dont « autres » <sup>(2)</sup></i>	316	316	754	754
<b>CRÉANCES FINANCIÈRES EN COURANT</b>	<b>68 227</b>	<b>68 227</b>	<b>86 446</b>	<b>86 446</b>

(1) La variation correspond à une dépréciation des valeurs mobilières de placement. Voir la note 5.2.6.3 sur les « Prêts, titres de créances négociables et autres actifs financiers ».

(2) Voir la note 5.2.6.3 sur les caractéristiques du placement dans des OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) réalisé par le Groupe en 2017 dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

### 5.1.9 Créances clients et comptes rattachés – Autres créances

#### 5.1.9.1 CESSIONS DE CRÉANCES

La Compagnie Plastic Omnium et certaines de ses filiales en Europe et aux États-Unis ont souscrit auprès d'établissements de crédit français plusieurs programmes de cessions de créances commerciales. Ces programmes ont une maturité moyenne supérieure à deux ans.

Ces programmes prévoient une cession sans recours et avec transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'encours cédé. Seul le risque non significatif de dilution n'est pas transféré à l'acheteur.

Les créances cédées dans le cadre de ces programmes, qui ne figurent donc plus à l'actif du bilan, s'élèvent à 315 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 347 millions d'euros au 31 décembre 2018.

#### 5.1.9.2 CRÉANCES CLIENTS – VALEURS BRUTES, DÉPRÉCIATIONS ET VALEURS NETTES

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	823 843	(5 044)	818 799	820 132	(4 833)	815 300

Le Groupe n'a pas identifié de risque client significatif non provisionné sur les deux périodes.

#### 5.1.9.3 AUTRES CRÉANCES

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres débiteurs	88 560	101 949
Avances fournisseurs outillages et développements	40 734	70 713
Créances fiscales impôt sur les sociétés	93 990	97 810
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	90 655	82 613
Créances sociales	3 837	3 129
Avances fournisseurs d'immobilisations	10 980	14 398
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>328 757</b>	<b>370 612</b>

#### 5.1.9.4 CRÉANCES CLIENTS, COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES CRÉANCES PAR DEVISES

En milliers de devises	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
EUR Euro	579 439	579 439	50 %	619 258	619 258	52 %
USD Dollar américain	276 384	246 025	21 %	306 508	267 692	23 %
CNY Yuan chinois	831 066	106 268	9 %	618 348	78 519	7 %
GBP Livre sterling	56 899	66 877	6 %	29 418	32 887	3 %
Autres Autres devises		148 947	13 %		187 556	16 %
<b>TOTAL</b>		<b>1 147 556</b>	<b>100 %</b>		<b>1 185 912</b>	<b>100 %</b>
Dont :						
● Créances clients et comptes rattachés		818 799	71 %		815 300	69 %
● Autres Créances		328 757	29 %		370 612	31 %

Les tests de sensibilité sur les variations de devises des « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » donnent les résultats suivants :

	Test de sensibilité des créances au 31 décembre 2019						Test de sensibilité des créances au 31 décembre 2018						
			Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises				Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises		
	Base		+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %	Base		+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %	
Devise	Taux de locale conversion		%	%	%	%	Devise	Taux de locale conversion		%	%	%	%
<i>En milliers de devises</i>													
EUR	Euro	579 439	1,0000	48 %	46 %	53 %	56 %	619 258	1,0000	50 %	47 %	55 %	58 %
USD	Dollar américain	276 384	0,8902	22 %	23 %	20 %	19 %	306 508	0,8734	24 %	25 %	21 %	20 %
CNY	Yuan chinois	831 066	0,1279	10 %	10 %	9 %	8 %	618 348	0,1270	7 %	7 %	6 %	6 %
GBP	Livre sterling	56 899	1,1754	6 %	6 %	6 %	5 %	29 418	1,1179	3 %	3 %	3 %	2 %
Autres Autres devises		-	-	14 %	14 %	12 %	11 %	-	-	16 %	18 %	15 %	14 %
<b>TOTAL EN EUROS</b>		<b>1 147 556 1 204 356 1 261 169 1 090 734 1 033 923</b>						<b>1 185 912 1 242 577 1 299 243 1 129 247 1 072 581</b>					
Dont :													
• Créances clients et comptes rattachés		818 799	859 334	899 872	778 263	737 727		815 300	854 257	893 214	776 344	737 387	
• Autres Créances		328 757	345 022	361 297	312 471	296 196		370 612	388 320	406 029	352 903	335 194	

Les tests de sensibilité de devises sur les « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » et les « Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation par devise » (voir la note 5.2.8.3) indiquent une faible sensibilité de ce poste aux variations des taux de change.

### 5.1.10 Impôts différés

Comme mentionné dans la note 1.9 des règles et principes comptables, les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables, les différences temporaires et crédits d'impôt sont évalués en fonction de leur probabilité d'utilisation future. À cet effet, des estimations ont été établies dans le cadre de l'arrêté des comptes et ont conduit à comptabiliser des actifs

basés sur une utilisation probable sous un délai relativement court par prudence eu égard au contexte économique actuel.

Les impôts différés au bilan se répartissent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations corporelles	(40 293)	(51 920)
Avantages du personnel	26 204	26 098
Provisions	41 413	33 463
Instruments financiers	(497)	612
Déficits fiscaux et crédits d'impôt	140 528	122 937
Autres	714	(18 424)
Dépréciation des impôts différés actifs	(116 820)	(91 793)
<b>TOTAL</b>	<b>51 249</b>	<b>20 973</b>
Dont :		
• Impôts différés actifs	106 108	101 691
• Impôts différés passifs	54 859	80 718

Les actifs d'impôt non reconnus au titre des déficits fiscaux au 31 décembre 2019 s'élèvent à 85 millions d'euros comme au 31 décembre 2018 et présentent les caractéristiques suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Déficits reportables sur une durée illimitée	72 247	69 301
Déficits reportables sur une durée maximale de plus de 5 ans	5 256	12 628
Déficits reportables sur une durée maximale de 5 ans	3	846
Déficits reportables sur une durée maximale de 4 ans	578	730
Déficits reportables sur une durée maximale de 3 ans	6 912	535
Déficits reportables sur une durée maximale inférieure à 3 ans	483	828
<b>TOTAL</b>	<b>85 479</b>	<b>84 868</b>

L'évolution sur l'exercice s'explique essentiellement par des variations en France et en Allemagne.

### 5.1.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### 5.1.11.1 TRÉSORERIE BRUTE

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fonds bancaires et caisses	1 130 587	903 485
Dépôts à court terme	12 366	12 851
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN</b>	<b>1 142 953</b>	<b>916 336</b>

La trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Trésorerie dans la captive de réassurance du Groupe	18 000	33 689
Trésorerie dans les zones soumises au contrôle de change <sup>(1)</sup>	95 176	84 380
Trésorerie disponible	1 029 777	798 267
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN</b>	<b>1 142 953</b>	<b>916 336</b>

(1) Les pays retenus dans la catégorie « zones soumises au contrôle de change » couvrent le Brésil, la Chine, l'Inde, le Chili, l'Argentine et la Corée du Sud.

Les différentes catégories du tableau ci-dessus sont présentées au bilan en actif courant en l'absence de restriction d'ordre général sur ces montants.

#### 5.1.11.2 TRÉSORERIE NETTE DE FIN DE PÉRIODE

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 142 953	916 336
Banques créditrices ou concours bancaires courants (découverts bancaires)	(9 875)	(4 684)
<b>TRÉSORERIE NETTE – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 133 078</b>	<b>911 652</b>

### 5.1.12 Tableau de flux de trésorerie – Acquisitions et cessions d'immobilisations financières, d'intérêts minoritaires et d'investissements liés

#### 5.1.12.1 ACQUISITIONS DES TITRES DE PARTICIPATIONS, D'INTÉRÊTS MINORITAIRES ET D'INVESTISSEMENTS LIÉS

Les acquisitions financières du Groupe sont répertoriées en deux catégories qui s'analysent comme suit :

##### a – Les acquisitions de titres de participations de sociétés intégrées, les prises de contrôle, les prises de participations dans les entreprises associées, les coentreprises et les investissements liés

Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Opérations financières » dans le Tableau de flux de trésorerie.

##### Au 31 décembre 2019 :

Néant.

##### Au 31 décembre 2018 :

Le montant de 369,6 millions d'euros dans la rubrique « Acquisitions de titres de participations de sociétés intégrées et prise de contrôle », correspondait :

- à l'acquisition sur l'exercice 2018 de la participation de 33,33 % dans « HBPO » pour 369,8 millions d'euros ;
- et à la révision à la baisse des prix d'acquisition des sociétés « Swiss Hydrogen » et « Optimum CPV BVBA » pour - 0,2 millions d'euros.

#### 5.1.12.2 CESSIONS DES TITRES DE PARTICIPATIONS ET D'INTÉRÊTS À DES MINORITAIRES

##### Les cessions de titres de participations de sociétés intégrées

Les cessions de titres de participations de sociétés intégrées sont comptabilisées dans la rubrique « Opérations financières » dans le Tableau de flux de trésorerie.

2019 :

Néant.

2018 : Le Groupe a cédé :

- fin février 2018, la société « Plastic Recycling SAS » pour un montant de 0,8 million d'euros ;
- et le 18 décembre 2018, la Division Environnement pour un montant de 199,4 millions d'euros.

## 5.2 Bilan passif

### 5.2.1 Capitaux propres du Groupe

#### 5.2.1.1 CAPITAL SOCIAL DE LA COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM

En euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social au 1 <sup>er</sup> janvier de la période	8 913 966	9 058 603
Réduction de capital sur l'exercice	-	(144 637)
<b>CAPITAL SOCIAL DE FIN DE PÉRIODE CONSTITUÉ D' ACTIONS ORDINAIRES DE 0,06 EURO DE NOMINAL CHACUNE SUR LES DEUX PÉRIODES.</b>	<b>8 913 966</b>	<b>8 913 966</b>
Actions propres	143 310	137 456
<b>TOTAL CAPITAL SOCIAL APRÈS DÉDUCTION DES ACTIONS PROPRES</b>	<b>8 770 656</b>	<b>8 776 511</b>

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

#### Structure du capital au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Compagnie Plastic Omnium est inchangé par rapport au 31 décembre 2018. Les actions propres s'élèvent à 2 388 499, soit 1,61 % du capital social, contre 2 290 930 soit 1,54 % du capital au 31 décembre 2018.

Sur 2019, la société mère Burelle SA a renforcé son contrôle dans la Compagnie Plastic Omnium le portant ainsi de 58,51 % à 58,78 % avant annulation des titres d'autocontrôle (voir note 2.6.1 dans les « Opérations de la période »).

#### Structure du capital au 31 décembre 2018

Les Conseils d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium du 19 juillet 2018 et du 30 octobre 2018 avaient décidé respectivement l'annulation de 1 100 613 actions propres (soit 0,74 % du capital social) et de 1 300 000 actions propres (soit 0,87 % du capital social préalablement réduit) avec effet respectivement le 25 juillet 2018 et le 8 novembre 2018.

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Compagnie Plastic Omnium était composé d'actions d'une valeur nominale de 0,06 euro est ainsi ramené à un montant de 8 913 966,42 euros avec 2 290 930 actions propres, soit 1,54 % du capital social, contre 3 306 070 soit 2,19 % du capital au 31 décembre 2017.

#### 5.2.1.2 DÉTAIL DE LA RUBRIQUE « AUTRES RÉSERVES » DU TABLEAU DE « VARIATION DES CAPITAUX PROPRES GROUPE »

En milliers d'euros	Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	Instruments dérivés qualifiés de couverture de taux	Instruments dérivés qualifiés de couverture de change	Ajustements à la juste valeur	Résultats accumulés non distribués et autres réserves	Part du Groupe
<b>31 DÉCEMBRE 2017</b>	(51 733)	(626)	1 525	18 238	1 399 164	1 366 568
1 <sup>re</sup> application IFRS 15	-	-	-	-	(4 818)	(4 818)
1 <sup>re</sup> application IFRS 9	-	-	-	-	(1 939)	(1 939)
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018</b>	<b>(51 733)</b>	<b>(626)</b>	<b>1 525</b>	<b>18 238</b>	<b>1 392 407</b>	<b>1 359 811</b>
Variation de l'exercice 2018	1 707	(1 230)	(2 806)	366	259 761	257 798
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>(50 026)</b>	<b>(1 856)</b>	<b>(1 281)</b>	<b>18 604</b>	<b>1 652 168</b>	<b>1 617 609</b>
1 <sup>re</sup> application IFRIC 23	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019</b>	<b>(50 026)</b>	<b>(1 856)</b>	<b>(1 281)</b>	<b>18 604</b>	<b>1 649 668</b>	<b>1 615 109</b>
Variation de l'exercice 2019	(12 194)	302	(826)	10 290	432 094	429 666
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>(62 220)</b>	<b>(1 554)</b>	<b>(2 107)</b>	<b>28 894</b>	<b>2 081 762</b>	<b>2 044 775</b>

**5.2.1.3 DÉTAIL DE LA RUBRIQUE « VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET DES RÉSERVES » DU TABLEAU DE « VARIATION DES CAPITAUX PROPRES GROUPE »**

La prise de contrôle de HBPO consolidé par intégration globale, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, est sans impact sur les réserves « Part Groupe » mais a conduit à reconnaître des intérêts minoritaires.

En milliers d'euros	Capitaux propres		
	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Prise de contrôle de HBPO avec intégration des minoritaires Hella	-	62 884	62 884
<b>VARIATION DE PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	-	<b>62 884</b>	<b>62 884</b>
Néant	-	-	-
<b>VARIATION DE PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	-	-	-

**5.2.2 Dividendes votés et distribués par la Compagnie Plastic Omnium**

En milliers d'euros pour les montants En euros pour le dividende par action En unités pour le nombre de titres	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Nombre de titres de 2018	Montant du dividende	Nombre de titres de 2017	Montant du dividende
Dividende par action ( <i>en euros</i> )		0,74 <sup>(1)</sup>		0,67 <sup>(1)</sup>
Nombre total d'actions composant le capital de l'exercice précédent	148 566 107		150 976 720	
Nombre total d'actions en autocontrôle au moment du paiement du dividende	2 392 281 <sup>(2)</sup>		3 481 820 <sup>(2)</sup>	
Nombre total d'actions en autocontrôle à la clôture (pour rappel)	2 290 930 <sup>(2)</sup>		3 306 070 <sup>(2)</sup>	
Dividendes sur les actions ordinaires formant le capital		109 939		101 154
Dividendes non distribués correspondant aux actions propres		(1 770) <sup>(2)</sup>		(2 333) <sup>(2)</sup>
<b>DIVIDENDES NETS – MONTANT TOTAL</b>		<b>108 169</b>		<b>98 822</b>

(1) Sur l'exercice 2019, Compagnie Plastic Omnium a distribué un dividende de 0,74 euro par action sur le résultat de l'exercice 2018.

Sur l'exercice 2018, Compagnie Plastic Omnium avait distribué un dividende de 0,67 euro par action sur le résultat de l'exercice 2017.

(2) **Au 31 décembre 2019** : le nombre des actions en autocontrôle au 31 décembre 2018, était de 2 290 930 titres pour la détermination du dividende prévisionnel total. Ce nombre d'actions en autocontrôle au moment de la mise en paiement du dividende en 2019 est passé à 2 392 281 titres faisant passer les dividendes attachés à ces titres de 1 695 milliers d'euros à 1 770 milliers d'euros.

**Au 31 décembre 2018** : le nombre des actions en autocontrôle au 31 décembre 2018, était de 3 306 070 titres pour la détermination du dividende prévisionnel total. Ce nombre d'actions en autocontrôle au moment de la mise en paiement du dividende en 2018 est monté à 3 481 820 titres faisant passer les dividendes attachés à ces titres de 2 215 milliers d'euros à 2 333 milliers d'euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2020, la distribution d'un dividende de 0,74 euro par action au titre de l'exercice 2019 (montant total de 109 939 milliers d'euros pour 148 566 107 actions existantes, avant diminution des actions en autocontrôle au 31 décembre 2019).

### 5.2.3 Paiements sur base d'actions

#### Plan d'options de souscription d'actions

**2018 et 2019** : aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été ouvert sur les exercices 2018 et 2019.

#### Plan d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2018 a autorisé le Conseil d'Administration du 19 février 2019 à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes de la société en date d'effet du 2 mai 2019, soumises à des conditions de performance et acquises à partir du 2 mai 2023, à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans.

Les bénéficiaires doivent être salariés ou dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Compagnie Plastic Omnium ou des sociétés liées ou groupements qui lui sont liés.

Ce plan a fait l'objet d'une évaluation selon les principes de la norme IFRS 2. Les principales hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

Évaluation du plan du 2 mai 2019 En euros En unité pour le nombre d'actions	Évaluation du nombre d'actions attribuées et valorisation au 2 mai 2019		
	Initial	Abandons en 2019	Solde
Nombre d'actions affectées au plan d'attribution d'actions de performance	400 000 actions	- 3 440 actions	396 560 actions
Conditions de marché	Non soumises à des conditions de marché		
Cours du titre Plastic Omnium à la date d'attribution du plan de performance		26,65 euros	
Valeur moyenne d'une action		23,00 euros	
Nombre d'actions attribuables après application d'un taux de rotation des effectifs		386 000 actions	
Estimation de la charge globale du plan à la date d'attribution – (Charge comptable avec contrepartie en réserves)		8 878 000 euros	

La charge globale du plan a fait l'objet d'une évaluation lors de sa mise en place puis d'une réévaluation en fonction de la réalisation des conditions de performance sur l'exercice 2019. Sur la base de cette nouvelle estimation, la charge globale s'élève à 7 768 250 euros. La charge est amortie linéairement sur la durée d'acquisition des droits, soit quatre ans (dont 1 294 708 euros au 31 décembre 2019).

Le plan d'attribution gratuite d'actions est soumis à une cotisation sociale de 20 % pour l'employeur, filiale française. Cette cotisation sera exigible le mois suivant la date d'acquisition par le bénéficiaire, soit en juin 2023. Elle fait l'objet d'une provision pour charges, calculée sur la valeur nominale des actions selon le cours de Bourse du jour d'attribution, étalée sur la durée du plan soit quatre ans. Au 31 décembre 2019, la provision pour charges comptabilisée s'élève à 184 milliers euros.

#### Informations complémentaires

	Plan du 2 mai 2019
Condition de performance 1 : Objectif de marge opérationnelle	Acquisition définitive de 50 % des droits attribués
Condition de performance 2 : Objectif de « Excédent de trésorerie liée aux opérations » ( <i>free-cash flow</i> )	Acquisition définitive de 50 % des droits attribués
Nombre total de bénéficiaires	255

**OPTIONS EN COURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET CHARGE DE LA PÉRIODE RELATIVE AUX PLANS D'OPTIONS**

La période d'acquisition des droits de tous les plans, est de quatre ans par plan.

Options en cours Option de souscription d'actions En euros En unité pour le nombre d'options	En cours de validité au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Revalorisations/ Ajustements	Augmentations		Diminutions		Charge de la période	En cours de validité au 31 décembre 2019	
			Accordées au cours de l'exercice	Abandonnées au cours de l'exercice	Exercées au cours de l'exercice	Total		Dont exerçables au 31 déc.2019	
<b>PLAN DU 21 MARS 2012</b>									
Nombre d'options	140 262			(66 600)	(73 662)			-	-
Cours à la date d'attribution	7,3							-	
Prix d'exercice	7,38							-	
Durée	7 ans							-	
Charge résiduelle à étaler	-							-	
Durée de vie résiduelle	0,25 an							-	
<b>PLAN DU 7 AOÛT 2013</b>									
Nombre d'options	270 300				12 000	(105 500)		176 800	176 800
Cours à la date d'attribution	17,71							17,71	
Prix d'exercice	16,17							16,17	
Durée	7 ans							7 ans	
Charge résiduelle à étaler	-							-	
Durée de vie résiduelle	1,6 an							0,6 an	
<b>PLAN DU 6 AOÛT 2015</b>									
Nombre d'options	1 118 000				(51 000)	(12 000)		1 055 000	1 055 000
Cours à la date d'attribution	26,33							26,33	
Prix d'exercice	24,72							24,72	
Durée	7 ans							7 ans	
Charge résiduelle à étaler	953 981				(520 800)		(433 181)	0	
Durée de vie résiduelle	3,6 ans							2,6 ans	
<b>PLAN DU 10 MARS 2017</b>									
Nombre d'options	528 500				(43 500)			485 000	Néant
Cours à la date d'attribution	33,71							33,71	
Prix d'exercice	32,84							32,84	
Durée	7 ans							7 ans	
Charge résiduelle à étaler	2 056 627				(382 365)		(763 882)	910 380	
Durée de vie résiduelle	5,2 ans							4,2 ans	

Options en cours Plan attribution d'actions gratuites En euros En unité pour le nombre d'options	En cours de validité au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Revalorisations/Ajustements	Augmentations		Diminutions		Charge de la période	En cours de validité au 31 décembre 2019	
			Accordées au cours de l'exercice	Abandonnées au cours de l'exercice	Exercées au cours de l'exercice	Total		Dont exerçables au 31 déc. 2019	
<b>PLAN DU 2 MAI 2019</b>									
Nombre d'actions		(50 000)	400 000	(3 440)				346 560	Néant
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (3,5 %) <sup>(1)</sup>		(48 250)	386 000					337 750	
Cours à la date d'attribution			26,65					26,65	
Valeur moyenne d'une action			23,00					23,00	
Durée			4 ans					4 ans	
Charge résiduelle à étaler		(1 109 750)	8 878 000			(1 294 708)		6 473 542	
Durée de vie résiduelle			4 ans					3,3 ans	
<b>CHARGE TOTALE DE L'EXERCICE</b>						<b>(2 491 771)</b>		<b>EUROS</b>	

(1) Utilisé dans la détermination du « Résultat Net dilué par action ».

## 5.2.4 Provisions

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Dotations		Reprises sans objet	Autres Reclassements	Écart actuariel	Écarts de conversion	31 décembre 2019
		Utilisations						
Garanties clients	26 898	17 554	(6 002)	(5 169)	628	-	65	33 974
Réorganisations	15 438	21 971	(6 408)	-	45	-	(31)	31 015
Provisions pour impôts et risque fiscal	6 363	602	(6 450)	-	289	-	-	804
Risques sur contrats <sup>(1)</sup>	29 654	9 123	(14 747)	(4 417)	416	-	84	20 113
Provision pour litiges	4 277	4 520	(435)	(230)	(19)	-	(149)	7 964
Autres	8 082	4 249	(3 169)	(1 387)	(1 360)	-	46	6 460
<b>PROVISIONS</b>	<b>90 712</b>	<b>58 019</b>	<b>(37 211)</b>	<b>(11 203)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>100 332</b>
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	105 184	3 055	(3 488)	(13 497) <sup>(2)</sup>	-	15 532 <sup>(3)</sup>	884	107 670
<b>TOTAL</b>	<b>195 896</b>	<b>61 074</b>	<b>(40 699)</b>	<b>(24 700)</b>	<b>-</b>	<b>15 532</b>	<b>899</b>	<b>208 002</b>

(1) Il s'agit des contrats déficitaires du pôle « Industries ».

(2) La reprise de provisions sans objet de la période est principalement due au passage sous un régime de « Cotisations définies » de la filiale américaine (voir la note 4.6 « Autres produits et charges opérationnels »).

(3) « La variation de l'écart actuariel sur la période » s'explique par la baisse des taux d'actualisation qui passent respectivement de 1,6 % à 0,75 % pour la zone Euro et de 4,25 % à 3,2 % pour la zone États-Unis entre les 31 décembre 2018 et 2019.

Voir la note 5.2.5 « Provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel ».

En milliers d'euros	IFRS 15 1 <sup>er</sup> application		Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Cession Environ- nement	Autres reclas- sements	Écart actuariel	Entrée Modules <sup>(2)</sup>	Écarts de conversion	31 déc. 2018
	31 déc. 2017	au 1 <sup>er</sup> jan. 2018 <sup>(1)</sup>									
Garanties clients	27 403	-	16 534	(4 122)	(13 255)	(2 212)	(936)	-	3 378	108	26 898
Réorganisations <sup>(3)</sup>	15 905	-	8 296	(10 928)	(27)	(300)	2 616	-	425	(549)	15 438
Provisions pour impôts et risque fiscal <sup>(4)</sup>	8 548	-	4 446	(4 111)	(2 083)	(667)	230	-	-	-	6 363
Risques sur contrats <sup>(5)</sup>	47 650	4 008	23 858	(37 412)	(14 262)	-	5 779	-	43	(10)	29 654
Provision pour litiges	11 172	-	938	(5 214)	(2 883)	(113)	442	-	-	(65)	4 277
Autres <sup>(6)</sup>	14 955	-	2 796	(625)	(512)	(633)	(9 953)	-	2 240	(186)	8 082
<b>PROVISIONS</b>	<b>125 633</b>	<b>4 008</b>	<b>56 868</b>	<b>(62 412)</b>	<b>(33 022)</b>	<b>(3 925)</b>	<b>(1 822)</b>	-	<b>6 086</b>	<b>(702)</b>	<b>90 712</b>
Provisions pour engagements de retraite et assimilés <sup>(7)</sup>	106 517	-	11 281	(1 477)	-	(11 871)	-	(2 285)	964	2 055	105 184
<b>TOTAL</b>	<b>232 150</b>	<b>4 008</b>	<b>68 149</b>	<b>(63 889)</b>	<b>(33 022)</b>	<b>(15 796)</b>	<b>(1 822)</b>	<b>(2 285)</b>	<b>7 050</b>	<b>1 353</b>	<b>195 896</b>

(1) Il s'agissait de la 1<sup>re</sup> application d'IFRS 15.

(2) Il s'agissait des impacts liés à la prise de contrôle d'HBPO.

(3) Il s'agissait des impacts liés à des restructurations de sites dans la Division Intelligent Exterior Systems.

(4) Il s'agissait de reprises de provisions liées à des contrôles fiscaux.

(5) Il s'agissait des contrats déficitaires et pertes à terminaison du pôle « Industries ».

(6) La rubrique « Autres » était composée de montants individuellement non significatifs.

(7) La variation de l'écart actuariel correspondait à la revalorisation des actifs de couverture aux US.

## 5.2.5 Provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel

### Avantages postérieurs à l'emploi

Le terme générique « Avantages postérieurs à l'emploi » couvre à la fois les engagements de retraite et d'autres avantages liés au personnel.

### Provisions pour avantages de retraite

Les provisions pour avantages de retraite concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière ;
- les plans de retraite complémentaire ;
- et les régimes de couverture de frais médicaux.

En France, les plans de retraite complémentaire concernent exclusivement les dirigeants mandataires sociaux et portent sur les indemnités de fin de carrière (IFC). Les plans de retraite complémentaire, lorsqu'ils touchent les autres zones géographiques, concernent l'ensemble des collaborateurs.

Les régimes de couverture de frais médicaux concernent principalement la zone Amérique du Nord (États-Unis).

### Les autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme couvrent les médailles du travail et d'autres récompenses liées à l'ancienneté dans le Groupe.

Les régimes relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont fonction des réglementations en vigueur dans chaque pays. Les avantages comptabilisés dans les comptes, ne sont donc pas fonction de la cartographie des effectifs par zone géographique.

Les zones géographiques identifiées et présentées, sont celles pour lesquelles la réglementation est homogène et permet un regroupement des données. Dans le cas contraire, aucun taux n'est donné en référence en raison d'une disparité des paramètres ne permettant pas la détermination d'une moyenne. Dans cette même logique, les tests de sensibilité sont effectués sur des données significatives, homogènes et par zones géographiques.

#### 5.2.5.1 HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

La baisse des taux d'intérêt sur 2019 a conduit le Groupe à réévaluer ses engagements sociaux des zones Euro et États-Unis. Les taux retenus au 31 décembre 2019 sont respectivement de :

- 0,75 % pour la zone euro (1,6 % au 31 décembre 2018) ;
- 3,2 % pour les États-Unis (4,25 % au 31 décembre 2018).

Le Groupe a opté en 2019 pour un régime de « cotisations définies » pour la seule filiale américaine qui était sous un régime de « prestations définies » (voir notes 4.6 « Autres produits et charges opérationnels » et 5.2.4 « Provisions »).

Les principales hypothèses actuarielles significatives, utilisées pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	France	États-Unis	France	États-Unis
	Cadres et non cadres		Cadres et non cadres	
Ouverture des droits à taux plein	60 à 62 ans	65 ans	60 à 62 ans	65 ans
Âge d'annulation de la décote	65 à 67 ans		65 à 67 ans	
Taux annuel d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi	0,75 %	3,20 %	1,60 %	4,25 %
Taux annuel d'actualisation des médailles du travail	0,30 %		1,30 %	
Taux d'inflation	1,70 %	2,00 %	1,70 %	2,00 %
Taux d'évolution salariale	2,70 %	3,50 %	2,70 %	3,50 %
Taux d'accroissement des coûts médicaux				
Pour les < 65 ans	8,00 %		8,25 %	
Pour les > 65 ans	5,50 %		5,75 %	
Taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture des plans de retraite	0,75 %	3,20 %	1,60 %	4,25 %

#### Le taux annuel d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe utilise, comme référence, le taux des obligations émises par des entreprises industrielles et commerciales de bonne qualité (AA) et de maturité égale à l'engagement évalué.

#### Les taux d'inflation

En France, les prestations sont fonction du taux d'inflation. L'impact des taux d'inflation est peu significatif aux États-Unis.

#### Les taux moyens d'évolution salariale

Les taux moyens d'évolution salariale, sont pondérés des statuts de « cadres » ou de « non-cadres » et de l'âge des collaborateurs.

#### Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture des plans de retraite

Ces taux sont basés sur les prévisions de marché à long terme et prennent en compte l'allocation des actifs de couverture de chaque fonds.

Pour les autres sociétés étrangères, les différentiels de taux sont déterminés en considération des conditions locales.

**5.2.5.2 ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS AU BILAN ET DES COÛTS SUR AVANTAGES CORRESPONDANT AUX RÉGIMES À DES PRESTATIONS DÉFINIES**

Les valeurs inscrites au bilan au titre de ces avantages sont les suivantes :

En milliers d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi			Autres avantages à long terme			Total		
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Dettes actuarielles au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>154 484</b>	<b>154 399</b>	<b>150 173</b>	<b>3 233</b>	<b>4 323</b>	<b>4 876</b>	<b>157 717</b>	<b>158 722</b>	<b>155 051</b>
Coût des services rendus	8 055	9 560	11 108	272	232	263	8 327	9 792	11 371
Coût financier	4 016	3 846	3 626	66	46	44	4 082	3 892	3 670
Effet des liquidations, modifications de régime et divers	(14 160)	-	632	-	-	(65)	(14 160)	-	567
Pertes et gains actuariels	21 839	(4 801)	1 172	433	(117)	(466)	22 272	(4 918)	706
<i>Dont impact d'expérience</i>	58	2 009	(1 715)	71	(74)	(327)	129	1 935	(2 042)
Prestations payées par les actifs	(1 685)	(979)	(368)	5	5	21	(1 680)	(974)	(347)
Prestations payées par l'entreprise	(1 501)	(700)	(1 920)	(327)	(121)	(324)	(1 828)	(821)	(2 244)
Variation de périmètre	-	-	(9 703)	-	(0)	(898)	-	(0)	(10 601)
Entrée Modules	-	964	-	-	-	-	-	964	-
Reclassements IFRS 5	-	(11 421)	9 057	-	(1 157)	933	-	(12 578)	9 990
Écart de conversion	1 499	3 616	(9 378)	9	23	(61)	1 508	3 639	(9 439)
<b>Dettes actuarielles au 31 décembre</b>	<b>172 547</b>	<b>154 484</b>	<b>154 399</b>	<b>3 691</b>	<b>3 233</b>	<b>4 323</b>	<b>176 238</b>	<b>157 717</b>	<b>158 722</b>
<i>Variation de la dette actuarielle</i>	<i>18 063</i>	<i>85</i>	<i>4 226</i>	<i>458</i>	<i>(1 090)</i>	<i>(553)</i>	<i>18 521</i>	<i>(1 005)</i>	<i>3 671</i>
<b>Valeur vénale des actifs de couverture au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>52 533</b>	<b>52 206</b>	<b>45 331</b>	-	-	-	<b>52 533</b>	<b>52 206</b>	<b>45 331</b>
Rendement des actifs de couverture	1 787	1 581	1 392	-	-	-	1 787	1 581	1 392
Cotisations patronales	7 727	1 179	6 655	-	-	-	7 727	1 179	6 655
Pertes et gains actuariels	6 740	(2 480)	3 568	-	-	-	6 740	(2 480)	3 568
Prestations payées par les actifs de couverture	(845)	(829)	(514)	-	-	-	(845)	(829)	(514)
Reclassements IFRS 5	-	(707)	-	-	-	-	-	(707)	-
Écarts de conversion	624	1 583	(4 226)	-	-	-	624	1 583	(4 226)
<b>Valeur vénale des actifs de couverture au 31 décembre</b>	<b>68 568</b>	<b>52 533</b>	<b>52 206</b>	-	-	-	<b>68 568</b>	<b>52 533</b>	<b>52 206</b>
<i>Variation de la valeur vénale des actifs de couverture</i>	<i>16 035</i>	<i>327</i>	<i>6 875</i>	-	-	-	<i>16 035</i>	<i>327</i>	<i>6 875</i>
<b>INSUFFISANCE DE COUVERTURE = POSITION NETTE AU BILAN</b>	<b>103 979</b>	<b>101 951</b>	<b>102 194</b>	<b>3 691</b>	<b>3 233</b>	<b>4 323</b>	<b>107 670</b>	<b>105 184</b>	<b>106 517</b>
dont France	48 064	43 372	47 720	2 270	2 283	3 047	50 334	45 655	50 767
dont Europe hors France	12 069	9 303	9 927	750	428	827	12 819	9 731	10 754
dont États-Unis	31 257	38 296	35 224	670	522	449	31 927	38 818	35 673
dont autres zones	12 589	10 980	9 323	-	-	-	12 589	10 980	9 323

La valeur actuelle des engagements partiellement couverts par des actifs s'établit à 117 067 milliers d'euros au 31 décembre 2019, dont 16 363 milliers d'euros pour la France et 77 977 milliers d'euros pour les États-Unis. Au 31 décembre 2018, la valeur actuelle des engagements partiellement couverts par des actifs s'établissait à 105 540 milliers d'euros dont 13 844 milliers d'euros pour la France et 73 230 milliers d'euros pour les États-Unis.

**En 2019**

La hausse de la valeur des engagements est liée à la baisse des taux d'actualisation sur les deux zones que sont l'Europe et les États-Unis.

**En 2018**

La baisse de la valeur des engagements est liée à la cession du pôle « Environnement » et à la hausse du taux d'actualisation aux États-Unis.

### 5.2.5.3 DÉTAIL DES ENGAGEMENTS NETS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le détail des engagements nets par zone géographique est présenté dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	France	Europe hors France		Autres	France	Europe hors France		Autres
		France	États-Unis			France	États-Unis	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Indemnité de départ à la retraite	45 873	1 955	-	12 589	40 638	1 854	-	10 980
Plan de retraite complémentaire	2 191	10 114	26 626	-	2 734	7 449	34 808	-
Régimes de couverture de frais médicaux			4 631	-			3 488	-
<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>48 064</b>	<b>12 069</b>	<b>31 257</b>	<b>12 589</b>	<b>43 372</b>	<b>9 303</b>	<b>38 296</b>	<b>10 980</b>
Autres avantages à long terme	2 270	750	670	-	2 283	428	522	-
<b>Total autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>2 270</b>	<b>750</b>	<b>670</b>	<b>-</b>	<b>2 283</b>	<b>428</b>	<b>522</b>	<b>-</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS – TOTAL BILAN</b>	<b>50 334</b>	<b>12 819</b>	<b>31 927</b>	<b>12 589</b>	<b>45 655</b>	<b>9 731</b>	<b>38 818</b>	<b>10 980</b>

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	France	États-Unis	France	États-Unis
Maturité moyenne des engagements ( <i>en années</i> )	13	20	13	19
Montants des engagements ( <i>en milliers d'euros</i> )	59 382	77 977	52 121	73 230
dont :				
Engagements des retraités	-	6 991	-	5 175
Engagements des différés	-	11 256	-	5 464
Engagements des actifs	59 382	59 730	52 121	62 590

### 5.2.5.4 TEST DE SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le test de sensibilité des engagements de retraite sur la principale variable exogène, le taux d'actualisation, en 2019 et en 2018 donne les impacts suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2019					31 décembre 2018				
	Montant de base	Augmentation		Diminution		Montant de base	Augmentation		Diminution	
		Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%
<b>France</b>										
Effet sur les coûts de services rendus et coûts d'intérêts	3 808	3 704	- 2,74 %	3 679	- 3,40 %	4 170	4 155	- 0,37 %	4 185	0,36 %
Effet sur la dette actuarielle	57 127	55 473	- 2,89 %	58 853	3,02 %	52 121	50 090	- 3,88 %	53 143	1,98 %
<b>États-Unis</b>										
Effet sur les coûts de services rendus et coûts d'intérêts	2 842	2 882	1,40 %	2 793	- 1,74 %	6 328	6 221	- 1,69 %	6 440	1,78 %
Effet sur la dette actuarielle	79 086	75 497	- 4,54 %	82 854	4,76 %	73 230	69 984	- 4,43 %	76 637	4,65 %

**5.2.5.5 VARIATIONS DES POSITIONS NETTES DES AVANTAGES AU BILAN**

Les variations des positions nettes au bilan liées à l'ensemble des avantages sont les suivantes :

En milliers d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi			Autres avantages à long terme			Total		
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Position nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>101 950</b>	<b>102 194</b>	<b>104 842</b>	<b>3 234</b>	<b>4 323</b>	<b>4 876</b>	<b>105 183</b>	<b>106 517</b>	<b>109 718</b>
<b>Charges/produits de l'exercice</b>									
Coût des services rendus	8 055	9 560	11 108	272	232	263	8 327	9 792	11 371
Effets de liquidations, modifications de régime et divers	(14 160)	-	632	-	-	(65)	(14 160) <sup>(1)</sup>	-	567
Prestations payées par l'entreprise	(1 500)	(700)	(1 920)	(328)	(121)	(324)	(1 828)	(821)	(2 244)
Pertes et gains actuariels	-	-	-	-	(153)	(431)	-	(153)	(431)
Prestations payées par les actifs	(840)	(150)	146	5	5	21	(835)	(145)	167
Cotisations patronales	(2)	(1 179)	(6 655)	-	-	-	(2)	(1 179)	(6 655)
<b>CHARGES NETTES OPÉRATIONNELLES ET NON-COURANTES SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE <sup>(1)</sup></b>	<b>(8 447)</b>	<b>7 530</b>	<b>3 311</b>	<b>(51)</b>	<b>(37)</b>	<b>(536)</b>	<b>(8 498)</b>	<b>7 493</b>	<b>2 775</b>
Charges financières	4 016	3 846	3 626	66	46	44	4 082	3 892	3 670
Rendement attendu des fonds	(1 787)	(1 581)	(1 392)	-	-	-	(1 787)	(1 581)	(1 392)
<b>CHARGES FINANCIÈRES SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE <sup>(2)</sup></b>	<b>2 229</b>	<b>2 265</b>	<b>2 234</b>	<b>66</b>	<b>46</b>	<b>44</b>	<b>2 295 <sup>(2)</sup></b>	<b>2 311</b>	<b>2 278</b>
<b>Impacts bilantiels</b>									
Abondement actifs de couverture	(7 727)	-	-	-	-	-	(7 727)	-	-
Variation de périmètre	-	964	(9 703)	-	-	(898)	-	964	(10 601)
Reclassements IFRS 5 <sup>(3)</sup>	-	(10 714)	9 057	-	(1 157)	933	-	(11 871) <sup>(3)</sup>	9 990
Pertes et gains actuariels	15 099	(2 321)	(2 396)	433	36	(35)	15 532	(2 285)	(2 431)
Écarts de conversion	875	2 032	(5 152)	9	23	(61)	884	2 055	(5 213)
<b>IMPACTS BILANTIELS</b>	<b>8 247</b>	<b>(10 039)</b>	<b>(8 194)</b>	<b>442</b>	<b>(1 098)</b>	<b>(61)</b>	<b>8 689</b>	<b>(11 137)</b>	<b>(8 255)</b>
<b>POSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>103 979</b>	<b>101 950</b>	<b>102 194</b>	<b>3 691</b>	<b>3 234</b>	<b>4 323</b>	<b>107 670</b>	<b>105 183</b>	<b>106 517</b>

(1) Il s'agit du produit lié au changement du plan de pension de retraite de « Prestations définies » à « Cotisations définies » de la filiale américaine Plastic Omnium Auto Inergy LLC pour 13 533 milliers d'euros, et de l'impact de la cristallisation des droits de régime complémentaire des Dirigeants en France (loi Pacte) pour 627 milliers d'euros.  
Voir la note 4.6 « Autres produits et charges opérationnelles ».

(2) Voir la rubrique « Charges financières sur les engagements de retraite » de la note 4.7 sur le « Résultat financier ».

(3) Voir la note 5.1.15 sur la décomposition des activités reclassées en Actifs et passifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

**5.2.5.6 TESTS DE SENSIBILITÉ DES COÛTS MÉDICAUX DANS LA ZONE ÉTATS-UNIS**

L'impact d'une variation d'un point sur le taux de croissance des coûts médicaux dans la zone États-Unis donne les résultats suivants.

En milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Effet sur les provisions pour indemnités de départ en retraite	669	(847)	651	(298)

**5.2.5.7 RÉPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE PAR CATÉGORIE**

La répartition des actifs de couverture évalués à la juste valeur par catégorie est la suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actions	33 853	24 854
Obligations	19 843	15 019
Immobilier	1 199	856
Autres	13 673	11 803
<b>TOTAL</b>	<b>68 568</b>	<b>52 533</b>

### 5.2.5.8 COTISATIONS VERSÉES AU TITRE DES RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Le montant des cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies était de 14 014 milliers d'euros en 2018 contre 11 594 milliers d'euros en 2017.

## 5.2.6 Emprunts et dettes financières

### 5.2.6.1 LA NOTION D'ENDETTEMENT FINANCIER DANS LE GROUPE

L'endettement financier net est une notion importante dans la gestion quotidienne de la trésorerie chez Plastic Omnium. Il permet de déterminer la position débitrice ou créditrice du Groupe vis-à-vis des tiers et hors du cycle d'exploitation. L'endettement financier net est déterminé comme étant :

- les dettes financières à long terme :
  - tirages de lignes de crédit classiques,
  - placements privés,
  - emprunts obligataires ;
- diminuées des prêts, titres de créances négociables et autres actifs financiers à long terme (voir la note 5.2.6.3 « Prêts, titres de créances négociables et autres actifs financiers ») ;
- augmentées des crédits à court terme ;
- augmentées des découverts bancaires ;
- et diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### 5.2.6.2 EMPRUNTS : PLACEMENTS PRIVÉS ET EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVÉS

#### Au 31 décembre 2019

Les principales caractéristiques des emprunts obligataires et placements privés au 31 décembre 2019 sont résumées dans le tableau ci-après :

31 décembre 2019	Emprunt obligataire de 2013	Placement privé Schuldscheindarlehen de 2016	Emprunt obligataire privé de juin 2017	Placement privé Schuldscheindarlehen du 21 décembre 2018
Émission – Taux fixe (en euros)	500 000 000	300 000 000	500 000 000	300 000 000
Taux/coupon annuel	2,875 %	1,478 %	1,25 %	1,6320 %
Caractéristiques	Investisseurs européens	Investisseurs étrangers (Asie, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg, Belgique) et français	Investisseurs européens	Investisseurs étrangers (Allemagne, Chine, Belgique, Suisse, Autriche) et français
		Absence de covenant et rating		
Maturité	29 mai 2020	17 juin 2023	26 juin 2024	21 décembre 2025

### 5.2.6.3 PRÊTS, TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les variations de juste valeur des valeurs mobilières de placement ne remplissant pas les critères permettant un classement en équivalent de trésorerie sont enregistrées en résultat financier. La dépréciation bilantielle au 31 décembre 2019 s'élève à - 197 milliers d'euros contre - 822 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le Groupe a souscrit en 2015, des bons à moyen terme négociables auprès d'un établissement de crédit et en 2017 des OPCVM composés

d'obligations et de trésorerie moyen terme dont deux sont arrivés à échéance en 2019.

Arrivée à échéance du bon à moyen terme négociable souscrit le 24 février 2015 et 13 juillet 2015 :

Les bons à moyen terme négociables respectivement d'un montant de 5 millions d'euros et 4 millions d'euros souscrits par le Groupe les 24 février 2015 et 13 juillet 2015 sont arrivés à échéance. Voir la note 5.2.6.5 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

La synthèse est présentée dans le tableau ci-après :

<b>Bons à moyen terme négociable</b>	<b>Classés en Créances financières – Courant <sup>(1)</sup></b>	<b>OPCVM <sup>(2)</sup></b>
Date de souscription	24 février 2015	14 et 29 décembre 2017
Nominal ( <i>en euros</i> )	5 000 000	50 006 265
Dépréciation		(197 078) <sup>(3)</sup>
Maturité finale	24 février 2020 Non disponible pendant 8 trimestres à compter de la date de souscription	Indéterminée
Coupon trimestriel :		
Fixe	Fixe les 8 premiers trimestres suivant l'émission	
Variable	Euribor 3M + <i>spread</i> à partir du 9e trimestre	N/A
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>5 000 000 EUROS</b>	<b>49 809 188 EUROS</b>

(1) Voir la note 5.1.8 « Créances financières classées en courant ».

(2) OPCVM : organismes de placements collectifs en valeurs mobilières.

(3) Pour les dépréciations des OPCVM sur les deux périodes, voir la note 4.7 « Résultat financier ».

#### 5.2.6.4 UTILISATION DES LIGNES DE CRÉDIT À MOYEN TERME

● Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, le groupe Plastic Omnium bénéficie de plusieurs ouvertures de lignes de crédits bancaires confirmées dont le montant est supérieur au montant des besoins du Groupe.

● Au 31 décembre 2019, le montant de ces lignes bancaires confirmées s'établit à 1 340 millions d'euros à échéance moyenne de quatre ans contre 1 264 millions d'euros au 31 décembre 2018.

5.2.6.5 DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
Dettes financières sur contrats de location-financement	228 565	56 582	171 983	11 616	2 400	9 216
Emprunts obligataires et bancaires	1 784 878	622 149	1 162 729	1 747 410	120 815	1 626 595
<i>dont placement privé Schuldscheindarlehen 2018 <sup>(1)</sup></i>	298 960	135	298 825	298 841	148	298 693
<i>dont émission obligataire en 2017</i>	500 099	3 750	496 349	499 148	3 545	495 603
<i>dont émission obligataire en 2013</i>	508 110	508 110	-	507 072	8 546	498 526
<i>dont placement privé Schuldschein 2016</i>	301 607	2 393	299 214	301 393	2 393	299 000
<i>dont lignes bancaires</i>	176 102	107 761	68 341	140 956	106 183	34 773
Emprunts et dettes financières (+)	2 013 444	678 731	1 334 713	1 759 026	123 215	1 635 811
Autres dettes financières en courant (+)	31	31		31	31	
Instruments financiers de couverture passifs (+) <sup>(2)</sup>	3 268	3 268		4 330	4 330	
<b>Total des emprunts et dettes (B)</b>	<b>2 016 743</b>	<b>682 030</b>	<b>1 334 713</b>	<b>1 763 387</b>	<b>127 576</b>	<b>1 635 811</b>
Placements long terme – Actions et fonds (-) <sup>(3)</sup>	(56 302)		(56 302)	(28 183)		(28 183)
Autres actifs financiers (-)	(27 756)	(13 100)	(14 656)	(60 096)	(22 504)	(37 592)
<i>dont créances financières en non courant <sup>(4)</sup></i>	(14 656)		(14 656)	(35 829)		(35 829)
<i>dont créances de financement clients <sup>(4) (5)</sup></i>	(13 100)	(13 100)	-	(24 267)	(22 504)	(1 763)
Autres actifs financiers et créances financières en courant (-) <sup>(5)</sup>	(55 127)	(55 127)		(63 942)	(63 942)	
<i>dont titres de créances négociables et OPCVM <sup>(6)</sup></i>	(54 809)	(54 809)		(63 188)	(63 188)	
Instruments financiers de couverture actifs (-) <sup>(2)</sup>	(5 027)	(5 027)		(1 898)	(1 898)	
<b>Total des créances financières (C)</b>	<b>(144 212)</b>	<b>(73 254)</b>	<b>(70 958)</b>	<b>(154 119)</b>	<b>(88 344)</b>	<b>(65 775)</b>
<b>ENDETTEMENT BRUT (D) = (B) + (C)</b>	<b>1 872 531</b>	<b>608 776</b>	<b>1 263 755</b>	<b>1 609 268</b>	<b>39 232</b>	<b>1 570 036</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (-) <sup>(7)</sup>	1 142 953	1 142 953		916 336	916 336	
Banques créditrices ou concours bancaires courants (+)	(9 875)	(9 875)		(4 684)	(4 684)	
<b>TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (A) <sup>(8)</sup></b>	<b>(1 133 078)</b>	<b>(1 133 078)</b>		<b>(911 652)</b>	<b>(911 652)</b>	
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET (E) = (D) + (A)</b>	<b>739 453</b>	<b>(524 302)</b>	<b>1 263 755</b>	<b>697 616</b>	<b>(872 420)</b>	<b>1 570 036</b>

(1) Voir la note 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés ».

(2) Voir la note 5.2.7 « Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change ».

(3) Voir la note 5.1.6.1 « Placements long terme – Actions et fonds ».

(4) Voir la note 5.1.6.2 « Autres actifs financiers non courants ».

(5) Voir la note 5.1.8 « Créances financières classées en courant » et voir la note 5.2.6.3 pour le montant en principal.

(6) Voir la note 5.2.6.3 « Prêts, titres de créances négociables et autres actifs financiers : Arrivée à échéance du bon à moyen terme négociable souscrit le 24 février 2015 ».

(7) Voir la note 5.1.11.1 « Trésorerie et équivalents de trésorerie – Trésorerie brute ».

(8) Voir la note 5.1.11.2 « Trésorerie nette de fin de période ».

**5.2.6.6 DÉTAIL DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT PAR DEVISES**

Le tableau ci-dessous, présente l'endettement financier brut après prise en compte des opérations de swaps ayant permis la conversion de l'euro en devises.

<i>En % de la dette financière</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Euro	60 %	72 %
US dollar	28 %	18 %
Yuan chinois	6 %	5 %
Livre sterling	3 %	4 %
Real brésilien	1 %	1 %
Roupie Indienne	1 %	-
Autres devises <sup>(1)</sup>	1 %	-
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) La rubrique « Autres devises » concerne diverses devises qui, prises une par une, représentent moins de 1 % de la dette financière totale sur les deux périodes.

**5.2.6.7 ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT PAR NATURE DE TAUX D'INTÉRÊT**

<i>En % de la dette financière</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Taux variables couverts	-	-
Taux variables non couverts	6 %	6 %
Taux fixes	94 %	94 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 5.2.7 Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change

Le dernier contrat d'instrument de taux (swap) souscrit par le Groupe est arrivé à terme en février 2019.

En milliers d'euros	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux	-	-	-	(486)
Dérivés de change	5 027	(3 268)	1 898	(3 844)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>5 027</b>	<b>(3 268)</b>	<b>1 898</b>	<b>(4 330)</b>

### 5.2.7.1 INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le dernier contrat d'instrument de taux (swap) souscrit par le Groupe est arrivé à terme en février 2019.

#### 5.2.7.1 PORTEFEUILLE DE DÉRIVÉS

En milliers d'euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Juste valeur des instruments financiers de couverture	À l'actif	Au passif	Juste valeur des instruments financiers de couverture	À l'actif	Au passif
Dérivés de taux (juste valeur)	-	-	-	(486)	-	(486)
<b>TOTAL JUSTE VALEUR ET PRIMES RESTANT À PAYER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(486)</b>

Composition du portefeuille des dérivés de taux d'intérêt :

En milliers d'euros	31 décembre 2019								
	Juste valeur	À l'actif	Au passif	Part efficace comptabilisée en OCI <sup>(1)</sup>	Nominal	Maturité	Taux de référence	Primes restant à payer	Nature du dérivé
<b>TOTAL</b>	NÉANT								

En milliers d'euros	31 décembre 2018								
	Juste valeur	À l'actif	Au passif	Part efficace comptabilisée en OCI <sup>(1)</sup>	Nominal	Maturité	Taux de référence	Primes restant à payer	Nature du dérivé
Swaps	(486)	-	(486)	-	105 000	Février 2019	Euribor 1M	N/A	Non qualifié
<b>TOTAL</b>	<b>(486)</b>	<b>-</b>	<b>(486)</b>	<b>-</b>	<b>105 000</b>			<b>N/A</b>	

(1) « OCI » : « Other Comprehensive Income » ou « État du Résultat Global ».

**5.2.7.1.1 Montants comptabilisés en capitaux propres « Autres éléments du résultat global »**

Les montants ci-dessous sont exprimés en valeur brute avant impôt.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Solde en OCI avant impôts 31 déc. 2018 <sup>(1)</sup></b>	<b>Variation de juste valeur des dérivés</b>	<b>Montant recyclé en résultat sur la période</b>	<b>Solde en OCI avant impôts 31 décembre 2019 <sup>(1)</sup></b>
Restructuration du portefeuille de dérivés (août 2010 et février 2012) <sup>(2)</sup>	217	-	(217)	-
Restructuration du portefeuille de dérivés juin 2013	(272)	-	272	-
Impact de la pré-couverture de taux – <i>Schuldschein</i> échéance 2025	(1 815)	-	260	(1 555)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 870)</b>	<b>-</b>	<b>315</b>	<b>(1 555)</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Solde en OCI avant impôts 31 déc. 2017 <sup>(1)</sup></b>	<b>Variation de juste valeur des dérivés</b>	<b>Montant recyclé en résultat sur la période</b>	<b>Solde en OCI avant impôts 31 décembre 2018 <sup>(1)</sup></b>
Restructuration du portefeuille de dérivés (août 2010 et février 2012) <sup>(2)</sup>	1 020	-	(803)	217
Restructuration du portefeuille de dérivés juin 2013	(1 900)	-	1 628	(272)
Impact de la pré-couverture de taux – <i>Schuldschein</i> échéance 2025	-	(1 823)	8	(1 815)
<b>TOTAL</b>	<b>(880)</b>	<b>(1 823)</b>	<b>833</b>	<b>(1 870)</b>

(1) OCI : « other comprehensive income » ou « état du résultat global ».

(2) Restructurations du portefeuille de dérivés dans le but d'allonger la maturité des couvertures.

**5.2.7.1.2 Impact des couvertures de taux sur le Compte de Résultat**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Composante efficace de la couverture liée aux dérivés en portefeuille ( <i>couverture des intérêts courus sur la période</i> )	(478)	(2 970)
Recyclage en résultat du montant comptabilisé en capitaux propres lié aux restructurations passées <sup>(1)</sup>	(55)	(825)
Recyclage en résultat du montant comptabilisé en capitaux propres lié à la pré-couverture de taux	(260)	(8)
Valeur temps des caps	-	-
Variations de valeur des dérivés non documentés en couverture	478	2 898
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>(315)</b>	<b>(905)</b>

(1) Voir dans la note 5.2.7.2, « Instruments de couverture de change », les montants recyclés en résultat.

(2) Voir la rubrique « Résultat sur instruments de couverture de taux d'intérêt et de change » de la note 4.7 sur le « Résultat financier ». Voir également l'impact des instruments de couverture de change dans la note 5.2.7.2.

**5.2.7.2 INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE CHANGE**

Le Groupe utilise des dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change.

Le Groupe a opté pour une politique visant à couvrir les transactions futures hautement probables en devises étrangères des entités du Groupe. Les instruments de couverture souscrits dans ce cadre sont des achats à terme de devises étrangères. Le Groupe a appliqué à ces instruments le traitement comptable de couverture de flux de trésorerie tel que prévu : les instruments sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace. Ces montants comptabilisés en capitaux propres sont rapportés

en résultat lorsque les flux de trésorerie prévus couverts affectent le résultat.

Les instruments sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur ainsi que leur dénouement sont comptabilisés en capitaux propres.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur des instruments souscrits ainsi comptabilisés s'élève à 1 759 milliers d'euros dont - 2 773 milliers d'euros comptabilisés en capitaux propres.

Les variations de juste valeur au titre des autres instruments de couverture du risque de change sont comptabilisées en résultat financier.

### 5.2.7.2.1 Portefeuille d'instruments de couverture de change

	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Juste valeur (en milliers d'euros)	Nominal (en milliers de devises)	Taux de change à terme moyen	Taux de change au 31 déc.2019	Juste valeur (en milliers d'euros)	Nominal (en milliers de devises)	Taux de change à terme moyen	Taux de change au 31 déc.2018
			Devise/Euro	Devise/Euro			Devise/Euro	Devise/Euro
<b>Position vendeuse nette (Si &gt; 0, position acheteuse nette)</b>								
USD/EUR – Contrat à terme	(2 861)	(74 181)	1,1805	1,1234	(1 241)	(198 990)	1,1708	1,1450
JPY/EUR – Contrat à terme	(88)	(329 595)	126,0400	121,9400	(4)	(329 595)	126,0400	125,8500
KRW/EUR – Contrat à terme	-	-	-	-	(6)	(1 615 763)	1 283,4758	1 277,9300
KRW/USD – Contrat à terme	-	-	-	-	(19)	(3 036 296)	1 123,9282	1 115,8000
KRW/JPY – Contrat à terme	-	-	-	-	+ 2	(282 598)	10,0373	10,1809
KRW/CNY – Contrat à terme	-	-	-	-	(4)	(794 457)	162,9103	162,1331
USD/EUR – Swap de change	+ 5 001	(416 300)	1,1110	1,1234	(542)	(303 300)	1,1482	1,1450
GBP/EUR – Swap de change	(39)	(24 000)	0,8520	0,8508	(91)	(25 000)	0,8974	0,8945
CHF/EUR – Swap de change	(39)	(7 240)	1,0915	1,0854	(11)	(3 940)	1,1301	1,1269
RUB//EUR – Swap de change	(20)	(48 000)	7,8765	69,9563	+ 60	(108 000)	76,8650	79,7153
CNY/EUR – Swap de change	(72)	(238 000)	7,9177	7,8205	(22)	(398 000)	7,9579	7,8751
CNY/USD – Swap de change	(123)	(94 084)	7,0740	6,9615	(68)	(92 403)	6,9003	6,8778
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 759</b>				<b>(1 946)</b>			

### 5.2.7.2.2 Impact des couvertures de change non dénouées sur le résultat et sur les capitaux propres

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impact de l'évolution du portefeuille d'instruments de couverture de change sur le résultat (part non efficace) <sup>(1)</sup>	4 781	(1 071)
Impact de l'évolution du portefeuille d'instruments de couverture de change sur les capitaux propres (part efficace)	(1 077)	(3 911)
<b>TOTAL</b>	<b>3 704</b>	<b>(4 982)</b>

(1) Voir la rubrique « Résultat sur instruments de couverture de taux d'intérêt et de change » de la note 4.7 sur le « Résultat financier ».  
Voir également la note 5.2.7.1.2 sur les « Impacts des couvertures de taux sur le Compte de Résultat ».

## 5.2.8 Dettes d'exploitation et autres dettes

### 5.2.8.1 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes fournisseurs	1 368 188	1 444 192
Dettes sur immobilisations	150 016	170 797
<b>TOTAL</b>	<b>1 518 204</b>	<b>1 614 989</b>

**5.2.8.2 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Dettes sociales	167 813	155 985
Dettes fiscales – Impôt sur les sociétés	57 605	38 797
Dettes fiscales hors impôt sur les sociétés	153 552	122 494
Autres créiteurs	282 921	254 299
Avances clients – Produits constatés d'avance	352 936	355 831
<b>TOTAL</b>	<b>1 014 826</b>	<b>927 406</b>

**5.2.8.3 DETTES FOURNISSEURS, COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION PAR DEVISES**

<i>En milliers de devises</i>	<b>Dettes au 31 décembre 2019</b>			<b>Dettes au 31 décembre 2018</b>		
	<b>Devise locale</b>	<b>Euro</b>	<b>%</b>	<b>Devise locale</b>	<b>Euro</b>	<b>%</b>
EUR Euro	1 413 809	1 413 809	56 %	1 390 737	1 390 737	55 %
USD Dollar américain	576 873	513 507	20 %	684 139	597 502	24 %
GBP Livre sterling	127 186	149 490	6 %	117 196	131 014	5 %
CNY Yuan chinois	1 422 557	181 901	7 %	1 010 547	128 322	5 %
BRL Réal brésilien	122 648	27 160	1 %	146 333	32 928	1 %
Autres Autres devises		247 163	10 %		261 892	10 %
<b>TOTAL</b>		<b>2 533 030</b>	<b>100 %</b>		<b>2 542 395</b>	<b>100 %</b>
Dont :						
• Dettes et comptes rattachés		1 518 204	60 %		1 614 989	64 %
• Autres Dettes		1 014 826	40 %		927 406	36 %

Les tests de sensibilité sur les variations de devises des « Fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes » donnent les résultats suivants :

		Test de sensibilité des dettes au 31 décembre 2019						Test de sensibilité des dettes au 31 décembre 2018					
		Base		Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises		Base		Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises	
				+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %			+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %
En milliers de devises		Devises locale	Taux de conversion	%	%	%	%	Devises locale	Taux de conversion	%	%	%	%
EUR	Euro	1 413 812	1,0000	53 %	51 %	58 %	61 %	1 390 737	1,0000	52 %	50 %	57 %	60 %
USD	Dollar américain	576 873	0,8902	21 %	22 %	19 %	18 %	684 139	0,8734	25 %	26 %	22 %	21 %
GBP	Livre sterling	127 186	1,1754	6 %	7 %	6 %	5 %	117 196	1,1179	5 %	6 %	5 %	5 %
CNY	Yuan chinois	1 422 557	0,1279	9 %	8 %	7 %	6 %	1 010 547	0,1270	5 %	6 %	5 %	4 %
BRL	Réal brésilien	122 648	0,2214	1 %	1 %	1 %	1 %	146 333	0,2250	1 %	1 %	1 %	1 %
Autres	Autres devises			10 %	11 %	9 %	9 %			12 %	11 %	10 %	9 %
<b>TOTAL EN EUROS</b>		<b>2 533 030</b>	<b>2 644 376</b>	<b>2 756 246</b>	<b>2 420 638</b>	<b>2 308 768</b>		<b>2 542 395</b>	<b>2 657 561</b>	<b>2 772 727</b>	<b>2 427 229</b>	<b>2 312 063</b>	
Dont :													
• Dettes et comptes rattachés		1 518 204	1 584 940	1 651 991	1 450 840	1 383 789		1 614 989	1 688 145	1 761 301	1 541 833	1 468 677	
• Autres Dettes		1 014 826	1 059 436	1 104 255	969 798	924 979		927 406	969 416	1 011 426	885 396	843 386	

Les tests de sensibilité de devises sur les « Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes » et « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » (voir la note 5.1.9) indiquent une sensibilité nette peu significative aux variations des taux de change au 31 décembre 2019.

## NOTE 6 GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES DE MARCHÉ

La Compagnie Plastic Omnium a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie au niveau mondial avec sa filiale Plastic Omnium Finance qui gère pour le compte de toutes les filiales du Groupe le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux. La stratégie en matière de risques de marché, qui peut se traduire par la prise d'engagements au bilan et hors bilan, est validée trimestriellement par le Président-Directeur Général.

### 6.1 Gestion du capital

L'objectif du Groupe est de disposer, à tout moment, de ressources financières suffisantes pour permettre la réalisation de l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement et également de faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux, conduisant à une gestion du capital et de la dette financière.

Dans le cadre de la gestion du capital, le Groupe assure la rémunération de ses actionnaires principalement par le versement de dividendes et peut procéder à des ajustements eu égard à l'évolution de conditions économiques.

L'ajustement de la structure du capital peut être réalisé par le versement de dividendes ordinaires ou exceptionnels, le rachat et l'annulation de titres d'autocontrôle, le remboursement d'une partie du capital ou l'émission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant des droits au capital.

Le Groupe utilise comme ratio bilantiel le *gearing*, égal à l'endettement financier net du Groupe divisé par le montant des capitaux propres qui figurent au bilan du Groupe. Le Groupe inclut dans l'endettement net l'ensemble des dettes et engagements financiers, hors exploitation, porteurs d'intérêts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers, hors exploitation, tels que les valeurs mobilières et les prêts. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, le *gearing* s'établit à :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Endettement financier net <sup>(1)</sup>	739 453	697 616
Capitaux propres et assimilés (dont les subventions en non courant)	2 347 363	2 188 321
<b>TAUX D'ENDETTEMENT DU GROUPE OU GEARING</b>	<b>31,50 %</b>	<b>31,88 %</b>

(1) Voir la note 5.2.6.5 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

Le Groupe n'a pas de « covenants » relatifs aux emprunts prévoyant les remboursements anticipés d'emprunts bancaires, dettes financières et assimilés en cas de non-respect de ratios financiers.

Dans le cadre de sa gestion du capital, le compte de liquidité présente les positions suivantes :

- au 31 décembre 2019 :
  - 113 614 titres,
  - et 3 490 024 euros en trésorerie ;
- au 31 décembre 2018 :
  - 110 583 titres,
  - et 9 035 euros en trésorerie.

### 6.3.1 Risques clients

L'encours du compte « Créances clients et comptes rattachés » du Groupe présente des retards de paiement à hauteur de 7,7 % de l'encours total au 31 décembre 2019 contre 7,4 % de l'encours total au 31 décembre 2018. L'encours total s'analyse comme suit :

#### BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES NETTES

En milliers d'euros	31 décembre 2019						
	Total en cours	Sous-total non échu	Sous-total échu	< 1 mois	1-6 mois	6-12 mois	> 12 mois
Industries	682 714	624 178	58 536	28 004	18 957	6 983	4 592
Modules	132 230	127 714	4 517	793	3 724	-	-
Éléments non affectés	3 855	3 855	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>818 799</b>	<b>755 747</b>	<b>63 053</b>	<b>28 797</b>	<b>22 681</b>	<b>6 983</b>	<b>4 592</b>

En milliers d'euros	31 décembre 2018						
	Total en cours	Sous-total non échu	Sous-total échu	< 1 mois	1-6 mois	6-12 mois	> 12 mois
Industries	659 608	602 083	57 525	30 926	14 368	6 131	6 100
Modules	141 347	138 916	2 431	1 811	620	-	-
Éléments non affectés	14 345	14 341	4	4	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>815 300</b>	<b>755 340</b>	<b>59 960</b>	<b>32 741</b>	<b>14 988</b>	<b>6 131</b>	<b>6 100</b>

Le risque de non-recouvrement des créances clients est faible et porte sur un montant peu significatif de créances de plus de douze mois.

### 6.2 Risques matières premières – Exposition au risque plastique

L'activité de Plastic Omnium nécessite l'achat de quantités importantes de matières premières (plastiques, aciers, peintures...) soumises à des variations de prix qui seraient susceptibles d'impacter sa marge opérationnelle.

Pour limiter les risques liés à ces variations de prix, le Groupe a négocié avec la plupart de ses clients automobiles des clauses d'indexation des prix de vente ou, à défaut, procède à des renégociations régulières de prix.

Compte tenu de l'ensemble de ces mesures, le Groupe considère que les variations de prix des matières premières n'ont pas d'impact significatif sur sa marge opérationnelle.

### 6.3 Risques crédits

Les risques crédits couvrent les risques clients et les risques de contreparties bancaires.

### 6.3.2 Risques de contreparties bancaires

Le Groupe place ses excédents de trésorerie auprès de banques de première catégorie et/ou dans des titres de premier rang.

## 6.4 Risques de liquidité

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est essentiellement assuré par le recours à des lignes de crédit moyen terme auprès des établissements bancaires mais également par des ressources bancaires à court terme.

La trésorerie du Groupe est suivie quotidiennement pour chaque pôle d'activité et au niveau central, et fait l'objet d'un rapport de synthèse hebdomadaire au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

### 6.4.1 Autres créances financières en non-courant – Valeurs au bilan et valeurs non actualisées

Les valeurs non actualisées peuvent être rapprochées des informations dans le tableau de la note 6.4.2 sur les « Risques de liquidité par maturité ».

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Créances de financement non actualisées	Valeurs au Bilan	Créances de financement non actualisées	Valeurs au Bilan
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>À PLUS D'UN AN ET À MOINS DE CINQ ANS</b>			1 876	1 767
Autres créances (voir la note 5.1.6.2)			-	4
Créances de financement sur contrats de location financement Environnement (voir la note 5.1.6.2)	NÉANT	NÉANT		
Créances de financement sur contrats Automobile (voir la note 5.1.6.2)			1 876	1 763
<b>À PLUS DE CINQ ANS</b>			-	-
Autres créances (voir la note 5.1.6.2)			-	-
<b>TOTAL</b>			<b>1 876</b>	<b>1 767</b>

**6.4.2 Risque de liquidité par maturité**

Le risque de liquidité par maturité est fait sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés des actifs et passifs financiers. L'analyse du risque de liquidité fait ressortir ce qui suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019			
	31 décembre 2019	< 1 an	1 - 5 ans	+ 5 ans
<b>Actifs financiers</b>				
Titres de participation non consolidés	199	-	199	-
Placements long terme en actions et fonds	56 302	-	56 302	-
Autres actifs financiers	14 656	-	14 656	-
Créances de financement clients <sup>(1)</sup>	13 100	13 100	-	-
Créances clients et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	818 799	814 207	4 592	-
Autres actifs financiers et créances financières – Courant	55 127	55 127	-	-
Instruments financiers de couverture	5 027	5 027	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 142 953	1 142 953	-	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>2 106 163</b>	<b>2 030 414</b>	<b>75 749</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Emprunts et dettes financières – Non courant <sup>(3)</sup>	1 403 692	82	1 036 967	366 644
Découverts bancaires	9 875	9 875	-	-
Emprunts et dettes financières – Courant <sup>(4)</sup>	712 580	712 580	-	-
Autres dettes financières – Courant	31	31	-	-
Instruments financiers de couverture	3 268	3 268	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 518 204	1 518 204	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>3 647 650</b>	<b>2 244 040</b>	<b>1 036 967</b>	<b>366 644</b>
<b>ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NETS <sup>(5)</sup></b>	<b>(1 541 487)</b>	<b>(213 626)</b>	<b>(961 218)</b>	<b>(366 644)</b>

(1) Rubriques présentées pour leurs montants non actualisés (voir notes 5.1.8 sur les « Créances financières classées en courant » et 6.4.1 sur les « Autres créances financières classées en non courant »).

(2) Le poste « Créances Clients et comptes rattachés » compte un montant de 63 053 milliers d'euros au 31 décembre 2019 en retard de paiement, contre 59 960 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Voir la note 6.3.1 sur les « Risques clients ».

(3) La rubrique « Emprunts et dettes financières – non courant » inclut les montants des emprunts en non courant au bilan ainsi que les intérêts sur la durée restante des emprunts et dettes financières.

(4) La rubrique « Emprunts et dettes financières – courant » inclut les montants des emprunts en courant au bilan ainsi que les intérêts à horizon d'un an.

(5) Voir la note 5.2.6.4 sur les lignes de crédit à moyen terme confirmées par rapport aux utilisations : en 2019 et en 2018, les lignes bancaires confirmées et non utilisées couvrent largement les besoins de financement cumulés du Groupe sur un moyen terme.

31 décembre 2018

En milliers d'euros	31 décembre 2018	< 1 an	1 – 5 ans	+ 5 ans
<b>Actifs financiers</b>				
Titres de participation non consolidés	215	-	215	-
Placements long terme en actions et fonds	28 183	-	28 183	-
Autres actifs financiers	35 829	-	35 829	-
Créances de financement clients <sup>(1)</sup>	24 380	22 504	1 876	-
Créances clients et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	815 300	809 200	6 100	-
Autres actifs financiers et créances financières – Courant	63 942	63 942	-	-
Instruments financiers de couverture	1 898	1 898	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	916 336	916 336	-	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>1 886 083</b>	<b>1 813 880</b>	<b>72 203</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Emprunts et dettes financières – Non courant <sup>(3)</sup>	1 762 934	29 955	924 231	808 748
Découverts bancaires	4 684	4 684	-	-
Emprunts et dettes financières – Courant <sup>(4)</sup>	126 754	126 754	-	-
Autres dettes financières – Courant	31	31	-	-
Instruments financiers de couverture	4 330	4 330	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 614 989	1 614 989	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>3 513 722</b>	<b>1 780 743</b>	<b>924 231</b>	<b>808 748</b>
<b>ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NETS <sup>(5)</sup></b>	<b>(1 627 639)</b>	<b>33 137</b>	<b>(852 028)</b>	<b>(808 748)</b>

(1) Rubriques présentées pour leurs montants non actualisés (voir notes 5.1.8 sur les « Créances financières classées en courant » et 6.4.1 sur les « Autres créances financières classées en non courant »).

(2) Le poste « Créances Clients et comptes rattachés » compte un montant de 59 960 milliers d'euros au 31 décembre 2018 en retard de paiement, contre 124 021 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Voir la note 6.3.1 sur les « Risques clients ».

(3) La rubrique « Emprunts et dettes financières – non courant » inclut les montants des emprunts en non courant au bilan ainsi que les intérêts sur la durée restante des emprunts et dettes financières.

(4) La rubrique « Emprunts et dettes financières – courant » inclut les montants des emprunts en courant au bilan ainsi que les intérêts à horizon d'un an.

(5) Voir la note 5.2.6.4 sur les lignes de crédit à moyen terme confirmées par rapport aux utilisations : en 2018 et en 2017, les lignes bancaires confirmées et non utilisées couvrent largement les besoins de financement cumulés du Groupe sur un moyen terme.

## 6.5 Risques de change

L'activité de Plastic Omnium repose pour la plus grande part sur des usines de proximité : en produisant localement ce qui est vendu localement, le Groupe est peu exposé aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers.

La politique du Groupe consiste à minimiser le risque de change né de transactions devant donner lieu à un paiement futur ou une recette future. Si une transaction fait néanmoins apparaître un risque de change significatif, celui-ci doit faire l'objet d'une couverture sur le marché des changes à terme. Cette couverture est réalisée par les filiales concernées auprès de la trésorerie centrale ou localement après validation par cette dernière.

## 6.6 Risques de taux

Le risque de taux porte sur l'éventualité d'une augmentation des taux variables pour la dette à taux variable qui impacterait négativement le résultat financier. Ce risque de taux est géré au niveau de la dette

consolidée du Groupe avec pour objectif principal, le maintien d'un coût de financement consolidé durablement bas au regard de la rentabilité de l'exploitation du Groupe.

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, l'essentiel du financement du Groupe se fait à taux fixe (voir les notes 5.2.6.7 « Analyse de la dette financière par nature de taux d'intérêt »).

Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec un panel large d'institutions financières de premier plan. Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative et le maintien d'une diversification des ressources et des intervenants satisfaisante est un critère de sélection.

## Sensibilité de la couverture de taux

Au 31 décembre 2019, le Groupe ne dispose plus d'instrument de couverture de taux (voir la note 5.2.7.1 « Instruments de couverture de taux d'intérêt »).

Au 31 décembre 2018, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt sur la dette à taux variables aurait engendré une augmentation de 1,4 million d'euros de la charge d'intérêts après prise en compte des instruments de couverture. Inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt sur la dette à taux variables aurait engendré une diminution de 1,4 million d'euros de la charge d'intérêts après prise en compte des instruments de couverture au 31 décembre 2018.

## 6.7 Informations complémentaires sur les actifs et passifs financiers

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option).

Les actifs et passifs financiers par catégorie et niveau de juste valeur se répartissent comme suit :

En milliers d'euros <b>Actifs</b>	2019									
	À la juste valeur					Total valeur comptable	Évalué au coût	Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)
	Au coût amorti	Par résultat	Par capitaux propres	Par capitaux propres (couverture CFH) <sup>(2)</sup>	Par capitaux propres (couverture CFH) <sup>(2)</sup>					
Titres de participation non consolidés	-	-	199	-	199	199	-	-	-	
Placements long terme en actions et fonds	-	-	56 302	-	56 302	-	56 302	-	-	
Autres actifs financiers – non courant	14 656	-	-	-	14 656	-	-	-	-	
Créances de financement clients	13 100	-	-	-	13 100	-	-	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	818 799	-	-	-	818 799	-	-	-	-	
Autres actifs financiers et créances financières – Courant	5 318	49 809	-	-	55 127	-	49 809	-	-	
Instruments financiers de couverture	-	5 027	-	-	5 027	-	-	5 027	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 142 953	-	-	1 142 953	-	-	1 142 953	-	

En milliers d'euros <b>Passifs</b>	2019									
	À la juste valeur					Total valeur comptable	Évalué au coût	Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)
	Au coût amorti	Par résultat	Par capitaux propres	Par capitaux propres (couverture CFH) <sup>(2)</sup>	Par capitaux propres (couverture CFH) <sup>(2)</sup>					
Emprunts et dettes financières – Non courant <sup>(1)</sup>	1 334 713	-	-	-	1 334 713	-	-	-	-	
Découverts bancaires	9 875	-	-	-	9 875	-	-	-	-	
Emprunts et dettes financières – Courant	678 731	-	-	-	678 731	-	-	-	-	
Autres dettes financières – Courant	31	-	-	-	31	-	-	-	-	
Instruments financiers de couverture	-	2 191	-	1 077	3 268	-	-	3 268	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 518 204	-	-	-	1 518 204	-	-	-	-	

En 2019, tout comme en 2018, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux de juste valeur.

En 2019, tout comme en 2018, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux de juste valeur.

En milliers d'euros <b>Actifs</b>	2018						Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)
	À la juste valeur				Total valeur comptable	Évalué au coût			
	Au coût amorti	Par résultat	Par capitaux propres	Par capitaux propres (couverture CFH) <sup>(2)</sup>					
Titres de participation non consolidés	-	-	215	-	215	215	-	-	
Placements long terme en actions et fonds	-	-	27 514	-	28 183	-	27 514	669	
Autres actifs financiers – Non courant	37 592	-	-	-	37 592	-	-	-	
Créances de financement clients	22 504	-	-	-	22 504	-	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	815 300	-	-	-	815 300	-	-	-	
Autres actifs financiers et créances financières – Courant	13 935	50 007	-	-	63 942	-	50 007	-	
Instruments financiers de couverture	-	1 898	-	-	1 898	-	-	1 898	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	916 336	-	-	916 336	-	-	916 336	

En milliers d'euros <b>Passifs</b>	2018						Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	Valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)
	À la juste valeur				Total valeur comptable	Évalué au coût			
	Au coût amorti	Par résultat	Par capitaux propres	Par capitaux propres (couverture CFH) <sup>(2)</sup>					
Emprunts et dettes financières – Non courant <sup>(1)</sup>	1 635 811	-	-	-	1 635 811	-	-	-	
Découverts bancaires	4 684	-	-	-	4 684	-	-	-	
Emprunts et dettes financières – Courant	123 215	-	-	-	123 215	-	-	-	
Autres dettes financières – Courant	31	-	-	-	31	-	-	-	
Instruments financiers de couverture	-	8 021	-	(3 691)	4 330	-	-	4 330	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 614 989	-	-	-	1 614 989	-	-	-	

(1) Voir la note 5.2.6.5 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ». Cette rubrique regroupe les « Dettes financières sur contrats de location-financement » et les « Emprunts obligataires et bancaires ».

(2) CFH : cash flow hedge.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable sauf pour les emprunts et dettes financières.

En milliers d'euros	Valeurs au bilan au 31 décembre 2019			Juste valeur au 31 décembre 2019		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
Emprunts obligataires et bancaires <sup>(1)</sup>	1 784 878	622 149	1 162 729	1 815 892	628 335	1 187 557

En milliers d'euros	Valeurs au bilan au 31 décembre 2018			Juste valeur au 31 décembre 2018		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
Emprunts obligataires et bancaires <sup>(1)</sup>	1 747 410	120 815	1 626 595	1 729 473	120 880	1 608 593

(1) Voir la note 5.2.6.5 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

Méthodes d'évaluation de la juste valeur :

- la juste valeur de la dette obligataire cotée est déterminée sur la base des prix cotés (niveau 1). La juste valeur des autres dettes financières est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe de taux d'intérêt Euribor à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe (niveau 2) ;
- la juste valeur des OPCVM monétaires et non monétaires est évaluée selon leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1). La juste valeur des produits de taux (certificats de dépôts, comptes à terme, bons à moyen terme négociables...) est basée sur une actualisation du flux du coupon et du pied de coupon (nominal et intérêts) sur la durée restant à courir du produit à la date de clôture (niveau 2). Le taux d'actualisation utilisé dans ce cadre est le taux de marché correspondant à la maturité et aux caractéristiques des produits
- autres actifs financiers et créances de financement clients : postes constitués essentiellement de créances de financement comptabilisées sur la base d'une valeur actualisée dès lors que leur échéance est supérieure à un an ;
- la majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers selon les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option (niveau 2).

## NOTE 7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 7.1 Effectifs de fin d'année des sociétés contrôlées

	31 décembre 2019			31 décembre 2018			Évolution s/Total
	Hors intérimaires	Intérimaires	Total	Hors intérimaires	Intérimaires	Total	
France	2 897	517	3 414	2 994	553	3 547	- 4 %
%	12,5 %	12,5 %	12,5 %	13,1 %	13,4 %	13,2 %	
Europe hors France	11 217	1 892	13 109	11 294	1 835	13 129	0 %
%	48,4 %	45,9 %	48,0 %	49,5 %	44,6 %	48,8 %	
Amérique du Nord	5 453	790	6 243	4 978	650	5 628	11 %
%	23,5 %	19,2 %	22,9 %	21,8 %	15,8 %	20,9 %	
Asie et Amérique du Sud <sup>(1)</sup>	3 612	923	4 535	3 546	1 074	4 620	- 2 %
%	15,6 %	22,4 %	16,6 %	15,5 %	26,1 %	17,2 %	
<b>TOTAL</b>	<b>23 179</b>	<b>4 122</b>	<b>27 301</b>	<b>22 812</b>	<b>4 112</b>	<b>26 924</b>	<b>1 %</b>

(1) La zone « Asie et Amérique du Sud » inclut la Turquie, l'Afrique du Sud et le Maroc.

## 7.2 Engagements hors bilan

### 7.2.1 Engagements donnés/reçus

En milliers d'euros	31 décembre 2019				
	Total	Sur immobilisations incorporelles	Sur immobilisations corporelles	Sur actifs/passifs financiers	Sur actifs/passifs courants hors financiers
Cautionnements donnés <sup>(1)</sup>	(17 059)	-	(1 434)	(13 814)	(1 811)
Engagements/acquisition d'immobilisations <sup>(2)</sup>	(29 235)	(13)	(29 222)	-	-
Autres engagements hors bilan <sup>(3)</sup>	(8 570)	-	(8 570)	-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>(54 864)</b>	<b>(13)</b>	<b>(39 226)</b>	<b>(13 814)</b>	<b>(1 811)</b>
Cautionnements reçus <sup>(4)</sup>	2 927	-	2 927	-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>2 927</b>	<b>-</b>	<b>2 927</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>(51 937)</b>	<b>(13)</b>	<b>(36 299)</b>	<b>(13 814)</b>	<b>(1 811)</b>

En milliers d'euros	31 décembre 2018				
	Total	Sur immobilisations incorporelles	Sur immobilisations corporelles	Sur actifs/passifs financiers	Sur actifs/passifs courants hors financiers
Cautionnements donnés <sup>(5)</sup>	(37 087)	-	(21 386)	(11 453)	(4 248)
Engagements/acquisition d'immobilisations <sup>(6)</sup>	(48 618)	(504)	(48 114)	-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>(85 705)</b>	<b>(504)</b>	<b>(69 500)</b>	<b>(11 453)</b>	<b>(4 248)</b>
Cautionnements reçus <sup>(7)</sup>	6 390	-	6 390	-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>6 390</b>	<b>-</b>	<b>6 390</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>(79 315)</b>	<b>(504)</b>	<b>(63 110)</b>	<b>(11 453)</b>	<b>(4 248)</b>

#### Au 31 décembre 2019 :

- (1) Les cautionnements donnés sont constitués principalement de :
  - 7,5 millions d'euros de Compagnie Plastic Omnium SA auprès de Société Générale Francfort ;
  - 6,0 millions d'euros sur actif/passif financier de HBPO Germany GmbH auprès de Deutsche Bank ;
  - 1,4 million d'euros de garanties bancaires sur actifs/passifs non financiers de Plastic Omnium Auto Exteriors (India) Pvt Ltd auprès du Crédit Agricole CIB ;
  - 1,2 million d'euros de garanties bancaires de Plastic Omnium Auto Exteriors Sp Z.O.O auprès de la BNP Paribas.
- (2) Les engagements sur acquisition d'immobilisations sont constitués principalement de :
  - 21 millions d'euros de Plastic Omnium Auto Inergy (USA) LLC ;
  - 3,3 millions d'euros de Plastic Omnium Equipamientos Exteriores SA ;
  - 1,6 million d'euros de Plastic Omnium Auto Inergy Mexico SA de CV.
- (3) Les autres engagements hors bilan sont constitués principalement de :
  - 5,8 millions d'euros de lettres de crédit concernant Plastic Omnium Auto Exteriors SRO ;
  - 2,3 millions d'euros de lettres de crédit pour l'acquisition de moules concernant Plastic Omnium Auto Exteriors (India) Pvt Ltd.
- (4) Les cautionnements reçus sont constitués principalement de :
  - 2,2 millions d'euros du Crédit Agricole CIB pour Plastic Omnium Auto Exteriors SRO.

#### Au 31 décembre 2018 :

- (5) Les cautionnements donnés sont constitués principalement de :
  - 19,8 millions d'euros pour ligne de peinture de Plastic Omnium Auto Exteriors SRO. ;
  - 6,0 millions d'euros sur Actif/Passif financier de HBPO Germany GmbH auprès de Deutsche Bank et 5,2 millions d'euros de Compagnie Plastic Omnium SA auprès de Société Générale Francfort ;
  - 4,1 millions d'euros de caution sur Actif/Passif Courant hors Financier de Plastic Omnium Equipamientos Exteriores SA auprès de BNP Espagne.
- (6) Les engagements sur acquisition d'immobilisations sont constitués principalement de :
  - 34,4 millions d'euros de Plastic Omnium Auto Inergy (USA) LLC ;
  - 3,5 millions d'euros de Plastic Omnium Auto Inergy Mexico SA de CV.
- (7) Les cautionnements reçus sont constitués principalement de :
  - 6,7 millions d'euros du Crédit Agricole CIB pour Plastic Omnium Auto Exteriors SRO.

**7.3 Transactions avec les parties liées****7.3.1 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux**

Les Dirigeants sont, selon les termes de la norme IAS 24 « Les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités » de la Compagnie Plastic Omnium et de ses filiales.

Le Conseil a accordé 15 000 actions aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre du Plan d'attribution d'actions gratuites du 2 mai 2019 (voir la note 5.2.3 « Paiements sur base d'actions »).

Le montant global des rémunérations aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants est présenté dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Versés ou à la charge de...	2019	2018
Jetons de présence	versés par la Compagnie Plastic Omnium	103	166
Jetons de présence	versés par les sociétés contrôlées par la Compagnie Plastic Omnium (excepté Compagnie Plastic Omnium) et par Burelle SA	191	397
Rémunérations brutes	à charge du groupe Plastic Omnium	5 806	6 751
Plan de retraite complémentaire	à charge du groupe Plastic Omnium	1 423	-
	à charge du groupe Plastic Omnium	235	498
Coût au titre des plans d'achats et de souscriptions d'actions	Charge à étaler sur la durée d'acquisition des droits	186	498
	Cotisations sociales liées au nouveau plan sur la période	49	-
<b>RÉMUNÉRATIONS TOTALES</b>		<b>7 758</b>	<b>7 811</b>

**7.3.2 Transactions avec les sociétés Sofiparc SAS, Burelle SA et Burelle Participations SA**

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2019												
	Coûts indirects et directs	Redevances	Produits de cession d'immobilisations corporelles (exploitation et placement)	Résultat sur cession d'immobilisations corporelles (exploitation et placement)	Produits et Charges financières	Valeur nette comptable Immeuble de placement	Valeur nette comptable Immeuble d'exploitation	Comptes courants	Dépôts de garantie	Fournisseurs	Clients	Autres Créances	Autres débiteurs
Sofiparc SAS	374	(4 796)	128 955 <sup>(1) et (2)</sup>	19 937 <sup>(1) et (2)</sup>	5 (93 968) <sup>(1)</sup> (15 052) <sup>(2)</sup>	-	1 104	5	28	-	-	-	54
Burelle SA	2	(6 879)	-	-	10	-	-	-	-	1 966	-	-	11
Burelle Participations SA	-	120	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Voir la note 2.3.1 dans les « Opérations de la période » sur la « Cession de l'immeuble de placement situé à Lyon Gerland ».

(2) Voir la note 2.3.2 dans les « Opérations de la période » sur la « Cession de l'immeuble d'exploitation de Nanterre dans les Hauts de Seine ».

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018											
	Coûts indirects et directs	Redevances	Produits de cession d'immobilisations	Produits et Charges financières	Immo-bilisations Corporelles	Immeuble de placement	Comptes courants	Dépôts de garantie	Fournisseurs	Clients	Autres Créances	Autres débiteurs
Sofiparc SAS	-	(5 842)	-	2	-	-	-	886	-	2	-	36
Burelle SA	2	(7 903)	-	8	-	-	-	-	2 319	8	-	11
Burelle Participations SA	-	-	-	8	-	-	-	-	-	8	-	-

## 7.4 Honoraires des auditeurs légaux

En milliers d'euros	2019		
	Mazars	EY	Total
<b>COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS</b>	(2 335)	(2 301)	(4 636)
dont :			
● Compagnie Plastic Omnium	(482)	(578)	(1 060)
● Filiales	(1 853)	(1 723)	(3 576)
<b>SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES <sup>(1)</sup></b>	(105)	(372)	(477)
dont :			
● Compagnie Plastic Omnium	(89)	(37)	(126)
● Filiales	(16)	(335)	(351)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 440)</b>	<b>(2 673)</b>	<b>(5 113)</b>

En milliers d'euros	2018		
	Mazars	EY	Total
<b>COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS</b>	(1 763)	(2 314)	(4 078)
dont :			
● Compagnie Plastic Omnium	(431)	(376)	(807)
● Filiales	(1 332)	(1 938)	(3 271)
<b>SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES <sup>(1)</sup></b>	(174)	(1 071)	(1 245)
dont :			
● Compagnie Plastic Omnium	(127)	(84)	(211)
● Filiales	(47)	(987)	(1 034)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 937)</b>	<b>(3 385)</b>	<b>(5 323)</b>

(1) Les « Services autres que la certification des comptes » correspondent notamment à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant au sein du rapport de gestion, des attestations, des procédures convenues et des due diligences.

## 7.5 Société mère consolidante

La société Burelle SA détient à 59,74 % la Compagnie Plastic Omnium, après prise en compte de l'annulation des titres d'autocontrôle de la Compagnie Plastic Omnium (58,78 % avant annulation des titres d'autocontrôle), et consolide celle-ci selon la méthode de l'intégration globale.

Burelle SA – 19, boulevard Jules-Carteret  
69342 Lyon Cedex 07

## 7.6 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2019, n'est intervenu depuis la date de clôture.

## LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Libellé juridique	Secteurs à présenter				31 décembre 2019			31 décembre 2018			
	Industries	Modules	Environnement	Non affecté	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Intégrations fiscales
<b>France</b>											
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA				*	Société mère			Société mère			1
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC				*	G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC				*	G	100	100	G	100	100	1
SIGNALISATION FRANCE SA				*	G	100	100	G	100	100	1
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS FRANCE SAS		*			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR HOLDING SA	d	*			-	-	-	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES SAS		*			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS SA		*			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SAS		*			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MANAGEMENT SAS		*			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SAS		*			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM COMPOSITES SA		*			G	100	100	G	100	100	1
MIXT COMPOSITES RECYCLABLES – MCR SAS	d	*			-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SERVICES SAS		*			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY FRANCE SAS		*			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM MODULES SAS	e			*	G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM MANAGEMENT 4				*	G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC RECYCLING SAS	d	*			-	-	-	MEE_ifrs	50	50	
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS SAS	c		*		-	-	-	G	100	100	
METROPLAST SAS	c		*		-	-	-	G	100	100	
LA REUNION VILLES PROPRES SAS	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM CARAIBES SAS	c		*		-	-	-	G	100	100	
LUDOPARC SAS	c		*		-	-	-	G	100	100	
BEAUVAIS DIFFUSION SAS			*		-	-	-	G	100	100	
TECHNIQUES ET MATERIELS DE COLLECTE – « TEMACO » SAS	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT HOLDING SAS	c		*		-	-	-	G	100	100	
SULO FRANCE SAS			*		-	-	-	G	100	100	
<b>Afrique du Sud</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SOUTH AFRICA (PROPRIETARY) Ltd		*			G	100	100	G	100	100	

Libellé juridique	Secteurs à présenter				31 décembre 2019			31 décembre 2018			Intégrations fiscales
	Industries	Modules	Environnement	Non affecté	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
<b>Allemagne</b>											
PLASTIC OMNIUM GmbH				*	G	100	100	G	100	100	2
PLASTIC OMNIUM AUTO COMPONENTS GmbH	*				G	100	100	G	100	100	2
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY GERMANY GmbH	*				G	100	100	G	100	100	2
PLASTIC OMNIUM COMPOSITES GmbH	*				G	100	100	G	100	100	2
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIORS GmbH	*				G	100	100	G	100	100	2
HBPO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT GmbH	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	5
HBPO RASTATT GmbH	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	5
HBPO GERMANY GmbH	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	5
HBPO GmbH	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	5
HBPO INGOLSTADT GmbH	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	5
HBPO REGENSBURG GmbH	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	5
HBPO VAHINGEN Enz GmbH	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	5
HBPO Saarland GmbH	a	*			G	66,67	66,67	-	-	-	5
PLASTIC OMNIUM ENTSORGUNGSTECHNIK GmbH	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT GmbH	c		*		-	-	-	G	100	100	
ENVICOMP SYSTEMLOGISTIK GmbH	c		*		-	-	-	G	100	100	
WESTFALIA INTRALOG GmbH	c		*		-	-	-	G	100	100	
SULO UMWELTECHNIK GmbH	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM SYSTEMS GmbH	c		*		-	-	-	G	100	100	
SULO EA GmbH	d		*		-	-	-	G	100	100	
<b>Argentine</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY ARGENTINA SA	*				G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM SA	*				G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE ARGENTINA	*				G	100	100	G	100	100	
<b>Belgique</b>											
PLASTIC OMNIUM NV	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM ADVANCED INNOVATION AND RESEARCH NV	*				G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY BELGIUM SA	*				G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE BELGIUM	*				G	100	100	G	100	100	
OPTIMUM CPV BVBA	*				G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES SA	*				G	100	100	G	100	100	

Libellé juridique	Secteurs à présenter				31 décembre 2019			31 décembre 2018			
	Industries	Modules	Environnement	Non affecté	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Intégrations fiscales
<b>Brésil</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY	*				G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM DO BRASIL Ltda	*				G	100	100	G	100	100	
HBPO BRASIL AUTOMOTIVE SERVICIOS Ltda	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
<b>Canada</b>											
HBPO CANADA INC.	b	*			G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
<b>Chili</b>											
PLASTIC OMNIUM SA	c		*		-	-	-	G	100	100	
<b>Chine</b>											
PLASTIC OMNIUM HOLDING (SHANGHAI) Co. Ltd				*	G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM COMPOSITES (JIANGSU) Co. Ltd	*				-	-	-	G	100	100	
WUHAN PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd	*				G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM INERGY (SHANGHAI) CONSULTING Co. Ltd	*				G	100	100	G	100	100	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS CONSULTING (BEIJING) Co. Ltd	*				G	100	100	G	100	100	
BEIJING PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd	*				G	60	60	G	60	60	
CHONGQING PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd	*				G	100	100	G	100	100	
GUANGZHOU PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd	*				G	100	100	G	100	100	
NINGBO PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd	*				G	100	100	G	100	100	
SHENYANG PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co. Ltd	*				G	100	100	G	100	100	
YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	*				MEE_lfrs	49,95	49,95	MEE_lfrs	49,95	49,95	
YANFENG PLASTIC OMNIUM (SHANGHAI) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	*				MEE_lfrs	49,95	49,95	MEE_lfrs	49,95	49,95	
YANFENG PLASTIC OMNIUM YIZHENG AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEM Co. Ltd	*				MEE_lfrs	49,95	49,95	MEE_lfrs	49,95	49,95	
YANFENG PLASTIC OMNIUM (SHENYANG) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	*				MEE_lfrs	49,95	49,95	MEE_lfrs	49,95	49,95	
YANFENG PLASTIC OMNIUM NINGBO AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	*				MEE_lfrs	49,95	49,95	MEE_lfrs	49,95	49,95	
YANFENG PLASTIC OMNIUM WUHAN AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	*				MEE_lfrs	49,95	49,95	MEE_lfrs	49,95	49,95	
YANFENG PLASTIC OMNIUM HARBIN AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	*				MEE_lfrs	49,95	49,95	MEE_lfrs	49,95	49,95	
YANFENG PLASTIC OMNIUM HANGZHOU AUTO EXTERIORS SYSTEMS Co. Ltd	*				MEE_lfrs	49,95	49,95	MEE_lfrs	49,95	49,95	

Libellé juridique	Secteurs à présenter				31 décembre 2019			31 décembre 2018			Intégrations fiscales
	Industries	Modules	Environnement	Non affecté	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
YANFENG PLASTIC OMNIUM NINGDE AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	a	*			MEE_lfrs	49,95	49,95	-	-	-	
YANKANG AUTO PARTS RUGAO Co. Ltd	a	*			MEE_lfrs	49,95	49,95	-	-	-	
YANFENG PLASTIC OMNIUM (DAQING) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	a	*			MEE_lfrs	49,95	49,95	-	-	-	
CHONGQING YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR FAWAY Co. Ltd		*			MEE_lfrs	49,95	25,47	MEE_lfrs	49,95	25,47	
GUANGZHOU ZHONGXIN YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR TRIM Co. Ltd		*			MEE_lfrs	49,95	25,47	MEE_lfrs	49,95	25,47	
CHENGDU FAWAY YANFENG PLASTIC OMNIUM Co. Ltd		*			MEE	24,48	24,48	MEE	24,48	24,48	
DONGFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		*			MEE	24,98	24,98	MEE	24,98	24,98	
CHANGCHUN HUAZHONG YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIORS Co. Ltd		*			MEE_lfrs	49,95	24,98	MEE_lfrs	49,95	24,98	
HBPO CHINA Co. Ltd	d		*		-	-	-	G	66,67	66,67	
HBPO CHINA BEIJING Co. Ltd	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
HBPO Nanjin Co. Ltd	a		*		G	66,67	66,67	-	-	-	
<b>Corée du Sud</b>											
PLASTIC OMNIUM Co. Ltd		*			G	100	100	G	100	100	
SHB AUTOMOTIVE MODULES	b		*		MEE_lfrs	33,34	33,34	MEE_lfrs	33,34	33,34	
HBPO PYEONGTAEK Ltd	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
HBPO ASIA HQ Ltd	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
<b>Espagne</b>											
COMPANIA PLASTIC OMNIUM SA	d			*	-	-	-	G	100	100	3
PLASTIC OMNIUM EQUIPAMIENTOS EXTERIORES SA		*			G	100	100	G	100	100	3
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SPAIN SA		*			G	100	100	G	100	100	3
PLASTIC OMNIUM COMPOSITES ESPANA SA		*			G	100	100	G	100	100	3
PLASTIC OMNIUM COMPONENTES EXTERIORES SL	d	*			-	-	-	G	100	100	3
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE ESPANA		*			G	100	100	G	100	100	3
HBPO AUTOMOTIVE SPAIN SL	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
PLASTIC OMNIUM SISTEMAS URBANOS SA	c			*	-	-	-	G	100	100	

Libellé juridique	Secteurs à présenter				31 décembre 2019			31 décembre 2018			
	Industries	Modules	Environnement	Non affecté	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Intégrations fiscales
<b>États-Unis</b>											
PLASTIC OMNIUM Inc.				*	G	100	100	G	100	100	4
PLASTIC OMNIUM INDUSTRIES Inc.				*	G	100	100	G	100	100	4
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS LLC		*			G	100	100	G	100	100	4
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY (USA) LLC		*			G	100	100	G	100	100	4
AUTOMOTIVE EXTERIORS LLC	d	*			-	-	-	G	100	100	4
HBPO NORTH AMERICA Inc.	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
<b>Hongrie</b>											
HBPO MANUFACTURING HUNGARY Kft	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
HBPO AUTOMOTIVE HUNGARIA Kft	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
HBPO Szekesfehervar Kft	a		*		G	66,67	66,67	-	-	-	
<b>Inde</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS (INDIA) PVT Ltd		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY INDIA PVT Ltd		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MANUFACTURING INDIA PVT Ltd		*			G	55	55	G	55	55	
<b>Israël</b>											
EPO-CellTech		*			MEE_ifrs	50	23	MEE_ifrs	50	23	
<b>Japon</b>											
PLASTIC OMNIUM KK		*			G	100	100	G	100	100	
<b>Malaisie</b>											
HICOM HBPO SDN BHD	b		*		MEE	26,66	26,66	MEE	26,66	26,66	
PO Automotive SDN BHD Malaysia	a	*			G	100	100	-	-	-	
<b>Maroc</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY (MOROCCO) SARL		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO EXERIEUR		*			G	100	100	G	100	100	
<b>Mexique</b>											
PLASTIC OMNIUM INDUSTRIAL AUTO EXTERIORES RAMOS ARIZPE SA DE CV		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MEXICO SA DE CV		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORES SA DE CV		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM SISTEMAS URBANOS SA DE CV	c		*		-	-	-	G	100	100	
HBPO MEXICO SA DE CV	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
PLASTIC OMNIUM MEDIO AMBIENTE SA DE CV	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO INDUSTRIAL SRL DE CV		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY INDUSTRIAL SA DE CV		*			G	100	100	G	100	100	
HBPO SERVICES MEXICO SA DE CV	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	

Libellé juridique	Secteurs à présenter				31 décembre 2019			31 décembre 2018			Intégrations fiscales
	Industries	Modules	Environnement	Non affecté	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
HBPO MANAGEMENT SERVICES MEXICO SA DE CV	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SERVICIOS SA DE CV	a	*			G	100	100	-	-	-	
<b>Pays-Bas</b>											
PLASTIC OMNIUM BV	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM ENVIRONMENT BV	c		*		-	-	-	G	100	100	
DSK PLASTIC OMNIUM BV		*			G	51	51	G	51	51	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY NETHERLANDS HOLDING BV		*			G	100	100	G	100	100	
<b>Pologne</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY POLAND Sp Z.O.O		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS Sp Z.O.O		*			G	100	100	G	100	100	
SULO Sp Z.O.O	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO Sp Z.O.O		*			G	100	100	G	100	100	
<b>République Tchèque</b>											
HBPO CZECH SRO	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
SULO SRO	c		*		-	-	-	G	100	100	
<b>Roumanie</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY ROMANIA SRL		*			G	100	100	G	100	100	
<b>Royaume-Uni</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE Ltd		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM URBAN SYSTEMS Ltd	c		*		-	-	-	G	100	100	
SULO MGB Ltd	c		*		-	-	-	G	100	100	
HBPO UK Ltd	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
<b>Russie</b>											
POAI Russia		*			G	100	100	G	100	100	
DSK PLASTIC OMNIUM INERGY		*			G	51	51	G	51	51	
<b>Singapour</b>											
SULO ENVIRONMENTAL SYSTEMS PTE Ltd	c		*		-	-	-	G	100	100	
<b>Slovaquie</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS SRO		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SLOVAKIA SRO		*			G	100	100	G	100	100	
HBPO SLOVAKIA SRO	b		*		G	66,67	66,67	G	66,67	66,67	
<b>Suède</b>											
PLASTIC OMNIUM AB	c		*		-	-	-	G	100	100	



Libellé juridique	Secteurs à présenter				31 décembre 2019			31 décembre 2018			
	Industries	Modules	Environnement	Non affecté	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de Consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Intégrations fiscales
<b>Suisse</b>											
PLASTIC OMNIUM AG	c		*		-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM RE AG				*	G	100	100	G	100	100	
SWISS HYDROGEN		*			G	100	100	G	100	100	
<b>Thaïlande</b>											
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY THAILAND Co. Ltd		*			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE Co. Ltd		*			G	100	100	G	100	100	
<b>Turquie</b>											
B.P.O. AS		*			MEE_lfrs	50	49,98	MEE_lfrs	50	49,98	

**Méthode d'intégration et particularités :**

G : Intégration globale

MEE : Sociétés qui étaient déjà consolidées par la méthode de la mise en équivalence avant l'application des nouvelles normes de consolidation au 1er janvier 2014

MEE\_lfrs : Sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence depuis l'application des nouvelles normes de consolidation au 1er janvier 2014

**Mouvements de la période :**

a : Sociétés créées et/ou acquises au cours de l'exercice 2019

b : Prise de contrôle de HBPO au 1er juillet 2018

c : Cession Division Environnement en décembre 2018

d : Sociétés cédées et/ou fusionnées en 2018

e : Changement de dénomination au cours de l'exercice 2019

**Intégration fiscale :**

1 Groupe fiscal France Plastic Omnium

2 Groupe fiscal Allemagne Plastic Omnium GmbH

3 Groupe fiscal Espagne

4 Groupe fiscal États-Unis

5 Groupe fiscal Allemagne HBPO

## 5.2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

### EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

---

A l'assemblée générale de la société Compagnie Plastic Omnium,

#### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie Plastic Omnium relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

---

##### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

##### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 1.1. Référentiel appliqué » et « 2.1. Application des nouvelles normes IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les incidences de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## EVALUATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Note 1.3.2 « Chiffre d'affaires / « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » de l'annexe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires figure au compte de résultat de Compagnie Plastic Omnium au 31 décembre 2019 pour un montant de 8 493 millions d'euros.

### POINT CLÉ DE L'AUDIT

- Le chiffre d'affaires de pièces est comptabilisé lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, habituellement à la livraison des biens, et évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.
- Concernant les prestations de services et réalisations d'outillages spécifiques :
  - le traitement comptable repose sur l'identification par le Groupe dans la plupart des cas de deux obligations de performance, distinctes de la production de pièces, au titre de l'activité Design et de certains outillages spécifiques dont le contrôle est transféré aux clients ;
  - les produits liés aux paiements, y compris ceux explicitement inclus dans le prix pièce et la marge négative ou positive relatifs à ces obligations de performance, sont reconnus au démarrage de la vie série. Les paiements reçus avant le démarrage de la vie série sont comptabilisés en avances clients. Les coûts liés aux obligations de performance sont comptabilisés en stocks pendant la phase projet puis en charges lorsque leur contrôle est transféré au client, c'est-à-dire au démarrage de la vie série.
- Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit compte tenu :
  - de la volumétrie des écritures comptables liées aux ventes de biens et des discussions régulières entre le Groupe et ses clients sur les prix ;
  - des jugements devant être émis par la Direction du Groupe pour estimer les coûts encourus et prévisionnels relatifs à la phase projet qui pourraient conduire à un chiffre d'affaires lié aux prestations de services et réalisations d'outillages erroné.

### RÉPONSES D'AUDIT APPORTÉES

- Nous avons examiné le processus et identifié les contrôles clés mis en place par la direction concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires, puis avons testé leur efficacité par échantillonnage.
- Afin d'apprécier la comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la vente de biens, nous avons réalisé des tests sur un échantillon de contrats en :
  - comparant les prix de vente appliqués aux livraisons de pièces avec les prix contractuels ;
  - examinant les avoirs émis.
- Afin d'apprécier la comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux prestations de services et réalisations d'outillages spécifiques, nous avons réalisé des tests sur un échantillon de contrats en :
  - comparant les prix de vente appliqués aux prestations de services et réalisations d'outillages spécifiques et reconnus au démarrage de la vie série avec les prix contractuels ;
  - examinant les produits et les coûts alloués aux obligations de performance.

## EVALUATION DES COÛTS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILISÉS ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Notes 1.6.2 « Immobilisations incorporelles », 1.6.3 « Immobilisations corporelles », 1.6.4.2 « Perte de valeur sur les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables » des annexes aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des coûts de développement immobilisés et des immobilisations corporelles s'élèvent respectivement à 579 millions d'euros et à 1 732 millions d'euros.

### POINT CLÉ DE L'AUDIT

- La note 1.6.2 décrit les modalités de comptabilisation en immobilisations incorporelles des coûts de développement encourus lors de la phase projet et liés à l'exécution du contrat conclu avec le client ne répondant pas à une obligation de performance, ainsi que celles retenues pour leur amortissement. La note 1.6.3 décrit les modalités de comptabilisation en immobilisations corporelles des constructions, des installations techniques, matériels et outillages et des immobilisations corporelles en cours, ainsi que leur durée d'amortissement.
- Comme décrit dans la note 1.6.4.2, le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations incorporelles et corporelles lorsque des indices de perte de valeur surviennent, et au moins une fois par an en fin d'exercice pour les immobilisations incorporelles en cours. Les critères retenus par le Groupe pour apprécier l'existence d'indicateurs de perte de valeur sont notamment des pertes récurrentes de l'entité, une décision d'arrêt de commercialisation de production, une fermeture de site.
- Nous avons considéré l'évaluation des coûts de développement immobilisés et des immobilisations corporelles comme un point clé de l'audit en raison (i) de leur valeur significative dans les comptes du Groupe, (ii) du jugement nécessaire de la direction pour évaluer l'existence d'indicateur de perte de valeur, et (iii) le cas échéant, des hypothèses retenues pour évaluer leur valeur recouvrable.

## RÉPONSES D'AUDIT APPORTÉES

- Au titre de l'évaluation des immobilisations corporelles, nos travaux ont consisté à :
    - prendre connaissance des processus et analyses conduites par le Groupe ;
    - rapprocher le fichier des actifs faisant l'objet du test de perte de valeur avec les comptes consolidés ;
    - vérifier l'exactitude arithmétique des modèles utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité ;
    - examiner les données et hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable par entretien avec la Direction Financière des divisions, la Direction Financière du Groupe et la Direction Générale du Groupe.
  - Au titre de l'évaluation des coûts de développement immobilisés, nos travaux ont consisté à :
    - prendre connaissance du processus d'identification des coûts de développement à immobiliser ;
    - examiner l'estimation des coûts de développement engagés au titre d'un échantillon de projets automobiles ;
    - tester les modalités d'amortissement retenues au regard des principes figurant à ce titre en annexe ;
    - examiner les dispositifs visant à identifier les indices de perte de valeur retenus par le groupe à la clôture et les hypothèses et données clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables.
- Enfin, s'agissant de l'évaluation de ces actifs immobilisés, nous avons également :
- comparé les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme utilisés à nos bases de données internes ;
  - réalisé des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

## INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Plastic Omnium par l'assemblée générale du 28 décembre 1977 pour le cabinet MAZARS et du 29 avril 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la quarante-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2001.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

### OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## RAPPORT AU COMITÉ DES COMPTES

---

Nous remettons au Comité des Comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des Comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des Comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Paris-La Défense, le 18 février 2020*

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Gilles PUISSOCHET

MAZARS  
Juliette DECOUX



# 6

## COMPTES SOCIAUX 2019

RFA

<b>6.1</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>252</b>
	Évolution du bilan	252
	Évolution du résultat	252
<b>6.2</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>253</b>
<b>6.3</b>	<b>BILAN</b>	<b>254</b>
	Actif	254
	Passif	255
<b>6.4</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX</b>	<b>256</b>
	Faits caractéristiques de l'exercice	256
	Principes et méthodes comptables	256
	Notes sur le bilan	259
	Notes sur le compte de résultat	265
	Informations diverses	268
<b>6.5</b>	<b>RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>269</b>
<b>6.6</b>	<b>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>270</b>
	Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce	271
<b>6.7</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>272</b>
<b>6.8</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>276</b>



## 6.1 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX

### ÉVOLUTION DU BILAN

Les principales évolutions sont liées aux éléments suivants :

- la cession en date du 4 décembre 2019 des actifs immobiliers non-industriels à la foncière Sofiparc, détenue à 100 % par Burelle SA, qui est aussi le holding de contrôle de Compagnie Plastic Omnium. Cette cession a été réalisée pour un montant de 127,1 millions d'euros hors taxes. (cf. note B),
- l'investissement dans AP Ventures, fonds de capital-risque spécialiste de l'hydrogène et de la pile à combustible pour 30 millions de dollars USD soit 26,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, la structure financière de la Compagnie Plastic Omnium présente une trésorerie nette positive de 532,9 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 257,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

Les produits d'exploitation de la Compagnie Plastic Omnium se sont élevés à 41,6 millions d'euros en 2019, contre 49,7 millions d'euros en 2018. Ces produits se décomposent essentiellement ainsi :

- des redevances de marques facturées aux filiales pour 29,1 millions d'euros ;
- de loyers facturés pour 12,4 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 3,2 millions d'euros en 2019, à comparer à un bénéfice de 2,2 millions d'euros en 2018.

Le résultat financier de la Compagnie Plastic Omnium est bénéficiaire de 203,9 millions d'euros, contre 211,4 millions d'euros en 2018. Ce résultat financier découle principalement des éléments suivants :

- des dividendes reçus des filiales pour 204,9 millions d'euros en 2019, contre 206,5 millions d'euros en 2018 ;
- d'une charge nette d'intérêts sur prêts, créances et dettes de 1,1 million d'euros en 2019, contre une charge nette de 8,8 millions d'euros en 2018 ;
- d'une dotation nette aux provisions de 2,6 millions d'euros en 2019, contre une reprise nette aux provisions de 14 millions d'euros en 2018.

Le résultat exceptionnel de 63,3 millions d'euros comprend essentiellement la plus value de 55,2 millions d'euros au titre de la cession des actifs immobiliers.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel positif de 63,3 millions d'euros, le résultat avant impôt s'établit à un montant positif de 270,4 millions d'euros en 2019, contre 219,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2018.

L'impôt sur les bénéfices est un produit fiscal de 1,4 million d'euros en 2019, contre un produit fiscal de 12,1 millions d'euros en 2018.

En conséquence, le résultat net de l'exercice 2019 est un bénéfice net de 271,8 millions d'euros, à comparer à un bénéfice net de 231,8 millions d'euros au titre de 2018.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice 2019, par application des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts.

## 6.2 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2019	2018
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b> <sup>(1)</sup>		12 418	12 818
Reprises sur provisions et transfert de charges		45	6 760
Autres produits d'exploitation <sup>(1)</sup>		29 108	30 094
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	J	41 571	49 672
Achats et charges externes	K	(30 812)	(37 616)
Impôts et taxes		(1 306)	(1 599)
Charges sociales		(138)	(117)
Dotations aux amortissements et provisions	L	(4 590)	(5 025)
Autres charges		(1 531)	(3 105)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		(38 377)	(47 462)
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>		3 194	2 210
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	M	203 905	211 441
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		207 099	213 651
Résultat exceptionnel	N	63 291	6 015
Résultat avant impôts		270 390	219 666
Impôts sur les bénéfices	O	1 384	12 131
<b>RÉSULTAT NET</b>		271 774	231 797
<i>(1) Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation.</i>		41 526	42 912



## 6.3 BILAN

### ACTIF

En milliers d'euros	Notes	2019			2018
		Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles	A	993	954	39	51
Immobilisations corporelles	B	3 718	560	3 158	78 677
Immobilisations financières	C	1 873 596	1 063	1 872 533	1 454 424
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>1 878 307</b>	<b>2 577</b>	<b>1 875 730</b>	<b>1 533 152</b>
<b>Actif circulant</b>					
Avances et acomptes versés	D	45	0	45	45
Créances clients	D	6 218	0	6 218	8 168
Autres créances	D	1 037 282	0	1 037 282	1 226 638
Disponibilités	E	311 603	488	311 115	238 166
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1 355 148</b>	<b>488</b>	<b>1 354 660</b>	<b>1 473 017</b>
Charges constatées d'avance	F	570	0	570	933
Frais émission d'emprunts à étaler	F	4 096	0	4 096	6 617
Primes remboursement des obligations	F	3 505	0	3 505	3 376
Écarts de conversion actif	F	303	0	303	236
<b>TOTAL</b>		<b>3 241 929</b>	<b>3 065</b>	<b>3 238 864</b>	<b>3 017 331</b>

## PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2019	2018
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	G	8 914	8 914
Primes d'émission, de fusion, d'apport	G	17 389	17 389
Autres réserves	G	1 107 296	983 668
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>271 774</b>	<b>231 797</b>
Provisions réglementées	G	0	738
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 405 373</b>	<b>1 242 506</b>
Provisions pour risques et charges	H	77 377	71 093
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires	I	1 614 823	1 614 631
Emprunts auprès des établissements de crédit	I	0	0
Emprunts et dettes financières divers	I	43 864	22 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	I	9 687	13 724
Dettes fiscales et sociales	I	48 253	9 841
Autres dettes	I	39 306	43 024
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>I</b>	<b>1 755 933</b>	<b>1 703 720</b>
Comptes de régularisation passif		181	12
<b>TOTAL</b>		<b>3 238 864</b>	<b>3 017 331</b>

Note : trésorerie nette de la Compagnie Plastic Omnium de + 532,9 millions d'euros en 2019 (y compris les prêts à moyen et long terme) et de + 257,1 millions d'euros en 2018.



## 6.4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

En milliers d'euros	2019	2018
<b>Structure financière</b>		
Capital	8 914	8 914
Capitaux propres	1 405 373	1 242 506
Trésorerie nette	532 851	257 059
Valeurs immobilisées nettes	1 875 730	1 533 152
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>3 238 864</b>	<b>3 017 331</b>
<b>Activité</b>		
Produits d'exploitation	41 571	49 672
Résultat d'exploitation	3 194	2 210
Résultat courant avant impôts	207 099	213 651
Résultat exceptionnel	63 291	6 015
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>271 774</b>	<b>231 797</b>
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 4 décembre 2019, la Compagnie Plastic Omnium a cédé ses actifs immobiliers non-industriels à la foncière Sofiparc, détenue à 100 % par Burelle SA, qui est aussi le holding de contrôle de Compagnie Plastic Omnium. Cette cession a été réalisée pour un montant de 127,1 millions d'euros hors taxes. La plus value en résultant s'élève à 55,2 millions d'euros.

Le 16 juillet 2019, la Compagnie Plastic Omnium a rejoint en tant que co-sponsor et membre du Comité d'Investissement consultatif le fonds AP Ventures, fonds de capital-risque spécialiste de l'hydrogène et de la pile à combustible. L'engagement de la Compagnie Plastic Omnium est de 30 millions de dollars USD soit 26,9 millions d'euros, sur la durée de vie du fonds.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2018, le Conseil d'Administration du 2 mai 2019 a décidé de procéder à une attribution gratuite de 400 000 actions de performance aux salariés et aux mandataires sociaux de la Compagnie Plastic Omnium ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. L'acquisition des actions de performance interviendra le 2 mai 2023. Le coût associé à ce plan est estimé à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. A la date d'acquisition des actions, il fera l'objet d'une refacturation aux filiales concernées par les bénéficiaires du plan.

### ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

La Compagnie Plastic Omnium a consenti aux filiales un financement complémentaire sous forme de prêts pour un montant net sur l'exercice de 402,4 millions d'euros. (cf. note C)

### PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Compagnie Plastic Omnium a établi ses comptes conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan Comptable Général français (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement n° 2018-07 du 10 décembre 2018). Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes 2019 sont identiques à ceux de l'exercice 2018. Les principales méthodes sont les suivantes :

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions : 20 à 40 ans ;
- installations générales et agencements : 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

En cas d'application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants

significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

### Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participations sont constitués des investissements qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable. Ils sont destinés à être conservés durablement et à contribuer à l'activité de la société détentrice.

La valeur brute des titres de participation correspond au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette et des perspectives de rentabilité au regard des conditions de marché actuelles issues des plans à moyen terme des filiales.

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances rattachées sont dépréciées par voie de provision en tenant compte de la situation d'ensemble et de la probabilité de non-recouvrement.

### Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont des titres que la société a l'intention de conserver durablement et sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

La valeur brute des autres titres immobilisés correspond au coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

### Actions propres

Les achats d'actions propres sont autorisés par les Assemblées Générales Ordinaires antérieures et effectués en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux du Groupe et de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- les actions propres en voie d'annulation affectées à une future réduction de capital ou acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont comptabilisées en titres immobilisés ;
- les actions propres rachetées en vue d'être attribuées aux salariés dans le cadre d'un plan de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement .

Les actions propres sont évaluées par catégorie de titres (titres immobilisés, titres affectés à des plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions, titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité), selon l'approche PEPS dite « Premier Entré, Premier Sorti ».

Leur valeur brute correspond au prix d'acquisition ; les actions propres sont valorisées au cours moyen du dernier mois. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur brute est supérieure à leur valeur d'inventaire, à l'exception des actions propres en voie d'annulation. Pour

les actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions, la valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties. Pour les actions propres affectées à l'attribution gratuite d'actions aux salariés, une provision pour charges est comptabilisée pour la totalité de la valeur des actions propres affectées aux salariés et aux mandataires sociaux de la Compagnie Plastic Omnium et de ses filiales.

Pour les autres catégories, la valeur de marché correspond à la valeur boursière (moyenne des cours du mois précédant la clôture des comptes).

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées par catégorie de titres (titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité, actions propres destinées à attribution non affectées, autres valeurs mobilières de placement), selon l'approche PEPS dite « Premier Entré, Premier Sorti ».

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature.

Pour les valeurs mobilières représentatives de titres cotés, la dépréciation comptabilisée a pour objet de ramener leur valeur au cours de Bourse à la clôture.

### Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

### Opérations en devises

À la clôture, les éléments monétaires en devises sont convertis au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie des postes « Écarts de conversion – Actif/Passif » au bilan, sauf en cas de couverture, où les effets de la revalorisation sont matérialisés en résultat financier et sont compensés par les impacts constatés sur l'instrument de couverture. Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable.

Une provision pour pertes de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes à l'exception des situations suivantes :

- en cas de couverture, la provision n'est constituée qu'à hauteur du risque non couvert ;
- lorsque les pertes ou gains de change latents portent sur des opérations libellées dans une même devise dont l'échéance est comprise dans le même exercice comptable, la provision est limitée à l'excédent des pertes sur les gains sur la base d'une position globale de change.

Les comptes bancaires en devises sont revalorisés au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture par contrepartie du résultat de change.



### Instruments financiers et instruments de couverture

La Société est amenée à utiliser des dérivés de change pour couvrir les risques de change sur les prêts accordés aux sociétés du Groupe. Les pertes et gains de change réalisés liés à ces dérivés sont comptabilisés en résultat financier de façon symétrique aux éléments couverts.

Les gains/pertes de changes latents sont inscrits en comptes d'actif et passif financier par contrepartie du compte de résultat, afin de matérialiser au bilan l'effet de symétrie avec les éléments monétaires en devises couverts.

Le report ou déport des contrats de change à terme est étalé dans le compte de résultat, en résultat financier, sur la durée de la couverture.

Au 31 décembre 2019, la Société ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

### Emprunts et dettes financières

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission et éventuelles primes de remboursement encourus lors de la mise en place de financements sont portés à l'actif et font l'objet d'un étalement selon la méthode des intérêts composés, sur la durée du financement.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

### Impôts sur les bénéfices

La Société est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale à hauteur du montant dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistré par la société tête de groupe.

### Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cession d'immobilisations.

## NOTES SUR LE BILAN

### A – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2018</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>2019</b>
Concessions, brevets, marques	995	-	2	993
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>995</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>993</b>
Amortissements cumulés	(944)	(12)	2	(954)
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>51</b>	<b>(12)</b>	<b>0</b>	<b>39</b>

### B – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2018</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>2019</b>
Terrains	2 287	-	2 274	13
Constructions	85 789	124	85 913	0
Installations générales, agencements	2 008	94	1 975	127
Matériel et mobilier de bureau	4 152	-	576	3 576
Immobilisations corporelles en cours	30	49	77	2
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations	0	-	-	0
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>94 266</b>	<b>267</b>	<b>90 815</b>	<b>3 718</b>
Amortissements cumulés	(15 589)	(3 441)	18 470	(560)
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>78 677</b>	<b>(3 174)</b>	<b>72 345</b>	<b>3 158</b>

Le 4 décembre 2019, la Compagnie Plastic Omnium a cédé ses actifs immobiliers non-industriels à la foncière Sofiparc, détenue à 100 % par Burelle SA, qui est aussi le holding de contrôle de Compagnie Plastic Omnium.

Cette cession a été réalisée pour un montant de 127,1 millions d'euros (la TVA s'élève à 22,8 millions d'euros) et a dégagé un résultat de cession de 55,2 millions d'euros.

### C – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2018</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>2019</b>
Titres de participation	954 714	1	0	954 715
Autres titres immobilisés	26 556	28 060	772	53 844
Prêts	475 587	554 483	165 033	865 037
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>1 456 857</b>	<b>582 544</b>	<b>165 805</b>	<b>1 873 596</b>
Provisions sur titres	(2 433)	0	1 370	(1 063)
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>1 454 424</b>	<b>582 544</b>	<b>164 435</b>	<b>1 872 533</b>

Les autres titres immobilisés comprennent essentiellement :

- 20 millions d'euros d'engagement dans le fonds professionnel de capital investissement Aster IV de la société Aster Capital Partners SAS, spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la mobilité ;
- 26,9 millions d'euros d'engagement dans AP Ventures, fonds de capital-risque spécialiste de l'hydrogène et de la pile à combustible ;

- 113 614 actions propres affectées à l'animation du titre et valorisées pour 2,8 millions d'euros ;
- 55 700 actions propres en voie d'annulation et valorisées pour 1,2 million d'euros.

Les prêts concernent les financements moyen et long termes accordés aux sociétés du groupe Plastic Omnium.



La liste des filiales et participations se présente de la façon suivante :

<b>Filiales</b>	<b>Capital social et devise</b>	<b>Quote-part du capital détenu (en %)</b>
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS SA – 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	87 156 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SAS – 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	119 796 330 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC – 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	2 011 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC – 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	247 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM MANAGEMENT 4 SAS – 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	37 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM GmbH – Romanstrasse 35 – 80639 Munich – Allemagne	13 500 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM RE AG – Schochenmühlestrasse 2 – 6340 Baar – Suisse	16 167 000 CHF	100,0 %
PLASTIC OMNIUM INC. – 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 – États-Unis	60 100 USD	100,0 %
PLASTIC OMNIUM INERGY (SHANGHAI) CONSULTING CO. LTD 3502, block 2, 391 Guiping Road – Xuhui District – Shanghai – PR Chine	250 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM HOLDING (Shanghai) CO. LTD RM 3501, F35 Building 2 No. 391 Guiping Road – Shanghai – PR Chine	70 000 000 EUR	100,0 %

<b>Participations</b>		
BPO AS – Y. Yalova Yolu 8 km, Panayir – Bursa – Turquie	5 000 000 TRL	50,0 %

## D – CRÉANCES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>Échéance - 1 an</b>	<b>Échéance + 1 an</b>
Avances et acomptes versés	45	45	-
Clients	6 218	6 218	-
Créances fiscales	49 415	19 278	30 137
Créances financières – Comptes courants	972 504	972 504	-
Autres créances	15 363	15 363	-
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>1 043 545</b>	<b>1 013 408</b>	<b>30 137</b>

Les créances clients sont principalement constituées de produits à recevoir des sociétés du Groupe Compagnie Plastic Omnium pour 3,5 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros de redevances de marques et 0,9 million d'euros de refacturation de frais de protection de brevets.

Les créances fiscales comprennent notamment :

- 31,4 millions d'euros de crédits impôt recherche des filiales intégrées ;
- 13,1 millions d'euros de crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi des filiales intégrées fiscalement au titre des exercices 2016 à 2018 ;
- 3,1 millions d'euros de retenues à la source à imputer ;
- 1,4 millions d'euros de TVA déductible.

Les sommes perçues au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi seront utilisées par les filiales intégrées conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts.

Les autres créances comprennent notamment :

- les comptes courants fiscaux dus par les différentes sociétés membres du groupe fiscal, dont la Compagnie Plastic Omnium est la société mère, pour un montant de 5,2 millions d'euros ;
- le complément de prix de cession de l'activité Produits Plastiques Performants - 3P pour 2,6 millions d'euros dans le cadre de l'accord finalisé en 2019 avec l'acquéreur ;
- une créance sur les filiales de 7,5 millions d'euros au titre des 400 000 actions faisant l'objet d'un plan d'Attribution Gratuite d'Actions de Performance. En effet, le coût associé à ce plan sera facturé par la Compagnie Plastic Omnium aux filiales concernant les salariés et les mandataires sociaux bénéficiaires du plan. (Cf Note Faits caractéristiques de l'exercice)

## E - DISPONIBILITÉS

En milliers d'euros	2018	+	-	2019
Valeurs mobilières de placement	46 257	3 829	-	50 086
Autres valeurs mobilières de placement	69 048	5 000	9 004	65 044
Comptes bancaires	124 407	72 066	-	196 473
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>239 712</b>	<b>80 895</b>	<b>9 004</b>	<b>311 603</b>
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	(1 546)	-	1 058	(488)
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>238 166</b>	<b>80 895</b>	<b>7 946</b>	<b>311 115</b>

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend 1 819 185 actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions pour une valeur brute de 42,6 millions d'euros et 400 000 actions propres affectées au plan d'Attribution d'Actions de Performance pour une valeur brute de 7,5 millions d'euros.

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 0,3 million d'euros au titre des actions détenues affectées à des plans d'options d'achat d'actions et non attribuées.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'options d'achat d'actions non exercées s'établit ainsi par plan :

- Plan autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2013 et décidé par Conseil d'Administration du 23 juillet 2013 : 176 800 options d'achat d'actions

- Plan autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2013 et décidé par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2015 : 1 055 000 options d'achat d'actions
- Plan autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2016 et décidé par le Conseil d'Administration du 22 février 2017 : 485 000 options d'achat d'actions

Le poste « Autres valeurs mobilières de placement », d'un montant de 65 millions d'euros, se compose de 50 millions d'OPCVM, 5 millions d'euros de billets à moyen terme négociable, et 10 millions d'euros de placement court terme. Les OPCVM font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 0,2 million d'euros.

## F - COMPTES DE RÉGULARISATION

En milliers d'euros	2019	2018
Charges constatées d'avance	570	933
Frais d'émission d'emprunt à étaler	4 096	6 617
Primes de remboursement des obligations	3 505	3 376
Écart de conversion actifs	303	236
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>8 474</b>	<b>11 162</b>

## G - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	2018	+	-	2019
Capital	8 914	-	-	8 914
Primes d'émissions et d'apport	17 389	-	-	17 389
Écart de réévaluation	245	-	-	245
Réserve légale	1 501	-	-	1 501
Autres réserves	8 956	-	-	8 956
Report à nouveau	972 966	231 797	108 169	1 096 594
Résultat de l'exercice	231 797	271 774	231 797	271 774
Provisions réglementées	738	40	778	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 242 506</b>	<b>503 611</b>	<b>340 744</b>	<b>1 405 373</b>

Suite à la cession de l'immobilier, les amortissements dérogatoires liés ont été repris en quasi-totalité.



Le capital social s'élève à 8 913 966,42 euros au 31 décembre 2019, composé de 148 566 107 actions de 0,06 euro chacune.

Le nombre d'actions détenues en autocontrôle s'élève à 2 388 499 et représente 1,61 % du capital de la Société.

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres sont les suivants :

<i>En nombre d'actions</i>	<b>Nombre au 01/01/2019</b>	<b>Achats</b>	<b>Ventes</b>	<b>Transfert de titres</b>	<b>Nombre au 31/12/2019</b>
Actions propres destinées à attribution et non affectées	0	230 000	0	(230 000)	0
Actions propres en voie d'annulation	0	55 700	-	-	55 700
Actions propres affectées aux plans de stock-options	2 180 347	0	(191 162)	(170 000)	1 819 185
Actions propres affectées au plan d'Attribution Gratuite d'Actions de Performance <sup>(1)</sup>	0	0	0	400 000	400 000
Actions propres affectées au contrat de liquidités	110 583	1 222 209	(1 219 178)	0	113 614
<b>TOTAL</b>	<b>2 290 930</b>	<b>1 507 909</b>	<b>(1 410 340)</b>	<b>0</b>	<b>2 388 499</b>

(1) Cf. Note Faits caractéristiques de l'exercice

<i>En valeur En milliers d'euros</i>	<b>Montant au 01/01/2019</b>	<b>Achats</b>	<b>Ventes</b>	<b>Transfert de titres</b>	<b>Montant valeur brute au 31/12/2019</b>
Actions propres destinées à attribution et non affectées	0	5 867	0	(5 867)	0
Actions propres en voie d'annulation	-	1 164	-	-	1 164
Actions propres affectées aux plans de stock-options	46 257	0	(2 037)	(1 598)	42 622
Actions propres affectées au plan d'Attribution Gratuite d'Actions de Performance	0	0	0	7 465	7 465
Actions propres affectées au contrat de liquidités	3 593	28 703	(29 475)	0	2 821
<b>TOTAL</b>	<b>49 850</b>	<b>35 734</b>	<b>(31 512)</b>	<b>0</b>	<b>54 072</b>

## H - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2018</b>	<b>+</b>	<b>Utilisées (-)</b>	<b>Non utilisées (-)</b>	<b>2019</b>
Provisions pour perte de change	237	303	-	237	303
Provisions pour risques et charges	6 758	11 165	-	-	17 923
Provisions pour impôts (cf. note 0)	64 098	0	-	4 947	59 151
<b>TOTAL</b>	<b>71 093</b>	<b>11 468</b>	<b>0</b>	<b>(5 184)</b>	<b>77 377</b>

La Compagnie Plastic Omnium a constaté une dotation pour charges de 7,5 millions d'euros au titre des 400 000 actions de performance attribués gratuitement aux salariés et aux mandataires sociaux de la Compagnie Plastic Omnium et de ses filiales.

Une provision pour risques financiers de 2,8 millions d'euros a été constatée au titre de la situation nette négative d'une de ses filiales, portant le montant total de la provision à 9,4 millions d'euros.

La Compagnie Plastic Omnium a repris à hauteur de 4,9 millions d'euros la provision pour impôt pour tenir compte de l'utilisation, par le groupe fiscal, de déficits susceptibles d'être utilisés ultérieurement par ses filiales, portant ainsi le montant de cette provision à 59,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## I - DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	2019	Échéance - 1 an	Échéance 1 et 5 ans	Échéance + 5 ans
Emprunts obligataires	1 614 823	514 823	800 000	300 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	43 864	43 864	-	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>1 658 687</b>	<b>558 687</b>	<b>800 000</b>	<b>300 000</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	9 687	9 687	-	-
Dettes fiscales et sociales	48 253	48 253	-	-
Autres dettes	39 306	13 489	25 817	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 755 933</b>	<b>630 116</b>	<b>825 817</b>	<b>300 000</b>

### Dettes financières

#### Emprunts obligataires

Les principales caractéristiques des emprunts obligataires sont présentées ci-après :

#### Émission obligataire du 21 mai 2013

Émission obligataire	Euro Bond
Émission ( <i>en euros</i> )	500 000 000
Maturité	29 mai 2020
Coupon annuel - Taux fixe	2,875 %
Cotation	Euronext Paris

#### Placement privé *Schuldschein* du 16 juin 2016

Placement privé	Schuldschein
Émission ( <i>en euros</i> )	300 000 000
Maturité	17 juin 2023
Coupon annuel - Taux fixe	1,478 %

#### Émission obligataire du 26 juin 2017

Émission obligataire	Euro Bond
Émission ( <i>en euros</i> )	500 000 000
Maturité	26 juin 2024
Coupon annuel - Taux fixe	1,250 %
Cotation	Euronext Paris

#### Placement privé *Schuldschein* du 21 décembre 2018

Placement privé	Schuldschein
Émission ( <i>en euros</i> )	300 000 000
Maturité	21 décembre 2025
Coupon annuel - Taux fixe	1,632 %

Les intérêts courus à payer sur emprunts s'élèvent à 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.



Les emprunts et dettes financières divers sont principalement constitués :

- de l'engagement restant à verser dans le Fonds Professionnel de Capital Investissement I Aster VI pour un montant de 16,7 millions d'euros ;
- de l'engagement restant à verser dans le fonds AP Ventures pour un montant de 23,4 millions d'euros ;
- et d'instruments de couverture contre le risque de change pour 0,8 million d'euros.

### Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le portefeuille d'instruments de swaps de change, mis en place pour couvrir les prêts en devise accordés aux filiales, se présente ainsi :

#### Portefeuille au 31 décembre 2019

<b>Devises</b> <i>En milliers d'euros</i>	<b>Nominal Devise</b>	<b>Juste valeur Actif</b>	<b>Juste valeur Passif</b>	<b>Juste valeur</b>
CNY/EUR	190 000	20	(224)	(204)
USD/EUR	213 300	4 070	(625)	3 445
<b>TOTAL</b>	-	<b>4 090</b>	<b>(849)</b>	<b>3 241</b>

#### Portefeuille au 31 décembre 2018

<b>Devises</b> <i>En milliers d'euros</i>	<b>Nominal Devise</b>	<b>Juste valeur Actif</b>	<b>Juste valeur Passif</b>	<b>Juste valeur</b>
CNY/EUR	350 000	130	(228)	(98)
USD/EUR	113 300	57	(939)	(882)
<b>TOTAL</b>	-	<b>187</b>	<b>(1 167)</b>	<b>(980)</b>

### Dettes fournisseurs, fiscales et autres

La Compagnie Plastic Omnium a une dette d'impôt sur les sociétés au titre du groupe d'intégration fiscale de 25,9 millions d'euros et une dette de TVA à payer de 21,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 en lien avec la cession des actifs immobiliers.

Les autres dettes correspondent principalement aux comptes courants fiscaux avec les différentes sociétés membres du groupe fiscal pour 38,4 millions d'euros, dont 35,9 millions d'euros sont relatifs aux crédits d'impôt.

### Charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Montant</b>
Autres emprunts obligataires, intérêts courus	14 823
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Dettes financières	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 718
Autres dettes	777
<b>TOTAL</b>	<b>24 318</b>

## Sociétés liées

### Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

En milliers d'euros

	Entreprises liées
<b>Actifs</b>	
Titres de participation	954 677
Prêts	864 816
Clients	6 059
Créances financières – Comptes courants	972 503
Autres créances	12 669
<b>Passifs</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	940
Autres dettes	38 486

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### J – CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La répartition de ces produits, hors transferts de charge et reprises sur provisions, est la suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
<b>Par secteur d'activité</b>		
Loyers et autres refacturations de frais	12 418	12 818
Redevances et concessions de marques et prestations de services	29 059	30 033
<b>TOTAL</b>	<b>41 477</b>	<b>42 851</b>
<b>Par marché géographique</b>		
France	16 086	18 064
Étranger	25 391	24 787
<b>TOTAL</b>	<b>41 477</b>	<b>42 851</b>

### K – ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros

	2019	2018
Prestations de services Direction Générale	861	1 765
Frais des services généraux et de siège	2 453	2 117
Honoraires	8 310	12 426
Communication, imprimés, publications	2 451	4 332
Déplacements, missions réceptions	2 052	1 757
Frais et commissions bancaires	4 272	5 830
Autres achats et charges externes	10 413	9 389
<b>TOTAL</b>	<b>30 812</b>	<b>37 616</b>

Les honoraires concernent essentiellement les projets de croissance externe ou de cessions de filiales.



## L - DOTATIONS : AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

<b>Variation des amortissements</b> <i>En milliers d'euros</i>	<b>2018</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>2019</b>
Concessions, brevets, logiciels	944	13	(3)	954
Agencement et aménagements des terrains	845	208	(1 053)	0
Constructions	13 087	2 885	(15 972)	0
Installations générales, agencements	783	174	(877)	80
Matériel et mobilier de bureau	874	174	(568)	480
<b>TOTAL</b>	<b>16 533</b>	<b>3 454</b>	<b>(18 473)</b>	<b>1 514</b>

Suite à la cession le 4 décembre 2019 des actifs immobiliers non-industriels à la foncière Sofiparc, les amortissements sur les constructions et les installations et agencements ont été repris en totalité.

<b>Variation des provisions</b> <i>En milliers d'euros</i>	<b>2018</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>2019</b>
<b>Sur éléments de l'actif</b>				
Immobilisations financières	2 433	0	1 370	1 063
Autres créances	10 294	0	10 294	0
Disponibilités	1 546	488	1 546	488
<b>TOTAL</b>	<b>14 273</b>	<b>488</b>	<b>13 210</b>	<b>1 551</b>
<b>Sur éléments de passif</b>				
Provisions réglementées	739	40	779	0
Provisions pour risques et charges	71 092	11 469	5 184	77 377
<b>TOTAL</b>	<b>71 831</b>	<b>11 509</b>	<b>(5 963)</b>	<b>77 377</b>

Suite à l'accord finalisé en 2019 avec l'acquéreur, le complément de prix de cession de l'activité Produits Plastiques Performants 3P, antérieurement déprécié en totalité pour 10,3 millions d'euros, a fait l'objet d'une reprise exceptionnelle de provision. La créance y afférent a été constatée en charge exceptionnelle à hauteur de 7,7 millions d'euros.

L'augmentation nette des provisions pour risques et charges comprend :

- une dotation exceptionnelle de 7,5 millions d'euros au titre des 400 000 actions de performance attribuées gratuitement aux salariés et aux mandataires sociaux de la Compagnie Plastic Omnium et de ses filiales,
- une dotation financière de 2,8 millions d'euros au titre de la situation négative d'une de ses filiales,
- une reprise exceptionnelle de 4,9 millions d'euros au titre de la provision sur impôt au titre des déficits susceptibles d'être utilisés par les filiales (cf. note H)

## M - RÉSULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Produits de participation	204 936	206 480
Autres produits et charges	218	250
Produits et charges d'intérêts	1 118	(8 762)
Produits nets sur cessions de VMP	0	0
Différences de change	285	(516)
Dotations et reprises de provisions	(2 652)	13 989
<b>TOTAL</b>	<b>203 905</b>	<b>211 441</b>

Les produits de participation comprennent 110 millions d'euros de dividendes reçus des filiales françaises, et 95 millions d'euros de dividendes reçus des filiales étrangères.

La hausse des produits d'intérêts est liée à l'augmentation des prêts accordés aux filiales.

## N – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2019		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	-	463	(463)
Sur cessions d'immobilisations corporelles	127 523	72 297	55 226
Autres charges et produits exceptionnels	9 617	9 603	14
Dotations et reprises de provisions	16 020	7 506	8 514
<b>TOTAL</b>	<b>153 160</b>	<b>89 869</b>	<b>63 291</b>

Suite à la cession le 4 décembre 2019 des actifs immobiliers non-industriels à la foncière Sofiparc, la plus value ressort à 55,2 millions d'euros.

La reprise de provision nette de 8,5 millions d'euros correspond essentiellement à :

- l'impact positif de 2,6 millions d'euros sur la créance sur prix de cession de l'activité Produits Plastiques Performants - 3P résultant de l'accord finalisé en 2019 avec l'acquéreur ,
- une reprise de 4,9 millions d'euros sur la provision pour impôts au titre de l'utilisation ultérieure des déficits par les filiales,
- la reprise sur amortissements dérogatoires pour 0,7 million d'euros, en lien avec la cession des actifs immobiliers.

## Sociétés liées

### Éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat

En milliers d'euros

	Entreprises liées
Produits	-
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	34 910
Produits financiers	247 681
Produits exceptionnels	134 988
Charges	-
Charges d'exploitation	(13 223)
Charges financières	(5 077)
Charges exceptionnelles	(72 296)

## O – IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	Résultat 2019		
	Courant	Exceptionnel	Net
* Résultat avant impôts	207 099	63 291	270 390
* Incidences fiscales	(186 556)	(4 947)	(191 503)
= Base	20 543	58 344	78 887
Impôt théorique (34.43 %)	(7 073)	(20 088)	(27 161)
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS THÉORIQUE</b>	<b>200 026</b>	<b>43 203</b>	<b>243 229</b>
Effet intégration fiscale	-	-	14 635
Autres impacts d'impôts	-	-	13 910
<b>TOTAL IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 384</b>
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>271 774</b>

La société Compagnie Plastic Omnium est la société mère d'un groupe fiscal intégrant 17 sociétés.

L'effet de l'intégration fiscale au titre de l'exercice 2019 est un produit de 14,6 millions d'euros.



Les autres impacts positifs pour un montant de 13,9 millions d'euros représentent essentiellement l'impôt sur les sociétés sur la part du déficit individuel sur les exercices antérieurs imputé sur le bénéfice fiscal de l'exercice 2019.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale représentent 49,5 millions d'euros (hors déficit de la base élargie à hauteur de 2,4 millions d'euros), soit une économie future d'impôt estimée de 12,8 millions d'euros.

La Compagnie Plastic Omnium a par ailleurs repris à hauteur de 4,9 millions d'euros la provision pour impôts pour ajuster le montant de déficits utilisés par le groupe et susceptibles d'être imputés ultérieurement par ses filiales.

Les allègements (+) et accroissements (-) de la dette future d'impôt hors déficits reportables, exprimés au taux de 25,82 % à la date du 31 décembre 2019, se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2019
Écart de conversion passif 2019	47
Écart de conversion actif 2019	(78)
<b>Total allègement net de la dette future d'impôt</b>	<b>(31)</b>

## INFORMATIONS DIVERSES

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	2019
Avals, caution et garanties donnés <sup>(1)</sup>	275 742
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-
<b>TOTAL</b>	<b>275 742</b>

(1) Engagements donnés en faveur des filiales dans le cadre de leur financement.

#### Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'ont été alloués aux dirigeants de la Société, conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce.

#### Rémunérations des organes de direction

La rémunération des organes d'administration durant l'exercice 2019 s'est élevée à 682 948 euros.

#### Événements postérieurs à la clôture

Une modification de l'organigramme juridique a été réalisée le 22 janvier 2020 permettant la constitution de la branche opérationnelle Plastic Omnium Modules, détenue désormais directement par la Compagnie Plastic Omnium.

#### Divers

Identité de la société mère consolidant les comptes de la Compagnie Plastic Omnium : Burelle SA – 19, boulevard Jules-Carteret – 69342 Lyon Cedex 07.

Au 31 décembre 2019, la participation de Burelle SA dans la Compagnie Plastic Omnium est de 58,78 % contre 58,51% au 31 décembre 2018 (% hors actions d'autocontrôle).

## 6.5 RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En milliers d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019
<b>1 - Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	9 215	9 149	9 058	8 914	8 914
b) Nombre d'actions émises	153 576 720	152 476 720	150 976 720	148 566 107	148 566 107
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>2 - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes et autres produits d'exploitation	38 395	40 230	43 994	49 672	41 571
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	223 159	171 273	(11 484)	210 014	269 118
c) Impôts sur les bénéfices	11 041	3 372	17 559	12 131	1 384
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	222 893	46 670	111 728	231 797	271 774
e) Montant des bénéfices distribués	62 966	74 714	98 821	108 169	109 939
<b>3 - Résultats par action <sup>(4)</sup></b>					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	1,33	1,15	0,04	1,50	1,82
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,45	0,31	0,74	1,56	1,84
c) Dividende versé à chaque action	0,41	0,49	0,67	0,74	0,74
<b>4 - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	0	0	0	0	0



## 6.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<b>Filiales</b>	<b>Capital social</b>	<b>Quote-part du capital détenu (en %)</b>
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS SA 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	87 156 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SAS 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	119 796 330 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	2 011 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	247 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM MANAGEMENT 4 SAS 19, boulevard Jules-Carteret – 69007 Lyon – France	37 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM GmbH Romanstrasse 35 – 80639 Munich – Allemagne	13 500 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM RE AG Schochenmühlestrasse 2 – 6340 Baar – Suisse	16 167 000 CHF	100,0 %
PLASTIC OMNIUM INC 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 – États-Unis	60 100 USD	100,0 %
PLASTIC OMNIUM INERGY (SHANGHAI) CONSULTING CO. LTD 3502, block 2, 391 Guiping Road – Xuhui District – Shanghai – PR Chine	250 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM HOLDING (Shanghai) CO. LTD RM 3501, F35 Building 2 No. 391 Guiping Road – Shanghai – PR Chine	70 000 000 EUR	100,0 %

### Participations

BPO AS Y. Yalova Yolu 8 km, Panayir – Bursa – Turquie	5 000 000 TRL	50,0 %
--	---------------	--------

### En milliers d'euros

	<b>Filiales</b>	<b>Participations</b>
Valeur comptable des titres détenus		
● Brute	950 484	4 231
● Nette	950 446	4 231
Montant des prêts et avances accordés	1 465 362	0
Montant des dividendes encaissés	199 379	5 557

## TABLEAU DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

En milliers d'Euros	Article D. 441 I. – 1° du Code de commerce : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° du Code de commerce : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>													
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	55	-	-	-	-	-	44	
Montant total des factures concernées TTC	-	344	172	46	35	597	-	0	0	0	1 508	1 508	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	0,9 %	0,5 %	0,1 %	0,1 %	1,6 %						-	
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							-	-	-	-	3,0 %	3,0 %	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre de factures exclues						0						0	
Montant total des factures exclues						0,00						0,00	
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		30 jours date de facture – 30 jours fin de mois						45 jours date de facture – 45 jours fin de mois					
		45 jours date de facture – 45 jours fin de mois						60 jours date de facture					
													À réception



## 6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

---

A l'assemblée générale de la société Compagnie Plastic Omnium,

### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Plastic Omnium relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes.

### FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

---

Notes « Principes et méthodes comptables – Titres de participation et créances rattachées », « C – Immobilisations financières » et « L – Dotations : amortissements et dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels.

Les titres de participation figurant au bilan de la société Compagnie Plastic Omnium s'élèvent à 955 millions d'euros au 31 décembre 2019 (954 millions d'euros en valeur nette).

## POINT CLÉ DE L'AUDIT

- Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.
- La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette et des perspectives de rentabilité au regard des conditions de marché actuelles issues des plans à moyen terme des filiales.
- L'évaluation des titres de participation est considérée comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des titres de participation au bilan et en raison des jugements devant être émis par la Direction pour estimer les perspectives de rentabilité des filiales.

## RÉPONSES D'AUDIT APPORTÉES

Nos travaux ont consisté à :

- Comparer la valeur nette comptable des titres de participation avec la situation nette de ces sociétés.
- Examiner l'existence d'indicateurs de perte de valeur par :
  - un entretien avec la direction financière du groupe sur les résultats et les perspectives des différentes sociétés ;
  - l'étude des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration de la société Compagnie Plastic Omnium.
- Examiner, le cas échéant, la méthodologie d'évaluation et l'exactitude arithmétique des calculs d'évaluation de la valeur recouvrable et vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



## INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

---

### DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Plastic Omnium par l'assemblée générale du 28 décembre 1977 pour le cabinet MAZARS et du 29 avril 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la quarante-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2001.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

#### OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## RAPPORT AU COMITÉ DES COMPTES

---

Nous remettons au Comité des Comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des Comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des Comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 18 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Gilles PUISSOCHET

MAZARS  
Juliette DECOUX



## 6.8 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'Assemblée Générale de la société Compagnie Plastic Omnium,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**AVEC LA SOCIÉTÉ SOFIPARC, FILIALE À 100 % DE LA SOCIÉTÉ BURELLE QUI DÉTIENT DIRECTEMENT 58,78 % DU CAPITAL DE VOTRE SOCIÉTÉ**

#### PERSONNES CONCERNÉES

MM. Laurent Burelle, président-directeur général de la société Sofiparc, Jean Burelle, Paul Henry Lemarié et M<sup>me</sup> Eliane Lemarié, administrateurs de votre société.

#### NATURE ET OBJET

##### CONVENTION DE CESSION IMMOBILIÈRE

Cette convention autorisée par les conseils d'administration des 18 juillet et 29 octobre 2019 et conclue le 4 décembre 2019 entre la société Sofiparc et votre société a pour objet la cession à la société Sofiparc des ensembles immobiliers de bureaux situés au 19-23, boulevard Jules Carteret à Lyon (69007).

#### MODALITÉS

Cession par votre société à la société Sofiparc de l'ensemble immobilier situé au 19-23, boulevard Jules Carteret à Lyon (69007), représentant une surface totale de 01 hectare 72 ares 38 centiares, comprenant 32 433 m<sup>2</sup> bâtis dont 29 239 m<sup>2</sup> de bureaux, pour un prix de vente de € 112 500 000 hors taxes (la TVA s'élève à € 22 500 000).

#### MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : votre société ne modifie pas son approche de l'immobilier industriel mais pourrait avoir intérêt à céder son patrimoine non industriel, détenu pour des raisons historiques sans lien avec l'activité et réinvestir le produit de cette vente à la création de valeur dans sa vocation industrielle internationale.

**AVEC LA SOCIÉTÉ SOFIPARC, FILIALE À 100 % DE LA SOCIÉTÉ BURELLE QUI DÉTIENT DIRECTEMENT 58,78 % DU CAPITAL DE VOTRE SOCIÉTÉ ET LA SOCIÉTÉ PLASTIC OMNIUM GESTION, FILIALE À 100 % DE VOTRE SOCIÉTÉ**

#### PERSONNES CONCERNÉES

MM. Laurent Burelle, président-directeur général de la société Sofiparc, Jean Burelle, Paul Henry Lemarié et M<sup>me</sup> Eliane Lemarié, administrateurs de votre société, Jean-Michel Szczerba, gérant de la société Plastic Omnium Gestion et administrateur jusqu'au 15 juillet 2019 et directeur général délégué de votre société jusqu'au 24 septembre 2019.

## NATURE ET OBJET

### CONVENTION DE CESSION IMMOBILIÈRE

Cette convention autorisée par les conseils d'administration des 18 juillet et 29 octobre 2019 et conclue le 4 décembre 2019 entre la société Sofiparc, Plastic Omnium Gestion et votre société a pour objet la cession à la société Sofiparc des ensembles immobiliers de bureaux situés au 59-63, rue Edouard Colonne à Nanterre (92000).

## MODALITÉS

Cession par votre société et la société Plastic Omnium Gestion à la société Sofiparc, de l'ensemble immobilier situé au 59-63, rue Edouard Colonne à Nanterre (92000), représentant une surface totale de 51 ares et 45 centiares, totalisant 4.017 m<sup>2</sup> de bureaux auxquels s'ajoutent 100 parkings intérieurs et 25 parkings extérieurs pour un prix de vente total de € 16 000 000 dont € 14 600 000 hors taxes (la TVA s'élève à € 280 000) pour votre société et € 1 400 000 hors taxes (la TVA s'élève à € 280 000) pour la société Plastic Omnium Gestion.

## MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : votre société ne modifie pas son approche de l'immobilier industriel mais pourrait avoir intérêt à céder son patrimoine non industriel, détenu pour des raisons historiques sans lien avec l'activité et réinvestir le produit de cette vente à la création de valeur dans sa vocation industrielle internationale.

**AVEC M. JÉRÔME GALLOT, ADMINISTRATEUR DE VOTRE SOCIÉTÉ**

## NATURE ET OBJET

### CONVENTION DE RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE D'UN ADMINISTRATEUR POUR MISSION PARTICULIÈRE

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2019, a pour objet l'octroi d'une rémunération exceptionnelle, conformément à l'article L. 225-46 du Code de commerce, à M. Jérôme Gallot.

## MODALITÉS

Le montant de la rémunération exceptionnelle attribuée à M. Jérôme Gallot, est fixé à € 10 000.

## MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Le conseil d'administration du 13 février 2019 de votre société a mandaté M. Jérôme Gallot afin qu'il procède en toute indépendance et avec l'assistance d'un conseil expert immobilier et d'un conseil juridique, à une évaluation de la valeur vénale des biens immobiliers sis à Lyon et à Nanterre en vue de déterminer leur prix dans le cadre du projet de cession de ces actifs à la société Sofiparc. Cette cession immobilière est intervenue le 4 décembre 2019. Le conseil d'administration du 13 décembre 2019 a fixé le montant de la rémunération exceptionnelle, conformément à l'article L. 225-46 du Code de commerce, attribuée à M. Jérôme Gallot à € 10 000 pour la mission qu'il a menée, de manière indépendante et pour le compte du conseil d'administration, d'évaluation des biens immobiliers ainsi cédés à la société Sofiparc.

**AVEC LA SOCIÉTÉ BURELLE, DÉTENANT DIRECTEMENT 58,78 % DU CAPITAL SOCIAL DE VOTRE SOCIÉTÉ**

## PERSONNES CONCERNÉES

MM. Laurent Burelle, président-directeur général de la société Burelle, Paul Henry Lemarié, directeur général délégué de la société Burelle, Jean Burelle et M<sup>mes</sup> Eliane Lemarié et Félicie Burelle, administrateurs de la société Burelle.

## NATURE ET OBJET

### CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

La convention a pour objet les prestations de services d'animation et de coordination de l'ensemble des activités de votre société, assurées par la direction générale de votre groupe.

A ce titre, la société Burelle facture à votre société des prestations de services de direction générale selon des clés de refacturation. Cette convention a été réexaminée lors des séances du conseil d'administration de votre société des 24 février, 26 juillet et 26 octobre 2016, aux cours desquelles il a été décidé de modifier le mode de détermination de l'intéressement versé par la société Burelle à MM. Laurent Burelle, Jean Burelle et Paul Henry Lemarié, puis refacturé à votre société.



Dans sa séance du 19 décembre 2018, le conseil d'administration de la société Burelle a décidé d'une modification des clefs de répartition et de refacturation pour les exercices 2019 et 2020.

Le conseil d'administration du 13 décembre 2019 de votre société a pris acte des effets de cette nouvelle répartition aux termes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

## MODALITÉS

Au 31 décembre 2019, votre société a comptabilisé une charge d'un montant de € 810 928 au titre des prestations de services de direction générale groupe.

## MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE LA CONVENTION POUR LA SOCIÉTÉ

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Le motif de cette convention est de permettre à votre société de bénéficier d'une compétence managériale mutualisée entre les différentes sociétés du groupe.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **AVEC LA SOCIÉTÉ BURELLE, DÉTENANT DIRECTEMENT 58,78 % DU CAPITAL SOCIAL DE VOTRE SOCIÉTÉ**

#### PERSONNES CONCERNÉES

MM. Laurent Burelle, président-directeur général de la société Burelle, Jean Burelle, Paul Henry Lemarié, directeur général délégué de la société Burelle, et M<sup>me</sup> Eliane Lemarié et Félicie Burelle, administrateurs de la société Burelle.

#### NATURE ET OBJET

##### **CONVENTION DE PLAN DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE**

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration le 11 décembre 2003 et approuvée par votre assemblée générale du 22 avril 2004. Elle a pour objet un plan de retraite complémentaire allouant notamment aux mandataires sociaux exerçant des fonctions salariées un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Une quote-part de cette charge de la société Burelle est en principe affectée à votre société dans la même production que celle arrêtée pour les prestations de services de direction générale groupe dont elle fait partie.

Au titre de l'exercice 2019, votre société a comptabilisé une charge de € 50 220 au titre de la quote-part de la charge de plan de retraite.

### **AVEC LA SOCIÉTÉ YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE SYSTEMS CO LTD, DONT VOTRE SOCIÉTÉ DÉTIENT INDIRECTEMENT 49,95 % DU CAPITAL SOCIAL**

#### PERSONNE CONCERNÉE

M. Jean-Michel Szczerba, administrateur de votre société jusqu'au 15 juillet 2019, directeur général délégué jusqu'au 24 septembre 2019 et administrateur de la société Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Systems CO Ltd jusqu'au 14 octobre 2019.

#### NATURE ET OBJET

##### **CONVENTION DE REDEVANCES POUR CONCESSION DE MARQUES COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM**

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration le 26 février 2013 et approuvée par votre assemblée générale du 25 avril 2013. Elle a pour objet l'utilisation des marques de propriété de votre société.

## MODALITÉS

Facturation par votre société de redevances à hauteur de 0,25 % du chiffre d'affaires de la société bénéficiaire de la convention.

La convention a une durée de 30 ans.

Au 31 décembre 2019, votre société a enregistré un produit au titre de la redevance à facturer à la société Yanfeng Plastic Omnium Automotive Systems Exterior Systems CO Ltd pour un montant de € 2 086 584.

**AVEC LA SOCIÉTÉ BPO-B.PLAS PLASTIC OMNIUM OTOMOTIV PLASTIK VE METAL YAN SANAYI A.S., DONT VOTRE SOCIÉTÉ DÉTIENT 50 % DES DROITS DE VOTE**

## PERSONNE CONCERNÉE

M. Jean-Michel Szczerba, administrateur de votre société jusqu'au 15 juillet 2019, directeur général délégué jusqu'au 24 septembre 2019 et administrateur de la société BPO-B.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi AS.

## NATURE ET OBJET

### CONVENTION DE REDEVANCES POUR LICENCE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 26 février 2013 et approuvée par votre assemblée générale du 25 avril 2013. Elle a pour objet l'utilisation des dessins, modèles, procédés industriels, du savoir-faire et des prestations d'assistance technique associés de votre société. La convention, conclue le 21 décembre 2001, avait une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

## MODALITÉS

Facturation par votre société de redevances à hauteur de 1,5 % des ventes nettes de la société BPO-B.PLAS-Plastic Omnium Otomotiv Plastik A.S. de produits licenciés.

Au 31 décembre 2019, votre société a facturé à la société BPO.PLAS Plastic Omnium Otomotiv Plastik Ve Metal Yan Sanayi A.S. un montant de € 402 565.

Paris-La Défense, le 18 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres  
Gilles PUISSOCHET

MAZARS  
Juliette DECOUX-GUILLEMOT



# CAPITAL et actionnariat

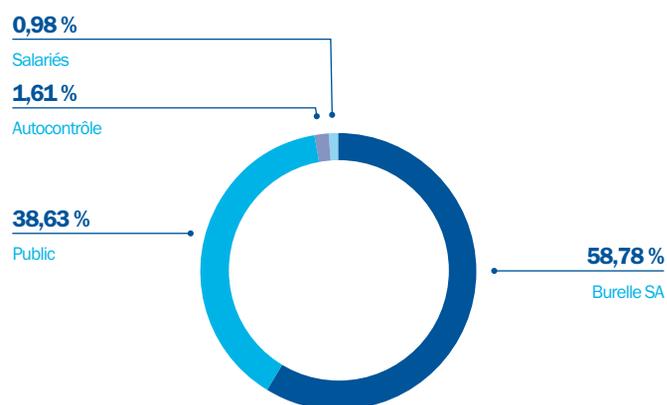
<b>7.1</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL</b>	<b>282</b>
<b>7.2</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT</b>	<b>282</b>
<b>7.3</b>	<b>L'ACTION PLASTIC OMNIUM</b>	<b>283</b>
	Fiche d'information	283
7.3.1	Données boursières	283
7.3.2	Rémunération des actionnaires	283
7.3.3	Évolution du cours et du volume des transactions sur l'action Compagnie Plastic Omnium SE	284
<b>7.4</b>	<b>RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE</b>	<b>285</b>
7.4.1	Investisseurs institutionnels	285
7.4.2	Actionnaires individuels	285
<b>7.5</b>	<b>CALENDRIERS FINANCIER ET ACTIONNAIRES</b>	<b>286</b>
7.5.1	Calendrier financier	286
7.5.2	Calendrier actionnaires	286
<b>7.6</b>	<b>CONTACTS</b>	<b>286</b>

## 7.1 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Les informations concernant le capital de Compagnie Plastic Omnium SE se trouvent dans le chapitre 3, point 3.1.3 "Informations concernant le capital" de ce document.

## 7.2 INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

### RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT DE LA COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM



## 7.3 L'ACTION PLASTIC OMNIUM

### FICHE D'INFORMATION

Code ISIN : FR0000124570

Valeur nominale : 0,06 euro

Valeur éligible au service à règlement différé (SRD)

La gestion des titres inscrits au nominatif est assurée par BNP Paribas Securities Services. Le Service aux émetteurs est disponible via son numéro de téléphone unique +33 (0)826 109 119. Vous pouvez ainsi obtenir tous les renseignements sur la vie du titre. Pour toute autre demande, le Service Actionnaires dispose d'un numéro gratuit +33 (0)800 777 889.

Kepler Cheuvreux a été désigné afin d'intervenir dans l'achat et la vente des actions pour le compte de Compagnie Plastic Omnium SE sur le marché Euronext Paris. Les termes et conditions ont été établis dans un contrat de liquidité entré en vigueur à compter du 2 janvier 2015, portant sur ses actions ordinaires (Paris – code ISIN FR0000124570). Le 28 janvier 2019, Plastic Omnium a effectué un apport complémentaire de 3 millions d'euros au contrat de liquidité, portant son enveloppe globale à 6 millions d'euros.

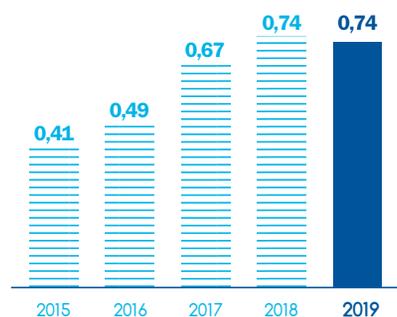
#### 7.3.1 DONNÉES BOURSIÈRES

<b>Cours au 31 décembre 2019</b>	<b>24,90 euros</b>
Moyenne des derniers cours des 30 dernières séances de Bourse de l'année 2019	24,86 euros
Cours le plus haut durant l'année 2019	28,97 euros le 18/04/2019
Cours le plus bas durant l'année 2019	19,21 euros le 03/01/2019
<b>Progression annuelle au 31 décembre 2019</b>	
Plastic Omnium	+ 23,5 %
SBF 120	+ 25,2 %
CAC Mid 60	+ 19,7 %
<b>Capitalisation boursière au 31 décembre 2019</b>	<b>3 699 296 064 euros</b>

#### 7.3.2 RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

Dividende par action proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2020 : 0,74 euro.

##### ÉVOLUTION DU DIVIDENDE PAR ACTION, EN EURO, SUR CINQ ANS



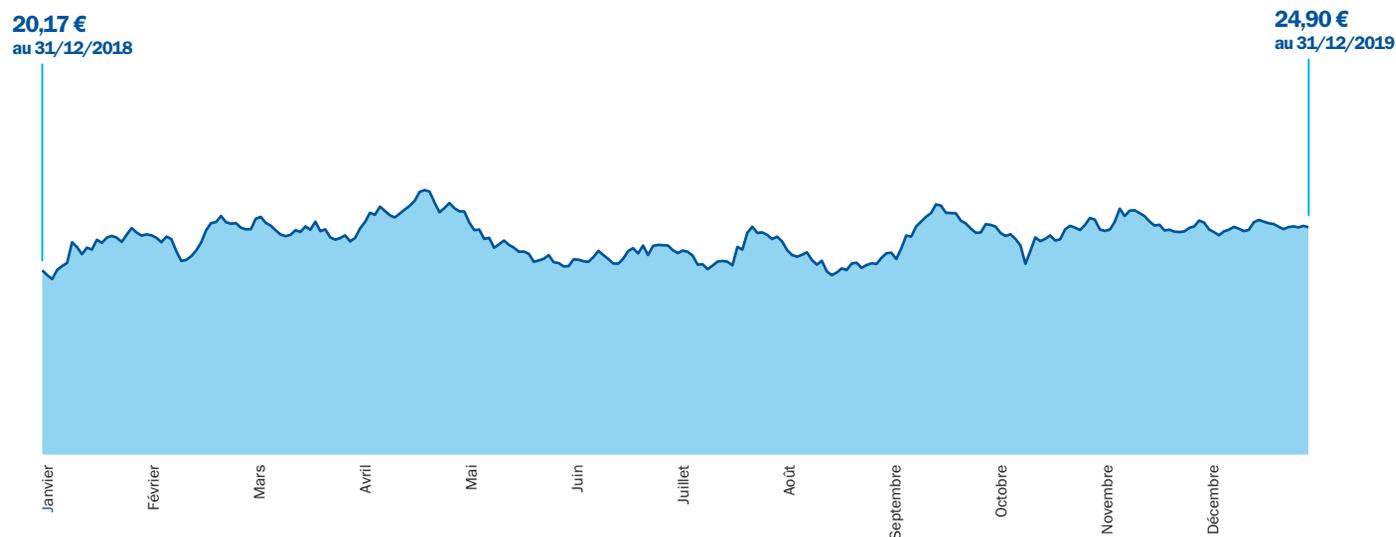
Taux de distribution : 42 %

Le délai de prescription des dividendes est de cinq ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

### 7.3.3 ÉVOLUTION DU COURS ET DU VOLUME DES TRANSACTIONS SUR L'ACTION COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

	Cours le plus haut (en euros)			Cours le plus bas (en euros)			Volume des transactions (moyenne quotidienne)		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Janvier	32,69	41,41	24,81	29,90	37,73	19,21	203 065	156 769	245 626
Février	33,35	41,66	26,14	31,60	37,71	21,20	195 292	222 521	259 396
Mars	34,14	39,56	26,04	32,60	37,13	23,34	222 702	209 048	189 676
Avril	35,91	41,59	28,97	33,31	38,32	24,76	234 786	224 990	241 107
Mai	36,49	41,82	26,65	33,07	39,33	20,60	226 307	142 882	198 529
Juin	33,66	41,24	22,96	31,93	36,21	20,63	207 801	214 701	301 266
Juillet	33,42	38,08	24,96	31,65	34,87	20,30	241 599	249 185	287 559
Août	32,87	35,90	23,34	31,54	34,10	19,64	120 205	185 035	173 597
Septembre	36,19	34,70	27,41	32,37	31,57	21,41	179 667	243 427	235 788
Octobre	36,58	32,01	25,92	35,44	22,40	20,88	148 505	372 417	261 529
Novembre	36,72	26,35	26,94	33,73	23,44	24,37	154 735	259 376	159 182
Décembre	38,08	23,63	25,70	35,54	18,71	24,02	156 433	404 854	135 930

#### ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PLASTIC OMNIUM EN 2019



## 7.4 RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

La Direction des Relations Investisseurs assure l'interface du Groupe avec la communauté financière composée des investisseurs institutionnels, dont les investisseurs socialement responsables (ISR) et les investisseurs obligataires, des analystes financiers ainsi que des actionnaires individuels. À tous ces acteurs du marché, elle fournit en temps réel une information exacte, précise et sincère visant à les tenir informés sur la stratégie du Groupe, ses activités, ses résultats financiers ainsi que ses objectifs à moyen terme.

La Direction des Relations Investisseurs du groupe Plastic Omnium répond à toute demande et met à disposition de la communauté financière, sur son site Internet [www.plasticomnium.com](http://www.plasticomnium.com), deux espaces dédiés « Investisseurs » et « Actionnaires ». On y trouve l'information réglementée du Groupe, notamment le Document d'enregistrement universel, le book 2020 (rapport d'activité), le rapport financier semestriel, l'ensemble des communiqués de presse ainsi que les présentations financières et investisseurs. Une rubrique « Assemblée Générale » dans l'espace « Actionnaires », regroupe l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires. Toutes ces informations sont également disponibles sur smartphones et tablettes via une application Plastic Omnium. Cette application est téléchargeable via App Store pour les iPhone et iPad ou via Google Play pour les Android.

### 7.4.1 INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

La Direction des Relations Investisseurs communique avec la communauté financière à chaque publication de résultats ou de chiffre d'affaires et également lors de nombreuses rencontres effectuées tout au long de l'année auprès des investisseurs et analystes financiers au siège du Groupe et lors de *roadshows* ou conférences organisées par des *brokers*. Cette année près de 20 *roadshows* ont été organisés dans 6 pays et 10 villes différentes, l'occasion de rencontrer plus de 700 investisseurs et analystes financiers. Par ailleurs, le Groupe a organisé dans son centre de R&D mondial dédié aux énergies nouvelles, Δ-Deltatech à Bruxelles (Belgique), un *Investor Day* le 7 janvier 2020. Le

Groupe a détaillé sa stratégie de croissance rentable et durable sur la période 2019-2022 ainsi que sa feuille de route innovation pour répondre à l'accélération de la transformation technologique de l'industrie automobile.

### 7.4.2 ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Au 31 décembre 2019, le groupe Plastic Omnium comptait plus de 20 500 actionnaires individuels. Plastic Omnium a renforcé sa stratégie de communication à l'égard de ses actionnaires individuels en organisant depuis 2016 des visites de site. Cette année, une vingtaine d'actionnaires individuels ont ainsi eu l'occasion de visiter le centre international de Recherche & Développement de α-Alphatech à Compiègne (France) et de découvrir les avancées du Groupe sur ses solutions de stockage et de dépollution pouvant convenir à différents types de motorisation.

Par ailleurs, le Groupe a relancé en 2018 sa participation aux réunions d'actionnaires individuels. L'occasion pour le Groupe d'aller à la rencontre de ses actionnaires, et de leur présenter ses activités, sa stratégie, ses axes de développement, d'innovation et ses engagements en matière de RSE.

La Direction des Relations Investisseurs met à la disposition de ses actionnaires individuels deux lettres aux Actionnaires publiées en mars pour les résultats annuels et en septembre pour les résultats semestriels, ainsi qu'un Guide de l'Actionnaire. L'ensemble de ces documents est regroupé dans l'espace « Actionnaires », disponible sur le site Internet du Groupe. Dans un souci de respect de l'environnement, le Groupe a décidé que ces documents seraient uniquement digitalisés et donc transmis uniquement sur demande par voie électronique.

Plastic Omnium a remporté fin 2019 le Trophée de d'Or des meilleurs services aux actionnaires individuels du SBF 120 décerné par le journal *Le Revenu*. Ce trophée a récompensé l'ensemble des actions du service des relations actionnaires de Plastic Omnium.



## 7.5 CALENDRIERS FINANCIER ET ACTIONNAIRES

### 7.5.1 CALENDRIER FINANCIER

---

Publication des résultats annuels 2019	19 février 2020
Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2020	21 avril 2020
Publication des résultats semestriels 2020	23 juillet 2020
Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020	22 octobre 2020

### 7.5.2 CALENDRIER ACTIONNAIRES

---

Assemblée Générale des actionnaires	23 avril 2020
Détachement du coupon	29 avril 2020
Mise en paiement du dividende	4 mai 2020

## 7.6 CONTACTS

#### COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

1 Allée Pierre Burelle  
92593 Levallois Cedex – France  
Tél. : (0)1 40 87 64 00

#### Investisseurs institutionnels et analystes financiers

Philippine de Schonen – Directeur des Relations Investisseurs  
Pour toute demande de rendez-vous :  
E-mail : [investor.relations@plasticomnium.com](mailto:investor.relations@plasticomnium.com)

#### Actionnaires individuels

Tél. : 0 800 777 889  
(Numéro vert – appel gratuit depuis un poste fixe en France)  
E-mail : [investor.relations@plasticomnium.com](mailto:investor.relations@plasticomnium.com)

Pour toute question relative à la détention au nominatif :  
BNP Paribas Securities Services  
Tél. : + 33 (0) 826 109 119

# 8

## ASSEMBLÉE Générale

<b>8.1</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>288</b>
8.1.1	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	288
8.1.2	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	288
<b>8.2</b>	<b>TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 AVRIL 2020</b>	<b>289</b>
8.2.1	Textes des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire	289
8.2.2	Textes des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire	292
<b>8.3</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 AVRIL 2020</b>	<b>298</b>
8.3.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire	298
8.3.2	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire	301
<b>8.4</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL</b>	<b>305</b>
<b>8.5</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION</b>	<b>306</b>
<b>8.6</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE</b>	<b>308</b>
<b>8.7</b>	<b>PROJET DE STATUTS DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE AU 23 AVRIL 2020</b>	<b>309</b>

## 8.1 ORDRE DU JOUR

### 8.1.1 RÉOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende
- Troisième résolution : Conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice - Approbation d'une nouvelle convention avec la société Sofiparc SAS – Rapport des Commissaires aux comptes
- Quatrième résolution : Conventions et engagements règlementés conclus au cours de l'exercice - Approbation de la rémunération exceptionnelle attribuée à M. Jérôme Gallot, administrateur - Rapport des Commissaires aux comptes
- Cinquième résolution : Conventions et engagements règlementés conclus au cours de l'exercice - Approbation des modifications d'une convention existante avec la Société Burelle SA - Rapport des Commissaires aux comptes
- Sixième résolution : Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice
- Septième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Huitième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond
- Neuvième résolution : Ratification de la nomination provisoire de M. Laurent Favre en qualité d'administrateur
- Dixième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Félicie Burelle
- Onzième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Anne Asensio
- Douzième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Cécile Moutet
- Treizième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Vincent Labryère
- Quatorzième résolution : Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce
- Quinzième résolution : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, non dirigeants, conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce
- Seizième résolution : Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 conformément à l'article L. 225-100 II du Code de commerce
- Dix-septième résolution : Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général

- Dix-huitième résolution : Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué
- Dix-neuvième résolution : Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Jean-Michel Szczerba, Co-Directeur Général et Directeur Général Délégué jusqu'au 24 septembre 2019
- Vingtième résolution : Fixation du montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration

### 8.1.2 RÉOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Vingt-et-unième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond
- Vingt-deuxième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Vingt-troisième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
- Vingt-quatrième : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
- Vingt-cinquième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 22<sup>e</sup> à 24<sup>e</sup> résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale
- Vingt-sixième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission

d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code de travail

- Vingt-septième résolution : Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue de mettre en harmonie les statuts de la Société avec les dispositions législatives et réglementaires
- Vingt-huitième résolution : Mise en harmonie des statuts de la Société avec la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises

- Vingt-neuvième résolution : Mise en harmonie de l'article 12 « délibération du Conseil d'Administration » des statuts de la Société avec la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, afin de prévoir la possibilité pour le Conseil d'Administration d'adopter des décisions par consultation écrite
- Trentième résolution : Mise en harmonie de l'article 13 « Conventions réglementées » avec l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 qui a abrogé l'article L. 225-42-1 du Code de commerce
- Trente-et-unième résolution : Pouvoirs pour les formalités

## 8.2 TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 AVRIL 2020

### 8.2.1 TEXTES DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes dudit exercice social tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 271 773 946 euros.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice net de 271 773 946 euros et que le report à nouveau est de 1 096 593 224 euros, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 1 368 367 170 euros, à savoir :

*En euros*

Total à affecter	1 368 367 170
Affectation :	
Dividende net distribué au titre de l'exercice 2019	109 938 919
Report à nouveau	1 258 428 251
Total affecté	1 368 367 170

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende net pour l'exercice 2019 à 0,74 euro par action. Il est rappelé que ce dividende est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'optent pas pour le régime du prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 %, à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Les dividendes pour les personnes physiques font l'objet d'une retenue à la source de 12,8 %.

Le détachement du coupon interviendra le 29 avril 2020.

Ce dividende sera mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le 4 mai 2020.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par Compagnie Plastic Omnium SE au moment de leur mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

Répartition après affectation : Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 295 434 304 euros et celui des réserves à 1 269 131 268 euros.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.



Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
			Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
2016	147 494 915	0,49	72 272 508	-	-	-
2017	147 494 900	0,67	98 821 583	-	-	-
2018	146 173 826	0,74	108 168 631	-	-	-

**TROISIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ SOFIPARC SAS – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 avec la société Sofiparc SAS et mentionnée audit rapport.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE - APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUÉE À M. JÉRÔME GALLOT, ADMINISTRATEUR - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la rémunération exceptionnelle attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à M. Jérôme Gallot, administrateur, et mentionnée audit rapport.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE - APPROBATION DES MODIFICATIONS D'UNE CONVENTION EXISTANTE AVEC LA SOCIÉTÉ BURELLE SA - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les modifications apportées à la convention de prestation de services existante avec la société Burelle SA décidées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et mentionnées audit rapport.

**SIXIÈME RÉSOLUTION : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS – ANCIENNES CONVENTIONS S'ÉTANT POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport concernant la poursuite au cours de l'exercice de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs.

**SEPTIÈME RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net (part du Groupe) de 258 197 milliers d'euros.

**HUITIÈME RÉSOLUTION : AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE, DURÉE DE L'AUTORISATION, FINALITÉS, MODALITÉS, PLAFOND**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Plastic Omnium par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises par la Société ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision, représentant à ce jour un nombre maximum de 14 856 610 actions ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 2 388 499 actions propres. En cas d'annulation ou d'utilisation de ces actions propres, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir 14 856 610 actions s'élève à 891 396 600 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, sauf en période d'offre publique visant la Société.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019 dans sa sixième résolution pour sa partie non utilisée.

À moins qu'elle ne le constate par elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10 % du capital et du montant de 891 396 600 euros mentionné ci-dessus.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

#### **NEUVIÈME RÉOLUTION : RATIFICATION DE LA NOMINATION PROVISoire DE M. LAURENT FAVRE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 septembre 2019, aux fonctions d'administrateur de M. Laurent Favre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en remplacement de M. Jean-Michel Szczerba, démissionnaire.

En conséquence, M. Laurent Favre exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **DIXIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MME FÉLICIE BURELLE**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois années, le mandat d'administrateur de Mme Félicie Burelle. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

#### **ONZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MME ANNE ASENSIO**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois années, le mandat d'administrateur de Mme Anne Aensio. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

#### **DOUZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MME CÉCILE MOUTET**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois années, le mandat d'administrateur de Mme Cécile Moutet. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

#### **TREIZIÈME RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. VINCENT LABRUYÈRE**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois années, le mandat d'administrateur de M. Vincent Labruyère. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2023 à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

#### **QUATORZIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 225-37-2 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.225-37-2 II et R.225-29-1 du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux telle que décrite dans ce rapport et mentionnée au paragraphe 3.1.2.4 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

#### **QUINZIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, NON DIRIGEANTS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 225-37-2 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.225-37-2 II et R.225-29-1 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux, non dirigeants, telle que décrite dans ce rapport et mentionnée au paragraphe 3.1.2.4 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

#### **SEIZIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 225-100 II DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les informations qui y sont mentionnées relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, telles que décrites au paragraphe 3.1.2.3 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

#### **DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE À M. LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Laurent Burelle en sa qualité de Président-Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits au paragraphe 3.1.2.2 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

#### **DIX-HUITIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE À M. PAUL HENRY LEMARIÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Paul Henry Lemarié en sa qualité de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits au paragraphe 3.1.2.2 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

**DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE À M. JEAN-MICHEL SZCZERBA, CO-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 24 SEPTEMBRE 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Jean-Michel Szczerba en sa qualité de Co-Directeur Général, Directeur Général Délégué, jusqu'au 24 septembre 2019, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits au paragraphe 3.1.2.2 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

**VINGTIÈME RÉOLUTION : FIXATION DU MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de porter le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration de 690 000 euros à 790 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

## 8.2.2 TEXTES DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

**VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION : AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE, DUREE DE L'AUTORISATION, PLAFOND**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1. donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculée au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

**VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL, FACULTÉ D'OFFRIER AU PUBLIC LES TITRES NON SOUSCRITS**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L.225-129-2, L.225-129-4, L.228-91, L.228-92 et L.225-132 et suivants :

1. délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par les dispositions légales, sa compétence

pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ;

2. fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de quatre millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant à la date de décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
  - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente délégation sera limité à un montant nominal d'un milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission pour la contre-valeur en devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;
3. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;

4. en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation :
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription ; en outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent dans la limite de leurs demandes,
  - décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il estimera opportun, chacune des facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce, ou certaines d'entre elles seulement,
  - constate, en tant que de besoin, que cette délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
5. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
  - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L.228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
  - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
  - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
  - et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

**VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, PAR OFFRE AU PUBLIC À L'EXCLUSION DES OFFRES VISÉES AU 1° DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET/OU EN RÉMUNÉRATION DE TITRES DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL, PRIX D'ÉMISSION, FACULTÉ DE LIMITER AU MONTANT DES SOUSCRIPTIONS OU DE RÉPARTIR LES TITRES NON SOUSCRITS**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L.225-129-4, L.225-136, L.225-148 et L.228-92 :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par les dispositions légales, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ; les offres publiques, décidées en vertu de la présente résolution, pourront être associées, dans le cadre d'une même émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, décidées en application de la vingt-quatrième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
2. fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de quatre millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant à la date de décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
  - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente délégation sera limité à un montant nominal de un milliard cinq cent millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission pour la contre-valeur en devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;

3. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration, en application de l'article L.225-135 al. 5 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables, et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ;
5. décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, et si le Conseil d'Administration en a décidé la possibilité, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, chacune des facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce ;
6. constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs donnent droit ;
7. décide que, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce :
  - le prix d'émission des actions sera au moins égal au minimum fixé par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation,
  - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de la somme susceptible d'être perçue par elle soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,
  - la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution ;
8. décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;
9. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
  - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L.228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société ou des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
  - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
  - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
  - et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

**VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, PAR UNE OFFRE VISÉE AU 1° DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL, PRIX D'ÉMISSION, FACULTÉ DE LIMITER AU MONTANT DES SOUSCRIPTIONS OU DE RÉPARTIR LES TITRES NON SOUSCRITS**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L.225-136 et L.228-92 :

1. délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par les dispositions légales, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres

de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société. Les offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier décidées en vertu de la présente résolution, pourront être associées, dans le cadre d'une émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres au public décidées en vertu de la vingt-troisième résolution soumise à la présente Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer, dans les conditions fixées par la loi, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir ;

2. fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à un montant de un million sept cent mille euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
  - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente résolution ne pourra pas dépasser le plafond de un milliard cinq cent millions d'euros ou sa contre-valeur en devises étrangères à la date de la décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 20 % du capital social par an apprécié à la date d'émission ;

3. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente résolution ;
5. constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

6. décide que, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce :

- le prix d'émission des actions sera au moins égal au minimum fixé par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, l'Assemblée Générale autorisant, dans ce cadre, le Conseil d'Administration à faire usage de la faculté offerte par le second alinéa du 1° de l'article L.225-136 du Code de commerce,
  - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de la somme susceptible d'être perçue par elle soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,
  - la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution ;
7. décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
8. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :
    - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
    - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
    - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,



- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

**VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS D'ÉMISSION DE TITRES AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉALISÉE EN APPLICATION DE LA 22<sup>E</sup> À LA 24<sup>E</sup> RÉSOLUTIONS, DANS LA LIMITE DE 15 % DE L'ÉMISSION INITIALE**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

1. Décide, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire, que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les conditions prévues par les articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce et dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission initiale (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) et sous réserve des plafonds prévus dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ;
2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet.

**VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL, PRIX D'ÉMISSION, POSSIBILITÉ D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3332-21 DU CODE DE TRAVAIL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par

l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail ;

- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration qui décidera de la réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- décide que le prix des actions à émettre, en application de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne ;
- décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

**VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE METTRE EN HARMONIE LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ AVEC LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Conseil afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

**VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION : MISE EN HARMONIE DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ AVEC LA LOI N° 2019-486 DU 22 MAI 2019 RELATIVE À LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie :

- l'article 7-2) alinéa 1 « forme des actions » des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce afin de le mettre en conformité les dispositions relatives à la procédure

d'identification des actionnaires et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 2) La Société est autorisée à demander à tout moment, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des propriétaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant des restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

- l'alinéa 1 de l'article 11 « Administration » des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce afin de compléter l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« La Société est administrée par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. »

- l'alinéa 1 de l'article 11 bis « administrateurs représentant les salariés » des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce afin de le mettre en conformité les dispositions relatives à l'administrateur représentant les salariés et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Conseil d'Administration comprend en outre, en vertu de l'article L.225-27-1 du Code de commerce, deux administrateurs représentant les salariés du Groupe. Au cas où le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, à l'exception de ceux représentant les actionnaires salariés nommés en application de l'article L.225-23 du Code de commerce, deviendrait égal ou inférieur à huit, le nombre des administrateurs représentant les salariés serait ramené à un à l'expiration du mandat en cours des administrateurs représentant les salariés. »

- l'article 15 « Rémunération des administrateurs » des statuts de la Société avec l'article L.225-45 du Code de commerce afin de supprimer le terme de jetons de présence et de le modifier en conséquence comme suit :

« Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres la rémunération qui peut leur être allouée par l'Assemblée Générale. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des Comités prévus à l'article 12, une part supérieure à celle des autres administrateurs. Il peut être alloué aux administrateurs, par le Conseil

d'Administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et conditions prévues par la loi. »

- le dernier alinéa de l'article 17 « Censeurs » des statuts de la société avec l'article L.225-45 du Code de commerce afin de supprimer le terme de "jetons de présence" et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

"Le Conseil d'administration peut allouer aux censeurs, une rémunération relative à leur activité. La part leur revenant est déterminée par le Conseil et répartie entre eux par celui-ci. Elle est prélevée sur la somme globale de la rémunération telle qu'elle a été fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires."

**VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION : MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 12 « DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION » DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ AVEC LA LOI N° 2019-744 DU 19 JUILLET 2019 DE SIMPLIFICATION, DE CLARIFICATION ET D'ACTUALISATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS, AFIN DE PRÉVOIR LA POSSIBILITÉ POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ADOPTER DES DÉCISIONS PAR CONSULTATION ÉCRITE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie l'alinéa 1 de l'article 12 « Délibérations du Conseil d'Administration » des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce et d'ajouter en conséquence un nouveau paragraphe à l'alinéa 1 comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Toutefois, le Conseil pourra adopter par consultation écrite les décisions prévues par la réglementation en vigueur ».

**TRENTIÈME RÉSOLUTION : MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 13 « CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES » AVEC L'ORDONNANCE N° 2019-1234 DU 27 NOVEMBRE 2019 QUI A ABROGÉ L'ARTICLE L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie l'article 13 « Convention réglementée » des statuts de la Société avec l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 qui a abrogé l'article L.225-42-1 du Code de commerce et de le modifier comme suit :

« En application de l'article L.229-7 alinéa 6 du Code de commerce, les dispositions des articles L.225-35 à L.225-42 du Code de commerce sont applicables aux conventions conclues par la Société ».

**TRENTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## 8.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 AVRIL 2020

### 8.3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019 (1<sup>RE</sup> RÉOLUTION)

La 1<sup>re</sup> résolution soumet à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui se soldent par un bénéfice de 271 773 946 euros contre 231 797 048 euros en 2018.

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU MONTANT DU DIVIDENDE DE L'EXERCICE 2019 (2<sup>E</sup> RÉOLUTION)

La 2<sup>e</sup> résolution a pour objet l'affectation du résultat et la fixation du montant du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*En euros*

Compte tenu du report à nouveau au 31 décembre 2019 de	1 096 593 224
Et du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 arrêté à	271 773 946
Le total à répartir s'élève à	1 368 367 170

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 de 0,74 euro par action, identique au dividende de l'exercice précédent.

Lors de la mise en paiement, le dividende correspondant aux actions propres détenues par la Société serait affecté au poste « Autres réserves ».

Si l'Assemblée Générale approuve cette proposition, le dividende à payer sera détaché de l'action le 29 avril 2020 à zéro heure (heure de Paris) et sera mis en paiement le 4 mai 2020.

Ce dividende est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'optent pas pour le régime du prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 %, à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Les dividendes pour les personnes physiques font l'objet d'une retenue à la source de 12,8 %.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
			Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
2016	147 494 915	0,49	72 272 508	-	-	-
2017	147 494 900	0,67	98 821 583	-	-	-
2018	146 173 826	0,74	108 168 631	-	-	-

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale l'affectation suivante :

*En euros*

Total à affecter	1 368 367 170
Affectation :	
Dividende net distribué au titre de l'exercice 2019	109 938 919
Report à nouveau	1 258 428 251
Total affecté	1 368 367 170

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (3<sup>E</sup> À 6<sup>E</sup> RÉSOLUTIONS)

Les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> résolutions ont pour objet, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la constatation des conventions visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées conclues par Compagnie Plastic Omnium SE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

À ce titre, nous vous indiquons que les conventions réglementées ci-après ont été conclues au cours de l'exercice 2019 :

- convention relative à la cession à la société Sofiparc SAS, de deux ensembles immobiliers situés, l'un à Nanterre et l'autre à Lyon (3<sup>e</sup> résolution)
- attribution à M. Jérôme Gallot, administrateur, d'une rémunération exceptionnelle suite à la mission qui lui avait été confiée en vue de procéder, à l'évaluation de la valeur vénale des biens immobiliers cédés objet de la 3<sup>e</sup> résolution qui précède ; cette rémunération étant détaillée au paragraphe 3.1.2.3.2 du Document d'enregistrement universel (4<sup>e</sup> résolution)
- modifications à la convention de prestation de services existante avec la société Burelle SA (5<sup>e</sup> résolution)

Nous vous proposons de les approuver.

Par ailleurs, des conventions conclues antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice 2019, nous vous invitons à en prendre acte (6<sup>e</sup> résolution).

## APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2019 (7<sup>E</sup> RÉSOLUTION)

La 7<sup>e</sup> résolution soumet à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui se soldent par un bénéfice net consolidé part du Groupe de 258 197 milliers d'euros.

## AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (8<sup>E</sup> RÉSOLUTION)

L'Assemblée Générale du 25 avril 2019 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	60 euros par action
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social
Montant maximal des acquisitions	905 860 320 euros

Entre le 25 avril 2019 et le 31 janvier 2020, la Société a :

- acquis 1 195 469 actions pour une valeur globale de 27 771 435 euros, soit une valeur unitaire de 23,23 euros, dont 1 139 769 actions au titre du contrat de liquidité et 55 700 actions en dehors de ce contrat ;
- cédé dans le cadre du contrat de liquidité 1 074 153 actions pour une valeur de cession globale de 25 543 698 euros, soit une valeur unitaire de 23,78 euros.

Le bilan détaillé des opérations réalisées et le descriptif de l'autorisation soumise à votre vote figurent au paragraphe 3.1.3 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

L'autorisation, conférée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2019, d'opérer en Bourse sur les actions de la Société arrive à expiration le 24 octobre 2020.

Il vous est aujourd'hui proposé de conférer au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la Société pour une durée de dix-huit mois.

Les achats d'actions permettent l'animation du cours sur la Bourse de Paris par un prestataire d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de l'AMAFI, et l'annulation ultérieure des titres afin d'améliorer la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Les achats peuvent également permettre des opérations de croissance externe, de mettre en place des programmes destinés aux salariés ou aux dirigeants mandataires sociaux, des plans d'option d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de mettre en œuvre toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Cette résolution n'est pas utilisable en période d'offre publique visant la Société.

Nous vous proposons de renouveler cette autorisation dans les conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	60 euros par action
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social
Montant maximal des acquisitions	891 396 600 euros

## RATIFICATION DE LA NOMINATION PROVISOIRE D'UN ADMINISTRATEUR, M. LAURENT FAVRE (9<sup>E</sup> RÉSOLUTION)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation aux fonctions d'administrateur de M. Laurent Favre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, décidée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2019, en remplacement de M. Jean-Michel Szczerba et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Ingénieur diplômé de l'ESTACA (École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile) Laurent Favre a effectué sa carrière dans l'automobile, en Allemagne. Pendant 23 ans, il a occupé différentes responsabilités chez des équipementiers automobiles allemands de premier rang : ThyssenKrupp (systèmes de direction), ZF (transmissions et colonnes de direction) et Benteler (pièces de structure), dont il a été Directeur Général de la Division Automobile.

## RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR, MME FÉLICIE BURELLE (10<sup>E</sup> RÉSOLUTION)

Le mandat d'administrateur de M. Félicie Burelle arrivant à échéance en 2020, son renouvellement pour la durée de trois ans est soumis à l'Assemblée.

Félicie Burelle est diplômée de l'ESCE et titulaire d'un diplôme en Business-Finance de la South Bank University de Londres ainsi que d'un MBA de l'Instituto de Empresa (I.E.) Business School de Madrid.

Après avoir débuté sa carrière en 2001 au sein du Groupe Plastic Omnium en tant que responsable comptable d'une filiale de la Division Auto Exterior en Espagne à Madrid, Félicie Burelle intègre, en 2005, le Département Mergers & Acquisitions d'Ernst & Young Transaction



Services. En 2010, elle rejoint de nouveau la Compagnie Plastic Omnium et prend la direction du Plan Stratégique et de la Coordination Commerciale de la Division Auto Exterior dont elle est également membre du Comité de Direction.

Félicie Burelle est membre du Conseil d'Administration de Burelle SA depuis 2013.

En 2015, elle a été promue Directeur de la Stratégie et du Développement de Compagnie Plastic Omnium SE et est depuis lors membre du Comité de Direction.

Désignée Directrice Générale Adjointe de Compagnie Plastic Omnium SE le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Félicie Burelle est Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur les trois années de son mandat d'administrateur, l'assiduité de Mme Félicie Burelle aux réunions du Conseil d'administration s'établit à 91,66%.

Si l'Assemblée Générale approuve le renouvellement proposé, le mandat de Mme Félicie Burelle prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR, MME ANNE ASENSIO (11<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

Le mandat d'administrateur de Mme Anne Asensio arrivant à échéance en 2020, son renouvellement pour la durée de trois ans est soumis à l'Assemblée.

Titulaire d'une maîtrise en design de transport du Center for Creative Studies de Detroit, ainsi que d'un diplôme en design industriel de l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués de Paris, Anne Asensio a débuté sa carrière chez Renault (1987) et a été notamment en charge de la conception des gammes Twingo, Clio et Mégane (Scénic). Anne Asensio a ensuite occupé plusieurs postes à responsabilité chez General Motors, où elle a dirigé le développement de nombreux concept cars.

Elle rejoint Dassault Systèmes en novembre 2007 en qualité de Vice-Présidente Design, chargée du design, de l'innovation et de l'entreprise.

Anne Asensio est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Sur les neuf années de son mandat d'administrateur, l'assiduité de Mme Anne Asensio aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités s'établit à 89,2 %.

Si l'Assemblée Générale approuve le renouvellement proposé, le mandat de Mme Anne Asensio prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Nominations, a considéré que Mme Anne Asensio pouvait être qualifiée d'administrateur indépendant au regard du Code AFEP-MEDEF.

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR, MME CÉCILE MOUTET (12<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

Le mandat d'administrateur de Mme Cécile Moutet arrivant à échéance en 2020, son renouvellement pour la durée de trois ans est soumis à l'Assemblée.

Cécile Moutet est diplômée du Mastère spécialisé Études et décisions marketing de NEOMA Business School et de l'Institut Européen des Affaires.

Elle a débuté sa carrière dans le conseil en communication au sein de l'agence IRMA Communication, expérience au cours de laquelle elle a été Directrice de clientèle, fonction qui couvrait la conception de campagnes de relation presse de différents groupes ainsi que la mise en place d'événements de relations publiques.

De 2006 à 2008, Cécile Moutet a travaillé à son compte en Espagne, dans le domaine du conseil en communication.

Entre 2009 et 2010, Cécile Moutet a rejoint l'agence IRMA Communication (devenue Cap & Cime PR en 2010) et coordonné différentes missions de conseil.

Sur les trois années de son mandat d'administrateur, l'assiduité de Mme Cécile Moutet aux réunions du Conseil d'Administration s'établit à 100%.

Si l'Assemblée Générale approuve le renouvellement proposé, le mandat de Mme Cécile Moutet prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR, M. VINCENT LABRUYÈRE (13<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

Le mandat d'administrateur de M. Vincent Labruyère arrivant à échéance en 2020, son renouvellement pour la durée de trois ans est soumis à l'Assemblée.

Ingénieur de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich, Vincent Labruyère débute sa carrière professionnelle en 1976 aux Établissements Bergeaud Mâcon, filiale de Rexnord Inc. USA, fabricant de matériel pour la préparation de matériaux.

En 1981, il prend la direction de l'imprimerie Perroux, spécialisée dans la fabrication de chéquiers et imprimés bancaires, qu'il diversifie en 1985 en créant sa filiale DCP Technologies, spécialisée dans la fabrication et l'encodage de cartes de crédit.

En 1989, il fonde le groupe SPEOS, spécialisé dans l'édition, la façonnage et l'archivage électronique de documents de gestion, ainsi que la fabrication des moyens de paiement, qu'il cède en 2001 à La Poste belge.

Vincent Labruyère rejoint le Groupe Labruyère comme Directeur Général puis Président du Directoire puis Président du Conseil de Surveillance, groupe familial actif dans l'exploitation de vignobles en France et aux États-Unis, l'immobilier commercial et le capital développement en France et à l'étranger.

Sur les dix-huit années de son mandat d'administrateur, l'assiduité de M. Vincent Labruyère aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités dont il a fait partie s'établit à 98,6 %.

Si l'Assemblée Générale approuve le renouvellement proposé, le mandat de M. Vincent Labruyère prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### **APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (14<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

La 14<sup>e</sup> résolution soumet au vote de l'Assemblée Générale les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération attribuée aux dirigeants mandataires sociaux en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce dont le détail figure dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

### **APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS (15<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

La 15<sup>e</sup> résolution soumet au vote de l'Assemblée Générale les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux non dirigeants en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce dont le détail figure dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société.

### **APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE CE MÊME EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 (16<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

La 16<sup>e</sup> résolution soumet au vote de l'Assemblée Générale les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à chaque mandataire social en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce et dont le détail figure dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel.

### **APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS (17<sup>E</sup> À 19<sup>E</sup> RÉOLUTIONS)**

Les 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> résolutions soumettent au vote de l'Assemblée Générale les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 au Président-Directeur Général, M. Laurent Burelle, au Directeur Général Délégué, M. Paul Henry Lemarié et au Co-Directeur Général et Directeur Général Délégué, M. Jean-Michel Szczerba jusqu'au 24 septembre 2019. Le détail de ces éléments de rémunération figure dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel.

### **MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (20<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

La 20<sup>e</sup> résolution propose à l'Assemblée Générale de porter le montant de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à 790 000 euros à compter de l'exercice 2020.

## **8.3.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

### **AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE (21<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

La 21<sup>e</sup> résolution propose à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions acquises ou qui viendraient à être acquises en vertu d'une autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire, par la Société elle-même, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la prochaine Assemblée Générale.

Cette autorisation sera valable pour une durée de 26 mois à compter de la prochaine Assemblée Générale.

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ (22<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

En raison de la modification d'une référence à un article du Code monétaire et financier cité dans les résolutions financières votées lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019, le Conseil d'Administration soumet à nouveau au vote de l'Assemblée Générale du 23 avril 2020, dans sa 22<sup>e</sup> résolution, le renouvellement de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration, permet de lui donner la souplesse nécessaire pour procéder, en cas de besoin, aux émissions les mieux adaptées aux possibilités du marché.

Cette délégation de compétence porte sur les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce.



Elle serait renouvelée pour une même durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse d'une émission de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions nouvelles, la décision de l'Assemblée Générale emporterait renonciation par les actionnaires à la souscription des actions susceptibles d'être obtenues à partir des titres initialement émis.

Cette autorisation serait renouvelée pour un montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation de quatre millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La présente délégation de compétence couvrirait également l'autorisation d'émission, dans les conditions précisées ci-dessus, de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant global maximal d'un milliard d'euros étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions.

Sur ces bases, le Conseil d'Administration serait autorisé à procéder à ces émissions, en une ou plusieurs fois, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires, et pourrait, conformément à la loi, instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible.

Le Conseil d'Administration serait autorisé à réaliser des émissions de bons de souscription d'actions de la Société par offre de souscription mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait compétence pour imputer l'ensemble des frais d'émission des titres réalisée en vertu de cette résolution sur les montants des primes d'augmentation de capital correspondantes, et de prélever sur ces primes, les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

## **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, PAR OFFRE AU PUBLIC ET/OU EN RÉMUNÉRATION DE TITRES DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE (23<sup>E</sup> RÉSOLUTION)**

La 23<sup>e</sup> résolution permettrait de conférer au Conseil d'Administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires et/ou de

titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1<sup>er</sup> de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, à concurrence d'un montant maximal nominal de quatre millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette résolution permettrait également au Conseil d'Administration d'émettre, dans les conditions précisées ci-dessus, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal de un milliard cinq cent millions d'euros étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions.

Et selon les mêmes modalités que celles prévues dans la 24<sup>e</sup> résolution, sous réserve des spécificités énoncées ci-après :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission, soit la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le marché Euronext Paris précédant sa fixation, diminuée de la décote de 5 % prévue par la législation, après correction de cette moyenne, s'il y a lieu, pour tenir compte de la différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions, la somme reçue par la Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans le calcul ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission des valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription défini ci-dessus ;
- enfin, la conversion, le remboursement ou généralement la transformation de toute obligation convertible, remboursable ou autrement transformable en actions, se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société soit au moins égale au prix de souscription minimum défini ci-dessus pour chaque action émise.

En fonction de ces éléments, le Conseil d'Administration aurait la compétence pour fixer le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

Le Conseil d'Administration aurait, en application de l'article L.225-135 5<sup>e</sup> alinéa du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il déterminerait en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables, et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devrait s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, PAR UNE OFFRE VISÉE AU 1° DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER (24<sup>E</sup> RÉSOLUTION)**

La 24<sup>e</sup> résolution permettrait de conférer au Conseil d'Administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, à concurrence d'un montant maximal nominal de un million sept cent mille euros, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette résolution permettrait également au Conseil d'Administration d'émettre, dans les conditions précisées ci-dessus, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal de un milliard cinq cent millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions et selon les mêmes modalités que celles prévues dans la 23<sup>e</sup> résolution, sous réserve des spécificités énoncées ci-après :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission, soit la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le marché Euronext Paris précédant sa fixation, diminuée de la décote de 10 % prévue par la législation, après correction de cette moyenne, s'il y a lieu, pour tenir compte de la différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions, la somme reçue par la

Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans le calcul ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission des valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription défini ci-dessus ;
- enfin, la conversion, le remboursement ou généralement la transformation de toute obligation convertible, remboursable ou autrement transformable en actions, se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société soit au moins égale au prix de souscription minimum défini ci-dessus pour chaque action émise.

En fonction de ces éléments, le Conseil d'Administration aurait la compétence de fixer le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Si les souscriptions, y compris le cas échéant, celles des actionnaires, n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration serait autorisé, dans l'ordre qu'il déterminera, (i) à limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée, (ii) à répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS D'ÉMISSION DE TITRES AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉALISÉE EN APPLICATION DE LA VINGT-DEUXIÈME À LA VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTIONS, DANS LA LIMITE DE 15 % DE L'ÉMISSION INITIALE (25<sup>E</sup> RÉSOLUTION)**

Ainsi que la loi l'autorise, la 25<sup>e</sup> résolution permettrait au Conseil d'Administration, dans un objectif de satisfaire une demande excédentaire ou de faire face à la volatilité des marchés, de décider dans le cadre des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées aux termes des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable.

Cette faculté permettrait au Conseil d'Administration de procéder, dans les trente jours de la clôture de la période de souscription, à une émission complémentaire des titres limitée à 15 % de l'émission initiale, au même prix, en restant dans les mêmes limites du montant nominal prévu par les vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions.



Cette nouvelle autorisation d'une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale priverait d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL (26<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

Il est proposé à l'Assemblée Générale, au titre de la 26<sup>e</sup> résolution, de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider de l'augmentation de capital au profit des salariés du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Conformément à l'article L.3332-19 du Code du travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. Il ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 30 % à cette moyenne, sauf s'il était prévu une durée d'indisponibilité des titres souscrits d'au moins dix ans, auquel cas le prix d'émission ne pourrait être inférieur de plus de 40 % à cette même moyenne.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration, dans la limite de 3 % du capital social, la compétence de décider de procéder à cette augmentation de capital.

Cette nouvelle délégation de compétence d'une durée de validité de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, priverait par conséquent d'effet toute délégation antérieure.

### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR METTRE EN HARMONIE LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ AVEC LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES (27<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

La 27<sup>e</sup> résolution propose, dans un souci de souplesse et de rapidité, de donner la possibilité au Conseil d'Administration de modifier les statuts en vue de les mettre en harmonie avec la législation ou la réglementation. Cette délégation de compétence permettrait de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires sans attendre la convocation d'une Assemblée Générale.

Les modifications statutaires ainsi décidées seraient toutefois soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

### **MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LA LOI DITE PACTE, LA LOI DITE SOILIH ET L'ORDONNANCE 2019-1234 (28<sup>E</sup> A 30<sup>E</sup> RÉOLUTIONS)**

La 28<sup>e</sup> résolution propose mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions de la loi 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, de modifier :

- l'article 7 des statuts afin de le mettre en conformité avec les dispositions relatives à l'identification des actionnaires ;
- l'article 11 des statuts afin de préciser les missions du Conseil d'Administration ;
- l'article 11 *bis* des statuts afin de diminuer le nombre d'administrateurs au-delà duquel la nomination d'un 2<sup>e</sup> administrateur salarié est obligatoire ;
- les articles 15 et 17 des statuts avec les dispositions de la loi Pacte qui a supprimé le terme de « jetons de présence » pour le remplacer par celui de « rémunération ».

La 29<sup>e</sup> résolution propose de modifier l'article 12 des statuts afin de prévoir la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie de consultation écrite, comme le permet désormais la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés.

La 30<sup>e</sup> résolution propose de modifier l'article 13 des statuts afin de l'harmoniser avec l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 qui a abrogé l'article L.225-42-1 du Code de commerce et qui y faisait référence.

### **POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS (31<sup>E</sup> RÉOLUTION)**

La 31<sup>e</sup> résolution a pour objet d'autoriser tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale à procéder, le cas échéant, aux formalités légales requises en exécution des décisions prises par la présente Assemblée Générale.

## 8.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 AVRIL 2020

#### Vingt et unième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris-La Défense, le 9 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Juliette Decoux

ERNST & YOUNG et Autres  
Gilles Puissochet

## 8.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 AVRIL 2020

#### Vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer ou de maintenir votre droit préférentiel de souscription :

- émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (vingt-deuxième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société à émettre à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription (vingt-troisième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange ;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription (vingt-quatrième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, par offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder :

- au titre de la vingt-deuxième résolution € 4 000 000, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée ;
- au titre de la vingt-troisième résolution € 4 000 000, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée ;
- au titre de la vingt-quatrième résolution € 1 700 000, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée.

Le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra, excéder :

- au titre de la vingt-deuxième résolution € 1 000 000 000, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée ;
- au titre de la vingt-troisième résolution € 1 500 000 000, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée ;
- au titre de la vingt-quatrième résolution € 1 500 000 000, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-cinquième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la vingt-cinquième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la vingt-deuxième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris-La Défense, le 9 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Juliette Decoux

ERNST & YOUNG et Autres  
Gilles Puissochet



## 8.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTION ORDINAIRE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 2020

#### Vingt-sixième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant maximal de 3 % du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris-La Défense, le 9 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Juliette Decoux

ERNST & YOUNG et Autres  
Gilles Puissochet

## 8.7 PROJET DE STATUTS DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE AU 23 AVRIL 2020

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> – FORME

---

La Société, initialement constituée sous forme de société anonyme, a été transformée en SE (Societas Europaea ou « SE ») par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 25 avril 2019.

Elle est régie par les dispositions communautaires et nationales en vigueur (ci-après ensemble, la « Loi »), ainsi que par les présents statuts.

### ARTICLE 2 – DÉNOMINATION

---

La dénomination sociale de la Société est :

**COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE**

Dans tous les actes et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale sera précédée ou suivie des mots écrits lisiblement « SE » ou de l'abréviation « S.E. » et de l'énonciation du montant du capital social.

### ARTICLE 3 – OBJET

---

La Société a pour objet :

- le traitement et la transformation de toutes matières premières plastiques, métalliques ou autres, en vue de la fabrication de tous produits et articles pour tous usages, en particulier industriels ;
- la gestion de son patrimoine immobilier et mobilier ;
- l'acquisition, l'édification, la prise à bail, l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation de tous terrains, immeubles et constructions ;
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, entreprises et affaires françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par l'acquisition et la souscription de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts et autres droits sociaux ;
- la gestion de son portefeuille et titres de participations et de placement ;
- l'exécution de tous travaux et de toutes prestations concernant les services généraux et l'entretien des immeubles (autres que la régie de ceux-ci) ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles, à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'Étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

### ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

---

Le siège social est fixé à : Lyon (69007) 19, boulevard Jules-Carteret.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur le territoire français par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Il pourra être transféré dans un autre État membre de l'Union européenne par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et, le cas échéant, des Assemblées Générales d'obligataires, sous réserve des dispositions de la Loi.



## ARTICLE 5 – DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

---

La durée de la Société initialement fixée à 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés a été prorogée de 99 ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 25 avril 2013. En conséquence, la durée de la Société expirera le 24 avril 2112, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

## ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

---

Le capital social est fixé à la somme de 8 913 966,42 euros. Il est divisé en 148 566 107 actions de 0,06 euro chacune, toutes de même catégorie.

## ARTICLE 7 – FORME DES ACTIONS

---

- 1) Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.
- 2) La Société est autorisée à demander à tout moment, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des propriétaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la Loi l'identité des propriétaires de titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

## ARTICLE 8 – DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION

---

- 1) Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
- 2) Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices et du boni de liquidation.
- 3) Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.
- 4) Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier tant dans les Assemblées Générales Ordinaires que dans les Assemblées Générales Extraordinaires.
- 5) Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts ou taxes, qui pour quelque cause que ce soit, pourraient devenir exigibles en cas de remboursement du capital, soit au cours de l'existence de la Société, soit lors de sa liquidation, seront répartis uniformément entre toutes les actions composant le capital, de manière que la somme attribuée à chacune de ces actions soit pour toutes la même, compte tenu toutefois du montant nominal de chacune d'elles.

## ARTICLE 9 – CESSIONS D'ACTIONS

---

La cession des actions s'effectue librement.

## ARTICLE 10 – LIBÉRATION DES ACTIONS

---

- 1) Le montant des actions émises à titre d'augmentation de capital et à libérer en espèces est exigible dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.

- 2) Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et actionnaires quinze jours avant la date fixée pour chaque versement par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire ou par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social.
- 3) Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraînera, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt au taux de 5 % l'an par chaque jour de retard, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la Loi.

## ARTICLE 11 – ADMINISTRATION

---

La Société est administrée par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

L'autorisation préalable du Conseil d'Administration est requise pour les opérations suivantes :

- les cautions, avals et garanties donnés par la Société, dans les conditions déterminées par l'article L. 225-35 du Code de commerce ;
- les conventions réglementées, dans les conditions précisées à l'article 13 des présents statuts.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration, nommé conformément à la Loi, est composé de trois à dix-huit membres, personnes physiques ou personnes morales, ce dernier chiffre pouvant être augmenté dans les conditions prévues par la Loi.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 900 actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour trois années et sont rééligibles.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et des représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans ne peut être supérieur à la moitié (arrondi au chiffre entier immédiatement supérieur) des administrateurs en fonctions.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou dans l'intérêt public.

## ARTICLE 11 BIS – ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

---

Le Conseil d'Administration comprend en outre, en vertu de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, deux administrateurs représentant les salariés du Groupe. Au cas où le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, à l'exception de ceux représentant les actionnaires salariés nommés en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce, deviendrait égal ou inférieur à huit, le nombre des administrateurs représentant les salariés serait ramené à un à l'expiration du mandat en cours des administrateurs représentant les salariés.

La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de 3 ans.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions prévues par l'article L. 225-34 du Code de commerce.

Par exception à la règle prévue à l'article 11 « Administration » des présents statuts pour les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.

Modalités de désignation :

Les administrateurs représentant les salariés sont désignés selon les modalités suivantes :

- 1) l'un d'entre eux est désigné par le Comité de groupe France ;
- 2) l'autre par l'organe de représentation des salariés de la Société Européenne.

Les administrateurs représentants les salariés doivent satisfaire aux conditions de désignation visées par les dispositions légales et réglementaires en la matière.



## ARTICLE 12 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement. Les réunions du Conseil peuvent être tenues en tout lieu choisies par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Conseil pourra adopter par consultation écrite les décisions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois tous les trois mois.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur à une séance du Conseil d'Administration. Toutefois, un administrateur ne peut disposer pour une même séance que d'une seule procuration ainsi donnée. Sauf lorsque le Code du commerce exige la présence effective ou par représentation des administrateurs, ceux-ci peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication, dans des conditions conformes à la réglementation.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Le Conseil peut nommer des Comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces Comités sont chargés d'étudier les questions que le Président ou le Conseil soumet pour avis à leur examen.

## ARTICLE 13 – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

---

En application de l'article L. 229-7 alinéa 6 du Code de commerce, les dispositions des articles L. 225-35 à L. 225-42 du Code de commerce sont applicables aux conventions conclues par la Société.

## ARTICLE 14 – PRÉSIDENT ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX

---

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit librement à la majorité de ses membres entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale et peut à tout moment à la majorité de ses membres, modifier son choix.

Le Conseil d'Administration peut nommer dans les conditions légales une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister, soit le Président s'il assume les fonctions de Directeur Général, soit le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut pas dépasser cinq.

Les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration s'il assure la Direction Générale, et ceux du Directeur Général, sont ceux prévus par la Loi.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, ses pouvoirs peuvent être limités par décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine dans les conditions légales, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge pour la fonction de Président du Conseil d'Administration est de quatre-vingts ans.

La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué est de soixante-quinze ans.

## ARTICLE 15 – RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

---

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres la rémunération qui peut leur être allouée par l'Assemblée Générale. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des Comités prévus à l'article 12, une part supérieure à celle des autres administrateurs. Il peut être alloué aux administrateurs, par le Conseil d'Administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et conditions prévues par la Loi.

## ARTICLE 16 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à un (ou plusieurs) Commissaire aux Comptes titulaire, les fonctions qui sont déterminées par la Loi. Il est (sont) nommé(s) pour six exercices en respectant les conditions d'éligibilité prévues par la Loi. Il est (sont) rééligible(s).

Le ou les Commissaires aux Comptes désignés peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils doivent être inscrits à l'ordre des experts-comptables.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut désigner, dans les mêmes conditions et pour la même durée, un (ou plusieurs) Commissaire aux Comptes suppléant. Ce dernier serait appelé à remplacer le Commissaire aux Comptes titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès. Cette désignation est requise si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle conformément à la Loi.

## ARTICLE 17 – CENSEURS

---

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales choisies ou non parmi les actionnaires et dont le nombre ne pourra en aucun cas excéder trois.

Ils sont nommés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité des délibérations.

Le Conseil d'administration peut allouer aux censeurs, une rémunération relative à leur activité. La part leur revenant est déterminée par le Conseil et répartie entre eux par celui-ci. Elle est prélevée sur la somme globale de la rémunération telle qu'elle a été fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

## ARTICLE 18 – ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

---

- 1) Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi, étant rappelé que pour le calcul de la majorité, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.
- 2) Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- 3) Tout propriétaire d'actions peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées, sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, cette inscription dans les comptes de titres au porteur étant justifiée par le dépôt d'une attestation de participation dans le même délai et au lieu mentionné dans la convocation.
- 4) Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- 5) Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la Loi.

### VOTE À DISTANCE PAR CORRESPONDANCE (Y COMPRIS ÉLECTRONIQUE) ET PAR PROCURATION :

- 6) Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la Loi. Le formulaire de vote par correspondance, pour être pris en compte, doit être reçu par la Société deux jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée, accompagné de la justification d'une inscription nominative ou d'une attestation de participation comme indiqué ci-dessus.

Toutefois, l'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

- 7) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique.
- 8) Le formulaire de vote à distance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens de l'article 1367 du Code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le Conseil d'Administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.



## PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES PAR DES MOYENS DE TÉLÉTRANSMISSION

- 9) Si le Conseil d'Administration le permet au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, y compris Internet, permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur.
- 10) Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée en utilisant ces moyens.
- 11) Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double ; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans, s'il est en cours. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si celles-ci en bénéficient.

## ARTICLE 19 – COMPTES SOCIAUX

---

- 1) Chaque exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 2) Le bénéfice ou la perte de l'exercice est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et provisions, telle qu'elle résulte du compte de résultat.
- 3) Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de cinq pour cent au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- 4) S'il existe un solde disponible, l'Assemblée Générale décide, soit de le distribuer, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.
- 5) Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.
- 6) L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

## ARTICLE 20 – DISSOLUTION

---

- 1) À la dissolution de la Société décidée par Assemblée Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévue pour les Assemblées Générales Ordinaires. Ces nominations mettent fin aux mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes.
- 2) Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créances et répartir le solde disponible.
- 3) Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

## ARTICLE 21 – CONTESTATIONS

---

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre la Société et les actionnaires, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction des Tribunaux compétents.

# 9

## INFORMATIONS complémentaires

RFA

<b>9.1</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>316</b>
	Renseignements généraux sur la Société	316
<b>9.2</b>	<b>LISTE DES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES PUBLIÉES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS</b>	<b>319</b>
<b>9.3</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL</b>	<b>320</b>
	Désignation de la personne responsable du Document d'enregistrement universel contenant le rapport financier annuel	320
	Attestation de la personne responsable du Document d'enregistrement universel	320
	<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>321</b>
	Table de concordance du document d'enregistrement universel	321
	Table de concordance du rapport financier annuel	324
	Table de concordance du rapport de gestion	325
	Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise	326
	<b>GLOSSAIRES</b>	<b>327</b>
	Glossaire financier	327
	Glossaire technique et développement durable	329



## 9.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ

#### DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL

La dénomination sociale de la Société est Compagnie Plastic Omnium SE. Son siège social est situé 19, boulevard Jules Carteret, 69007 Lyon ; son siège administratif est situé 1, allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret.

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS - RÉPERTOIRE MONDIAL DES LEI

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 955 512 611 et enregistrée au répertoire mondial des LEI (*Legal Entity Identifier*) sous le code 9695001VLC2KYXODW73.

#### FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Compagnie Plastic Omnium SE, constituée en 1875, est une société européenne régie par les dispositions communautaires et nationales en vigueur.

#### DURÉE

La durée de la Société court jusqu'au 24 avril 2112.

#### EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre.

#### OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

« La Société a pour objet :

- le traitement et la transformation de toutes matières premières plastiques, métalliques ou autres, en vue de la fabrication de tous produits et articles pour tous usages, en particulier industriels ;
- la gestion de son patrimoine immobilier et mobilier ;
  - l'acquisition, l'édification, la prise à bail, l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation de tous terrains, immeubles et constructions,
  - la prise de tous les intérêts et participations dans toutes sociétés, entreprises et affaires françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par l'acquisition et la souscription de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts et autres droits sociaux,
  - la gestion de son portefeuille et titres de participations et de placement,
  - l'exécution de tous travaux et de toutes prestations concernant les services généraux et l'entretien des immeubles (autres que la régie de ceux-ci),
  - et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tout pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

## DIRECTION GÉNÉRALE (ARTICLE 14 DES STATUTS)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit librement à la majorité de ses membres entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale et peut à tout moment à la majorité de ses membres, modifier son choix.

Le Conseil d'Administration peut nommer dans les conditions légales une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister, soit le Président s'il assume les fonctions de Directeur Général, soit le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut pas dépasser cinq.

Les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration s'il assure la Direction Générale, et ceux du Directeur Général, sont ceux prévus par la loi.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, ses pouvoirs peuvent être limités par décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine dans les conditions légales, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge pour la fonction de Président du Conseil d'Administration est de quatre-vingts ans.

La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué est de soixante-quinze ans.

## CONSULTATION DES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les documents devant être mis à la disposition du public (statuts, rapports des Commissaires aux Comptes, rapports du Conseil d'Administration, informations financières historiques de Compagnie Plastic Omnium SE et de ses filiales, y compris celles incluses dans le présent Document d'enregistrement universel) pourront être consultés pendant toute la durée de leur validité au siège social de Compagnie Plastic Omnium SE ainsi qu'au siège administratif (1, allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret). Certains de ces documents peuvent également être obtenus sous format électronique sur le site [www.plasticomnium.com](http://www.plasticomnium.com).

Le présent Document d'enregistrement universel et le book 2019 (rapport d'activité) de Compagnie Plastic Omnium SE sont traduits en anglais.

## RÔLE DE COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE VIS-À-VIS DE SES FILIALES

Compagnie Plastic Omnium SE est une holding dont l'activité est la suivante :

- la détention des titres de participation des holdings métier ; ces holdings métier détiennent directement ou indirectement les titres des filiales opérationnelles ;
- le financement des filiales du Groupe, afin de faire bénéficier les filiales des meilleures conditions de marché, soit directement, soit par l'intermédiaire de Plastic Omnium Finance, centrale de trésorerie ;
- la concession aux filiales du Groupe du droit d'utiliser les marques dont elle est propriétaire ; cette mise à disposition fait l'objet d'une redevance payée par les bénéficiaires (cf. *rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées*).



## CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### Commissaires aux Comptes

Le contrôle des comptes de Compagnie Plastic Omnium SE est assuré par deux Commissaires aux Comptes titulaires désignés conformément à l'article L. 225-228 du Code de commerce.

	Mandat en cours			Expiration du mandat
	Date de 1 <sup>re</sup> nomination	Date de dernier renouvellement	Durée du mandat	
<b>Titulaires</b>				
Mazars Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représenté par Juliette Decoux 135, boulevard Haussmann 75008 Paris	28 novembre 1977	28 avril 2016	6 exercices	
Ernst & Young et Autres Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représenté par Gilles Puissochet 41, rue Ybry 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2010	28 avril 2016	6 exercices	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021 qui sera convoquée en 2022
<b>Suppléants</b>				
M. Gilles RAINAUT 60, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	29 avril 2010	28 avril 2016	6 exercices	
Société AUDITEX Tour Ernst and Young 11, allée de l'Arche 92400 Courbevoie	29 avril 2010	28 avril 2016	6 exercices	

### Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Voir note 7.4 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel.

### ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Les emprunts obligataires émis en octobre 2012, en mai 2013 et en juin 2017 intègrent une clause permettant à l'investisseur de demander le remboursement ou le rachat de son (ses) obligation(s) en cas de changement de contrôle. Une telle clause existe également dans la plupart des autres contrats de financement du Groupe.

### EXISTENCE D'ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ OU POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas à ce jour dans un acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement, une disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

### CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe pas par ailleurs de contrats importants autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Les contrats financiers importants de la Société sont décrits dans la note 5.2.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

### SITUATION DE DÉPENDANCE

À ce jour, l'activité de Compagnie Plastic Omnium SE ne dépend pas de brevets appartenant à des tiers ou de procédés de fabrication détenus par des tiers, pas plus qu'elle ne dépend de contrats particuliers d'approvisionnement.

Dans la partie de l'industrie automobile à laquelle participe Compagnie Plastic Omnium SE, les sous-traitants ne déterminent généralement pas les spécifications des pièces sous-traitées. Lorsque, par exception, les sous-traitants sont capables de déterminer les spécifications des pièces, la politique du Groupe est d'organiser contractuellement le transfert par les sous-traitants des travaux de conception afin de pouvoir les utiliser avec d'autres prestations.

## 9.2 LISTE DES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES PUBLIÉES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

Nature des informations	Références des publications ou diffusions
<b>Activité et résultats</b>	
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2019	23 avril 2019
Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2019	19 juillet 2019
Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2019	24 octobre 2019
Résultats de l'année 2019	19 février 2020
<b>Vie du titre</b>	
Bilan semestriel 2019 du contrat de liquidité	4 juillet 2019
Bilan annuel 2019 du contrat de liquidité	8 janvier 2020
Déclaration des transactions sur actions propres	25 février, 14 octobre 2019 2 mars, 9 mars 2020
Déclaration des droits de vote	3 avril, 6 mai, 4 juin, 3 juillet, 21 août, 5 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2019, 8 janvier, 4 février, 4 mars 2020
<b>Assemblée Générale : documents légaux</b>	
Descriptif du programme de rachat d'actions	2 avril 2020
Honoraires des Commissaires aux Comptes – Exercice 2019	2 avril 2020
Rapport sur le gouvernement d'entreprise et contrôle interne – Exercice 2019	2 avril 2020
Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Annuelle du 23 avril 2020	2 avril 2020
Projet de mise à jour des statuts	2 avril 2020
Mise à disposition du bulletin des annonces légales obligatoires de l'Avis de Convocation AG 2020	2 avril 2020
<b>Informations réglementées et permanentes</b>	
Rapport financier semestriel 2019 en français	19 juillet 2019
Rapport financier semestriel 2019 en anglais	19 juillet 2019
Document d'enregistrement universel 2019 en français	10 mars 2020
Document d'enregistrement universel 2019 en anglais	10 mars 2020
Plastic Omnium renforce sa Recherche & Développement en ouvrant deux nouveaux centres à Bruxelles (Belgique) et à Wuhan (Chine)	4 juillet 2019
Projet de cession des actifs immobiliers tertiaires pour 128,5 millions d'euros	25 juillet 2019
Plastic Omnium investit dans AP Ventures, un fonds de capital-risque dédié à l'hydrogène	4 septembre 2019
La Compagnie Plastic Omnium fait évoluer sa gouvernance	24 septembre 2019
Malgré une forte activité et un carnet de commandes soutenu, des difficultés opérationnelles dans un démarrage de la nouvelle usine de Greer (Caroline du Sud) amènent le Groupe à revoir ses prévisions financières pour l'année 2019	8 octobre 2019
Un contrat significatif et la première certification d'un réservoir pressurisé confirment le positionnement de Plastic Omnium dans l'hydrogène	21 novembre 2019
Report de l'Investor Day au 7 janvier 2020	28 novembre 2019
Plastic Omnium finalise la cession pour 128,5 millions d'euros de ses actifs immobiliers non-industriels	4 décembre 2019
Deux nouveaux Directeurs Généraux pour les activités industrielles de Plastic Omnium	2 janvier 2020
Plastic Omnium <i>Investor Day</i> « Always Ahead »	7 janvier 2020
Un premier contrat pour le Water Injection, système innovant de dépollution des moteurs essence	13 février 2020

Les communiqués de presse ont été mis en ligne sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers et sont disponibles sur le site Internet de Compagnie Plastic Omnium SE, [www.plasticomnium.com](http://www.plasticomnium.com).



## 9.3 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

RFA

### DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

---

Laurent Favre, Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium SE

### ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

---

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Levallois, le 9 mars 2020

Laurent FAVRE  
*Directeur Général*

# TABLES DE CONCORDANCE

## TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

<b>Rubriques</b>	<b>Pages du Document d'enregistrement universel</b>
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1 Identité des personnes responsables	320
1.2 Déclaration des personnes responsables	320
1.3 Déclaration d'experts	N/A
1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A
1.5 Déclaration relative au dépôt du document	1
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>318</b>
<b>3. Facteurs de risques</b>	<b>44-46</b>
<b>4. Informations concernant Compagnie Plastic Omnium SE</b>	<b>316-318</b>
<b>5. Aperçu des activités</b>	
5.1 Principales activités	10, 34-35
5.1.1 Nature des opérations et principales activités	34-35
5.1.2 Nouveaux produits et services	11, 38-40
5.2 Principaux marchés	24, 188-190
5.3 Événements importants	33-34, 181-184
5.4 Stratégie et objectifs	14-17, 36-38
5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de procédés de fabrication	318
5.6 Positionnement concurrentiel	11, 34-35
5.7 Investissements	
5.7.1 Investissements importants réalisés	183, 198-201
5.7.2 Investissements en cours ou engagements fermes	162-163, 183, 198-201
5.7.3 Coentreprises et participations significatives	193, 203
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	145-149
<b>6. Structure organisationnelle</b>	
6.1 Description sommaire du Groupe	32
6.2 Liste des filiales importantes	32, 238-244, 270
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
7.1 Situation financière	
7.1.1 Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	28-29
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	38-41
7.2 Résultat d'exploitation	
7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	N/A
7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net des produits nets	160-162



<b>Rubriques</b>	<b>Pages du Document d'enregistrement universel</b>
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>	
8.1 Informations sur les capitaux	162, 170-171
8.2 Flux de trésorerie	172-173
8.3 Besoin de financement et structure de financement	219-222
8.4 Restructions à l'utilisation des capitaux	N/A
8.5 Sources de financement attendues	N/A
<b>9. Environnement réglementaire</b>	
9.1 Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de l'émetteur	38, 114-115
<b>10. Informations sur les tendances</b>	
10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	163
10.2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	163
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A
11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	163
11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration, de Direction, de surveillance et de Direction générale	54-68
12.2 Conflits d'intérêts	69
<b>13 Rémunération et avantages</b>	<b>80-104</b>
13.1 Rémunération versée et avantages en nature	80-102
13.2 Provisions pour pensions, retraites et d'autres avantages du même ordre	86-87
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>54-79</b>
14.1 Date d'expiration des mandats	55
14.2 Contrat de service	N/A
14.3 Comités	75-78
14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	80
14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A
<b>15. Salariés</b>	
15.1 Répartition des salariés	135, 234
15.2 Participations et stock-options	97-103
15.3 Accord de participation des salariés au capital	N/A
<b>16. Principaux actionnaires</b>	<b>104-111</b>
16.1 Répartition du capital	110
16.2 Existence de droits de vote différents	104
16.3 Contrôle de l'émetteur	110
16.4 Accord d'actionnaires	N/A
<b>17. Transactions avec les parties liées</b>	<b>236, 276-279</b>

<b>Rubriques</b>	<b>Pages du Document d'enregistrement universel</b>
<b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
18.1 Informations financières historiques	
18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	1, 166-275
18.1.2 Changement de date de référence comptable	N/A
18.1.3 Normes comptables	174-181, 256-258
18.1.4 Référentiel comptable	174, 256
18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	166-234, 252-268
18.1.6 Etats financiers consolidés	166-234
18.1.7 Dates des dernières informations financières	319
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	
18.2.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	1, 245-249, 272-275
18.4 Information financières <i>pro forma</i>	N/A
18.5 Politique de distribution de dividendes	
18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	283, 298
18.5.2 Montant du dividende par action	269
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	46
<b>19. Informations supplémentaires</b>	
19.1 Informations sur le capital	104
19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	104
19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A
19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	108-110
19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
19.1.5 Conditions de droits d'acquisition et/ou toute obligation	N/A
19.1.6 Option ou accord	N/A
19.1.7 Historique du capital social	108
19.2 Acte constitutif et statuts	309-314
19.2.1 Registre et objet social	316
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	N/A
19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A
<b>20. Contrats importants</b>	<b>318</b>
<b>21. Documents disponibles</b>	<b>286, 317</b>



## TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent DEU les informations faisant partie du rapport financier annuel.

<b>Rubriques</b>	<b>Pages du Document d'enregistrement universel</b>
<b>1. Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier annuel</b>	<b>320</b>
<b>2. Comptes sociaux 2019</b>	<b>251-270</b>
<b>3. Comptes consolidés 2019</b>	<b>165-244</b>
<b>4. Rapport de gestion</b>	
Analyse de l'évolution des affaires	33-35, 160-163
Analyse des résultats	160-163
Analyse de la situation financière	160-163
Principaux risques et incertitudes	44-46, 163
Indicateurs clés relatifs aux questions d'environnement et de personnel	20-21, 122, 126, 135-149, 152-153
Rachat par la société de ses propres actions	108-110
<b>5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2019</b>	<b>272-275</b>
<b>6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2019</b>	<b>245-249</b>

## TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent DEU les informations qui constituent le rapport de gestion annuel conformément aux articles L. 225-100-1 et suivants du Code de commerce.

Rubriques	Pages du Document d'enregistrement universel
<b>1. Informations relatives à l'activité de la société et du Groupe</b>	
1.1 Exposé de la situation de l'activité et des résultats de l'émetteur, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	34-35, 160-163
1.2 Evolution prévisible de l'émetteur et/ou du Groupe	163
1.3 Evénements post-clôture de l'émetteur et/ou du Groupe	163
1.4 Activités en matière de recherche et développement de l'émetteur et du Groupe	14-17, 38-41
1.5 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur, au regard du volume et de la complexité des affaires de l'émetteur et du Groupe	160-163
1.6 indicateurs clés de performance de nature financière et non financière (notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel) de l'émetteur et du Groupe	10-13, 20-21, 24-29
1.7 Principaux risques et incertitudes auxquels l'émetteur est confronté	18, 44-46
1.8 Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	51
1.9 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	49-50, 76
1.10 - Objectifs et politique de couverture des transactions - Indications sur l'utilisation des instruments financiers - Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du Groupe	223-225, 227-234
<b>2. Informations juridiques, financières et fiscales de l'émetteur</b>	
2.1 Répartition et évolution de l'actionnariat	110
2.2 Noms des sociétés contrôlées	238-244
2.3 Etat de la participation des salariés au capital social	110
2.4 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A
2.5 Acquisition et cession par l'émetteur de ses propres actions (programme de rachat d'actions)	108-110
2.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
2.7 Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	N/A
2.8 Dividendes mis en distribution au cours des 3 derniers exercices	290
2.9 Délais de paiement fournisseurs et clients	271
2.10 Conditions de levées et de conservation des options par les mandataires sociaux	99-101
2.11 Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants, mandataires sociaux	97-98, 102
2.12 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	269
2.13 Conséquences sociales et environnementales de l'activité	119-122, 125-129
2.14 Plan de vigilance	N/A
<b>3. Informations RSE de l'émetteur</b>	
3.1 Déclaration de performance extra-financière	113-153
3.2 Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la Déclaration de performance extra-financières	154-156
<b>4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>54-111</b>



## TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent DEU les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux articles L. 225-37-3 et suivants du Code de commerce.

Nature des informations	Références des publications ou diffusions
<b>1. Information sur les rémunérations et avantages octroyés</b>	<b>80-104</b>
1.1 Rémunération totale et avantages de toute nature versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	80-81
1.2 Éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	82-93
1.3 Engagements de toute nature pris par l'émetteur au bénéfice de ses mandataires sociaux	80-103
1.4 Niveau de rémunération des mandataires sociaux mis au regard (i) de la rémunération moyenne et (ii) de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de l'émetteur autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des 5 exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	90
<b>2. Informations sur la gouvernance</b>	<b>54-79</b>
2.1 Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	58-67
2.2 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif avec une filiale de l'émetteur (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)	111
2.3 Procédure mise en place par l'émetteur en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 du Code de commerce sur les conventions réglementées et de sa mise en œuvre	75
2.4 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et autorisation en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	105-106
2.5 Modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification	73
2.6 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	54-73
2.7 Mention de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration	55
2.8 Éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général	73-74
2.9 Code de gouvernement d'entreprise	80
2.10 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	111
<b>3. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange</b>	<b>110</b>
3.1 Structure du capital de l'émetteur	110
3.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	104
3.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de l'émetteur	110
3.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et description de ceux-ci	N/A
3.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	N/A
3.6 Accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	N/A
3.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur	54
3.8 Pouvoirs du Directeur Général en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	290
3.9 Accords conclus par l'émetteur qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	318
3.10 Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	N/A

# GLOSSAIRES

## GLOSSAIRE FINANCIER

### A

Action	Titre négociable représentant une fraction du capital d'une société. L'action confère à son titulaire, l'actionnaire, certains droits. L'action peut être détenue au nominatif ou au porteur.
Actionnaire au nominatif administré	Les actions détenues au nominatif administré sont inscrites auprès de la société cotée, mais leur gestion demeure chez l'intermédiaire financier qui reste l'interlocuteur privilégié pour toutes les opérations.
Actionnaire au nominatif pur	Les actions détenues au nominatif pur sont conservées par la société cotée, qui en a délégué la gestion à son intermédiaire financier.
Actionnaire au porteur	Les actions sont détenues via un compte ouvert auprès d'un intermédiaire financier (banque, société de Bourse).
AMF (Autorité des Marchés Financiers)	Institution financière et autorité administrative indépendante française dont les missions comprennent la fixation des règles de fonctionnement et de déontologie des marchés, la surveillance des marchés et la protection des investisseurs et actionnaires.
Autodétention	Les actions auto-détenues représentent la part du capital détenu par la société qui les a elle-même émises. Elles sont privées de droit de vote et ne perçoivent pas de dividende.
Autocontrôle	Détention par une entreprise d'une part de ses propres actions, réglementée et plafonnée à 10 %.

### B

Broker	Intermédiaire entre un acheteur et un vendeur, le <i>broker</i> (courtier) facilite les échanges entre différents <i>traders</i> ou <i>asset managers</i> .
--------	---

### C

Capitalisation boursière	Valeur de l'ensemble des actions d'une entreprise sur le marché à un instant donné. Elle est égale au cours de Bourse multiplié par le nombre d'actions composant le capital de la société.
Capitaux propres	Les capitaux propres sont les ressources financières que possède l'entreprise (hors dette) et sont constitués du capital social, des réserves, du résultat de l'exercice et des subventions d'exploitation.
Cash-flow libre	Correspond à la capacité d'autofinancement diminuée des investissements corporels et incorporels nets des cessions, des impôts et intérêts financiers nets décaissés +/- variation du besoin en fonds de roulement (excédent de trésorerie lié aux opérations).
Chiffre d'affaires consolidé	Ne comprend pas la quote-part des coentreprises, consolidées par mise en équivalence, en application des normes IFRS 10-11-12.
Chiffre d'affaires économique	Correspond au chiffre d'affaires consolidé plus le chiffre d'affaires des co-entreprises du Groupe à hauteur de leur pourcentage de détention : BPO (50%) et YFPO (50%) pour Plastic Omnium Industries et SHB Automotive modules (Samlip) (33%) pour Plastic Omnium Modules.

### D

Détachement du coupon	Date à laquelle le dividende d'une action se détache de l'action. Le montant du dividende est retranché du cours de clôture précédant la date de détachement. Le dividende sera alors perçu par l'actionnaire lors de la date de paiement. Au jour du détachement, le cours d'ouverture de l'action perd théoriquement l'équivalent du dividende sur son niveau de clôture de la veille.
Dividende net par action	Part du résultat net d'une société distribuée aux actionnaires. Son montant est voté par les actionnaires en Assemblée Générale, après approbation des comptes annuels et sur proposition du Conseil d'Administration.

### E

EBITDA	Correspond à la marge opérationnelle, qui inclut la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises avant dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.
Endettement financier net	Comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts, des titres de créances négociables et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
Euronext Paris	Entreprise de marché qui organise, gère et développe le marché des valeurs mobilières de Paris. Elle exerce une fonction de régulation du marché (opérations financières, suivi des sociétés de Bourse) par délégation de l'AMF.

### F

Flottant	Partie du capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en Bourse. Le flottant de Plastic Omnium est de 38,98 % au 31 décembre 2018.
----------	---

### G

Gearing	Taux d'endettement net (dette nette/capitaux propres), c'est un ratio qui mesure le niveau d'endettement d'une société par rapport à ses fonds propres.
---------	---



<b>I</b>	
IFRIC ( <i>International Financial Reporting Interpretations Committee</i> )	L'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) élabore des interprétations des normes comptables internationales IFRS pour assurer une application homogène de ces normes, y apporter des précisions et trouver des solutions pratiques.
IFRS ( <i>International Financial Reporting Standards</i> )	Normes comptables internationales établies par l'IASB ( <i>International Accounting Standards Board</i> ). Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2005, l'établissement de comptes consolidés est obligatoire pour toutes les sociétés cotées en Europe afin de faciliter la comparaison de leurs états financiers.
Investissements industriels et projets	Ils correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes de cessions, à la variation nette des avances sur immobilisations/fournisseurs d'immobilisations et aux subventions d'investissements reçues ( <i>voir le tableau des flux de trésorerie en 4.7, ligne E : « Flux d'investissement d'exploitation » de la partie 2 des Comptes consolidés</i> ).
ISR – Investisseur socialement responsable	L'investissement socialement responsable intègre, au-delà de critères financiers usuels, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de choix d'investissement.
<b>M</b>	
Marge opérationnelle	Comprend la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et l'amortissement des actifs incorporels acquis, avant autres produits et charges opérationnels.
<b>O</b>	
Option de souscription (stock-option)	Appelée en anglais « stock-option », une option de souscription donne le droit de souscrire, à un prix fixé à l'avance, pendant une période déterminée, à des actions d'une société.
<b>P</b>	
PCC	Périmètre et change constants
<b>Q</b>	
Quorum	Pourcentage minimal d'actions présentes ou représentées et ayant le droit de vote, nécessaire pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer.
<b>R</b>	
Rachat d'action	Opération d'achat en Bourse par une société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital et après autorisation de ses actionnaires donnée en Assemblée Générale. Les actions rachetées n'interviennent pas dans le calcul du bénéfice net par action et ne reçoivent pas de dividende.
Résultat net, part du Groupe	Bénéfice ou perte de l'entreprise obtenu par addition de la marge opérationnelle, des autres produits et charges opérationnels, des charges nettes de financement, des autres produits et charges financières, du résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession et par déduction de l'impôt sur les résultats et du résultat alloué aux minoritaires.
Roadshow	Réunions d'investisseurs institutionnelles durant lesquelles les dirigeants d'une société et/ou l'équipe « Relations Investisseurs » communiquent principalement sur leurs résultats, leurs marchés et leur stratégie.
ROCE ( <i>return on capital employed</i> )	Rentabilité des capitaux employés : correspond au ratio de la marge opérationnelle rapporté à la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net.
<b>S</b>	
SRD (service à règlement différé)	Service payant permettant, pour les valeurs les plus liquides, de différer le paiement des ordres ou la livraison des titres au dernier jour de Bourse du mois.
Stock-option	<i>Voir Option de souscription.</i>
<b>V</b>	
Valeur nominale	Valeur initiale d'une action fixée dans les statuts d'une société. Le capital social d'une société est le produit de la valeur nominale de l'action par le nombre total d'actions.

## GLOSSAIRE TECHNIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### A

ACT FOR ALL™	Politique RSE de Compagnie Plastic Omnium SE. Ce Programme mondial vise à mobiliser les parties prenantes du Groupe autour de 3 axes : une entreprise responsable, l'attention portée aux collaborateurs et la production durable.
ACV	Analyse du Cycle de Vie
ARPEJEH	L'association ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes élèves et Etudiants Handicapés) est une association d'intérêt général, régie par la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901, réunissant des organisations professionnelles privées et publiques (entreprises, établissements publics, fonctions publiques, collectivités locales), de tous secteurs, engagées dans une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, de l'égalité des chances et de la diversité.

### C

CASE	Connected / Autonomous / Shared / Electrified (Connectée / Autonome / Partagé / Electrique)
CNG	Gaz naturel comprimé
CMR	Substance Cancérigène, Mutagène et toxique pour la Reproduction.
Composite	Un matériau composite est un assemblage d'au moins deux composants non miscibles (mais ayant une forte capacité de pénétration) dont les propriétés se complètent. Ce procédé permet d'améliorer la performance de la matière face à une certaine utilisation (légèreté, rigidité, etc.).
COV	Composé organique volatil : les COV sont composés de carbone, d'oxygène et d'hydrogène et peuvent facilement se trouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Ils sont principalement issus de l'évaporation de solvants.
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone, également appelé gaz carbonique, principalement issu de la combustion des hydrocarbures et du charbon (industrie, production énergétique, transports...).

### E

Économie circulaire	L'économie circulaire est un concept économique qui s'inspire notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie de la performance et de l'écologie industrielle. Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.
Ecovadis	Une évaluation RSE (Responsabilité Sociale ou sociétale d'une Entreprise) visant à observer l'intégration des principes du développement durable dans l'activité d'une entreprise.

### G

GES (gaz à effet de serre)	Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.
GRI ( <i>Global Reporting Initiative</i> )	Organisation à but non lucratif ayant pour mission de développer les directives applicables mondialement en matière de politiques et de reporting de développement durable des entreprises. <a href="http://www.globalreporting.org">www.globalreporting.org</a> .

### H

HSE (hygiène, sécurité, environnement)	Fonction qui traite les sujets Santé, Sécurité et Environnement au travail.
Hybride	C'est un principe général de fonctionnement qui consiste à combiner un moteur électrique (souvent réversible en générateur) avec un moteur thermique pour propulser un véhicule.
Hydrogène	La notion de véhicule à hydrogène désigne tout moyen de transport qui utilise une transformation chimique de l'hydrogène comme énergie de propulsion.

### I

ISO 14001	Norme internationale de système de management de l'environnement.
ISO 50001	Norme internationale de système de management de l'énergie.

### N

NOx	Composés d'azote et d'oxygène qui comprennent les gaz d'acide nitrique et de dioxyde d'azote. Les NOx sont produits principalement par la combustion des hydrocarbures.
-----	---



## O

OHSAS 18001/ISO 45001	Norme internationale de système de management de la santé et sécurité au travail.
OIT	Organisation International du Travail, fondée en 1919, est l'institution chargée au niveau mondial d'élaborer et de superviser les normes internationales du travail.
Open innovation	Plastic Omnium a choisi une démarche d' <i>open innovation</i> . Les trois principaux sujets étant la soutenabilité environnementale ou comment passer à des systèmes de propulsion propres ; la voiture autonome et le véhicule partagé ou comment intégrer les nouvelles technologies de l'information, captage et traitement des données ; et la performance industrielle (l'usine 4.0) ou comment utiliser les données pour créer les technologies de production et de logistique les plus efficaces tout en développant les compétences des salariés.

## P

Peinture hydrosoluble	Peinture utilisant de l'eau et non des solvants en tant que diluant.
Pile à combustible	C'est un dispositif électrochimique qui permet de produire de l'électricité par électrolyse inversée de l'eau.

## R

RobecoSam	RobecoSam ( <i>sustainable asset management</i> ) : gestionnaire d'actif spécialisé dans l'investissement durable et dans l'analyse des performances extra-financières des entreprises (environnementale, sociale, gouvernance, etc.). La qualité de l'analyse produite l'a conduit à créer et à gérer conjointement avec Standards and Poors les « indices durables du Dow Jones » ( <i>dow jones sustainability indexes</i> ), famille d'indices évaluant la performance durable des 2 500 plus grandes entreprises classées dans le <i>Dow Jones Global Total Stock Market Index</i> . <a href="http://www.sustainability-index.com">www.sustainability-index.com</a> .
RGPD	Règlement européen sur la protection des données. L'objectif du RGPD est de renforcer l'encadrement des pratiques en matière de collecte et d'utilisation des données à caractère personnel.
RSE (responsabilité sociale de l'entreprise)	La RSE pour Plastic Omnium s'articule autour de trois axes pour devenir le partenaire de la mobilité durable par excellence : - une production durable ; - l'attention aux collaborateurs ; - des entrepreneurs responsables.

## S

SCR (réduction catalytique sélective)	Cette technologie permet, par injection de l'additif Adblue®, de réduire de 95 % les émissions de NOx (oxydes d'azote aux effets nocifs sur la santé) des moteurs diesel.
SEEPH	Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.
SVHS (Substance of Very High Concern)	Les SVHS sont des substances chimiques qui entrent dans l'une des catégories suivantes : substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, substances persistantes, bioaccumulables et toxiques, substances très persistantes et très bioaccumulables, substances pouvant perturber le système endocrinien.

## T

Tf1	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt : nombre d'accidents de travail avec arrêt multiplié par 1 million, divisé par le nombre d'heures travaillées (personnel intérimaire inclus).
Tf2	Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt : nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt multiplié par 1 million, divisé par le nombre d'heures travaillées (personnel intérimaire inclus).
Tg (taux de gravité)	Taux de gravité des accidents du travail : nombre de jours perdus pour accident avec arrêt multiplié par mille, divisé par le nombre d'heures travaillées (personnel intérimaire inclus).
Thermodurcissable	Polymère qui durcit sous l'action de la chaleur. Les molécules le constituant se lient les unes aux autres et le rendent ainsi plus rigide. Plastic Omnium utilise ce matériau dans les pièces automobiles pour ses propriétés de légèreté et de résistance.
Thermoplastique	Une matière thermoplastique désigne une matière qui se ramollit (parfois on observe une fusion franche) d'une façon répétée lorsqu'elle est chauffée au-dessus d'une certaine température, mais qui, au-dessous, redevient dure.
TOP Planet	Système de management de l'énergie applicable dans l'ensemble des filiales et coentreprises contrôlées par Plastic Omnium.
Top Safety	Système de management de la sécurité des personnes et des biens applicable dans l'ensemble des filiales et coentreprises contrôlées par Plastic Omnium.

## W

WoMen@PO	C'est un réseau interne pour promouvoir et faciliter la mixité en entreprise.
----------	---





Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80  
INFORMATION DESIGN

Crédits photos : © Anne-Gaëlle Amiot, Cyril Bruneau, Céline Clanet, Jonatan Moerman  
Matthew Oliver, Rell video stills Greer, Philippe Thery, Golden Wang et médiathèque Plastic Omnium



Compagnie Plastic Omnium SE  
1, allée Pierre Burelle – 92 593 Levallois Cedex – France  
Tél. : +33 (0) 1 40 87 64 00 – Fax : +33 (0) 1 47 39 78 98  
[www.plasticomnium.com](http://www.plasticomnium.com)



Retrouvez l'intégralité de notre  
actualité financière sur notre application  
Plastic Omnium